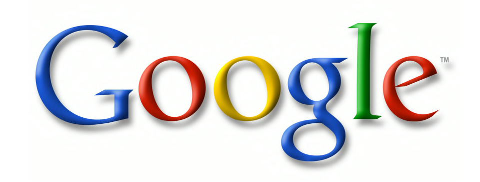

Google

[redacted]


Graesel


020
G
EL
ONOMIE

Prix : Broché, 12 fr. 50. — Relié, 15 fr.

MANUEL
DE
BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL
Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE
Bibliothécaire universitaire

AVEC SOIXANTE-DOUZE FIGURES ET TREIZE TABLEAUX

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère
de l'Instruction Publique

PARIS
H. WELTER, ÉDITEUR
59, Rue Bonaparte, 59

Même maison à Leipzig, Salomonstrasse, 16

1897

Adam de Saint-Victor. Œuvres poétiques, publ. p. Léon Gautier, 2 forts vol. in-16, 1856. (12 fr.) 8 fr.
Edition la plus complète.

Amélineau (E.). Géographie de l'Egypte à l'époque copte, in-8, 1893. 35 fr.

Amiaud et Scheil. Les inscriptions de Salmanasar II, 1890. 12 fr. 50.

Analecta Liturgica, publ. par Weale et Misset, nos 1 à 13, in-4, 1888-97. Abonnement y compris les fasc. 14 à 16 à paraître. 100 fr.

Archives du diocèse de Chartres. Histoire et Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (1031-1789). Fort vol. in-8, avec planches, 1895-97. 12 fr. 50

Behrens (D.). Bibliographie des patois gallo-romans, 2e éd. 264 pp. in-8, 1893. 7 fr. 50

Bibliothèque grecque vulgaire, publ. p. E. Legrand. VI. Exploits de B. Digénis-Acritas, 1892. 15 fr.
— VII. Docum. concern. les relations du Patriarcat de Jérusalem avec la Roumanie, 1895. 30 fr.
— VIII. Fables Esopiques, 1847. 15 fr.

Burton's Arabian Nights entertainements. Reprint, including the supplemental Nights, now entitled : The Book of the thousand Nights and a Night. 12 vol. gr. in-8, relié, toile, 1896. 170 fr.

Burguy. Grammaire de la langue d'oïl, 3e édit., 3 vol., 1882. (32 fr.) net 20 fr.

Bury Philobiblion. Trad. fr. par Cocheris, in-16, 1856. (12 fr.) net 6 fr.

Candréa Hecht (A.). Grammaire roumaine, in-16, 1897. 10 fr.

Caesar. Texte latin, notes et comment., par Dübner, 2 vol. in-4, 1867. 40 fr. net 10 fr.

Carbonel (P.). Histoire de la philosophie, in-8, 1882. (7 fr. 50) net 4 fr.

Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine, par Marais et Dufresne de Saint Léon, 1893. 40 fr.

Catulle. Texte, trad. p. Rostand, et comm. p. Benoist et Thomas, 2 v., 1882-1890. (20 fr.) net 10 fr.

Chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié avec introduction, commentaire, notes et index, par E. Raunié, 10 vol. in-8 sur papier de Hollande, av. portraits à l'eau-forte, 1879-1884. (100 fr.) 35 fr.

Charles d'Orléans. Poésies, publ. par Champollion Figeac, in-8, 1848. (15 fr.) net 6 fr.

Chassiotis (G.). L'instruction publique chez les Grecs depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à nos jours, 566 pp., gr. in-8, av. 4 cartes en couleurs, 1881. (25 fr.) 5 fr.

Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie. En vente les fasc. 1 et 2. Prix. 18 fr.
Souscription à l'ouvrage complet (6 fasc. in-4) payé d'avance. 45 fr.

Clapin (Sylvain). Dictionnaire canadien-français ou lexique des mots dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-Français, in-8, Boston, 1894. 20 fr.

Correspondance commerciale européenne : allemande, anglaise, française, italienne, espagnole, portugaise, par **A. Wolff, H. Robolsky** et **R. Sepulveda**, 796 pp. in-8, 1894. 18 fr.

Courrier de Vaugelas. (Etudes de Grammaire), 11 vol. in-4. (88 fr.) net. 30 fr.

Dante. 3 trad. françaises des XVe et XVIe siècles, avec introduction par C. Morel, in-8, avec 25 planches, 1895. 35 fr.

[**Dorveaux** (P.)]. **L'Antidotaire Nicolas**, deux traductions françaises de l'Antidotarium Nicolai du XIVe siècle, publ. par le Dr P. Dorveaux, préface par A. Thomas, in-8, avec 2 facsimiles, 1896. 7 fr. 50.

Du Cange. Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, 10 vol. in-4, 1883-87. (400 fr.) net 250 fr.
— Sur papier de Hollande (600 fr.) 350 fr.

Estienne (Henri). Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé (1578), publ. par A. Bonneau, 2 vol. in-8, 1883. (25 fr.) net 12 fr.

Faguet (E.). La tragédie française au XVIe siècle (1500-1600), nouv. éd. in-8, 1895. (Repr. fac-similé). 10 fr.

Foulché-Delbosc. Grammaire espagnole complète, 2e éd., 1889. (4 fr.) net 2 fr.
— La même, rel. (5 fr.) net 2 fr. 50.
— Abrégé de la gr. esp. 2 fr. 50.
— Exercices espagnols. 2 fr. 50.
— Lecturas españolas modernas, 1897 3 fr. 50.
— Contes espagnols. (En collaboration avec M. Continnin de la Tour), in-8, 1890. 5 fr.
— Bibliogr. des Voyages en Espagne et en Portugal. Gr. in-8, 1896 12 fr. 50

MANUEL

DE

BIBLIOTHÉCONOMIE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

MANUEL

DE

BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr. ARNIM GRAESEL

Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE

Bibliothécaire universitaire

AVEC SOIXANTE-DOUZE FIGURES ET TREIZE TABLEAUX

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction Publique

PARIS

H. WELTER, ÉDITEUR

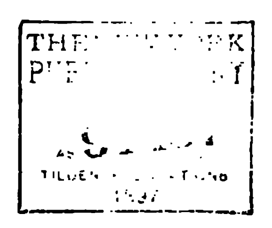
59, Rue Bonaparte, 59

—

Même maison à Leipzig, Salomonstrasse, 16

—

1897



AVANT-PROPOS

De l'avis de tous les bibliothécaires et des critiques compétents[1], le manuel de M. le D[r] Graesel mérite, à bon droit, d'être considéré comme le plus complet et le meilleur des traités de bibliothéconomie parus jusqu'à présent. C'est ce qui nous a déterminé à le traduire[2]. Nous avons cru rendre ainsi service aux jeunes gens qui se destinent à la profession de bibliothécaire et contribuer en même temps, dans une certaine mesure, à la diffusion des études de bibliothéconomie peut-être encore trop négligées en France.

Ainsi que M. le D[r] Graesel le dit dans la préface qu'on lira ci-après, le manuel que nous publions aujourd'hui n'est pas une simple traduction des *Grundzüge der Bibliothekslehre*. C'est à proprement parler une édition nouvelle et considérablement augmentée de l'ouvrage allemand.

Afin de compléter les données de l'auteur en ce qui concerne les bibliothèques françaises, nous nous sommes

---

1. Cf. *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*, 1890, n° 286, p. 7060. — *Centralblatt für Bibliothekswesen*, 1891, p. 53 et sq. — *Literarisches Centralblatt*, 1891, n° 6, p. 183. — *Deutsche Literaturzeitung*, 1891, n° 34, p. 1230. — *The Library Journal*, tome XVI, 1891, n° 4, p. 118. — *The Library*, t. III, 1891, p. 152. — *The Nation*, 1891, p. 123. - *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 1890, n° 116. - *Polybiblion*. Partie Littéraire, 2[e] série, t. XXXV (1892, 1[er] semestre), p. 265-266.

2. M. le D[r] Tracor, bibliothécaire de l'Université de Lille, avait eu, avant nous, la pensée d'entreprendre la traduction des *Grundzüge* : mais il fut surpris par la mort avant d'avoir pu mettre son projet à exécution. Cf. *Revue des Bibliothèques*, II, 1894, p. 470-171. *Centralblatt fur Bibliothekswesen*, t. X, 1894, p. 47-48.

permis de faire, çà et là, au texte original quelques additions, que l'on trouvera indiquées par un astérisque [1].

Qu'il nous soit permis de remercier ici les différentes personnes qui nous ont aidé dans notre travail, en particulier M. le Dr Graesel, qui nous a fourni avec une grande complaisance tous les renseignements qui nous étaient nécessaires, et s'est donné la peine de reviser lui-même notre traduction, et M. Pascal, architecte de la Bibliothèque Nationale, qui nous a communiqué d'intéressants détails sur l'avant-projet de construction qu'il a proposé pour l'achèvement de ce grand établissement.

Nous devons aussi beaucoup aux avis éclairés de notre collègue et ami M. A. Fécamp, bibliothécaire de l'Université de Montpellier, ainsi qu'à l'obligeance de notre éditeur M. H. Welter.

En terminant, nous prions Monsieur le Conservateur de la Bibliothèque de l'Université à la Sorbonne, de bien vouloir agréer l'assurance de notre sincère gratitude. Non content d'avoir été l'instigateur de notre travail, il a eu encore la bonté de le suivre, pour ainsi dire, pas à pas, en mettant à notre disposition sa grande expérience et sa vaste science bibliographique, et nous lui sommes profondément reconnaissant des observations qu'il a bien voulu nous faire, non moins que des précieux conseils qu'il n'a cessé de nous donner.

1er février 1897.

Jules Laude.

---

1. Les passages précédés de deux astérisques sont ceux que nous avons empruntés à la traduction italienne de M. le Dr Capra, bibliothécaire de l'Université de Cagliari.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

POUR L'ÉDITION FRANÇAISE

Ce Manuel de Bibliothéconomie n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple traduction des *Grundzüge der Bibliothekslehre* parus à Leipzig il y a maintenant cinq ans. Les nombreuses corrections et les additions importantes faites au texte primitif permettent de considérer cette édition française comme constituant une édition nouvelle. Tous les chapitres ont subi des modifications plus ou moins profondes et certains ont été considérablement augmentés ; mais c'est particulièrement sur les notes qu'a porté notre travail de revision. D'une part, nous avons complété et mis à jour les indications bibliographiques ; d'autre part, nous avons enrichi d'observations nouvelles et, nous voulons l'espérer, instructives le commentaire de l'ouvrage.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier M. J. Laude de son excellente traduction et M. H. Welter du soin qu'il a mis à éditer le livre.

Berlin, 4 septembre 1895.

D[r] A. Graesel.

La préface ci-dessus a paru, il y a un an et demi, en tête de la première livraison du Manuel. Depuis lors, nombre de travaux relatifs aux différentes questions traitées dans notre ouvrage ont été publiés en France et à l'étranger. Afin d'être aussi complet que possible, nous les avons signalés dans des *notes complémentaires* qu'on trouvera à la fin du volume et qui sont à jour jusqu'au mois de février 1897.

Berlin, 14 mars 1897.

D[r] A. Graesel.



Prix : Broché, 12 fr. 50. — Relié, 15 fr.

MANUEL

DE

BIBLIOTHÉCONOMIE

PAR

Le Dr ARNIM GRAESEL

Bibliothécaire à l'Université de Berlin

Édition française revue par l'auteur et considérablement augmentée

TRADUCTION DE

JULES LAUDE

Bibliothécaire universitaire

AVEC SOIXANTE-DOUZE FIGURES ET TREIZE TABLEAUX

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction Publique

PARIS

H. WELTER, ÉDITEUR

59, Rue Bonaparte, 59

Même maison à Leipzig, Salomonstrasse, 16

1897

Adam de Saint-Victor. Œuvres poétiques, publ. p. Léon Gautier, 2 forts vol. in-16, 1856. (12 fr.) 8 fr. Edition la plus complète.

Amélineau (E.). Géographie de l'Egypte à l'époque copte, in-8, 1893. 35 fr.

Amiaud et Scheil. Les inscriptions de Salmanasar II, 1890. 12 fr. 50.

Analecta Liturgica, publ. par Weale et Misset, nos 1 à 13, in-4, 1888-97. Abonnement y compris les fasc. 14 à 16 à paraître. 100 fr.

Archives du diocèse de Chartres. Histoire et Cartulaire de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou (1031-1789). Fort vol. in-8, avec planches, 1895-97. 12 fr. 50

Behrens (D.). Bibliographie des patois gallo-romans, 2e éd. 264 pp. in-8, 1893. 7 fr. 50

Bibliothèque grecque vulgaire, publ. p. E. Legrand, VI. Exploits de B. Digénis-Acritas, 1892. 15 fr.

— VII. Docum. concern. les relations du Patriarcat de Jérusalem avec la Roumanie, 1895. 30 fr.

— VIII. Fables Esopiques, 1897. 15 fr.

Burton's Arabian Nights entertainements. Reprint, including the supplemental Nights, now entitled : The Book of the thousand Nights and a Night, 12 vol. gr. in-8, reliés toile, 1896. 170 fr.

Burguy. Grammaire de la langue d'oïl, 3e édit., 3 vol., 1882. (32 fr.) net 20 fr.

Bury. Philobiblion. Trad. fr. par Cocheris, in-16, 1856. (12 fr.) net 6 fr.

Candréa Hecht (A.). Grammaire roumaine, in-16, 1897. 10 fr.

Caesar. Texte latin, notes et comment., par Dubner, 2 vol. in-4, 1867. (40 fr.) net 10 fr.

Carbonel (P.). Histoire de la philosophie, in-8, 1882. (7 fr. 50) net 4 fr.

Catalogue des incunables de la Bibliothèque Mazarine, par Marais et Dufresne de Saint-Léon, 1893. 40 fr.

Catulle. Texte, trad. p. Rostand, et comm. p. Benoist et Thomas, 2 v., 1882-1890. (20 fr.) net 10 fr.

Chansonnier historique du XVIIIe siècle, publié avec introduction, commentaire, notes et index, par E. Raunié, 10 vol. in-8 sur papier de Hollande, av. portraits à l'eau-forte, 1879-1884. (100 fr.) 35 fr.

Charles d'Orléans. Poésies, publ. par Champollion Figeac, in-8, 1848. (15 fr.) net 6 fr.

Chassiotis (G.). L'instruction publique chez les Grecs depuis la prise de Constantinople par les Turcs jusqu'à nos jours, 566 pp., gr. in-8, av. 4 cartes en couleurs, 1881. (25 fr.) 5 fr.

Chevalier (Ulysse). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie. En vente les fasc. 1 et 2. Prix. 18 fr.
Souscription à l'ouvrage complet (6 fasc. in-4) payé d'avance. 45 fr.

Clapin (Sylvain). Dictionnaire canadien-français ou lexique des mots dont l'usage appartient surtout aux Canadiens-Français, in-8, Boston, 1894. 20 fr.

Correspondance commerciale européenne : allemande, anglaise, française, italienne, espagnole, portugaise, par **A. Wolff**, **H. Robolsky** et **R. Sepulveda**, 796 pp. in-8, 1894. 18 fr.

Courrier de Vaugelas. (Etudes de Grammaire), 11 vol. in-4. (88 fr.) net. 30 fr.

Dante. 3 trad. françaises des XVe et XVIe siècles, avec introduction par C. Morel, in-8, avec 25 planches, 1895. 35 fr.

[Dorveaux (P.)]. **L'Antidotaire Nicolas**, deux traductions françaises de l'Antidotarium Nicolai du XIVe siècle, publ. par le Dr P. Dorveaux, préface par A. Thomas, in-8, avec 2 fac-similes, 1896. 7 fr. 50.

Du Cange. Glossarium mediæ et infimæ latinitatis, 10 vol. in-4, 1883-87. (400 fr.) net 250 fr.

— Sur papier de Hollande (600 fr.) 350 fr.

Estienne (Henri). Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé (1578), publ. par A. Bonneau, 2 vol. in-8, 1883. (25 fr.) net 12 fr.

Faguet (E.). La tragédie française au XVIe siècle (1500-1600), nouv. éd. in-8, 1895. (Repr. fac-similé). 10 fr.

Foulché-Delbosc. Grammaire espagnole complète, 2e éd., 1889. (4 fr.) net 2 fr.

— La même, rel. (5 fr.) net 2 fr. 50.

— Abrégé de la gr. esp. 2 fr. 50.

— Exercices espagnols. 2 fr. 50.

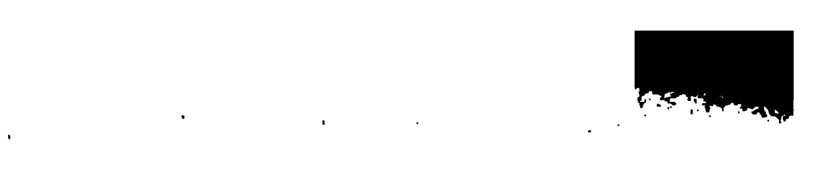
— Lecturas españolas modernas, 1897 3 fr. 50.

— Contes espagnols. (En collaboration avec M. Contamin de la Tour), in-8, 1890. 5 fr.

— Bibliogr. des Voyages en Espagne et en Portugal. Gr. in-8, 1896 12 fr. 50.

MANUEL
DE
BIBLIOTHÉCONOMIE

INDEX DES TABLEAUX



INTRODUCTION

---

§ I.

Origine et signification du mot bibliothèque.

Le mot *bibliothèque* est, comme chacun le sait, dérivé du grec (de τὸ βιβλίον et θήκη).* Jusqu'au XVIIe siècle il ne fut que très rarement employé dans la langue française ; on se servait de préférence du mot *librairie* (dérivé du latin « *libraria* »). C'est ainsi que la bibliothèque de Charles V, déposée au Louvre, s'appelait la « *librairie du Louvre* », et que « *maître de la librairie* » se disait du bibliothécaire du roi [1]. Aujourd'hui, le mot « librairie » n'est plus employé en français que pour désigner un magasin où l'on vend des livres, la profession de libraire, ou le commerce lui-même des livres [2]. *

Pris dans son sens le plus étroit, le mot bibliothèque signifie seulement : le lieu où sont gardés les livres ; mais, par extension, et dès l'origine, on s'est habitué à appeler ainsi, non seulement les locaux destinés à la conservation des livres, mais encore l'ensemble même des collections qui y étaient contenues.

---

*1. Nous citerons encore les exemples suivants, empruntés au Dictionnaire de LITTRÉ. Au XVe siècle : « Et s'en allerent en grand tumulte au collège de Navarre et là pillerent et robberent ce qu'ils trouverent excepté la librairie ». JUV. DES URSINS. Charles VI, 1418. — Au XVIe siècle : « Ceux desquels la suffisance [le mérite] loge en leurs sumptueuses librairies ». MONTAIGNE, I, 144. — « Comment Pantagruel vint à Paris et des beaux livres de la librairie de Saint-Victor ». RABELAIS, II, 7. — La charge de « *maitre de la librairie* » fut créée sous FRANÇOIS Ier en faveur de Guillaume BUDÉ.

*2. En anglais, *library* désigne toujours une bibliothèque et *librarian* signifie bibliothécaire.

La réunion d'un nombre assez considérable de livres forma une bibliothèque. POMPEJUS FESTUS nous le dit d'une façon formelle dans son traité *De Verborum significatione* : « *Bibliothecæ et apud Græcos et apud Latinos tam librorum magnus per se numerus quam locus ipse, in quo libri collocati sunt, appellantur* [1]. »

Il est plus difficile qu'on ne pourrait le croire au premier abord de définir le sens exact et complet du mot « bibliothèque ». Jusqu'à ce jour, tous les maîtres de la science bibliographique en ont donné des explications plus ou moins différentes ; mais il n'y a pas encore de définition précise et acceptée par tous. Dans l'ouvrage que publiait, il y a plus de deux cents ans, JOH. GE. ZIHN, respondente AD. GRUBER, et intitulé « *Disputatio de Bibliothecis* » (Lipsiæ, 1678, in-4°), nous trouvons la définition suivante : « *Bibliotheca significat nobis magnum librorum numerum, et est thesaurus literarius, in quo optimorum auctorum libri reconduntur universæ reipublicæ et privatorum incommodis inserviens.* » — Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur tout ce que cette explication présente de défectueux : tout d'abord, les qualités nécessaires pour constituer la bonté d'un livre sont essentiellement incertaines et variables, puisqu'elles dépendent de l'esprit et de la tendance des temps, et, abstraction faite de cette question, il est bien certain que nul aujourd'hui ne songerait à refuser le nom de « bibliothèque » à une collection de livres, alors même que cette

1. Justus LIPSIUS, *De Bibliothecis syntagma*, chap. I, reproduit par MADER distingue jusqu'à trois acceptions du mot « bibliothèque » : « Bibliotheca tria significat, *locum*, *armarium*, *libros* — Græca vox — ajoute-t-il, Latinis in usum etiam venit, et quamquam *librariam* dicunt, tamen magis est ea voce tabernam capi, in qua venales libri exstant ». Du reste, un passage de l'*Onomasticon* de POLLUX (lib. IX, cap. V), déjà cité par LOMEIER montre que, même en grec, le mot βιβλιοθήκη n'était pas éloigné, à l'origine, de signifier également un commerce de livres : « ἔν δὲ τῶν κοινῶν, βιβλιοθήκαι, ἢ ὡς Εὔπολίς φησιν, οὗ τὰ βιβλία ὤνια, καὶ αὐτό ἐφ' αὑτοῦ· οὕτω γὰρ τὸν τόπον οὗ τα βιβλία οἱ Ἀττικοὶ ὠνόμαζον· ὥσπερ καὶ τοὺς ἄλλους τόπους ἐκ τῶν πιπρασκομένων. » Sur le mot βιβλιοθήκη, cf. en particulier C. HÆBERLIN, *Beitrage zur Kenntniss des antiken Bibliotheks- und Buchwesens*, III. « Zur griechischen Buchterminologie ». *Centralblatt f. B.*, a. VII, 1890, p. 271 et sq.

collection ne serait composée que des œuvres les plus inutiles, les plus mauvaises et les plus plates des plus médiocres écrivains.

Dans son ouvrage, que nous apprécierons plus loin, Schrettinger fait intervenir, lui aussi, dans sa définition l'idée de quantité : « Une bibliothèque, dit-il, est une réunion considérable de livres ; elle doit être organisée de façon que chaque travailleur puisse, sans perte de temps inutile, y trouver l'un quelconque des ouvrages qui y sont conservés », et Zoller, enfin, dans son premier essai d'explication, prétend que le concept de bibliothèque implique uniquement l'idée d'un grand nombre de livres. C'est là, croyons-nous, une erreur. Il y a, en effet, des collections peu considérables, d'apparence insignifiante, mais de grande valeur, et auxquelles on a toujours donné le nom de bibliothèque. Dans la seconde partie de sa définition, Schrettinger insiste sur la nécessité qu'il y a à ce que chaque travailleur puisse se procurer rapidement l'ouvrage dont il a besoin. Ce point est d'une grande importance pour qui veut juger de l'organisation d'une bibliothèque, mais il faut bien reconnaître que, pour celui dont le but est uniquement de déterminer le sens du mot bibliothèque, c'est une particularité tout à fait secondaire. Dans les commentaires dont il accompagne sa définition, Schrettinger cherche encore à faire entrer dans le concept de bibliothèque l'idée d'organisation. On peut lui objecter, comme l'a fait du reste un critique de son temps, que l'acception courante du mot ne justifie en rien cette prétention.

Deux bibliographes ont cependant approuvé la théorie de Schrettinger : Constantin, dans son manuel de bibliothéconomie, et, plus particulièrement, Naumann, dans un article du *Serapeum*[1]. « L'idée d'une organisation et d'une administration systématiques et raisonnées, dit ce dernier dans son analyse des « *Umrisse* de Zoller, se présente naturellement à l'esprit lorsque « l'on parle d'une bibliothèque au point de vue scientifique « (c'est tout autre chose lorsque l'on en parle dans le langage « courant). Le concept de bibliothèque renferme un élément « intellectuel qui en est inséparable : les livres ne sont autre « chose qu'un produit de l'intelligence humaine, et c'est pour

1. *Serapeum*, a. VII, 1846, p. 370-371.

« cette raison que celui-là seul a une bibliothèque, qui poursuit, « en les réunissant, un but intellectuel. Le bouquiniste, par « exemple, qui ne voit dans les livres qu'une marchandise, un « objet de commerce, n'a pas une bibliothèque, mais simplement « un magasin de livres. Il nous semble donc, à nous aussi, que « dans le mot « bibliothèque » lui-même se trouve impliquée « cette idée, en quelque sorte fondamentale, que la bibliothèque « a pour principal objet l'étude de la science, qu'elle poursuit « un but intellectuel, qu'elle est destinée à servir aux progrès de « l'esprit humain et au développement de la culture scientifique, « et qu'elle est organisée et administrée de manière à satisfaire « à ces multiples besoins. »

Il suffit, pour réfuter les conclusions de Naumann, de faire remarquer que, lorsque l'on veut donner la définition d'un mot quelconque, il faut le prendre dans toutes ses acceptions et non dans une seule; or, Naumann n'envisage le concept de bibliothèque qu'au point de vue purement scientifique. Jules Petzholdt, au contraire, insista toujours, et les premières éditions de son *Catéchisme* en fournissent la preuve, sur l'idée de collection. « Si « l'on a raison, dit-il, de ne pas donner le nom de bibliothèque à « un amas quelconque et sans ordre de livres, mais de rattacher « toujours plus ou moins à ce mot l'idée d'une collection de « livres bien ordonnée et d'une certaine valeur, il ne faut pas « cependant perdre de vue que les notions de quantité et d'orga- « nisation ne sont pas des éléments essentiels pour sa définition. « Une bibliothèque est purement et simplement une collection de » livres destinée à être conservée et utilisée. En s'en tenant à « cette définition, on n'est plus obligé de donner le nom de « bibliothèque à une collection de livres uniquement parce que « cette collection est importante et bien organisée, et il est en « outre facile de distinguer nettement une bibliothèque d'une « librairie ou d'un dépôt quelconque de livres; enfin on ne se « voit plus contraint de refuser à des collections de livres, sous « prétexte qu'elles sont en désordre ou ne contiennent qu'un « petit nombre d'ouvrages, ce titre de bibliothèque qu'elles « peuvent mériter de plein droit. » C'est toutefois avec raison que Zoller fait remarquer que l'idée de collection, sur laquelle insiste uniquement Petzholdt, est aussi celle qui guide le bouqui-

niste. Quant à la conservation des livres pour l'avenir, c'est là un but que les bibliothèques publiques sont, la plupart du temps, les seules à se proposer. Plus tard, ZOLLER lui-même donna dans le *Serapeum*[1] une autre définition qui devait, dans sa pensée, réunir tous les suffrages; la voici : « Une bibliothèque est une collection « de livres formée, sans aucune arrière-pensée mercantile, dans le « seul but de servir au développement de la culture intellectuelle, « à des travaux particuliers ou aux études d'une société plus ou « moins nombreuse. Une collection de ce genre prend le nom de « bibliothèque du lieu même où elle se trouve conservée. » Mais cette définition elle-même est défectueuse, parce qu'elle ne tient aucun compte des bibliothèques constituées uniquement pour servir de passe-temps.

Laissant donc de côté toute idée d'organisation ou autre, nous nous bornerons à dire qu'une bibliothèque est une collection de livres destinée à un usage public ou privé[2]. En outre, on ne devra pas oublier que, pour qu'une bibliothèque satisfasse à son double but, qui est de conserver les livres et d'en faciliter l'usage aux travailleurs, il faut qu'elle soit non seulement bien organisée, mais encore aussi considérable que possible; on ne peut, effectivement, en tirer réellement profit que si les ressources qu'elle offre sont suffisamment importantes.

§ II.

De la science des bibliothèques en général.

Les questions théoriques qui peuvent être soulevées à propos des bibliothèques, l'histoire de tout ce qui se rapporte aux bibliothèques d'une façon générale, et l'histoire des collections spéciales

1. ZOLLER, « die Bibliothekwissenschaft, II. » *Serapeum*, a. IX, 1848 p. 131.

2. Dans son ouvrage *Ueber Bibliothekswissenschaft* » (p. 19), MOLBECH insiste également sur la nécessité qu'il y a à ce que les livres soient mis en place et en ordre pour qu'une bibliothèque soit véritablement digne de ce nom. « Un amas quelconque de livres, dit-il, empilés dans des caisses, mis en tas comme du bois à brûler, ou réunis en guise de marchandise dans un but de commerce, ne constitue pas une bibliothèque. Celle-ci n'existe réellement que lorsqu'une collection plus ou moins considérable de livres se trouve rangée dans une ou plusieurs salles suivant un plan déterminé. »

de livres en particulier font l'objet d'une science propre, qui est la science des bibliothèques [1].

De même que chaque science forme un tout de connaissances homogènes, distinct du reste des connaissances humaines et ordonné selon certains principes, ainsi la science dont nous nous occupons constitue l'ensemble systématique de toutes les connaissances qui se rapportent aux bibliothèques. Elle se divise en deux parties : la *bibliothéconomie* et la *bibliothécographie*.

La bibliothéconomie considère les bibliothèques en tant que formant des collections de livres, mais à un point de vue tout à fait général, tandis que la bibliothécographie les envisage spécialement en tant que collections déterminées ayant existé dans le passé ou existant encore aujourd'hui.

La bibliothéconomie et la bibliothécographie sont d'une importance égale et se rattachent l'une à l'autre par les liens les plus étroits.

Ce n'est pas sans surprise que l'on a vu différents savants, et entre autres ZOLLER [2], s'élever contre cette division si claire et si compréhensible. Pour ZOLLER, comme auparavant pour EBERT et MOLBECH, la science des bibliothèques n'est pas autre chose que la science de l'organisation et de l'administration des bibliothèques, l'ensemble des principes que la pratique des différentes bibliothèques a mis en lumière. Cette conception correspond en substance à ce que nous entendons par « bibliothéconomie ». Comme nous l'avons déjà dit, en effet, la bibliothéconomie a pour objet l'étude des bibliothèques au point de vue général et forme l'ensemble de toutes les connaissances théoriques et pratiques qu'il est nécessaire de posséder pour être à même de diriger une bibliothèque.

Pour se convaincre que notre division est pleinement justifiée, il suffit de considérer l'importance que ZOLLER lui-même attribue à la bibliothécographie. « L'ancienneté et l'étendue de la biblio-« thécographie, dit-il, ne lui donnent pas cependant le droit de « prétendre au titre de science des bibliothèques ; toutefois

1. SCHRETTINGER est le premier qui se soit servi du mot *Bibliothekwissenschaft*.

2. *Serapeum*, a. IX, 1848, p. 131-132.

« nous ne voulons pas non plus subordonner la première à « la seconde ou la considérer seulement comme en étant une « partie accessoire. La bibliothécographie a droit à une étude « spéciale et indépendante, et la preuve en est qu'elle peut four- « nir à ceux qui étudient la science des bibliothèques de nom- « breux exemples. »

Mais qu'arrive-t-il ainsi? c'est que la bibliothécographie outrepasse les limites qui lui sont réservées et est élevée, sans motif plausible, au rang de science indépendante ; au contraire, pour nous, elle est tout à la fois partie distincte et partie intégrante de la science des bibliothèques, qui, aussi bien que la jurisprudence ou l'histoire naturelle, se divise ainsi en deux branches, d'une part la bibliothécographie, partie empirique (historique), d'autre part la bibliothéconomie, partie aprioristique [1].

§ III.

De la bibliothéconomie en particulier.

Depuis les travaux d'EBERT, on s'est habitué à diviser la bibliothéconomie en deux parties absolument distinctes l'une de l'autre, la première ayant pour objet l'*organisation*, la seconde l'*administration* des bibliothèques. PETZHOLDT lui-même a adopté cette manière de voir dans son *Catéchisme*. D'après cette division, l'organisation comprend : la fondation de la bibliothèque, l'acquisition des livres, leur inscription au catalogue et leur mise en place, tandis que l'administration, après un chapitre prélimi-

1. Cf. PETZHOLDT, « Ueber Bibliothekwissenschaft und Bibliothekenlehre » dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, a. 1851, n° 1. — Pour la bibliothécographie, on pourrait proposer le schéma suivant :

I. Introduction. — Bibliographie. — Classification des bibliothèques.
II. Histoire et statistique des bibliothèques publiques.
   1. Par époque.
   2. Par pays.
III. Histoire et statistique des bibliothèques privées.
IV. Biographies des bibliothécaires.

Voir dans la note suivante les divisions de la bibliothéconomie.

naire sur le personnel, traite particulièrement de la conservation de la bibliothèque, de son entretien et de son usage[1].

Cette division correspond-elle, en tout point, à la réalité? peut-elle se justifier dans la pratique? « Ses partisans eux-mêmes « sont bien obligés d'avouer que, dans la pratique, l'organisation « et l'administration des bibliothèques ne peuvent être aussi « rigoureusement séparées et qu'elles empiètent constamment, « plus ou moins, l'une sur l'autre; en réalité, au moment où « doit commencer l'administration de la bibliothèque, l'organi- « sation ne peut être définitivement terminée, et, à vrai dire, elle « ne l'est jamais complètement, parce que l'administration elle- « même n'est, en partie, qu'une sorte d'organisation perpétuelle. « Il n'y aura donc, dans la pratique, que très peu de bibliothèques « attendant tranquillement que leur organisation soit absolu-

---

1. C'est là la division proposée par EBERT dans l'*Encyclopädie* de ERSCH et GRUBER, art. Bibliothekwissenschaft, et aussi par PETZHOLDT dans les premières éditions de son *Catéchisme*. ZOLLER, qui s'est inspiré de ces deux auteurs, propose de diviser la bibliothéconomie de la façon suivante :

Introduction : Définition. — But et moyens de l'atteindre. — Histoire de la bibliothéconomie.

I. Fondation de la bibliothèque.
  1. Le local.
  2. Le matériel.
    a. Mise en place.
    b. Inventaire.
  3. Les catalogues.
  Appendice. — Travaux supplémentaires.
II. Administration. — Budget.
  1. Administration intérieure.
    a. Conservation de la bibliothèque.
    b. Acquisitions.
    c. Personnel. — En général. — Préparation à la profession de bibliothécaire. — Travaux des bibliothécaires.
  2. Action extérieure de la bibliothèque.
    Usage de la bibliothèque.
  Fin : Règlements.

V. ZOLLER, *Die Bibliothekwissenschaft im Umrisse*, p. 7. Du même « Die Bibliothekwissenschaft » dans le *Serapeum*, IX, 1848, p. 287. Cf. aussi un « Synopsis of library economy » remarquable, proposé, en 1853, au congrès des bibliothécaires de l'Amérique du Nord et reproduit dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, a. 1854, n° 27.

« ment achevée pour donner signe de vie et entrer en action « sous la main de leur administrateur. » Ainsi donc, puisque l'on est obligé de convenir que dans la pratique l'administration et l'organisation ne peuvent être séparées et que la division proposée n'est que purement théorique, le mieux, croyons-nous, est de la laisser de côté. Le rôle de l'administration commence, en effet, avec la fondation même de la bibliothèque et se continue pendant que celle-ci procède à son organisation. Toutes les mesures de cette organisation, telles que la rédaction du catalogue, le rangement et le numérotage des livres sont aussi bien affaire d'administration que le service du prêt ou celui des acquisitions, et vice versa, dans une bibliothèque qui est en voie de formation, cette partie de l'administration se confond totalement avec le service d'organisation.

Antérieurement, J. Petzholdt avait proposé, dans le *Serapeum*[1], une autre division : il scindait la bibliothéconomie en deux parties principales, l'une ayant pour objet la collection même des livres, l'autre la place qui lui était destinée, et il rattachait à la première partie l'organisation et l'administration.

Comme les critiques que nous avons présentées contre les autres divisions s'appliquent également à cette dernière, nous la rejetterons aussi et nous considérerons la bibliothéconomie comme formant deux parties distinctes.

Dans la première, nous nous occuperons des constructions, des employés et du budget de la bibliothèque, c'est-à-dire des conditions premières indispensables et fondamentales de son existence.

La seconde sera consacrée à l'étude de la collection même des livres envisagée au triple point de vue de sa création, de son organisation et de son usage[2].

Il est facile de se rendre compte que, dans ce schéma basé sur l'expérience, toutes les questions se classent naturellement et

---

1. *Serapeum*, a. II, 1841, p. 61-62.

2. E. Förstemann, « Die Verbindung zwischen den deutschen Bibliotheken » *Centralblatt*, a. I, 1884, p. 7 et 8), envisage l'existence d'une bibliothèque à un triple point de vue : 1° l'organisation (c'est-à-dire tout ce qui se rapporte au local, au personnel, aux systèmes scientifiques, aux catalogues, etc... ; 2° les acquisitions ; 3° l'usage de la bibliothèque. Lorsque l'on veut

avec la plus grande facilité, sans qu'il y ait, entre la pratique et la théorie, aucune contradiction. Mais, avant d'entreprendre ce travail, nous passerons rapidement en revue les principaux ouvrages dans lesquels la bibliothéconomie a été étudiée.

§ IV.

Traités de bibliothéconomie.

C'est en vain que l'on chercherait, chez les écrivains qui se sont jusqu'ici occupés de bibliothéconomie, un aperçu critique et méthodique des ouvrages pourtant assez nombreux qui ont été consacrés à cette science. MOLBECH lui-même, dans son travail si utile pour tout le reste, ne cite qu'un petit nombre d'auteurs, et encore d'une façon incidente, dans les annotations, et sans viser aucunement à être complet.

C'est dans le manuel de SCHMIDT, paru en 1840 et intitulé *Handbuch der Bibliothekswissenschaft, der Litteratur- und Bücherkunde*, que se trouve publié pour la première fois un index détaillé des ouvrages relatifs à la bibliothéconomie. Mais le premier qui entreprit d'écrire en quelque sorte l'histoire littéraire de cette science d'une façon sérieuse, fut Edmond ZOLLER. Dans son remarquable ouvrage paru en 1846, *Die Bibliothekwissenschaft im Umrisse*[1], il passa en revue les différents traités qui lui étaient connus et porta sur chacun d'eux un jugement motivé. Quelques années plus tard, il entreprit, dans le *Serapeum*[2], une série d'articles dans lesquels il se proposait

---

exposer la bibliothéconomie d'une façon méthodique, il est bon de la diviser en deux parties : la première, en quelque sorte extérieure, traitant des bâtiments, du personnel et du budget ; la seconde, consacrée plus particulièrement à la collection même des livres. De cette façon le schéma ne gagne pas seulement en clarté, mais encore la seconde partie forme un tout plus autonome et plus distinct.

1. p. 7-17. PETZHOLDT y fit diverses additions dans l'*Anzeiger*, a. 1846, p. IX et sq.

2. ZOLLER, Die Bibliothekwissenschaft. *Serapeum*, a. IX, 1848, p. 33-36, 129-137, 157-160, 268-271, 285-287 ; XI, 1850, p. 126-128, 137-143 ; XII, 1851, p. 92-95.

d'étudier encore avec plus de soin, et d'une façon plus détaillée, les principaux auteurs qui ont écrit sur la bibliothéconomie; malheureusement il ne poussa pas son travail au delà de l'année 1635. Cependant les fragments qu'il nous a laissés, bien que peu considérables, sont extrêmement importants et du plus haut intérêt.

Près de vingt ans plus tard, J. Petzholdt, le vieux maître de la bibliographie allemande, fournissait, dans le *Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft*[1], les matériaux préparatoires pour une « *Bibliotheca bibliothecaria* » critique qui devait, commençant au début du siècle précédent, aller jusqu'à l'année 1863. Ainsi qu'il le déclarait dans ce travail, il avait eu l'intention, au moment de la publication de son *Catéchisme*, d'énumérer, dans l'introduction, les ouvrages de bibliothéconomie les plus importants et d'en indiquer brièvement la valeur respective; mais il ajoutait qu'après mûre réflexion il lui avait paru préférable de différer ce projet dans la crainte qu'on ne pût croire qu'en plaçant ainsi une sorte d'aperçu critique en tête de son propre ouvrage, il avait eu l'arrière-pensée de le recommander. On ne peut nier cependant que ce manque absolu de renseignements bibliographiques ne laisse dans l'ouvrage un grand vide. Il était urgent de le combler, en procédant à une refonte du *Catéchisme*, d'autant plus que les craintes exprimées par Petzholdt n'ont plus aujourd'hui aucune raison d'être.

Nous suivrons, en partie, dans notre résumé critique, les deux illustres maîtres dont nous venons de parler; mais, ne voulant pas sortir des limites que nous nous sommes tracées, nous nous contenterons d'examiner dans leur ordre chronologique les travaux qui seuls le méritent par leur importance. Pour les autres indications bibliographiques, de même que pour les éclaircissements ou renseignements complémentaires, nous renvoyons aux notes des différents chapitres[2].

---

1. Petzholdt, *Anzeiger*, a. 1864, n° 1, 90, 164, 264, 358.

2. Citons ici l'énumération alphabétique des ouvrages consacrés à notre science donnée par A. R. Spofford dans *Public libraries in the U. S. of America. Special report. Bureau of education*, pt. I, p. 733-744, « Library bibliography ».

1. Le *Philobiblon* de Richard de Bury[1], écrit vers le milieu xive siècle et imprimé pour la première fois à Cologne en 14 Dans son *Anleitung für Bibliothekare*, Schelhorn en fait grand éloge et rappelle que c'est le plus ancien ouvrage, relat

1. Richard Aungervyle (Angerville), ordinairement appelé Rich de Bury du nom de sa ville natale, naquit, selon Morley en 1281 et s Cocheris en 1287, à Bury St. Edmunds dans le comté de Suffolk. Il chancelier et trésorier du royaume sous le règne d'Edouard ensuite évêque de Durham (on l'appelle aussi pour cette raison Richa Dunelmensis). Il mourut le 14 avril 1345. Bibliophile passionné, il term peu de temps avant sa mort, croit-on, son *Philobiblon, seu de amore li rum*. Cf. E. S. Vogel « Erinnerungen an einige verdienstvolle Bil philen des vierzehnten und fünfzehnten Jahrhunderts. 1. Richar Bury » (*Serapeum*, IV, 1843, p. 129-141, 154-160), où se trouvent égalen traitées en détail la question des manuscrits et celle des éditions; cf outre Zoller « Die Bibliothekwissenschaft » (*Serapeum*, XI, 1850, p. 128). Outre les anciennes éditions qui s'y trouvent mentionnées, citon la traduction anglaise [de John B. Inglis] parue en 1832 : la traduc française avec texte latin en regard d'Hippolyte Cocheris, Paris, 18 l'édition américaine de S. Hand (Albany 1861), faite sur les deux précéder et principalement la dernière édition (texte et traduction) d'Er C. Thomas, London, 1888. Cf. encore E. C. Thomas, « Richard de Bury his editors » (*The library chronicle*, vol. I, 1884, p. 148-153, 170-173). même, « The manuscripts of the Philobiblon » (*ibid.*, vol. II, 1885, p. 137). G. Kaufmann, « Zu dem Philobiblon Richards de Bury » (*Centrall f. B.*, a. VI, 1889, p. 337-347). Morley a porté un jugement exact Richard de Bury, *English writers*, vol. IV. London, 1889, p. 38-58. Er C. Thomas, plusieurs fois cité, et qui connaît si bien le *Philobiblon*, demandé s'il fallait réellement en attribuer la paternité à Richard Bury, dans un article de *The library*, vol. I, 1889, p. 335-340, intitu « Was Richard de Bury an impostor ? » Le même auteur donne la dat 1287 comme étant celle de la naissance de R. de Bury : « Le *Dictionar National Biography* — dit-il, n° 1, p. xii de l'introduction à son éditio *Philobiblon* — suivant en cela l'*Encyclopædia Britannica* et la *Biogra Britannica* donne la date de 1281, mais c'est une erreur basée sur une ture erronée de la note finale de l'exemplaire Cottonien. » Toujours d'a C. Thomas, le père de R. de Bury était sir Richard Aungerville, chevalier dont les ancêtres étaient venus en Angleterre à la suite Guillaume le Conquérant ». Enfin, dans un post-scriptum à son intro tion si riche en renseignements biographiques et bibliographiques con nant R. de Bury et son œuvre, Thomas fait mention (p. xlvi-xlvii passage d'Adam Murimuth, contemporain de R. de Bury, passage cité p la première fois par C. Maunde Thompson, et qui donne de R. de Bury idée différente de celles qui ont prévalu jusqu'ici.

sation des bibliothèques, qui nous soit parvenu; il ajoute l'on veut bien tenir compte de l'époque à laquelle l'auteur et écrit, on doit reconnaître que ses aperçus sur les sances et les aptitudes qui sont nécessaires à un habile onneur de livres et à un administrateur de bibliothèque pas sans valeur. ZOLLER considère qu'il est fait preuve, *Philobiblon*, d'un si noble amour des livres, d'une si le intelligence de ce que doit être une bibliothèque, qu'il evoir attribuer à cet ouvrage le mérite d'avoir jeté les s fondements de la bibliothéconomie. De toutes façons, i l'on met en doute que l'évêque de Durham en soit le e auteur, ce vénérable petit livre mérite absolument les qu'on lui a prodigués.

lvis pour dresser une bibliothèque (Paris, 1627). Cet it petit traité de bibliothéconomie fut écrit par Gabriel , alors qu'étudiant en médecine, âgé de 25 ou 26 ans, il ait au catalogue de la bibliothèque du président MESME. rd il eut l'occasion, comme bibliothécaire de la Biblio-Mazarine, de mettre en pratique les principes qu'il avait dans son *Advis*. L'édition de 1644 a été réimprimée à ı 1876 et l'ouvrage rendu ainsi accessible à un plus grand de lecteurs. Ce petit livre, au moins dans ses données lles, n'a pas vieilli; il fait partie des travaux qui ont la voie à la bibliothéconomie et, même aujourd'hui, nul

---

DÉ, né à Paris en 1600, mort à Abbeville en 1653, fut, en même l'un bibliophile passionné, l'un des hommes les plus savants de son · fut lui qui, pour la première fois en France, rendit accessible au ne grande bibliothèque, la bibliothèque Mazarine, à une époque y avait encore que trois bibliothèques ouvertes au public : siana de Milan, l'Angelica de Rome, fondée par Angelo ROCCA, et iana d'Oxford. NAUDÉ organisa en outre les bibliothèques des x BAGNI et BARBERINI et celle de la reine CHRISTINE de Suède. La *iæ collectionis accessio nova* (Helmstadi 1703) a publié une tra-latine de son ouvrage. Dans le *Serapeum*, XI, 1850, p. 139-143, donné une analyse minutieuse de l'*Advis*, en l'accompagnant d'un t sur l'auteur lui-même. SCHELHORN dit (I, p. 73) : « Un bibliothé-ne connaît pas Naudé, qui ne connaît pas ses œuvres pour rares soient, et qui ne cherche pas à en tirer profit, ne mérite pas d'être comme un bibliothécaire habile et possédant les connaissances es aux fonctions qu'il remplit. »

parmi ceux qui s'adonnent à l'étude de cette science ne devrait négliger de le connaître.

3. Les principaux traités de bibliothéconomie et surtout de bibliothécographie du XVI[e] et du XVII[e] siècles ont été réimprimés dans deux collections. Voici le titre de la première : *De bibliothecis atque archivis virorum clarissimorum libelli et commentationes. Cum praefatione de scriptis et bibliothecis antediluvianis antehac edidit Joachimus Joan. Maderus* (Helmstadi, 1666), *secundam editionem curavit* [*Jo*]. *A*[*ndreas*] *S*[*chmidt*] (Helmstadi, 1702) avec deux *Accessiones* parues en 1703 et 1705. La seconde collection a pour titre *Sylloge aliquot scriptorum de bene ordinanda et ornanda bibliotheca studio et opera Jo. Davidis Koeleri* (Francofurti, 1728). Plus loin, dans notre chapitre sur le catalogue scientifique, nous aurons à revenir sur quelques-uns de ces écrits[1]; qu'il nous suffise de mentionner ici, bien qu'il traite plutôt de bibliothécographie, l'ouvrage de Joh. Lomeier, *De bibliothecis liber singularis*, qui a été imprimé à part et a eu plusieurs éditions, dont la première parut à Zutphen en 1669.

4. Laissant de côté *Die Anleitung für Bibliothekare und Archivare* de J. G. Schelhorn[2], qui s'occupe presque exclusive-

---

1. Nous reparlerons plus loin des deux ouvrages de Joa. Garnerius Garnier et de Fr. Rostgaard.

2. L'ouvrage de Schelhorn parut à Ulm de 1788 à 1791. Il est fait à un point de vue trop exclusif pour être considéré comme un ouvrage complet ou simplement, ainsi que le désirait l'auteur, comme « une introduction compendieuse ». Il nous suffira, pour justifier notre opinion, de donner ici les titres des chapitres : I. Des livres les plus importants, particulièrement utiles et souvent indispensables à un bibliothécaire; II. De quelques autres travaux spéciaux également utiles aux bibliothécaires; III. Des bibliothèques, connaissances que les bibliothécaires doivent posséder à leur sujet; IV. Des manuscrits que l'on conserve et qui méritent d'être conservés dans les bibliothèques; V. Des livres imprimés et de leur valeur de la connaissance des livres et des moyens d'arriver à devenir connaisseur, des livres rares, incunables, éditions de la Bible, autographes de Luther, pères de l'Église ; VI (7 pages!) De la fondation et de l'organisation d'une bibliothèque, de la manière de dresser les catalogues, avec conseils au bibliothécaire. — Le titre du livre aurait dû être plutôt : *Anleitung zur Bücher- und Handschriftenkunde.* L'ouvrage devait avoir une troisième partie destinée aux archivistes, mais elle ne vit jamais le jour.

ment de la connaissance des livres et touche à peine à la bibliothéconomie, citons tout de suite l'ouvrage d'Albert Christophe KAYSER : *Ueber die Manipulation bei der Einrichtung einer Bibliothek und der Verfertigung der Bücherverzeichnisse* (Bayreuth, 1790). Cet ouvrage, tenu en grand estime par EBERT, qui lui décernait le titre de classique et en recommandait l'étude à chaque bibliothécaire, a été bien diminué, et à notre avis avec raison, par les travaux de PETZHOLDT et de ZOLLER.

5. Il n'en est pas de même de l'ouvrage de Frédéric-Adolphe EBERT[1] intitulé : *Ueber öffentliche Bibliotheken besonders deutsche Universitätsbibliotheken, und Vorschläge zu einer zweckmässigen Einrichtung derselben* (Freiberg, 1811). Cette œuvre de début, que l'auteur présentait au public « non, disait-il, « avec une confiance présomptueuse, mais avec une modestie « timide », est restée et restera toujours l'une des œuvres maîtresses de la bibliothéconomie. Nous ne saurions mieux la louer, du reste, qu'en relatant le jugement même de PETZHOLDT : « C'est là un petit livre précieux. Nous y trouvons exposés, avec « une clarté et une modestie qui font honneur à cet auteur de « vingt ans, une foule de conseils et d'idées d'une grande utilité « pratique, absolument nouveaux pour l'époque et qui encore « aujourd'hui offrent au bibliothécaire studieux l'occasion de « perfectionner ses connaissances. »

6. Le premier manuel de bibliothéconomie qui soit vraiment

---

1. Friedrich Adolf EBERT, né à Taucha, près Leipzig, le 9 juillet 1791. (*Centralblatt* f. B. VIII, p. 382). En 1800, il commença à suivre les cours du Nikolaigymnasium à Leipzig et, à partir de 1808, ceux des universités de Leipzig et de Wittenberg. En 1812, il devint « magister » et prit part en 1813 à la réorganisation de la bibliothèque universitaire de Leipzig (n'étant encore qu'écolier, il avait été employé à la bibliothèque de la ville). En 1814, il fut nommé secrétaire de la bibliothèque royale à Dresde, en 1823 bibliothécaire en chef à Wolfenbüttel, d'où il retourna à Dresde en 1825 pour y remplacer le vieux bibliothécaire BEIGEL. Appelé, à la même époque, à diriger la bibliothèque privée du roi, il fut nommé en 1826 conseiller aulique et en 1828 bibliothécaire en chef. Il mourut, trop tôt, hélas ! pour la science, le 13 novembre 1834, des suites d'une chute, faite dans la bibliothèque, du haut d'une échelle. Cf., dans l'*Encyclopädie* de ERSCH et GRUBER, l'article de FALKENSTEIN sur EBERT, où se trouvent aussi indiqués les titres de ses ouvrages.

digne de ce nom et dans lequel l'ordre systématique ait été adopté est le *Versuch eines vollständigen Lehrbuches der Bibliothek-Wissenschaft* (München, 1808-1829, 2 vol.) de Martin SCHRETTINGER[1]. Commencé avant le travail d'EBERT, cet ouvrage ne fut achevé que beaucoup plus tard; il est écrit sous une forme prolixe et présente certaines contradictions, qui s'expliquent facilement si l'on songe qu'entre l'impression de la première et celle de la dernière page il s'écoula plus de vingt ans! Le *Handbuch der Bibliothek-Wissenschaft* (Wien, 1834) du même auteur est plus précis et plus clair, et, pour cette raison même, à recommander de préférence aux débutants. Il est particulièrement destiné aux érudits qui, sans être bibliothécaires de profession, désirent classer eux-mêmes leurs livres, et peut aussi servir de guide à ceux qui veulent faire des conférences sur la science des bibliothèques.

7. L'ouvrage de Christian MOLBECH, paru en 1829 en danois[2], fut traduit en allemand quatre ans plus tard par RATJEN, d'après la seconde édition danoise, sous le titre de *Ueber Bibliothekswissenschaft oder Einrichtung und Verwaltung öffentlicher Bibliotheken* (Leipzig, 1833). Il s'est acquis, et à juste titre, la renommée d'un manuel excellent, écrit par un homme d'un jugement sûr et d'une grande expérience. Lorsque parut la première

1. Les premiers fascicules parus du travail de SCHRETTINGER furent analysés et critiqués dans l'*Oberdeutsche allgemeine Literaturzeitung*, 1808, n° 73; dans la *Neue Leipziger Literaturzeitung*, 1808, pièce 87, et dans les *Heidelberger Jahrbücher der Lit.*, 3, a. 1810, fasc. 2, p. 45 et sq. Une critique du premier volume formé par les trois premiers fascicules fut publiée en 1821 dans la *Jenaische allgemeine Literaturzeitung* n° 70-71. Elle était moins bienveillante que les précédentes. SCHRETTINGER y répondit dans son second volume. MOLBECH a donné une analyse de l'ouvrage entier : *Ueber Bibliothekswissenschaft, Anhang*, p. 231-248.

2. Le titre danois était *Om offentlige Bibliotheker, Bibliothekarer og det man har kaldet Bibliotheksvidenskab*. L'ouvrage fut d'abord publié par la *Nordisk Tidskrift for Historie, Literatur og Konst*: il parut ensuite en librairie avec quelques corrections et additions et un appendice relatif au système de SCHRETTINGER et à ses théories sur le catalogue, ainsi qu'à la bibliothèque de l'université de Copenhague. Né en 1783, surnuméraire en 1804, premier secrétaire de bibliothèque en 1823, professeur d'histoire littéraire en 1829, MOLBECH mourut à Copenhague en 1857.

édition, il y avait exactement vingt-cinq ans que MOLBECH était bibliothécaire à la bibliothèque de Copenhague ; il eut la chance de trouver dans RATJEN, alors sous-bibliothécaire à Kiel, un traducteur intelligent.

8. Le *Handbuch der Bibliothekswissenschaft, der Literatur- und Bücherkunde* de Joh. Aug. Fred. SCHMIDT (Weimar, 1840), n'est, comme l'indique du reste le sous-titre, qu'une exposition sommaire de la paléographie et de la connaissance des manuscrits, de l'histoire de l'imprimerie et de la librairie, de la bibliographie, de la bibliothécographie et de la bibliothéconomie et des écrits historico-littéraires et bibliographiques qui se rattachent à ces différentes sciences. Comme on peut s'en rendre compte, ce manuel n'a pour nous qu'un intérêt limité. PETZHOLDT l'appelle « compilation de peu de valeur » et, au point de vue rigoureusement scientifique, il a pleinement raison. ZOLLER y apprécie surtout l'index bibliographique où se trouvent énumérés les différents ouvrages que nous venons précisément d'analyser. Ce livre, qui s'adresse d'une façon générale à tous ceux qui s'intéressent aux choses littéraires, et plus particulièrement aux bibliothécaires, aux bouquinistes et aux imprimeurs, peut encore servir à s'orienter dans les différents sujets indiqués dans le sous-titre ; mais, la bibliothéconomie n'y étant traitée que dans quelques paragraphes, il est absolument insuffisant pour quiconque veut entreprendre une étude un peu approfondie de cette science.

9. Le but que s'est fixé Edmond ZOLLER dans son travail si court, mais cependant d'une si grande portée, *Die Bibliothekwissenschaft im Umrisse*[1] (Stuttgart, 1846), est d'une tout autre importance scientifique. Il se proposait d'appeler l'attention de ceux qui s'intéressent à ces études spéciales sur les parties de

1. PETZHOLDT, dans son *Anzeiger*, a. 1846, p. I-XVI[c], NAUMANN, dans le *Serapeum*, VII, 1846, p, 369-376, jugent d'une façon favorable le travail de ZOLLER ; STENGLEIN (Serapeum, XVII, 145) déclare que « si ce petit livre est court, il est du moins excellent ». Dans les *Library aids* de GREEN (1883), p. 41, F. L[EYPOLDT] dit : « It is proper to state here that D[r] Zoller is preparing a new enlarged edition. » Malheureusement cette nouvelle édition n'a pas paru.

la bibliothéconomie jusque-là délaissées, espérant que les monographies qui en résulteraient pourraient contribuer, quelque jour, à édifier le monument complet de cette science. Dans un espace restreint de 72 pages, il a accumulé les observations les plus subjectives et les plus savantes et, avec une grande habileté pour l'époque à laquelle il écrivait, il a su montrer, à celui qui débute dans l'étude de la bibliothéconomie, toute l'étendue de la route qu'il aurait à parcourir, en lui indiquant, en même temps, où il lui serait possible de trouver des renseignements plus détaillés sur les sujets que lui-même ne faisait qu'effleurer. Nous ne pouvons donc que nous associer au jugement de PETZHOLDT, déclarant que ce petit livre était « l'un des plus importants travaux qui aient paru sur la bibliothéconomie ». Malheureusement il est aujourd'hui complètement épuisé.

10. Dix ans après parut le *Katechismus der Bibliothekenlehre. Anleitung zur Einrichtung und Verwaltung von Bibliotheken*, par le Dr Julius PETZHOLDT[1] (Leipzig, 1856), destiné à fournir les indications et instructions nécessaires, non seulement à ceux qui sans aucune préparation spéciale veulent mettre et tenir en ordre leurs propres bibliothèques, mais encore et surtout à ceux qui, obligés par leur profession d'organiser et d'administrer des bibliothèques publiques, n'ont pas encore complètement acquis la pratique et les connaissances indispensables à leur état. A l'encontre des publications antérieures, cet ouvrage devait, en quelque sorte, épuiser le sujet et l'exposer avec tant d'ordre et une si parfaite clarté qu'il fut facile de trouver immédiatement la solution de toutes les questions qui pourraient se poser. Le *Katechismus* eut un succès mérité ; une seconde édition parut en

---

1. Jules PETZHOLDT, né à Dresde le 25 novembre 1812, étudia la philologie à Leipzig sous la direction de G. HERMANN. En 1838, il devint bibliothécaire du prince JEAN, plus tard roi de Saxe, et remplit ensuite les mêmes fonctions auprès du roi ALBERT (1873). Il prit sa retraite en 1887 et mourut à Dresde le 19 janvier 1891. M. V. MORTET lui a consacré une intéressante notice nécrologique dans la *Revue des Bibliothèques*, 1891, n° 1, p. 26-29, et la *Rivista delle Biblioteche*, a. III, 1891, p. 93-95, 116-120, 180-182, a publié un rapide aperçu biographique du célèbre bibliothécaire et donné en même temps la liste de ses travaux. Cf. encore l'*Anzeiger*, a. 1863, nos 602, 661, 793, 884 ; 1878, n° 614 ; 1884, n° 1184.

1871 et une troisième en 1877. Toutefois, dans ces dernières éditions, Petzholdt n'avait tenu aucun compte des progrès considérables faits de nos jours par la bibliothéconomie et l'ouvrage risquait, par le fait même, de devenir absolument inutile; c'est pour ce motif que nous avons jugé bon de le refondre entièrement. Nous avons non seulement changé l'ordre des matières, ainsi qu'il a déjà été dit dans le § III, mais encore supprimé la forme catéchétique, simple ornement extérieur, sans but pratique et plutôt nuisible qu'utile pour une exposition rigoureusement scientifique; enfin, les différents sujets traités dans l'ouvrage ont été étudiés de nouveau et approfondis.

11. Nous ne dirons rien de la *Bibliothekstechnik* (Leipzig, 1855), de Jean-Georges Seizinger[1], qui mérite en tout point les critiques sévères qui lui ont été prodiguées, et nous mentionnerons immédiatement du même auteur la « *Theorie und Praxis der Bibliothekswissenschaft. Grundlinien der Archivwissenschaft* (Dresden, 1863). Ce second ouvrage n'est en quelque sorte qu'une refonte considérablement augmentée et, nous devons ajouter, améliorée de la *Bibliothekstechnik*. L'auteur se proposait d'y exposer la bibliothéconomie dans tous ses détails, d'en énumérer et d'en développer les principes fondamentaux et

---

1. La division adoptée dans cet ouvrage est très défectueuse. La voici : A. Division et subdivision des livres ; B. Manière de former une bibliothèque ; C. Catalogues et ouvrages de références ; D. Règles générales pour le catalogue alphabétique ; E. Conservation et administration d'une bibliothèque. Dans le *Serapeum* (XVI, 1855, p. 356), Ruland, bibliothécaire en chef à Würzbourg, dit de la *Bibliothekstechnik* qu' « en dépit des éloges que l'on a pu en faire, c'est un travail mal fait et inutile ». Également dans le *Serapeum* (XVII, 1856, p. 145-153) parut, sous la signature de Stenglein, bibliothécaire à Bamberg, une analyse détaillée de l'ouvrage. L'article était intitulé : Ueber Einrichtung und Katalogisirung der Bibliotheken mit besonderer Beziehung auf die Schrift « Seizinger (Joh. Georg.) Bibliothekstechnik ». Stenglein concluait en exprimant le vœu que Dieu protégeât d'une semblable bibliothéconomie tous les bibliothécaires allemands. Cf. la réponse que lui adressa Seizinger « Zur neuesten Kritik über Einrichtung und Katalogisirung von Bibliotheken » *ibid.* XVII, 1856, p. 327-329, et la riposte de Stenglein « Abfertigung der Antikritik des Hrn. Seizinger » *ibid.* XVIII, 1857, p. 379-381.

la bibliothéconomie jusque-là délaissées, espérant que les monographies qui en résulteraient pourraient contribuer, quelque jour, à édifier le monument complet de cette science. Dans un espace restreint de 72 pages, il a accumulé les observations les plus subjectives et les plus savantes et, avec une grande habileté pour l'époque à laquelle il écrivait, il a su montrer, à celui qui débute dans l'étude de la bibliothéconomie, toute l'étendue de la route qu'il aurait à parcourir, en lui indiquant, en même temps, où il lui serait possible de trouver des renseignements plus détaillés sur les sujets que lui-même ne faisait qu'effleurer. Nous ne pouvons donc que nous associer au jugement de PETZHOLDT, déclarant que ce petit livre était « l'un des plus importants travaux qui aient paru sur la bibliothéconomie ». Malheureusement il est aujourd'hui complètement épuisé.

10. Dix ans après parut le *Katechismus der Bibliothekenlehre. Anleitung zur Einrichtung und Verwaltung von Bibliotheken*, par le Dr Julius PETZHOLDT[1] (Leipzig, 1856), destiné à fournir les indications et instructions nécessaires, non seulement à ceux qui sans aucune préparation spéciale veulent mettre et tenir en ordre leurs propres bibliothèques, mais encore et surtout à ceux qui, obligés par leur profession d'organiser et d'administrer des bibliothèques publiques, n'ont pas encore complètement acquis la pratique et les connaissances indispensables à leur état. A l'encontre des publications antérieures, cet ouvrage devait, en quelque sorte, épuiser le sujet et l'exposer avec tant d'ordre et une si parfaite clarté qu'il fut facile de trouver immédiatement la solution de toutes les questions qui pourraient se poser. Le *Katechismus* eut un succès mérité ; une seconde édition parut en

---

1. Jules PETZHOLDT, né à Dresde le 25 novembre 1812, étudia la philologie à Leipzig sous la direction de G. HERMANN. En 1838, il devint bibliothécaire du prince JEAN, plus tard roi de Saxe, et remplit ensuite les mêmes fonctions auprès du roi ALBERT (1873). Il prit sa retraite en 1887 et mourut à Dresde le 19 janvier 1891. M. V. MORTET lui a consacré une intéressante notice nécrologique dans la *Revue des Bibliothèques*, 1891, n° 1, p. 26-29, et la *Rivista delle Biblioteche*, a.III, 1891, p. 93-95, 116-120, 180-182, a publié un rapide aperçu biographique du célèbre bibliothécaire et donné en même temps la liste de ses travaux. Cf. encore l'*Anzeiger*, a. 1863, n°s 602, 661, 793, 884 ; 1878, n° 614 ; 1884, n° 1184.

1871 et une troisième en 1877. Toutefois, dans ces dernières éditions, PETZHOLDT n'avait tenu aucun compte des progrès considérables faits de nos jours par la bibliothéconomie et l'ouvrage risquait, par le fait même, de devenir absolument inutile; c'est pour ce motif que nous avons jugé bon de le refondre entièrement. Nous avons non seulement changé l'ordre des matières, ainsi qu'il a déjà été dit dans le § III, mais encore supprimé la forme catéchétique, simple ornement extérieur, sans but pratique et plutôt nuisible qu'utile pour une exposition rigoureusement scientifique; enfin, les différents sujets traités dans l'ouvrage ont été étudiés de nouveau et approfondis.

11. Nous ne dirons rien de la *Bibliothekstechnik* (Leipzig, 1855), de Jean-Georges SEIZINGER [1], qui mérite en tout point les critiques sévères qui lui ont été prodiguées, et nous mentionnerons immédiatement du même auteur la « *Theorie und Praxis der Bibliothekswissenschaft. Grundlinien der Archivwissenschaft* (Dresden, 1863). Ce second ouvrage n'est en quelque sorte qu'une refonte considérablement augmentée et, nous devons ajouter, améliorée de la *Bibliothekstechnik*. L'auteur se proposait d'y exposer la bibliothéconomie dans tous ses détails, d'en énumérer et d'en développer les principes fondamentaux et

---

1. La division adoptée dans cet ouvrage est très défectueuse. La voici : A. Division et subdivision des livres ; B. Manière de former une bibliothèque : C. Catalogues et ouvrages de références; D. Règles générales pour le catalogue alphabétique; E. Conservation et administration d'une bibliothèque. Dans le *Serapeum* (XVI, 1855, p. 356), RULAND, bibliothécaire en chef à Würzbourg, dit de la *Bibliothekstechnik* qu' « en dépit des éloges que l'on a pu en faire, c'est un travail mal fait et inutile ». Également dans le *Serapeum* (XVII, 1856, p. 145-153) parut, sous la signature de STENGLEIN, bibliothécaire à Bamberg, une analyse détaillée de l'ouvrage. L'article était intitulé : Ueber Einrichtung und Katalogisirung der Bibliotheken mit besonderer Beziehung auf die Schrift « SEIZINGER (Joh. Georg.) Bibliothekstechnik ». STENGLEIN concluait en exprimant le vœu que Dieu protégeât d'une semblable bibliothéconomie tous les bibliothécaires allemands. Cf. la réponse que lui adressa SEIZINGER « Zur neuesten Kritik über Einrichtung und Katalogisirung von Bibliotheken » *ibid.* XVII, 1856, p. 327-329, et la riposte de STENGLEIN « Abfertigung der Antikritik des Hrn. Seizinger » *ibid.* XVIII, 1857, p. 379-381.

les règles, ainsi que l'exige l'accord de la théorie avec la pratique. Ce but eût été mieux atteint s'il n'y avait pas entre les différents chapitres du livre tant de disproportion; c'est ainsi, par exemple, que toute la partie relative aux différents systèmes bibliographiques, parmi lesquels Seizinger ne néglige pas de mentionner le sien, a été développée d'une façon exagérée aux dépens des autres[1].

12. Nous citerons encore ici différents ouvrages destinés, les uns à servir de résumés des principes généraux de la bibliothéconomie, les autres à indiquer la marche à suivre pour l'organisation de certaines bibliothèques d'un genre spécial, telles que les bibliothèques populaires ou réservées à la jeunesse.

Parmi les ouvrages qui appartiennent à la première catégorie, nous rappellerons les deux suivants :

A. *Kurze Anleitung eine Bibliothek zu ordnen und in der*

---

1. Outre les travaux dont nous venons de parler et qui sont les plus importants, nous devons rappeler l'article publié par Ebert dans l'*Encyclopädie* de Ersch et Gruber au mot « Bibliothekswissenschaft », il peut être aujourd'hui encore consulté avec fruit. Mentionnons aussi différents articles d'un auteur anonyme (d'après Böhmer, *Bericht über die v. Ponikauische Bibliothek der Universität Halle-Wittenberg*, p. 65, n° 49, cet auteur est Förstemann) concernant l'ensemble de la bibliothéconomie et parus dans le *Serapeum*, a. III, 1842, n°s 15, 16, p. 225-256, sous le titre de « Einige praktische Bemerkungen und Wünsche über die öffentlichen Bibliotheken in Preussen ». Beaucoup des idées émises dans ces articles méritent d'être prises, même maintenant, en considération. Cf. « Bemerkungen über die öffentlichen Bibliotheken, mit Rücksicht auf den Aufsatz in n° 15 des Serapeums », article publié dans le *Serapeum* (1842, n° 19, p. 289-297) par Klüpfel, à cette époque bibliothécaire de l'université de Tubingue. L'essai de F. Müller : « Ueber die Einrichtungen öffentlicher Bibliotheken, mit besonderer Berücksichtigung der K. Hof- u. Staatsbibliothek zu München 1879 », paru comme *Programm der herzoglichen Realschule zu Saalfeld*, ne donne que des indications générales. Citons enfin les articles « Bibliothek » et « Bibliothekswissenschaft », dans les encyclopédies de Brockhaus et de Meyer, dans la *Deutsche Encyclopädie* et dans le *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, Jena, 1891, p. 542-549 (dans ce dernier ouvrage, ils ont été faits par K. Dziatzko). Les mémoires et travaux relatifs aux bibliothèques ont été énumérés et appréciés avec une grande exactitude par Karl Kochendœrffer, dans les *Jahresberichte für neuere deutsche Litteraturgeschichte*, sous le titre de « Schrift- und Buchwesen ».

Ordnung zu erhalten (Augsburg, 1836, 14 pages), par Benoît RICHTER. Le but visé par l'auteur est, ainsi qu'il nous l'apprend, « de permettre au débutant de se sortir lui-même du « labyrinthe sans avoir été obligé de se livrer à une préparation « fort longue et à des études pénibles ». Il n'est atteint, malheureusement, que d'une façon très insuffisante.

B. *Der kleine Bibliothekar, Kurze Anleitung zur Bibliotheks-Kunde* (Wien, 1857), brochure de 39 pages par L. G. NEUMANN, dans laquelle l'auteur se propose de faire connaître à n'importe quel bibliothécaire improvisé les principes généraux de la bibliothéconomie.

L'organisation des bibliothèques populaires a été particulièrement étudiée par Charles PREUSKER, receveur des finances dans le royaume de Saxe et pendant longtemps directeur de la bibliothèque de Grossenhain. Son livre est intitulé *Ueber öffentliche Vereins- und Privat-Bibliotheken so wie andere Sammlungen, Lesezirkel und verwandte Gegenstände mit Rücksicht auf den Bürgerstand* (Leipzig, 1839-40-43). La première partie en est consacrée aux bibliothèques municipales, la seconde aux bibliothèques d'associations particulières, aux bibliothèques scolaires et aux bibliothèques privées avec un appendice sur les bibliothèques communales. Nous possédons encore du même auteur *Bürger-Bibliotheken und andere für besondere Leserklassen erforderliche Volks-Bibliotheken*, etc. (Meissen, 1850). Mais d'une façon générale on peut reprocher à PREUSKER de manquer de sûreté dans sa méthode. Tout récemment, E. REYER, dans un ouvrage intitulé *Entwickelung und Organisation der Volksbibliotheken* (Leipzig, 1893)[1], a étudié avec grand soin la fondation, l'organisation et l'administration des bibliothèques populaires et fourni, en outre, de nombreux et importants renseignements statistiques. Il y a enfin une quantité de modèles de catalogues publiés, pour la plupart, par des sociétés et associations particulières et qui peuvent servir de guides, en

---

1. BERGHOEFFER en a publié un compte rendu dans le *Centralblatt f. B.* a. X. 1893. p. 193-195.

indiquant quels sont les ouvrages que l'on doit de préférence chercher à acquérir pour ce genre de bibliothèques[1].

C'est aux bibliothèques scolaires qu'Ernest Förstemann consacra spécialement son travail : *Ueber Einrichtung und Verwaltung von Schulbibliotheken* (Nordhausen, 1865)[2], et cette brochure donne, au sujet de l'organisation et du catalogue de ces bibliothèques, des instructions si précises et si claires, que l'on peut également la recommander pour des bibliothèques de moindre importance.

En 1883, Ferdinand Grassauer[3] publia, à Vienne, un *Hand-*

---

1. R. Jannasch, « Die Volksbibliotheken, ihre Aufgabe und Organisation », *Deutsche Zeit- und Streit- Fragen*, V, 1876, fasc. 67 ; G. Szelinski, *Musterkatalog für Haus- Schul- und Volksbibliotheken*. Wien, 1889, — *Musterkatalog für Haus- Volks- und Schulbibliotheken. Herausgegeben von der Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung in Berlin*. 6e Aufl. Hannover-Linden, 1892. — *Jugend- und Volksschriften- Katalog. Herausgegeben im Namen der Schweizerischen gemeinnützigen Gesellschaft*, Zürich, 1893. — *Musterkatalog für Volksbibliotheken. Herausgegeben von gemeinnützigen Verein zu Dresden*. 3e Aufl., Leipzig, 1894.

2. Nous ne devons pas oublier de rappeler ici le remarquable essai publié sur cette question par Stammer sous le titre de « Beiträge zur Bibliothekstechnik mit besonderer Berücksichtigung der Schulbibliotheken » dans la *Zeitschrift für Gymnasialwesen*, N. F. a. I (= XXI), 1867, p. 417-445. Citons en outre : J. Kraft, *Ueber Schülerbibliotheken an den Volks- und Bürgerschulen in Oesterreich, Deutschland und der Schweiz*. 2. Aufl., Wien, 1882. — K. Huber, *Ueber Jugendschriften und Schülerbibliotheken*, Wien, 1886. — G. Ellendt, *Katalog für die Schülerbibliotheken höherer Lehranstalten, nach Stufen und nach Wissenschaften geordnet*. 3. Ausg., Halle, 1886. — J. Langthaler, *Wegweiser bei Anlegung oder Ergänzung von Kinder- Jugend- und Volksbibliotheken*. I-III, Linz, 1884-87. — *Verzeichniss empfehlenswerter Jugend- und Volksschriften. Herausgegeben von der Jugendschriftenkommission des Wiesbadener Lehrervereins*. Wiesbaden, 1887. — G. Held, *Ueber Jugendlitteratur und Schülerbibliotheken. Programm der Landes-Unterrealschule in Waidhofen*. 1890. — H. Herold, *Jugendlektüre und Schülerbibliotheken*. Münster, 1891. — *Verzeichniss von Jugend- und Volksschriften. Herausgegeben vom Verein katholischer Lehrer in Breslau*. Heft 1, 2, 3 : Breslau 1889-91. — R. Weissenhofer, *Bausteine zu einem Schülerbibliotheks-Katalog*. Wien, 1892. — D. Theden, *Die deutsche Jugendlitteratur*. 2. Aufl. Hamburg, 1894. — *Verzeichniss ausgewählter Jugendschriften Herausgegeben vom Bezirkslehrerverein Würzburg*. Würzburg, 1894.

3. Sur Grassauer, cf. art. de Petzholdt dans l'*Anzeiger*, 1883, n° 69.

buch für österreichische Universitäts- und Studien-Bibliotheken, sowie für Volks-Mittelschul- und Bezirks-Lehrerbibliotheken. Mit einer Sammlung von Gesetzen, a. h. Entschliessungen, Verordnungen, Erlässen, Acten und Actenauszügen. Tous les décrets, lois, ordonnances, promulgués par le gouvernement autrichien au sujet des bibliothèques, s'y trouvent réunis, et c'est là, encore aujourd'hui, ce qui fait le plus grand mérite de cet ouvrage. Afin que son livre puisse rendre des services aux bibliothèques de faible importance dont la direction est confiée, non à des bibliothécaires, mais simplement à des professeurs, l'auteur a consacré un chapitre à l'organisation des petites bibliothèques et donné un index des principaux ouvrages de bibliographie, de biographie et d'histoire littéraire. Une troisième partie enfin traite de la confection du catalogue, et le but poursuivi se trouve ainsi pleinement atteint.

Le petit livre de Georges Rettig[1], sous-bibiothécaire à Berne, intitulé *Leitfaden der Bibliothekverwaltung hauptsächlich für Jugend und Volksbibliotheken bearbeitet* (Bern, 1883), est extrêmement utile. L'auteur a su condenser en un petit nombre de pages ce qu'il est le plus nécessaire de savoir pour pouvoir organiser et administrer les bibliothèques scolaires et les bibliothèques populaires, et c'est avec raison que l'on a fait bon accueil à son travail.

13. En France, il n'a été publié jusqu'ici aucun ouvrage de bibliothéconomie vraiment complet et méthodique. *La bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, par L.-A. Constantin (Paris, 1839, 2e éd. 1840) n'a pas, en effet, au point de vue scientifique, d'importance véritable. (Il en a été fait cependant une traduction allemande, parue à Leipzig en 1840 et qui eut une seconde édition en 1842.) Dans la pensée de son auteur, ce manuel devait être un guide didactique destiné à suppléer au manque absolu en France d'ouvrages de ce genre, et il faut reconnaître qu'il rendit certains services, puisqu'une seconde édition en fut nécessaire. Aujourd'hui encore, ce

1. Sur Rettig cf. *Anzeiger*, 1883, n° 320. — *Literarisches Centralblatt*, 1884, n° 3, p. 98. — *Centralblatt f. B.*, I. 1884, p. 284.

petit livre offre aux commençants, pour lesquels il a du reste été écrit, des renseignements utiles[1].

Nous mentionnerons encore le manuel de Jules COUSIN, bibliothécaire universitaire, intitulé *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées, manuel théorique et pratique du bibliothécaire : ouvrage suivi d'un appendice contenant les arrêtés, règlements, circulaires et instructions ministériels relatifs aux bibliothèques universitaires, aux bibliothèques circulantes et aux bibliothèques populaires et accompagné de figures* (Paris, 1882). Ce manuel a certains points de ressemblance avec celui de Grassauer, dont nous avons parlé plus haut[2].

La liste complète de tous les règlements relatifs aux bibliothèques françaises a été publiée en 1883 par Ulysse ROBERT sous le titre de *Recueil des lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires, etc... concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires et populaires, republiées sous les auspices du ministère de l'Instruction publique* (Paris, H. Champion, 1883).

Citons enfin le *Catalogue officiel des ouvrages de lecture à l'usage des bibliothèques scolaires, rédigé par le ministère de l'Instruction publique* (Paris, 1891) et l'ouvrage de B. TUBERCAZE intitulé *Les Bibliothèques populaires, scolaires et pédagogiques, documents législatifs et administratifs* (Paris, 1892).

1. Cf. l'analyse qu'en a donnée PETZHOLDT dans le *Serapeum*, a. II, p. 59-63. PETZHOLDT est évidemment trop dur lorsqu'il écrit que l'ouvrage de CONSTANTIN est « un livre absolument insuffisant et indigne d'être introduit dans cette Allemagne qui a produit sur le même sujet tant d'ouvrages meilleurs ». L'auteur, dont le vrai nom était Léopold-Auguste-Constantin HESSE, avait du reste reconnu lui-même, avec autant de tact que de modestie, la supériorité des ouvrages allemands lorsqu'il avait écrit à l'éditeur de la traduction allemande. « Cependant il [l'ouvrage] n'était écrit que pour la France, où un pareil guide manquait, et non pour l'Allemagne, qui possède, dans les ouvrages des Ebert, Molbech, Schrettinger, Kaiser et autres, les meilleurs modèles du genre ». ZOLLER, lui aussi, trouve le jugement de PETZHOLDT « trop amer ». 25 années après son apparition, le livre de Constantin fut encore traduit en espagnol, par Dionisio HIDALGO. Cf. l'*Anzeiger*, a. 1865, n°s 229, 557, 943; 1866, n°s 227, 495, 841.

2. M. A. MAIRE, bibliothécaire universitaire, prépare en ce moment un *Manuel du Bibliothécaire* qui paraîtra sous peu.

14. En Belgique parut en 1834 un *Manuel du Bibliothécaire* par P. NAMUR, bibliothécaire de l'Université de Louvain. Cet ouvrage fut accueilli favorablement, et c'est en effet l'un des meilleurs de ceux qui ont été publiés en langue française.

15. En Italie[1], Giuseppe M. MIRA fit paraître en 1862-1863 (Palerme, 2 vol.) un *Manuele teorico-pratico di bibliografia* dans lequel il est incidemment question de bibliothéconomie. Actuellement Giuseppe FUMAGALLI prépare un *Trattato generale di biblioteconomia*. Deux monographies détachées en ont déjà paru : la première (qui formera la troisième partie de l'ouvrage), en 1887, sous le titre de *Cataloghi di biblioteche ed indici bibliografici*; la seconde (qui formera la quatrième partie), en 1890, sous le titre de *Della collocazione dei libri nelle pubbliche biblioteche*. Dans *Alcuni pensieri sull'ordinamento delle biblioteche tratti dall'opera Die Bibliothekenlehre del dott. Petzholdt riassunti e tradotti per cura di* F. GARBELLI et édités à Brescia, 1880, le *Catéchisme* de PETZHOLDT avait été en partie traduit. Guido BIAGI et Giuseppe FUMAGALLI en ont fait paraître récemment (1894) une traduction complète faite d'après la troisième édition allemande et intitulée : *Manuele del bibliotecario con un appendice originale di note illustrative, di norme legislative e amministrative e con un elenco delle pubbliche biblioteche italiane e straniere*. Milano. Entre temps les *Grundzüge der Bibliothekslehre*, traduits de la façon la plus remarquable par le Dr Arnaldo CAPRA, avaient été publiés à Turin (1893) sous le titre de *Manuale di biblioteconomia*[2].

16. En Angleterre, Edward EDWARDS[3] a étudié la bibliothé-

---

1. *La Bibliotheca bibliographica italica. Catalogo degli scritti di Bibliologia. Bibliografia e Biblioteconomia pubblicati in Italia, compilato da* G. OTTINO e G. FUMAGALLI, Roma, 1889, contient à la section C. *Biblioteconomia*, une énumération des ouvrages italiens relatifs à cette science. Cf. également l'article de MAZZI « Indicazioni di bibliografia italiana » paru dans la *Rivista delle Biblioteche*, vol. II, 1890, p. 153-168, et, du même auteur, *Indicazioni di bibliografia italiana in appendice alla Bibliotheca bibliographica italica di* G. OTTINO *e di* G. FUMAGALLI. Firenze, 1893 (102 p.)

2. Cf. *Revue des Bibliothèques*, a. III, 1893, p. 299.

3. Ed. EDWARDS est également l'auteur de *Libraries and founders of libraries*, London, 1865 et de *Lives of the founders of the British Museum* 1570-1870. Pt. I-II. London, 1870. Cf. Ernest THOMAS : In memoriam : Edward Edwards. *The Library Chronicle*, vol. III, 1886, p. 54-57.

conomie dans ses *Memoirs of Libraries, including a hand-book of library economy* (London, 1859, 2 vol.) et l'organisation des bibliothèques populaires dans son travail bien connu *Free town libraries, their formation, management and history in Britain, France, Germany and America* (London, 1869)[1]. Parmi les travaux plus récents, citons les deux ouvrages de Th. GREENWOOD : *Public libraries. A history of the movement and a manual for the organisation and management of rate-supported libraries*, 4. ed. London, 1892, et *Sunday school and village libraries, with a list of suitable books, and hints on management*, London, 1892 et 1893, ainsi que le travail de J. H. SLATER, *Library manual*, 3. ed. London, 1892. Dernièrement enfin, l'association des bibliothécaires anglais (*L[ibrary] A[ssociation] U[nited] K[ingdom]*) a entrepris la publication d'une série de manuels dans lesquels seront successivement étudiées toutes les questions intéressant la science des bibliothèques. Le titre général de la collection est : *Library association series*, edited by J. Y. W. MAC ALISTER (London, Messrs. Simpkin, Marshall, Hamilton, Kent and C°). Jusqu'ici ont paru : 1° *Library appliances* by J. D. BROWN, 1892. — 2. *Public library legislation* by H. W. FOVARGUE, 1892. — 3. *Public library staffs* by P. COWELL, 1893. — 4. *Guide to the formation of a music library* by J. D. BROWN, 1893. — 5. *Cataloguing Rules*. 1893.

17. Dans l'Amérique du Nord, le *Bureau of education*, en fai-

---

1. Rappelons aussi l'article extrêmement complet publié par les bibliothécaires H. R. T[EDDER] et E. C. T[HOMAS] au mot « Libraries » dans l'*Encyclopaedia Britannica* [edited by BAYNES and SMITH], vol. XIV, 9. ed. : de même l'article anonyme, remarquable pour l'époque à laquelle il a été écrit, paru dans *The English cyclopaedia of Arts and Sciences conducted by* Charles KNIGHT, pt. XVII, col. 203-204, et pt. XVIII, col. 225-263, au mot « Libraries » (cf. l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1860, n° 679). Nous recommandons également le magnifique discours par lequel le bibliothécaire en chef du British Museum John Winter JONES ouvrit à Londres, en 1877, le congrès international des bibliothécaires. Les plus importantes questions de la bibliothéconomie y sont exposées d'une façon magistrale. Ce discours se trouve imprimé dans le *Library Journal*, vol. II, 1878, p. 99-119. (Sur W. JONES, cf. Richard GARNETT, The late Mr John Winter Jones. *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings of the library association U. K.* London, 1884, p. 59-67.)

sant paraître *Public libraries in the U. S. of America; their history, condition and management. Special Report* [ed. by S. R. Warren and S. N. Clark] Washington, 1876, nous avait déjà donné sur l'organisation des bibliothèques de cette région une œuvre de la plus haute importance[1], contenant, en outre, une série d'études très remarquables publiées par les bibliothécaires américains sur la bibliothéconomie[2]; mais, comme depuis lors cette science a pris aux Etats-Unis un développement considérable et fait, au point de vue technique, d'immenses progrès, l'Association des bibliothécaires américains (*A[merican] L[ibrary] A[ssociation]*) a décidé qu'un certain nombre de ses membres seraient chargés de publier un *A. L. A. Hand-book of library economy* destiné à remplacer l'œuvre du *Bureau of education*, œuvre incomplète parce qu'elle a paru, suivant l'expression de Dewey, « *just before modern library activity began* ». En attendant, W. J. Fletcher vient de publier à Boston (1894) un excellent petit manuel intitulé *Public Libraries in America*[3].

Nous compléterons ce tableau d'ensemble des principaux travaux de bibliothéconomie, en énumérant les différentes revues consacrées à l'étude de la science des bibliothèques et qui sont devenues pour elle une mine de la plus grande richesse.

---

1. « A work which even to-day remains the corner-stone of library literature the world over. » *The Library Journal*, 1893, p. 108.

2. Nous devons mentionner d'une façon toute particulière l'excellent article de William F. Poole : The organisation and management of public libraries in the United States of America, p. 476-504.

3. K. Pietsch, dans le *Centralblatt f. B.*, a. XII, 1895, p. 134-136. — Nous citerons encore les travaux suivants : *University of the State of New-York. State library Bulletin n° 1. Hand-book. 1891-92.* Albany. — [M. W. Plummer]. *Hints to small libraries.* Brooklyn, 1894. — Cf. aussi F. P. Hill, Library service. *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 228-229 et F. M. Crunden, Executive Department, General supervision, *ibid.*, p. 232-234. — J. F. Sargent, *Reading for the young : a classified and annotated catalogue.* Boston (Library Bureau). — C. H. Hewins, Report on reading for the young. *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 251-253. — Les autres articles parus dans les revues anglaises et américaines sur cette question se trouvent tous indiqués aux mots « Librarian », « Library » dans le célèbre *Index to periodical literature* by William Frederik Poole, 3. ed. Boston 1882, James R. Osgood et C°; 4. revised edition. Vol. I,

Ces organes périodiques sont relativement d'origine récente. Durant les trente premières années de ce siècle, il n'y avait encore en Allemagne aucune revue capable (suivant le but que PETZHOLDT assignait à ce genre de publications) de « tenir ses lecteurs au courant de tous les travaux publiés sur la science des bibliothèques ou sur les bibliothèques elles-mêmes et de prendre en main les intérêts multiples de ces établissements si importants pour le développement et la diffusion du savoir ». C'est le mérite impérissable des deux grands savants qui s'appellent NAUMANN et PETZHOLDT d'avoir, presque en même temps et chacun en suivant une direction différente, remédié à cette situation.

En septembre 1839, le Dr Robert NAUMANN, professeur ordinaire au Gymnase Saint-Nicolas à Leipzig et bibliothécaire de la ville, adressa, aux bibliothécaires allemands et à tous ceux qui s'intéressent à la science des bibliothèques ou à l'une des branches qui s'y rattachent, une circulaire annonçant qu'il avait formé le projet de fonder une revue des bibliothèques. Le but de cette publication devait être d'appeler l'attention sur les livres rares ou les manuscrits non encore décrits contenus dans les bibliothèques publiques ou privées; de publier tout ce qui intéressait l'histoire de chaque bibliothèque, comme par exemple, les rapports sur les acquisitions annuelles, les changements survenus dans le personnel, etc... etc. Enfin, chaque année, la revue devait donner le tableau complet du personnel des bibliothèques allemandes.

Le projet réussit, et, le 15 janvier 1840 (l'année même du quatrième centenaire de la découverte de l'imprimerie), parut la première revue allemande consacrée à l'étude de la science des bibliothèques sous le titre de *Serapeum. Zeitschrift für*

Pts. 1.2. 1802-1881, by W. F. POOLE. With the assistance as associate editor of William J. FLETCHER, and the cooperation of the American Library Association and the Library Association of the United Kingdom. Vol. II. III, Supplements 1.2. 1882-87, 1887-92, Boston and New-York, Houghton. Mifflin and Co. Camdbrige, the Riverside press 1891-93 (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 250-282), « œuvre merveilleuse de travail et de recherches bibliographiques ». — Dans ses *Library Aids. Revised and enlarged edition.* New-York (F. Leypoldt), 1883, Samuel S. GREEN a groupé d'après leurs titres les nombreux articles de bibliothéconomie parus jusqu'à la fin de 1883 dans le *Library Journal*. Cf. *Centralblatt f. B.*, a. I, 1884, p. 79-80.

Bibliothekwissenschaft, Handschriftenkunde und ältere Litteratur[1], herausgegeben von Dr Robert NAUMANN (Leipzig, 1840, in-8°), avec un supplément destiné à reproduire les divers règlements relatifs aux bibliothèques, à annoncer les publications nationales et étrangères, les livres rares, etc... etc.

Cette revue parut jusqu'en 1870, c'est-à-dire pendant 31 ans, elle publia les résultats de recherches importantes et de nombreuses études sur l'histoire littéraire et les manuscrits; par contre, les articles consacrés exclusivement à la science des bibliothèques y furent rares : c'est qu'il lui manquait la collaboration nécessaire de tous ceux qui s'intéressent à cette science et c'est pour cette raison, ainsi que le directeur le déclara lui-même en prenant congé de ses lecteurs, autant que par suite de difficultés matérielles, que le *Serapeum* fut obligé de suspendre sa publication.

Au moment même où le libraire Weigel de Leipzig, si connu comme bouquiniste, se faisait l'éditeur du *Serapeum*, le Dr J. PETZHOLDT, bibliothécaire à Dresde, annonçait son intention de faire paraître des *Jahrbücher der Bibliothekwissenschaft*, mais il fut obligé d'abandonner son projet, l'éditeur qu'il avait choisi lui ayant déclaré « qu'il ne pouvait en aucune façon entrer en concurrence avec Weigel ». Au lieu des *Jahrbücher*, PETZHOLDT fonda l'*Anzeiger*[2] *für Literatur der Bibliothekwissenschaft*, qui conserva ce titre de 1840 à 1844 ; de 1845 à 1849, le mot *Literatur* fut supprimé ; de 1850 à 1855, la revue prit le titre de *Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft*; puis, à partir de 1856, elle parut sous le nom de *Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekwissenschaft.*

Pendant 45 ans, PETZHOLDT dirigea, avec un dévouement sans bornes, cette revue, particulièrement importante au point de vue bibliographique, et il en fut dès le début le collaborateur le plus éminent et le plus actif. En 1884, son grand âge l'obligea à en

1. Cf. *Anzeiger*, art. de PETZHOLDT, a. 1840, n° 1; 1885, p. IV et sq. et passim, spéc. : « Nekrolog des Serapeums », a. 1871, n° 282.

2. Le prospectus des *Jahrbücher* a été reproduit dans l'*Anzeiger*, a. 1840, n° 1. Sur l'*Anzeiger*, cf. spéc. PETZHOLDT : « Der Anzeiger f. B., 1840-1879 »; *ibid.*, a. 1880, n° 1, et « Zum Abschied », *ibid.*, a. 1884, n° 1184.

abandonner la direction, qui passa entre les mains de Joseph Kürschner ; mais, en 1886, l'*Anzeiger* cessa de paraître[1].

Sa disparition fut hâtée par la publication d'un organe similaire : le *Centralblatt*. Le nombre et le nom des collaborateurs qui avaient promis leur concours à cette nouvelle revue, non moins que la protection que le ministère des cultes de Prusse lui avait accordée, étaient un sûr garant, même avant son apparition, que les espérances fondées sur elle ne seraient point déçues. Cette revue paraît mensuellement depuis 1884 à Leipzig chez Otto Harrassowitz sous le titre de *Centralblatt*[2] *für Bibliothekswesen, herausgegeben unter ständiger Mitwirkung zahlreicher Fachgenossen des In- und Auslandes von* Dr O. Hartwig, *Oberbibliothekar in Halle, und* Dr K. Schulz, *Reichsgerichtsbibliothekar in Leipzig.* (Depuis 1886, le Dr Hartwig en est devenu le seul directeur.) Le *Centralblatt* n'a cessé de voir croître le nombre de ses lecteurs et il a su se conserver la collaboration de tous ceux qui s'occupent de bibliothéconomie.

Depuis 1888 paraissent, suivant les besoins, des suppléments où se trouvent publiées les dissertations trop considérables pour trouver place dans le corps même de la revue.

La *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten, herausgegeben von* Karl Dziatzko, *Professor der Bibliothekshülfswissenschaften u. Direktor der Universitätsbibliothek Göttingen*, publiée de 1887 à 1893 par la maison Asher et Cie de Berlin, et depuis 1893, fasc. 5, par Spirgatis de Leipzig, poursuit

1. De 1840 à 1855, l'*Anzeiger* parut d'abord à Dresde, chez Arnold, puis chez Schmidt, à Halle ; en 1856, Schönfeld, à Dresde, s'en fit l'éditeur; enfin, de 1884 à 1886, il fut publié par la maison W. Spemann de Stuttgart et Berlin.

2. Au sujet du but que le *Centralblatt* s'était assigné en débutant, cf. l'article paru en tête du premier n°, a. I, 1884, et a. X, 1893, p. IV. — Cette revue s'est acquis rapidement une place honorable parmi celles qui sont consacrées à l'étude des mêmes questions. L'éditeur lui-même a pu le proclamer en exprimant sa gratitude à ses collaborateurs à la fin de la seconde année, et les témoignages des étrangers sont venus corroborer son dire : c'est ainsi que *The Publishers' Circular* (1887, p. 1283) porte sur le *Centralblatt* le jugement suivant : « This excellent bibliographical periodical almost indispensable to libraries (1887, p. 388), crowded with information useful for the librarian and the bibliographer (1887, p. 617); there are few publications which more thoroughly answer to their title than this periodical (1886, p. 1646). »

le même but que les suppléments du *Centralblatt*. Elle se propose, en effet, de réunir tous les écrits scientifiques, soit philologiques, soit littéraires, soit techniques, qui se rapportent aux bibliothèques, en cherchant ainsi à provoquer des monographies détaillées sur les sujets les plus importants.

En France parut en 1844 *Le Bibliothécaire, Archives d'histoire littéraire, de biographie, de bibliologie et de bibliographie, rédigées par* Mécène *et* Photius[1] et de 1854 jusqu'en 1883 le *Cabinet historique*, qui était l'organe attitré des archivistes et des bibliothécaires. Il fut remplacé par le *Bulletin des Bibliothèques et des Archives publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*[2]. Ce bulletin, qui a malheureusement cessé sa publication en 1891, paraissait par fascicules trimestriels. Il s'occupait plutôt de bibliothécographie que de bibliothéconomie, mais donnait des renseignements précieux sur tout ce qui se rapportait aux bibliothèques françaises. Depuis le 1er avril 1891 paraît mensuellement la *Revue des Bibliothèques*. Directeurs : Emile Chatelain et Léon Dorez. « L'histoire des bibliothèques anciennes et modernes occupera la première place dans notre recueil », est-il dit dans le programme inséré en tête du premier numéro. C'est surtout une revue de bibliothécographie et de bibliographie scientifique.

Cette année même, la librairie H. Welter a entrepris la publication d'une revue nouvelle, la *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées*, sous la direction d'un comité composé de MM. Ch.-V. Langlois, Henri Stein, Justin Winsor, Salomon Reinach et Ad. Venturi. Cette revue, qui s'est assuré le concours d'un grand nombre de savants en Europe et en Amérique, se propose : « 1° de donner l'analyse critique de tous les « livres et de tous les périodiques qui traitent de la science des « Archives, des Bibliothèques et des Musées, de manière à ce « que rien n'échappe de cette littérature spéciale au public qu'elle « intéresse ; 2° de donner la chronique, aussi complète que pos- « sible, des Archives, des Bibliothèques et des Musées du monde « entier : règlements, acquisitions, catalogues, etc. » Chaque

1. Cf. *Serapeum*, V, 1884, p. 363, et *Anzeiger* de Petzholdt, a. 1844, n° 470 ; 1845, p. XII. Le *Bibliothécaire* cessa de paraître au bout d'un an.
2 Cf. *Centralblatt f. B.*, a. I, 1884, p. 491-492.

livraison contiendra un article de fond sur quelque point important de l'histoire ou de la science des Archives, des Bibliothèques et des Musées, et toutes les questions relatives à la « science des Bibliothèques » et particulièrement à la bibliothéconomie y seront traitées.

Mentionnons enfin l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique*, qui donne de nombreux renseignements, non seulemnt sur le personnel, mais encore sur les catalogues et les inventaires des bibliothèques françaises.

*Les autres revues que nous pourrions encore citer, telles que le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire* fondé en 1834 et publié par la librairie Techener, sont exclusivement consacrées à la bibliographie des ouvrages rares et précieux et destinées plus spécialement aux bibliophiles*.

En Espagne parut en 1881 l'*Anuario del cuerpo facultativo de archiveros, bibliotecarios y anticuarios*[1], qui se proposait d'étudier dans tous leurs détails les bibliothèques espagnoles.

En Italie, Eugène Bianchi[2] commença en 1867 la publication du *Giornale delle Biblioteche* (Genova, in-4°), qui ne tarda pas à disparaître. Récemment, en 1888, le Dr Guido Biagi, actuellement préfet de la Bibliothèque Laurentienne à Florence, fonda la *Rivista delle Biblioteche. Periodico di biblioteconomia e di bibliografia*[3]. (Firenze, in-8°).

L'association des bibliothécaires anglais a publié régulièrement jusqu'en 1885 les rapports de ses assemblées annuelles dans les *Transactions of the international conference in London 1877, of the 2.-7. meetings 1879-84* et dans les *Proceedings of the 8. meeting 1885*. En outre, elle fit paraître, de janvier 1880 à décembre 1883, des *Monthly Notes*. Depuis 1884, elle possède un organe à elle, qui a paru jusqu'en 1888 sous le titre de

1. Le *Centralblatt f. B.*, a. I, 1884, p. 482-488, a publié un compte rendu détaillé de la 2e année de l'*Anuario*.
2. Cf. *Anzeiger* de Petzholdt, a. 1867, n° 726; 1868, n° 674.
3. Cf. O. Hartwig dans le *Centralblatt f. B.*, a. V, 1888, p. 283, et H. Kephart dans le *Library Journal*, vol. XIII, 1888, p. 205-206.

The Library Chronicle[1]. *A journal of librarianship and bibliography edited by* E. C. Thomas. London (J. Davy and Sons) et depuis 1889 sous le titre de *The Library*[2] *: a magazine of bibliography and literature.* London (Elliot Stock, depuis 1894 Simpkin, Marshall and C°). C'est dans cette revue que l'association fait insérer maintenant les comptes rendus de ses conférences. Elle publie également un annuaire : *The Library Association Year-book.*

A New-York paraît depuis 1876 le *Library Journal : Official organ of the American Library Association.* Pendant les premières années, cette revue fut aussi l'organe de l'association des bibliothécaires anglais. C. H. Cutter, ci-devant bibliothécaire du Boston Athenæum, en est le directeur. Jusqu'ici elle a rendu d'incomparables services : non seulement elle a publié, sur toutes les parties de la bibliothéconomie, de fort remarquables études, mais encore elle nous a aidés à connaître l'organisation et, pour ainsi parler, la vie des bibliothèques américaines.

1. Cf. *Centralblatt f. B.*, a. 1884, p. 200-201.
2. Cf. *ibid.*, a. VI, 1889, p. 44-45, 88-89.

PREMIÈRE PARTIE

DU BATIMENT, DES EMPLOYÉS ET DES RESSOURCES PÉCUNIAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE PREMIER

DE LA CONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES

§ I

Conditions que les bâtiments destinés aux bibliothèques doivent remplir.

La question de savoir quel est le meilleur moyen de conserver les livres est pour toute bibliothèque un problème d'une importance capitale; de sa solution dépend, en effet, non seulement le bon entretien et la garde des collections, mais encore la possibilité d'en user commodément et avec profit. C'est à l'architecte qu'il appartient de résoudre ce problème[1]; toutefois, lorsqu'il s'agit de dresser les plans de l'édifice, il est nécessaire que le bibliothécaire assiste l'architecte de ses conseils; seul, en effet, il peut connaître les besoins exacts de l'établissement dont on lui a confié la direction, et son devoir est de veiller à ce que ces besoins soient pris en considération sérieuse. La construction d'une bibliothèque une fois décidée, la première condition dont on doit se préoccuper, la plus importante, celle qu'il ne faut jamais perdre de vue, est de garantir d'une façon absolue les nouveaux bâtiments contre le double danger du feu et de l'humidité. Il faudra donc, dans tous les cas, choisir un emplacement aussi éloigné que possible d'un voisinage dan-

---

1. Cf. l'article de LEGER « Bibliothek » dans l'*Encyclopädie* de ERSCH et GRUBER. Cf. aussi note 1, p. 44.

gereux (fabriques, théâtres, etc., etc.), de préférence isolé[1] et, si faire se peut, plus élevé que les terrains adjacents.

L'emplacement choisi devra, en outre, être facilement accessible au public, et il faudra veiller à ce que la bibliothèque soit construite de façon telle que les salles de travail ne soient pas troublées par le bruit des rues avoisinantes. On devra enfin examiner si l'endroit destiné aux constructions est assez étendu pour suffire aux agrandissements qui pourraient plus tard être jugés nécessaires[2]. Nous savons, en effet, par expérience, qu'un bâtiment offrant au début toute commodité peut avec le temps devenir, faute de place, absolument impropre aux services qu'il doit rendre. Inutile de dire qu'en traçant les plans du monument, aussi bien qu'en choisissant l'emplacement qui lui est destiné, il faudra naturellement apporter la plus grande attention à ce que toutes les mesures soient bien prises à l'intérieur contre le feu et l'humidité et veiller en outre à ce que les locaux soient spacieux, commodes et bien éclairés.

Pour préserver les bibliothèques de l'humidité, VITRUVE[3] et

---

1. La nécessité de choisir un emplacement isolé pour la construction des bibliothèques est aujourd'hui reconnue par tous. A Paris, par exemple, on n'a pas hésité, ainsi que nous le verrons plus loin, à faire de grands sacrifices pour isoler la Bibliothèque nationale; on n'a pu toutefois arriver à la dégager comme elle devrait l'être et comme le sont les nouvelles bibliothèques construites en ces dernières années. Cf. Cornelius WALFORD, The destruction of libraries by fire. *Transactions and Proceedings of the 2. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1880, p. 65-70.

2. C'est avec raison que POOLE dit : « Any plan for library construction is faulty which does not foresee and provide for future enlargement. »

3. Traité *De Architectura*, lib. 6, cap. IV (vulgo VII) : « Cubicula et bibliothecæ ad orientem spectare debent, usus enim matutinum postulat lumen, item in bibliothecis libri non putrescent, nam quæcumque ad meridiem et occidentem spectant, a tineis et humore vitiantur, quod venti humidi advenientes procreant eas et alunt infundentesque humidos spiritus pallore volumina corrumpunt ». — Les observations de Franciscus PATRICIUS, lib. IIX, *De institutione reip. Tit. XV* (réimprimé dans les *De bibliothecis atque archivis libelli*, ed. J. J. MADERUS, p. 35) ne sont en partie qu'une réminiscence de VITRUVE. Elles contiennent cependant un certain nombre d'idées nouvelles qui ont leur importance : « Bibliotheca salubri ac quieto loco constituenda est. Bibliothecæ locus eligatur, qui ad orientem spectat, acies namque oculorum matutinum lumen postulat. Nam

tous ceux qui depuis l'ont suivi, se sont contentés de conseiller l'exposition des bâtiments au levant. Cette précaution n'est pas suffisante ; il faut encore, et c'est là le meilleur préservatif, percer des fenêtres nombreuses, que l'on ouvrira fréquemment, placer des ventilateurs dans les gros murs, enfin, si le terrain est trop bas, exhausser le rez-de-chaussée de l'édifice [1].

Contre les dangers du feu, « ce fléau terrible, cauchemar de toutes les bibliothèques », auquel VITRUVE et ses successeurs [2] semblent n'avoir même pas pensé, les précautions à prendre sont multiples. Tout d'abord, il faut, ainsi que le conseille LEGER, que le toit soit en cuivre ou en zinc, que les murs extérieurs soient en pierre de taille et très massifs, que les salles de la bibliothèque

---

si ad meridiem vel occidentem spectaret, venti, qui locum perflant, humido pallore librorum volumina corrumperent tineasque procrearent, quibus libri exeduntur corrumpunturque. Poliantur parietes opere tectorio, adornenturque viridi colore : viridia enim omnia oculis prosunt, acremque aciem reddunt. » Tous les manuels d'architecture anciens ou modernes sont d'accord avec VITRUVE au sujet de l'exposition à donner aux bibliothèques et déconseillent l'exposition à l'ouest. Voici par exemple, ce que dit STIEGLITZ (*Encyclopädie der bürgerlichen Baukunst*, Leipzig, 1792, pt. I, p. 265). « Les bibliothèques doivent être protégées aussi bien contre l'air trop chaud que contre l'air humide; le mieux sera donc de placer les fenêtres au nord. » Nous lisons en outre dans MOTHES, *Allgemeines deutsches Bauwörterbuch*, Leipzig, 1858, vol. I, p. 281, le passage suivant : « Pour préserver les livres de l'humidité, il faut bâtir l'édifice sur une substruction assez élevée, veiller à ce que la ventilation soit bonne, enfin, si cela est possible, ne pas mettre de magasins de livres du côté de l'ouest et réserver la partie du bâtiment qui a cette exposition pour les salles de lecture, les escaliers, etc. »

1. Dans un article publié dans le *Library Journal*, vol. IV, p. 254-257, D. F. LINCOLN dit qu'une bonne ventilation doit donner « a comfortable temperature, an equable temperature, a sufficient supply of fresh air, freedom from uncomfortable draughts ». Cf. aussi W. GREENHOUGH, On the ventilation, heating and lighting of free public libraries. *The Library*, vol. II, 1890, p. 421-433. — A. W. ROBERTSON, On the ventilation and heating of the Aberdeen Public Library. *The Library*, vol. VI, 1894, p. 93-98.

2. « Certains bâtiments anciens montrent que nos ancêtres ne songeaient même pas au danger que nous estimons le principal : le danger du feu. Citons seulement la curieuse librairie du chapitre de Noyon bâtie vers la fin du XVe siècle et tout entière en bois. » *Grande Encyclopédie*. Installation des bibliothèques, au mot « Bibliothèque », vol. VI, p. 657.

soient pavées et que, si cela est possible, les plafonds eux-mêmes soient en pierre. On ne doit, en outre, avoir accès aux calorifères que du dehors; enfin, les cheminées, en règle générale, ne doivent jamais traverser la bibliothèque, et, si, par hasard, on ne peut se soustraire à cet inconvénient, il faut alors apporter à leur construction les soins les plus minutieux.

Les calorifères à air chaud, en usage maintenant dans bon nombre de bibliothèques, ont donné des résultats satisfaisants: ils fournissent une température agréable, facile à régler, et permettent de chauffer, en même temps que les salles de travail, les magasins de livres, qui se trouvent, par le fait et jusqu'à un certain point, protégés ainsi contre l'humidité[1].

Reste le danger de la foudre. Pour y échapper, le bâtiment ne devra pas excéder la hauteur de deux étages et devra être en outre protégé par des paratonnerres.

Toutefois, comme le feu peut éclater en dépit des précautions les plus minutieuses et les plus assidues, il faut avoir les moyens de l'éteindre dès le début. L'édifice devra donc être pourvu partout de conduites d'eau, d'instruments de sauvetage, extincteurs, lances à main, etc., etc. Dans le cas où l'établissement de tuyaux de canalisation serait impossible, il devra y avoir au moins, dans le voisinage, soit un puits, soit de l'eau courante. Il est utile enfin que quelques employés habitent dans la bibliothèque ou à proximité.

Quelle sera l'étendue à donner aux bâtiments? La solution de cette question dépend d'une foule de considérations diverses, mais, dans tous les cas, il faudra constamment avoir bien présent à l'esprit que l'édifice est destiné à recevoir et à conserver le plus grand nombre possible de livres et que les collections doivent pouvoir être placées de telle sorte que leur usage en soit

---

1. « Au British Museum, le chauffage se fait uniquement par circulation d'eau chaude, renforcée de jets de vapeur pour les parties les plus éloignées. Il y a deux générateurs d'eau bouillante fonctionnant simultanément, à moitié force, pour éviter toute surprise, chacune des deux machines à vapeur devant suffire à actionner tout le système. Un seul maniement central suffit à tout. » Cf. J.-L. Pascal, *Les Bibliothèques et les Facultés de médecine en Angleterre. Rapport au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts.* Paris, Ducher, 1884, p. 38-39.

facile même lorsque la bibliothèque sera absolument pleine. Il est clair que, si l'on ne tient pas compte de ce principe, on se trouvera obligé, après un espace de temps plus ou moins long, de procéder à des transformations ou à des constructions nouvelles, ce qui jette toujours, et forcément, une certaine perturbation dans la marche régulière de la bibliothèque et risque même, dans certains cas, de désorganiser complètement le service.

Quant à l'éclairage, il faudra qu'il soit le meilleur possible. Les travaux de bibliothèque exigent impérieusement une lumière tout à la fois bonne, abondante et régulièrement diffusée. Comment se procurer cette lumière, tout en évitant de recevoir directement les rayons solaires, dont l'effet serait nuisible? Il y a plusieurs moyens, différant naturellement l'un de l'autre suivant la situation topographique occupée par le bâtiment. Si, dans telle bibliothèque, par exemple, de hautes et larges fenêtres placées en face des casiers sont suffisantes, dans telle autre elles ne le sont pas. Ainsi que le remarque LEGER, pour les salles exposées au midi, une toiture en verre ou une coupole vitrée constitue un excellent mode d'éclairage, tandis que, pour celles qui sont exposées au nord et ont par conséquent besoin de plus de lumière, il est utile de surmonter la toiture ou la coupole d'une construction en forme de lanterne ou de parallélipipède emmagasinant la lumière par les côtés. L'expérience a, en outre, prouvé qu'il est bon de joindre à l'éclairage par en haut l'éclairage latéral : on obtient ainsi un jour meilleur. Un grand nombre de bibliothèques, telles que la Bibliothèque Nationale de Paris, par exemple, ne sont ouvertes que le jour et n'ont pas besoin, par conséquent, d'éclairage artificiel. Pour celles dont les salles de lecture restent ouvertes le soir, on s'est jusqu'ici servi principalement du gaz. * « La lumière électrique produite par une force motrice disposée dans un bâtiment indépendant [1] », est préférable [2], croyons-nous, au gaz, parce qu'elle évite les chances

*1. Cf. *Grande Encyclopédie*. Install. des bibliothèques, au mot « Bibliothèque », vol. VI, p. 658.

*2. PASCAL, *Bibliothèques et Facultés de médecine en Angleterre*, traite à plusieurs reprises la question de l'éclairage électrique, p. 19-37.

d'explosion et, partant, diminue les chances d'incendie*[1].

Rappelons enfin, en terminant, qu'il est nécessaire, en traçant le plan d'une bibliothèque, comme celui de tout autre édifice, de subordonner la beauté architecturale au but pratique que l'on se propose d'atteindre. Même lorsqu'il est obligé de s'inspirer de considérations purement pratiques, l'architecte a encore devant lui un champ assez vaste pour laisser libre cours à ses conceptions artistiques et donner à la bibliothèque, « dépôt des sources de la science et des œuvres immortelles créées par le génie de l'homme pour ouvrir la voie aux progrès ininterrompus de l'avenir », une apparence qui, intérieurement aussi bien qu'extérieurement, corresponde à sa haute destination.

Lorsqu'il s'agit de construire une bibliothèque, il faut tout d'abord se soucier de la destination même de l'édifice. C'est là une vérité évidente, et cependant, jusqu'à nos jours, les architectes en ont tenu très peu compte. Dans son *Catéchisme*, Petzholdt leur adressait à ce sujet ces reproches mérités :

---

1. D'une façon générale, la lumière artificielle n'est pas bonne pour les bibliothèques. — Le gaz est nuisible aux reliures, parce qu'il surchauffe la température des salles. Une commission nommée par la bibliothèque publique de Birmingham, après avoir fait une série d'expériences, reconnut que le cuir, en contact avec l'air impur d'une pièce dans laquelle on avait brûlé du gaz pendant 1.000 heures, avait beaucoup souffert. Son pouvoir extensif était tombé de 10 0/0 à 5 0/0 et sa force de résistance de 35 à 17 (*Centralblatt, f. B.*, V, p. 551). L'éclairage au gaz est particulièrement nuisible aux livres dans les salles très élevées. Nous reviendrons plus loin sur cette question. Cf. note 1, p. 63. — La lumière électrique présente de grands avantages. Moyennant certaines précautions, elle ne fatigue pas trop les yeux ; elle ne décompose pas les couleurs, n'échauffe pas, ne vicie pas l'air, ne produit pas d'ombre, se rapproche enfin de la lumière solaire ; mais elle présente un inconvénient que n'a pas le gaz, inconvénient particulier que M. Wiesner, professeur de botanique à Vienne, a été le premier à faire connaître et qui est de produire sur le papier une sorte d'oxydation qui le fait roussir. (*Centralblatt f. B.*, IV, 281). P. Cowel, *Electric lighting in public libraries, a paper read at the meeting of the Library Association of the United Kingdom*, sept. 6. 1882. London, 1883 (p. 7), reproduit dans les *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings*. London, 1884, p. 153-157. Küster, « Verwendung des elektrischen Lichtes zur Zwecken der Kunst- und Unterrichts-Verwaltung. » *Centralblatt f. Bauverwaltung*, 1885, p. 185-186. W. J. Fletcher, The proper lighting of library rooms. *The Library Journal*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 9-11.

« On bâtit des écuries pour les chevaux et pour les vaches, et « l'on n'oublie pas de rechercher si l'endroit choisi et les con- « structions projetées remplissent les conditions voulues — pour « ces chers animaux, on ne néglige rien ! — ne serait-il pas équi- « table de demander que l'on apporte la même attention et les « mêmes soins à la construction de ces bibliothèques, où des « milliers de savants viennent en quelque sorte puiser la sub- « stance de leurs travaux? Espérons que l'on finira par se persuader « dans un avenir prochain que de semblables exigences n'ont « rien que de raisonnable. »

— Dans son manuel, MOLBECH s'était déjà exprimé sur le même sujet en termes d'une grande énergie : « Lorsque l'on parcourt, « écrivait-il, la plupart des nouveaux ouvrages d'architecture « dans lesquels il est question de la construction des biblio- « thèques, on s'aperçoit que les architectes ont traité le sujet « d'une façon incomplète et sans en avoir une connaissance « suffisante ou, pour mieux dire, sans comprendre que les « idées de beauté et de luxe sont des idées accessoires et que « la première qualité d'un monument quelconque est d'être « approprié au but pour lequel il a été projeté[1]. Veut-on bâtir « une bibliothèque, il ne s'agit pas de penser à une construction « majestueuse, d'apparence magnifique, avec colonnes, portails, « etc., etc. et dont l'intérieur sera splendidement orné pour le

1. C'était déjà à ce point de vue que se plaçait LEOPOLDO DELLA SANTA, dans son ouvrage paru en 1816 à Florence : *Della costruzione e del regolamento di una pubblica universale biblioteca con la pianta dimonstrativa* ZOLLER a cherché à adapter aux besoins des pays septentrionaux le plan que DELLA SANTA avait fait pour les bibliothèques méridionales, plan reproduit dans l'ouvrage de MOLBECH et dans la traduction italienne des *Grundzüge*. * « Longtemps les architectes chargés de construire les bibliothèques ne se sont pas occupés des dispositions intérieures, réservant tout leur talent pour la façade, sans se soucier autrement de la destination du monument. C'est seulement le jour où la nécessité s'imposa de reconstruire la Bibliothèque nationale que l'on commença à se douter qu'il y avait des règles pour la construction d'une bibliothèque comme pour celle d'une gare ou d'un marché. » *Grande Encyclopédie*, Installation des B., au mot « Bibliothèque », vol. VI, p. 658. Peut-être pourrions-nous ajouter qu'en France ces règles sont encore totalement inconnues de la plupart des architectes.*

d'explosion et, partant, diminue les chan

Rappelons enfin, en terminant, qu'il est néc le plan d'une bibliothèque, comme celui de tou subordonner la beauté architecturale au but pr propose d'atteindre. Même lorsqu'il est obligé considérations purement pratiques, l'architect lui un champ assez vaste pour laisser libre co tions artistiques et donner à la bibliothèque, « de la science et des œuvres immortelles créées l'homme pour ouvrir la voie aux progrès i l'avenir », une apparence qui, intérieurement a rieurement, corresponde à sa haute destination.

Lorsqu'il s'agit de construire une bibliothè d'abord se soucier de la destination même de l une vérité évidente, et cependant, jusqu'à nos tectes en ont tenu très peu compte. Dans PETZHOLDT leur adressait à ce sujet ces repr

1. D'une façon générale, la lumière artificielle n'est bibliothèques. — Le gaz est nuisible aux reliures, parce température des salles. Une commission nommée pa publique de Birmingham, après avoir fait une série d'exp que le cuir, en contact avec l'air impur d'une pièce dan brûlé du gaz pendant 1.000 heures, avait beaucoup souff extensif était tombé de 10 0/0 à 5 0/0 et sa force de 17 (*Centralblatt. f. B.*, V, p. 551). L'éclairage au gaz est nuisible aux livres dans les salles très élevées. Nous reviend cette question. Cf. note 1, p. 63. — La lumière électrique p avantages. Moyennant certaines précautions, elle ne fat yeux; elle ne décompose pas les couleurs, n'échauffe pas, ne produit pas d'ombre, se rapproche enfin de la lumière présente un inconvénient que n'a pas le gaz, inconvénier M. WIESNER, professeur de botanique à Vienne, a été l connaître et qui est de produire sur le papier une sorte d fait roussir. (*Centralblatt f. B.*, IV, 281). P. COWELL, *Ele public libraries, a paper read at the meeting of the Lib of the United Kingdom*, sept. 6. 1882. London, 1883 (dans les *Transactions and proceedings of the 4. and 5.* London, 1884, p. 153-157. KÜSTER, « Verwendung des elek zur Zwecken der Kunst- und Unterrichts-Verwaltung *f. Bauverwaltung*, 1885, p. 185-186. W. J. F of library rooms. *The Library Journal*,

Les salles de travail et de manipulation du personnel doivent être, autant que possible, installées au centre de la bibliothèque, non loin des locaux réservés à l'administration, et, afin de faciliter le service, entre les magasins des livres et la salle de lecture; c'est là, du reste, une nécessité de toute évidence et sur laquelle il est inutile d'insister. Pendant la saison humide, ces salles devront être convenablement chauffées; une bonne ventilation atténuera les effets, nuisibles pour la santé, de la poussière des livres, que l'aération et la propreté la plus minutieuse ne suffisent pas à faire disparaître.

Si, en dehors du bureau du bibliothécaire en chef, on ne pouvait avoir qu'une seule salle pour tous les autres employés, il faudrait veiller à ce qu'elle soit suffisamment grande pour le cas où le personnel viendrait plus tard à s'augmenter.

Même dans les petites bibliothèques, les locaux affectés au service du prêt doivent toujours être séparés de ceux où travaillent les employés, afin de leur éviter toute cause de dérangement; il est regrettable que cette disposition n'ait pas été adoptée partout. Quant à la salle du prêt, il faut qu'elle soit facilement accessible au public, bien éclairée, et assez vaste pour ne pas risquer d'être trop encombrée, soit lorsque l'on procède à la restitution générale des livres, soit à l'époque de la réouverture du service de prêt.

Dans les bibliothèques plus importantes, dont le personnel est plus nombreux et où le travail lui-même est plus pénible, il ne suffira pas d'augmenter les locaux réservés aux employés, il sera encore nécessaire d'avoir une ou plusieurs pièces destinées à recevoir les livres non reliés et les périodiques en fascicules; si le besoin s'en fait sentir, on pourra en outre organiser un atelier de reliure, un magasin d'emballage, etc., etc.

Un vestiaire pour le public sera installé dans le voisinage de la salle de lecture, et de telle façon que la surveillance en soit facile.

La salle de lecture est devenue aujourd'hui, pour toute bibliothèque, d'une nécessité absolue : elle est indispensable aux travailleurs, et il en faut une, si simple soit-elle, même dans les plus petites bibliothèques. Cette salle est naturellement de rigueur dans les bibliothèques qui ne prêtent les livres au dehors

« plaisir des yeux mais bien à une construction capable de « renfermer le plus grand nombre de livres possible en offrant « toute garantie de commodité et de sécurité. »

En un mot chaque bâtiment doit être rigoureusement approprié à la destination spéciale de la bibliothèque pour laquelle il a été construit[1].

§ II

De la disposition des locaux. — Considérations pratiques.

Nous venons d'exposer en quelque sorte les principes généraux applicables à la construction de toute bibliothèque; nous allons maintenant entrer dans quelques détails relatifs à la disposition des locaux et aux conditions diverses qu'ils doivent réunir. Sur ce sujet, nous pourrions être très brefs et nous contenter de répéter tout ce que nous avons déjà dit plus haut sur les mesures à prendre contre le feu et contre l'humidité, et sur les différents modes d'éclairage à employer; mais, les locaux ayant chacun une destination spéciale, il est utile, croyons-nous, d'étudier d'un peu près leur construction respective.

Une bibliothèque publique a tout d'abord besoin de bureaux pour son administration et de salles de travail pour son personnel. Ces différentes pièces doivent être de préférence exposées au nord. L'éclairage en est ainsi plus régulier et plus agréable que si elles étaient tournées du côté du sud. Il est vrai que cette dernière exposition offre l'avantage appréciable, au moins dans les pays froids, d'être plus chaude pendant l'hiver.

---

1. Les observations présentées à ce sujet par Justin Winsor, dans un article sur lequel nous aurons plus loin à revenir, sont parfaitement justes: « The public wants books to read, not to look at. Men do not erect a building and decide afterwards whether it shall be a playhouse or a hospital : and yet these two are not more awkwardly interchangeable than the two kinds of library buildings needed, say by an antiquarian society and a municipality; still committees go on and build a building, leaving the question an open one whether their library shall be of one sort or another. » D'après Winsor, toute bibliothèque doit être bâtie de telle façon qu'aucune place n'y soit perdue et que le service puisse s'y faire rapidement. Ces deux conditions sont, à ses yeux, d'une importance primordiale : « The main idea of the modern public library building, dit-il, is compact stowage to save space, and short distances to save time. »

s salles de travail et de manipulation du personnel doivent autant que possible, installées au centre de la bibliothèque, oin des locaux réservés à l'administration, et, afin de facile service, entre les magasins des livres et la salle de re; c'est là, du reste, une nécessité de toute évidence ır laquelle il est inutile d'insister. Pendant la saison e, ces salles devront être convenablement chauffées; une e ventilation atténuera les effets, nuisibles pour la santé, de oussière des livres, que l'aération et la propreté la plus tieuse ne suffisent pas à faire disparaître.

en dehors du bureau du bibliothécaire en chef. on ne ait avoir qu'une seule salle pour tous les autres employés, il ait veiller à ce qu'elle soit suffisamment grande pour le cas personnel viendrait plus tard à s'augmenter.

ème dans les petites bibliothèques, les locaux affectés au ce du prêt doivent toujours être séparés de ceux où illent les employés, afin de leur éviter toute cause de dérannt: il est regrettable que cette disposition n'ait pas été tée partout. Quant à la salle du prêt, il faut qu'elle soit ment accessible au public, bien éclairée, et assez vaste pour is risquer d'être trop encombrée, soit lorsque l'on procède à stitution générale des livres, soit à l'époque de la réouverdu service de prêt.

ns les bibliothèques plus importantes, dont le personnel est nombreux et où le travail lui-même est plus pénible, il ne a pas d'augmenter les locaux réservés aux employés, il sera e nécessaire d'avoir une ou plusieurs pièces destinées à oir les livres non reliés et les périodiques en fascicules; si soin s'en fait sentir, on pourra en outre organiser un r de reliure, un magasin d'emballage, etc., etc.

vestiaire pour le public sera installé dans le voisinage de le de lecture, et de telle façon que la surveillance en soit

.

salle de lecture est devenue aujourd'hui, pour toute biblioie, d'une nécessité absolue : elle est indispensable aux traurs, et il en faut une, si simple soit-elle, même dans les petites bibliothèques. Cette salle est naturellement de ur dans les bibliothèques qui ne prêtent les livres au dehors

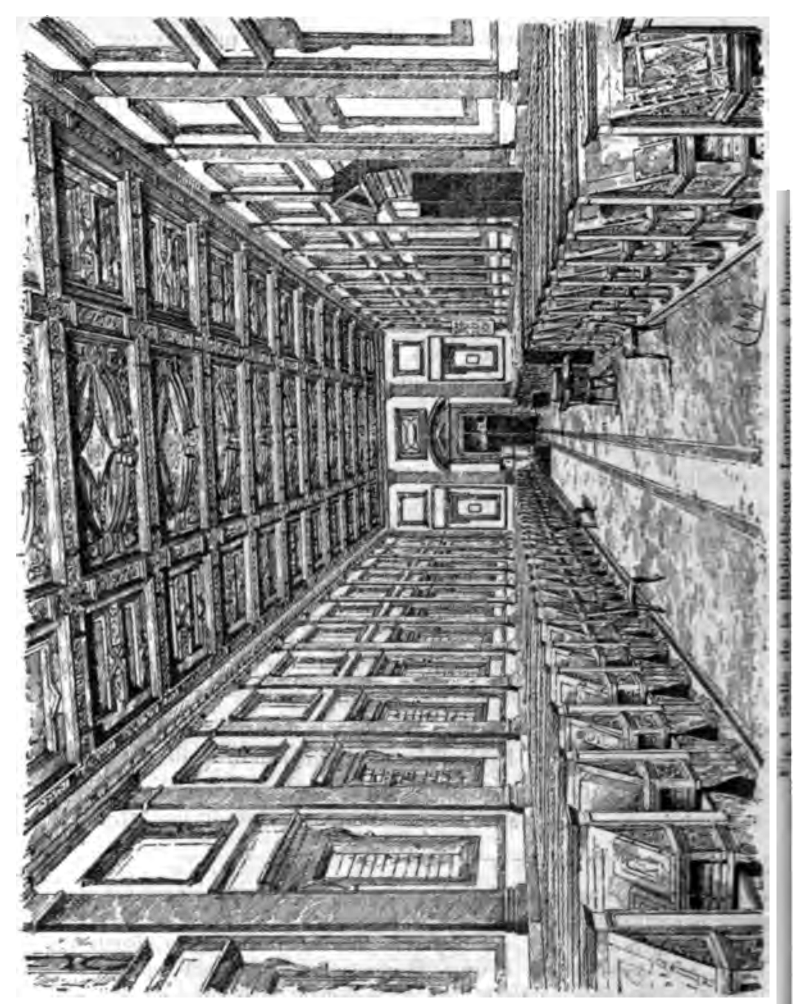


Fig. 4. Salle de la Bibliothèque Laurentienne à Florence.

qu'au moyen d'échelles. Les anciennes bibliothèques italiennes[1] furent pour la plupart bâties sur ces plans et elles servirent

1. La bibliographie des ouvrages relatifs aux bibliothèques italiennes y compris les plans et reproductions a été dressée par C. Fumagalli dans la *Rivista delle Biblioteche*, vol. I, 1888 : n° 11-12, p. 161-167. A propos de la magnificence de ces établissements, Fumagalli rappelle les célèbres paroles d'Addison : « Books are, indeed, the least part of the furniture that one ordinarily goes to see in an Italian library. »

ensuite de modèle aux constructions luxueuses qui furent élevées dans les autres pays. C'est ainsi que le premier édifice construit

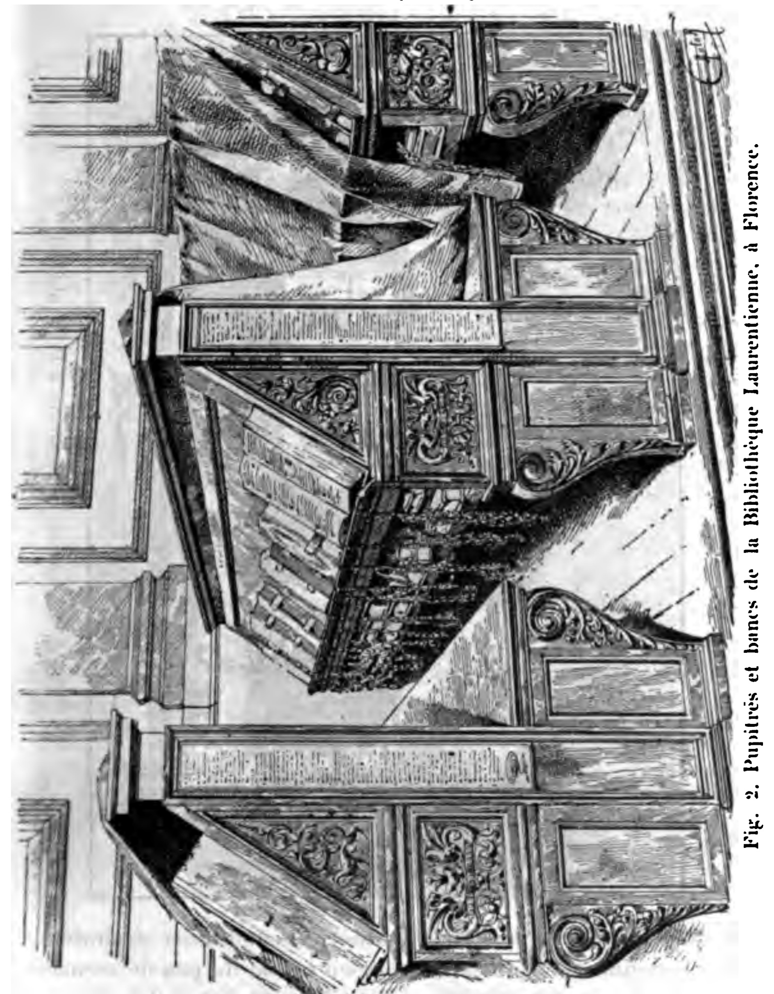


Fig. 2. Pupitres et bancs de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

en Allemagne pour servir de bibliothèque le fut sur le type italien; nous voulons parler de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel[1], commencée en 1706 d'après les plans d'Hermann Korb

1. D'après Müller, le prototype de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel serait la *Villa Rotonda* du Palladio près de Vicenze.

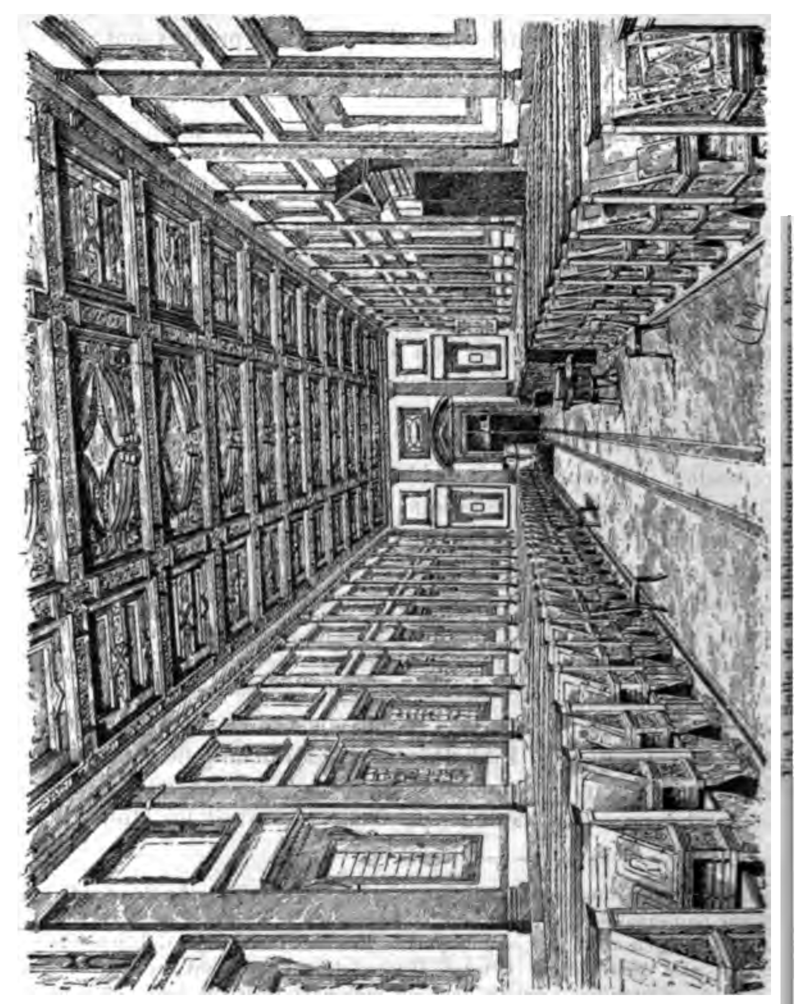


Fig. 1. Salle de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

qu'au moyen d'échelles. Les anciennes bibliothèques italiennes[1] furent pour la plupart bâties sur ces plans et elles servirent

1. La bibliographie des ouvrages relatifs aux bibliothèques italiennes (y compris les plans et reproductions) a été dressée par C. Fumagalli dans la *Rivista delle Biblioteche*, vol. I, 1888 : n° 11-12, p. 161-167. A propos de la magnificence de ces établissements, Fumagalli rappelle les célèbres paroles d'Addison : « Books are, indeed, the least part of the furniture that one ordinarily goes to see in an Italian library. »

ensuite de modèle aux constructions luxueuses qui furent élevées dans les autres pays. C'est ainsi que le premier édifice construit

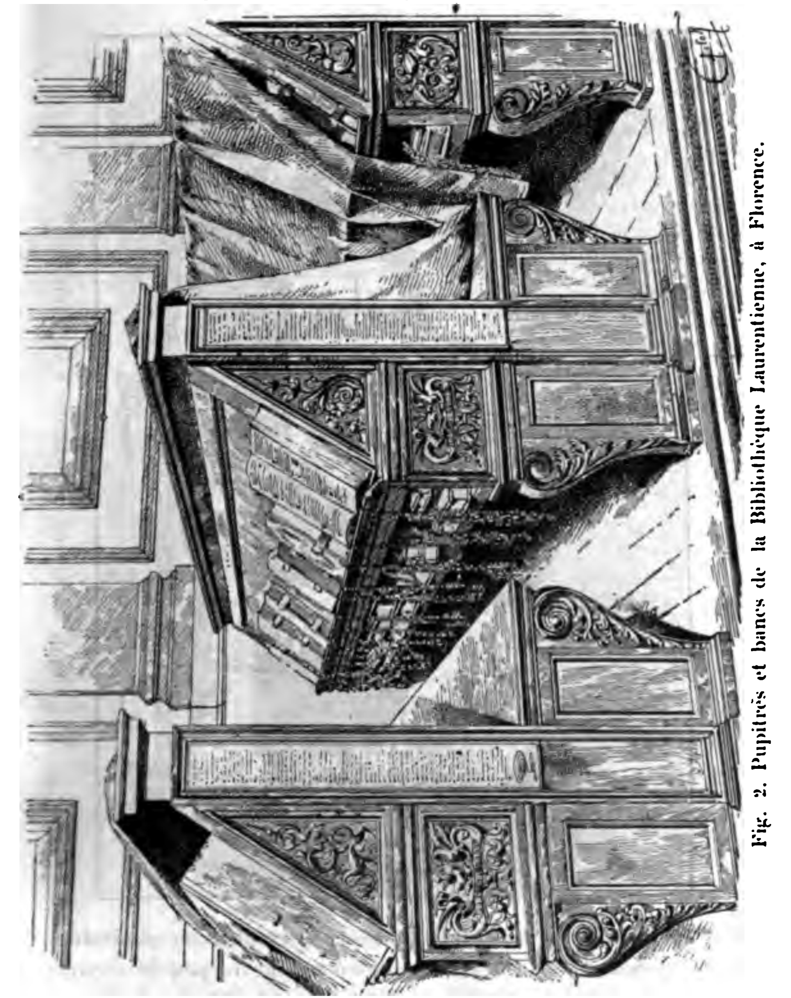


Fig. 2. Pupitres et bancs de la Bibliothèque Laurentienne, à Florence.

en Allemagne pour servir de bibliothèque le fut sur le type italien ; nous voulons parler de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel[1], commencée en 1706 d'après les plans d'Hermann Korb

1. D'après Müller, le prototype de la Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel serait la *Villa Rotonda* du Palladio près de Vicenze.

sous le règne d'ANTOINE ULRICH et achevée en 1723 sous AUGU WILHELM (fig. 3). Pendant longtemps, cette bibliothèque f

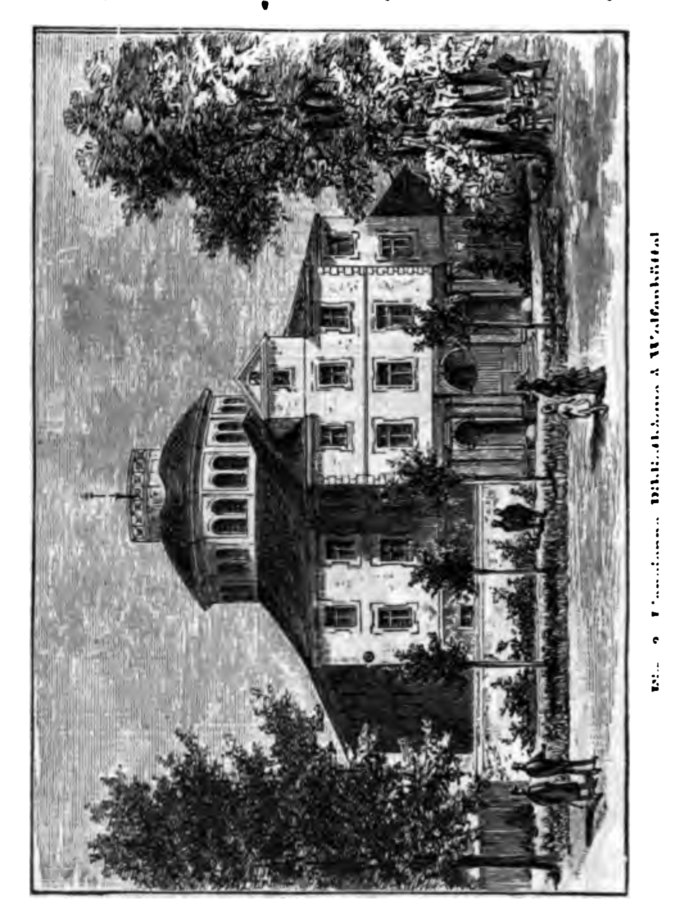


Fig. 3. — L'ancienne Bibliothèque à Wolfenbüttel.

regardée comme réunissant toutes les conditions désirabl Mais récemment on dut la démolir en raison du peu de sécur qu'elle présentait contre l'incendie. La nouvelle bibliothèqu dont nous parlerons plus loin, a été inaugurée en 1887.

D'après la description qui en a été donnée par le bibliothécai SCHÖNEMANN, l'ancien bâtiment formait un rectangle de 43 mètres longueur sur 31 de largeur. L'escalier principal, commode et bi

éclairé, se trouvait au sud, dans une sorte de pavillon faisant saillie sur la façade. Il y avait trois étages jusqu'à la toiture, au-dessus de laquelle s'élevait une coupole ovale, dont les 24 fenêtres cintrées éclairaient l'intérieur de la grande salle de lecture également ovale (28 mètres de longueur sur 22 mètres de largeur). Cette salle, qui avait été la grande pensée du constructeur, étonnait les visiteurs par la beauté de ses proportions, et les fautes de détail que l'on aurait pu y relever provenaient uniquement de la hâte avec laquelle elle avait été construite. Douze colonnes, décorées de doubles pilastres doriques, ioniens, corinthiens et toscans, supportaient la voûte décorée d'une fresque représentant l'Olympe. Le premier et le deuxième étage de la salle (qui correspondaient au second et au troisième de l'édifice) étaient réservés aux livres; au troisième étage une muraille d'un beau style décoratif remplissait l'espace laissé libre entre les colonnes et soutenait la coupole. Un large couloir elliptique bien éclairé courait à chaque étage à l'extérieur et autour de la salle de lecture; grâce à cette disposition, les quatre angles du bâtiment étaient occupés, au premier et au second étage, par quatre chambres contenant les manuscrits, les ouvrages précieux, les collections et les catalogues. Sur la plate-forme de la coupole, à laquelle on accédait par un escalier tournant en fer, on avait d'abord placé un globe céleste en bois doré extrêmement gros, mais on ne tarda pas à l'enlever en raison de son poids considérable et plus tard on le remplaça par un paratonnerre.

Le magnifique bâtiment élevé à Munich (1832-1843) sur l'ordre de Louis Ier, roi de Bavière, et d'après les plans de François von Gärtner [1], pour y déposer les archives d'État et la bibliothèque royale, dénote un progrès considérable dans l'art de la construction des bibliothèques (fig. 4). Des galeries d'une hauteur de 2m 50 reliées entre elles par des escaliers permettent de garnir de livres toute la superficie des murs des magasins, sans que l'on soit obligé d'avoir recours aux échelles, trop souvent dangereuses.

L'édifice, complètement isolé, a la forme d'un rectangle allongé. Sa hauteur est de 25 mètres et il a deux étages. La façade ouest, de 151 mètres de long, se trouve sur la Ludwigstrasse, tandis que du

1. Fr. v. Gärtner : *Sammlung der Entwürfe ausgeführter Gebäude.* Lief. 1, 2 : « Bibliothek und Archiv-Gebäude in München. » (20 pl. lithographiées in-f°). Munich, 1844-45.

sous le règne d'Antoine Ulrich et achevée en 1723 sous Augu Wilhelm (fig. 3). Pendant longtemps, cette bibliothèque f

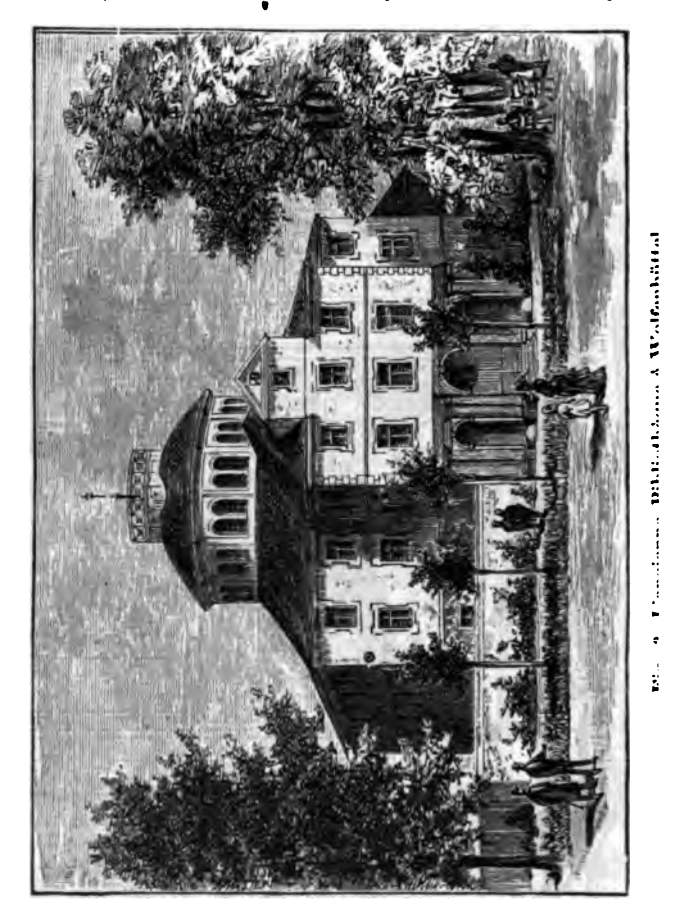


Fig. 3. L'ancienne Bibliothèque à Wolfenbüttel

regardée comme réunissant toutes les conditions désirabl Mais récemment on dut la démolir en raison du peu de sécur qu'elle présentait contre l'incendie. La nouvelle bibliothèq dont nous parlerons plus loin, a été inaugurée en 1887.

D'après la description qui en a été donnée par le bibliothéca Schönemann, l'ancien bâtiment formait un rectangle de 43 mètres longueur sur 31 de largeur. L'escalier principal, commode et bi

éclairé, se trouvait au sud, dans une sorte de pavillon faisant saillie sur la façade. Il y avait trois étages jusqu'à la toiture, au-dessus de laquelle s'élevait une coupole ovale, dont les 24 fenêtres cintrées éclairaient l'intérieur de la grande salle de lecture également ovale 28 mètres de longueur sur 22 mètres de largeur). Cette salle, qui avait été la grande pensée du constructeur, étonnait les visiteurs par la beauté de ses proportions, et les fautes de détail que l'on aurait pu y relever provenaient uniquement de la hâte avec laquelle elle avait été construite. Douze colonnes, décorées de doubles pilastres doriques, ioniens, corinthiens et toscans, supportaient la voûte décorée d'une fresque représentant l'Olympe. Le premier et le deuxième étage de la salle (qui correspondaient au second et au troisième de l'édifice) étaient réservés aux livres; au troisième étage une muraille d'un beau style décoratif remplissait l'espace laissé libre entre les colonnes et soutenait la coupole. Un large couloir elliptique bien éclairé courait à chaque étage à l'extérieur et autour de la salle de lecture; grâce à cette disposition, les quatre angles du bâtiment étaient occupés, au premier et au second étage, par quatre chambres contenant les manuscrits, les ouvrages précieux, les collections et les catalogues. Sur la plate-forme de la coupole, à laquelle on accédait par un escalier tournant en fer, on avait d'abord placé un globe céleste en bois doré extrêmement gros, mais on ne tarda pas à l'enlever en raison de son poids considérable et plus tard on le remplaça par un paratonnerre.

Le magnifique bâtiment élevé à Munich (1832-1843) sur l'ordre de LOUIS I[er], roi de Bavière, et d'après les plans de François VON GÄRTNER [1], pour y déposer les archives d'État et la bibliothèque royale, dénote un progrès considérable dans l'art de la construction des bibliothèques (fig. 4). Des galeries d'une hauteur de 2[m] 50 reliées entre elles par des escaliers permettent de garnir de livres toute la superficie des murs des magasins, sans que l'on soit obligé d'avoir recours aux échelles, trop souvent dangereuses.

L'édifice, complètement isolé, a la forme d'un rectangle allongé. Sa hauteur est de 25 mètres et il a deux étages. La façade ouest, de 151 mètres de long, se trouve sur la Ludwigstrasse, tandis que du

1. Fr. v. GÄRTNER : *Sammlung der Entwürfe ausgeführter Gebäude.* Lief. 1, 2 : « Bibliothek und Archiv-Gebäude in München. » (20 pl. lithographiées in-f°). Munich, 1844-45.

[redacted]

sous le règne d'Antoine Ulrich et achevée en 1723 sous August Wilhelm (fig. 3). Pendant longtemps, cette bibliothèque fut

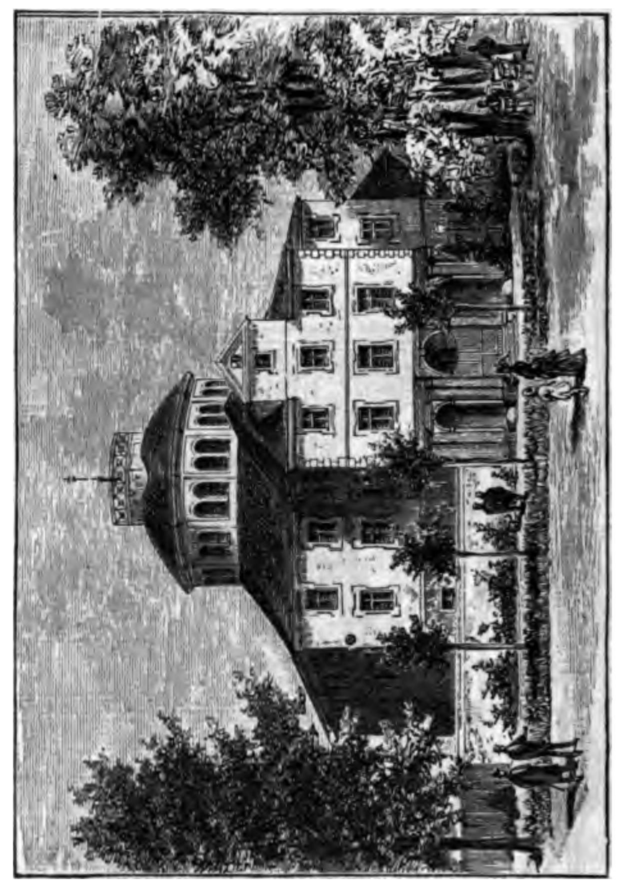


Fig. 3. L'ancienne Bibliothèque à Wolfenbüttel.

regardée comme réunissant toutes les conditions désirables. Mais récemment on dut la démolir en raison du peu de sécurité qu'elle présentait contre l'incendie. La nouvelle bibliothèque, dont nous parlerons plus loin, a été inaugurée en 1887.

D'après la description qui en a été donnée par le bibliothécaire Schönemann, l'ancien bâtiment formait un rectangle de 43 mètres de longueur sur 31 de largeur. L'escalier principal, commode et bien

pression. Un perron imposant dont la rampe est ornée de quatre statues assises, de deux mètres de hauteur, représentant Aristote, Thucydide, Hippocrate et Homère, œuvres de SANGUINETTI et de MEYER, donne accès à la porte d'entrée. A gauche et à droite du vestibule sont placées les archives, qui occupent tout le rez-de-chaussée. Un large escalier de marbre, précédé d'une double rangée de colonnes, fait face à la porte d'entrée et conduit à la bibliothèque, à laquelle aboutit également un autre escalier partant de la cour du nord. La salle de lecture occupe le centre du bâtiment de l'est, consacré presque entièrement aux besoins du public. Deux statues de marbre blanc, œuvres de SCHWANTHALER, décorent les deux côtés de la porte d'entrée de la bibliothèque : l'une représente le duc ALBERT V, premier fondateur de la bibliothèque, l'autre, le roi LOUIS I[er], fondateur de l'édifice que nous sommes en train de décrire et qui lui a été dédié.

La bibliothèque possède plus de 900.000 imprimés et 40.000 manuscrits, Le premier et le second étage lui sont tout entiers réservés, et elle est divisée en 77 salles de diverses grandeurs. La première de nos gravures représente la façade du bâtiment sur la Ludwigstrasse; la seconde et la troisième, les plans du premier et du second étage, dont voici les légendes, revues par le D[r] LAUBMANN, directeur de la bibliothèque.

I[er] étage (fig. 5). — 1. Escalier. — 2. Entrée de la bibliothèque. — 3. Salle du prêt. — 4. Salle de lecture. — 5. Secrétariat. — 6. Salle des périodiques. — 7. Cabinet du directeur. — 8. Salle de lecture des manuscrits. — 9. Cabinet d'un bibliothécaire. — 10. Salle de la musique. — 11. Vestibule. — 12. Escalier en pierre conduisant au second étage. — 13. Galerie de communication. — 14. Salle du catalogue. — 15. Magasin de livres. — 16. Salle pour la conservation des livres non reliés. — 17. Corridors donnant sur le grand escalier. — 18. Salle de réunion appelée aussi Salle des princes ou Salle rouge. — 19. Galerie de communication. — 20. Salle des Incunables. — 21. « Schatzkammer », Chambre du trésor, contenant les œuvres rarissimes, les « Cimelien » (κειμήλια). — 22. Magasins de livres avec deux galeries auxquelles on accède par de petits escaliers, 23, conduisant également au second étage. — 24. Escaliers en pierre. — 25. Collection des lithographies de SENEFELDER. — 26. Cabinets d'aisances.

II[e] étage (fig. 6). — 1. Une seconde « Schatzkammer » pour les reliures précieuses. — 2. Magasins de livres éclairés par en haut. — 3. Petits escaliers. — 4. Escaliers secondaires en pierre. — 5. Escalier en pierre pour monter sur le toit.

côté de l'est il donne sur le Jardin anglais. Les deux autres côtés n'ont que 48 mètres de longueur; celui du sud fait vis-à-vis au Ministère de la guerre, celui du nord à une maison précédée d'un jardin et bâtie également par GÄRTNER, non loin de la Ludwigskirche.

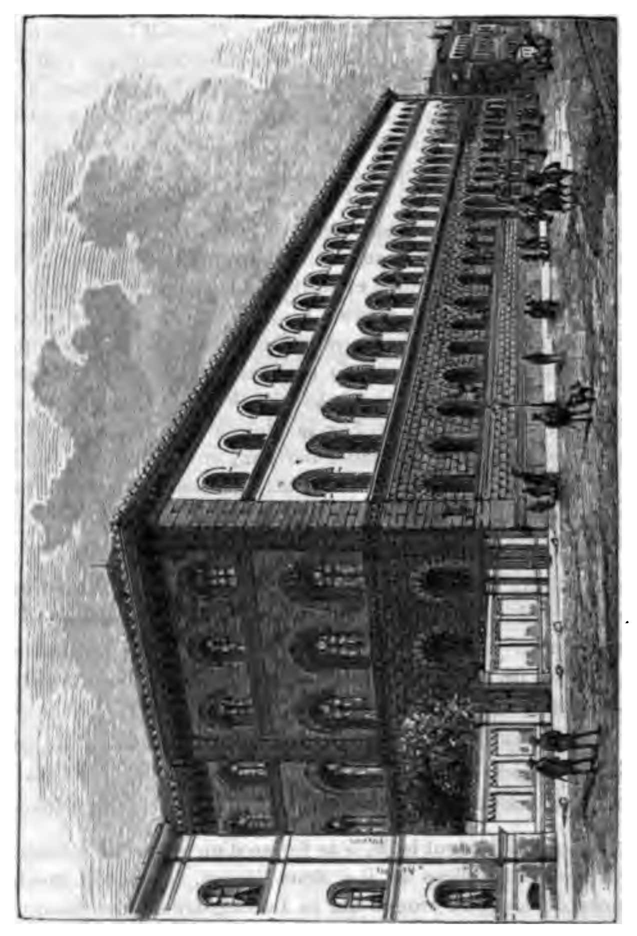


Fig. 4. La Bibliothèque royale à Munich.

Un bâtiment transversal réunit la partie de l'ouest à celle de l'est et forme ainsi deux grandes cours de dimensions égales. Dans chacune d'elles se trouve une fontaine avec tous les appareils nécessaires contre l'incendie; l'édifice tout entier est, du reste, pourvu d'eau à haute

pression. Un perron imposant dont la rampe est ornée de quatre statues assises, de deux mètres de hauteur, représentant Aristote, Thucydide, Hippocrate et Homère, œuvres de SANGUINETTI et de MEYER, donne accès à la porte d'entrée. A gauche et à droite du vestibule sont placées les archives, qui occupent tout le rez-de-chaussée. Un large escalier de marbre, précédé d'une double rangée de colonnes, fait face à la porte d'entrée et conduit à la bibliothèque, à laquelle aboutit également un autre escalier partant de la cour du nord. La salle de lecture occupe le centre du bâtiment de l'est, consacré presque entièrement aux besoins du public. Deux statues de marbre blanc, œuvres de SCHWANTHALER, décorent les deux côtés de la porte d'entrée de la bibliothèque : l'une représente le duc ALBERT V, premier fondateur de la bibliothèque, l'autre, le roi LOUIS I[er], fondateur de l'édifice que nous sommes en train de décrire et qui lui a été dédié.

La bibliothèque possède plus de 900.000 imprimés et 40.000 manuscrits. Le premier et le second étage lui sont tout entiers réservés, et elle est divisée en 77 salles de diverses grandeurs. La première de nos gravures représente la façade du bâtiment sur la Ludwigstrasse; la seconde et la troisième, les plans du premier et du second étage, dont voici les légendes, revues par le D[r] LAUBMANN, directeur de la bibliothèque.

I[er] étage (fig. 5). — 1. Escalier. — 2. Entrée de la bibliothèque. — 3. Salle du prêt. — 4. Salle de lecture. — 5. Secrétariat. — 6. Salle des périodiques. — 7. Cabinet du directeur. — 8. Salle de lecture des manuscrits. — 9. Cabinet d'un bibliothécaire. — 10. Salle de la musique. — 11. Vestibule. — 12. Escalier en pierre conduisant au second étage. — 13. Galerie de communication. — 14. Salle du catalogue. — 15. Magasin de livres. — 16. Salle pour la conservation des livres non reliés. — 17. Corridors donnant sur le grand escalier. — 18. Salle de réunion appelée aussi Salle des princes ou Salle rouge. — 19. Galerie de communication. — 20. Salle des Incunables. — 21. « Schatzkammer », Chambre du trésor, contenant les œuvres rarissimes, les « Cimelien » (κειμήλια). — 22. Magasins de livres avec deux galeries auxquelles on accède par de petits escaliers, 23, conduisant également au second étage. — 24. Escaliers en pierre. — 25. Collection des lithographies de SENEFELDER. — 26. Cabinets d'aisances.

II[e] étage (fig. 6). — 1. Une seconde « Schatzkammer » pour les reliures précieuses. — 2. Magasins de livres éclairés par en haut. — 3. Petits escaliers. — 4. Escaliers secondaires en pierre. — 5. Escalier en pierre pour monter sur le toit.

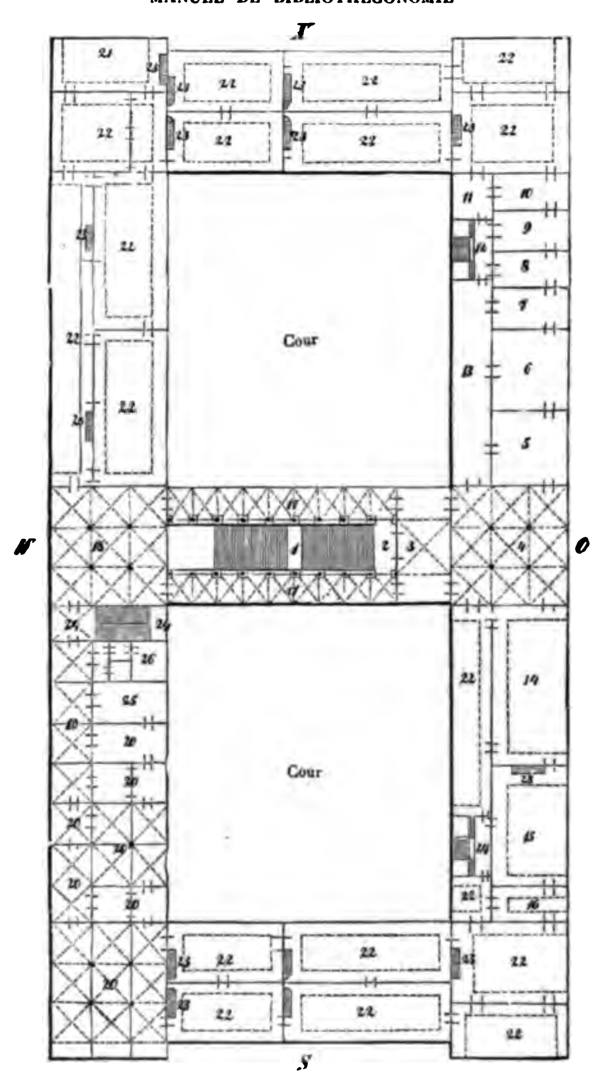


Fig. 5. Bibliothèque royale à Munich.
Plan du 1er étage.

La plupart des grandes bibliothèques américaines, telles que le bibliothèques publiques de Boston et de Cincinnati, celle d Boston Athenæum, la bibliothèque Astor à New-York, celle d

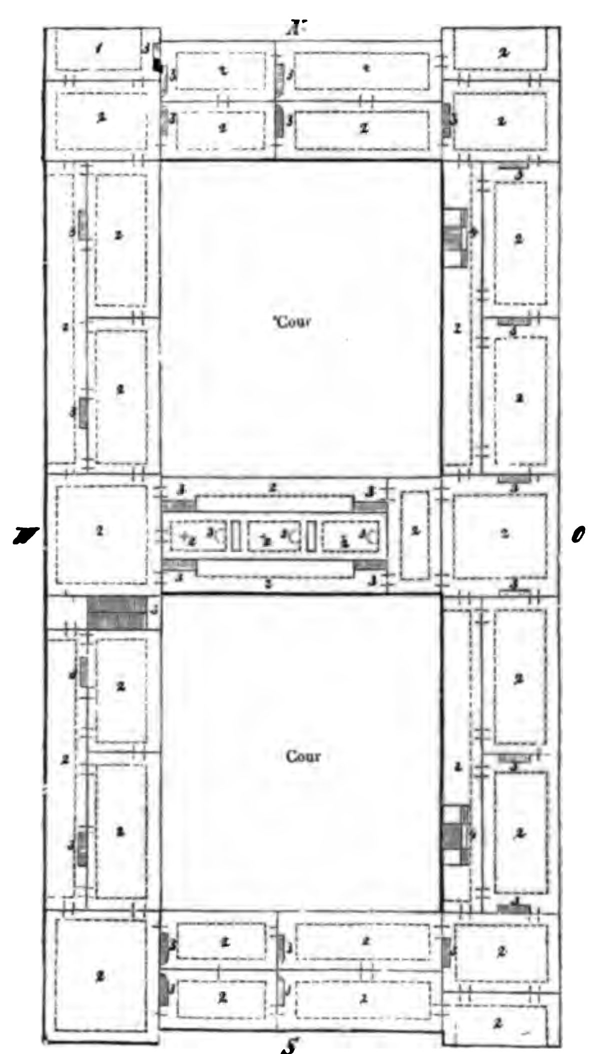


Fig. 6. Bibliothèque royale à Munich.
Plan du 2me étage.

eabody Institute à Baltimore, enfin la bibliothèque du Congrès Washington, ont été bâties d'après les mêmes principes et nous frent les exemples les plus frappants du type de construction



Fig. 7. Magasin des Livres de la Bibliothèque du *Peabody Institute*, à Baltimore.

que les Américains ont jusqu'ici adopté. [1] En voici les caractère généraux : des galeries dans lesquelles tous les livres s trouvent à portée de la main; une grande salle de lecture éclairé

1. Le *Circular of information of the bureau of education*, 1887, n° 2, publié une série d'excellentes reproductions de bibliothèques américain (spécialement des bibliothèques des *colleges* et *seminaries*). Cf., en outr J. L. Whitney « Catalogue of the illustrations and plans of library bu

r le haut et entourée d'une série de galeries; enfin, la subdivi-
›n de chaque galerie en compartiments éclairés par des fenêtres
.érales. Nous donnons ici une vue intérieure de la bibliothèque

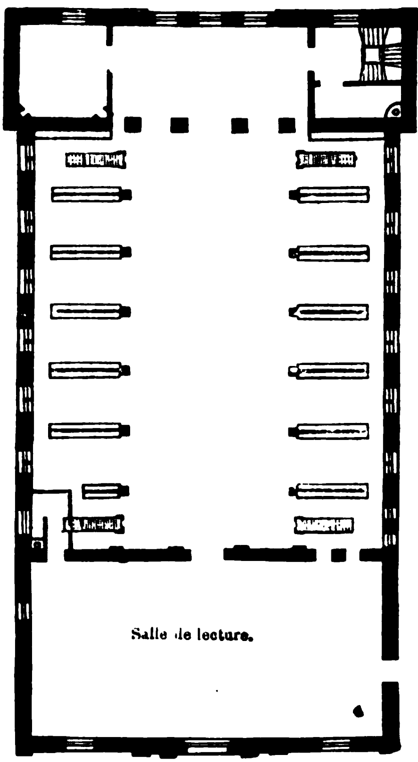


Fig. 8. Plan de la Bibliothèque du *Peabody Institute.*

ı « Peabody Institute » et voici, d'après Poole, la description de
' monument, qui est, paraît-il, l'un des mieux réussis de
us ceux du même genre.

---

gs in the Boston Public Library », *Library Journal*, v. XI, 1886, 409-417; K. A. Linderfelt et A. Meinecke : *Reports on the proposed rary and museum building for the city of Milwaukee.* Milwaukee, 0, avec de nombreux renseignements sur les constructions des biblio-ques américaines. Cf. aussi W. J. *Fletcher* dans son manuel « *Public libr-es in America* ». La revue *The Library* publie en outre régulièrement des criptions et reproductions de ces bibliothèques.

Le magasin des livres a 26 mètres de longueur sur 21 mètres de largeur et 19 mètres de hauteur (fig. 7). Il est précédé par la salle de lecture, longue de 11 mètres et large de 22 (fig. 8), tandis que par derrière se trouvent deux salles : une salle de travail, longue de 6 mètres et large de 12, et une salle réservée aux employés de la bibliothèque, longue également de 6 mètres mais n'ayant que 5 1/2 mètres de large. Il y a six étages, divisés, comme il a déjà été dit, en une série de compartiments; la profondeur de chacun d'eux, en partant du mur, dont ils sont tous séparés par un étroit passage, ainsi que le montre notre plan, est de 5 1/2 mètres, leur largeur est de 3 1/2 mètres. Chaque compartiment est parfaitement éclairé grâce à deux petites fenêtres latérales et à l'abondante lumière qui tombe de la toiture vitrée. On a calculé que le bâtiment pouvait contenir 150.000 volumes; il produit une impression imposante et rappelle les églises gothiques du moyen âge.

La nouvelle bibliothèque du Congrès à Washington mérite, elle aussi, une mention spéciale.

C'est un édifice grandiose et de proportions colossales (fig. 9). Il est de forme oblongue et sa hauteur est de deux étages. Les plans en furent dressés par l'architecte J. L. Smithmeyer et adoptés par le Congrès[1] en dépit de l'opposition des bibliothécaires américains, qui, dans une conférence tenue en 1881 à Washington, s'étaient prononcés contre le projet. — Voici quel était dans ses grandes lignes le plan de Smithmeyer (fig. 10) : au centre, une grande salle octogonale de 100 pieds de diamètre, éclairée par le haut et entourée de 56 « alcôves » capables de recevoir 260.000 volumes, les magasins de livres, éclairés latéralement par des cours intérieures, aboutissant tous à cette salle, autour de laquelle ils étaient disposés en forme de rayons, et aux quatre angles du bâtiment des salles plus petites destinées aux manuscrits précieux. Les locaux du premier étage sur la façade principale devaient être réservés aux bureaux de l'administration et aux magasins des livres du dépôt légal; les salles de côté et celles situées sur le derrière, aux arts graphiques. On commença les travaux le 15 avril 1886, mais ils ne tardèrent pas à être interrompus (sur une nouvelle décision prise par le Congrès, le 18 juin 1888) pour motifs d'ordre financier. On avait reconnu, en effet, que le chiffre primitif des dépenses fixé par les devis à 2 ou 2 1/2 millions de dollars serait, en réalité, de 7 à 10 millions de dollars.

1. Le « bill » de fondation se trouve reproduit dans le *Library Journal*, vol. II, 1886, p. 50-58.

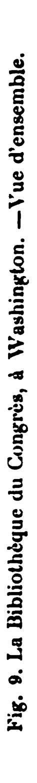


Fig. 9. La Bibliothèque du Congrès, à Washington. —Vue d'ensemble.

Sur ces entrefaites, l'architecte fut révoqué et l'on chargea les « *engineers of the army* » de dresser de nouveaux projets permettant, tout en utilisant ce qui avait été fait, de réduire sensiblement les

Le magasin des livres a 26 mètres de longueur sur 21 mètres de argeur et 19 mètres de hauteur (fig. 7). Il est précédé par la salle de lecture, longue de 11 mètres et large de 22 (fig. 8), tandis que par derrière se trouvent deux salles : une salle de travail, longue de 6 mètres et large de 12, et une salle réservée aux employés de la bibliothèque, longue également de 6 mètres mais n'ayant que 5 1/2 mètres de large. Il y a six étages, divisés, comme il a déjà été dit, en une série de compartiments; la profondeur de chacun d'eux, en partant du mur, dont ils sont tous séparés par un étroit passage, ainsi que le montre notre plan, est de 5 1/2 mètres, leur largeur est de 3 1/2 mètres. Chaque compartiment est parfaitement éclairé grâce à deux petites fenêtres latérales et à l'abondante lumière qui tombe de la toiture vitrée. On a calculé que le bâtiment pouvait contenir 150.000 volumes; il produit une impression imposante et rappelle les églises gothiques du moyen âge.

La nouvelle bibliothèque du Congrès à Washington mérite, elle aussi, une mention spéciale.

C'est un édifice grandiose et de proportions colossales (fig. 9). Il est de forme oblongue et sa hauteur est de deux étages. Les plans en furent dressés par l'architecte J. L. Smithmeyer et adoptés par le Congrès[1] en dépit de l'opposition des bibliothécaires américains, qui, dans une conférence tenue en 1881 à Washington, s'étaient prononcés contre le projet. — Voici quel était dans ses grandes lignes le plan de Smithmeyer (fig. 10) : au centre, une grande salle octogonale de 100 pieds de diamètre, éclairée par le haut et entourée de 56 « alcôves » capables de recevoir 260.000 volumes, les magasins de livres, éclairés latéralement par des cours intérieures, aboutissant tous à cette salle, autour de laquelle ils étaient disposés en forme de rayons, et aux quatre angles du bâtiment des salles plus petites destinées aux manuscrits précieux. Les locaux du premier étage sur la façade principale devaient être réservés aux bureaux de l'administration et aux magasins des livres du dépôt légal; les salles de côté et celles situées sur le derrière, aux arts graphiques. On commença les travaux le 15 avril 1886, mais ils ne tardèrent pas à être interrompus (sur une nouvelle décision prise par le Congrès, le 18 juin 1888) pour motifs d'ordre financier. On avait reconnu, en effet, que le chiffre primitif des dépenses fixé par les devis à 2 ou 2 1/2 millions de dollars serait, en réalité, de 7 à 10 millions de dollars.

1. Le « bill » de fondation se trouve reproduit dans le *Library Journal*, vol. II, 1886, p. 50-58.

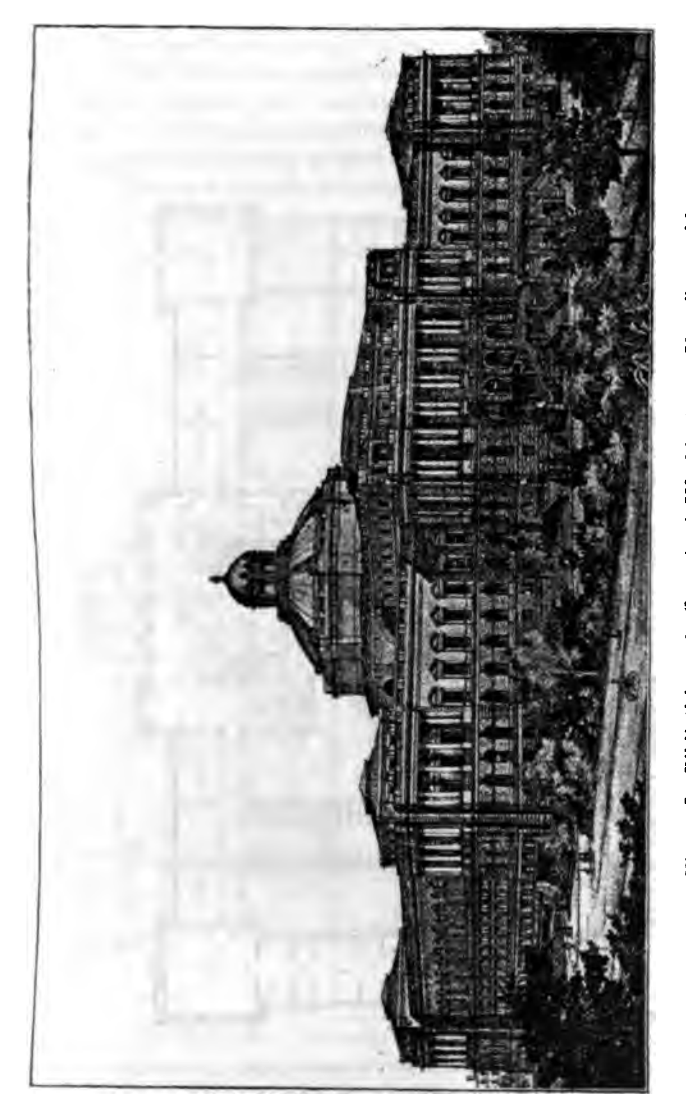




Fig. 9. La Bibliothèque du Congrès, à Washington. — Vue d'ensemble.

Sur ces entrefaites, l'architecte fut révoqué et l'on chargea les « *engineers of the army* » de dresser de nouveaux projets permettant, tout en utilisant ce qui avait été fait, de réduire sensiblement les

prix de revient[1]. Le général CASEY essaya d'atteindre ce but en n'apportant au plan de SMITHMEYER que des modifications de détails; il présenta deux projets : le premier exigeait encore 6 millions de dollars, tandis que le second, beaucoup plus simplifié, réduisait les dépenses à 4 millions. C'est le premier de ces deux projets (fig. 11) qui fut adopté par le Congrès et les travaux purent ainsi être continués[2].

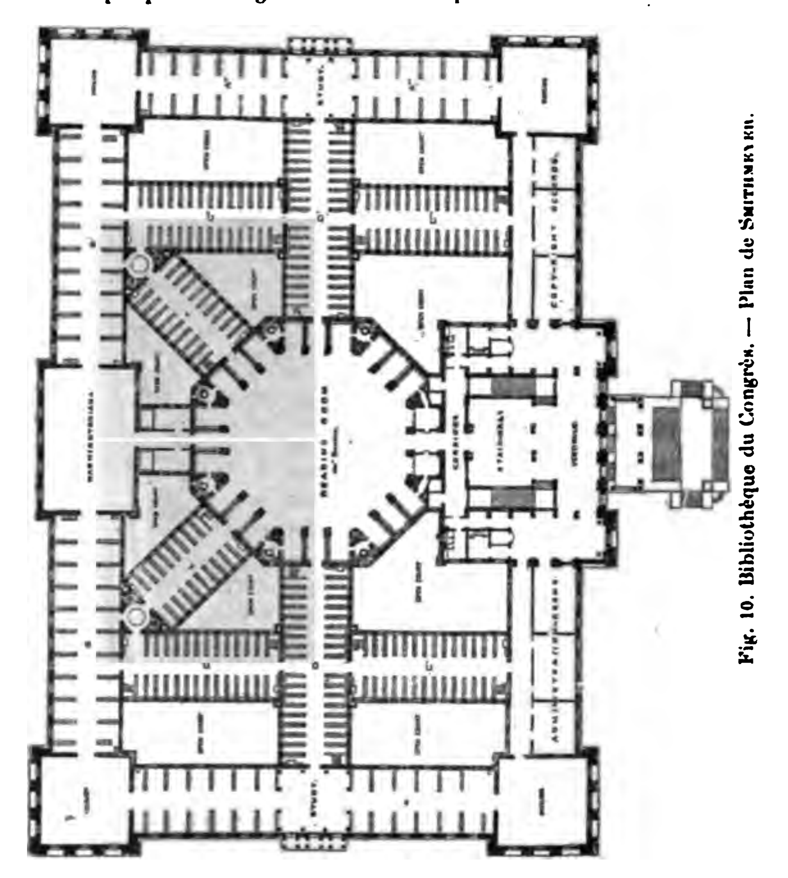


Fig. 10. Bibliothèque du Congrès. — Plan de SMITHMEYER.

Nos gravures permettront de se rendre compte des changements, peu nombreux, du reste, apportés par le général Casey au plan primitif.

1. Cf. *Library Journal*, vol. XIII, 1888, p. 213, 217-218, 343.
2. Cf. *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 30-34 (avec fig.), 173-174.

La bibliothèque du Congrès peut contenir environ 2.500.000 volumes[1] et possède en outre une galerie de peinture et des salles d'exposition.

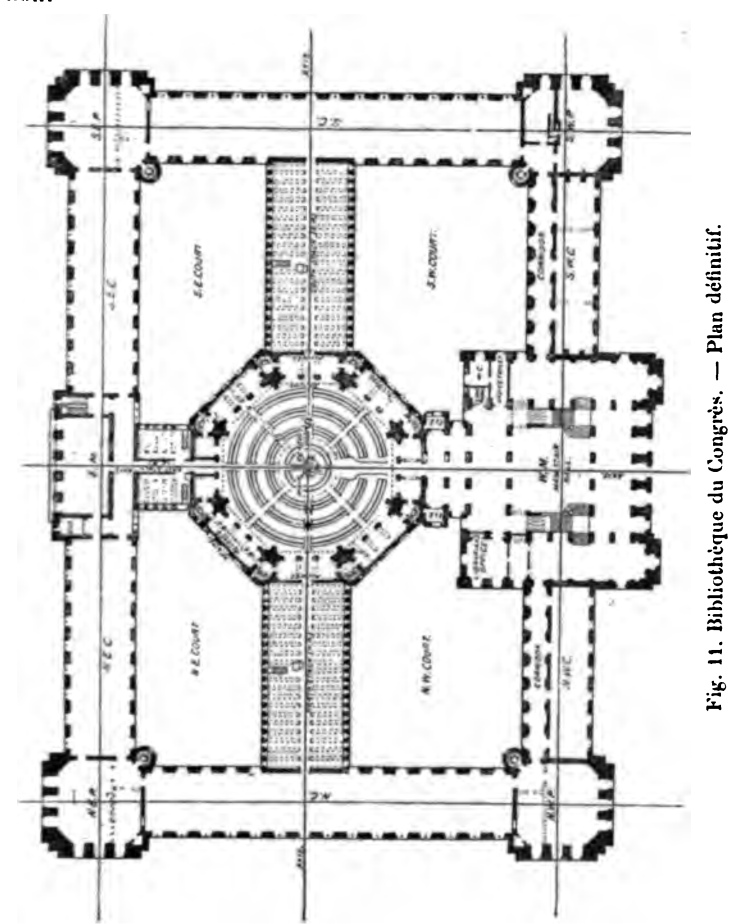


Fig. 11. Bibliothèque du Congrès. — Plan définitif.

Comme nous le voyons, dans ces deux bibliothèques, les salles de lecture sont indépendantes; il n'en est pas de même dans la plupart des autres bibliothèques américaines, où l'on s'est con-

1. D'après une note du *Library Journal* (vol. II, 1886, p. 56), la « book-capacity » eût été, si l'on avait exécuté intégralement le plan de Smithmeyer, de 3.554.760 volumes.

tenté ordinairement d'installer la salle de lecture dans l'espace resté libre au centre du grand magasin de livres. En dépit de leur apparence magnifique, ces bibliothèques aux salles immenses présentent de graves défauts. C'est avec raison que Poole déplore la perte d'espace considérable produite par la grande salle centrale ; l'inutilité de cette dernière est particulièrement manifeste dans la bibliothèque du Peabody Institute, qui, comme nous l'avons dit, possède une salle de lecture séparée. Toutes les autres observations présentées par le bibliothécaire américain et relatives aux imperfections et à la cherté du chauffage, aux difficultés qu'il y aurait à agrandir les bâtiments, sont également de la plus grande justesse. La disposition des galeries rend le service extrêmement pénible pour les employés. On est obligé, en effet, pour chercher les livres, de monter une quantité considérable d'escaliers et bien souvent de faire le tour de la galerie centrale, ce qui augmente encore la fatigue. En outre, lorsque la salle est chauffée ou éclairée au gaz, l'air chaud se concentre naturellement dans la partie la plus élevée, et les reliures des livres placés dans les galeries supérieures en souffrent beaucoup; ajoutons qu'en cas d'incendie ce genre de construction offre les plus grands dangers. Enfin, l'installation de la salle de lecture au centre des magasins de livres est une cause de dérangement permanent pour les travailleurs et porte préjudice à leurs études. Pour tous ces motifs, l'Association des bibliothécaires américains a décidé qu'à l'avenir le mode de construction que nous venons d'examiner devrait être abandonné.

Voici le projet que Poole [1] a présenté pour le remplacer : nous laissons la parole au bibliothécaire américain.

---

1. Déjà dans son essai intitulé « Library buildings » et reproduit dans l'ouvrage plusieurs fois cité : *Public libraries in the U. S. of America* (*Bureau of education*), part. I, p. 465-475, Justin Winsor avait préconisé une réforme de l'architecture des bibliothèques américaines et proposé de nouveaux plans; mais le grand champion de cette réforme a été William Poole (sa biographie se trouve publiée sous la signature de W. J. Fletcher dans le *Library Journal*, vol. XII, 1887, p. 281-288 ; XIX, 1894, p. 81-83), d'abord bibliothécaire de la Public Library et en dernier lieu de la Newberry Library de Chicago, qui est son œuvre et sur laquelle nous reviendrons plus loin. Les travaux que Poole a publiés au sujet de cette réforme sont : « The construction of library buildings », reproduit dans le *Library Journal*, v. VI, 1881, p. 69-77, dans les *Circulars of information of the bureau of education*, 1881, n°1, et dans l'*American Architect*, sept. 17, 1881 (vol, X.

L'édifice devra s'élever sur un terrain parfaitement dégagé et, si possible, isolé. Sur le milieu du côté qui conviendra le mieux, on construira le bâtiment central exclusivement consacré aux bureaux de l'administration et aux salles de travail des employés. De chaque

p. 131, et traduit en français sous le titre de « La construction des bibliothèques publiques d'après le plan du bibliothécaire William F. Poole » *Revue des Bibliothèques*, a. III, 1893, p. 278-291 ; — « Progress of library architecture » : *Library Journal*, v. VII, 1882, p. 130-136 ; — « *Remarks on library construction. To which is appended an examination of Mr J. L. Smithmeyer's pamphlet entitled : Suggestions on library architecture, American and foreign*. Chicago, 1884. » (*Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 99-200, et *Library Journal*, v. VIII, p. 270 et suiv.) ; — « Small library buildings » : *Library Journal*, vol. X, 1885, p. 250-256. — Citons encore les articles suivants relatifs à l'architecture des bibliothèques : William ARCHER, « Suggestions as to public library buildings » : *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings of the library association U. K.* London, 1884, p. 51-58 ; — W. HENMAN, « Free library buildings, their arrangement and fittings » : *Transactions and proceedings of the 6. meeting of the library association U. K.* London, 1886, p. 100 ; — W. J. FLETCHER, « Library buildings » : *Library Journal*, v. XIV, 1889, p. 39-40 ; — Normand S. PATTON, « Architects and librarians » : *ibid.*, p. 159-161 ; — Addison VAN NAME, « Report on library architecture » : *ibid.*, p. 162-174 ; — H. M. UTLEY, « Report on library architecture » : *ibid.*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 12-14, 75-85 ; — C. C. SOULE, « Points of agreement among librarians as to library architecture » : *ibid.*, vol. XVI, 1891, n° 12, p. 17-19 ; — E. E. CLARKE, « Considerations on the card catalogue and library construction » : *ibid.*, vol. XVII, 1892, p. 229-232. Dans la conférence tenue en 1881 à Washington et dont nous avons déjà parlé, les bibliothécaires américains, après s'être prononcés, ainsi que POOLE le fit de nouveau plus tard (1884) dans le travail que nous venons de citer, contre le projet présenté par SMITHMEYER pour la construction de la bibliothèque du Congrès, prirent, sur la proposition d'EDMANDS de Philadelphie, une décision de la plus haute importance, exposant « that in the opinion of the Association, the time has come for a radical modification of the prevailing typical style of library building, and the adoption of a style of construction better suited to economy and practical utility ». Un an plus tard, la conférence de Cincinnati approuva cette déclaration. POOLE dit, des constructions faites jusqu'alors, qu'elles sont « absurd, extravagant, combustible and inconvenient ». — Le palais élevé tout récemment à Boston pour la bibliothèque publique présente de nouveau les mêmes défauts (*Centralblatt f. B.*, an. VIII, 1891, p. 225 ; *Library Journal*, vol. XV, 1890, p. 297-302, et n° 12, p. 164-166).

Citons en terminant, le travail de Eirikr MAGNÚSSON, publié dans le *Library Journal*, vol. XI, 1886, p. 331-339, sous le titre de « Spiral Library buildings », et dans lequel il propose de bâtir les bibliothèques de telle façon que les locaux affectent une forme spiroïde autour d'une salle de lecture circulaire formant centre, afin que l'on puisse toujours et sans difficulté ajouter de nouvelles constructions. Cf. POOLE, *Library Journal*, vol. XI, p. 359-362.

côté de ce bâtiment central, ainsi que par derrière, seront construites des ailes adjacentes et indépendantes, mais réunies les unes aux autres, et dont le centre sera, ainsi que le montre notre plan (fig. 12), occupé par une grande cour intérieure qui distribuera à

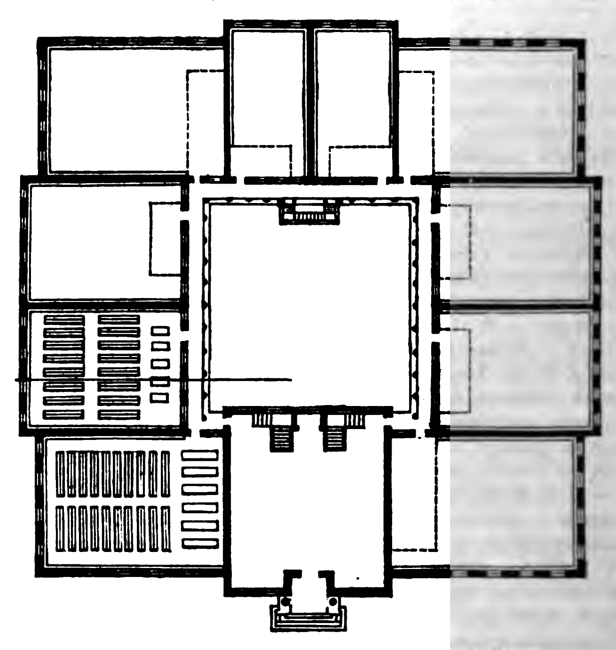


Fig. 12. Plan de bibliothèque présenté par POOLE.

chaque pavillon une lumière abondante. En admettant que l'on choisisse pour y élever les constructions un terrain quadrangulaire de 60 mètres de côté, le bâtiment central pourra former un rectangle de 18 mètres de largeur sur 22 mètres de profondeur; quant aux salles latérales, que l'on voit disposées autour de la cour du milieu, elles auront environ 16 mètres de largeur et 5 mètres de hauteur et seront aussi longues qu'il le faudra. Chacune de ces salles correspondra à l'une des divisions spéciales du catalogue méthodique. L'une contiendra, par exemple, tous les ouvrages concernant les beaux-arts, une autre les livres d'histoire, une troisième ceux de géographie, etc., etc. Un long corridor vitré, de forme rectangulaire, donnera accès à ces différentes salles, qui, par mesure de précaution contre l'incendie, seront séparées les unes des autres par des murs à l'épreuve du feu. Cette disposition permet de supprimer les [illegible] les comparti-

ments adoptés dans les autres bibliothèques américaines. Les livres seront disposés sur des rayons le long des murs ou dans des casiers doubles en profondeur placés dans la salle elle-même, et à une hauteur telle que l'on puisse toujours les prendre facilement avec la main sans avoir besoin d'échelle. Chaque salle, éclairée, comme le montre le plan, de deux côtés (par des fenêtres prenant jour sur la rue et par de larges baies s'ouvrant sur la cour intérieure), renfermera des tables et des sièges placés près de la porte d'entrée et se trouvera ainsi transformée en une salle de lecture, dans laquelle les livres relatifs à la science spéciale à laquelle elle est consacrée pourront être étudiés. Le bibliothécaire préposé au service de chaque salle pourra, en outre, connaissant parfaitement le dépôt qui lui est confié, aider et conseiller ceux qui s'adresseront à lui. La grande salle de lecture sera donc supprimée et remplacée par une série de petites salles, qui, au besoin, se prêteront mutuellement leurs livres et où les travailleurs pourront étudier en toute tranquillité, sans aucun dérangement, puisque tout le mouvement sera concentré dans le corridor. Toutefois, les encyclopédies et les ouvrages de référence d'une grande importance devront être réunis dans une salle spéciale. Lorsque la nécessité l'exigera, on pourra donner au bâtiment une hauteur de trois ou quatre étages ou même davantage, mais il faudra alors installer un ascenseur près des escaliers afin de faciliter les communications.

Ce genre de construction offre, particulièrement au point de vue de la garantie contre l'incendie, des avantages incontestables sur le système jusqu'ici adopté; en effet, le bâtiment devant être bâti en matériaux incombustibles (fer, pierre, terre cuite, béton) et chaque salle se trouvant séparée des salles voisines par de gros murs, il serait extrêmement facile de localiser le feu s'il venait à éclater. En outre, la perte de place est réduite au minimum; comme il n'y a pas de galeries, ainsi qu'il a déjà été dit, les inconvénients d'un surchauffage dans la partie la plus élevée de l'édifice se trouvent évités [1]; enfin,

---

1. Voici ce que dit au sujet de ce surchauffage, dans la conférence de Washington, le bibliothécaire du Congrès, SPOFFORD, en prenant comme exemple la bibliothèque même du Congrès, « If you go into the upper galleries of the Library of Congress, on any day of the winter, and take a book from the shelves, the chances are that it will almost burn your hand. It has often occurred to me that if these warped and shrivelled and overheated volumes were not inanimate beings, if they could only speak, they would cry out with one voice to their custodians : « Our sufferings are intolerable. » In the library I speak of, moreover, there is only the injury resulting from the rising heat to which the books are subjected, since no



gass is burned. When to the fearful and almost incandescent heat, that gathers under every ceiling, is added the wellknown destructive influence of coal-gas, burned through many hours of each day, the effects upon the books and bindings are simply deplorable. » En outre, pendant l'été, la

pendant l'hiver il est facile de donner à tous les locaux une température égale et régulière en économisant la plus grande partie des frais considérables que nécessite actuellement le chauffage. Ajoutons à cela que le service des livres sera rapide et facile et qu'aucun dérangement ne viendra troubler la tranquillité des salles.

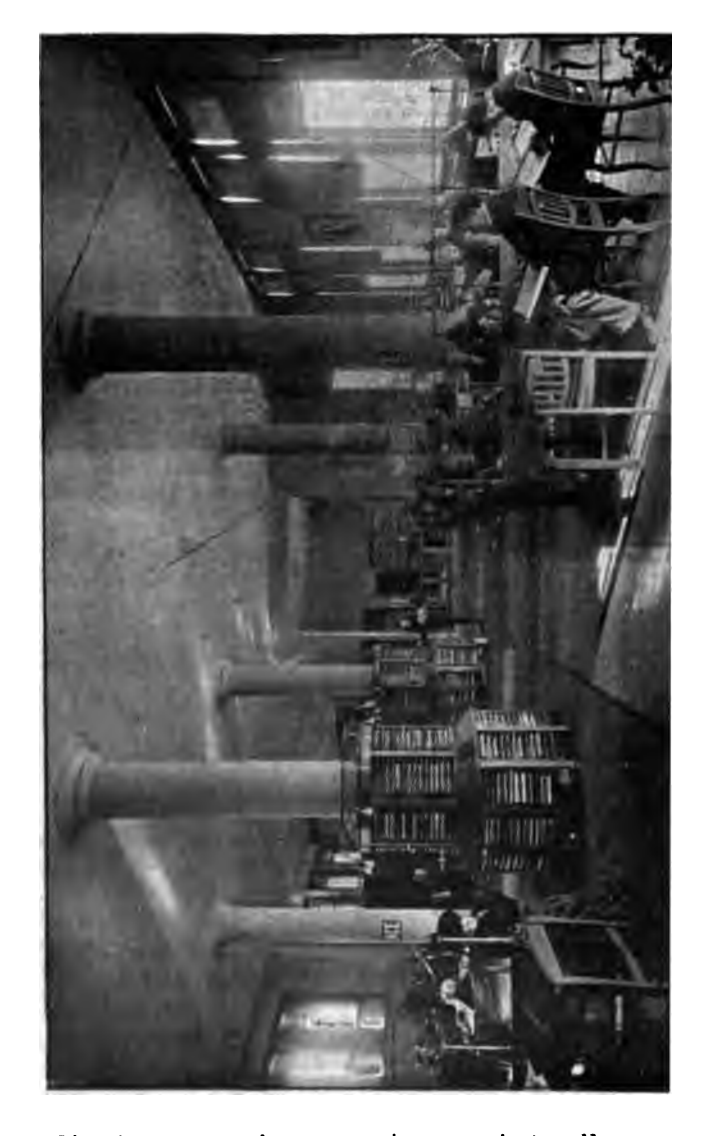
Poole a eu la chance de pouvoir réaliser les plans qu'il avait proposés. La « Newberry Library[1] », élevée récemment (1891-1893) à Chicago et dont il fut jusqu'à sa mort le bibliothécaire, a été construite sous sa direction (fig. 13).

La Newberry Library est un bâtiment de cinq étages. Le rez-de-chaussée est exclusivement réservé aux locaux de l'administration et contient en outre un vaste « auditorium »; les autres étages sont tous divisés en larges salles, séparées les unes des autres par des murs épais et à l'abri du feu, et donnant sur des corridors spacieux auxquels viennent aboutir les escaliers et les ascenseurs. Le premier étage a 16 pieds de hauteur, le second 15, les autres 14 chacun. La grande salle de lecture (fig. 14) occupe la partie centrale du second étage. Toutes les autres salles, soit à cet étage, soit à l'étage supérieur, constituent des bibliothèques séparées, organisées conformément aux données que nous avons reproduites plus haut. Chacune de ces salles a 30 pieds sur 50 et peut contenir environ 2.700 volumes. La contenance totale dépasserait un million de volumes. Telle qu'elle est, la Newberry Library est susceptible d'agrandissements considérables, et, lorsque toute la place qui lui a été réservée sera occupée par les bâtiments projetés, le nombre des volumes qu'elle pourra recevoir sera environ de 3.000.000.

---

chaleur emmagasinée par la toiture vitrée produit, elle aussi, des effets déplorables. « Books cannot live where men cannot live », remarque avec raison Poole. « In excessive heat the leather of bindings slowly consumes, and its life departs. In libraries bindings have no such aggressive and destructive an enemy as excessive heat. A wellknown architect of Boston recently called upon me, and, conversing upon the subject, which was new to him, said that he frequently went into the galleries of the Boston Athenæum to consult books, and when he came down found his clothes covered with a fine red powder. He asked if I knew what that powder was. I replied that I had often observed the same fact in the same locality and I had no doubt that it was the ashes of the bindings which had been consumed by excessive heat. »

1. Cf. *The Newberry Library. Chicago. Certificate of incorporation and incorporation act* et l'article de C. C. Soule dans le *Library Journal*, vol. XVI, p. 11-14.



L'ancien système de construction a persisté en Europe ces derniers temps; c'est ainsi, par exemple, que dans la

bliothèque Sainte-Geneviève (fig. 15), bâtie à Paris par
ABROUSTE, de 1843 à 1858, tout le premier étage est occupé par

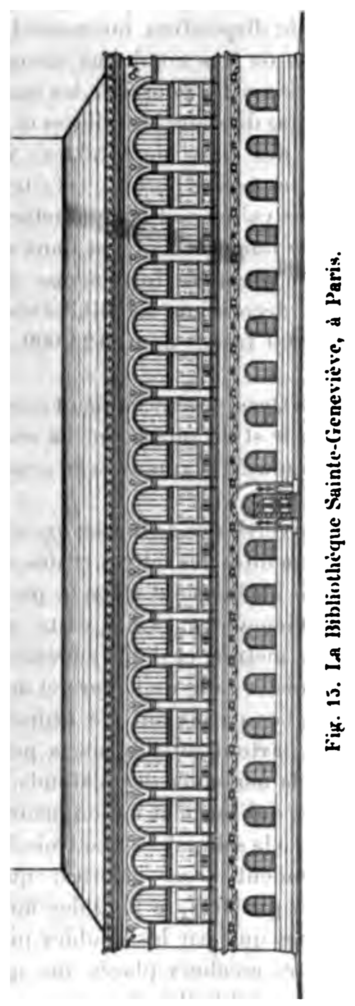


Fig. 15. La Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

immense salle de lecture. Cette salle, d'un très bel effet et bien airée mesure 1780 mètres carrés de superficie et offre place à lecteurs. Des casiers doubles placés dans la salle et isolés du

public par une balustrade en fer, des rayons formant tout le pourtour et au-dessus une galerie utilisant les parois jusqu'à la naissance des fenêtres, permettent d'y loger 100.000 volumes. *Malheureusement cette disposition, intéressante au point de vue architectural, présente de très nombreux inconvénients pour la conservation des livres : « La poussière les ronge, dit M. Moli-« nier, la lumière du gaz décolore les reliures et la chaleur, exces-« sive l'été, produit des effets déplorables; c'est ainsi qu'à la « longue elle décolle les pièces portant les titres et l'indication « des tomes au dos des volumes et les étiquettes indiquant pour « chacun la lettre et le numéro[1]. » C'est dans cet édifice que le fer fut employé pour la première fois comme élément principal de construction et de décoration. La Bibliothèque Sainte-Geneviève a coûté 1.692.000 francs dont 123.000 ont servi à une acquisition de terrain*.

L'architecte parisien Questel a récemment construit à Grenoble une bibliothèque dans le style américain. La seule différence est que l'on a converti en musée la grande salle centrale, au lieu d'en faire une salle de lecture.

*La bibliothèque universitaire de Bordeaux, située dans le nouveau monument des Facultés des lettres et des sciences inauguré en 1886, a été encore aménagée d'après le plan adopté pour la bibliothèque Sainte-Geneviève. Une vaste salle, longue de 30 mètres, large de 13 mètres, et d'une superficie de 390 mètres carrés, sert tout à la fois de salle de lecture et de principal magasin pour les livres. « Les parois ont été utilisées pour le place-« ment des volumes partout où l'espace a permis d'en loger, « c'est-à-dire jusqu'à la naissance des plafonds. Ainsi, au-dessus « des rangées de livres qui forment en longueur tout le pourtour » du rez-de-chaussée de la salle, il s'élève trois étages de travées, « auxquels corrrespondent trois galeries, qui règnent dans « l'intervalle des entre-pilastres, le long des murs de la salle, et « ne sont interrompues que par les doubles pilastres soutenant « les plafonds et par les escaliers placés aux quatre coins de la « salle. » M. V. Mortet, bibliothécaire universitaire, a consacré à cette bibliothèque une intéressante notice, dont sont extraits les

* 1. *Gde Encyclopédie*, vol. VI. Bibliothèque. Installation des Bibl., p. 659.

renseignements qui précèdent et dans laquelle, après avoir loué « l'aspect monumental et décoratif » de la nouvelle installation, il insiste à son tour sur les graves inconvénients qu'elle présente au point de vue pratique[1]*.

Parallèlement au système que nous venons d'examiner s'en est développé un autre, qui répond mieux à tous les desiderata exigés pour l'installation d'une bibliothèque. Laissant de côté toute prétention esthétique, ce système, appelé « système à magasins », présente la plus grande sécurité, réduit au minimum la perte de place, offre la possibilité d'agrandir les bâtiments si la nécessité s'en fait sentir, réunit enfin toutes les conditions voulues pour la surveillance et toutes les commodités nécessaires pour le service.

Le British Museum a été le premier à mettre ce système en pratique; depuis, il a été appliqué sur le continent à un grand nombre de bibliothèques et a toujours donné les meilleurs résultats.

Voici quels en sont, d'après TIEDEMANN[2] et M. PASCAL[3], les traits caractéristiques. Etant donné que dans toute bibliothèque l'espace doit être parcimonieusement économisé, les casiers destinés à contenir les livres sont, dans le système à magasins, aussi rapprochés que possible les uns des autres, de façon à ne laisser que la place strictement nécessaire pour passer, soit environ deux mètres. Ces casiers ne dépassent jamais une hauteur moyenne variant de 2^{m} 10 à 2^{m} 50, ce qui permet d'atteindre sans échelle ni escabeau les livres placés sur les rayons les plus élevés ; un couloir ou une galerie d'une largeur suffisante met en

---

*1. *Note sur la nouvelle installation de la Bibliothèque universitaire de Bordeaux*, par V. MORTET. Paris, 1887.

2. TIEDEMANN, « Die Universitäts-Bibliothek in Halle a. d. S. » *Zeitschrift für Bauwesen*, an. XXXV, 1885, col. 331-354, pl. 47-49 de l'atlas. Cf. également dans le *Centralblatt f. B.*, an. II, 1885, p. 198, d'autres observations du même auteur, et « Anstalten und Einrichtungen des öffentlichen Gesundheitswesens in Preussen ». *Festschrift zum 10. internationalen medizinischen Kongress, herausgegeben von* PISTOR. Berlin, 1890, pp. 314-322.

*3. PASCAL, *Les Bibliothèques et les Facultés de médecine en Angleterre*. Paris, 1884, pp. 40 et suiv.

communication les casiers les uns avec les autres et les rend facilement accessibles (fig. 16).* « Les épaisseurs des planchers



Fig. 16. Les magasins de livres du *British Museum*.

« étant autant de places perdues pour le classement des volumes, « le desideratum est d'éclairer par le haut des pièces où sont « disposés des meubles dans lesquels on peut atteindre aisément « à de grandes hauteurs. Si l'on suppose donc des meubles ou

·s doubles en profondeur, élevés à une très grande hau- à Paris ils ont plus de 11m 50) remplis de tablettes sans ·uption ; que dans les intervalles laissés entre ces casiers isse circuler, sur des surfaces horizontales transparentes, minces que possible, on aura résolu le problème de sup- ·r les espaces perdus. L'éclairage horizontal du haut s'im- naturellement. Les verres transparents, portés sur des .ures en métal appuyant sur les montants des casiers ·s, peuvent donner ce résultat ; mais on y a préféré, d'une générale, de simples grilles en fonte, à divisions paral- laissant des canaux d'environ 30 millimètres de largeur, lesquels le talon ne puisse s'engager et qui donnent passage ː quantité suffisante[1] de lumière.* » — Dans les biblio- construites, tant en France qu'en Angleterre, l'éclairage esque toujours exclusivement d'en haut ; mais l'expérience é que dans ce cas il est bon, en règle générale, de ne pas us de trois étages mezzanines les uns au-dessus des si l'on veut que celui de la partie inférieure reçoive un jour suffisant. Cette limite n'a pas de raison d'être ·n peut joindre l'éclairage latéral à celui d'en haut. ;rands couloirs destinés à faciliter le service entre les doivent avoir, eux aussi, un plancher à claire-voie. C'est ·uloirs qu'aboutissent les escaliers de communication qui ·nt les uns aux autres les divers étages. Lorsque la lumière iiquement d'en haut, il est utile de laisser, près des esca- grandes ouvertures par lesquelles le jour puisse abondam- ·énétrer ; cette perte de place peut être évitée lorsque l'on de fenêtres placées sur les côtés.

âtiments occupés par le British Museum[2] furent construits à 1826 sur les plans de sir Robert SMIRKE et d'après l'ancien fig. 17 et 18). Il furent agrandis plus tard, en 1838. C'est de oque que date toute la partie située au nord. La façade prin- u monument a 140 mètres de longueur et est décorée de 44 s ioniques. Un escalier de quelques marches donne accès au

---

·EAL, *op. cit.*, p. 41.

le British Museum, cf., entre autres, le *Centralblatt f. B.*, II, 197 et l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1861, n° 826.

portique dont le fronton est orné de bas-reliefs sculptés par R. WESTMACOTT. Les grandes salles d'exposition contiennent, dans la partie



Fig. 17. Le *British Museum*, à Londres.

orientale, la bibliothèque Grenville et la bibliothèque royale de Georges III, et, à l'ouest, la précieuse collection des Antiques[1].

1. Jusqu'en 1882, c'était là qu'était également placée la riche collection d'histoire naturelle.

L'accroissement de la bibliothèque ayant été extrêmement rapide, s nouveaux locaux, eux-mêmes, devinrent bientôt insuffisants. est alors qu'en 1854 le grand bibliothécaire sir Anthony PANIZZI

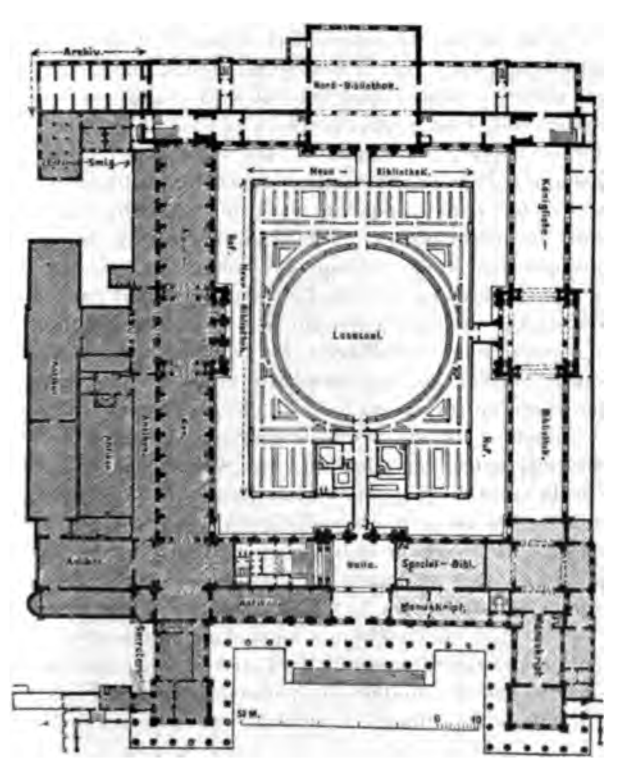


Fig. 18. Plan du *British Museum*.

oposa d'utiliser la grande cour qui occupait le centre des bâtiments, sur ses propres plans[1], dont l'exécution fut confiée à sir Sydney

. Cf. Louis FAGAN, *The life of sir A. Panizzi*, vol. I-II, London, 1880, p. 350 : « The first sketch for the new Reading-Room was drawn by nizzi himself on April 18, 1852, and shown to Mr. Winter Jones on the ne day », et Henry ELLIS, qui, dans une lettre du 21 avril 1857 (*ibid.* 366), écrit : « Without lessening the merits of Mr Smirke and Mr Fielder carrying out its plans, the contriver and real architect throughout has n Antonio Panizzi. »



gass is burned. When to the fearful and almost incandescent gathers under every ceiling, is added the wellknown destructiv of coal-gas, burned through many hours of each day, the effect books and bindings are simply deplorable. » En outre, pend

ndant l'hiver il est facile de donner à tous les locaux une tempéra-re égale et régulière en économisant la plus grande partie des frais nsidérables que nécessite actuellement le chauffage. Ajoutons à la que le service des livres sera rapide et facile et qu'aucun déran-ment ne viendra troubler la tranquillité des salles.

POOLE a eu la chance de pouvoir réaliser les plans qu'il avait oposés. La « Newberry Library[1] », élevée récemment (1891-93) à Chicago et dont il fut jusqu'à sa mort le bibliothécaire. été construite sous sa direction (fig. 13).

La Newberry Library est un bâtiment de cinq étages. Le rez-de-aussée est exclusivement réservé aux locaux de l'administration contient en outre un vaste « auditorium »; les autres étages sont us divisés en larges salles, séparées les unes des autres par des urs épais et à l'abri du feu, et donnant sur des corridors spacieux xquels viennent aboutir les escaliers et les ascenseurs. Le premier age a 16 pieds de hauteur, le second 15, les autres 14 chacun. La ande salle de lecture (fig. 14) occupe la partie centrale du second age. Toutes les autres salles, soit à cet étage, soit à l'étage supé-eur, constituent des bibliothèques séparées, organisées conformé-ent aux données que nous avons reproduites plus haut. Chacune ces salles a 30 pieds sur 50 et peut contenir environ 2.700 volumes. a contenance totale dépasserait un million de volumes. Telle qu'elle t, la Newberry Library est susceptible d'agrandissements considé-bles, et, lorsque toute la place qui lui a été réservée sera occupée r les bâtiments projetés, le nombre des volumes qu'elle pourra cevoir sera environ de 3.000.000.

---

aleur emmagasinée par la toiture vitrée produit, elle aussi, des effets plorables. « Books cannot live where men cannot [illegible] ison POOLE. « In excessive heat the leather of [illegible] d its life departs. In libraries bindings [illegible] structive an enemy as excessive heat. A [illegible] ently called upon me, and, [illegible] w to him, said that he frequently [illegible] thenaeum to consult books, and [illegible] vered with a fine red powder. He asked [illegible] s. I replied that I had often observed [illegible] l I had no doubt that it was [illegible] nsumed by excessive heat [illegible]

1 Cf. *The Newberry Library*, [illegible] *incorporation act* [illegible] XVI, p. 11-13.

[illegible] *Manuel* [illegible]

elle se trouvait alors, dans une de ses maisons de la rue Vivienne. « Cette maison devint bientôt insuffisante : elle ne présentait pas d'ail- « leurs toute la solidité désirable. Les planchers pliaient sous le poids « des livres et les murs offraient si peu de résistance qu'il avait fallu « les étayer. L'hôtel de Nevers, dans la rue de Richelieu, étant « devenu libre en 1721 à la suite de la ruine de la fameuse banque « de LAW, l'abbé BIGNON le demanda immédiatement pour y instal- « ler la bibliothèque du roi et il fut assez heureux pour l'obtenir.

« Le nom d'hôtel de Nevers avait été donné à toute la partie « du palais de MAZARIN qui était échue au marquis de MANCINI, le » mari de la nièce du cardinal. Le palais Mazarin se composait de « l'ancien hôtel de Charles DURET, seigneur de Chivry, élevé à l'angle « de la rue de Richelieu et de la rue des Petits-Champs, de « l'ancien hôtel Tubeuf, encore existant, élevé en 1633 par « Pierre LEMUET, à l'angle de la rue des Petits-Champs et de la « rue Vivienne, et du bâtiment appelé galerie Mazarine que le « cardinal avait fait construire par MANSARD. La galerie voûtée du « rez-de-chaussée reçut des œuvres de sculpture et la galerie propre- « ment dite, au premier étage, fut occupée par des collections de « meubles, de tapisseries et de tableaux. Les peintures de la voûte « avaient été exécutées en 1641 par ROMANELLI et GRIMALDI. L'hôtel « de Chivry était mitoyen avec l'hôtel Tubeuf et servait de communs « au cardinal. La bibliothèque de MAZARIN était placée dans les bâti- « ments qu'il avait fait construire en 1650, le long de la rue de Riche- « lieu, jusques et au delà de la rue Colbert, qui, de ce côté, se trou- « vait passer sous une arcade dont on voit encore les amorces. Cette « partie des bâtiments, restée vide après le transport de la Biblio- « thèque de MAZARIN au collège des Quatre-Nations, fut cédée par le duc « de Nevers en 1698 à la marquise de LAMBERT. En 1719, LAW avait « acheté pour un million, des héritiers du cardinal, la totalité du « palais et avait installé dans l'ancien hôtel Tubeuf les bureaux de « la compagnie des Indes. Il avait décidé la prolongation de la gale- « rie Mazarine jusqu'à la rue Colbert, mais les travaux qu'il fit com- « mencer ne furent pas poussés bien loin.

« L'hôtel de Nevers, dans lequel fut installée la bibliothèque, com- « prenait donc tous les bâtiments longeant la rue de Richelieu, à « l'exception des appartements de la marquise de LAMBERT et de « l'ancien hôtel de Chivry. Le trésor public et l'administration cen- « trale des finances furent installés dans l'ancien hôtel Tubeuf et y « restèrent jusqu'en 1826. La galerie Mazarine fut affectée à la Bourse « de Paris, qui n'entra en possession de son nouveau local qu'en 1835. « Les travaux commencés par LAW furent repris sous la direction de

'architecte ROBERT DE COTTE. On songea, en même temps, à con-
struire, du côté de la rue Colbert, une galerie pour relier les bâti-
nents dont nous venons de parler à ceux de la rue de Richelieu ; mais
a marquise de LAMBERT s'opposa à l'exécution de ce projet. On
lut attendre sa mort (1733) pour le reprendre. C'est en 1745 seu-
ement, que Jules ROBERT DE COTTE, fils du précédent, put faire
construire le pavillon qui longe la rue Colbert. Ce pavillon ne pré-
sentait plus, dans ces dernières années, d'assez bonnes garanties
le solidité; il a été démoli, mais la façade refaite en 1878 n'est
qu'une copie de l'ancienne. Le fronton, qui en était la partie la plus
remarquable, a été soigneusement reproduit. On a en même temps
sculpté un bas-relief moderne dans le fronton, entièrement nu, du
bâtiment élevé par ROBERT DE COTTE. La salle où se trouvent
encore placés les deux énormes globes de CORONELLI, faits pour le
cardinal d'ESTRÉES et offerts par lui à LOUIS XIV, en 1683, fut con-
struite en 1731 pour les recevoir ; ils étaient restés jusque-là au châ-
eau de Marly.

Les travaux qui ont été exécutés à la Bibliothèque de 1854 à 1875
sous la direction de M. LABROUSTE et depuis 1875 sous celle de
M. PASCAL en ont complètement changé l'aspect. En 1854, on a
refait les murs de l'ancien hôtel Tubeuf donnant sur le jardin ; en
1855, on a restauré la façade de la galerie Mazarine et démoli le mur
et les arcades qui longeaient la rue Vivienne. On a approprié, la
même année, ce qui restait des arcades de l'ancienne Bourse pour
y installer les bureaux de l'administration. En 1857, on a préparé
les appartements actuels du directeur ; en 1859, on a démoli, rue
des Petits-Champs et rue de Richelieu, l'ancien hôtel de Chivry et
construit sur son emplacement la salle dite de Labédoyère et la
rotonde d'angle qu'on a quelquefois appelée pavillon Voltaire ; en
1860, on a commencé l'installation des premiers égouts de la Biblio-
thèque pendant qu'on poursuivait la construction des bâtiments
qui longent la rue de Richelieu ; en 1863, on travaillait déjà au
magasin central. La grande salle de travail fut ouverte au
public le 16 juin 1868.[1] » Toutefois, ce n'est que beaucoup plus
rd, en 1884, que les travaux furent à peu près terminés ; la salle de
avail du département des manuscrits ne fut même accessible au
ublic que dans les derniers mois de 1887, et la grande porte

---

1. *Grande Encyclopédie*, t. VI, article « Bibliothèque Nationale », par C. COUDERC, § III, Bâtiments, pp. 678-680. Voir à la fin de cet article la bibliographie des ouvrages publiés sur la B. N.

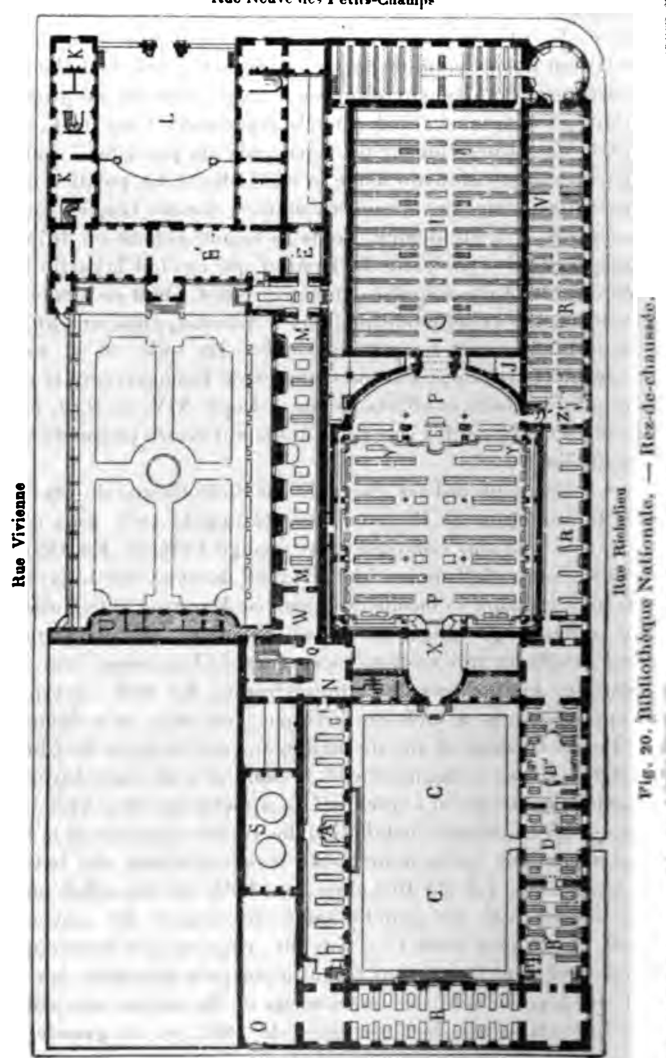


Fig. 20. Bibliothèque Nationale. — Rez-de-chaussée.

D. Entrée. — C. Cour d'honneur. — X. Entrée de la salle de travail du département des imprimés. — P. Salle de travail des imprimés et bureau des bibliothécaires. — V. Casiers des catalogues. — I. Magasin central. — V. Escalier conduisant au département des médailles. — R. Magasin d'imprimés. — Z. Poste de pompiers. — B et B'. Magasins des journaux. — B". Bureau des entrées. — S. Salle des globes de Coronelli. — A. [illegible] du secrétariat. — N. Entrée du secrétariat. — Q. Entrée du département des estampes. — W. Salle d'exposition du département des estampes. — M. Salle de travail du département des estampes. — E. Cabinet du conservateur des estampes. — E'. Ateliers. — K. Appartement de l'administrateur général. — L. Cour de l'administration. — U. Anciens bureaux de l'administration. (Ce bâtiment est destiné à disparaître.)



Fig. 21. Salle de travail de

PL. I (p. 80-81)



bliothèque Nationale.



Fig. 21. Salle de t





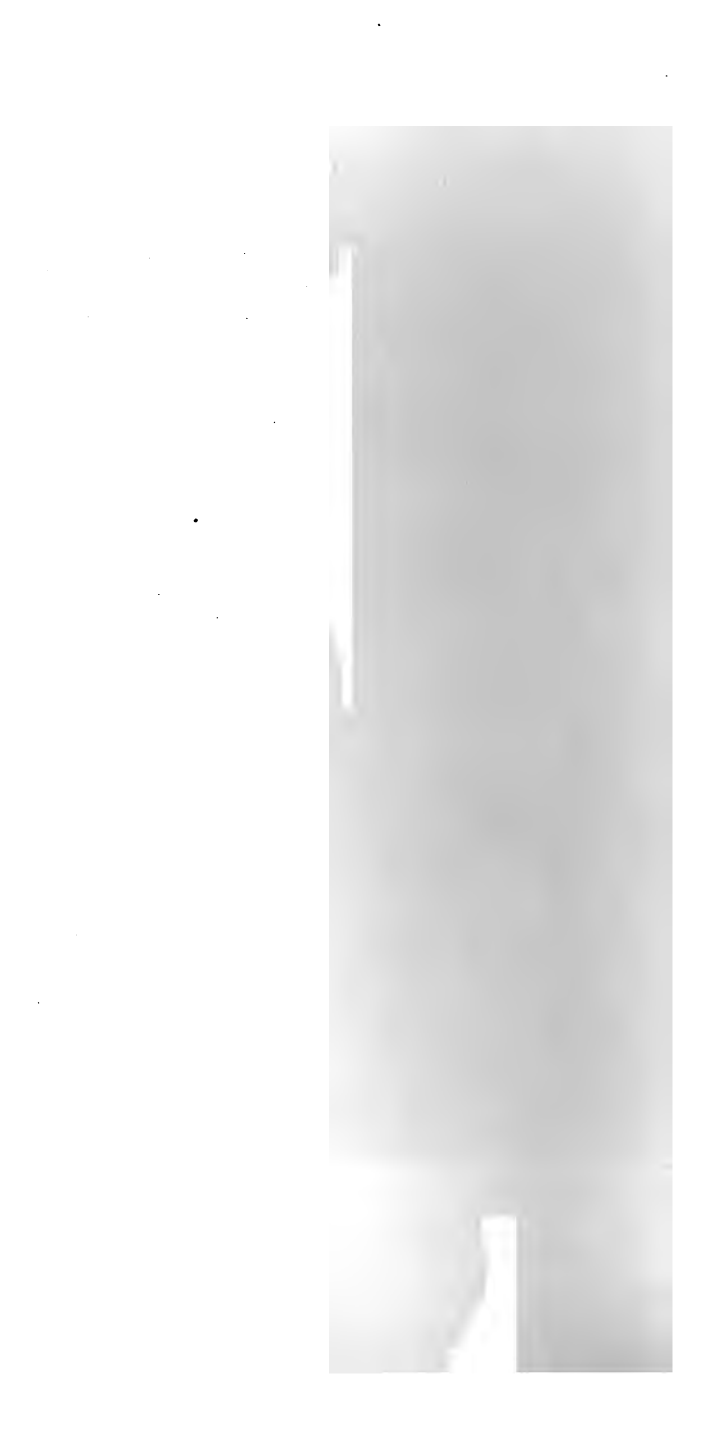
d'entrée qui donne sur la rue de Richelieu et le square Louvois ne fut achevée qu'en 1888.

En résumé, on peut dire, sans exagération, que la Bibliothèque Nationale a été refaite de fond en comble. En effet, sur une surface de 9124 mètres occupés par les bâtiments, 1080 mètres seulement sont couverts par les parties restaurées et 8044 par les parties neuves[1]. Nous publions ci-dessous trois plans de la Bibliothèque Nationale (fig. 20, 23, 25), qui permettront de se rendre parfaitement compte de l'aménagement actuel des locaux.

« Les bâtiments ont été faits avec la plus grande économie, sans négli-« ger cependant les lois générales de la bonne construction. Les façades « sur les rues et sur la cour d'honneur sont en pierre de taille; mais « les murs intérieurs de tout le reste des constructions neuves de la « bibliothèque sont en moëllons divisés de 4m 60 en 4m 60 d'axe en « axe par des piliers en pierres de taille portant harpes et recevant « le poids des poutres des planchers et des fermes du comble. La « hauteur verticale des murs est divisée tous les 2m 30 par un ban-« deau également en pierre de taille, destiné à recevoir les solives « des planchers qui sont toujours à des hauteurs représentées par un « multiple de ce nombre; tous les arcs sont en briques ou en fer, « tous les planchers et tous les combles sont en fer; sur les combles « existe un chemin de ronde avec garde-corps permettant de circu-« ler facilement en cas d'incendie. Les plafonds laissent la construc-« tion visible pour en tirer un parti décoratif; les fenêtres, un grand « nombre de portes et d'escaliers sont également en fer; donc, toutes « les mesures ont été prises contre l'incendie.

« Ces dispositions générales sont très sensibles dans la grande « salle de travail des imprimés (fig. 21), où la décoration accuse très « franchement cette construction sage et économique. En effet, de « gros piliers, supportant les arcs en briques, forment l'ossature de « la maçonnerie, dont les grands espaces en moëllons, compris dans « les arcades, ne forment que les remplissages. Ces piliers sont déco-« rés de barreaux ornés qui alternent avec des parties lisses, et sup-« portent les galeries espacées de 2m 30, plancher compris. Cette « hauteur a été jugée convenable pour supprimer les anciens, incom-« modes et bruyants escabeaux roulants. Les colonnes, les arceaux et les coupoles en fer sont indépendants de la maçonnerie; leurs assemblages permettent la dilatation ou l'extension qui peut se

1. Léon Labrouste, *La Bibliothèque nationale, ses bâtiments et ses constructions*; Paris, 1885, p. 80.



rée qui donne sur la rue de Richelieu et le square Louvois ne chevée qu'en 1888.

résumé, on peut dire, sans exagération, que la Bibliothèque onale a été refaite de fond en comble. En effet, sur une surface de mètres occupés par les bâtiments, 1080 mètres seulement sont erts par les parties restaurées et 8044 par les parties neuves[1].

s publions ci-dessous trois plans de la Bibliothèque Nationale 20. 23, 25), qui permettront de se rendre parfaitement compte de énagement actuel des locaux.

Les bâtiments ont été faits avec la plus grande économie, sans négli r cependant les lois générales de la bonne construction. Les façades r les rues et sur la cour d'honneur sont en pierre de taille; mais s murs intérieurs de tout le reste des constructions neuves de la bliothèque sont en moëllons divisés de 4ᵐ 60 en 4ᵐ 60 d'axe en e par des piliers en pierres de taille portant harpes et recevant poids des poutres des planchers et des fermes du comble. La uteur verticale des murs est divisée tous les 2ᵐ 30 par un ban au également en pierre de taille, destiné à recevoir les solives s planchers qui sont toujours à des hauteurs représentées par un ultiple de ce nombre; tous les arcs sont en briques ou en fer, us les planchers et tous les combles sont en fer; sur les combles iste un chemin de ronde avec garde-corps permettant de circu r facilement en cas d'incendie. Les plafonds laissent la construc n visible pour en tirer un parti décoratif; les fenêtres, un grand mbre de portes et d'escaliers sont également en fer; donc, toutes s mesures ont été prises contre l'incendie.

Ces dispositions générales sont très sensibles dans la grande lle de travail des imprimés (fig. 21), où la décoration accuse très nchement cette construction sage et économique. En effet, de os piliers, supportant les arcs en briques, forment l'ossature de maçonnerie, dont les grands espaces en moëllons, compris dans arcades, ne forment que les remplissages. Ces piliers sont déco de barreaux ornés qui alternent avec des parties lisses, et sup rtent les galeries espacées de 2ᵐ 30, plancher compris. Cette uteur a été jugée convenable pour supprimer les anciens, incom des et bruyants escabeaux roulants. Les colonnes, les arceaux les coupoles en fer sont indépendants de la maçonnerie; leurs emblages permettent la dilatation ou l'extension qui peut se

[1] Léon Labrouste, *La Bibliothèque nationale, ses bâtiments et ses uctions*; Paris, 1885, p. 80.

« produire, de telle sorte que la fatigue se répartit toujours égale-

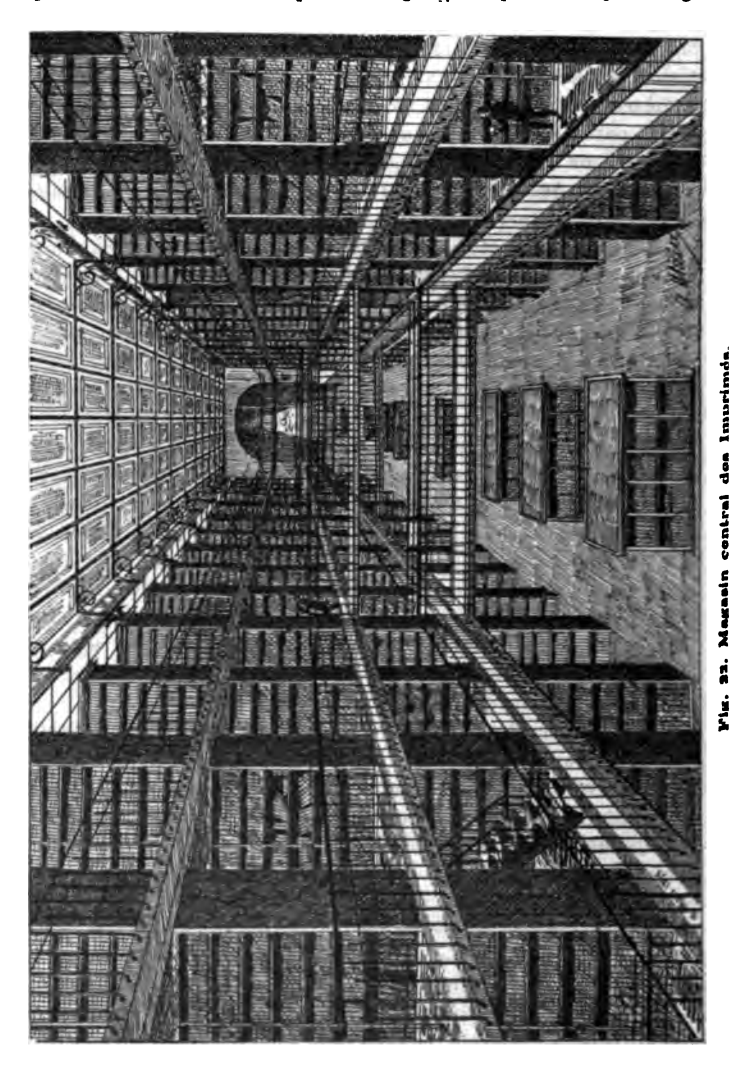


Fig. 22. Magasin central des Imprimés.

« ment. Ces éléments viennent former nervures dans la salle et sup-
« portent la toiture, qui n'est pas reliée à la pierre, évitant ainsi l'in-
« timité de deux matières, si diverses, employées sur une vaste

« échelle. Le fer, demeurant apparent dans la salle de travail, est en « harmonie avec tout le reste des magasins et donne à cette partie « de l'édifice une grande légèreté, tout en restant dans des hauteurs « possibles à chauffer. Cette proportion n'aurait pu être obtenue, « probablement, sans la division du vaisseau général en neuf cou- « poles.

« Le magasin central des imprimés (fig. 22), qui fait suite à la salle de « travail, est entièrement semblable, comme mode de construc- « tion, à cette salle ; son mobilier seul a dû subir les modi- « fications réclamées par la nature même de ses planchers à claires- « voies. Cette partie est particulièrement curieuse. C'est un paral- « lélogramme énorme fermé par quatre murs laissant entre eux un « espace occupé par les corps de bibliothèques, disposés dans le sens « du petit côté. Les rayons sont formés de fers en X verticaux, mon- « tants de fonds, espacés de 4m, 60, et bandés entre eux par des « tirants en fer plat, posés horizontalement à hauteur des planchers. « Les tirants, placés sur champ, sont raidis par des plaques en fonte à « claires-voies servant à la circulation. Le tout est éclairé par le haut « et la lumière passe à travers les plaques à jours des quatre étages « supérieurs pour se répandre dans le sous-sol, où elle arrive encore « suffisante pour les besoins du service. Le milieu du magasin est « libre et les côtés, à droite et à gauche, sont occupés par les livres. « Des passerelles en fer à jours relient ces côtés, tandis que des « escaliers en fer à claires-voies donnent accès aux différents étages.

« En effet, le programme que s'était donné l'architecte avait « été : dans un quartier où il est difficile de s'étendre, sur un terrain « limité, créer le plus grand emplacement possible pour les collec- « tions. D'où la suppression de la plus grande partie des cours et « l'éclairage par le haut[1]. »

Revenons à la salle de travail.

L'on y accède par un vestibule donnant sur la cour d'honneur. « Ce vestibule est en pierre d'Euville ; les parois verticales figurent « une draperie d'une sculpture très sobre et décorative offrant une « série de 54 médaillons alternés de marbre Campan vert et de Sar- « rancolin des Pyrénées. Le dallage est fait de carreaux de liais de « Grimault avec coins ronds en marbre rouge antique et encadre- « ments de marbre vert de mer[2]. » A gauche se trouvent le dépôt des cannes et parapluies, les cabinets d'aisances et les lavabos ; à

1. Léon Labrouste, *op. cit.*, p. 59-62.
2. Léon Labrouste, *op. cit.*, p. 57-58.

droite, un petit buffet-restaurant; directement en face de la grande porte, l'entrée de la salle de lecture.

La question principale était d'« isoler celle-ci du bruit de la rue et « de la placer au centre des collections pour éviter tout retard « dans la communication des ouvrages au public. C'est ce qui a été « fait. Il était, en outre, nécessaire de donner à tous les lecteurs la « même quantité de lumière, d'air et de chaleur. C'est ce qui a été « cherché. L'éclairage venant d'en haut et le jour étant divisé, on a « évité les ombres portées, en général, surtout celle du lecteur sur « son livre et l'ombre des trumeaux, résultant des fenêtres verticales « qui se rencontraient dans les anciennes salles, créant ainsi de « bonnes et de mauvaises places, ces dernières étant souvent le « lot du public. Des conduits d'eau chaude passent sous les pieds des « lecteurs assis ou travaillant debout devant les pupitres, et des « poêles, autour de la salle, répandent l'air chaud des calorifères dans « l'espace. La chaleur, en montant, passe au-dessus de la partie « vitrée des coupoles par le couronnement du haut, qui renferme des « parties pleines et des parties découpées, et se répand dans une « chambre construite pour la recevoir; de cette façon, la déperdition « est peu sensible et la buée provenant du refroidissement exté- « rieur ne peut se produire contre les glaces, pour retomber ensuite « sur les lecteurs et sur les livres. Puis, l'été, non content de venti- « ler la salle par les prises d'air placées à son pourtour, un appel « puissant, vaste écran, a été placé au nord, amenant l'air dans les « caves, où passant sous une pluie continuelle d'eau froide, il est « livré aux lecteurs à une température inférieure de quatre degrés « centigrades à l'air du dehors pris à l'ombre. Un service complet « contre l'incendie a été créé dans la salle de travail et dans le « magasin central.

« Mais laissons la parole à M. Henri Labrouste; voici ce qu'il « écrivait en 1867 :

« La nouvelle salle de lecture occupe l'espace où existaient, il y a « dix ans, les cours intérieures des anciens hôtels où fut placée la « Bibliothèque impériale. 344 lecteurs, assis devant des tables, pour- « ront y trouver place facilement, et 70 personnes pourront, si « elles le préfèrent, lire debout devant des pupitres. C'est un total « de 414 personnes qui pourront être admises simultanément dans « la nouvelle salle de lecture.

« Chaque lecteur assis ou se tenant debout aura les pieds sur les « chaufferettes d'eau chaude. Les tuyaux qui contiennent l'eau « chaude et la ramènent au foyer principal ont une longueur de 300 « mètres. Outre cela, le chauffage de la salle est assuré par 25 poêles

« à air chaud. La partie de la salle réservée au public présente une « superficie de 1.155 mètres. La salle est terminée par un vaste « espace en forme d'hémicycle de 140 mètres de superficie [affecté au « bureau des bibliothécaires et au service]. L'ensemble de cette salle « d'étude est donc de 1.300 mètres superficiels.

« Adossés aux murs de cette salle sont rangés 40.000 volumes dis- « posés en trois étages desservis par des balcons saillants auxquels « on accède par des escaliers placés aux angles de la salle.

« Au fond de la salle de lecture se trouve le vaste dépôt des « livres offerts à l'étude [le magasin central des Imprimés]. Ce dépôt, « auquel on accède par une large ouverture vitrée et décorée de deux « cariatides de 4 mètres de hauteur, a 1218 mètres de superficie et « est éclairée par un plafond vitré.

« La disposition de ce vaste dépôt de livres permet d'y placer, en « 5 étages de chacun 2^{m} 30 de hauteur, 900.000 volumes. Des gale- « ries contenant des livres et éclairées sur les rues Richelieu, des « Petits-Champs et de l'Arcade Colbert, entourent complètement la « salle de lecture, placée au centre et qui se trouve ainsi garantie « contre le bruit des rues environnantes.

« Les voûtes de cette salle sont en fer forgé revêtu de faïences « peintes et émaillées, par conséquent inaltérables dans les couleurs « qui les décorent [1].

« Une série de portraits ou médaillons de personnages de l'anti- « quité ou des temps modernes décore la partie supérieure de la « salle de lecture. Ces 48 médaillons ont été exécutés par des artistes « français.

« Les deux cariatides placées au fond de la salle sont dues au « talent de M. Peraud, sculpteur, et six grands tableaux représentant « des paysages d'une exécution simple et d'un dessin grandiose ont « été confiés à la main de M. Desgoffe [2]. »

Tout lecteur qui désire étudier dans cette salle, appelée « Salle de travail » ou « Salle des imprimés », doit être muni d'une carte délivrée à cet effet par le secrétariat ; il en est ainsi, d'ailleurs, pour les salles de travail des autres départements. « On y obtient commu- « nication, dans les limites fixées par le règlement, de tous les impri-

---

1. « Ces faïences émaillées, qui n'ont que 0^{m} 009 d'épaisseur, atteignent souvent les « dimensions de 1^{m} 00 × 1^{m} 50 ; elles sont à double courbure et ont été « fabriquées en Angleterre dans les ateliers de M. W. E. Copeland. » Léon Labrouste, *op. cit.*, p. 55.

2. Léon Labrouste. *op. cit.*, p. 62-66.

« més de la bibliothèque. Deux tables, les plus rapprochées du « bureau des bibliothécaires, l'une à droite et l'autre à gauche, sont « exclusivement consacrées aux périodiques (Table des périodiques) « et à la communication des ouvrages de la « Réserve ». [1] »

Une autre salle, appelée « Salle publique de lecture » et située provisoirement au premier étage des bâtiments donnant sur la rue Colbert, est ouverte à tout le monde sans qu'il y ait aucune formalité à remplir, tous les jours, même le dimanche.

Le bureau des entrées et celui du Catalogue donnent au rez-de-chaussée sur la rue Richelieu après la place Louvois.

Sur la gauche et au fond du grand vestibule dont nous avons parlé, se trouvent le secrétariat et la salle des globes de Coronelli, et, à droite, donnant sur le jardin Vivienne, la salle d'exposition et de travail du département des estampes, offrant place à 60 travailleurs[2].

Au premier étage (fig. 23) sont placées, outre la salle publique de lecture, la salle de travail des manuscrits donnant sur la cour d'honneur et disposant de 50 places ; la collection des Médailles [3], renfermant les médailles proprement dites, les pierres gravées et les antiques, et qui peut offrir place à 15 travailleurs; la salle de travail de la section des cartes et plans; puis la « Réserve » et la « Galerie Mazarine ».

---

1. *Grande Encyclopédie*, t. VI, art. « Bibliothèque nationale » par C. COUDERC, § II. Organisation, p. 673.

2. « Le département des estampes, dit M. Léon LABROUSTE, est un des plus gênés; l'emplacement qu'il occupe est absolument insuffisant, surtout depuis quelques années, où les publications de gravures, estampes et lithographies ont pris un grand développement. » *Op. cit.*, p. 86-87. Ainsi que nous le verrons plus loin, les constructions projetées sur la rue Vivienne lui donneraient le moyen de se mettre plus au large.

3. « Le département des médailles occupe actuellement le local provi« soire qui lui fut affecté, il y a bientôt trente ans, lors de l'arrivée des « incomparables collections du duc de Luynes. Ce local, très insuffisam« ment éclairé et tout à fait impropre au rangement méthodique des diffé« rentes séries du Cabinet, a été taillé au cœur même du département des « imprimés, dont il entrave et complique le fonctionnement, puisqu'il faut « contourner le département des médailles, à l'étage supérieur, pour faire « arriver dans la salle de travail les innombrables volumes placés dans les « combles du côté de la rue Richelieu. Cet inconvénient disparaîtra le jour « où les collections des médailles et antiques seront installées dans les « pièces qu'elles doivent occuper sur le jardin et sur la rue Vivienne. » L. DELISLE, *Notes sur le département des imprimés de la Bibliothèque Nationale*; Paris, 1891, p. 58.

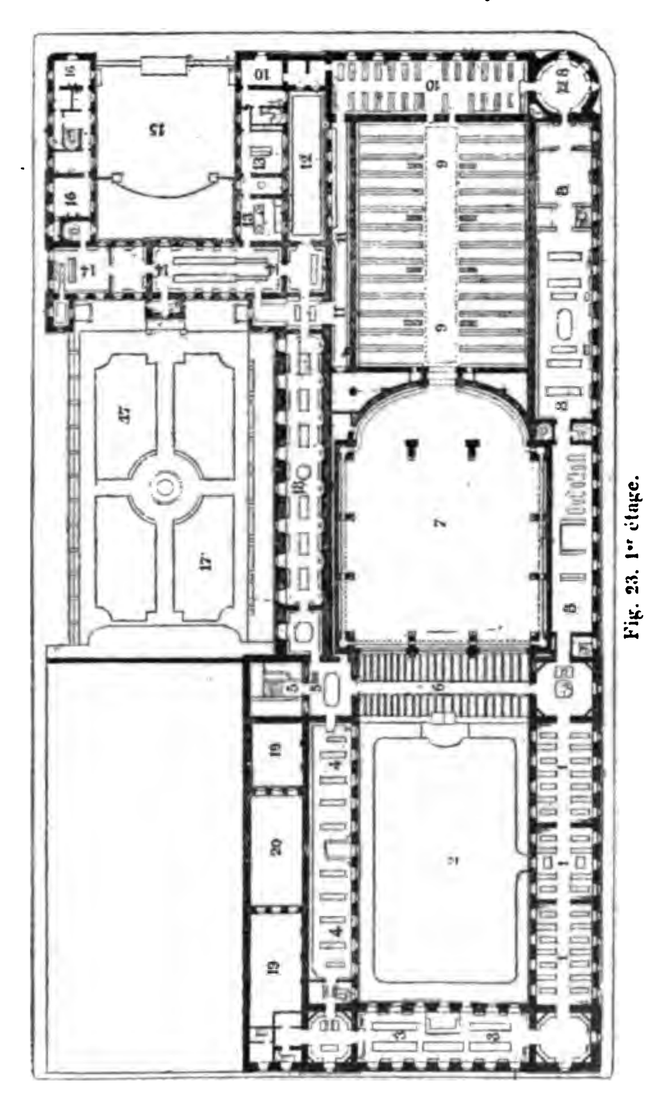


Fig. 23. 1er étage.

1. Réserve des Imprimés. — 2. Cour d'honneur. — 3. Salle provisoire de lecture publique.— . Salle de travail des manuscrits. — 5 et 5 bis. Escaliers et vestibule. — 6. Galerie des artes. — 7. Salle de lecture. — 8. Cabinet des médailles. — 9. Magasin central. — 0. Magasin des imprimés. — 11. Géographie. — 12. Cour de la reliure. — 13. Exposition de ographie. — 14. Salle de lecture des cartes et plans. — 15. Cour de l'administration. — 6. Appartements de l'administrateur. — 17. Jardin. — 18. Galerie Mazarine. — 19. Cours.— 0. Salle à moitié démolie destinée à disparaître dans le projet de constructions sur la rue Vivienne.

La « Réserve » est le trésor de la Bibliothèque : elle renferme les ouvrages particulièrement précieux, incunables, impressions sur velin,

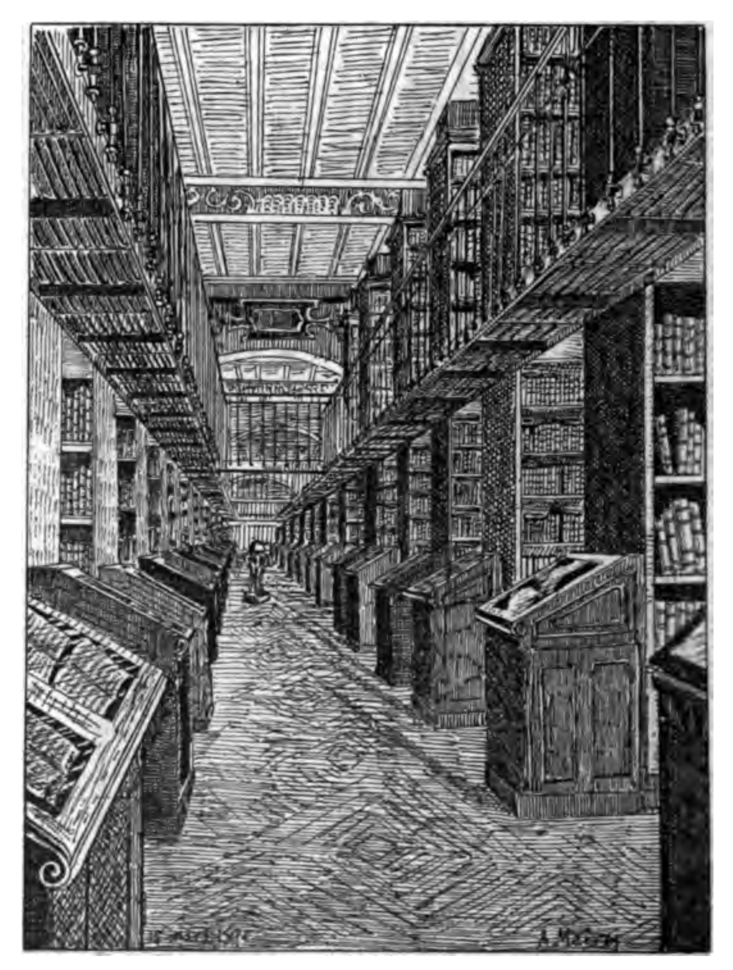


Fig. 24. La Réserve.

livres à reliures historiques ou remarquables par leur beauté, etc., etc. Il y en a environ 80.000.

« Matériellement, la Réserve (fig. 24) est une belle et longue salle « occupant le premier étage de la Bibliothèque, entre la place Lou-

et la Cour. Elle est refendue par des bibliothèques et, dans
ıuteur, partagée en deux étages par une galerie à plancher de
Dans le promenoir du milieu, contre chacun des corps de
othèque, est une vitrine fermant à clef. La Réserve est fer-
par des grilles comme une geôle. Toutes les fois que son
othécaire spécial y pénètre, il doit refermer à clef sur lui, et,
ju'il en sort, refermer derrière lui. Les livres de la Réserve ne
communiqués qu'à une table spéciale, sous la surveillance
tante et attentive d'un bibliothécaire.

«Galerie Mazarine » est le musée de la Bibliothèque. C'est la
·ie d'Apollon du Livre. Dans un local superbe, est exposé
is 1878 un choix transcendant, effectué par M. Thierry, qui
dressé un catalogue instructif, de sept cents ouvrages :
essions xylographiques, origine de l'imprimerie dans les
-Bas, à Mayence, à Strasbourg, en Italie, en Espagne, en Alle-
ıe, etc...., à Paris et dans les diverses villes de France, his-
du livre à figures, histoire de la reliure[1]. »

; donnons ci-dessous (fig. 25) un plan des combles de la
hèque. Sur la rue de Richelieu, ils vont de bout en bout de
ȝ (de la rue Colbert à la rue des Petits-Champs) et sont
en deux étages. « Un corridor de 180 mètres de long (fig. 26)
·rse chaque étage formant une perspective presque indéfinie
haque côté du corridor le comble est divisé par une soixan-
de cloisons à rayons, donnant ainsi 120 fractions de maga-
par étage ; en tout 240 bibliothèques partielles. Vers son
·u le corridor s'assombrit en tunnel : il passe sous les réser-
, d'eau[2].

ıtelier de photographie, indiqué sur le plan, a été installé en
, il ne se passe pas de jour sans qu'il ne soit fait de demande
d'une reproduction. Tous les départements sont mis à con-
ɔn, mais le département des estampes est celui auquel on
se le plus souvent.

ystème général des casiers de la Bibliothèque nationale est
ɜé, comme au British Museum, de montants en bois. Les
sont mobiles, mais au lieu d'être supportés, comme dans les
ıes bibliothèques, par des tasseaux adaptés à des crémail-
ɔe qui présentait de sérieux inconvénients, ils reposent sur

---

[1] Ienri Beraldi. *Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque natio* *Paris*. *La Nature*, 1893, 2e sem., n° 1059, p. 250.
[2] Ienri Beraldi, *op. cit. La Nature*, 2e sem., n° 1052.



Fig. 21. Salle de tra\

PL. I (p. 80-81)



Bibliothèque Nationale.

d'entrée qui donne sur la rue de Richelieu et le square Louvois ne fut achevée qu'en 1888.

En résumé, on peut dire, sans exagération, que la Bibliothèque Nationale a été refaite de fond en comble. En effet, sur une surface de 9124 mètres occupés par les bâtiments, 1080 mètres seulement sont couverts par les parties restaurées et 8044 par les parties neuves[1]. Nous publions ci-dessous trois plans de la Bibliothèque Nationale (fig. 20, 23, 25), qui permettront de se rendre parfaitement compte de l'aménagement actuel des locaux.

« Les bâtiments ont été faits avec la plus grande économie, sans négli- « ger cependant les lois générales de la bonne construction. Les façades « sur les rues et sur la cour d'honneur sont en pierre de taille ; mais « les murs intérieurs de tout le reste des constructions neuves de la « bibliothèque sont en moëllons divisés de 4^m 60 en 4^m 60 d'axe en « axe par des piliers en pierres de taille portant harpes et recevant « le poids des poutres des planchers et des fermes du comble. La « hauteur verticale des murs est divisée tous les 2^m 30 par un ban- « deau également en pierre de taille, destiné à recevoir les solives « des planchers qui sont toujours à des hauteurs représentées par un « multiple de ce nombre ; tous les arcs sont en briques ou en fer, « tous les planchers et tous les combles sont en fer ; sur les combles « existe un chemin de ronde avec garde-corps permettant de circu- « ler facilement en cas d'incendie. Les plafonds laissent la construc- « tion visible pour en tirer un parti décoratif ; les fenêtres, un grand « nombre de portes et d'escaliers sont également en fer ; donc, toutes « les mesures ont été prises contre l'incendie.

« Ces dispositions générales sont très sensibles dans la grande « salle de travail des imprimés (fig. 21), où la décoration accuse très « franchement cette construction sage et économique. En effet, de « gros piliers, supportant les arcs en briques, forment l'ossature de « la maçonnerie, dont les grands espaces en moëllons, compris dans « les arcades, ne forment que les remplissages. Ces piliers sont déco- « rés de barreaux ornés qui alternent avec des parties lisses, et sup- « portent les galeries espacées de 2^m 30, plancher compris. Cette « hauteur a été jugée convenable pour supprimer les anciens, incom- « modes et bruyants escabeaux roulants. Les colonnes, les arceaux « et les coupoles en fer sont indépendants de la maçonnerie ; leurs « assemblages permettent la dilatation ou l'extension qui peut se

1. Léon LABROUSTE, *La Bibliothèque nationale, ses bâtiments et ses constructions* ; Paris, 1885, p. 80.

« produire, de telle sorte que la fatigue se répartit toujours égale-

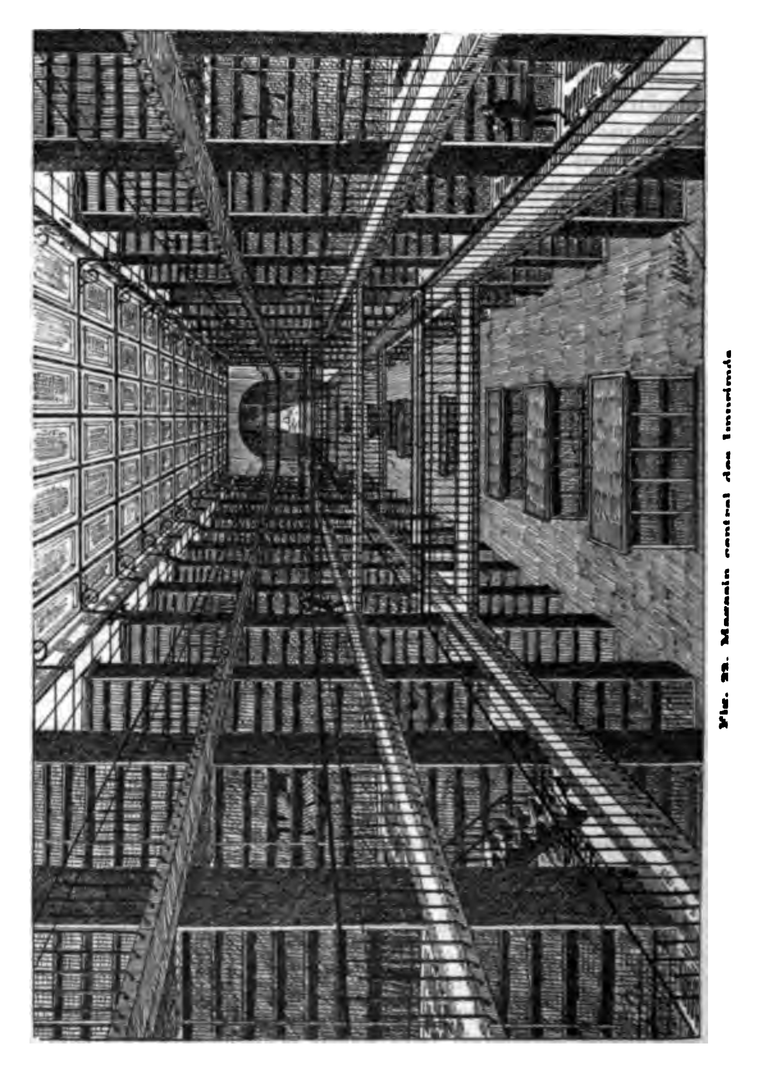


Fig. 22. Magasin central des Imprimés

« ment. Ces éléments viennent former nervures dans la salle et sup-
« portent la toiture, qui n'est pas reliée à la pierre, évitant ainsi l'in-
« timité de deux matières, si diverses, employées sur une vaste

échelle. Le fer, demeurant apparent dans la salle de travail, est en harmonie avec tout le reste des magasins et donne à cette partie de l'édifice une grande légèreté, tout en restant dans des hauteurs possibles à chauffer. Cette proportion n'aurait pu être obtenue, probablement, sans la division du vaisseau général en neuf coupoles.

Le magasin central des imprimés (fig. 22), qui fait suite à la salle de travail, est entièrement semblable, comme mode de construction, à cette salle ; son mobilier seul a dû subir les modifications réclamées par la nature même de ses planchers à claires-voies. Cette partie est particulièrement curieuse. C'est un parallélogramme énorme fermé par quatre murs laissant entre eux un espace occupé par les corps de bibliothèques, disposés dans le sens du petit côté. Les rayons sont formés de fers en X verticaux, montants de fonds, espacés de 4m, 60, et bandés entre eux par des tirants en fer plat, posés horizontalement à hauteur des planchers. Les tirants, placés sur champ, sont raidis par des plaques en fonte à claires-voies servant à la circulation. Le tout est éclairé par le haut et la lumière passe à travers les plaques à jours des quatre étages supérieurs pour se répandre dans le sous-sol, où elle arrive encore suffisante pour les besoins du service. Le milieu du magasin est libre et les côtés, à droite et à gauche, sont occupés par les livres. Des passerelles en fer à jours relient ces côtés, tandis que des escaliers en fer à claires-voies donnent accès aux différents étages.

En effet, le programme que s'était donné l'architecte avait été : dans un quartier où il est difficile de s'étendre, sur un terrain limité, créer le plus grand emplacement possible pour les collections. D'où la suppression de la plus grande partie des cours et l'éclairage par le haut[1]. »

Revenons à la salle de travail.

L'on y accède par un vestibule donnant sur la cour d'honneur. Le vestibule est en pierre d'Euville ; les parois verticales figurent une draperie d'une sculpture très sobre et décorative offrant une série de 54 médaillons alternés de marbre Campan vert et de Sarancolin des Pyrénées. Le dallage est fait de carreaux de liais de Grimault avec coins ronds en marbre rouge antique et encadrements de marbre vert de mer[2]. » A gauche se trouvent le dépôt des cannes et parapluies, les cabinets d'aisances et les lavabos ; à

1. Léon Labrouste, *op. cit.*, p. 59-62.
2. Léon Labrouste, *op. cit.*, p. 57-58.

trouvent la bibliothèque de la Société allemande des Orientalistes, une salle d'emballage et la bibliothèque Ponickau ; à droite, le logement du gardien, la salle des estampes et celle des manuscrits et incunables.

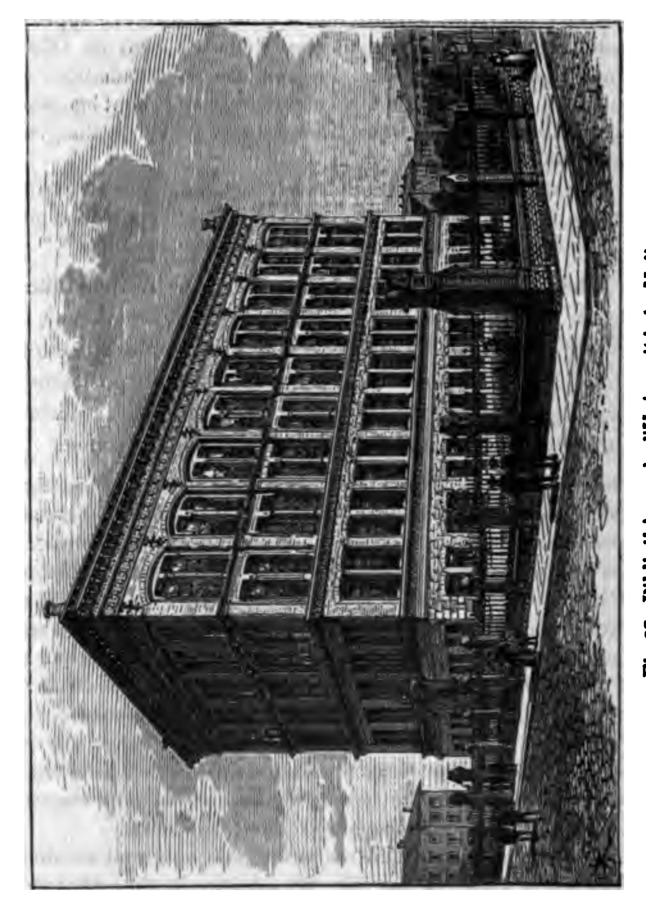


Fig. 27. Bibliothèque de l'Université de Halle.

Le premier étage (fig. 29) contient la salle de lecture, la salle de travail des professeurs et, autour du grand escalier dont nous avons parlé et qui est éclairé par en haut, les bureaux de l'administration.

Afin que la surveillance soit plus facile et plus parfaite, on a placé la salle de distribution des livres de telle sorte que l'on est

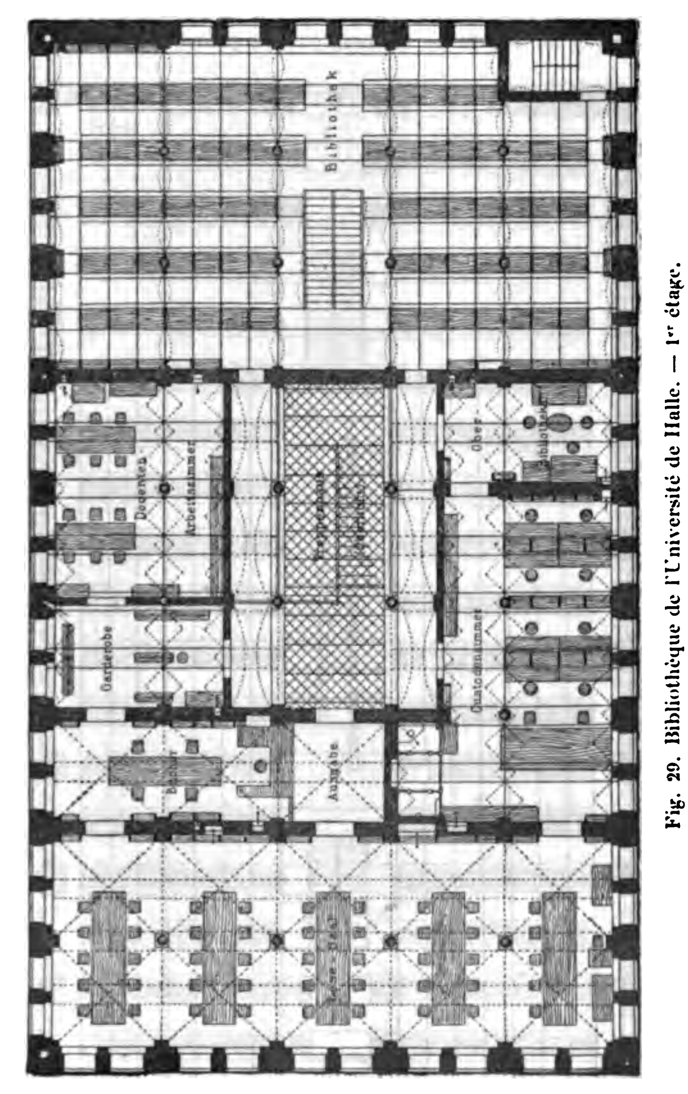


Fig. 29. Bibliothèque de l'Université de Halle. — 1er étage.

l fallait donc qu'elles soient d'une force assez grande pour ne pas lier sous le poids. Elles sont en fonte et creuses à l'intérieur : leur paisseur est de 2 centimètres et elles sont divisées en deux parties olidement rivées l'une sur l'autre.

Chacun des deux étages supérieurs est divisé lui-même en deux demi-étages de 2 m 30 de hauteur par un plancher intermédiaire

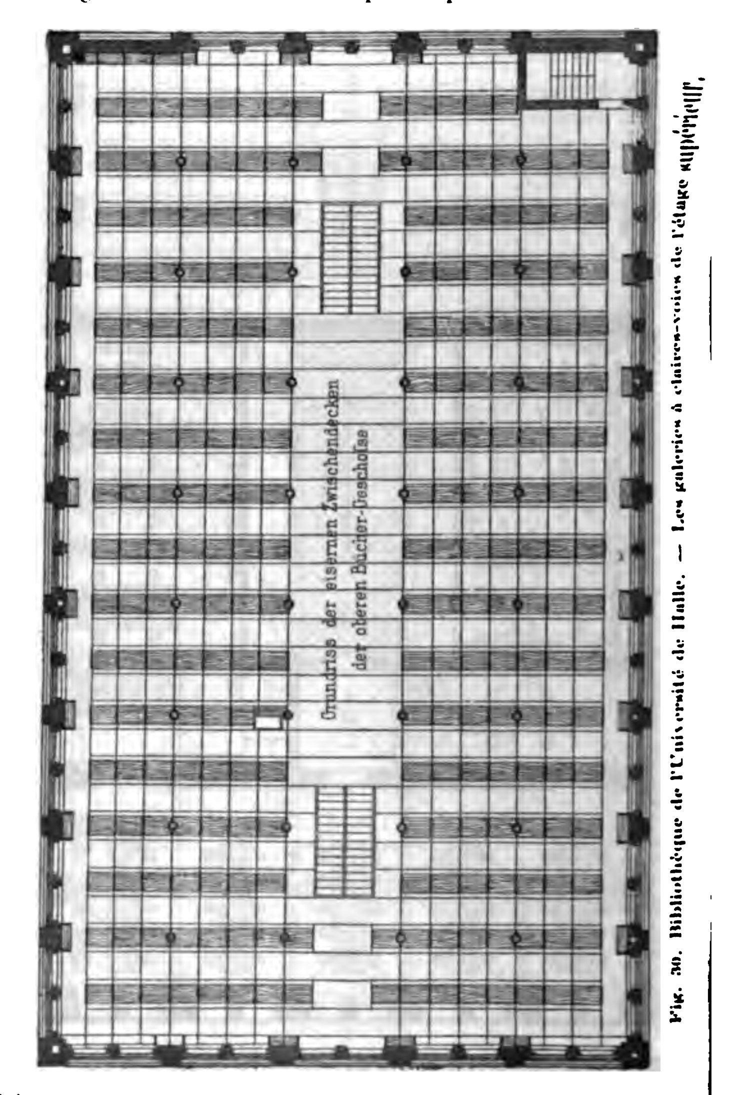


Fig. 30. Bibliothèque de l'Université de Halle. — Les galeries à claires-voies de l'étage supérieur.

claires-voies (fig. 30) ; il y a ainsi 4 galeries de livres d'une hauteur totale de 9 m 20. Les planchers s'appuient sur les montants des casiers auxquels les colonnes qui les traversent donnent la résistance



Fig. 31. Bibliothèque de l'U



.es magasins de livres.



voulue. Cette disposition n'était pas possible dans la galerie centrale, large de 4 m 20, que l'on a dû assujettir sur une charpente en fer cylindré. Aux poutres en fer longitudinales qui relient entre elles les colonnes sont vissées des poutres plus légères portant des petits fers en ⊥ sur lesquels s'appuient, sans aucune possibilité de se déranger, les canaux en fonte qui forment les planchers.

Si le jour n'avait dû venir que d'en haut, la forme à donner aux canaux n'aurait eu que peu d'importance, mais comme dans le cas présent il s'agissait d'utiliser encore la lumière latérale, il était nécessaire que les canaux fussent disposés en forme de gril et fendus parallèlement à l'arrivée des rayons lumineux (fig. 31). Cette direction coïncide avec celle des passages laissés entre les escaliers.

D'un casier à l'autre on a mis des barres d'appui en fer, légères, et présentant des entailles dans lesquelles viennent s'emboîter des plaques de fer carrées à claires-voies destinées à former le plancher. Ces plaques sont maintenues solidement en place par leur propre poids qui est de 86 kil. Elles ont 1 m 03 de largeur et 3 centimètres d'épaisseur. Les barreaux ont 2 centimètres de largeur ; ils sont distants de 3 centimètres les uns des autres et sont soutenus dans leur partie médiane par une barre transversale.

Presque tous les planchers, même ceux des grands couloirs du centre, ont été formés de plaques semblables à celles dont nous venons d'indiquer les dimensions.

Le long de tous les casiers on a laissé ouvert un espace de 18, 5 cent., afin que la lumière venant d'en haut puisse pénétrer plus facilement jusqu'aux galeries inférieures. Cette disposition, imitée de l'étranger était superflue parce que le jour obtenu par les fenêtres latérales est suffisant. Un treillis métallique à larges mailles empêche que les livres ne puissent tomber par ces ouvertures ; ce treillis est protégé par une barre de fer courant tout le long des casiers à une hauteur de 20 centimètres et qui sert en même temps de marchepied pour atteindre plus facilement les livres des rayons supérieurs. Un monte-charge facilite le service entre les différents étages.

Le grand escalier est éclairé d'en haut par un plafond vitré. Le vestibule et l'escalier peuvent être éclairés au gaz. Tout l'édifice est pourvu d'eau et est protégé par un paratonnerre qui offre ceci de curieux, que l'on s'est servi, pour le mettre en communication avec la terre, des constructions en fer qui forment la charpente du bâtiment[1].

1. On a choisi pour cela trois colonnes de fer montant jusqu'au toit. Pour plus de détails, cf. Tiedemann, *Zeitschrift f. Bauwesen*, an. XXXV, 1885. col. 347-349.

Après la bibliothèque de Halle nous devons mentionner ici la nouvelle et magnifique bibliothèque de Stuttgart (fig. 32).

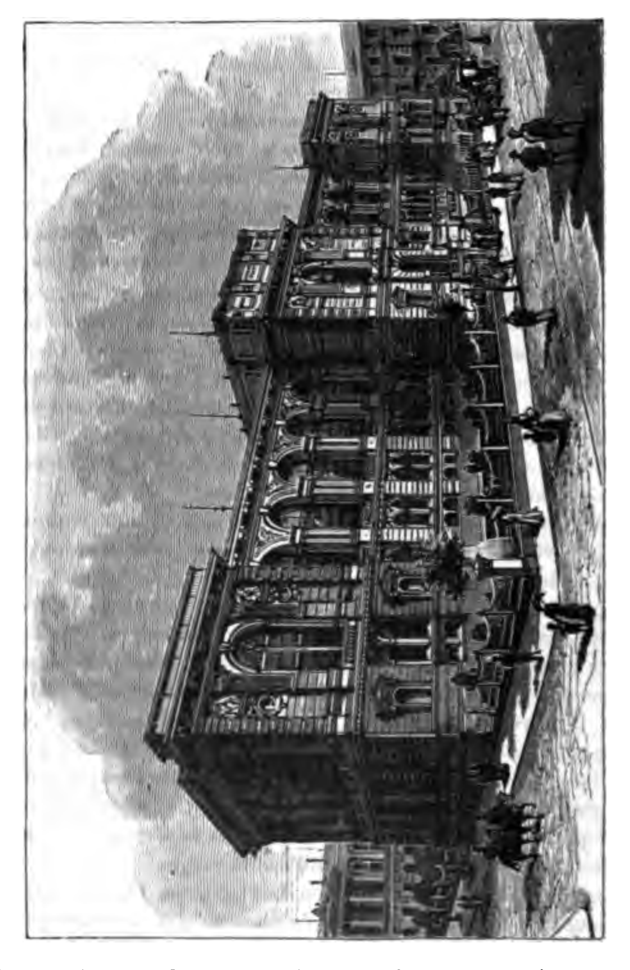


Fig. 32. La Bibliothèque royale à Stuttgart.

Le professeur Dr Schott[1] en a donné une description à laquelle nous empruntons les détails suivants :

1. Th. Schott : « Die Königliche öffentliche Bibliothek zu Stuttgart », dans *Ueber Land und Meer*, vol. 53, 1884-85, n° 13, p. 286-287. Cf. aussi

La bibliothèque a été commencée en 1878 sur les plans de von Landauer, arc e chef des travaux publics, et terminée dans le courant de l'été de 1883.

Les crédits accordés par le g ; et qui s'élevaient à la somme de 2.406.048 mark ont d'élever un édifice grandiose et qui contribue pour une larg à la décoration de la capitale du Württemberg. Depuis 1776, c t-à-dire depuis leur transport de Ludwigsburg à Stuttgart, ju m 1820, les collections avaient occupé l'ancien « Herrenhau » sur la place du marché. A cette époque elles furent transporté s l' « Invalidenhaus » construit par le roi Frédéric Ier. C'est da s le de ce dernier bâtiment que l'on choisit le vaste espace d é aux constructions de la nouvelle bibliothèque. A l'intérieu l'éclairage est parfait : le jour pénètre en abondance par des fenêtr s immenses et par la toiture vitrée. Peu de bibliothèques sont au i bien partagées à ce point de vue. Pour se préserver dans la mes re du possible du danger du feu on ne s'est pas contenté d'isoler le bâtiment d'une façon absolue, on a encore séparé complètement locaux réservés à l'administration des magasins des livres, dispo on qui se rencontre ici pour la première fois.

L'édifice, construit un peu en retrait sur la Neckarstrasse, a une longueur de 97m 80, avec deux avant-corps aux extrémités et un dans sa partie centrale. Sa plus gra de profondeur est de 28m 65 ; sa hauteur jusqu'à la corniche, de 25 tres.

Pour la construction des f dations et du rez-de-chaussée on a employé du grès rouge ; pour les étages supérieurs, au contraire, on s'est servi d'une pierre à gra s fins d'un blanc crème, et la différence des tons produit un bel . Les colonnes accouplées du corps principal, les pilastres sur les donnent au bâtiment percé d'un grand nombre de fenêtres une apparence aussi imposante qu'agréable. Un attique massif couronne la partie centrale et domine les édifices avoisinants. De jolis jardins entourent la bibliothèque et la préservent du bruit et de la poussière des rues.

Jetons maintenant un coup d'œil à l'intérieur.

[Th. Schott] : « Der Neubau der K. öffentlichen Bibliothek », *Schwäbische Kronik, Beilage zum Schwäbischen Merkur*, n° 183, 2 août 1883 ; — *Wochenblatt für Baukunde*, VIII, 1886, n° 91 et suiv. ; — *Allgemeine Bauzeitung*, 1888, fasc. 6, — et les « *Festschriften* » publiés à l'occasion de la 25e année de règne du roi Charles de Württemberg : « *Stuttgart 1864 bis 1889* », p. 36-38, et « *Württemberg und sein König, 1864 bis 1889* », p. 61-88 ; Stuttgart, 1889.

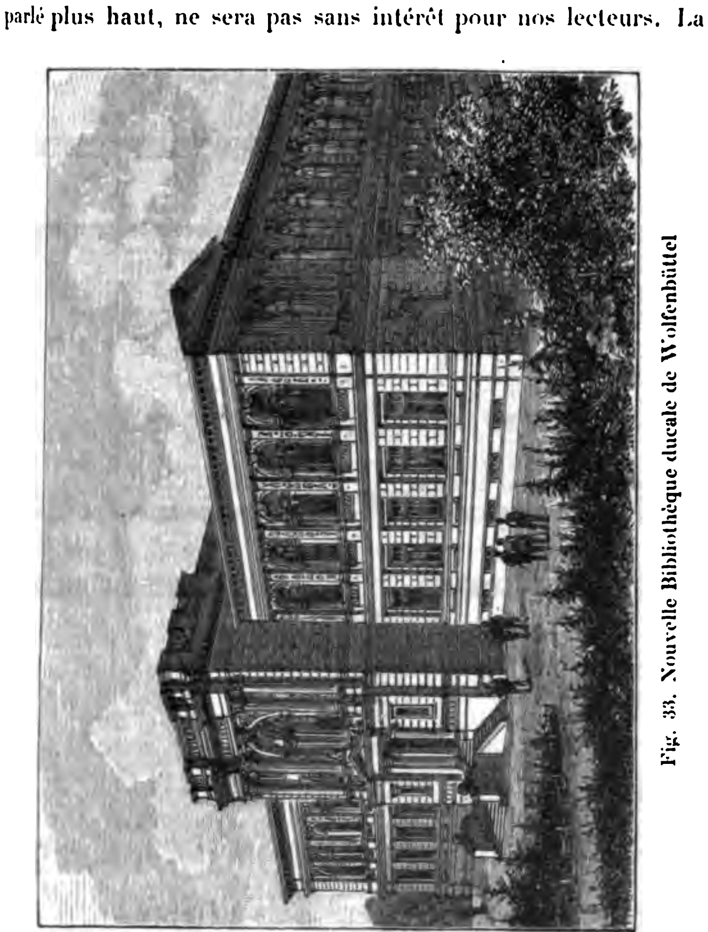
Sous les voûtes immenses du sous-sol sont placées les pierres cadastrales du Württemberg au nombre de 17.000 ; c'est là également qu'a été disposé le « Lapidarium », la très intéressante collection des monuments romains découverts dans le Württemberg. Les hautes et belles salles du rez-de-chaussée contiennent la galerie royale de peinture et les collections d'antiquités. Quant aux magasins de livres, ils occupent la totalité des deux ailes du nord et du sud. Les locaux qui leur sont réservés sont grandioses et s'étendent dans toutes les directions. Il y a quatre étages de galeries superposées et l'on n'a réservé pour le service que l'espace strictement nécessaire. La hauteur des casiers est de 2^{m} 20. Un marchepied en fer permet à un homme de taille moyenne d'atteindre les livres placés sur le rayon le plus élevé. L'armature générale est formée d'une construction en fer élégante et solide ; de nombreux escaliers placés au milieu et aux angles facilitent les communications. Les casiers sont placés perpendiculairement aux fenêtres de façon que le jour puisse tomber sur le titre même des livres. Chaque étage compte 20 grands casiers de 6 mètres de longueur et 13 petits de 3^{m} 50. Les deux magasins pourront suffire aux accroissements pendant une durée de 40 à 50 ans ; leur superficie, sans tenir compte des combles, est de 6.939 mètres carrés.

Une porte de fer massive sépare les magasins des livres du bâtiment de l'administration qui se trouve immédiatement derrière. Une galerie que l'on a utilisée pour y installer le service du prêt relie ces deux parties l'une à l'autre. L'espace restant est occupé par les salles de travail des bibliothécaires, la salle du catalogue, la salle de lecture richement décorée et la salle de dessin qui se trouve à côté. Dans la salle de lecture, trois tables couvertes de drap vert offrent place à 38 travailleurs. La salle de dessin peut recevoir 17 personnes. Au rez-de-chaussée se trouve encore l'appartement du directeur de la bibliothèque et, dans les sous-sols, les bureaux et ateliers des lithographes et les logements des employés. Le grand escalier, aux murs magnifiquement décorés de panneaux et de rosaces, se termine dans le haut par une sorte de galerie supportée par 4 colonnes de marbre rouge avec une balustrade également en marbre. Cet escalier éclairé par en haut constitue la partie architecturale la plus riche de ce splendide édifice.

La description de la nouvelle bibliothèque de Wolfenbüttel[1]

1. Au sujet de cette bibliothèque, cf. aussi *Centralblatt f. B.*, a. II, 1885, p. 198 ; elle est brièvement décrite *ibid.*, p. 520-521.

construite en remplacement de l'ancienne, dont nous avons parlé plus haut, ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs. La


Fig. 33. Nouvelle Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel

oici telle que l'a rédigée, à notre intention, M. von HEINEMANN, ibliothécaire en chef.

La nouvelle bibliothèque ducale de Wolfenbüttel (fig. 33), conruite de 1882 à 1886 sur les plans de l'inspecteur d'arrondissement harles MÜLLER et de l'architecte Gustave BOHNSACK, a 53m 50 de ngueur. Dans sa partie centrale qui, sur une largeur de 13m 50, fait aillie tant sur la façade que par derrière, la profondeur atteint

34ᵐ 68. Deux petites cours intérieures ayant chacune 12 mètre longueur sur 8 mètres de largeur laissent le jour abondami pénétrer dans la grande salle centrale et dans les magasin livres.

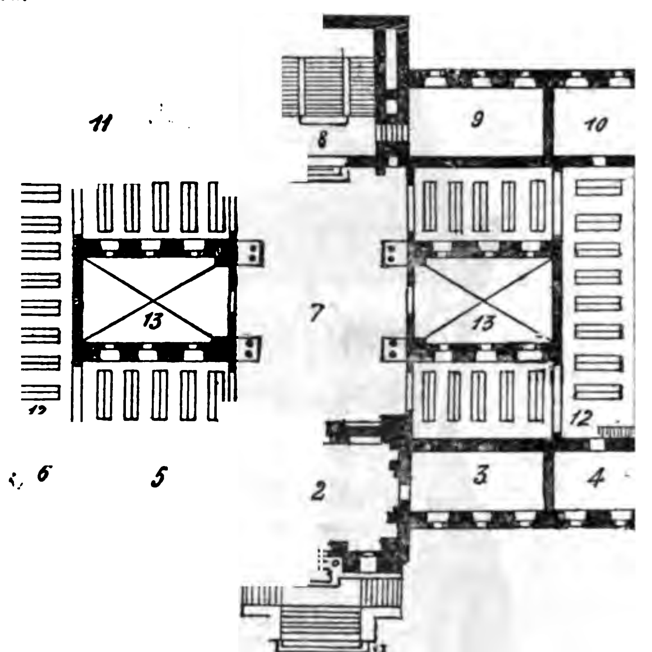


Fig. 34. Plan de la nouvelle Bibliothèque de Wolfenbüttel.

L'édifice est construit dans le goût de la Renaissance italienn partie inférieure est en dolomite, la partie supérieure en grès j de Langelsheim; les colonnes qui encadrent les fenêtres sur la fa antérieure sont en grès rouge du Main.

Avec son large perron donnant accès à l'entrée principa décoré de deux lions couchés, en bronze, avec ses hautes fen cintrées et l'ensemble de sa riche décoration architecturale, l'é produit un effet aussi agréable qu'imposant.

Sur la corniche de la partie centrale se détachent en lettres tales dorées les deux mot : *Bibliotheca Augusta*, nom que p anciennement la bibliothèque. A droite et à gauche, entre colonnes qui supportent la corniche, se trouvent deux inscrip votives ; d'un côté : *Condita a. D. Augusto Domus Brunswico I.*

burgensis Lineæ Senioris Satore; de l'autre côté : *Ædificata a. D. Guillielmo Domus Brunswico-Luneburgensis Lineæ Senioris Ultimo.*

Dans la disposition intérieure des locaux (fig. 34) on s'est efforcé, par un sentiment de pieux souvenir, de rappeler le plan de l'ancienne bibliothèque aujourd'hui disparue. Au centre de l'édifice se trouve la grande salle (7) haute de deux étages; quatre paires de colonnes en marbre soutiennent la voûte décorée de peinture, et une galerie à balustrade dorée fait le tour de la salle. Deux immenses fenêtres percées dans les parois longitudinales donnent sur les cours intérieures; ces fenêtres sont décorées de chaque côté de tableaux reproduisant les célèbres figures allégoriques de Raphaël : la poésie, la théologie, la jurisprudence et la philosophie, qui symbolisent ici les trésors conservés dans la bibliothèque. Dans le fond (8) se trouve le grand escalier conduisant au premier étage.

Les magasins des livres (12), organisés suivant le système français, sont disposés tout autour de cette salle centrale, ce qui facilite beaucoup les communications. Ces magasins sont simples, mais cependant remarquables et installés avec un goût et une perfection architecturale que le système lui-même ne comporte pas nécessairement. Par mesure de précaution contre l'incendie, les planchers à claires-voies n'ont pas été installés partout; le second étage, par exemple, est séparé du premier par un plafond voûté à l'épreuve du feu.

Outre les différentes salles dont nous venons de parler, nous devons encore mentionner le magnifique vestibule (2) au milieu duquel a été placé, sous sa forme primitive, le monument de Lessing sculpté par Döll, le premier qui ait été élevé à la mémoire du grand homme[1].

A gauche du vestibule se trouvent la salle du prêt (5) et le bureau du bibliothécaire en chef, décoré de riches boiseries (6); à droite, la salle de lecture (3) et la salle des revues (4). Toutes les autres salles spéciales peuvent, en cas d'incendie, être isolées les unes des autres au moyen de portes de fer. Parmi elles nous citerons encore la salle contenant les manuscrits (11) et celle où se trouve conservée la collection de la Bible (9), collection qui, dans son genre, n'est pas moins importante. La salle 10 n'a pas encore de destination spéciale.

---

[1] 1. Sur l'activité déployée par Lessing comme bibliothécaire à Wolfenbüttel, voir K. Landsteiner, *Gotthold Ephraim Lessing als Bibliothekar. Literarisch-historische Skizze*, Wien, K. K. Hof und Staatsdruckerei, 1881 (Progr. d. K. K. Josephstädter Gymnasiums in Wien).

34m 68. Deux petites cours intérieures ayant chacune 12 mètre longueur sur 8 mètres de largeur laissent le jour abondam pénétrer dans la grande salle centrale et dans les magasin livres.

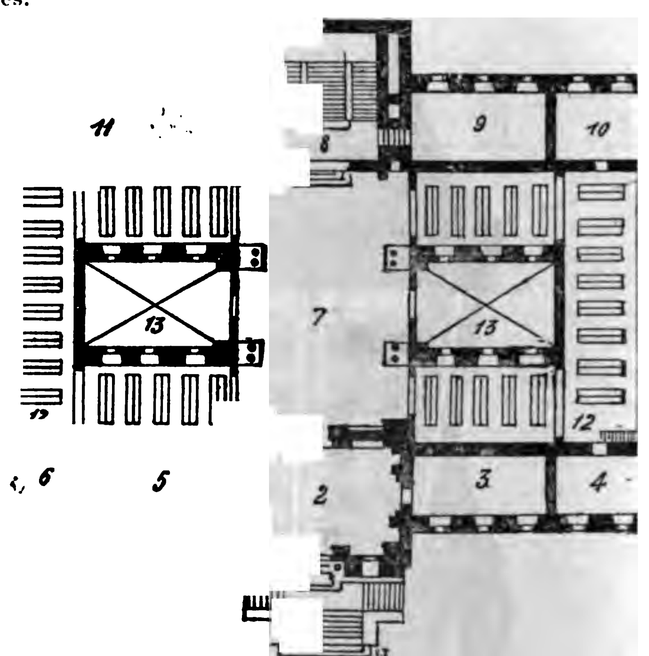


Fig. 34. Plan de la nouvelle Bibliothèque de Wolfenbüttel.

L'édifice est construit dans le goût de la Renaissance italienn partie inférieure est en dolomite, la partie supérieure en grès j de Langelsheim; les colonnes qui encadrent les fenêtres sur la fa antérieure sont en grès rouge du Main.

Avec son large perron donnant accès à l'entrée principal décoré de deux lions couchés, en bronze, avec ses hautes fen cintrées et l'ensemble de sa riche décoration architecturale, l'é produit un effet aussi agréable qu'imposant.

Sur la corniche de la partie centrale se détachent en lettres tales dorées les deux mot : *Bibliotheca Augusta*, nom que p anciennement la bibliothèque. A droite et à gauche, entre colonnes qui supportent la corniche, se trouvent deux inscrip votives ; d'un côté : *Condita a. D. Augusto Domus Brunswico-L*

burgensis Lineæ Senioris Satore; de l'autre côté : *Ædificata a. D, Guillielmo Domus Brunswico- Luneburgensis Lineæ Senioris Ultimo.*

Dans la disposition intérieure des locaux (fig. 34) on s'est efforcé, par un sentiment de pieux souvenir, de rappeler le plan de l'ancienne bibliothèque aujourd'hui disparue. Au centre de l'édifice se trouve la grande salle (7) haute de deux étages; quatre paires de colonnes en marbre soutiennent la voûte décorée de peinture, et une galerie à balustrade dorée fait le tour de la salle. Deux immenses fenêtres percées dans les parois longitudinales donnent sur les cours intérieures; ces fenêtres sont décorées de chaque côté de tableaux reproduisant les célèbres figures allégoriques de Raphaël : la poésie, la théologie, la jurisprudence et la philosophie, qui symbolisent ici les trésors conservés dans la bibliothèque. Dans le fond (8) se trouve le grand escalier conduisant au premier étage.

Les magasins des livres (12), organisés suivant le système français, sont disposés tout autour de cette salle centrale, ce qui facilite beaucoup les communications. Ces magasins sont simples, mais cependant remarquables et installés avec un goût et une perfection architecturale que le système lui-même ne comporte pas nécessairement. Par mesure de précaution contre l'incendie, les planchers à claires-voies n'ont pas été installés partout; le second étage, par exemple, est séparé du premier par un plafond voûté à l'épreuve du feu.

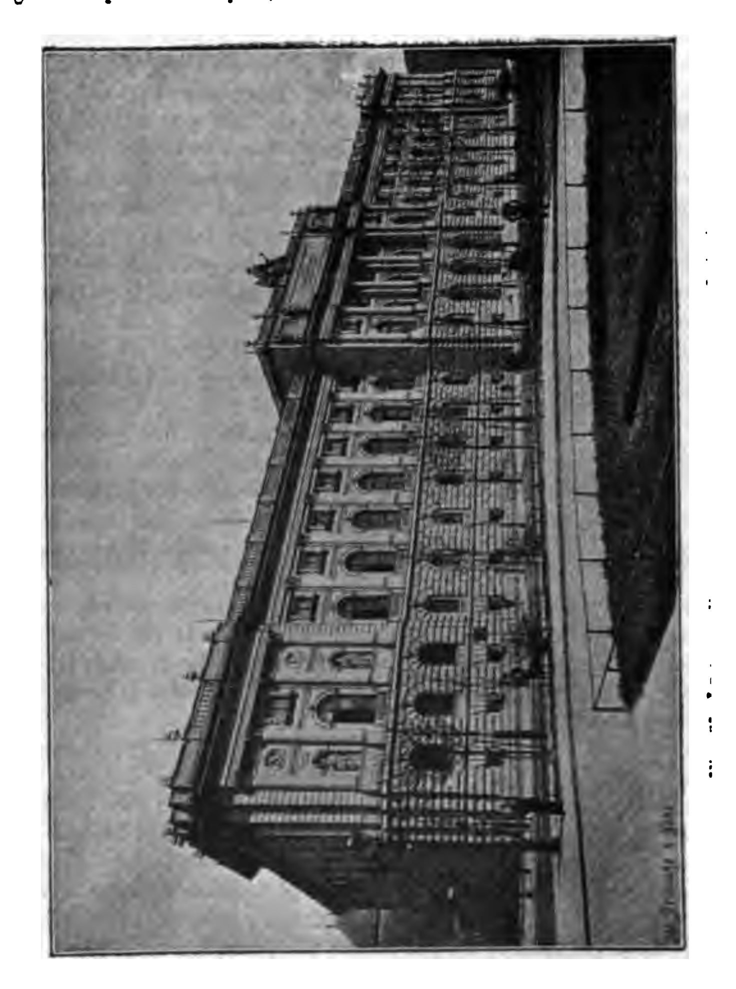
Outre les différentes salles dont nous venons de parler, nous devons encore mentionner le magnifique vestibule (2) au milieu duquel a été placé, sous sa forme primitive, le monument de Lessing sculpté par Döll, le premier qui ait été élevé à la mémoire du grand homme[1].

A gauche du vestibule se trouvent la salle du prêt (5) et le bureau du bibliothécaire en chef, décoré de riches boiseries (6); à droite, la salle de lecture (3) et la salle des revues (4). Toutes les autres salles spéciales peuvent, en cas d'incendie, être isolées les unes des autres au moyen de portes de fer. Parmi elles nous citerons encore la salle contenant les manuscrits (11) et celle où se trouve conservée la collection de la Bible (9), collection qui, dans son genre, n'est pas moins importante. La salle 10 n'a pas encore de destination spéciale.

---

1. Sur l'activité déployée par Lessing comme bibliothécaire à Wolfenbüttel, voir K. Landsteiner, *Gotthold Ephraim Lessing als Bibliothekar. Literarisch-historische Skizze.* Wien, K. K. Hof und Staatsdruckerei, 1861 (Progr. d. K. K. Josephstädter Gymnasiums in Wien).

Au premier étage il y a deux salles magnifiques, meublées dans goût du premier empire, avec des armoires où sont conservés



trésors de la Bibliothèque et les collections rares. C'est là que trouvent les incunables, les ouvrages imprimés sur parchemin et s soie, etc. Enfin, au-dessus du vestibule, une galerie de peinture re ferme les portraits de tous les ducs de Brunswick et deux bea tableaux à l'huile représentant l'ancienne bibliothèque. C'est da

voulue. Cette disposition n'était pas possible dans la galerie centrale, large de 4^{m} 20, que l'on a dû assujettir sur une charpente en fer cylindré. Aux poutres en fer longitudinales qui relient entre elles les colonnes sont vissées des poutres plus légères portant des petits fers en ⊥ sur lesquels s'appuient, sans aucune possibilité de se déranger, les canaux en fonte qui forment les planchers.

Si le jour n'avait dû venir que d'en haut, la forme à donner aux canaux n'aurait eu que peu d'importance, mais comme dans le cas présent il s'agissait d'utiliser encore la lumière latérale, il était nécessaire que les canaux fussent disposés en forme de gril et fendus parallèlement à l'arrivée des rayons lumineux (fig. 31). Cette direction coïncide avec celle des passages laissés entre les escaliers.

D'un casier à l'autre on a mis des barres d'appui en fer, légères, et présentant des entailles dans lesquelles viennent s'emboîter des plaques de fer carrées à claires-voies destinées à former le plancher. Ces plaques sont maintenues solidement en place par leur propre poids qui est de 86 kil. Elles ont 1 ^{m} 03 de largeur et 3 centimètres d'épaisseur. Les barreaux ont 2 centimètres de largeur; ils sont distants de 3 centimètres les uns des autres et sont soutenus dans leur partie médiane par une barre transversale.

Presque tous les planchers, même ceux des grands couloirs du centre, ont été formés de plaques semblables à celles dont nous venons d'indiquer les dimensions.

Le long de tous les casiers on a laissé ouvert un espace de 18, 5 cent., afin que la lumière venant d'en haut puisse pénétrer plus facilement jusqu'aux galeries inférieures. Cette disposition, imitée de l'étranger était superflue parce que le jour obtenu par les fenêtres latérales est suffisant. Un treillis métallique à larges mailles empêche que les livres ne puissent tomber par ces ouvertures; ce treillis est protégé par une barre de fer courant tout le long des casiers à une hauteur de 20 centimètres et qui sert en même temps de marchepied pour atteindre plus facilement les livres des rayons supérieurs. Un monte-charge facilite le service entre les différents étages.

Le grand escalier est éclairé d'en haut par un plafond vitré. Le vestibule et l'escalier peuvent être éclairés au gaz. Tout l'édifice est pourvu d'eau et est protégé par un paratonnerre qui offre ceci de curieux, que l'on s'est servi, pour le mettre en communication avec la terre, des constructions en fer qui forment la charpente du bâtiment[1].

1. On a choisi pour cela trois colonnes de fer montant jusqu'au toit. Pour plus de détails, cf. TIEDEMANN, *Zeitschrift f. Bauwesen*, an. XXXV, 1885. col. 347-349.

Après la bibliothèque de Halle nous devons mentionner ici la nouvelle et magnifique bibliothèque de Stuttgart (fig. 32).

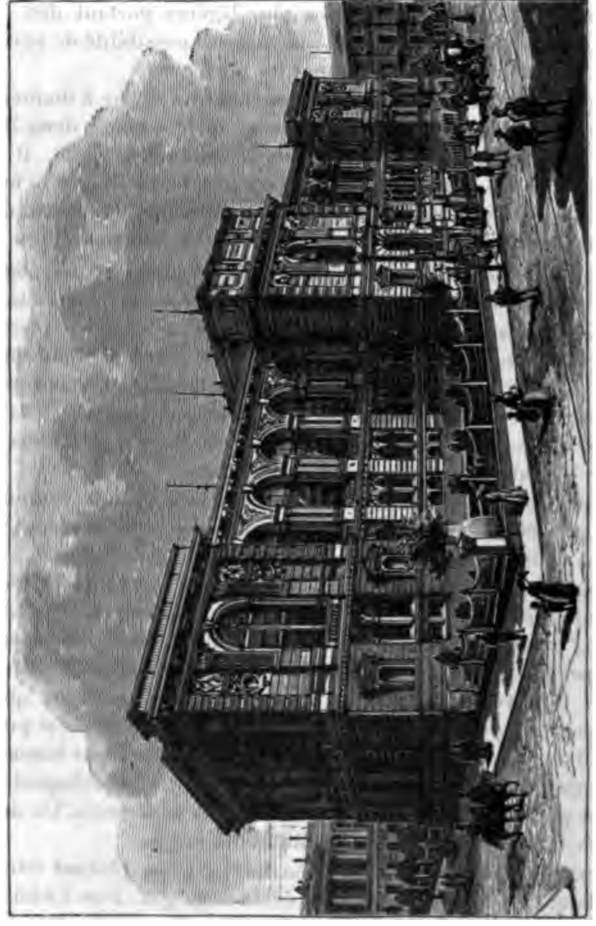


Fig. 32. La Bibliothèque royale à Stuttgart.

Le professeur D[r] SCHOTT[1] en a donné une description laquelle nous empruntons les détails suivants :

1. Th. S[CHOTT] : « Die Königliche öffentliche Bibliothek zu Stuttgart » dans *Ueber Land und Meer*, vol. 53, 1884-85, n° 13, p. 286-287. Cf. aussi

La bibliothèque a été commencée en 1878 sur les plans de von Landauer, architecte en chef des travaux publics, et terminée dans le courant de l'été de 1883.

Les crédits accordés par le gouvernement et qui s'élevaient à la somme de 2.106.048 mark ont permis d'élever un édifice grandiose et qui contribue pour une large part à la décoration de la capitale du Württemberg. Depuis 1776, c'est-à-dire depuis leur transport de Ludwigsburg à Stuttgart, jusqu'en 1820, les collections avaient occupé l'ancien « Herrenhaus » sur la place du marché. A cette époque elles furent transportées dans l' « Invalidenhaus » construit par le roi Frédéric Ier. C'est dans le voisinage de ce dernier bâtiment que l'on choisit le vaste espace destiné aux constructions de la nouvelle bibliothèque. A l'intérieur, l'éclairage est parfait : le jour pénètre en abondance par des fenêtres immenses et par la toiture vitrée. Peu de bibliothèques sont aussi bien partagées à ce point de vue. Pour se préserver dans la mesure du possible du danger du feu on ne s'est pas contenté d'isoler le bâtiment d'une façon absolue, on a encore séparé complètement les locaux réservés à l'administration des magasins des livres, disposition qui se rencontre ici pour la première fois.

L'édifice, construit un peu en retrait sur la Neckarstrasse, a une longueur de 97m 80, avec deux avant-corps aux extrémités et un dans sa partie centrale. Sa plus grande profondeur est de 28m 65 ; sa hauteur jusqu'à la corniche, de 25 mètres.

Pour la construction des fondations et du rez-de-chaussée on a employé du grès rouge ; pour les étages supérieurs, au contraire, on s'est servi d'une pierre à grains fins d'un blanc crème, et la différence des tons produit un bel effet. Les colonnes accouplées du corps principal, les pilastres sur les côtés donnent au bâtiment percé d'un grand nombre de fenêtres une apparence aussi imposante qu'agréable. Un attique massif couronne la partie centrale et domine les édifices avoisinants. De jolis jardins entourent la bibliothèque et la préservent du bruit et de la poussière des rues.

Jetons maintenant un coup d'œil à l'intérieur.

[Th. Schott] : « Der Neubau der K. öffentlichen Bibliothek », *Schwäbische Kronik, Beilage zum Schwäbischen Merkur*, n° 183, 2 août 1883 ; — *Wochenblatt für Baukunde*, VIII, 1886, n° 91 et suiv. ; — *Allgemeine Bauzeitung*, 1888, fasc. 6, — et les « *Festschriften* » publiés à l'occasion de la 25e année de règne du roi Charles de Württemberg : « *Stuttgart 1864 bis 1889* », p. 36-38, et « *Württemberg und sein König, 1864 bis 1889* », p. 61-88 ; Stuttgart, 1889.

Sous les voûtes immenses du sous-sol sont placées les pierres cadastrales du Württemberg au nombre de 17.000 ; c'est là également qu'a été disposé le « Lapidarium », la très intéressante collection des monuments romains découverts dans le Württemberg. Les hautes et belles salles du rez-de-chaussée contiennent la galerie royale de peinture et les collections d'antiquités. Quant aux magasins de livres, ils occupent la totalité des deux ailes du nord et du sud. Les locaux qui leur sont réservés sont grandioses et s'étendent dans toutes les directions. Il y a quatre étages de galeries superposées et l'on n'a réservé pour le service que l'espace strictement nécessaire. La hauteur des casiers est de 2m 20. Un marchepied en fer permet à un homme de taille moyenne d'atteindre les livres placés sur le rayon le plus élevé. L'armature générale est formée d'une construction en fer élégante et solide ; de nombreux escaliers placés au milieu et aux angles facilitent les communications. Les casiers sont placés perpendiculairement aux fenêtres de façon que le jour puisse tomber sur le titre même des livres. Chaque étage compte 20 grands casiers de 6 mètres de longueur et 13 petits de 3m 50. Les deux magasins pourront suffire aux accroissements pendant une durée de 40 à 50 ans ; leur superficie, sans tenir compte des combles, est de 6.939 mètres carrés.

Une porte de fer massive sépare les magasins des livres du bâtiment de l'administration qui se trouve immédiatement derrière. Une galerie que l'on a utilisée pour y installer le service du prêt relie ces deux parties l'une à l'autre. L'espace restant est occupé par les salles de travail des bibliothécaires, la salle du catalogue, la salle de lecture richement décorée et la salle de dessin qui se trouve à côté. Dans la salle de lecture, trois tables couvertes de drap vert offrent place à 38 travailleurs. La salle de dessin peut recevoir 17 personnes. Au rez-de-chaussée se trouve encore l'appartement du directeur de la bibliothèque et, dans les sous-sols, les bureaux et ateliers des lithographes et les logements des employés. Le grand escalier, aux murs magnifiquement décorés de panneaux et de rosaces, se termine dans le haut par une sorte de galerie supportée par 4 colonnes de marbre rouge avec une balustrade également en marbre. Cet escalier éclairé par en haut constitue la partie architecturale la plus riche de ce splendide édifice.

La description de la nouvelle bibliothèque de Wolfenbüttel[1]

1. Au sujet de cette bibliothèque, cf. aussi *Centralblatt f. B.*, a. II, 1885, p. 198 ; elle est brièvement décrite *ibid.*, p. 520-521.

onstruite en remplacement de l'ancienne, dont nous avons arlé plus haut, ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs. La

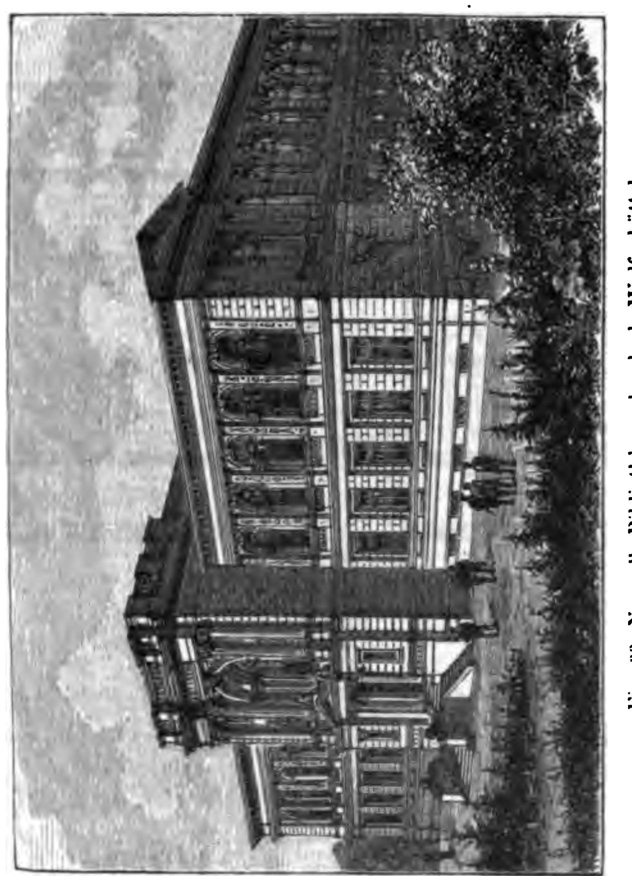


Fig. 33. Nouvelle Bibliothèque ducale de Wolfenbüttel

voici telle que l'a rédigée, à notre intention, M. von Heinemann, bibliothécaire en chef.

La nouvelle bibliothèque ducale de Wolfenbüttel (fig. 33), construite de 1882 à 1886 sur les plans de l'inspecteur d'arrondissement Charles Müller et de l'architecte Gustave Bohnsack, a 53m 50 de longueur. Dans sa partie centrale qui, sur une largeur de 13m 50, fait saillie tant sur la façade que par derrière, la profondeur atteint

34m 68. Deux petites cours intérieures ayant chacune 12 mètres de longueur sur 8 mètres de largeur laissent le jour abondamment pénétrer dans la grande salle centrale et dans les magasins de livres.

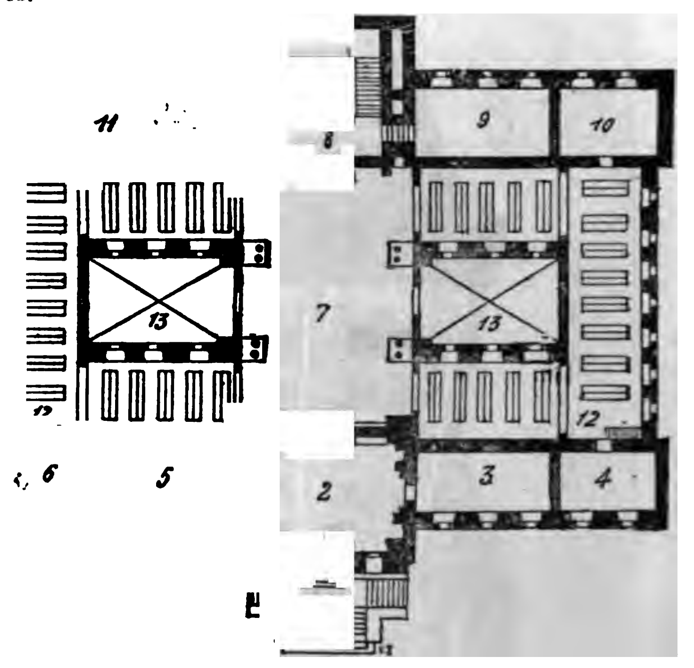


Fig. 31. Plan de la nouvelle Bibliothèque de Wolfenbüttel.

L'édifice est construit dans le goût de la Renaissance italienne. La partie inférieure est en dolomite, la partie supérieure en grès jaune de Langelsheim; les colonnes qui encadrent les fenêtres sur la façade antérieure sont en grès rouge du Main.

Avec son large perron donnant accès à l'entrée principale et décoré de deux lions couchés, en bronze, avec ses hautes fenêtres cintrées et l'ensemble de sa riche décoration architecturale, l'édifice produit un effet aussi agréable qu'imposant.

Sur la corniche de la partie centrale se détachent en lettres capitales dorées les deux mot : *Bibliotheca Augusta*, nom que portait anciennement la bibliothèque. A droite et à gauche, entre les colonnes qui supportent la corniche, se trouvent deux inscriptions votives ; d'un côté : *Condita a. D. Augusto Domus Brunswico-Lune-*

burgensis Lineæ Senioris Satore; de l'autre côté : *Ædificata a. D, Guillielmo Domus Brunswico- Luneburgensis Lineæ Senioris Ultimo.*

Dans la disposition intérieure des locaux (fig. 34) on s'est efforcé, par un sentiment de pieux souvenir, de rappeler le plan de l'ancienne bibliothèque aujourd'hui disparue. Au centre de l'édifice se trouve la grande salle (7) haute de deux étages; quatre paires de colonnes en marbre soutiennent la voûte décorée de peinture, et une galerie à balustrade dorée fait le tour de la salle. Deux immenses fenêtres percées dans les parois longitudinales donnent sur les cours intérieures ; ces fenêtres sont décorées de chaque côté de tableaux reproduisant les célèbres figures allégoriques de Raphaël : la poésie, la théologie, la jurisprudence et la philosophie, qui symbolisent ici les trésors conservés dans la bibliothèque. Dans le fond (8) se trouve le grand escalier conduisant au premier étage.

Les magasins des livres (12), organisés suivant le système français, sont disposés tout autour de cette salle centrale, ce qui facilite beaucoup les communications. Ces magasins sont simples, mais cependant remarquables et installés avec un goût et une perfection architecturale que le système lui-même ne comporte pas nécessairement. Par mesure de précaution contre l'incendie, les planchers à claires-voies n'ont pas été installés partout; le second étage, par exemple, est séparé du premier par un plafond voûté à l'épreuve du feu.

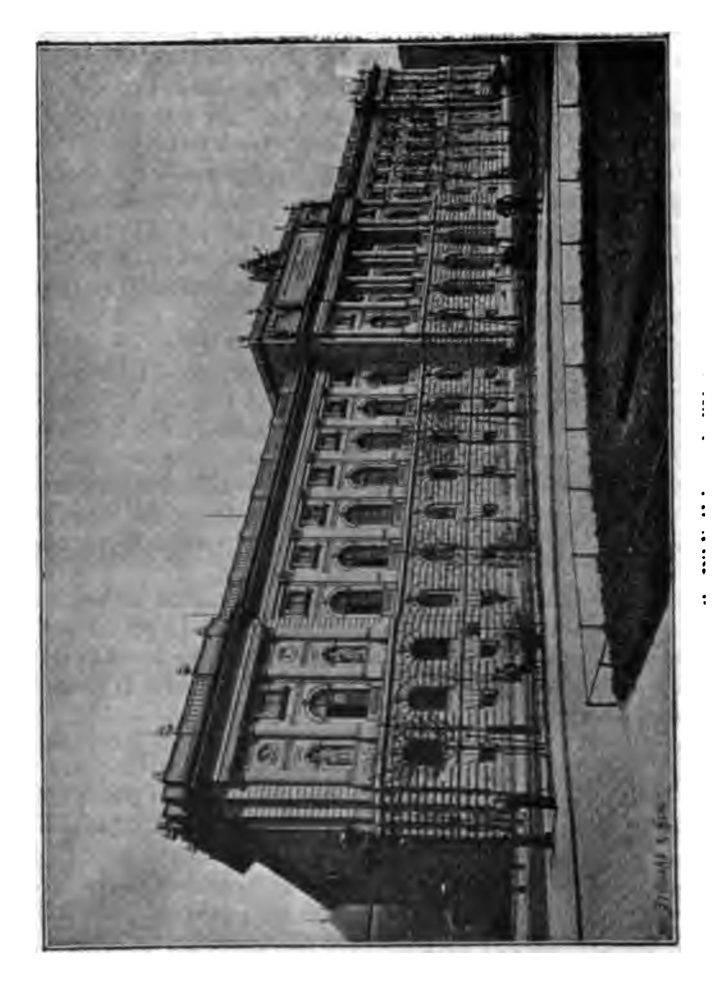
Outre les différentes salles dont nous venons de parler, nous devons encore mentionner le magnifique vestibule (2) au milieu duquel a été placé, sous sa forme primitive, le monument de Lessing sculpté par Döll, le premier qui ait été élevé à la mémoire du grand homme[1].

A gauche du vestibule se trouvent la salle du prêt (5) et le bureau du bibliothécaire en chef, décoré de riches boiseries (6); à droite, la salle de lecture (3) et la salle des revues (4). Toutes les autres salles spéciales peuvent, en cas d'incendie, être isolées les unes des autres au moyen de portes de fer. Parmi elles nous citerons encore la salle contenant les manuscrits (11) et celle où se trouve conservée la collection de la Bible (9), collection qui, dans son genre, n'est pas moins importante. La salle 10 n'a pas encore de destination spéciale.

---

1. Sur l'activité déployée par Lessing comme bibliothécaire à Wolfenbüttel, voir K. Landsteiner, *Gotthold Ephraim Lessing als Bibliothekar. Literarisch-historische Skizze.* Wien, K. K. Hof und Staatsdruckerei, 1861 (Progr. d. K. K. Josephstädter Gymnasiums in Wien).

Au premier étage il y a deux salles magnifiques, meublées dans goût du premier empire, avec des armoires où sont conservés l



trésors de la Bibliothèque et les collections rares. C'est là que s trouvent les incunables, les ouvrages imprimés sur parchemin et su soie, etc. Enfin, au-dessus du vestibule, une galerie de peinture ren ferme les portraits de tous les ducs de Brunswick et deux beau tableaux à l'huile représentant l'ancienne bibliothèque. C'est dan

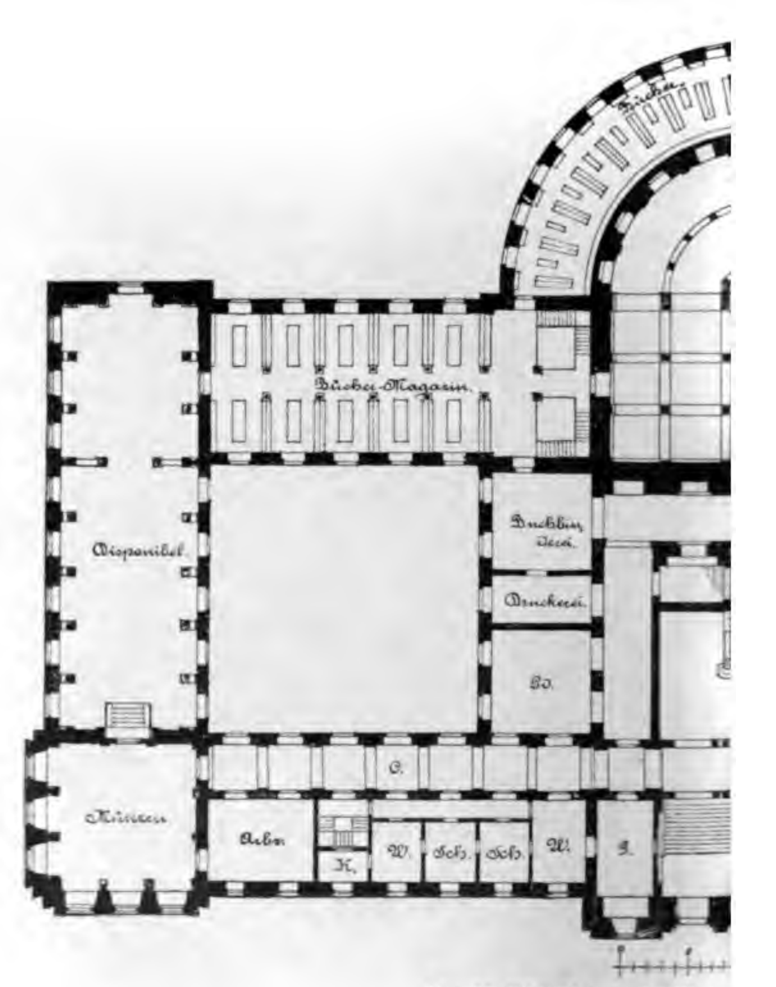
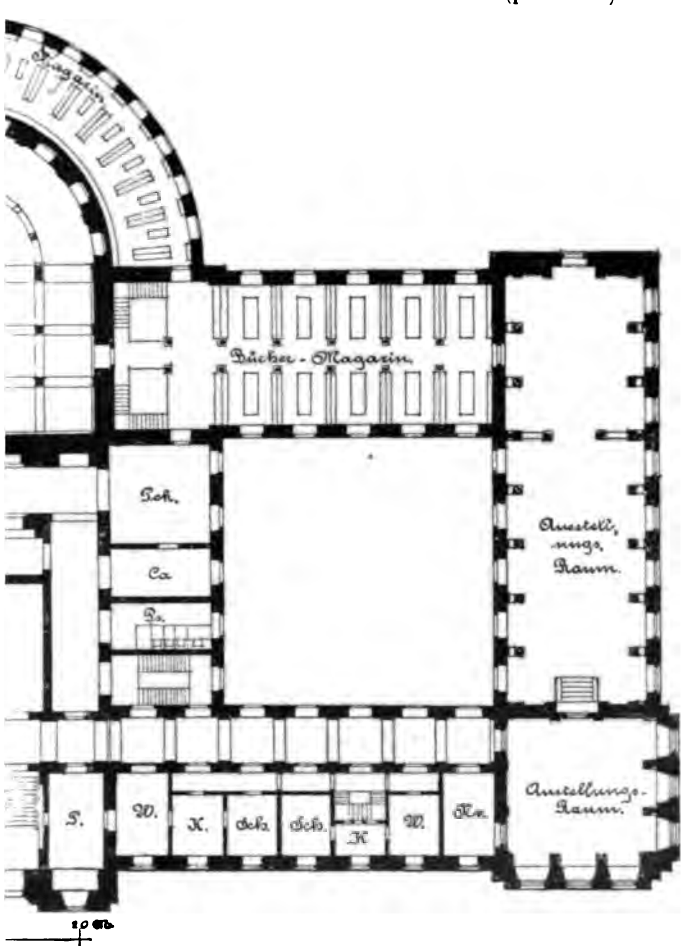


Fig. 36. Bibliothèque de l'Unive



Leipzig. — Rez-de-chaussée

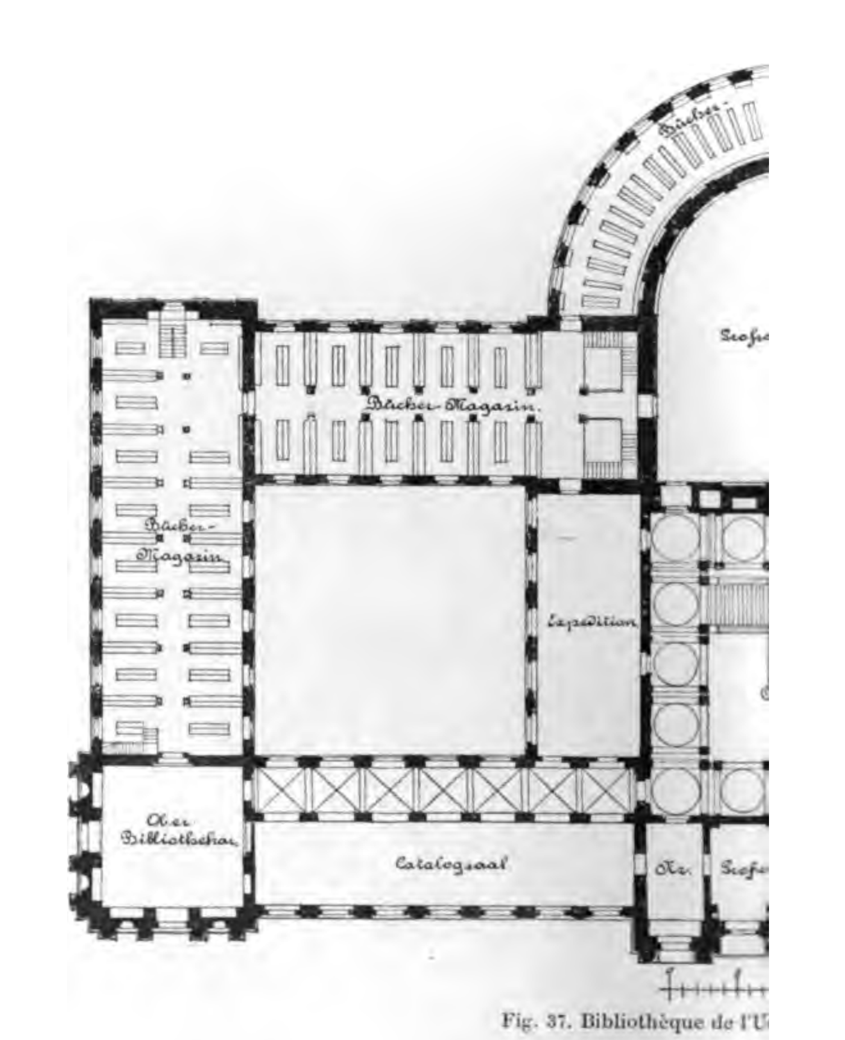
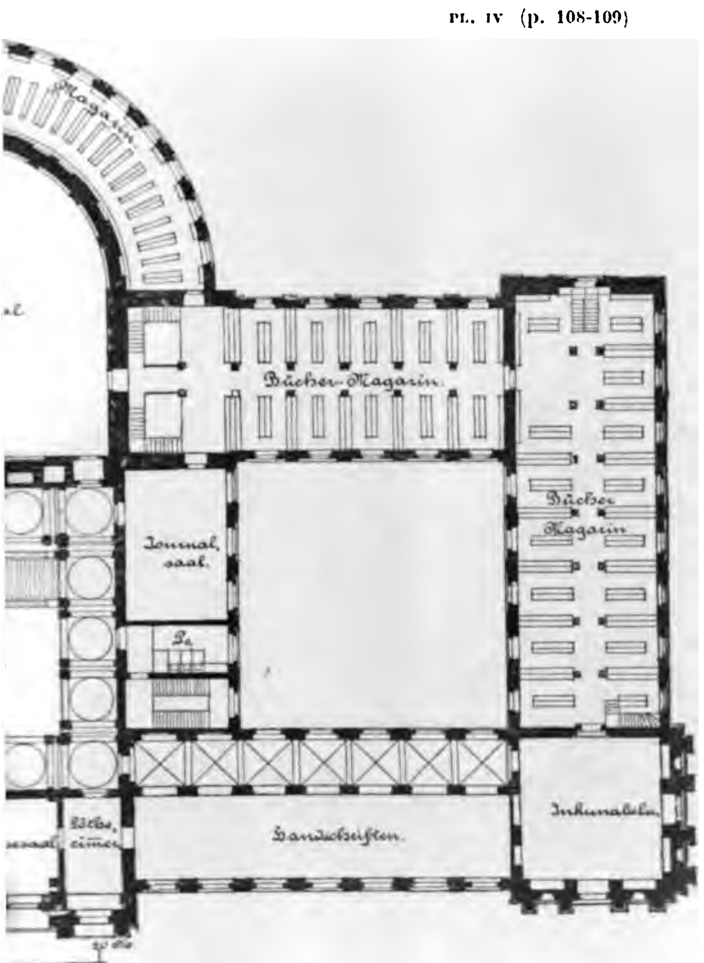


Fig. 37. Bibliothèque de l'U



é de Leipzig. — 1er étage.



cette salle que sont également conservées les collections d'estampes, dessins, gravures, portraits, etc., etc.

Ce bâtiment, que l'on s'est efforcé par tous les moyens possibles de mettre à l'abri du feu, et que l'on a cherché à construire de façon telle qu'il satisfasse à toutes les exigences du temps présent et permette d'admirer les trésors qu'il contient, fait le plus grand honneur au gouvernement, qui y a consacré la somme de 730.000 mark, ainsi qu'aux architectes qui en ont dirigé les travaux.

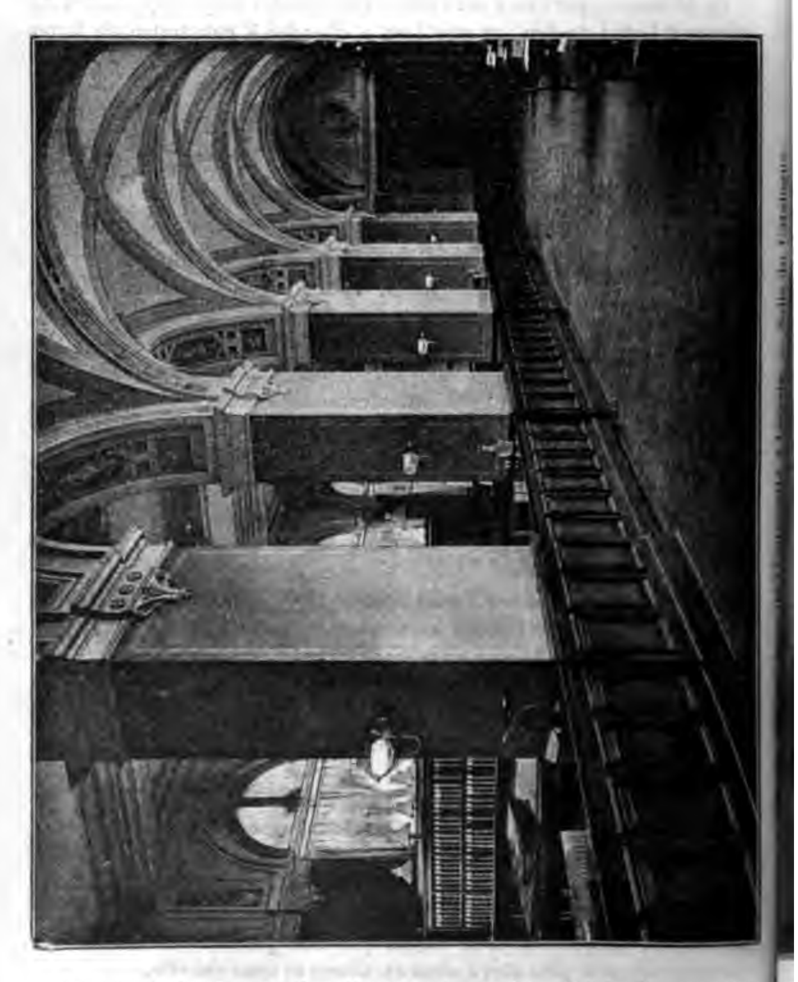
La bibliothèque de l'Université de Leipzig, récemment construite, est l'une des plus belles et des plus grandes de toute l'Allemagne (fig. 35). Voici, sur cette bibliothèque, quelques détails dûs à l'obligeance de M. l'architecte Arwed Rossbach, de Leipzig, auteur du projet.

Le projet du nouveau bâtiment terminé en 1891 fut adopté à la suite d'un concours ouvert en 1885 entre les architectes allemands et dans lequel il obtint le premier prix. Ce qui distingue la nouvelle bibliothèque de toutes celles qui ont été bâties précédemment, c'est que, au lieu de s'élever sur une hauteur de plusieurs étages séparés les uns des autres par des planchers à claires-voies, les magasins de livres sont au contraire disposés dans une série de salles basses et éclairées de deux côtés.

Ces salles ont 3 mètres de hauteur et 10^{m} 75 de largeur. Les plafonds voûtés et massifs sont soutenus par deux rangées de colonnes en fer distantes de 2 mètres les unes des autres. Les parois longitudinales de ces salles sont percées de grandes fenêtres qui en occupent toute la hauteur. Directement en face de chaque fenêtre, et perpendiculairement aux gros murs, sont placés les corps de bibliothèque, doubles en profondeur, et qui, grâce à la disposition adoptée, sont parfaitement et également éclairés. Une sorte de corridor, formé par les colonnes dont nous avons parlé, traverse les magasins de livres et permet d'accéder facilement aux casiers aussi bien qu'aux escaliers en fer ou aux monte-charge qui réunissent entre eux les magasins de livres et les différents locaux. La hauteur des casiers est calculée de telle façon que l'on puisse atteindre facilement le rayon le plus élevé sans escabeau et sans échelle.

Le plan suivi pour la construction des magasins présente ce grand avantage qu'il permet, grâce aux portes de fer qui les séparent des autres parties de l'édifice, de mettre les livres à l'abri de tout danger et particulièrement du danger du feu. Un autre avantage sur le système des étages superposés, c'est qu'ici la poussière ne risque

pas de tomber des étages supérieurs sur ceux qui sont situés au-dessous.



La pensée dominante chez l'auteur du projet a été de disposer les locaux de la bibliothèque de telle façon que tous les services intérieurs, services des magasins, des salles de manipulation, de la salle du Catalogue, des bureaux de l'administration, aussi bien que le service de communication des livres, puissent se faire sans qu'il soit

nécessaire de passer par des endroits publics comme le sont, mple, la salle de lecture, les corridors, le grand escalier, etc.



Fig. 39. Bibliothèque de l'Université à Leipzig. — Grand escalier.

lans que nous donnons permettront de se rendre compte des ions adoptées (fig. 36 et 37).

emier étage, sur la façade principale, se trouvent la salle du ie (fig. 38) et les locaux de l'administration qui y sont t, la salle de lecture des professeurs, la salle des manuscrits, s cartes, etc.

Au rez-de-chaussée, à droite et à gauche du vestibule, sont les logements des employés.



C'est dans le bâtiment central, entre les deux grandes cour rieures, que se trouve le grand escalier (fig. 39) conduisant à l de lecture. Cette salle (fig. 40) est éclairée par d'immenses fe et par en haut. Les magasins de livres placés dans les deu latérales et dans les constructions transversales occupent 5 ayant chacun 3 mètres de haut (fig. 41). La place a été calcul

e sorte que la bibliothèque puisse dès maintenant contenir .000 volumes; mais, en donnant à chaque casier seulement un on de plus, il serait facile d'en loger 1.000.000. Plus tard, si

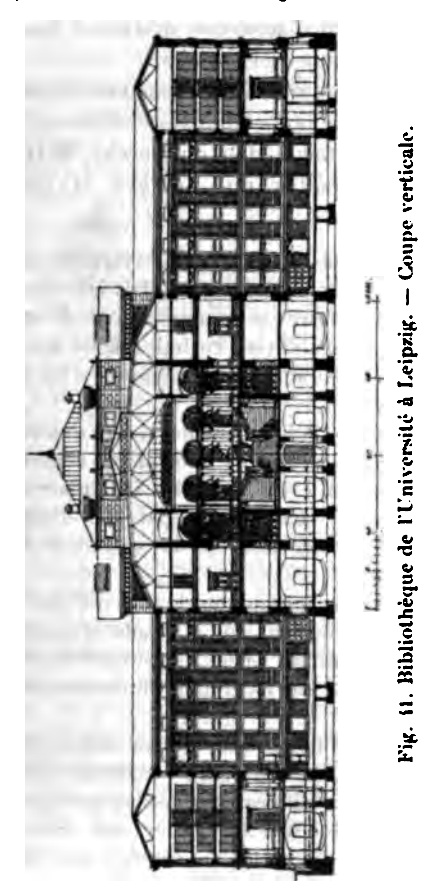


Fig. 11. Bibliothèque de l'Université à Leipzig. — Coupe verticale.

agrandissements devenaient nécessaires, il serait facile, sans changer aux dispositions générales de l'édifice, de prolonger deux ailes latérales A et B. Tous les magasins, ainsi que les s d'étude et les locaux de l'administration, sont chauffés par des rifères.

a dépense totale, tant pour le gros œuvre que pour l'aménagent intérieur, s'est élevée à la somme de 2.250.000 mark.

* Nous terminerons ce chapitre en donnant quelques détails sur le projet présenté en 1891 par M. le bibliothécaire en chef D. Chilovi et par l'architecte Cav. Alexandre Papini pour la construction d'un édifice nouveau destiné à recevoir la Bibliothèque nationale centrale de Florence.

** Ce[1] projet très intéressant n'a pas encore été mis à exécution, mais les plans que nous donnons ci-dessous permettront de se rendre compte de la façon, dont on cherche, en Italie, à résoudre les nombreuses difficultés que soulève la construction des bibliothèques.

Si l'on examine les trois figures (fig. 42-44), il est facile de voir que toute la partie antérieure du nouveau palais est destinée à l'usage public, tandis que l'autre sert uniquement de magasin pour les livres. Ce magasin est subdivisé en huit étages ayant chacun 3m 50 de hauteur environ. Il est ainsi facile de prendre les livres sans avoir besoin d'escabeaux.

Dans tous les casiers, la longueur intérieure des rayons est exactement de 1 mètre. Les magasins ne sont pas éclairés par le haut, mais latéralement, ce qui évite les grilles à claires-voies. On a ainsi suivi l'exemple donné récemment par M. l'architecte Arwed Rossbach dans la construction de la splendide bibliothèque de l'Université de Leipzig.

Pour la transmission mécanique des livres des magasins à la grande salle de distribution, on a résolu d'adopter le système inventé par M. Bernard R. Green, surintendant et directeur des travaux de construction de la grande bibliothèque du Congrès à Washington.

La ville de Florence a fait don du terrain où doit s'élever la bibliothèque, mais en stipulant l'obligation de construire sur l'un des côtés du nouveau palais des portiques destinés au passage du public. Il y avait là une grosse difficulté à surmonter ; une difficulté non moins grande provenait de la nécessité de pourvoir aux besoins multiples d'une grande bibliothèque publique, ouverte, à tout le monde sans exception.

L'entrée principale est via Porta Rossa (fig. 42). De l'entrée (1) on accède au vestibule (2) ; une porte latérale, à gauche, conduit à

---

* 1. Nous empruntons la description qui suit à la traduction italienne de M. le Dr A. Capra, p. 33-41.

l'escalier de service (3) et au logement du gardien (4) de la bibliothèque. Non loin de l'escalier de service se trouve un autre escalier donnant accès aux appartements du préfet de la bibliothèque.

Le vestibule est éclairé par une petite cour (5). A droite se trouve la salle des périodiques (6) où seront mis à la disposition des lecteurs les derniers numéros parus. Du même côté, et faisant face à la cour précitée, s'ouvre le grand escalier (7) éclairé par le haut et qui conduit au second étage.

Vis-à-vis l'entrée principale, et réunie au vestibule par une galerie de communication, se trouve la grande salle de distribution des livres (8) avec un plafond vitré.

Si le lecteur désire consulter le catalogue alphabétique qui est public (9) ou le catalogue méthodique (10) qui est réservé, il tourne à gauche en passant devant la salle du prêt à domicile (11) : c'est par là que passent également les dames qui veulent se rendre dans la salle de travail (12) qui leur est expressément destinée. Les deux autres salles (13 et 14) sont réservées aux employés attachés au service des catalogues.

Le lecteur, après avoir demandé le livre dont il a besoin, dans la salle de distribution, tourne à droite pour se rendre à la grande salle publique de lecture (15). Cette salle a deux entrées voisines l'une de l'autre (la seconde pour le service du soir). L'éclairage se fait par en haut et par quatre grandes fenêtres placées au second étage, du côté opposé aux portiques.

Cette salle de lecture diffère de toutes celles qui ont été construites jusqu'ici, en ce que les tables de travail ne sont pas au même niveau, mais sur une espèce de plan incliné. Les auteurs du projet sont convaincus que, de cette manière, le lecteur n'ayant pas en face de lui un autre lecteur qui puisse ou veuille regarder ce qu'il lit ou écrit jouit d'une liberté plus grande, que la surveillance, exercée d'en haut, est plus facile, enfin que la lumière, soit naturelle, soit artificielle, ne rencontrant aucun obstacle, éclaire mieux les tables de travail.

Le long du mur dans lequel sont percées les grandes fenêtres de la salle se trouve placée une bibliothèque de références de plus de 1000 volumes. Entre les casiers de cette bibliothèque et les tables de travail, un passage reste libre pour les lecteurs et les employés.

Retournons maintenant à la salle de distribution (8). Les employés qui s'y trouvent ont toute facilité d'accès aux deux catalogues (9 et 10), à la salle du prêt des livres à domicile (11) à celle du prêt des livres en dehors de la ville (16), à la chambre où aboutissent les porte-voix et téléphones (17) au moyen desquels le bureau de distri-

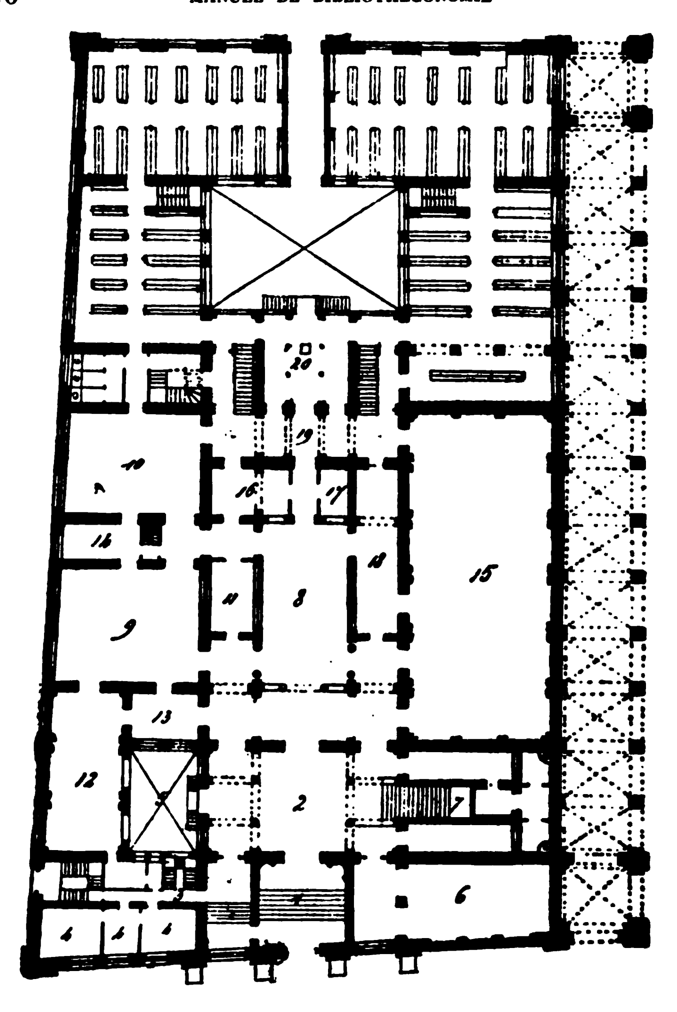


Fig. 42. Projet d'un nouveau palais pour la Bibliothèque nationale centrale de Florence. — Rez-de-chaussée.

bution est en communication avec tous les magasins et tous les services de la bibliothèque, et enfin au grand ascenseur (20).

Il y a encore trois dépôts spéciaux pour les livres : dans l'un sont

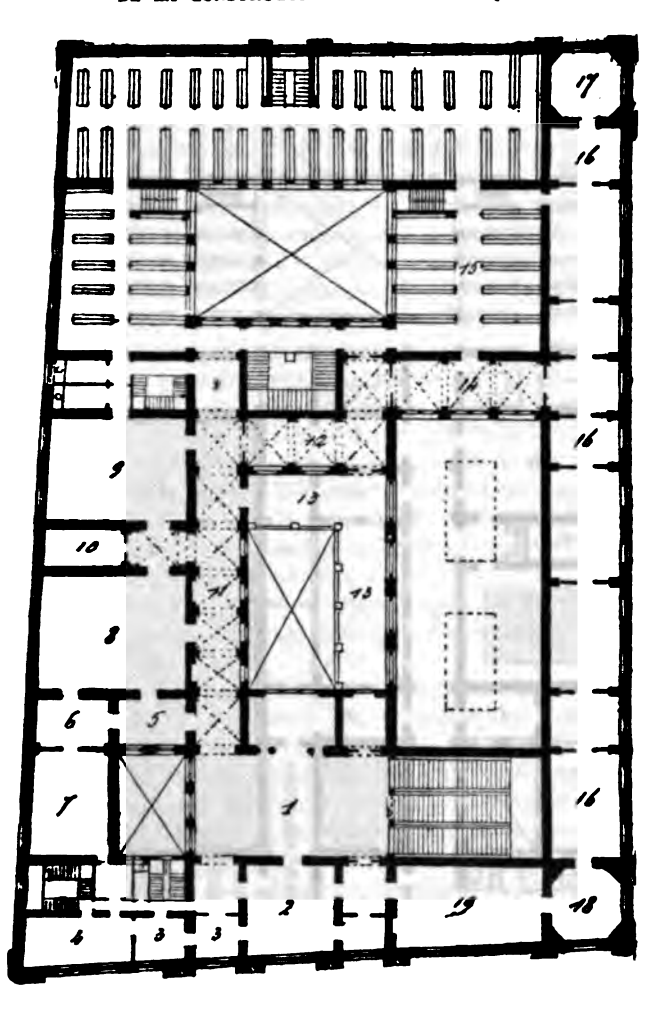


Fig. 43. Projet d'un nouveau palais pour la Bibliothèque nationale centrale de Florence. — 2me étage.

mis de côté les livres pour la lecture du soir et ceux qui reviennent de la salle de lecture (18); dans l'autre, les livres dont le lecteur

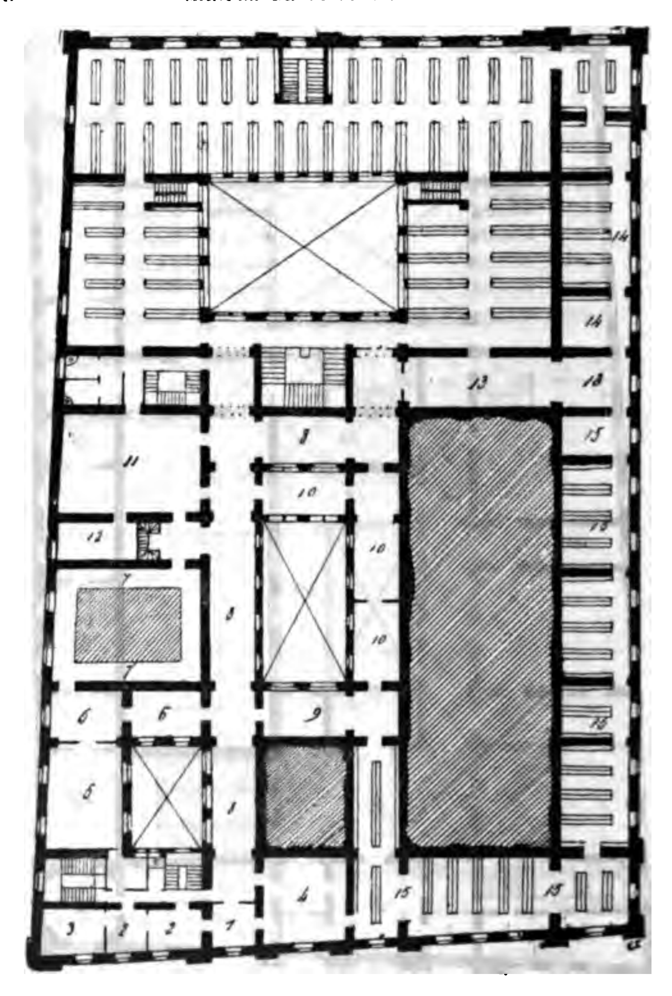


Fig. 44. Projet d'un nouveau palais pour la Bibliothèque nationale centrale de Florence. — 1er étage.

déclare vouloir continuer l'étude le jour suivant ; dans le troisième enfin, placé près de l'ascenseur (20), les livres qui doivent être retournés aux magasins.

Nous continuerons notre description en passant immédiatement second étage (fig. 43) auquel conduit le grand escalier dont nous ons déjà parlé. En arrivant dans un grand vestibule (1), on trouve auche le bureau de la direction (2), deux petites chambres pour préfet de la bibliothèque (3), et la salle de travail du préfet et des res employés (4). Une galerie de communication (11) conduit du stibule au catalogue des manuscrits (5); de celui-ci on peut passer ns le bureau du conservateur-adjoint des manuscrits (6), et, de ce reau lui-même, dans la salle (7) où sont réunis les livres envoyés r les libraires et que la direction de la bibliothèque se réserve xaminer avant d'en décider l'achat. La salle de travail des manu-its (8) est contiguë à celle du catalogue et, à côté, se trouve la salle sont communiquées les œuvres rarissimes (9). Entre ces deux les se trouve celle du conservateur des manuscrits (10). Par la lerie de communication (11), les visiteurs de la bibliothèque, accom-gnés d'un employé, peuvent passer dans la galerie des manuscrits 2) qui donne sur la terrasse découverte destinée aux reproductions otographiques (13), puis à la tribune (14), du haut de laquelle on ut, sans déranger les travailleurs, embrasser l'ensemble de la salle lecture, et exercer la surveillance.

De cette tribune, le visiteur passe dans la salle des « Archives litté-ires » (15) où seront conservés les cartes, documents ou fragments anuscrits, etc., etc.

Le musée bibliographique (16) occupe toute la longueur des por-ques et est destiné à recevoir les bibliothèques spéciales, les cunables, les collections précieuses et le musée bibliographique roprement dit : reliures artistiques, musique ancienne, etc. Au nd de cette galerie se trouve une tribune en l'honneur de Galilée 17 où seront renfermés les 300 volumes autographes écrits par lui u ses disciples, les éditions de ses œuvres, etc., etc.

A l'autre extrémité, une tribune en l'honneur du Dante (18) con-endra plus de 100 manuscrits et plus de 400 éditions diverses de la *ivine Comédie*.

De cette tribune on passe enfin dans la salle des miniatures (19) ui complète le musée bibliographique.

Le premier étage, dont nous n'avons pas encore parlé, est exclusi-ement destiné à l'installation des différents services de la biblio-hèque et aux magasins des livres. Le public n'y a pas accès (fig. 44).

Il semble tout d'abord que l'espace réservé aux bureaux soit trop rand. On changera d'avis si l'on veut bien réfléchir au nombre et à a variété des services que nécessite le fonctionnement d'une bibliothèque nationale centrale obligée de recevoir, du dépôt légal,

tout ce qui se publie en Italie, et de tout conserver, depuis le gros volume jusqu'au programme théâtral, sans avoir la liberté de choisir. Le travail qui en résulte est considérable et ne pourra, avec le temps, qu'augmenter encore.

Comme nous l'avons déjà dit, on arrive à cet étage en prenant au rez-de-chaussée l'escalier qui se trouve à gauche de l'entrée. Cet escalier aboutit à une salle d'attente (1); on traverse ensuite les bureaux de l'économat (2) pour entrer dans les archives de la bibliothèque (3). A côté de l'économat se trouve la salle d'inventaire des livres (4). Le bureau d'enregistrement des acquisitions (5) est voisin du bureau de la rédaction du catalogue sur cartes (6) des livres anciens italiens ou étrangers. De ce dernier bureau on a accès à la galerie (7) qui fait le tour de la salle du catalogue alphabétique situé au rez-de-chaussée.

Une galerie (8) met en communication entre eux le bureau des dons, de l'échange international et de la statistique (9), celui de la rédaction du catalogue des livres modernes italiens (10) et la direction du *Bollettino delle pubblicazioni italiane* (11), que la bibliothèque publie deux fois par mois. La même galerie conduit encore au bureau où s'organise le placement des livres et au dépôt des ouvrages mis de côté pour la reliure (13).

De là on passe au bureau des suites (14) et des publications officielles.

En face se trouvent les bureaux des revues (15) scientifiques et littéraires de l'Italie et de l'étranger, de tous les journaux politiques imprimés en Italie, des feuilles volantes, avis, etc., etc.

Le bâtiment une fois construit mesurerait 80 mètres de longueur, 52 mètres de largeur et occuperait une superficie de 4.160 mètres carrés. Si l'on s'en rapporte aux calculs qui ont été faits, la longueur des rayons serait de 63.000 mètres, sans compter ceux qui pourraient être placés au second étage, dans l'espace actuellement destiné au musée bibliographique.

Si l'on admet qu'un casier d'une superficie verticale de 1 mètre carré puisse contenir facilement 100 volumes, la bibliothèque pourrait recevoir 1.894.200 volumes et, en tenant compte des locaux du musée bibliographique et des livres de références déposés dans les différentes salles, on atteindrait le chiffre de 2.000.000.

---

§ III

Aménagement intérieur de la bibliothèque.

En ce qui concerne l'aménagement intérieur de la bibliothèque [1], si l'on parvient à joindre le beau et l'agréable à l'utile, cela n'en vaudra que mieux, le confort qui en résultera ne pouvant qu'avoir une influence favorable sur les études et les travaux des bibliothécaires et du public. Ce sont naturellement les locaux destinés aux travail qui seront aménagés avec le plus grand soin ; ils devront être chauffés en hiver, et l'été, au contraire, soigneusement protégés contre la grande chaleur. Il est bien entendu, toutefois, qu'il ne faudra jamais, sous prétexte d'élégance ou de luxe, sacrifier l'utile et le nécessaire.

Le conservateur ou bibliothécaire en chef étant obligé, comme représentant de la bibliothèque, de recevoir des visites chaque jour, et pour ainsi dire à toute heure, son bureau doit être la pièce la plus élégamment meublée de celles qui sont réservées à l'administration.

Les salles de travail des bibliothécaires adjoints seront pourvues de tables solides avec tiroirs fermant à clef ou, si cela est possible, de bureaux ministre surmontés de rayons pour les livres et les catalogues, et enfin de pupitres si le besoin s'en fait sentir. Des casiers, placés le long des murs, contiendront les ouvrages de références et de bibliographie d'autant plus nombreux, naturellement, que la bibliothèque elle-même sera plus importante.

Si l'on rédige le catalogue méthodique, suivant le système allemand, c'est-à-dire sur fiches de grandes dimensions, il sera nécessaire que les casiers destinés à le contenir soient élevés et profonds. En Allemagne, dans un grand nombre de bibliothèques, une salle spéciale est réservée à ce catalogue ; il faut alors que cette salle soit très grande, car le nombre des volumes de fiches augmente très rapidement. Nous reviendrons, du reste, plus

---

1. Spire-Blondel, « Des bibliothèques au point de vue de l'ameublement », *Le Livre*, n° 84 (Déc. 1887), p. 353-366. — James D. Brown, « Library appliances, descriptive guide to the complete technical equipment of libraries. » London 1892 (*Library Association series*, n° 1).

loin sur cette question dans le chapitre consacré à l'étude du catalogue méthodique. Quant au catalogue alphabétique, s'il est lui-même en volumes, il sera bon de le placer sur des pupitres afin d'en faciliter le maniement. Dans la salle du prêt, l'employé chargé du service sera séparé du public par une barrière derrière laquelle sera placée sa table de travail. Cette salle sera munie de casiers, ou de tables, destinés à recevoir les livres qui ont été demandés en prêt, ou ceux qui ont été rendus. On se sert souvent de cette salle pour y placer les catalogues que le public est admis à consulter; dans ce cas, et pour que le maniement en soit plus facile, il faut que ces catalogues soient disposés sur des pupitres. Dans les constructions modernes, des monte-charge, et même des ascenseurs, réunissent la salle du prêt avec les magasins et facilitent les communications; l'employé chargé du service du prêt n'a, dans ce cas, qu'à demander avec un porte-voix les livres dont il a besóin, pour les recevoir immédiatement.

Dans la salle de lecture, le bibliothécaire chargé de la surveillance devra être placé de manière à voir tout ce qui se passe. Les tables de travail seront disposées de façon que le service soit facile et que le public, entrant ou sortant, ne soit pas gêné; il faudra enfin que chaque travailleur ait à sa disposition une place suffisamment large. Dans la nouvelle bibliothèque de Halle chaque table a 5 mètres de longueur sur 1^m 25 de largeur; dix personnes peuvent y travailler, chaque place a donc 1 mètre de longueur. A Göttingue les places ont 1 m 05 de longueur sur 0 m 62 de profondeur; au British Museum 1 m 27 de longueur et également 0 m 62 de profondeur; dans ce dernier établissement, l'élévation des tables est de 0 m 76 et la hâuteur des chaises de 0 m 45. Dans les bibliothèques très fréquentées, il est bon de numéroter les places et d'établir, sous la table, entre chacune d'elles, une sorte de séparation, ainsi que cela a été fait à la Bibliothèque nationale à Paris.

Pour la lecture des livres d'estampes de grande valeur, il est nécessaire d'avoir des tables spéciales, munies de pupitres d'appui et sur lesquelles l'usage de l'encre soit interdit.

Des rayons disposés le long des parois de la salle de lecture permettront de mettre à la disposition du public les encyclopédies,

lexiques, manuels, etc., et, d'une façon générale, tous les ouvrages de références. Comme dans les autres salles de travail, des

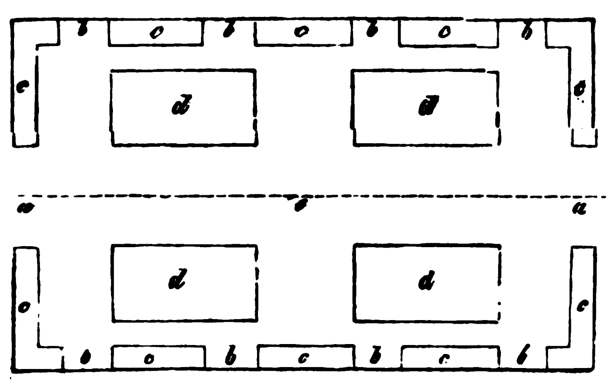


Fig. 45. Disposition des casiers.

jalousies ou de légers rideaux protégeront les lecteurs contre les rayons du soleil, si toutefois les verres opaques des fenêtres ne sont pas suffisants. Enfin, des tapis de liège, de linoléum, ou de toute autre matière, à l'abri de la poussière, amortiront le bruit des pas, évitant ainsi tout dérangement aux travailleurs.

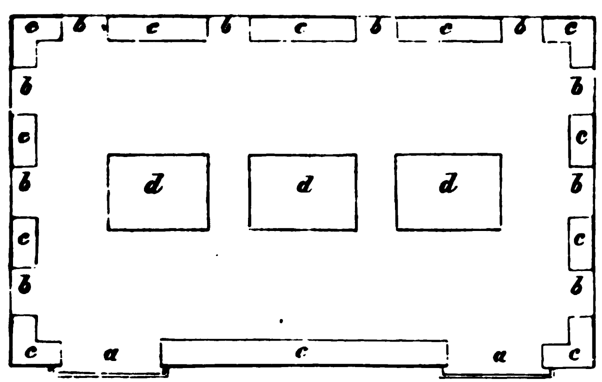


Fig. 46. Disposition des casiers.

Après ce que nous avons déjà dit plus haut au sujet de la construction de la salle de lecture, il est évident que cette salle, en raison même de sa destination, doit être élégamment décorée. Il faut que le travailleur y trouve toutes les commodités nécessaires,

y soit en un mot à son aise; c'est à cette condition seulement qu'il y reviendra avec plaisir.

Dans les magasins de livres,. les corps de bibliothèque, les casiers constituent les meubles principaux ; ils méritent donc, à ce titre, de retenir un instant notre attention. Dans le passé ces casiers étaient, en général, placés le long des murs, comme on peut s'en rendre compte en examinant les figures 45 et 46. La lettre *a* indique les portes; *b*, les fenêtres; *c*, les casiers, et et enfin *d*, les tables-comptoirs.

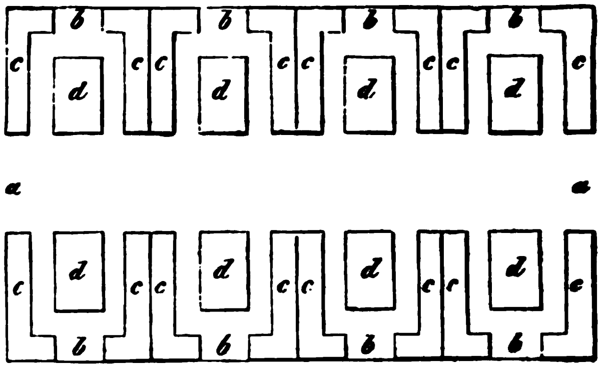


Fig. 47. Disposition des casiers.

Petzholdt, dans son *Catéchisme*, recommande les casiers doubles en profondeur, disposés perpendiculairement aux piliers qui séparent les fenêtres (fig. 47); mais il spécifie que ce moyen ne doit être employé que lorsqu'on est dans la nécessité d'économiser l'espace dont on dispose. Dans ce dernier cas, il préconise également la disposition indiquée sur la figure 48. Mais il était bien entendu, suivant lui, que le manque absolu de place pouvait seul justifier un pareil expédient dont le principal tort était d'empêcher que l'on puisse embrasser d'un seul coup d'œil les casiers et, par conséquent, les livres contenus dans la salle. C'était là un grave inconvénient, nous l'avons déjà fait observer, et il est encore aujourd'hui très sensible dans les bibliothèques construites sur l'ancien modèle; mais, depuis que la nécessité, de plus en plus impérieuse, d'épargner la [illegible], a déterminé l'adoption du « système à magasins », il a [illegible]sible, tout

conservant la vue d'ensemble des livres, d'utiliser la totalité de l'espace disponible. Le plan (fig. 49) dressé par M. le bibliothécaire STEFFENHAGEN et qui indique comment sont placés les casiers dans les magasins de la bibliothèque de Kiel permettra au lecteur de se rendre mieux compte des dispositions adoptées.

L'introduction des étages mezzanines a présenté, en outre, ce très grand avantage de limiter la hauteur des casiers et de rendre, par le fait, inutile (v. fig. 31) l'emploi de ces dangereuses

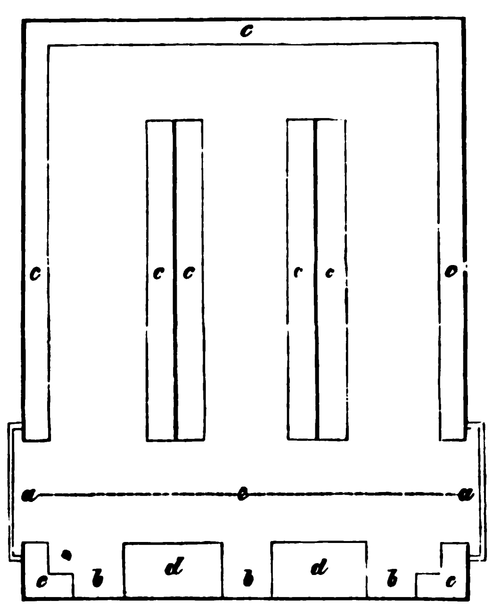


Fig. 48. Disposition des casiers.

échelles, nécessaires dans les anciennes bibliothèques et qui ont causé un si grand nombre d'accidents.

De son temps, LEGER avait conseillé, pour éviter l'usage d'échelles trop élevées, de donner aux casiers une hauteur variant de 2m 83 à 3m 39, hauteur qu'il considérait comme étant la plus commode. Lorsqu'on était forcé de la dépasser, PETZHOLDT recommandait de construire à 2m 26 d'élévation des galeries en fer légères et élégantes garnies d'une balustrade, ou des galeries en bois si l'on était obligé de viser à l'économie;

plusieurs galeries superposées étaient-elles nécessaires, il fall toujours conserver entre elles cette même distance de 2ᵐ :

Ainsi que nous l'avons montré dans le deuxième paragrap de ce chapitre, les galeries, surtout lorsqu'il y en a plusieurs unes au dessus des autres, présentent de si grands inconvénie que, dans les constructions modernes, on les a complèteme

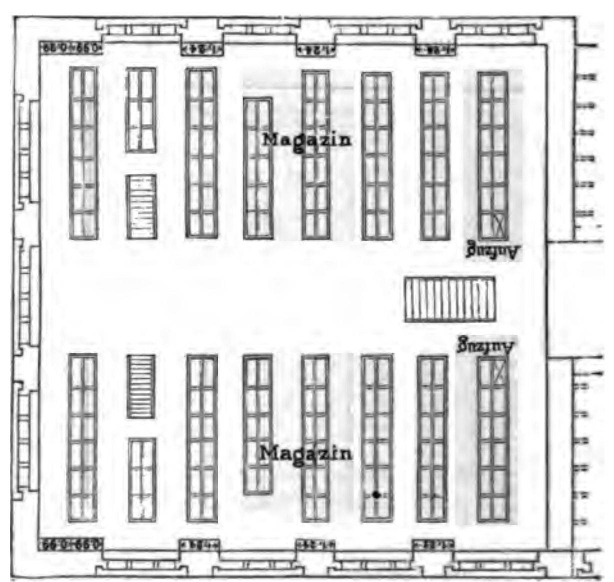


Fig. 49. Disposition des casiers dans les magasins de livres de la Bibliothèque universitaire de Kiel.

abandonnées et remplacées par les planchers à claires-voies do nous avons parlé. Jusqu'ici on n'a pas encore fixé d'une faç précise et définitive la hauteur qu'il convient de donner aux di férents étages des magasins de livres et, par conséquent, au casiers eux-mêmes. Tandis, par exemple, qu'à la Bibliothèq nationale de Paris et à Greifswald cette hauteur est de 2ᵐ 5 au British Museum, elle n'est que de 2ᵐ 44 et à Halle 2ᵐ 30. M. STEFFENHAGEN[1], bibliothécaire en chef de la Bibli

1. E. STEFFENHAGEN, *Ueber Normalhöhen für Büchergeschosse. Ei bibliothektechnische Erörterung*. Kiel, 1885.

thèque universitaire de Kiel, a cherché à déterminer avec certitude la hauteur normale que doivent avoir les casiers; c'est là, en effet, un point d'une grande importance, une perte de quelques centimètres par casier, insignifiante en apparence, mais répétée un grand nombre de fois, arrivant à produire une perte totale considérable et qui, dans une grande bibliothèque, représente l'espace qu'occuperaient plusieurs casiers.

Après avoir pris la peine de mesurer une quantité de livres et s'être livré à de nombreux calculs, M. STEFFENHAGEN est arrivé aux conclusions suivantes. Les étages doivent avoir uniformément 2 m 50 de hauteur et les casiers 2 m 47. Cette hautçur présente un inconvénient, c'est que les rayons supérieurs sont presque inaccessibles aux personnes de taille moyenne. Pour y remédier, M. STEFFENHAGEN conseille des marchepieds en fer vissés sur les montants des casiers.

A Halle, où les casiers sont, comme nous l'avons vu, beaucoup moins élevés, on a adopté le système employé déjà à la bibliothèque de Leyde (fig. 50). Une barre de fer disposée parallèlement aux corps de bibliothèque et maintenue par des supports à une certaine hauteur au dessus du plancher, ainsi que le montre notre gravure, sert de marche-pied, et une poignée également en fer, fixée sur la hauteur des montants, permet de prendre les livres des rayons supérieurs sans risquer de perdre l'équilibre. Au British Museum, au contraire, on se sert, ainsi que nous l'apprend l'architecte KORTÜM, de petits escabeaux très légers, pouvant facilement glisser sur les planchers en fer et qui ont été également adoptés à Göttingue.

La profondeur des casiers devait, d'après PETZHOLDT, être considérable, de 57 à 85 centimètres pour les rayons inférieurs destinés à recevoir les gros volumes, les in-f°, et de 12 à 57 centimètres pour les rayons inférieurs. Dans les nouvelles constructions, au contraire, partant de ce principe qu'il faut économiser, autant qu'on le peut, l'espace dont on dispose, on a adopté des profondeurs beaucoup moindres.

A Halle, par exemple, pour les doubles casiers, la profondeur n'est que de 0 m 50; elle peut être portée pour les in-folios à 0 m 70 au moyen d'un avant-corps. A Göttingue on s'est arrêté aux mesures suivantes : 20 centimètres pour l'in-8°,

30 centimètres pour l'in-4°, 40 centimètres pour l'in-folio. rayons spéciaux sont affectés aux formats de dimensions e tionnelles.



Fig. 50. Magasins de la Bibliothèque de Leyde.

Il serait particulièrement à souhaiter que la longueu rayons fût partout la même; c'est là, en effet, un point grande importance, aussi bien pour la mise en place de l nouveaux que pour le transport dans un nouveau local de

ns déjà existantes. D'après M. Kortüm cette longueur doit le 1 mètre, à peu de chose près la même, par conséquent, elle de $0^{m}90$, prise dans œuvre, fixée par M. Steffenhagen [1]. distance entre les différents rayons, prise dans œuvre, doit ellement varier suivant la hauteur des volumes et aller en uant de bas en haut. Donner à tous les rayons la même ur serait un simple gaspillage de place, absolument inutile, a prend soin de séparer les livres suivant leur format, en rant les rayons du bas pour le grand format, ceux du ı pour le moyen format et ceux du haut pour le petit t.

a cherché dans ces derniers temps à déterminer d'une re certaine la hauteur normale correspondant au minimum rte de place. Petzholdt indiquait dans son *Catéchisme* ıtimètres pour les in-f°, 42 centimètres pour les in-4°, et ntimètres pour les in-8°. Les expériences et les recherches par M. Steffenhagen ont montré que l'on ne pouvait fixer ateur normale que pour les in-8°, et que cette hauteur pou-itre réduite, prise dans œuvre, à 25 centimètres. Dans la thèque de Kiel on est même descendu, dans certains cas , à 23 centimètres, par suite de manque de place; là, au ıire, où l'espace le permettait et ne pouvait être plus avan-sement utilisé, on a donné aux casiers une hauteur qui t jusqu'à 27 centimètres. Quant aux dimensions pour les ıt les in-4°, elles sont essentiellement variables. On donne ıirement 45 centimètres de hauteur aux rayons destinés ı-f° et 33 centimètres aux rayons des in-4°. Mais on trouve des hauteurs de 37, 39, 41, 43, 47, 49, 51, 53, 55 centi-s pour les in-f° et de 31, 35, 37, 39 centimètres pour les ; toutefois, dans aucun cas, on ne dépasse 55 centimètres les in-f° et 39 centimètres pour les in-4°. Cette question ouve, du reste, extrêmement simplifiée lorsque, ainsi que

---

[1] u British Museum, d'après Kortüm, la longueur des rayons est de timètres; à Leyde, où chaque corps de bibliothèque a 8 rayons, ongueur n'est, d'après une note du *Centralblatt f. B.* II, 333), que centimètres.

cela se fait maintenant dans un grand nombre de bibliothèques, on laisse de côté le format réel pour ne tenir compte que du format apparent. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, lorsque nous nous occuperons de la mise en place des livres.

Afin que les employés ne se fatiguent pas trop, en prenant ou en replaçant les livres sur les rayons inférieurs, il est bon que ces rayons soient légèrement surélevés au dessus du sol. PETZHOLDT recommandait une hauteur variant de 7 à 10 centimètres. KORTÜM propose d'établir le premier rayon inférieur sur un soubassement de 20 centimètres de hauteur et de donner à la barre d'appui destinée à servir de marchepied la même élévation. Cette disposition occasionnerait une perte de place, mais elle serait largement compensée par la facilité plus grande que l'on aurait pour prendre les livres. Il arrive, en effet, très fréquemment, que la barre d'appui en question arrive à mi-hauteur du dernier rayon, ce qui est très gênant, parce que l'on ne peut alors prendre les livres ou les remettre en place sans risquer de les abimer. Ce grave inconvénient disparaît aussitôt que l'on adopte la disposition recommandée par KORTÜM. A Halle, par exemple (comme le montre la fig. 31), les barres d'appui sont parallèles aux rayons inférieurs et situées à la même hauteur, c'est-à-dire à 25 centimètres. Afin de ne pas perdre trop de place, ces 25 centimètres sont utilisés par un rayon profond, sur lequel sont déposés, à plat, les ouvrages de très grand format qui ne sont pas fréquemment demandés. A Kiel, au contraire, le rayon inférieur n'a pas de soubassement ; pour sortir les livres de ce rayon, il faut alors les faire passer par dessus la barre d'appui, et pour les remettre en place les introduire par dessous en utilisant l'ouverture ménagée le long du casier et dont nous avons déjà parlé. Dans ce cas, la barre d'appui doit être naturellement placée aussi haut que possible, et à une assez grande distance du rayon.

L'épaisseur à donner aux rayons dépend, en premier lieu, du bois que l'on emploie, en second lieu de la portée qu'ils doivent avoir. PETZHOLDT qui avait admis une longueur supérieure à celle que nous avons indiquée plus haut comme étant la meilleure, proposait de donner aux rayons inférieurs, qui ont à soutenir le poids considérable des in-f° et des in-4°, une épaisseur de 4 centimètres réduite à 2 centimètres pour tous les autres rayons. Les

s trop longs devaient être maintenus par des supports. A l'épaisseur des rayons est uniformément de 3 centimètres; ·galement l'épaisseur qui a été donnée à Halle aux rayons [ui sont au nombre de 2 ou 3 par casier.

nploi des rayons mobiles a été reconnu comme préférable i des rayons fixes, en raison même des grands avantages présentent. Ils sont, en effet, infiniment plus commodes, la té des tablettes permettant, suivant les besoins, de diminuer augmenter leur hauteur sans aucune difficulté. On a contre les rayons mobiles leur prix de revient un peu evé que celui des rayons fixes ; mais l'objection n'a pas de nent sérieux, car l'augmentation de dépense est largement nsée par la place gagnée. Dans les casiers doubles il est aire que les deux faces soient absolument indépendantes e l'autre ; la largeur des tablettes devra donc correspondre ioitié de la profondeur des casiers [1].

iitivement les rayons mobiles étaient portés par des ix adaptés à des crémaillères; il suffisait alors pour faire ou descendre les rayons de monter ou de descendre les ix, mais cette opération, en apparence si simple, ne se fais toujours sans difficulté; très fréquemment, en effet, le uait et ce n'était alors qu'avec beaucoup de peine que l'on t sortir le tasseau de la crémaillère. En outre, ce système au point de vue de la conservation des livres, de multiples énients. Plus tard on remplaça les crémaillères par des es, sortes de pitons en fer ou en cuivre sur lesquels nt s'appuyer les rayons et dont les tiges pénètrent dans des rous circulaires percés dans les parois de chaque travée s 3 centimètres, comme à Halle, ou tous les 4 centimètres, à Kiel. Ce système est aujourd'hui adopté à peu près t. Afin d'éviter que la solidité des parois ne soit compro- ır cette succession pour ainsi dire ininterrompue de trous ement rapprochés les uns des autres, on peut les percer en nt, sur deux files parallèles, ou mieux, comme les bois

---

aura bien soin d'avoir toujours en magasin une provision de supplémentaires. On peut, en effet, en avoir besoin à chaque soit pour des changements, soit pour une augmentation de

qu'on emploie pour les casiers ne sont pas, en général, résistants, dans des liteaux en bois dur ou en métal encas l'aide d'une entaille dans toute la hauteur des panneaux.

Les clavettes réalisent incontestablement un progrès coi rable sur les crémaillères. Le maniement en est beaucoup facile et plus rapide que celui des tasseaux et cependant, d jours, on a trouvé ce système encore trop compliqué et long. En admettant que tout marche bien, dit Ebrard, i encore six mouvements à faire pour changer de place un ra on doit, en effet, soulever alternativement la tablette à dro à gauche et enlever les quatre clavettes. Mais ce n'est pas er principalement que réside la vraie difficulté. Pour po déplacer les deux clavettes du fond, il faut qu'il y ait sc tablette un espace assez grand pour qu'on puisse y glisser l'a bras, or cela n'est possible que si, dès le début, on a laissé les rayons un intervalle considérable et représentant une én perte de place; dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsqu rayons sont très rapprochés les uns des autres, on se trouve f pour atteindre les clavettes en question, de débarrasser le r situé immédiatement au dessous de tous les livres qui y son gés. Et ces désagréments ne sont pas les seuls; pour retir clavettes, l'appariteur chargé du travail est obligé de soulev de soutenir le rayon chargé de livres et généralement assez lo La fatigue qui en résulte est supportable lorsqu'il ne s'agi de monter ou d'abaisser quelques rayons, mais il n'en est p même lorsqu'on entreprend une transformation profonde er nant de nombreux changements, et l'on se voit alors oblig débarrasser de tous leurs livres les rayons que l'on veut dépl

Il faut bien reconnaître que ces inconvénients sont sérieu c'est pour y remédier que bibliothécaires et constructeurs se ingéniés depuis quelque temps à trouver des modèles nouv Récemment on a mis au jour, particulièrement en Allema un grand nombre d'inventions ayant toutes pour but le ren cement des clavettes actuelles par un autre système rendant facile le déplacement des rayons. Dans un travail qui vier paraître sous le titre : Die modernen Systeme von Büchergest mit verstellbaren Legeböden. Leipzig, Spirgatis, 1895 (*Samm bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten herausgegeben von* Dziatzko, 9. Heft), le Dr Paul Jürges de la bibliothèque uni

·e de Marbourg décrit et compare entre eux les différents mes proposés. Nous nous contenterons donc ici de les énu-

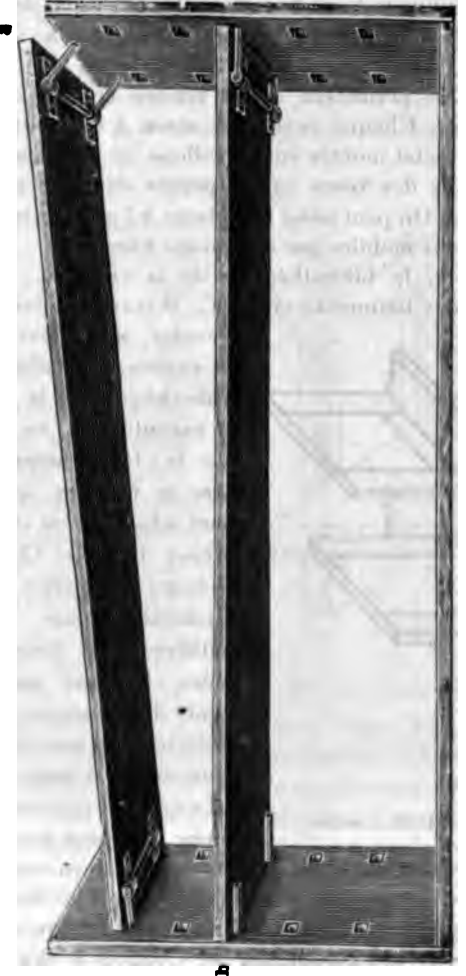


Fig. 51. Rayons mobiles, système Staender.

·r en donnant quelques renseignements sur les plus impor- · et en renvoyant pour les autres à l'ouvrage que nous ·ns d'indiquer.

Le directeur de la bibliothèque royale et universitaire de Breslau, M. le professeur Dr Staender, a pris un brevet pour un nouveau système de rayons mobiles en usage maintenant à la bibliothèque universitaire de cette ville, ainsi que dans quelques autres établissements, particulièrement à la bibliothèque consistoriale du prince évêque de Breslau. La gravure ci-dessus (fig. 51) permettra de se rendre compte des dispositions adoptées. Chaque rayon est muni à ses deux extrémités de pitons en métal montés sur tourillons (a) mobiles. Ces pitons pénètrent dans des trous carrés percés dans les montants de chaque travée. On peut aussi remplacer à l'une des extrémités du rayon les pitons mobiles par des pitons fixes (b).

A Francfort, le bibliothécaire de la ville, F. Ebrard[1], et l'inspecteur des bâtiments civils, C. Wolff, ont fait également breveter un nouveau système de casiers, installé déjà à la bibliothèque de la ville où on l'a exécuté tout en fer, tandis que la bibliothèque universitaire de Giessen, qui l'a également adopté, s'est servie de préférence du bois. Chaque rayon est muni de quatre pitons fixes s'emboîtant dans quatre crémaillères dont deux sont appliquées en avant sur les parements des panneaux et deux à l'intérieur du casier, le long des panneaux eux-mêmes (fig. 52).

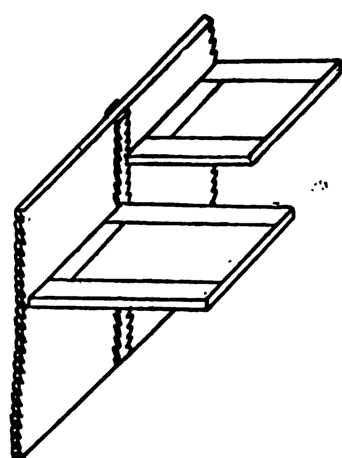


Fig. 52. Système Ebrard.

Le système de Lipman, de Strasbourg, a la plus grande analogie avec le précédent, de même que le système Roth employé à Graz (fig. 53). Le système de Green dont on se sert en Amérique dans un grand nombre de petites bibliothèques et qu'on a adopté récemment pour la bibliothèque du Congrès à Washington est également fondé sur le même principe.

1. Cf. Ebrard, « Verstellbare Lagerung der Tragebretter an Bücherregalen », *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 23-28.

)r Wenker [1], bibliothécaire de l'Université, à Marbourg, a é un nouveau genre de casiers employé maintenant à la hèque universitaire de Marbourg et à la bibliothèque de ainsi que dans différents établissements. Jusqu'ici il a partout d'excellents résultats et c'est, croyons-nous, l'un eux compris et des plus pratiques. La construction en est ıtière en fer et très légère. Grâce à un ingénieux système maillères, les rayons qui sont munis à chacune de leurs ıités d'un butoir con- quel viennent s'ap- les livres, peuvent er et se déplacer avec ; grande facilité (fig.

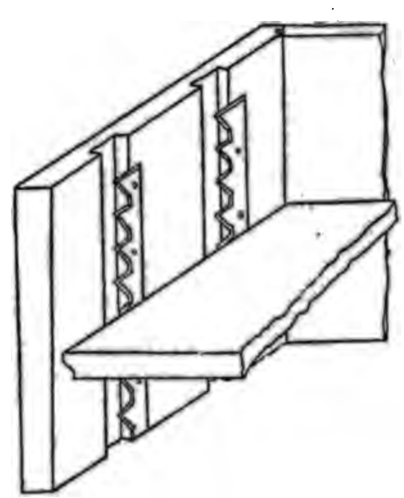


Fig. 53. Système Roth.

resde, l'ébéniste Leu- a fait breveter un ıe que l'on a adopté à la bibliothèque publique de la ville [2], · lequel celui de Smith :ands rapports. Men- ns encore les deux es du Dr O. Uhlworm, sel, et de Müller, de u, puis les systèmes ains de Stikeman ı5) (perfectionné à Marbourg par l'ingénieur von ·t l'inspecteur général des bâtiments civils Krücken), de déjà ancien, de Koch et enfin du *Library Bureau*.

. est de tous ces systèmes celui que l'on peut considérer : le meilleur? Les expériences faites jusqu'ici ne sont pas

---

G. Wenker, « Marburger Repositorium mit verstellbaren Trag- », *Centralblatt, f. B.* X, 1893, p. 532-537*, et « Das « Marburger :estell » und der Versuchsbau an der Marburger Universitätsbiblio- *:entralblatt der Bauverwaltung*, 1894, n° 47a, p. 494-95. *

F. Schnorr v. Carolsfeld, « Dresdner Erfindung einer verstellbaren ıg der Einsatzbretter in Bücherregalen », *Centralblatt f. B.* X, 1893, :21.

assez concluantes pour que l'on puisse se prononcer en connaissance de cause, et il faut s'en remettre à l'avenir du soin de trancher cette question.

Lorsque les casiers seront placés le long des murs, ce qui arrive

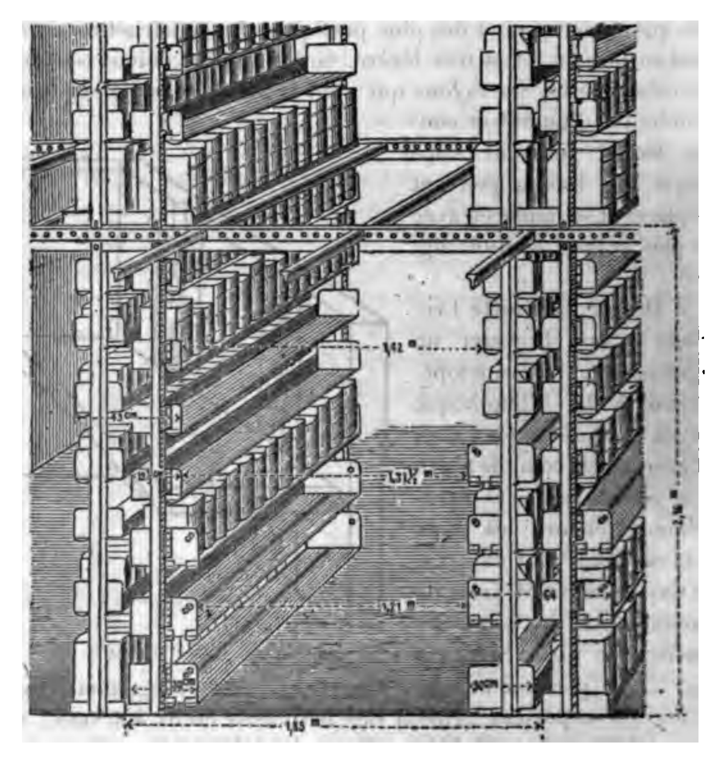


Fig. 54. Système Wenker.

généralement pour les casiers simples, on devra avoir soin de laisser, entre l'extrémité des tablettes et le mur, un certain espace vide permettant à l'air de circuler librement et empêchant ainsi le développement des insectes et des vers. Les casiers doubles facilitent naturellement la circulation d'air qui se fait ainsi d'elle-même sans que l'on ait besoin de recourir à une disposition spéciale, mais ils présentent un grave inconvénient, c'est que les livres glissent d'un rayon sur le rayon opposé; pour y

médier, il suffit de garnir le milieu des casiers parallèlement ıx faces par un grillage métallique à larges mailles, ainsi que la a été fait au British Museum.

Il nous reste à dire quelques mots des bois à employer de prérence pour la construction des casiers et de la couleur que l'on ·vra leur donner. Il n'y a pas à ce sujet de règle précise. L'emploi ı cyprès, du sapin ou du chêne s'imposera plus ou moins suivant s régions; mais, de toutes façons, le bois choisi devra être fort



Fig. 55. Système STIKEMAN.

durable et se laisser difficilement attaquer par les vers. En s derniers temps on a substitué assez fréquemment, comme ous venons de le voir, le fer au bois, et, pour les tablettes, on st parfois servi de plaques de tôle ou d'ardoise[1].

Afin de protéger les livres contre les vers qui se mettent dans bois, LEGER avait déjà proposé, de son temps, que l'on recouvre s tablettes de plaques de fer, de verre, d'ardoise, de porcelaine,

1. D'après ce que nous dit KORTÜM, à la nouvelle Bibliothèque Royale à tockholm les parois latérales des travées sont en fer; toujours d'après lui u British Museum les rayons sont formés par des plaques en tôle montées ur cadres en bois et recouvertes de cuir rouge, tandis qu'au *New Record Office* de Londres, on s'est servi, de préférence, de plaques d'ardoise de centimètres d'épaisseur recouvertes de toile cirée.

de faïence ou de toute autre matière analogue. D'autres moyens ont encore été mis en avant ; on a conseillé, par exemple, de percer les tablettes de trous très nombreux ou de les remplacer par une série de tringles en bois légèrement séparées les unes des autres.

Toutes ces mesures sont inutiles lorsqu'on a soin de nettoyer régulièrement les rayons et de battre les livres : c'est là, en effet, la meilleure précaution à prendre contre les vers.

S'il est nécessaire de peindre les casiers, il faudra choisir une teinte à la fois peu salissante et suffisamment claire pour ne pas nuire à l'éclairage des salles. Ce choix est d'une grande importance, le ton plus ou moins heureux de la nuance choisie contribuant pour une large part à l'aspect de propreté et d'élégance des locaux.

D'accord avec la plupart des bibliothécaires, nous ne conseillons pas de mettre des portes aux casiers, d'abord parce que cela est coûteux, sans être utile, ensuite parce que l'obligation d'ouvrir et de fermer constamment ces portes occasionne une perte de temps considérable et gêne le service. Les portes vitrées ou à treillis ne peuvent être recommandées que pour les armoires contenant des manuscrits ou des ouvrages précieux que l'on veut ainsi mieux mettre à l'abri. Des rideaux placés devant les casiers pourraient jusqu'à un certain point, préserver les livres de la poussière, mais ils empêcheraient d'embrasser d'un seul coup d'œil l'ensemble des collections, et cet inconvénient doit suffire à les faire rejeter.

Après les casiers, les meubles auxquels on doit apporter la plus grande attention sont les tables-comptoirs destinées à la conservation et à la consultation des grands in-f° et des cartes. Certains ouvrages de format considérable ne peuvent trouver place sur des rayons de hauteur et de profondeur ordinaires, d'où la nécessité de construire, pour les recevoir, des meubles spéciaux, sortes de tables à hauteur d'appui entre les pieds desquelles sont installés des rayons horizontaux ou verticaux. Lorsque les rayons sont verticaux, il faut qu'ils soient suffisamment étroits pour que les livres restent d'aplomb et ne risquent pas de s'abîmer en tombant soit d'un côté, soit de l'autre.

Si l'on veut exposer des manuscrits ou des livres très rares, il faut les mettre dans des vitrines disposées sur des tables, ou

simplement dans des petites boîtes munies d'un treillis métallique, en ayant bien soin de les protéger contre la lumière par un rideau d'étoffe. On peut aussi se servir, mais c'est là simple affaire de goût sans utilité immédiate, d'appareils dans le genre de celui qui est représenté ci-dessous et qui se compose de quatre vitrines mises en mouvement par une roue tournante (fig. 56).



Fig. 56. Vitrines tournantes, pour exposition de livres rares ou d'objets précieux.

Les cartes et estampes sont ordinairement conservées dans des tiroirs ou encore, et de préférence, dans des « tables à rouleaux ». Ces tables sont en bois ou en fer, leurs montants sont percés d'une série de trous (fig. 57) dans lesquels on introduit des petits rouleaux en bois ou en métal recouverts d'étoffe et qui servent de supports[1].

Les dimensions des tables-comptoirs doivent naturellement être en rapport avec la grandeur des pièces destinées à les contenir. Si ces tables sont trop longues, elles gênent la circulation entre les deux côtés de la salle (fig. 45); si elles sont trop larges et placées dans le couloir central, elles empêchent la communi-

1. Cf. à ce sujet dans la *Deutsche Bauzeitung*, 1883, p. 102, un article signé C. Ik., dans lequel il est question d'autres meubles du même genre.

cation directe entre les deux portes; le mieux est donc mettre sur les côtés (fig. 45). On peut aussi, si toutefois l dont on dispose le permet, les adosser aux piliers qui s les fenêtres (fig. 48). Inutile d'ajouter que, en ce qui c leur nombre, il vaut mieux en avoir une de trop qu'une de (fig. 47).

Dans les bibliothèques modernes où le système à mag été adopté, il est impossible de mettre ces tables-comptoi les étroits passages qui s les casiers; on est alors de les placer dans les larg ries centrales qui se tro chaque étage des magasins que ces galeries sont à voies, les pieds des tables ceux des chaises doivent liés entre eux par des tr horizontales qui les empêchent de s'engager entre les b des grilles et assurent leur stabilité.


Fig. 57. Tables à rouleaux.

Quelques observations maintenant au sujet des éc encore employées dans un grand nombre de vieilles bibliot Pour obvier autant que possible aux dangers qu'elles prés il faut qu'elles soient solides et en même temps légère que l'on puisse les manier facilement. Chaque échelle de munie à son extrémité supérieure de crochets en fer q mettront de l'assujettir solidement à une tringle égalemen disposée sur toute la longueur des casiers à la haut l'avant-dernier rayon du haut, ou du troisième avant-der qui l'empêcheront ainsi de glisser (fig. 58). Les meilleures sions pour ce genre d'échelles sont les suivantes : l 43 centimètres; distance entre les barreaux, 24 centi largeur des échelons, 12 centimètres. Les échelles roula

1. L'usage des échelles ne disparaîtra jamais complètement; dans velle bibliothèque universitaire construite à Copenhague vers 18 sont, nous dit Kohtï'm, indispensables en raison même de la haut étages. D'autre part, le nombre des anciennes bibliothèques, où peut s'en passer, est encore considérable.

›as à recommander, elles tiennent beaucoup plus de place ·s échelles mobiles et n'offrent pas autant de stabilité; par- ·ependant on est obligé de les ·r lorsque les casiers sont trop ochés les uns des autres pour 'on puisse employer les échelles chets. Les escabeaux à 3 ou 4 es sont aussi très pratiques.

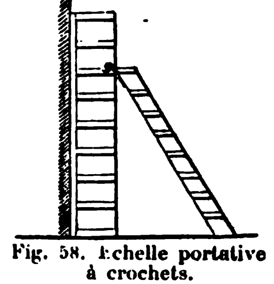


Fig. 58. Échelle portative à crochets.

minons enfin en mentionnant les ınets ou petites voitures[1] dont ·ert dans quelques grandes biblio- ·s pour transporter les poids trop érables, et les monte-charge qui facilitent le service entre 'érents étages.

§ IV

›ntretien et de l'agrandissement des bâtiments.

s avons dit tout ce qu'il était utile de dire sur la construc- l'aménagement des bibliothèques; il nous reste à présenter es observations au sujet de leur entretien et des agran- ents qui peuvent, à un moment donné, devenir néces- Le premier point n'exige pas de longs développements; ıaintenir une bibliothèque en bon état, les soins à prendre ·n effet, les mêmes que pour tout autre édifice. En ce qui ne les agrandissements, nous n'avons également que peu ›ses à dire; les dispositions à prendre varient, en effet, bibliothèque à l'autre, et ce n'est qu'après s'être rendu : de la disposition topographique des lieux que l'on peut · quel côté les agrandissements doivent être de préférence és.

tretien de la bibliothèque sera confié à l'employé spéciale- ·hargé de la surveillance. Le bibliothécaire devra donner

---

dans l'*Allgemeine Bauzeitung*, II, 1884, p. 61, sous la signature de , la description d'une de ces petites voitures, avec dessin.

cela se fait maintenant dans un grand nombre de bibliothèques, on laisse de côté le format réel pour ne tenir compte que du format apparent. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, lorsque nous nous occuperons de la mise en place des livres.

Afin que les employés ne se fatiguent pas trop, en prenant ou en replaçant les livres sur les rayons inférieurs, il est bon que ces rayons soient légèrement surélevés au dessus du sol. Petzholdt recommandait une hauteur variant de 7 à 10 centimètres. Kortüm propose d'établir le premier rayon inférieur sur un soubassement de 20 centimètres de hauteur et de donner à la barre d'appui destinée à servir de marchepied la même élévation. Cette disposition occasionnerait une perte de place, mais elle serait largement compensée par la facilité plus grande que l'on aurait pour prendre les livres. Il arrive, en effet, très fréquemment, que la barre d'appui en question arrive à mi-hauteur du dernier rayon, ce qui est très gênant, parce que l'on ne peut alors prendre les livres ou les remettre en place sans risquer de les abîmer. Ce grave inconvénient disparaît aussitôt que l'on adopte la disposition recommandée par Kortüm. A Halle, par exemple (comme le montre la fig. 31), les barres d'appui sont parallèles aux rayons inférieurs et situées à la même hauteur, c'est-à-dire à 25 centimètres. Afin de ne pas perdre trop de place, ces 25 centimètres sont utilisés par un rayon profond, sur lequel sont déposés, à plat, les ouvrages de très grand format qui ne sont pas fréquemment demandés. A Kiel, au contraire, le rayon inférieur n'a pas de soubassement; pour sortir les livres de ce rayon, il faut alors les faire passer par dessus la barre d'appui, et pour les remettre en place les introduire par dessous en utilisant l'ouverture ménagée le long du casier et dont nous avons déjà parlé. Dans ce cas, la barre d'appui doit être naturellement placée aussi haut que possible, et à une assez grande distance du rayon.

L'épaisseur à donner aux rayons dépend, en premier lieu, du bois que l'on emploie, en second lieu de la portée qu'ils doivent avoir. Petzholdt qui avait admis une longueur supérieure à celle que nous avons indiquée plus haut comme étant la meilleure, proposait de donner aux rayons inférieurs, qui ont à soutenir le poids considérable des in-f° et des in-4°, une épaisseur de 4 centimètres réduite à 2 centimètres pour tous les autres rayons. Les

rayons trop longs devaient être maintenus par des supports. A Kiel, l'épaisseur des rayons est uniformément de 3 centimètres; c'est également l'épaisseur qui a été donnée à Halle aux rayons fixes qui sont au nombre de 2 ou 3 par casier.

L'emploi des rayons mobiles a été reconnu comme préférable à celui des rayons fixes, en raison même des grands avantages qu'ils présentent. Ils sont, en effet, infiniment plus commodes, la mobilité des tablettes permettant, suivant les besoins, de diminuer ou d'augmenter leur hauteur sans aucune difficulté. On a allégué contre les rayons mobiles leur prix de revient un peu plus élevé que celui des rayons fixes ; mais l'objection n'a pas de fondement sérieux, car l'augmentation de dépense est largement compensée par la place gagnée. Dans les casiers doubles il est nécessaire que les deux faces soient absolument indépendantes l'une de l'autre ; la largeur des tablettes devra donc correspondre à la moitié de la profondeur des casiers [1].

Primitivement les rayons mobiles étaient portés par des tasseaux adaptés à des crémaillères; il suffisait alors pour faire monter ou descendre les rayons de monter ou de descendre les tasseaux, mais cette opération, en apparence si simple, ne se faisait pas toujours sans difficulté; très fréquemment, en effet, le bois jouait et ce n'était alors qu'avec beaucoup de peine que l'on pouvait sortir le tasseau de la crémaillère. En outre, ce système offrait, au point de vue de la conservation des livres, de multiples inconvénients. Plus tard on remplaça les crémaillères par des clavettes, sortes de pitons en fer ou en cuivre sur lesquels viennent s'appuyer les rayons et dont les tiges pénètrent dans des petits trous circulaires percés dans les parois de chaque travée tous les 3 centimètres, comme à Halle, ou tous les 4 centimètres, comme à Kiel. Ce système est aujourd'hui adopté à peu près partout. Afin d'éviter que la solidité des parois ne soit compromise par cette succession pour ainsi dire ininterrompue de trous extrêmement rapprochés les uns des autres, on peut les percer en alternant, sur deux files parallèles, ou mieux, comme les bois

1. On aura bien soin d'avoir toujours en magasin une provision de tablettes supplémentaires. On peut, en effet, en avoir besoin à chaque instant, soit pour des changements, soit pour une augmentation de rayons.

qu'on emploie pour les casiers ne sont pas, en général, t résistants, dans des liteaux en bois dur ou en métal encastré l'aide d'une entaille dans toute la hauteur des panneaux.

Les clavettes réalisent incontestablement un progrès consi rable sur les crémaillères. Le maniement en est beaucoup p facile et plus rapide que celui des tasseaux et cependant, de i jours, on a trouvé ce système encore trop compliqué et t long. En admettant que tout marche bien, dit EBRARD, il ; encore six mouvements à faire pour changer de place un ray on doit, en effet, soulever alternativement la tablette à droit à gauche et enlever les quatre clavettes. Mais ce n'est pas en c principalement que réside la vraie difficulté. Pour pouv déplacer les deux clavettes du fond, il faut qu'il y ait sou tablette un espace assez grand pour qu'on puisse y glisser l'ava bras, or cela n'est possible que si, dès le début, on a laissé en les rayons un intervalle considérable et représentant une énor perte de place; dans le cas contraire, c'est-à-dire lorsque rayons sont très rapprochés les uns des autres, on se trouve for pour atteindre les clavettes en question, de débarrasser le ray situé immédiatement au dessous de tous les livres qui y sont ra gés. Et ces désagréments ne sont pas les seuls; pour retirer clavettes, l'appariteur chargé du travail est obligé de soulever de soutenir le rayon chargé de livres et généralement assez lou La fatigue qui en résulte est supportable lorsqu'il ne s'agit q de monter ou d'abaisser quelques rayons, mais il n'en est pas même lorsqu'on entreprend une transformation profonde entr nant de nombreux changements, et l'on se voit alors obligé débarrasser de tous leurs livres les rayons que l'on veut déplace

Il faut bien reconnaître que ces inconvénients sont sérieux. c'est pour y remédier que bibliothécaires et constructeurs se so ingéniés depuis quelque temps à trouver des modèles nouveau Récemment on a mis au jour, particulièrement en Allemagn un grand nombre d'inventions ayant toutes pour but le rempl cement des clavettes actuelles par un autre système rendant pl facile le déplacement des rayons. Dans un travail qui vient paraître sous le titre : Die modernen Systeme von Büchergestell mit verstellbaren Legebœrden. Leipzig, Spirgatis, 1895 (*Samml bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten herausgegeben von* K. DZIATZKO, 9. Heft), le Dr Paul JÜRGES de la bibliothèque univ

de Marbourg décrit et compare entre eux les différents
ıes proposés. Nous nous contenterons donc ici de les énu-

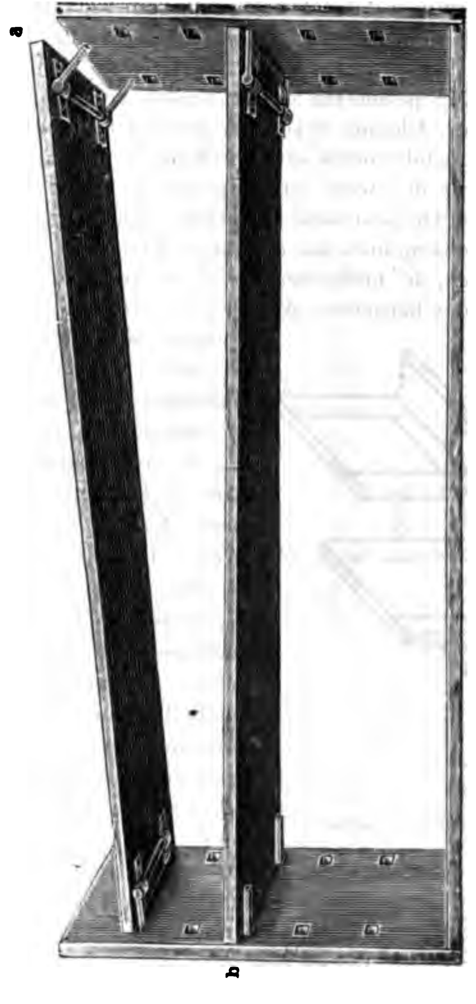


Fig. 51. Rayons mobiles, système Staender.

r en donnant quelques renseignements sur les plus impor-
et en renvoyant pour les autres à l'ouvrage que nous
s d'indiquer.

l'amour de l'ordre, celui du travail et l'amabilité. A vrai dire, tout homme bien élevé, quelle que soit sa position, devrait posséder ces qualités; il peut donc sembler bizarre, au premier

---

John DURIE parle, lui aussi, du bibliothécaire et de ses devoirs. Cf. « John Duries « Reformed Library Keeper » and its author's name as a librarian », *The Library*, vol. IV, 1892, p. 81-89, et J. KEMKE, Bibliographisches, *Centralblatt, f. B.*, X, 1893, p. 121-127. — Citons aussi le discours latin qui mérite toujours d'être lu, prononcé il y a plus de cent ans par l'abbé J. B. COTTON DES HOUSSAYES à l'occasion de sa nomination comme bibliothécaire de la Sorbonne : *Oratio habita in comitiis generalibus societatis Sorbonicæ die 23 decembr. 1780*. Parisiis, 1781 (chez Ph. D. PIERRES). — GRATET-DUPLESSIS en a publié une traduction française, 1839, Paris (Techener), reproduite dans le *Bulletin du Bouquiniste*, 1857, 1er sept., qui en fit un tirage à part : J. B. COTTON DES HOUSSAYES, *Des devoirs et des qualités du bibliothécaire. Discours prononcé dans l'assemblée générale de la Sorbonne le 23 décembre 1780. Traduit du latin en français avec quelques notes par Gratet-Duplessis*, Paris. Le « *Book-Lore* », vol. II, nº 7, en a publié une traduction anglaise, et l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1885, nº 1800, une traduction allemande.

Cf. en outre : « Bibliothekarische Briefe », dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT an. 1852, nos 825, 840 ; 1853, nº 1 : — J. PETZHOLDT, Aus den Erfahrungen eines fünfundzwanzigjährigen Bibliotheklebens », *ibid.*, 1863, nº 356 ; — « Bibliothekserfahrungen », *Grenzboten*. an. 37, 1878, 1er sem., vol. I, p. 251-265, reproduit dans le *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel*, an. 45, 1878, nº 47, p. 766-768, nº 53, p. 878-880 ; — Giuseppe AMENDUNI, *Dell' ufficio del bibliotecario*. Napoli, 1879 (20 p.) ; — J. D. MULLINS, « The librarian and his work », *Transactions and proceedings of the 3. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1881, p. 69-76 ; — R. R. BOWKER, « The work of the nineteenth-century librarian for the librarian of the twentieth », *ibid.*, *4 and 5. annual meetings*, London, 1884, p. 149-152 ; — THEOPHRASTUS junior, « Of librarians » *The Library*, vol. I, 1889, p. 24, 107 ; — H. MIDWORTH, « The duties of a librarian to the readers ». *The Library*. vol. V, 1893, p. 130-135.

Il est inutile de dire qu'au delà de l'Océan, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, l'importante question qui nous préoccupe a été étudiée avec le plus grand soin. On s'est surtout placé, toutefois, au point de vue des bibliothèques publiques libres, qui ne poursuivent pas, en général, comme nos grandes bibliothèques européennes, un but rigoureusement et uniquement scientifique. Néanmoins les différents articles ou travaux qui ont été publiés dans ce pays sur ce sujet méritent de retenir notre attention. Nous citerons entre autres : Lloyd P. SMITH, « The qualifications of a librarian », *Library Journal*, vol. I, 1877, p. [illegible]-74 ; — Samuel S. GREEN, « Personal relations between librarians [illegible] readers », *ibid.*

rd, que nous les présentions comme étant particulièrement
es au bibliothécaire, mais quiconque est au courant des fonc-
s que celui-ci a à remplir conviendra avec nous, que ces
lités lui sont plus nécessaires qu'à tout autre. Nous pourrions
qu'elles lui sont même plus indispensables que les connais-
ces bibliographiques; sans ces connaissances, en effet, un
iothécaire peut, malgré tout, être passable, tandis que s'il ne
sède pas les qualités dont nous parlons, il lui sera impossible,
lépit de sa science, de rendre aucun service.
oici ce que dit EBERT au sujet de l'ordre [1], et certainement
les bibliothécaires expérimentés seront de son avis : « Celui
n'aime pas l'ordre manque de l'une des qualités les plus
ntielles à un bon bibliothécaire et n'est nullement apte à en
plir les fonctions, puisque celles-ci exigent précisément que
apporte en tout, et jusque dans les détails en apparence les
insignifiants, la plus grande précision et le plus grand
e ». Et de fait, l'ordre est en quelque sorte le fondement de
administration des bibliothèques; sans ordre, la bibliothèque
lus riche, et celle-là encore plus que toute autre, ne pourra
gré toute la science des bibliothécaires ni se développer d'une
n normale, ni exercer au dehors l'influence que l'on serait en
t d'attendre d'elle. A l'amour de l'ordre doit naturellement
oindre celui du travail. Les occupations des bibliothécaires
gent, même lorsqu'elles sont, ainsi que cela arrive souvent,
êmement ennuyeuses, une attention soutenue que nulle autre
fession ne réclame au même degré. Cet amour du travail aura

I, 1877, p. 74-81; — R. B. POOLE, « The librarian and his constituents »,
., vol. XI, 1886, p. 229-232; — F. M. CRUNDEN, « Business methods in
ry management », *ibid.*, vol. XII, 1887, p. 335-338; — « Being a librar-
», *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 201-202, 231-232, 264-265, 294-296, 330-332;
I. E. GREEN, « Library experts, their rights and duties », *ibid.*, vol. XV,
. n° 12, p. 15-18; — L. H. STEINER, « Should uniformity mark the
ngement and administration of our public libraries, or should indi-
ality be permitted to assert itself in each »., *ibid.* vol. XVI, 1891, n° 12,
7-61; — « What is the librarian for », *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 40-41;
. M. CRUNDEN, « The librarian as administrator », *ibid.*, vol. XIX,
, p. 44-47.

SMITH, *l. c.*, dit à ce propos : « His (the librarian's) motto should be :
ace for every thing and every thing in its place ».

comme conséquence nécessaire une assiduité infatigable qui, s'unissant à une probité professionnelle scrupuleuse, pourra seule donner au bibliothécaire le courage de conduire à bonne fin les travaux les plus insignifiants avec le même soin que ceux de grande importance. Enfin, dans tous les travaux qu'il entreprendra, le bibliothécaire devra toujours faire montre de la plus grande précision, de la plus grande netteté et de la plus grande clarté. Mais pour qu'il satisfasse à toutes ces exigences, il faut qu'il ait véritablement la vocation de son métier; quelque assidu et quelque actif qu'il soit, en effet, ce n'est pas lui, mais les hommes d'étude auxquels il prépare la voie, qui profitent du résultat de ses travaux [1], et, d'autre part, il faut bien avouer que ce n'est pas la considération, encore aujourd'hui généralement modeste qu'on lui accorde, qui peut suffire à le payer de son abnégation. Les réflexions d'Ebert à ce sujet sont toujours justes : « Tandis que certains travaux, dit-il, plus faciles et plus intéressants procurent à ceux qui s'y livrent applaudissements et succès, le bibliothécaire, lui, ne peut trouver la récompense de ses efforts que dans le sentiment élevé, mais intime, d'avoir accompli son devoir. »

La troisième qualité : l'amabilité, est celle qui, au point de vue des relations avec le public, est la plus importante. L'affabilité, la complaisance, le savoir-vivre, la politesse, le tact, une éducation parfaite, sont incontestablement nécessaires au bibliothécaire pour qu'il puisse, dans la mesure de ses forces, contribuer à ce que la bibliothèque atteigne son but, c'est-à-dire à ce que les livres qu'elle contient soient largement consultés. En dépit des trésors considérables qu'elle pourrait renfermer et de l'organisation la plus parfaite, une bibliothèque ne tarderait pas, en effet, à se voir abandonnée d'une partie du public si le bibliothécaire ne possédait pas ces qualités précieuses. Ce n'est donc pas trop exiger que de lui demander de se mettre à la disposition des travailleurs et, autant que cela est compatible avec ses

1. Hartwig dit à ce propos (*Centralblatt f. B.*, I, 45) : « Le bibliothécaire est l'homme qui, en raison même de sa profession, est le plus dévoué aux besoins scientifiques de ses semblables et leur rend les services les plus nombreux. »

autres occupations, de leur prêter son concours et de les assister dans leurs études. Il devra, de même, accueillir avec amabilité les visiteurs ignorants, et, sans faire parade inutilement de son érudition, leur faire connaître les collections de la bibliothèque et leur en révéler les trésors, contribuant ainsi, peut-être, à faire germer en eux l'amour du travail. Tout ce que nous venons de dire montre que, par sa profession même, le bibliothécaire est tenu à de grands sacrifices envers le public : seule l'amabilité lui permettra de les accepter de bonne grâce et sans ennui; que celle-ci vienne à lui faire défaut, au contraire, il ne tardera pas, quelque passion qu'il ait pour son métier, à le prendre en aversion [1].

---

1. Des Houssayes dit : « Le directeur d'une bibliothèque devrait se montrer envers tous les visiteurs plein de prévenance, de politesse et d'amabilité, et le faire avec tant de tact que chacun d'eux pût attribuer à ses propres mérites l'accueil empressé qu'il a reçu. » (D'après une traduction parue dans l'*Anzeiger* de Petzholdt). De Smith, *c. l.* : « The treatment which the stranger, as well as the habitué, receives should be that of a gentleman, and in his turn he will behave like a guest in a gentleman's house. » — De Samuel S. Green, *l. c.* : « A librarian should be as unwilling to allow an inquirer to leave the library with his question unanswered as a shop-keeper is to have a customer go out of his store without making a purchase. » — Du même, *ibid.* : « Receive investigators with something of the cordiality displayed by an old-time inn-keeper. Hold on to them until they have obtained the information they are seeking, and show a persistency in supplying their wants similar to that manifested by a successful clerk in effecting a sale. » — De F. M. Crunden, l. c. : « The modern librarian must be a scholar and a gentleman; but, more than that, he must be a good business man. » Cf. aussi les observations de Henri Bradshaw dans « The president's address at the opening of the 5. annual meeting of the Library Association U. K. Cambridge, Sept. 5, 1882 » (*Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meetings*, London, 1884) reproduites dans les *Collected papers of Henry Bradshaw*, Cambridge, 1889, p. 376-377, et « Impressions of twelve years cataloguing in a great library » par D. Hutton dans les *Transactions and proceedings of the 7. meeting of the Library Association U. K.*, London, 1890, p. 45-50. Crunden donne les amusants renseignements suivants sur l'idée que l'on se faisait, naguère, en Amérique, du bibliothécaire : « It is not many years since the popular mind pictured the librarian as an elderly man of severe and scholarly aspect with scanty gray hair, bent form, and head thrust forward from the habit of peering through his spectacles along rows of books in search of some coveted volume. He was supposed always

Les qualités dont nous venons de parler sont absolument essentielles, indispensables, et c'est pour cette raison que nous les avons placées en première ligne, mais elles doivent être

---

to have led a studious and ascetic life, to have had his boyhood and youth in a previous state of existence, and, since becoming a librarian, to have lived wholly in the world of books, without any knowledge, thought, or care regarding the world of men and things. » Mais aujourd'hui, grâce au développement considérable qu'ont pris dans ce pays les bibliothèques publiques libres, le peuple lui-même considère le bibliothécaire de tout autre façon : The typical librarian of our generation, écrit quelqu'un qui connaît bien les bibliothèques américaines (cité par M. J. Crandall, « Duties of a librarian to its staff », *Library Journal*, vol. XVI, 1891, p. 105), is a more active, constant, unselfish, conscientious, enthusiastic worker than his contemporaries of any of the learned professions, the clergy non excepted. He thinks, talks, acts, dreams, lives library work. He gives to the public — from pure public spirit and love of his calling — double and treble the work he is paid for ». — En Amérique, ces bibliothèques publiques exercent une influence aussi considérable qu'utile sur les différentes classes populaires, et c'est ce qui fait qu'on assigne, dans ce pays, au bibliothécaire un rôle pédagogique important. « A library, dit Mervil Dewey (*Library Journal*, vol. I, p. 6), is a school and the librarian is in the highest sense a teacher. » Cf. à ce sujet : S. S. Green, *Libraries and schools*, New-York, 1883; — Du même, « Libraries and schools », *Library Journal*, vol. XVI, 1891, p. 22-26 ; — « The librarians », *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 338 ; — W. T. Harris, « The function of the library and the school of education », *ibid.*, vol. XV, 1890, n° 12, p. 27-33; — E. C. Richardson, « Antediluvian libraries », *ibid.*, p. 40-44 ; — W. A. Mowry, « The relation of the public library to education », *ibid.*, vol. XVI, 1891, p. 301-302 ; — E. M. Coe, « The relation of libraries to public schools », *ibid.*, vol. XVII, 1892, p. 193-194 ; — H. P. James, « Libraries in relation to schools » : *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 213-214.

Les bibliothèques publiques anglaises se proposent un but analogue à celui des bibliothèques publiques américaines et pourraient prendre comme devise : *The library is the people's university*. Cf. J. J. Ogle, « The place of the free public libraries in popular education », *The library*, vol. III, 1891, p. 401-407 ; — W. E.-A. Axon, « The place of libraries in relation to elementary, secondary and higher education », *ibid.*, vol. V, 1893, p. 265-269 ; — F. Turner, « The place of the public library in relation to elementary, secondary and higher education : being mainly an account of the work accomplished at the Wolverhampton Public Library Technical College », *ibid.*, vol. VI, 1894, p. 168-176 ; — J. Y. W. Mac-Alister, « A plea for a closer connection between public libraries and other public educational institutions », *ibid.*, p. 207-210.

complétées par certains autres dons. Il faudra, par ·, que le bibliothécaire soit doué d'une bonne mémoire ; partagé à ce point de vue, il était obligé, en effet, de en notes les mille détails sur lesquels son attention peut rnellement appelée, il serait, en vérité, « un homme digne passion ; » car, en dehors même des fatigues du métier, il it perpétuellement accablé de soucis. Un jugement sain pendant lui sera en outre d'un grand secours pour se lans la confection du catalogue méthodique et dans le es nouvelles acquisitions ; il devra enfin aimer les livres[1], qui contribuera à l'attacher à sa bibliothèque, et être jus-certain point animé comme le bibliophile de la passion des es ; cette dernière ne le poussera pas seulement à con-es catalogues des bouquinistes, mais l'incitera encore à d'une façon raisonnée les lacunes qui peuvent exister collections[2].

·i ce que dit à ce propos, et avec juste raison, W. de M. Hooper dans *y Journal*, vol. XI, 1886, p. 225-228, sous le titre de « The evo- the hobby » : « Above all must he (the librarian) have a hobby . While he is not a bibliopole, a book-seller, he must be a book- d must study the art ; and to do that he must be a bibliophile in for books ; a bibliognoste in his knowledge of title-pages, colo- litions, etc. ; a bibliopegist in his knowledge of their exterior and forms, their bindings ; a bibliographer, learned in the lore of ıbjects. All these are necessary to his education as bibliologist ; must use his discretion and avoid the danger of becoming a he, — a hoarder and concealer of his treasures under glass l in dark places, — a bibliothecal miser, in fact ; or a bibliolatrist, g into too great worship of them ; or a bibliomaniac, and coveting session too greatly. »

· terminer, nous rappellerons qu'en ces dernières années on a à déterminer, à l'aide de la statistique, quelle était la durée de la vie des bibliothécaires. Cornelius Walford a fait sur ce conférence, à la réunion mensuelle des bibliothécaires anglais, re de : « On the longevity of librarians » ; elle a été reproduite *brary Journal*, vol. V, 1880, p. 67-71. Ses conclusions, basées sur ées fournies uniquement par la Grande-Bretagne (il n'en avait our les autres pays) sont rassurantes.

Passons maintenant à l'examen des connaissances que le bibliothécaire doit posséder[1].

L'on a émis à ce sujet les idées les plus exagérées : c'est ainsi que de tout temps il y a eu des gens pour prétendre qu'un bon bibliothécaire devait être une véritable encyclopédie. Aujourd'hui il n'existe plus de Pic de La Mirandole, et cela est facile à comprendre, si l'on veut bien réfléchir un instant aux progrès immenses faits de nos jours par la science; lors même, du reste, que l'on pourrait trouver un homme capable d'embrasser ainsi toute l'étendue des connaissances humaines, il ne s'ensuivrait pas le moins du monde qu'il fût, par le fait, apte à remplir les fonctions de bibliothécaire. D'autres, tombant dans l'excès contraire, ont déprisé la profession de bibliothécaire en déclarant que tout homme instruit, mais ne sachant pas se créer une autre occupation, était capable de l'exercer.

Nous n'avons pas besoin de dire que ces deux extrêmes sont aussi loin l'un que l'autre de la vérité.

L'emploi de bibliothécaire n'exige pas seulement une instruction étendue et solide, et qu'il est assez naturel d'attendre de celui qui est préposé à la garde du dépôt où sont conservées les œuvres de la science, mais encore une préparation et des connaissances spéciales qui ne peuvent s'acquérir que par un long séjour et une pratique assidue dans les bibliothèques. C'est en ce sens que nous pouvons dire que la bibliothèque est la véritable école du bibliothécaire.

Avant tout on est en droit de demander que le bibliothécaire possède des connaissances encyclopédiques suffisantes[2] et ait des notions générales de chaque science; il ne s'agit pas pour lui

---

1. Cf. F. A. Ebert, *Die Bildung des Bibliothekars*, 2ᵉ éd., Leipzig, 18[illegible], petit livre dont on a dit avec raison qu'il valait son pesant d'or; P. A. Bu[illegible], *Vorbereitungsstudien für den angehenden Bibliothekar*, Wien, 1834; du même : *Vorschule für bibliothekarisches Geschäftsleben*, München, 184[illegible].

2. Cf. E. C. Richardson, « Encyclopædia and librarians », *Library Journal*, vol. X, 1885, p. 211-213 ; — Du même, « Why librarians know [illegible] », *ibid.*, vol. XI, 1886, p. 204-208. — Tedder dit que le bibliothécaire doit avoir surtout *an indexing mind*, c'est-à-dire un esprit qui, au lieu d'emmagasiner les connaissances, sache plutôt les enregistrer de façon à pouvoir jouer, au moment voulu, le rôle d'index, de répertoire.

·e en état d'étonner les visiteurs de la bibliothèque par
ndue de son savoir, non plus que d'être capable de discuter
tel ou tel spécialiste, tel ou tel point spécial d'une science
rminée. Ainsi que le dit EBERT, si l'on exige de lui des
ons multiples, c'est afin qu'il s'intéresse également à toutes
ranches des connaissances humaines et évite ainsi de se
trer partial en formant les collections, et c'est aussi pour
ait, sur le sujet, les divisions et les limites de chaque
ice et sur les points de contact que les différentes sciences
entre elles, des idées précises qui puissent le guider dans le
ement méthodique des ouvrages. Ces connaissances ency-
édiques servent en quelque sorte de lien, de trait d'union
e les connaissances, d'ordre différent, que peut avoir le
othécaire. Viennent ensuite les connaissances linguistiques
sont également d'une importance capitale. Tous les biblio-
aires ne peuvent pas avoir naturellement à ce point de vue
énie de MEZZOFANTI, mais il est raisonnable d'exiger d'eux
s soient à même de comprendre, d'une façon satisfaisante,
ingues étrangères représentées dans chacune de leurs biblio-
ues respectives par le plus grand nombre d'ouvrages. Dans
ibliothèques allemandes, par exemple, on exige la connais-
e des langues classiques, grecque et latine, ainsi que celle
rançais, de l'anglais et de l'italien. Toute bibliothèque un
importante possède, en effet, un nombre plus ou moins con-
·able d'ouvrages écrits dans ces différentes langues. Il n'est
·ment nécessaire cependant que le bibliothécaire ait fait de
une de ces langues une étude approfondie et soit en état de
arler: il suffit qu'il puisse les comprendre toutes à la lec-
et, s'il est capable de s'exprimer facilement soit dans l'une
dans l'autre, cela n'en vaudra naturellement que mieux.
it aux autres langues occidentales, à moins que des circon-
ces particulières ne l'exigent, il suffira que le bibliothécaire
se se tirer d'embarras à l'aide de la grammaire et du diction-
·. Les langues orientales ne lui seront pas en général non
très nécessaires, exception faite pour l'hébreu, dont il serait
qu'il eût quelques notions.
devra, en outre, connaître l'histoire universelle, mais sur-
l'histoire générale et particulière du pays dans lequel se

trouve l'établissement qu'il dirige, et savoir enfin à fond l'histoire littéraire. Il ne devra pas négliger non plus de se livrer à une étude sérieuse de l'histoire des sciences et de l'histoire de l'art. La connaissance des manuscrits et de la diplomatique lui sera très utile, quant à celle de la bibliographie, elle est ainsi qu'on peut le comprendre absolument capitale. Il est vrai que le bibliothécaire n'aura pas, dans la plupart des cas, l'occasion d'appliquer ses connaissances paléographiques ou bibliographiques dès son entrée en fonctions, mais il est bon qu'il soit déjà initié à ces deux sciences; il ne lui restera plus ainsi qu'à s'y perfectionner d'une façon pratique en étudiant avec soin dans la bibliothèque elle-même les manuscrits et les livres. Ainsi que le dit très justement MOLBECH, ce n'est que par un travail constant et une assiduité soutenue que le bibliothécaire arrivera non seulement à connaître pratiquement les livres et à se familiariser avec les multiples branches de la bibliographie[1], mais encore à acquérir l'habileté et le talent qui lui sont nécessaires pour savoir adapter ses connaissances aux besoins d'une région et d'une bibliothèque déterminées. S'il ne connaît pas encore l'histoire de l'imprimerie, il aura l'occasion de l'apprendre dans l'exercice de ses fonctions en même temps qu'il pourra se livrer à une étude plus approfondie de tout ce qui se rapporte au livre et à la reliure. Enfin quelques notions sur l'art de la gravure lui seront extrêmement utiles; il arrive en effet que dans certaines bibliothèques, c'est le bibliothécaire lui-même qui est chargé de la conservation des estampes, et, abstraction faite de ce cas particulier, il ne faut pas oublier que les gravures constituent la partie, en quelque sorte essentielle, d'un très grand nombre d'ouvrages.

Mais la connaissance de toutes ces sciences ne servira au bibliothécaire, pour ainsi dire, que de préparation : c'est à

1. G. OTTINO, *Bibliografia*, 2. edizione, Milano, 1892 ; — C. A *Dizionario bibliografico*, Milano, 1892 ; — W. T. ROGERS, *Manuel of bi graphy being an introduction to the knowledge of books, library manage ment and the art of cataloguing*, London, 1890, new ed. 1891 ; — H. R. T DER, « A few words on the study of bibliography », *Transactions a proceedings of the 7. annual meeting of the L. A. U. K.*, London, p. 128-131.

: la science des bibliothèques[1], et en particulier de la :onomie, qu'il devra se consacrer; cette science est en véritable domaine, et il est tenu de la connaître à fond iivre avec attention les progrès, en y contribuant dans de ses forces. Un bibliothécaire qui n'aurait pas appro- .e science ne mériterait pas son nom.

minant ce chapitre, nous nous permettrons d'appeler n sur un point que l'on pourrait au premier abord con- omme insignifiant et qui a cependant une très réelle ce : nous voulons parler de l'écriture. Une écriture d'une lecture facile est, on peut le dire, indispensable thécaire[2], et, s'il ne la possède pas, il doit faire tous s pour l'acquérir; ce n'est pas, en effet, pour lui seul t, mais pour tout le monde; ce n'est pas seulement pour iui ou pour demain, mais encore pour l'avenir; chacun être à même de le lire facilement : le contraire risque- iuser de graves erreurs ou de fâcheuses méprises.

§ II

iivers fonctionnaires de la bibliothèque en particulier.

'enons d'exposer quelles sont les qualités et les connais- ie doit posséder un bon bibliothécaire; il nous reste à ques mots du personnel[3] de la bibliothèque, c'est en

---

1 *ppendice III.*

A good library hand » : *Library Journal*, vol. XV, 1890, p. 78. — nonyme du modèle d'écriture donné à cet endroit s'adresse en à ceux qui désirent écrire lisiblement : « Seek to give every istinct a shape that you could easily recognize it if it stood

ı. Müller, « Einige allgemeine Bemerkungen über Bibliothek- : in Bezug auf Personalverwaltung », *Serapeum*, an. II, 1841, et Cowell, *Public library staffs*, London, 1893. — La liste du des grandes bibliothèques et des bibliothèques universitaires connue annuellement à l'aide de la *Minerva. Jahrbuch der Welt*, publié tous les ans depuis 1891-92 par R. Kukula et ‹ et qui paraît à Strasbourg; nous avons en outre, en France, *des bibliothèques*; pour l'Allemagne, consulter « F. Ascher- licher Universitäts-Kalender », dans le *Centralblatt f. B.*, I, 60, 154, 275 et sq.; II, 1885, p. 23, 98 et sq.; IV, 1887, p. 72 et 'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, *ibid.*, VII, 1890, p. 29 et sq.; e, *ibid.*, IX, 1892, p. 274 et sq.

apprenant à le connaître que nous arriverons à nous faire une idée exacte et claire de la façon dont marche l'établissement.

Le personnel tout entier dépend d'une autorité supérieure[1] qui a la haute main sur toutes les bibliothèques et de laquelle émane directement ou indirectement, toutes les lois, décrets, arrêtés, règlements et circulaires relatifs aux bibliothèques ou à leur personnel. C'est de cette autorité que dépendent entre autres les nominations des fonctionnaires ; elle exerce son pouvoir soit par les bureaux qui relèvent d'elle d'une façon immédiate, soit par des commissions qu'elle nomme de temps à autre. Malheureusement, dans la plupart des cas, ni les bureaux ministériels, ni les commissaires choisis, ne connaissent les besoins réels des bibliothèques, aussi serait-il désirable, dans l'intérêt même d'une bonne organisation, que les instructions données par le pouvoir central ne fussent ni trop détaillées, ni trop restrictives. Le personnel chargé de l'administration y gagnerait de n'avoir plus les mains liées d'une façon aussi étroite, et le conservateur en chef, d'autre part, pourrait prendre les mesures qu'il jugerait utiles sans se sentir sous la dépendance d'une tutelle, en général aussi exagérée qu'irritante. Quoi qu'il en soit, le bibliothécaire préposé à la direction de la bibliothèque doit veiller à ce que tous les règlements soient exactement et strictement observés. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, ce point est absolument essentiel. Le personnel proprement dit est naturellement plus ou moins nombreux suivant l'importance plus ou moins grande de la bibliothèque. Dans les petites bibliothèques, le bibliothécaire peut, à lui seul, remplir toutes les fonctions administratives, tandis que dans les grandes bibliothèques plusieurs employés sont nécessaires : certains ét

1. Dans les bibliothèques publiques libres des États-Unis, des « *Trustees* Cf. C. Soule, « Trustees of free public libraries », *Library Journ* vol. XV, 1890, n° 12, p. 19-22 ; — J. C. Learned, « Library work from t trustee's standpoint », *ibid.*, p. 23-24 ; — S. S. Green, « The duties trustees and their relations to librarians », *ibid.*, p. 24-27 ; — H. M. Utl « Government, constitution, by-laws, and trustees », *ibid.*, vol. XV 1893, p. 225-223 ; — R. R. Bowker, « The trustees' relation to the libra *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 227.

lissements exigent même un personnel très nombreux. Toute-
›is l'on peut dire que, d'une façon générale, les bibliothèques
ossèdent un personnel qui ne correspond ni à leur importance,
i à la quantité de travail que leur organisation réclame. Cette
tuation présente les plus graves inconvénients, et lorsqu'elle
: prolonge, elle ne va pas sans causer des préjudices sérieux.
'n comparaison, notamment, avec les grandes bibliothèques de
Amérique du Nord, nos bibliothèques européennes ont un
ersonnel par trop restreint[1].

Le personnel se divise généralement en deux classes : d'une
art, les employés supérieurs : bibliothécaires et sous-bibliothé-

1. E. Reyer, « Amerikanische Bibliotheken » (*Centralblatt f. B.*, III, 186, p. 121-129), déclare à ce propos qu'il est absolument nécessaire d'aug-
enter le personnel de nos bibliothèques, en leur accordant des crédits
en supérieurs à ceux dont elles disposent actuellement. « La majeure
irtie de nos grandes bibliothèques (la Bibliothèque Nationale, par exemple),
t-il, ont deux ou trois employés par 100.000 volumes, tandis que, pour le
ème nombre de volumes, l'Astor Library de New-York et le British
useum de Londres en ont dix, chiffre qui est encore dépassé d'un tiers à
›ston. La disproportion est par trop grande. Nos bibliothécaires ont déjà fort
faire pour tenir la bibliothèque en ordre : aussi ne peuvent-ils, malgré
ute leur bonne volonté, suffire au travail que la fréquentation de l'établis-
ment leur impose. »

* Voici ce que dit M. L. Delisle au sujet de l'insuffisance du personnel
: la Bibliothèque Nationale : « Le crédit annuel du personnel, fixé en 1869
344.000 francs, s'élève aujourd'hui à 436.000 francs seulement. Si l'on
:falque de cette dernière somme les dépenses répondant à des services
ıi n'existaient pas en 1869 (ouvertures de galeries d'exposition, surveil-
nce de nuit, etc.), on trouvera que le crédit affecté au personnel de la
ibliothèque a été à peine augmenté d'un sixième depuis 20 ans, alors que
travail s'est augmenté dans des proportions infiniment plus élevées. Le
›mbre des lecteurs, qui était de 81.000 en 1869, a été de 165.790 en 1890,
est-à-dire qu'il a plus que doublé. De même, le nombre des communica-
ons, qui était de 229.000 en 1869, s'est élevé à 492.000 en 1890, etc. Notre
:rsonnel est donc absolument insuffisant pour accomplir d'une façon con-
:nable la tâche qui lui est actuellement imposée. Il le serait encore bien
ıvantage s'il était question d'introduire des réformes dont l'utilité est
ıanimement reconnue et qu'exigent les conditions dans lesquelles s'exé-
ıtent aujourd'hui les travaux littéraires et scientifiques. » *Notes sur le
épartement des Imprimés de la Bibliothèque Nationale* (*septembre 1891*),
ır L. Delisle, Paris, Champion, 1891. *

caires; d'autre part, les employés subalternes : copistes et appariteurs.

Le premier employé de la bibliothèque — appelé parfois simplement bibliothécaire, le plus souvent bibliothécaire en chef[1]; en Allemagne, dans la plupart des cas directeur; en France, dans les grandes bibliothèques, conservateur, et à la Bibliothèque nationale, à Paris, administrateur général; en Italie, dans les bibliothèques nationales, préfet — occupe une situation extrêmement importante et qui offre, à trois points de vue au moins, de grandes responsabilités. Tout d'abord au point de vue de la bibliothèque elle-même; c'est lui, en effet, qui en est quelque sorte le représentant, le directeur, et c'est par conséquent sur lui que retombe la responsabilité de l'administration tout entière. En outre, la conservation des livres, aussi bien que celle des meubles, est confiée à sa surveillance et à ses soins. Enfin, c'est lui qui reçoit toute la correspondance, qui signe et timbre toutes les lettres ou pièces émanant de la bibliothèque, qui s'occupe des achats, ordonnance les factures, règle les comptes, etc. Dans le cas où il vient à tomber malade ou à s'absenter, c'est à l'employé qui, hiérarchiquement, vient immédiatement après lui à le remplacer, mais dans aucun cas, il ne sera permis à ce dernier soit de s'écarter des ordres donnés par le bibliothécaire en chef, soit d'y apporter des modifications.

Le succès et la prospérité de la bibliothèque dépendent de la manière dont le bibliothécaire sait comprendre ses devoirs et les mettre en pratique : aussi est-ce à juste titre qu'on le rend responsable, lorsque l'établissement qu'il dirige ne marche pas comme il le devrait. Lorsque le bibliothécaire, bien loin de s'intéresser à sa bibliothèque, se contente, comme cela est trop souvent arrivé autrefois, de considérer le poste qui lui a été confié comme une situation accessoire ou comme une sinécure lui offrant simplement l'occasion de donner satisfaction à ses goûts littéraires; lorsqu'il se décharge de ses fonctions sur ses subordonnés et abandonne à lui-même ce mécanisme compliqué qu'est une bibliothèque, sans s'en occuper personnellement e[illegible]

1. ROBERTSON, « Chief-Librarians », *The Library*, vol. II, 1890, p. 4[illegible]; « Chief-Librarians », *ibid.*, vol. III. 1891, p. 34-36, 74-75, 206.

ctivement, sans songer à se tenir au courant des progrès qui 'accomplissent afin de pouvoir les utiliser pour l'amélioration e l'établissement qu'il dirige, alors le mécanisme ne tarde pas à e rouiller, il devient impropre à tout service, et la décadence rrive. Dans beaucoup de nos grandes bibliothèques, il serait icile, aujourd'hui encore, de retrouver les traces malheureuse-ient ineffaçables de ces périodes de mauvaise administration.

Tout marche d'une façon bien différente lorsque le bibliothé-aire prend son métier à cœur, y consacre avec joie toute son nergie, s'y dévoue en un mot tout entier. Alors, ainsi que le dit poète allemand : « à mesure que les locaux se développent, maison s'agrandit. » Les nouvelles acquisitions ne sont lus destinées uniquement à enrichir certaines parties aux épens des autres, mais toutes les collections en profitent au ième titre : on arrive peu à peu à combler les lacunes existantes, avail ingrat s'il en fût, et l'on veille à ce qu'il ne s'en pro-uise pas d'autres, les catalogues sont améliorés, leur maniement endu plus facile, une idée maîtresse enfin dirige l'ensemble es services et l'unique but poursuivi est de rendre la biblio-hèque aussi accessible que possible au public, dans le présent, t de la transmettre aux générations futures aussi bien organisée t aussi complète que faire se peut. Il est bien certain que lorsque une bibliothèque est ainsi administrée, le directeur, s'il sait se montrer tant soit peu diplomate, pourra obtenir des pouvoirs publics des faveurs qui, dans toute autre circonstance, lui seraient certainement refusées. — D'autre part, l'énergie et l'ardeur que le bibliothécaire déploie dans l'exercice de ses fonctions exercent naturellement sur le personnel une grande influence. On a dit, et avec raison, que le bibliothécaire était l'âme de la bibliothèque, et c'est de lui, en effet, que viennent l'impulsion et la vie. Il est la force « qui unit, pénètre, anime et domine tout [1] ».

---

1. WINTER JONES, qui fait autorité en ces matières, attache une très grande importance à ce que le bibliothécaire en chef exerce sa surveillance jusque dans les plus minutieux détails. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans son discours d'ouverture du congrès des bibliothécaires à Londres : « Librarians ought to be good administrators, to be prepared to exercise a strict and personal superintendence over the library staff, and to give their attention to details, however ordinary or minute. This attention to details will amply repay all librarians who exercise it. »

Nous nous trouvons ainsi tout naturellement amenés à des relations du directeur de la bibliothèque avec les em qui sont placés sous ses ordres. C'est à lui, cela va sar que reviendra tout d'abord le soin de leur distribuer le et il devra veiller à ce qu'ils y consacrent la totalité de leurs de service. Dans ses rapports avec eux il s'appliquera à s trer juste, impartial et soucieux de leurs intérêts, c'est-à faire preuve de qualités que l'on est en droit d'exiger (administrateur quel qu'il soit; il faudra, en outre, qu' tous ses efforts pour donner à chacun la place qui lui convi telle sorte qu'aucune capacité ne soit perdue, aucune forc lisée. Il serait à souhaiter enfin que le bibliothécaire voul prêter quelque attention aux travaux des stagiaires, dans la où ceux-ci le méritent, en cherchant à faire d'eux des en sérieux et utiles, et qu'il s'efforçât également d'inspirer à t fonctionnaires placés sous ses ordres le goût de leur prof en essayant de les intéresser à la bibliothèque. Le meilleur pour lui d'atteindre ce but sera de discuter les questions l difficiles avec ses subordonnés, et de leur fournir de l l'occasion de faire preuve de leurs connaissances théori pratiques, tout en se réservant naturellement de statuer nier ressort. Ainsi traités, les employés seront satisfaits et de bonne volonté, et le bibliothécaire rendra à la profe laquelle il appartient un véritable service en faisant, de l' sement qu'il dirige, une véritable pépinière de biblioth habiles [1].

En troisième lieu, et par le fait même de la situatio occupe, le directeur de la bibliothèque se trouve très fr ment en rapport avec le public. C'est dans ces relations qu'il doit, tout en se montrant plein de prévenance et

1. Ce n'est pas à un semblable directeur de bibliothèque que s'appliquer le hideux portrait tracé par Hoffmann von Fallersleb son article intitulé : « Universitäts-Bibliotheken und ihre Verwal *Serapeum*, an. I, p. 3-8, pas plus que celui que nous trouvons re dans « A librarian by his assistant », *The Library*, vol. IV, 1892, 237; *Library Journal*, vol. XIX, 1894, p. 18-19. — Cf. J. Ca « Duties of a library to its staff », *Library Journal*, vol. XVI, 1891, 107.

bilité, prouver que la bienveillance n'exclut pas chez lui la fermeté et l'indépendance du caractère. Si d'un côté il doit être absolument impartial et ne pas refuser à l'un ce qu'il accorde à l'autre, s'il doit témoigner indistinctement à tous les mêmes égards, il doit, d'autre part, opposer une fin de non recevoir à la fois ferme et digne aux réclamations ou aux demandes mal fondées, toujours si nombreuses [1], qui lui sont adressées, même lorsque ces réclamations ou ces demandes proviennent de personnages influents ou haut placés [2]. Le bibliothécaire ne doit jamais oublier, en effet, que les seules considérations dont il a à s'inspirer sont celles qui ont pour but l'intérêt et la prospérité de l'établissement qu'il dirige. Lors même qu'en agissant ainsi il risquerait de s'attirer quelques haines et quelques persécutions, il en serait amplement dédommagé par la conscience d'avoir fait son devoir.

En Allemagne, les employés supérieurs [3] portent, en général,

---

1. Dans un article « A word to, starters of libraries », *Library Journal*, vol. I, 1877, p. 1-3, Justin Winsor, parlant de la façon dont le public importune sans aucune utilité les directeurs de bibliothèques, dit : « The librarian is one of those people who find the more expected of them the more they do. »

2. Très souvent aussi le bibliothécaire se trouve, en dépit de toute sa bonne volonté, impuissant à satisfaire aux demandes qui lui sont adressées, parce que les ressources dont il dispose sont insuffisantes. E. Förstemann, « Bedarf und Mittel der Bibliotheken » (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 97-106), trace un tableau très juste de la situation dans laquelle se trouve alors le bibliothécaire. La disproportion qui existe entre les ressources dont il dispose et les besoins qui existent, lui attire mille ennuis. On répand sur son compte mille amabilités dans le genre de celles-ci : « il manque d'énergie « ou d'initiative; il a des idées étroites; par crainte il n'oppose aucune « résistance aux prétentions et aux injonctions gouvernementales; il favo-« rise telle ou telle science aux dépens de telle autre; l'esprit scientifique « lui fait défaut; il a des idées arriérées; il est affaibli par l'âge, etc., etc. », et, lorsque le malheureux bibliothécaire est sûr que ces on-dit ne reposent sur rien, il ne lui reste pour s'en consoler qu'à répéter avec le proverbe allemand : « Sollen Dich die Dohlen nicht umschrein, musst Du nicht Knopf auf dem Kirchturm sein! ». — Cf. J. D. Mullins, « On some of the less pleasant duties of a librarian » (*Transactions and Proceedings of the 7. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1890, p. 61-65).

3. Pour la Prusse, voir deux ordonnances promulguées par le ministère de l'Instruction publique et des cultes (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 185). Pour l'Italie, cf. « *Regolamento per le biblioteche* », § 75-76.

le titre de « Bibliothekar »; on donne aussi aux plus âgés ou aux plus habiles d'entre eux celui de « Oberbibliothekar ». Les grandes bibliothèques possèdent également des « Hülfsbibliothekare », auxquels viennent s'adjoindre, lorsque le besoin s'en fait sentir, des assistants ou aides; enfin, il y a dans presque chaque bibliothèque un certain nombre de surnuméraires, appelés en allemand « volontaires »; le nombre des jeunes gens qui se destinent à la profession de bibliothécaire est en effet considérable dans ce pays.

Tous ces employés sont soumis à l'autorité immédiate du bibliothécaire en chef, ainsi que nous l'avons dit plus haut, et se partagent d'après ses indications les différents services de la bibliothèque : services des catalogues, des registres d'entrée, de la reliure, des acquisitions (si le bibliothécaire ne peut s'en occuper lui-même), de la salle de lecture, du prêt, etc., etc. On a demandé, à ce propos, et à juste titre selon nous, que le même service ne soit pas toujours et exclusivement confié au même employé. Il serait bon, en effet, d'établir entre tous les employés une sorte de roulement qui leur permît de s'exercer à tour de rôle dans chacun des services. Ils y gagneraient de n'être plus en quelque sorte cantonnés dans une partie unique, et l'on ne risquerait plus, d'autre part, de voir tout un service désorganisé parce que l'employé qui en est chargé se trouve momentanément, soit pour cause de santé, soit pour tout autre motif, dans l'impossibilité de remplir son office.

Naturellement, chaque employé est tenu, ainsi qu'un certain nombre de règlements de bibliothèques le prescrivent[1], d'avertir le directeur de la bibliothèque dès qu'il s'aperçoit qu'un ouvrage a été détourné ou égaré, ou dès qu'il reconnaît que soit les collections, soit les catalogues, soit l'inventaire sont en désordre ou détériorés. Un employé exercé peut rendre de grands services en signalant des défectuosités qui échapperaient à un

1. En Italie, le *Regolamento per le biblioteche*, § 10, dit : « È stretto obbligo di ogni impiegato di dar subito avviso al capo della biblioteca di qualunque sottrazione, dispersione, disordine o danno nella suppellettile o nel materiale della biblioteca stessa, di cui abbia direttamente o indirettamente notizia. »

·e œil que le sien, et auxquelles on peut ainsi porter remède le début. Lorsqu'un livre est égaré ou a disparu, il faut ıédiatement en prévenir l'employé chargé d'inscrire sur un stre spécial les ouvrages manquants.

ous n'insisterons pas ici sur les qualités que doit avoir un employé de bibliothèque, nous ne pourrions que répéter, en ., tout ce que nous avons dit à ce sujet dans le § Ier e chapitre, mais nous présenterons encore quelques observons relatives aux employés subalternes.

'ans certaines bibliothèques importantes, on emploie princi·ment pour le service du prêt, des commis aux écritures : ont les mêmes obligations à remplir que dans un bureau lconque. Quant aux garçons[1] c'est à eux qu'incombe le d'aller prendre sur les rayons pour les porter soit dans alle de lecture, soit au bureau du prêt, les livres qui leur demandés au moyen de bulletins sur lesquels un bibliothée inscrit, pour chaque ouvrage, la cote du catalogue; ils ettent ensuite les livres à leur place lorsqu'on ne s'en sert . C'est eux, en outre, qui sont chargés d'empaqueter les volumes l'on veut expédier et de recevoir les paquets qui arrivent, ils les courses, s'occupent du chauffage et veillent à la propreté locaux, aussi est-il bon, dans l'intérêt même du service, que d'eux au moins habite dans la bibliothèque à titre de conge. — Un bon garçon est pour une bibliothèque d'un prix inesable; non seulement, ainsi que l'a dit avec juste raison un iothécaire de grande expérience, il peut alléger considéranent le travail des autres employés, mais encore il est à même ·endre aux travailleurs des services infiniment plus précieux les hauts fonctionnaires de la bibliothèque, ceux-ci n'ayant lupart du temps aucune relation immédiate avec le public.

.e directeur de la bibliothèque doit constamment veiller à ce les garçons soient toujours polis, empressés et serviables

---

[1] Sur les garçons, cf. PETZHOLDT, « Aus den Erfahrungen eines 25jähri- Bibliotheklebens » (*Anzeiger*, 1863, n° 356) ; DU MÊME, « Aus der iothekpraxis zur Aufwärterfrage » (*ibid.*, 1873, n° 697) ; — E. FÖRSTE- ·, « Die Bibliotheksdiener » (*Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 190-

envers les employés et le public,et cherchent à se rendre utiles de toute façon; inutile d'ajouter, par conséquent, qu'il aura à faire tout son possible pour empêcher que les défauts opposés à ces qualités ne viennent à prévaloir, au grand détriment des bibliothécaires et des travailleurs. Un chef intelligent ne négligera rien, du reste, pour entretenir parmi les garçons l'amour du travail et le désir de bien faire, et il atteindra facilement ce but en les traitant avec bienveillance et justice et en s'intéressant à leur situation pécuniaire, à leur position d'autant plus modeste que, dans la plupart des cas, ils ont peu de perspective d'avancement. Quant aux autres bibliothécaires, leur devoir est de traiter les garçons, comme n'importe quel autre employé subalterne, avec amabilité, en évitant de les froisser par leur manière d'être; ainsi, en effet, que le dit très bien Förstemann : « nous sommes « tous venus au monde pour servir, et l'homme ne peut rien « faire de plus grand que servir. Nous tous, employés de biblio- « thèques, nous ne sommes, ne l'oublions pas, que les serviteurs « de l'État, et le titre même des plus hauts personnages « de l'État, traduit en latin, ne signifie que serviteur. Philo- « logiquement, le nom de garçon de bibliothèque n'a aucun « sens spécial, l'usage seul lui en a donné un : gardons-nous « donc de le prononcer d'un ton trop raide. Par leur position « sociale, leur instruction, la nature même de leurs travaux, les « garçons se trouvent déjà séparés des bibliothécaires d'une « façon suffisamment tranchée. »

Ce que nous venons de dire sur les attributions respectives des différentes classes du personnel peut, croyons-nous, suffire; quelques mots maintenant sur la durée des heures de travail et sur les appointements — questions qui ont entre elles les rapports les plus étroits. Il est difficile de fixer d'une façon précise le nombre d'heures de travail que les bibliothécaires doivent consacrer à leur service, il varie naturellement suivant l'importance même de la bibliothèque ; dans tous les cas il devra être proportionné à l'étendue des travaux à effectuer. Quant au choix des jours et des heures d'ouverture de l'établissement, on devra pour le déterminer, s'inspirer avant tout des besoins du public pour lequel, en réalité, l'établissement a été créé. Nous aurons l'occasion de traiter cette question plus en détails dans le [illegible]itre que nous

consacrerons à l'usage de la bibliothèque. Dans les bibliothèques universitaires prussiennes ainsi qu'à la Bibliothèque royale de Berlin, le nombre des heures de travail a été fixé à 34 par semaine : « Toutefois, dit l'ordonnance ministérielle allemande [1], si les besoins du service l'exigent, le directeur de la bibliothèque a le droit d'augmenter la durée des heures de présence ; par contre, il pourra, pendant les vacances officielles de l'Université, l'abaisser jusqu'à 24 heures par semaine, à condition bien entendu que le service n'ait pas à en souffrir. La répartition des heures de service entre les différents jours de la semaine est laissée à l'appréciation du directeur. » Celui-ci, toutefois, n'a pas pour lui-même d'horaire fixe, mais on lui demande « de consacrer au moins autant de temps à la bibliothèque que les simples bibliothécaires. Quant aux employés subalternes ils ont 48 heures de service par semaine ». Ainsi qu'on le voit, en Allemagne pendant les vacances de l'Université les bibliothèques ne sont pas fermées, on se contente de réduire les heures d'ouverture. Et, de fait, la fermeture complète, surtout quand les vacances sont de quelque durée, présenterait de graves inconvénients pour une bibliothèque publique ; il ne faut pas oublier, en effet, qu'en général les hommes d'étude ne connaissent ni vacances, ni périodes d'arrêt dans leurs travaux.

Comment concilier cette nécessité avec la nécessité non moins grande d'accorder aux bibliothécaires, dont le travail monotone épuise les forces, un congé annuel leur permettant de se reposer ? Il suffit de les autoriser à prendre leurs vacances à tour de rôle en laissant à chacun d'eux la faculté de se faire remplacer pendant son absence par un de ses collègues. * La plupart des bibliothèques françaises malheureusement, et particulièrement les bibliothèques universitaires, possèdent un personnel beaucoup trop restreint pour que l'on puisse songer à organiser sérieusement le service dans ces conditions *.

---

1. Cette ordonnance, promulguée par le ministre de l'Instruction publique et des cultes von Gossler, se trouve reproduite dans le *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 31-32 et 121.

Au sujet des appointements[1] des bibliothécaires, il y a bien longtemps que, à peu près partout, l'on fait entendre des plaintes. Il est juste cependant de reconnaître qu'en ces dernières années il y a eu, à ce point de vue, de grandes améliorations; néanmoins il y aurait encore bien à faire. Les pouvoirs publics devraient bien se pénétrer de cette idée que la profession de bibliothécaire

---

1. Pour avoir des renseignements précis à ce sujet, il faut consulter les budgets des différents États. — Cf., en outre, pour la France le Rapport adressé à M. le président de la République par M. le ministre de l'Instruction publique, relatif à la Bibliothèque Nationale, et décret y annexé: *Bulletin des Bibliothèques*, 1885, p. 2-8, et l' « Arrêté du 13 mai 1893 déterminant les classes et les traitements des bibliothécaires et sous-bibliothécaires universitaires, » *ibid.*, 1893, p. 190-192. — La *Statistique de l'enseignement supérieur*, Paris, Imprimerie nationale, fournit d'une façon régulière des renseignements officiels sur la situation des fonctionnaires des bibliothèques universitaires. Cf. aussi à ce sujet *Centralblatt f. B.*, 1884, p. 63-72. — Pour la Prusse, cf. « Uebersicht der Leistungen des preussischen Staates für öffentliche Bibliotheken nach dem Staatshaushalts-Etat für d. J. 1883-84 und Mittheilungen der competenten Behörden », *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 27-31); — « Zur Besoldungsfrage der preussischen Bibliotheksbeamten » (*Centralblatt*, II, 1885, p. 81-86); — « Berichte über die Verhandlungen im preussischen Abgeordnetenhaus » (*ibid.*, III, 1886, p. 240-241; VI, 1889, p. 176-179); — Notiz über den Etat der k. preussischen Unterrichtsverwaltung v. J. 1888-89 » (*ibid.*, V, 188[illegible], p. 144-145) et v. J. 1890-91 (*ibid.*, VII, 1890, p. 107). — Pour la Bavière, consulter le *Centralblatt*, I, 1884, p. 278-280. — Pour l'Autriche, cf. « Eine Petition der k. k. österreichischen Bibliotheksbeamten (*Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 136-146) et « Staatsvoranschlag für den Aufwand des Bibliothekswesens Cisleithaniens pro 1886 » (*ibid.*, II, 1885, p. 512-515), ainsi que la loi du 30 avril 1889 relative aux classes et à la situation des employés des bibliothèques universitaires et scolaires (*ibid.*, VI, 18[illegible], p. 315-316); enfin R. Kukula, « Einige Worte über die oesterreichischen Staatsbibliotheken » (*Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 335-340). — En Italie, un décret en date du 19 juin 1890 a fixé les traitements des fonctionnaires des bibliothèques. Cf. *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 15 dec. 1[illegible]. — Quant aux appointements des bibliothécaires anglais, il suffit, pour les connaître, de parcourir les budgets des bibliothèques publiques anglaises du British Museum et de la Bibliothèque Nationale de Dublin. Cf. *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 192-195, ainsi que la note *ibid.*, I, p. 160, et Robert Harrisson, « The salaries of librarians » (*Transactions and Proceedings of the 1. annual meeting of the Library Association U. K.*, London, 1[illegible], p. 90-95).

exige, ainsi que nous l'avons dit plus haut, un grand esprit de sacrifice, une infatigable ardeur au travail, une complaisance toujours en éveil, et que celui qui l'exerce consciencieusement doit être payé de son dévouement. DÜNTZER a eu bien raison de dire que rien n'était plus nuisible à la bonne administration d'une bibliothèque que la lassitude et le découragement qui s'emparent des employés lorsqu'ils sont mécontents de leur sort.

CHAPITRE III

DES RESSOURCES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Pour fonder une bibliothèque, pour la maintenir en bon état et pour être à même d'organiser d'une façon rationnelle le service des acquisitions, il faut naturellement disposer de certaines ressources pécuniaires provenant soit de crédits réguliers alloués annuellement, soit d'un capital dont les rentes sont destinées à assurer la marche normale de l'établissement. Les bibliothèques qui dépendent de l'État et les bibliothèques municipales se trouvent généralement dans le premier cas; les bibliothèques libres dans le second. Il n'y a, cela va de soi, aucun empêchement à ce que les bibliothèques publiques possèdent, en dehors même de leur budget annuel, un capital privé. Ce capital peut leur avoir été concédé au moment de leur fondation, par exemple, ou plus tard à la suite de quelque circonstance heureuse. Malheureusement, ce n'est pas l'habitude chez nous que les particuliers fassent des dons en argent aux bibliothèques et cherchent à les aider ainsi à atteindre le noble but qu'elles poursuivent ; tout au plus quelques savants leur font-ils cadeau de temps à autre de collections de livres, en général peu importantes et sans grande valeur. La libéralité magnifique dont font preuve envers les bibliothèques les personnes riches de l'Amérique du Nord est chose, hélas! totalement étrangère à nos mœurs, et il est probable qu'il se passera encore bien du temps

avant qu'un de nos journaux spéciaux ne se voie obligé d'ouvrir, ainsi que l'a fait le *Library Journal*, une rubrique spéciale dans ses colonnes pour annoncer les dons faits aux bibliothèques publiques.

En dehors des crédits ordinaires annuels il serait à souhaiter que l'on accordât de temps à autre aux bibliothèques une indemnité extraordinaire qui leur permît de satisfaire aux besoins multiples qui ne se révèlent qu'à la longue et qui deviennent, en général, d'autant plus pressants qu'on les laisse plus longtemps en souffrance; c'est qu'en effet il n'y a pas d'établissements où la disproportion entre les besoins et les ressources soit aussi manifeste que dans les bibliothèques. Pour obtenir ces fonds spéciaux, il n'y a pas d'autre moyen que de faire appel à la bienveillance des pouvoirs publics. De temps à autre cependant, mais dans des limites extrêmement restreintes, le bibliothécaire sera à même de se procurer quelques ressources supplémentaires; c'est ainsi qu'avec l'autorisation de ses chefs hiérarchiques il pourra vendre les doubles, s'il lui est impossible de s'en débarrasser par voie d'échanges.

On a proposé aussi, toujours dans le but d'augmenter les ressources des bibliothèques, de faire publier par les bibliothécaires eux-mêmes les manuscrits ou autres œuvres inédites et rares contenus dans les dépôts, ainsi que les catalogues des manuscrits et des imprimés; mais ce projet nous semble bien peu pratique. Le personnel de nos bibliothèques, trop peu nombreux nous l'avons dit plus haut, a déjà fort à faire pour remplir convenablement ses devoirs professionnels, ces divers travaux littéraires ne pourraient que surcharger les bibliothécaires et il arriverait ainsi qu'en cherchant à procurer à la bibliothèque des revenus extraordinaires, toujours problématiques, on risquerait d'en troubler la marche normale et la bonne organisation. C'est donc surtout à l'État et aux municipalités à bien se persuader que de nos jours une bibliothèque ne peut se développer et rendre des services que si les ressources pécuniaires dont elle dispose sont suffisamment considérables[1]. Les bibliothèques

1. Au sujet des dépenses des différents États pour les bibliothèques publiques, cf. note 1, p. 166. — Pour l'Allemagne, voir en outre P. Schw... « Adressbuch der deutschen Bibliotheken », Leipzig, 1893 (*Beiheft* ...

consacrées à telle ou telle science spéciale (il serait désirable que leur nombre augmentât dans l'intérêt même des grandes bibliothèques) peuvent se contenter de fonds relativement modestes ; mais les bibliothèques qui ont un caractère général, telles que les bibliothèques nationales ou universitaires et les bibliothèques des grandes villes, ont besoin, étant surtout donné le développement considérable et toujours croissant de la production scientifique et littéraire, de ressources toujours plus importantes pour être à même de se tenir à peu près au courant[1].

Nous sommes du reste heureux de reconnaître que les pouvoirs publics des différents pays se sont enfin rendu compte des multiples besoins dont nous venons de parler, et, lorsque l'on connaît les chiffres des budgets annuels de certaines grandes bibliothèques, telles que le British Museum, la Bibliothèque royale de Berlin[2], il devient difficile de soutenir que les bibliothèques ont été moins favorisées que les autres établissements scientifiques. Il ne nous reste qu'un vœu à former : c'est que les bibliothèques d'importance moindre soient généralement pourvues de ressources plus considérables et qui leur permettent de se tenir un peu mieux au courant de la science. Pour le reste, c'est au bibliothécaire d'agir avec discernement et de gérer avec économie les fonds dont il dispose, en s'appliquant à bien distinguer ce qu'il est absolument nécessaire d'acheter de ce qui n'est pas d'un intérêt immédiat. C'est en cela surtout que le bibliothécaire aura à faire

---

Centralblatt f. B., X) ; — K. Dziatzko, « Entwickelung und gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands », Leipzig, 1893 (*Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, Heft 5) ; — A. Roquette, « Die deutschen Universitätsbibliotheken, ihre Mittel und ihre Bedürfnisse (*ibid.*, Heft 6). — Pour la Prusse, cf. O. Hartwig, « Zu den Verhandlungen des Hauses der Abgeordneten über das preussische Bibliothekswesen » (*Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 173-182). — Pour la France, v. *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 545. — Pour la Belgique, *ibid.*, IV, 1887, p. 83-84. — Le montant des dépenses faites en 1887 par l'Italie pour achat et reliure des livres se trouve indiqué dans le *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 230.

1. Cf. E. Förstemann, « Bedarf und Mittel der Bibliotheken » (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 97-106).

2. Cf. A. R. Spofford, « Aids to library progress by the government of the United States » (*Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 248-249).

preuve d'habileté et de jugement. Il devra faire tout ce qui dépend de lui pour conserver religieusement le patrimoine de l'établissement qui lui a été confié; ainsi qu'un commerçant consciencieux, il tiendra une comptabilité exacte et minutieuse de ses dépenses et veillera à ce que rien ne soit perdu ; il fera valoir, chaque fois que l'occasion s'en présentera, les prérogatives de sa bibliothèque, surtout en ce qui concerne le dépôt légal, si la bibliothèque qu'il dirige y a droit; en un mot, il consacrera toutes ses forces à la prospérité et au développement des richesses qu'on l'a chargé de gérer.

DEUXIÈME PARTIE

DES COLLECTIONS DE LIVRES

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I.

Acquisition du premier fonds

Lorsqu'il s'agit d'établir une bibliothèque,[1] il faut tout d'abord se faire une idée bien nette et bien précise de la nature du dépôt que l'on veut former; nulle question, en effet, n'est d'une utilité plus haute et d'une importance plus considérable pour le développement et la prospérité future de l'établissement. C'est affaire au bibliothécaire, en conformité des instructions et indications données par le fondateur, de déterminer le but que la nouvelle bibliothèque se propose et de tracer le plan qui permettra de l'atteindre. Les voies à suivre différant naturellement suivant le but que l'on vise, il importe que le bibliothécaire détermine exactement non seulement à quelle science spéciale, mais encore à quelle branche particulière de cette science le nouvel établissement sera consacré. Faisons remarquer à ce propos que, étant donnée l'immense production littéraire et scientifique de notre époque, il n'y a que bien peu de biblio-

---

1. Formey, *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse, mais choisie*; Berlin, 1746 (réimprimé plusieurs fois); — J. Richard, *L'art de former une bibliothèque*; Paris, 1883; — H. B. Wheatley, *How to form a library*: London, 1886.

thèques en état de réunir, même sur une seule et uniqu science, tout ce qui paraît. Lorsqu'on néglige de délimite d'avance les grandes lignes du plan que l'on veut adopter, o ne tarde pas à en constater les fâcheux résultats : dissipatio d'argent d'une part, et d'autre part accumulation d'ouvrage sans aucune valeur au détriment de ceux qui eussent été utiles Il est toujours facile, si le besoin s'en fait sentir, de reculer le limites primitivement fixées, tandis qu'il est très difficile, aprè avoir commencé par marcher au hasard, de rentrer dans une voi méthodiquement tracée. Le pourrait-on, du reste, que l'argen jusque là gaspillé n'en serait pas moins définitivement perdu.

Le premier soin du bibliothécaire doit être de se procurer le répertoires bibliographiques indispensables, c'est-à-dire le bibliographies générales, les bibliographies spéciales à telle o telle région ou à telle ou à telle science, et les dictionnaire biographiques. Ces différents ouvrages[1] pourront lui servir d guides pour les acquisitions ultérieures et lui seront en outr d'un précieux secours pour la rédaction du catalogue. Ce ser enfin à lui de juger, en se plaçant au point de vue des travail leurs qui fréquentent la bibliothèque, si l'acquisition des ency clopédies les plus importantes est véritablement nécessaire.

Ces questions une fois résolues, il devra soigneusement recher cher s'il n'y aurait pas moyen de se procurer quelque part un collection d'ouvrages pouvant servir en quelque sorte de noya à la bibliothèque nouvelle. Les bibliothèques claustrales, qui on constitué le fonds premier d'un grand nombre de bibliothèque aujourd'hui extrêmement importantes, sont désormais absolume épuisées; néanmoins il est encore relativement facile de se pro curer à bon compte dans certaines paroisses, dans des mairies d petites communes ou autre part, des collections que l'on pe utiliser en tout ou en partie pour le but qu'on se propo d'atteindre. Généralement, les propriétaires de ces collections attachent pas grande valeur; aussi est-il ordinairement aisé les décider à s'en défaire, soit en leur concédant certaines pré

1. Voir, *Appendice IV*, l'énumération des principaux répertoires bib graphiques.

atives dans l'usage de la nouvelle bibliothèque, soit en leur aisant entrevoir certains autres avantages, mais en cherchant oujours dans la mesure du possible à éviter les sacrifices pécuniaires. Lorsque la cession d'une bibliothèque aura été obtenue ans aucune condition ou restriction de la part de son propriéaire, il faudra immédiatement faire un choix, c'est-à-dire sépa-er les livres utiles de ceux qui ne le sont pas, et vendre ces lerniers pour se procurer des ressources nouvelles. Il serait outefois encore plus avantageux, si l'occasion s'en présentait, l'échanger avec une autre bibliothèque ces livres inutiles, contre l'autres ouvrages d'un intérêt plus immédiat. Nous ne devons pas oublier enfin de parler des dons : ils peuvent être volontaires et pontanés, mais souvent aussi ils ont été provoqués par des ollicitations plus ou moins directes ; c'est eux qui ont formé les premiers fonds d'un grand nombre de bibliothèques.

Mentionnons encore en terminant les accroissements provenant du dépôt légal ; ils ne profitent naturellement qu'à quelques randes bibliothèques d'État, auxquelles les imprimeurs et les ibraires sont astreints par une loi de faire parvenir un ou plusieurs exemplaires des ouvrages qui s'impriment, soit dans le ays tout entier, soit dans une province déterminée.

En ce qui concerne les achats, le meilleur système paraît être e chercher à acquérir en totalité une grande collection de vres, dont l'ensemble ou du moins la partie la plus importante orresponde aux besoins de la bibliothèque nouvelle ; le but visé st ainsi immédiatement atteint et c'est généralement aussi la oie la plus économique. Lorsqu'il s'agit, en effet, d'acheter ne bibliothèque assez considérable, on ne rencontre que eu de concurrents et l'on n'a pas ainsi de forte surenchère redouter. En outre, eu égard à l'importance du marché onclu, les frais accessoires, toujours plus ou moins élevés, disparaissent ou se trouvent du moins considérablement réduits. Si quelques concurrents se présentent, ce sont en général des ibraires faisant le commerce des livres anciens et que nous ppellerons *antiquaires* ; dans ce cas, il n'est pas bien difficile le leur tenir tête. La bibliothèque, en effet, ne cherchant à cquérir la collection que dans le but de la conserver, ne se rouve pas aussi limitée par le prix que les libraires dont nous enons de parler et qui, ayant l'intention de revendre avec gain,

se trouvent par le fait même dans la nécessité d'acheter les livres à un prix inférieur à leur valeur réelle.

Lorsque l'occasion d'acheter une grande collection ne se présente pas, il est toujours avantageux, si on le peut, d'acquérir des parties séparées et plus ou moins considérables de bibliothèques importantes. On a tout d'abord, de cette façon, moins de concurrents à craindre que dans les ventes publiques et, en outre, l'achat de parties ainsi choisies présente ce grand avantage que l'on ne risque pas, ainsi que cela arrive souvent lorsque l'on acquiert de grandes collections, de s'encombrer d'une masse de livres inutiles, dont la bibliothèque ne peut ensuite se défaire qu'avec perte.

Aucune des occasions dont nous venons de parler ne se présente-t-elle, on en est alors réduit à acheter séparément les ouvrages dont on a besoin. Il faut dans ce cas faire bien attention de ne rien acheter d'inutile et s'appliquer à suivre très exactement le plan qui a été tracé. D'une façon générale, on peut dire que l'on achète meilleur marché d'habitude aux particuliers ou dans les ventes aux enchères que chez les antiquaires, et naturellement meilleur marché chez ces derniers que chez les libraires ordinaires. Cette règle, toutefois, est loin d'être absolue : il arrive, par exemple, que certains antiquaires, ayant acquis à bon marché des ouvrages d'une réelle importance, les revendent à des conditions très modérées, afin de rentrer le plus vite possible dans leurs débours, tandis qu'il n'est pas rare de voir des particuliers attribuer, par ignorance, une valeur exagérée à leurs collections et que fréquemment, dans les ventes publiques, les enchères font monter les prix de certains livres bien au-dessus de leur valeur réelle.

Les catalogues publiés périodiquement par les antiquair devront toujours être examinés avec la plus grande attenti par le bibliothécaire, car, au point de vue des ouvrages ancie ils constituent une mine d'une richesse, pour ainsi dire, inép sable, si on sait l'explorer avec intelligence. Il serait, du re très utile que le bibliothécaire prît soin de dresser la liste d principales œuvres anciennes, spéciales à chaque science, de l'acquisition peut être considérée comme particulièrement urge et chaque savant, nous n'en doutons pas, se ferait un plaisir, de

le domaine de sa sphère, de prêter au bibliothécaire, pour ce travail préparatoire, le concours de sa compétence et son appui.

Les livres nouveaux s'achètent naturellement chez les libraires. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre que nous consacrerons aux différents modes d'accroissement de la bibliothèque.

C'est ici le lieu de présenter quelques observations sur les acquisitions utiles ou inutiles, sur les ouvrages qui, au point de vue de la bibliothèque, ont de la valeur ou n'en ont pas. Le bibliothécaire devra éviter l'acquisition de ces derniers (au moins dans les achats séparés, car nous avons vu que cela n'était pas toujours possible lorsque l'on achète toute une collection) avec autant de soin qu'il en mettra à se procurer ceux qui sont véritablement nécessaires.

L'utilité ou l'inutilité d'un livre peuvent être appréciées soit au point de vue de la bibliothèque dans laquelle le livre aura à prendre place, soit au point de vue de la valeur intrinsèque de l'ouvrage lui-même.

En ce qui concerne le premier point, nous n'avons qu'à rappeler de nouveau qu'une acquisition n'est réellement utile que lorsqu'elle répond à un besoin positif de la bibliothèque et rentre dans les limites du plan que l'on s'est tracé. Un ouvrage de théologie, par exemple, si excellent qu'il soit, ne sera d'aucune utilité dans une bibliothèque uniquement consacrée aux ouvrages de jurisprudence. Cela se comprend de soi, et il serait superflu d'insister.

Passons maintenant à l'examen du livre considéré en lui-même.

On peut poser en principe tout d'abord que, quelle que soit l'étendue des limites assignées à la bibliothèque, toutes les acquisitions qui pourront légitimement y trouver place possèderont des caractères communs, grâce auxquels il sera possible de distinguer si l'ouvrage est utile ou non à la bibliothèque et s'il a ou non de la valeur. Ces signes caractéristiques peuvent se référer d'une part aux qualités intrinsèques des ouvrages, d'autre part à leurs qualités extrinsèques ou à certaines particularités extérieures.

Les premiers nous renseignent sur l'importance scientifique

des ouvrages, tandis que les seconds nous font connaître les rend remarquables ou rares. Il en résulte que tous les dont l'acquisition peut être considérée comme utile se divi théoriquement en trois classes : 1° les livres importants au de vue scientifique ; 2° les livres précieux ; 3° les livres Toutefois il arrive assez fréquemment dans la pratique q ouvrage n'appartient d'une façon exclusive à aucune de ce gories et peut rentrer, en même temps, soit dans deux des que nous venons d'indiquer, soit même dans les trois aurons-nous soin, après les avoir passées rapidement en d'indiquer quelles sont les différentes espèces de livr peuvent y trouver place.

Jetons d'abord, comme nous venons de le dire, un cou sur les trois classes. Quels sont les livres qui doivent être dés comme importants au point de vue scientifique? C non seulement ceux qui, dans chaque science, sont con en quelque sorte comme fondamentaux, mais encore to ouvrages (travaux considérables ou simples monographie en raison des recherches nouvelles et originales qui s'y tr consignées ou de la méthode nouvelle adoptée pour l'exp de faits déjà connus, ont en quelque sorte fait époque d science et acquis par le fait une valeur durable. Les originaux doivent être naturellement préférés aux t tions et aux extraits. Les traductions n'ont d'impo réelle au point de vue scientifique que lorsqu'elles pos une valeur spéciale par suite de modifications ou d'ad n'existant pas dans l'original, ou lorsque celui-ci, en raiso langue dans laquelle il a été écrit, est difficile à comprendre tefois il n'est pas toujours très aisé de reconnaître les ou qui ont fait ainsi époque dans la science : le mieux est al s'en rapporter à l'appréciation des hommes compétents ; mai tous les cas, il faut éviter de baser son jugement sur des stances purement fortuites, telles, par exemple, que le n plus ou moins considérable des éditions, la traducti langues, etc..., etc.

Que faut-il entendre par livres précieux? Les raison lesquelles un livre peut être considéré comme tel sont mul Un livre peut être précieux parce qu'il est très ancien ;

qu'il a été écrit par un auteur, ou publié par un éditeur, célèbre ou mal famé ; parce que le sujet de l'ouvrage est particulièrement singulier ou a été traité d'une façon singulière ; parce que le livre, par sa décoration matérielle, magnifique et d'une grande richesse, se distingue de tout autre ; parce qu'il sort d'une imprimerie célèbre, telle que celles des Alde, des Étienne ou des Elzévir ; parce qu'il a été écrit, ou imprimé, sur une matière dont on ne se sert pas ordinairement ; parce que sa taille, ou sa forme, s'éloigne de celles généralement employées, ou que sa reliure est remarquable par sa beauté, son élégance et son luxe ; enfin parce que le livre a eu une destinée étrange, ou rappelle le souvenir de personnages célèbres ou d'événements mémorables. Pourvu que l'on ait quelques connaissances historiques et techniques, il sera donc assez facile, de distinguer, dans la masse des autres livres, ceux qui sont véritablement précieux.

Quels sont les livres qui peuvent être considérés comme rares [1] ? Il est beaucoup plus difficile de répondre à cette question qu'aux deux précédentes. Il est presque impossible, en effet, de déterminer dans tous les cas les caractères d'un livre vraiment rare et de discerner le vrai du faux parmi les innombrables raisons, très souvent contradictoires, mises en avant pour prouver la rareté d'un livre. Les arguments sur lesquels on s'appuie dépendent parfois uniquement de certaines conditions de temps et de lieu, et plus fréquemment encore n'ont d'autre fondement

---

1. Cf. P. A. Budik, « Zur Kenntniss seltener Bücher », dans le *Serapeum*, II, 1841, p. 146-155 ; — A. E. Umbreit, « Die Bibliophilie in Deutschland als Gegenstand nationaler Bedeutung », *Serapeum*, IV, 1843, p. 113-124, 142-144 ; — L. Preller, « Beiläufige Gedanken eines Bibliothekars », *Serapeum*, X, 1849, p. 353-363, 369-377 ; — On consultera encore avec fruit le « Traité de la connaissance des livres et de leurs divers degrés de rareté » inséré par Cailleau dans le tome III de son *Dictionnaire Bibliographique*, (Paris-Gènes, 1802, 4 vol.). Namur, dans son *Manuel*, et après lui Rouveyre, dans ses *Connaissances nécessaires à un bibliophile* (Paris, 1879, 3e éd., 1883), n'ont fait que reproduire les observations de Cailleau. Mentionnons en terminant les « Axiomata historico-critica de raritate librorum », qui forment l'introduction au *Catalogus historico-criticus librorum* de J. Vogt. Le *Catalogus* se trouve cité (p. 110) dans la *Bibliotheca bibliographica* de J. Petzholdt (Leipzig 1866), à laquelle nous renvoyons, d'une façon générale, pour tous les ouvrages anciens.

que la passion du bibliographe. Il serait imprudent de consic toujours comme raretés véritables, et quelquefois comme ra extraordinaires, les livres acquis à des prix souvent exagéré des bibliomanes excentriques : il arrive, en effet, que tel ouv tenu par l'un pour un *opus rarissimum*, et regardé par l'a comme un *liber albo corvo rarior*, ne mérite pas d'être co parmi les ouvrages simplement rares.

En dépit de toutes les incertitudes, nous essaierons cepe de fixer certains points qui permettront à celui qui a qu pratique des livres de se prononcer, autant que possibl connaissance de cause.

Avant tout il importe de bien se pénétrer de cette idée q rareté d'un ouvrage peut être absolue ou relative. Un livre rareté relative n'a jamais qu'une importance secondair rareté pouvant en effet disparaître avec les circonstance l'ont créée. Un livre prohibé, par exemple, n'est rare qu qu'au moment où sa prohibition prend fin; de même les publiés dans les pays lointains sont rares, si les relation ces pays sont difficiles : leur rareté disparaît le jour où ces tions deviennent plus fréquentes et plus commodes. La v d'une rareté relative dépend donc toujours de certaines c tions de temps et de lieu, ou de quelque autre circons momentanée. Qu'en résulte-il? C'est qu'un livre acheté au d'hui comme rareté extraordinaire peut être ravalé dema rang des ouvrages les plus communs. Il serait donc sup croyons-nous, de nous appesantir longuement ici sur les r relatives.

Les livres absolument rares, par contre, ont une valeur dérable et méritent, à ce titre, de retenir un instant notre tion. Nous allons donc les étudier sérieusement et cherche déterminer les caractères principaux.

Disons tout d'abord qu'ils peuvent se diviser en deux c ries : les ouvrages qui dès leur apparition ont été rar ceux qui le sont devenus au cours des temps.

A la première catégorie appartiennent, outre les manuscri ginaux et les copies peu nombreuses qui en ont été faite chirotypes (dont nous parlerons plus loin), qui peuvent considérés comme ayant presque la même valeur que les

scrits et tous les ouvrages imprimés analogues, surtout lorsqu'ils n'ont été tirés qu'à un petit nombre d'exemplaires. (En ce qui concerne ce dernier point, toutefois, il n'est pas toujours possible d'arriver à un résultat précis; parfois les données manquent et très souvent aussi elles ont été faussées dans le but de donner à l'ouvrage une apparence de rareté.) Font également partie de cette catégorie certains livres qui ont été en grande partie détruits au moment de leur publication, soit par accident, soit avec intention. Parmi ces derniers nous rappellerons, par exemple, les écrits de Luther et de ses disciples, intitulés *Autographa*, dont beaucoup furent anéantis par les catholiques romains.

Mentionnons encore ici certains ouvrages pour lesquels on pourrait créer une sorte de catégorie intermédiaire entre les raretés relatives et les raretés absolues. Ce sont ceux qui n'ont amais été mis en vente, mais simplement offerts en cadeaux. Ils ont ceci de commun avec les livres absolument rares qu'ils ont été soustraits dès leur apparition à la circulation courante et l'autre part ils se rapprochent de ceux dont la rareté n'est que elative, en ce sens qu'un changement de circonstances peut les aire retomber dans le domaine public.

A la seconde catégorie, celle des livres devenus rares dans le ours des temps, appartiennent la plupart des ouvrages datant es origines de l'imprimerie. Tirés à très peu d'exemplaires, ils nt vu leur nombre diminuer, pour ainsi dire, de siècle en siècle : e sont les xylographes ou livres imprimés à l'aide de caractères xes taillés en relief dans des planches en bois, et les Incunables t Paléotypes, premiers monuments de l'imprimerie à caractères nobiles, appartenant tous à la fin du xv[e] ou aux premières nnées du xvi[e] siècle. C'est à bon droit que l'on peut recommaner à toute bibliothèque de ne pas négliger d'acquérir ces uvrages précieux lorsque l'occasion s'en présente, car, abstraction faite de leur rareté, la plupart d'entre eux ont une valeur ntrinsèque considérable et méritent véritablement qu'on leur pplique le mot d'Érasme : « *sicut in unguentis et vinis, ita in ibris pretium addit antiquitas.* » A cette même classe appariennent encore les ouvrages qui, soit qu'ils n'aient pas attiré

que la passion du bibliographe. Il serait imprudent de considérer toujours comme raretés véritables, et quelquefois comme raretés extraordinaires, les livres acquis à des prix souvent exagérés par des bibliomanes excentriques : il arrive, en effet, que tel ouvrage, tenu par l'un pour un *opus rarissimum*, et regardé par l'autre comme un *liber albo corvo rarior*, ne mérite pas d'être compté parmi les ouvrages simplement rares.

En dépit de toutes les incertitudes, nous essaierons cependant de fixer certains points qui permettront à celui qui a quelque pratique des livres de se prononcer, autant que possible, en connaissance de cause.

Avant tout il importe de bien se pénétrer de cette idée que la rareté d'un ouvrage peut être absolue ou relative. Un livre d'une rareté relative n'a jamais qu'une importance secondaire, sa rareté pouvant en effet disparaître avec les circonstances qui l'ont créée. Un livre prohibé, par exemple, n'est rare que jusqu'au moment où sa prohibition prend fin ; de même les livres publiés dans les pays lointains sont rares, si les relations avec ces pays sont difficiles : leur rareté disparaît le jour où ces relations deviennent plus fréquentes et plus commodes. La valeur d'une rareté relative dépend donc toujours de certaines conditions de temps et de lieu, ou de quelque autre circonstance momentanée. Qu'en résulte-il ? C'est qu'un livre acheté aujourd'hui comme rareté extraordinaire peut être ravalé demain au rang des ouvrages les plus communs. Il serait donc superflu, croyons-nous, de nous appesantir longuement ici sur les raretés relatives.

Les livres absolument rares, par contre, ont une valeur considérable et méritent, à ce titre, de retenir un instant notre attention. Nous allons donc les étudier sérieusement et chercher à en déterminer les caractères principaux.

Disons tout d'abord qu'ils peuvent se diviser en deux catégories : les ouvrages qui dès leur apparition ont été rares, [illegible] ceux qui le sont devenus au cours des temps.

A la première catégorie appartiennent, outre les manuscrits o[illegible]ginaux et les copies peu nombreuses qui en ont été faites, [illegible] chirotypes (dont nous parlerons plus loin), qui peuvent [illegible] considérés comme ayant presque la même va[illegible] que les ma[illegible]

scrits et tous les ouvrages imprimés analogues, surtout lorsqu'ils n'ont été tirés qu'à un petit nombre d'exemplaires. (En ce qui concerne ce dernier point, toutefois, il n'est pas toujours possible d'arriver à un résultat précis; parfois les données manquent et très souvent aussi elles ont été faussées dans le but de donner à l'ouvrage une apparence de rareté.) Font également partie de cette catégorie certains livres qui ont été en grande partie détruits au moment de leur publication, soit par accident, soit avec intention. Parmi ces derniers nous rappellerons, par exemple, les écrits de Luther et de ses disciples, intitulés *Autographa*, dont beaucoup furent anéantis par les catholiques romains.

Mentionnons encore ici certains ouvrages pour lesquels on pourrait créer une sorte de catégorie intermédiaire entre les raretés relatives et les raretés absolues. Ce sont ceux qui n'ont jamais été mis en vente, mais simplement offerts en cadeaux. Ils ont ceci de commun avec les livres absolument rares qu'ils ont été soustraits dès leur apparition à la circulation courante et d'autre part ils se rapprochent de ceux dont la rareté n'est que relative, en ce sens qu'un changement de circonstances peut les faire retomber dans le domaine public.

A la seconde catégorie, celle des livres devenus rares dans le cours des temps, appartiennent la plupart des ouvrages datant des origines de l'imprimerie. Tirés à très peu d'exemplaires, ils ont vu leur nombre diminuer, pour ainsi dire, de siècle en siècle : ce sont les xylographes ou livres imprimés à l'aide de caractères fixes taillés en relief dans des planches en bois, et les Incunables et Paléotypes, premiers monuments de l'imprimerie à caractères mobiles, appartenant tous à la fin du XVe ou aux premières années du XVIe siècle. C'est à bon droit que l'on peut recommander à toute bibliothèque de ne pas négliger d'acquérir ces ouvrages précieux lorsque l'occasion s'en présente, car, abstraction faite de leur rareté, la plupart d'entre eux ont une valeur intrinsèque considérable et méritent véritablement qu'on leur applique le mot d'ÉRASME : « *sicut in unguentis et vinis, ita in libris pretium addit antiquitas.* » A cette même classe appartiennent encore les ouvrages qui, soit qu'ils n'aient pas attiré

que la passion du bibliographe. Il serait imprudent de considére toujours comme raretés véritables, et quelquefois comme rareté extraordinaires, les livres acquis à des prix souvent exagérés pa des bibliomanes excentriques : il arrive, en effet, que tel ouvrage tenu par l'un pour un *opus rarissimum*, et regardé par l'autr comme un *liber albo corvo rarior*, ne mérite pas d'être compt parmi les ouvrages simplement rares.

En dépit de toutes les incertitudes, nous essaierons cependan de fixer certains points qui permettront à celui qui a quelqu pratique des livres de se prononcer, autant que possible, e connaissance de cause.

Avant tout il importe de bien se pénétrer de cette idée que l rareté d'un ouvrage peut être absolue ou relative. Un livre d'un rareté relative n'a jamais qu'une importance secondaire, s rareté pouvant en effet disparaître avec les circonstances qu l'ont créée. Un livre prohibé, par exemple, n'est rare que jus qu'au moment où sa prohibition prend fin ; de même les livre publiés dans les pays lointains sont rares, si les relations ave ces pays sont difficiles : leur rareté disparaît le jour où ces rela tions deviennent plus fréquentes et plus commodes. La valeu d'une rareté relative dépend donc toujours de certaines condi tions de temps et de lieu, ou de quelque autre circonstanc momentanée. Qu'en résulte-il ? C'est qu'un livre acheté aujour d'hui comme rareté extraordinaire peut être ravalé demain a rang des ouvrages les plus communs. Il serait donc superflu croyons-nous, de nous appesantir longuement ici sur les rareté relatives.

Les livres absolument rares, par contre, ont une valeur consi dérable et méritent, à ce titre, de retenir un instant notre atten tion. Nous allons donc les étudier sérieusement et chercher à e déterminer les caractères principaux.

Disons tout d'abord qu'ils peuvent se diviser en deux catégo ries : les ouvrages qui dès leur apparition ont été rares, e ceux qui le sont devenus au cours des temps.

A la première catégorie appartiennent, outre les manuscrits ori ginaux et les copies peu nombreuses qui en ont été faites, le chirotypes (dont nous parlerons plus loin), qui peuvent êt considérés comme ayant presque la même valeur que les man

t tous les ouvrages imprimés analogues, surtout lorsqu'ils té tirés qu'à un petit nombre d'exemplaires. (En ce qui ıe ce dernier point, toutefois, il n'est pas toujours possible :r à un résultat précis; parfois les données manquent et ıvent aussi elles ont été faussées dans le but de donner à ;e une apparence de rareté.) Font également partie de atégorie certains livres qui ont été en grande partie ; au moment de leur publication, soit par accident, soit ıtention. Parmi ces derniers nous rappellerons, par e, les écrits de Luther et de ses disciples, intitulés *Auto-*, dont beaucoup furent anéantis par les catholiques ͘.

ionnons encore ici certains ouvrages pour lesquels on t créer une sorte de catégorie intermédiaire entre les relatives et les raretés absolues. Ce sont ceux qui n'ont été mis en vente, mais simplement offerts en cadeaux. Ils i de commun avec les livres absolument rares qu'ils ont ıstraits dès leur apparition à la circulation courante et part ils se rapprochent de ceux dont la rareté n'est que :, en ce sens qu'un changement de circonstances peut les tomber dans le domaine public.

seconde catégorie, celle des livres devenus rares dans le les temps, appartiennent la plupart des ouvrages datant ;ines de l'imprimerie. Tirés à très peu d'exemplaires, ils leur nombre diminuer, pour ainsi dire, de siècle en siècle : les xylographes ou livres imprimés à l'aide de caractères illés en relief dans des planches en bois, et les Incunables otypes, premiers monuments de l'imprimerie à caractères ;, appartenant tous à la fin du XVe ou aux premières du XVIe siècle. C'est à bon droit que l'on peut recomman- toute bibliothèque de ne pas négliger d'acquérir ces es précieux lorsque l'occasion s'en présente, car, abstrac- ite de leur rareté, la plupart d'entre eux ont une valeur èque considérable et méritent véritablement qu'on leur ue le mot d'ÉRASME : « *sicut in unguentis et vinis*, *ita in pretium addit antiquitas.* » A cette même classe appar- ent encore les ouvrages qui, soit qu'ils n'aient pas attiré

suffisamment sur eux l'attention des lettrés au moment de l
publication, soit en raison de leur contenu, soit pour tout au
motif, sont tombés peu à peu dans l'oubli et dont les exempla
se sont pour la plupart perdus, ainsi que les ouvrages qui
été de tout temps très recherchés à cause de leur valeur et s
devenus par le fait même extrêmement difficiles à trouver.
plupart des pièces volantes, par exemple, sont très rares pa
qu'elles ont en grande partie disparu par suite de l'oubli d
lequel elles étaient tombées. Parmi les livres qui, au contra
ont toujours été considérés comme précieux et par conséqu
très recherchés, nous mentionnerons les « *editiones princip*
ou premières éditions des classiques grecs et latins, et les liv
sortis d'imprimeries anciennes jouissant d'une grande renomm
Certains ouvrages sont devenus rares à la suite de circonstan
particulières, analogues à celles dont nous avons parlé plus h
en rappelant les suppressions ou destructions dont beaucoup
livres ont été l'objet. Ce sont, par exemple, les éditions or
nales de différents écrits des pères de l'Église, dans lesquels
tains passages heurtaient les dogmes, et que l'on s'est efforcé
détruire complètement ou de remplacer par d'autres éditi
dans lesquelles les passages incriminés étaient corrigés
retranchés.

Enfin, outre les livres gravés tout entiers sur cuivre, les cl
cographes, qui ont toujours été regardés comme rares, n
considérerons aussi comme tels les ouvrages très important
de grand luxe, et avec d'autant plus de raison qu'ils ne s
généralement tirés qu'à un très petit nombre d'exemplaire
mis en vente à des prix si élevés que peu de bibliothèques
les moyens de les acquérir.

Nous allons maintenant donner un rapide aperçu, ainsi
nous l'avons dit plus haut, des différentes espèces de livres
peuvent rentrer dans les trois catégories que nous venons d'
diquer.

En premier lieu viennent les palsimpsestes ou *codices rescri*
et les manuscrits, autographes ou apographes, ornés ou n
ornés (miniatures, etc...), sur papyrus, parchemin, papier
toute autre matière. D'une façon générale, les manuscrits
d'autant plus de valeur qu'ils sont plus anciens et les plus p

cieux de tous sont naturellement ceux par lesquels les œuvres de l'antiquité nous ont été transmises.

Suivent les documents écrits, les recueils de lettres et autres pièces analogues, puis les chirotypes, ou livres imprimés dont le texte, par suite de ratures ou d'additions faites par l'auteur, a été profondément changé ou modifié. Les chirotypes qui contiennent en même temps que le texte original le texte revisé, sont de véritables et parfois de très précieux manuscrits. Il ne faudrait pas cependant aller trop loin dans cette voie et considérer, par exemple, comme chirotype tout ouvrage — et il y en a une quantité — contenant des remarques manuscrites ou des notes biographiques; lorsque les remarques ne modifient pas le texte, elles sont insuffisantes pour faire regarder l'ouvrage comme chirotype.

Il faut mettre presque sur la même ligne que les chirotypes les livres annotés par les savants célèbres; les résultats des plus remarquables recherches s'y trouvent souvent consignés. Les livres d'estampes,enrichis par leurs auteurs de dessins originaux, peuvent être également placés à côté des chirotypes et ont la même valeur.

Parmi les imprimés, les exemplaires dits *exemplaires uniques* [1] méritent d'occuper une place à part entre les plus précieuses raretés, et bien que l'on soit tombé à ce propos dans de grandes exagérations, il n'en reste pas moins que l'exemplaire unique d'un ouvrage, surtout si l'existence de cet ouvrage a été contestée, a droit à des égards spéciaux. Nous devons reconnaître toutefois qu'il est souvent très difficile de savoir si un livre est véritablement unique; en le désignant comme tel, on certifie que l'on n'en connaît qu'un exemplaire, mais cela n'exclut pas la possibilité d'en trouver par la suite un second et même un troisième. Ensuite viennent les xylographes et les incunables. Ces derniers ne sont pas seulement précieux en raison de leur ancienneté, ils possèdent encore une valeur particulière en ce sens qu'ils peuvent être considérés, pour la plupart, comme des reproductions à peu près parfaites des manuscrits. C'est à cette conscience et à cette fidélité dans la reproduction des textes d'après les manuscrits, que les éditions princeps

1. Cf. Gust. Brunet. *Livres perdus et exemplaires uniques*: Bordeaux, 1872.

des auteurs classiques doivent leur valeur et leur réputation. Nous citerons aussi les œuvres importantes ornées d'estampes ou de gravures sur bois. Faisons remarquer à ce propos que les exemplaires non coloriés doivent toujours être préférés à ceux qui le sont, excepté toutefois lorsque les enluminures sont dues au pinceau d'un artiste célèbre ou lorsqu'il s'agit d'ouvrages ayant trait à l'histoire naturelle ou à l'histoire du costume et pour lesquels le coloriage a une importance capitale.

Mentionnons encore les ouvrages rares ayant une importance scientifique, et enfin les livres singuliers et les curiosités qui ne rentrent dans aucune des catégories susindiquées, tels que les livres présentant quelque particularité remarquable ou tirés avec des encres de couleur peu fréquemment employées, ou imprimés sur des matières dont on ne se sert que rarement, ainsi que les livres d'un format exceptionnel. A la première espèce de ces curiosités appartiennent, par exemple, les livres gravés tout entiers sur cuivre, les chalcographes ; à la seconde, les impressions en caractères dorés ; à la troisième, les impressions sur parchemin et sur soie, et les ouvrages tirés sur des papiers de très grandes dimensions. Les impressions sur soie ont toujours été rares ; par contre, celles sur parchemin le sont moins : cela provient de ce qu'une quantité relativement considérable de livres anciens furent tirés sur parchemin ; pour certains d'entre eux même, le nombre des exemplaires sur parchemin est plus considérable que celui des exemplaires sur papier.

Nous ne parlerons pas ici de certaines curiosités auxquelles les collectionneurs[1] attachent généralement un grand prix : pour une bibliothèque, elles ne sont jamais que d'une importance secondaire. Disons enfin que le terme de « *Cimelien* », assez fréquemment employé dans les bibliothèques allemandes ne désigne pas une espèce particulière de livres, mais s'applique indistinctement à tous les ouvrages rares dont nous venons de parler et qui constituent véritablement les trésors, les joyaux (κειμήλια) de la bibliothèque[2].

1. Dans son ouvrage : *The book fancier or the romance of book collecting*. London, 1886, PERCY FITZGERALD les juge de la façon la plus spirituelle et la plus amusante.

2. Voir *Appendice V*.

On peut se demander aussi si les acquisitions de gravures détachées ou de collections entières d'estampes, de médailles, qui ne font pas à proprement parler partie d'une bibliothèque, sont d'une utilité réelle. Tout dépend du but que la bibliothèque se propose.

En indiquant ainsi que nous venons de le faire quels sont les livres qu'il est utile de se procurer, nous avons résolu du même coup la question de savoir quels sont ceux qu'il est inutile d'acheter et nous n'insisterons pas, par conséquent, sur ce dernier point. Toutefois, puisque nous parlons des achats, nous ferons remarquer ici que c'est en quelque sorte un devoir pour toute bibliothèque d'acheter les œuvres qui, en raison de leur importance, de leur prix élevé ou de leur rareté, ne sont pas à la portée de tous; si elle négligeait de le faire et se contentait uniquement d'acheter des livres, à la vérité utiles, mais accessibles à toutes les bourses, elle risquerait d'encourir le reproche mérité de ne pas employer convenablement ses ressources. Il ne faudrait pas cependant, en partant de ce principe, tomber dans l'exagération, et il est bien évident, par exemple, que les bibliothèques qui ont pour but non seulement de satisfaire aux besoins présents des travailleurs, mais encore de réunir et de conserver pour l'avenir les livres nécessaires à l'étude d'une science quelconque, n'ont pas à se préoccuper du prix, mais bien uniquement de la valeur des ouvrages.

Lorsque le bibliothécaire reçoit un livre, son premier soin doit être de le marquer d'un signe distinctif qui le fasse reconnaître comme propriété de la bibliothèque. Cette précaution empêche que le livre ne soit échangé et prévient dans une certaine mesure les détournements; elle a en outre l'avantage, lorsque le livre a été volé, de mettre en garde contre une acquisition illicite ceux qui voudraient en faire l'achat, et de permettre dans tous les cas à la bibliothèque de le revendiquer comme sa propriété. On peut employer deux systèmes pour marquer un livre. Le premier, dont on se servait surtout précédemment, consiste à faire graver ou coller à l'extérieur ou à l'intérieur de la reliure un *ex-libris*, armes, figure, ou dessin allégorique, accompagnés d'une légende, ou même une légende seule; le second, que l'on préfère généralement aujourd'hui, consiste à timbrer le livre lui-même. Les

des auteurs classiques doivent leur valeur et leur réputation. Nous citerons aussi les œuvres importantes ornées d'estampes ou de gravures sur bois. Faisons remarquer à ce propos que les exemplaires non coloriés doivent toujours être préférés à ceux qui le sont, excepté toutefois lorsque les enluminures sont dues au pinceau d'un artiste célèbre ou lorsqu'il s'agit d'ouvrages ayant trait à l'histoire naturelle ou à l'histoire du costume et pour lesquels le coloriage a une importance capitale.

Mentionnons encore les ouvrages rares ayant une importance scientifique, et enfin les livres singuliers et les curiosités qui ne rentrent dans aucune des catégories susindiquées, tels que les livres présentant quelque particularité remarquable ou tirés avec des encres de couleur peu fréquemment employées, ou imprimés sur des matières dont on ne se sert que rarement, ainsi que les livres d'un format exceptionnel. A la première espèce de ces curiosités appartiennent, par exemple, les livres gravés tout entiers sur cuivre, les chalcographes ; à la seconde, les impressions en caractères dorés ; à la troisième, les impressions sur parchemin et sur soie, et les ouvrages tirés sur des papiers de très grandes dimensions. Les impressions sur soie ont toujours été rares ; par contre, celles sur parchemin le sont moins : cela provient de ce qu'une quantité relativement considérable de livres anciens furent tirés sur parchemin ; pour certains d'entre eux même, le nombre des exemplaires sur parchemin est plus considérable que celui des exemplaires sur papier.

Nous ne parlerons pas ici de certaines curiosités auxquelles les collectionneurs[1] attachent généralement un grand prix : pour une bibliothèque, elles ne sont jamais que d'une importance secondaire. Disons enfin que le terme de « *Cimelien* », assez fréquemment employé dans les bibliothèques allemandes, ne désigne pas une espèce particulière de livres, mais s'applique indistinctement à tous les ouvrages rares dont nous venons de parler et qui constituent véritablement les trésors, les joyaux (κειμήλια) de la bibliothèque[2].

---

1. Dans son ouvrage : *The book fancier or the romance of book collecting*. London, 1886, Percy Fitzgerald les juge de la façon la plus spirituelle et la plus amusante.

2. Voir *Appendice V*.

peut se demander aussi si les acquisitions de gravures ıées ou de collections entières d'estampes, de médailles, e font pas à proprement parler partie d'une bibliothèque, 'une utilité réelle. Tout dépend du but que la bibliothèque pose.

ndiquant ainsi que nous venons de le faire quels sont les qu'il est utile de se procurer, nous avons résolu du même a question de savoir quels sont ceux qu'il est inutile d'ache- nous n'insisterons pas, par conséquent, sur ce dernier Toutefois, puisque nous parlons des achats, nous ferons quer ici que c'est en quelque sorte un devoir pour toute hèque d'acheter les œuvres qui, en raison de leur impor- de leur prix élevé ou de leur rareté, ne sont pas à la de tous; si elle négligeait de le faire et se contentait ement d'acheter des livres, à la vérité utiles, mais acces- à toutes les bourses, elle risquerait d'encourir le reproche de ne pas employer convenablement ses ressources. Il ne it pas cependant, en partant de ce principe, tomber dans ération, et il est bien évident, par exemple, que les biblio- s qui ont pour but non seulement de satisfaire aux besoins ts des travailleurs, mais encore de réunir et de conserver 'avenir les livres nécessaires à l'étude d'une science quel- e, n'ont pas à se préoccuper du prix, mais bien unique- le la valeur des ouvrages.

que le bibliothécaire reçoit un livre, son premier soin doit le marquer d'un signe distinctif qui le fasse reconnaître propriété de la bibliothèque. Cette précaution empêche livre ne soit échangé et prévient dans une certaine mesure ournements; elle a en outre l'avantage, lorsque le livre a é, de mettre en garde contre une acquisition illicite ceux ıdraient en faire l'achat, et de permettre dans tous les cas bliothèque de le revendiquer comme sa propriété. On mployer deux systèmes pour marquer un livre. Le premier, n se servait surtout précédemment, consiste à faire graver ler à l'extérieur ou à l'intérieur de la reliure un *ex-libris*, , figure, ou dessin allégorique, accompagnés d'une légende, ème une légende seule; le second, que l'on préfère généra- it aujourd'hui, consiste à timbrer le livre lui-même. Les

ex-libris présentent ce grand inconvénient qu'il suffit d'enl la reliure du livre, ce qui est très facile, pour faire disparaitr même coup la marque de propriété, aussi les bibliothè publiques doivent-elles préférer le timbrage. Il n'en est pa même des bibliothèques privées : celles-ci, ne prêtant pas étrangers, n'ont pas à craindre de soustractions de livre peuvent parfaitement employer le premier système. Lors après la mort de leurs propriétaires, ces bibliothèques, ainsi cela arrive ordinairement, sont mises en vente, les *ex-li* collés généralement à l'intérieur des reliures (et qui, une détachés, sont recherchés par les collectionneurs[1]) ne dimin en rien la valeur des livres, comme le ferait, par exempl timbrage. Mais, pour les bibliothèques publiques, ce der inconvénient n'existe pas, puisque les livres ne sont pas ach

---

1. De Reifenberg, « Des marques et devises mises à leurs livres pa grand nombre d'amateurs: *Le Bibliophile belge*, tome I, 1845, p. 169 — A. Poulet-Malassis, *Les ex-libris français, depuis leur origine ju nos jours*, nouv. éd. 1875 ; cet ouvrage avait été publié en 1874 sans d'auteur : voir l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1874, n° 532, qui renvoie article du *Polybiblion*, VII, t. XI, p. 301-302 ; — H. Bouchot, *Les ex-l et les marques de possession du livre*, Paris, 1891 ; — W. Ham *French Book plates for ex-libris collectors*, London, 1892 ; — En 1893 *Société française des collectionneurs d'ex-libris* a été fondée à Cf. *Revue des Bibliothèques*, III, 1893, p. 303-304) ; elle possèd organe indépendant intitulé : *Archives de la Société française des co tionneurs d'ex-libris. Revue mensuelle illustrée*, Paris ; — M. Harr « Ex-libris », *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 303-306 ; — Du même, « U Bibliothekszeichen als Gegenstand des Sammelns » : *Der Sammler*, VII, 21 et 22 ; — G. Böhm, « Die neueste Sammelleidenschaft (ex-libri *Zeitschrift des Münchener Alterthumsvereins*, an. 1887, fasc. 2-4 F. Warnecke, *Die deutschen Bücherzeichen (ex-libris) von il Ursprunge bis zur Gegenwart*, Berlin, 1890 ; — A. M. Hildebr *Heraldische Bücherzeichen*, Berlin, 1893, 1re et 2e collections, Berlin, 18 — G. Otto, *20 Bücherzeichen*, avec préface de F. Warnecke, Berlin. — F. Warnecke, *Bücherzeichen (ex-libris) des XV. u. XVI. Jahrhund* Berlin, 1894. — L'Allemagne possède, elle aussi, une Société de collect neurs d'ex-libris, fondée à Berlin en 1891, et dont l'organe est intit *Ex-libris-Zeitschrift für Bücherzeichen, Bibliothekenkunde und Gelehr geschichte*. — J. Leicester Warren, *A Guide to the study of book-pl (ex-libris)*, London, 1880 ; — L. Fayan, *Collector's marks (ex-libris)*, L don, 1883 ; — W. J. Hardy, « Book-plates, » *The Library*, vol. III.

pour être conservés seulement pendant la courte durée d'une vie humaine, mais, pour ainsi dire, à titre perpétuel.

Dans quel endroit du livre doit-on apposer le timbre? Il n'y a pas à ce sujet de règles bien précises. D'une façon générale cependant, on est d'accord pour reconnaître qu'il faut d'abord timbrer le titre. Le timbre ainsi placé saute immédiatement aux yeux et rend la vente d'un livre volé très difficile, en obligeant le voleur à faire disparaître le titre, c'est-à-dire l'une des parties les plus importantes du livre. Un grand nombre de bibliothèques appliquent le timbre sur le recto du titre, sous prétexte que de cette façon il se voit mieux; d'autres, au contraire, préfèrent le mettre au verso. Lorsqu'on craint que le titre ne soit abîmé par le timbrage, ainsi que cela peut arriver lorsque l'impression n'est pas faite du premier coup proprement et légèrement, et si l'on pense que le timbrage du verso présente les mêmes garanties que celui du recto, on peut lui donner la préférence. Il va sans dire que, lorsqu'un ouvrage a plusieurs titres, chacun d'eux doit être timbré séparément; de même, pour les atlas, les recueils d'estampes, les fascicules et les feuilles volantes gardées dans des cartons, chaque carte, chaque estampe et chaque pièce doivent être timbrées à tour de rôle.

La plupart du temps, du reste, on ne se contente pas de timbrer le titre, on timbre encore la dernière page du volume et une page déterminée à l'intérieur. Ces précautions offrent une sécurité plus grande et permettent de mieux identifier le volume en cas de vol. La forme du timbre est d'une grande importance pour ne pas abîmer le livre; c'est pour cette raison qu'en France où le timbrage triple est obligatoire dans toutes les bibliothèques

---

p. 47-53, 93-98; — E. CASTLE, *English book-plates. An illustrated Handbook for students of ex-libris*. London, 1892, new ed. 1893; — W. H. FINCHAM and J. R. BROWN, *A Bibliography of book-plates (ex-libris)*, Plymouth, 1892; — W. J. HARDY, *Book-plates*, London, 1893; — W. HAMILTON, *Dated book-plates (Ex-libris)*, pt. I, New-York, 1894. — Depuis 1891 existe en Angleterre l'*Ex-libris Society* (*The Bookworm*, 1891, n° 46 : « The ex-libris society »), qui publie à Londres un journal intitulé : *The Bookplate annual and armorial yearbook*. — C. M. CARLANDER, *Svensk, Bibliotek och ex-libris*, Stockholm, 1889-91; — K. F. WERNER, *Tillägg och Rättelser till C. M. Carlander « Svenska Bibliothek och ex-libris »*, Upsala.

publiques, une circulaire ministérielle[1] a recommandé d'employer des timbres oblongs et de faible diamètre, de telle façon qu'on puisse les appliquer sur les marges des volumes, sans risque de couvrir le texte. Les timbres dont il s'agit ici sont des timbres humides. (On les a préférés aux timbres secs qui ne sont pas assez apparents.) Il faut veiller à ce que l'impression en soit bien nette, s'assurer que l'encre est indélébile et sèche rapidement, faire attention enfin que les timbres soient fréquemment nettoyés et que les tampons soient toujours modérément et également imbibés d'encre, afin que les livres ne risquent pas d'être tachés.

En terminant, nous aurions encore quelques observations à présenter au sujet de la reliure des livres que l'on achète brochés; mais, comme nous aurons à traiter cette question au chapitre suivant, en parlant des accroissements de la bibliothèque, nous y renvoyons le lecteur et passons de suite à l'étude des règles à suivre pour la rédaction du catalogue.

§ II.

De la rédaction du Catalogue.

La rédaction du catalogue constitue l'un des plus importants travaux de la bibliothèque, non seulement parce qu'il est un des plus difficiles, mais encore parce que, de la perfection plus ou moins grande avec laquelle il est exécuté, dépend pour le public la possibilité de se servir plus ou moins commodément des collections. Il n'est donc nullement étonnant que, sur ce point plus que sur tout autre, les avis émis par les théoriciens de la bibliothéconomie aussi bien que par les bibliothécaires de profession présentent entre eux des différences aussi nombreuses et aussi profondes.

Tout le monde est d'accord sur la nature même du travail : il comprend l'inventaire général de tous les livres contenus dans

1. Cette circulaire datant du 21 décembre 1884 fut adressée par M. Fallières, alors ministre de l'Instruction publique, aux maires des différentes communes. Elle se trouve reproduite en allemand dans l'Anzeiger de Petzholdt, 1885, n° 1198.

othèque et la transcription des titres sur des fiches que ut ensuite classer pour en former les différents catalogues, grosse question est de savoir comment le travail doit être première vue, cela paraît extrêmement facile, et cepens difficultés que l'on a à surmonter sont nombreuses. Que léchisse un instant, par exemple, à la rapidité avec laquelle ences se développent de nos jours! Le catalogue méthoobligé de les suivre pas à pas dans toutes leurs transfors, se trouve par le fait dans une sorte d'état instable qui ndra fin, au moins momentanément, que le jour où ces s elles-mêmes éprouveront dans leur marche un temps

'est pas ici le lieu d'énumérer et de passer en revue, soit es approuver, soit au contraire pour les critiquer, les s opinions émises jusqu'à ce jour au sujet de l'inscription es aux catalogues et de leur mise en place; notre seul but ppeler l'attention du lecteur sur les principes fondamenle la théorie et la pratique ont mis en lumière et que l'on jamais perdre de vue si l'on veut mener à bonne fin les dont nous nous occupons. Quant à l'application spéciale principes, elle est, étant donnée l'incertitude actuelle de nce, forcément sujette à des modifications, et, dans ces ons, le mieux, croyons-nous, est de laisser à ceux qui ent de ces questions d'une façon pratique leur entière d'action.

qu'il s'agira de dresser l'inventaire de la bibliothèque, il s'appliquer à transcrire, de la façon la plus complète et exacte, les titres de tous les ouvrages[1] contenus dans la

---

mi les instructions imprimées qui traitent de la manière de cataes livres, nous citerons pour la France : 1° L'*Instruction générale au service des bibliothèques universitaires* du 4 mai 1878, qui our la confection des catalogues des instructions détaillées en actuellement dans toutes les bibliothèques universitaires de ; 2° les « Instructions élémentaires et techniques pour la mise aintien en ordre des livres d'une bibliothèques » par L. Delisle in *des Bibliothèques*, année 1889, n° 2, p. 113-183.) Il en a été fait age à part, Lille, 1890. — En Allemagne, les bibliothèques nementales prussiennes suivent comme règle officielle l'*Instruc-*

bibliothèque et ce sans aucune distinction. La transcription des titres de tous les livres sans exception est d'une nécessité si

---

tion für die Herstellung der Zettel des alphabetischen Katalogs, Burg b. M., 1892, reproduite par le *Centralblatt f. B.*, IX, 1892, p. 172-179. L'ordre à suivre pour le classement alphabétique des livres a été étudié par Carl Dziatzko, *Instruction für die Ordnung der Titel im alphabetischen Zettelkatalog der Königlichen und Universitäts-Bibliothek zu Breslau*, Berlin, 1886 (*Centralblatt f. B.* III, 1886, p. 289-295; IV, 1887, p. 118-121; *Anzeiger* de Petzholdt, 1886, n° 2617). Cette instruction a été traduite en italien par A. Bruschi, Firenze, 1887 (*Centralblatt f. B.*, IV, 373; et en anglais par K. A. Linderfelt (voy. plus bas). Cf. aussi v. Heinemann, *Instruction für die Bearbeitung des alphabetischen Zettelkatalogs der Herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, Wolfenbüttel, 1893. — En Angleterre, nous citerons tout d'abord les fameuses règles adoptées pour le catalogue du British Museum. Elles sont au nombre de 91 ; rédigées en 1841 par un comité de bibliographes éminents présidé par Panizzi, elles furent publiées sous le titre de *Rules for the compilation of the catalogue of printed books in the library*, et reproduites dans le *Catalogue of printed books in the British Museum*, vol. I, 1841, p. v-ix. Revues en 1862, elles furent de nouveau reproduites dans le travail de Henry Stephens, *Catalogue of the American books in the library of the British Museum*, London, 1866, dans Cutter's *Rules* (v. ci-dessous) et dans *The Library Association Series*, n° 5. *Cataloguing Rules*, London, 1893. Mentionnons encore ici les anciennes et les nouvelles règles de la Library Association of the U. K.: les premières, parues dans les *Monthly Notes*, II, 1881, p. 81 et suiv., dans le *Library Journal*, vol. VI, 1881, p. 315-316, et traduites en allemand dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1882, n° 115 ; les secondes, publiées dans le *Library Chronicle*, vol. II, 1885, p. 25-28, dans *The Library Association Series*, n° 5, 1893, dans Cutter's *Rules*, et traduites en allemand dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1885, n° 1715 ; et enfin les *Compendious cataloguing rules for the author-catalogue of the Bodleian Library* [*prepared by* E. B. Nicholson], Oxford, 1882, reproduites dans *The Library Journal*, vol. VIII, 1883, p. 298-301, dans *The Library Association, Series*, n° 5, 1893, et dans Cutter's *Rules*. Cf. aussi l'ouvrage de H. B. Wheatley, *How to catalogue a library*, London, 1889.

Parmi les travaux parus en Amérique, nous citerons en premier lieu les règles de cataloguage proposées par Jewett pour la Smithsonian Institution de Washington : elles ont été publiées dans un *Smithsonian Rep*[illegible] 1852 ; nous en reparlerons dans l'*Appendice* VI ; puis le travail [illegible] Ch. A. Cutter, « Rules for a printed dictionary-catalogue », publié [illegible] *Public Libraries in the U. S. Special report*, Pt. II, 1876, 2. ed., W[illegible]ton, 1889, 3. ed., 1891 ; les règles de l'American Library Association [illegible] sous le titre de « Condensed Rules for an author and title catalogue, prep[illegible] by the cooperation committee A. L. A. » *Library Journal*, vol. VIII, [illegible]

ɔsolue que, même lorsqu'il vient à acheter une collection impor-
.nte dont le catalogue existe déjà, le bibliothécaire est obligé
éanmoins de recommencer intégralement, et suivant les règles
loptées dans la bibliothèque qu'il dirige, ce travail de tran-
ription. Il lui serait, du reste, d'autant plus difficile de s'y
oustraire que toutes les opérations qui ont pour but le place-
ent des livres sur les rayons ou la confection du catalogue sont
récisément basées sur la transcription des titres.

Le titre de chaque ouvrage doit être copié sur une fiche ou
arte indépendante. La forme et les dimensions de ces cartes
arient d'une bibliothèque à l'autre et dépendent principalement
u système que l'on adopte pour les conserver. De nos jours, on
pris l'habitude de les réunir pour en former un catalogue sur
ches. Nous en reparlerons d'une façon plus détaillée dans le
hapitre que nous consacrerons plus loin au catalogue alphabé-
ique[1].

L'ordre à suivre pour l'inscription des ouvrages est indifférent :
on n'a qu'à les prendre à tour de rôle, dans l'ordre où ils se
présentent, en ayant soin de munir chacun d'eux d'un numéro
provisoire, et progressif à partir de 1, que l'on répète sur la
fiche correspondante. Grâce à ce système, il est ensuite facile,
lorsqu'on a terminé le classement et le numérotage des fiches,

---

p. 251-254 ; (cf. aussi vol. III, 1878, p. 12-19 ; VI, 1881, p. 193 ; VII, 1882 p. 63 et sq.) et reproduites dans CUTTER's *Rules*, et enfin les trois ouvrages suivants : F. B. PERKINS, *San Francisco Cataloguing for public libraries, 2 Pts. With classification*, San Francisco, 1884 ; M. DEWEY, *Rules for author and classed catalogue, as used in Columbia College library*, Boston, 1888, en 2. éd. comme *Library school rules*, Boston, 1889 ; K. A. LINDERFELT, *Eclectic card catalogue rules. Author and title entries based on Dziatzko's « Instruction » compared with the rules of the British Museum, Cutter, Dewey, Perkins and other authorities*, Boston, 1890. Cf. encore W. C. LANE, « Cataloguing » (*Library Journal*, vol. XVIII, 1893, p. 238-240).

Sur la manière de cataloguer les livres orientaux, cf. H. FEIGL, « Bemerkungen zu Dziatzko's Instruction ». (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 118-121 ; L. MODONA, « Catalogazione e Schedatura di opere orientali in biblioteche italiane ». (*Rivista delle Biblioteche*, II, 1889, p. 113-134), et enfin l'*Instruction für die Herstellung der Zettel...* etc. (citée au commencement de cette note), Anlage A, Schema zur Transcription anderer Schriftarten.

1. Voir *Appendice* VI.

de classer les ouvrages eux-mêmes et de transcrire sur chacun d'eux le numéro définitif porté sur la carte qui le représente au catalogue, à condition bien entendu que l'ouvrage soit complet.

La transcription des titres est, cela se comprend, d'une si grande importance que l'on ne saurait y apporter trop de soin. Ainsi que nous l'avons déjà dit, toute transcription doit être à la fois exacte et complète. Pour être exacte, elle doit reproduire le titre de l'ouvrage dans sa langue originale, avec son orthographe propre et toutes les erreurs ou particularités qui peuvent se présenter. Théoriquement il faudrait aussi qu'elle fût écrite en caractère correspondant diplomatiquement à ceux adoptés pour l'impression même du titre, mais il semble que de nos jours l'usage ait prévalu dans la plupart des bibliothèques de mettre tout en caractères latins à l'exception des titres grecs que l'on copie en caractères grecs. Il nous reste maintenant à indiquer de quelle façon la transcription doit être faite pour être complète. Cette question est susceptible de deux solutions différentes : ou bien la carte reproduira le titre tout entier, exception faite de certaines indications n'ayant aucun rapport avec le sujet traité dans l'ouvrage, telles que les titres honorifiques de l'auteur, les épigraphes, dédicaces [1], etc. (Tableau I. Mod. A); ou bien, ainsi que le conseille MOLBECH, on se contentera de prendre dans le titre ce qui est essentiel et nécessaire pour identifier l'ouvrage et lui constituer une sorte de personnalité indépendante permettant non seulement de le différencier de tout autre ouvrage, mais de le distinguer encore des autres éditions qu'il a pu avoir; et l'on ne fera alors entrer dans la rédaction de la carte que les indications dont on a strictement besoin pour se rendre compte de la place qu'elle doit occuper dans les divers catalogues. (Tableau I. Mod. B.)

De ces deux modes de transcription le premier, bien qu'e[illegible]geant plus de temps, est préférable et de beaucoup. Il ne lai[illegible]

1. Cf. Carl Sylvio KÖHLER, « Die Litteræ votivæ der Bibliographie » (A[illegible]ger de PETZHOLDT, 1886, n° 2717 » . DU MÊME, « Abbrevierte Titulaturen, W[illegible]mungsformeln und Zeitbenennungen in den älteren akademischen Sch[illegible] ibid., n° 2718 .

[*Numéro provisoire* ou *Ancienne cote*] [*Cote définitive*]

BRUNET, Jacques-Charles. [*Mot d'ordre*]

A. [Carte complète]

Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres, contenant : 1° Un nouveau Dictionnaire bibliographique Dans lequel sont décrits les Livres rares, précieux, singuliers, et aussi les ouvrages les plus estimés en tout genre, qui ont paru tant dans les langues anciennes que dans les principales langues modernes, depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'à nos jours; avec l'histoire des différentes éditions qui en ont été faites; des renseignements nécessaires pour reconnaître les contrefaçons, et collationner les anciens livres. On y a joint une concordance des prix auxquels une partie de ces objets ont été portés dans les ventes publiques faites en France, en Angleterre et ailleurs, depuis près d'un siècle, ainsi que l'appréciation approximative des livres anciens qui se rencontrent fréquemment dans le commerce; 2° Une Table en forme de Catalogue raisonné Où sont classés, selon l'ordre des matières, tous les ouvrages portés dans le Dictionnaire, et un grand nombre d'autres ouvrages utiles, mais d'un prix ordinaire, qui n'ont pas dû être placés au rang des livres ou rares ou précieux ; par Jacques-Charles Brunet.

Cinquième édition originale entièrement refondue et augmentée d'un tiers par l'auteur.

Tomes I-VI.

Supplément [I] Dictionnaire de géographie ancienne et moderne, par un bibliophile. [*Faire ici une carte de rappel complète.*]

Supplément [II] contenant : 1° Un complément du dictionnaire bibliographique; 2° La table raisonnée des articles par P. Deschamps et G. Brunet. Tomes I-II. [*Ici nouvelle carte de rappel complète.*]

Paris, Didot frères, fils et Cie, 1860-65, 1870, 1878-80, gr. in-8°, 9 vol. Tome I : XLVI p., 1 feuillet, 1902 col. ; II : 2 feuillets, IV p., 1848 col. ; III : 2 feuillets, 1894 col. ; IV : 2 feuillets, 1476 col. ; V : 2 feuillets, 1800 col. ; VI : 2 feuillets, LXII p., 1878 col. Suppl. [I] VIII p., 1592 col. ; [II] XV p., 1138 col., 1226 col. Avec nombreuses gravures sur bois.

B. [Carte abrégée]

Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres, contenant : 1° un nouveau Dictionnaire bibliographique ; 2° une Table en forme de Catalogue raisonné ; par Jacques-Charles Brunet.

Cinquième édition originale entièrement refondue et augmentée d'un tiers par l'auteur.

Tomes I-VI. Suppléments [I], [II].

Paris, Didot frères, fils et Cie, 1860-80, gr. in-8°, 9 vol.

Avec nombreuses gravures sur bois.

Tableau I. Modèles de cartes : A. Carte complète, B. Carte abrégée.

nous l'avons déjà fait remarquer, doit être transcrit de la fa la plus complète et la plus exacte, et avec toutes ses partic rités orthographiques[1]. On doit, en outre, y ajouter différ renseignements et indiquer, par exemple, si le livre qu'c devant les yeux n'est que le résumé ou la traduction d'un a ouvrage et, dans ce cas, en quelle langue a paru l'origi

De même que pour les auteurs, il faut, pour les traducteur les éditeurs, chercher à l'aide de bibliographies à compléter noms ou prénoms, si ceux-ci ne sont pas complets.

Certains ouvrages, particulièrement les ouvrages allema portent parfois un double titre sous le nom du même aut Dans ce cas, le titre le plus général sera considéré con titre principal, et on le fera suivre du second titre, ce qui aucun inconvénient puisque les deux titres sont destinés à catalogués au nom du même auteur.

Lorsque le titre est imprimé en deux langues et sur deux p différentes, il faut choisir comme titre principal celui qui rédigé dans la même langue que le texte, ou dans la langue ginale de l'écrivain si le texte lui-même est imprimé en d langues. Dans ce cas, les cartes de rappel ne sont pas nécessai S'agit-il de travaux anonymes sur un même sujet et ré ensemble, on fait pour chacun d'eux une carte que l'on cl au catalogue d'après le mot d'ordre que l'on a choisi, soi transcrivant chaque titre intégralement, soit en se contentan transcrire seulement le premier titre en entier et d'y renv ceux qui le suivent en les reproduisant en abrégé. La même r peut être appliquée aux journaux qui ont à plusieurs repr changé de titres. Le titre employé le plus généralement sert, c ce cas, de titre principal; on le fait suivre, sur la carte, de l les autres titres, et l'on rédige, en outre, pour chacun de derniers, une carte de rappel renvoyant au titre principal.

Pour les recueils factices composés de travaux divers re ensemble par raison d'économie ou de commodité, il faut fa pour chaque traité une carte complète, en n'oubliant pas de m tionner que le travail en question fait partie d'un recueil fac

1. Voir E. Horn, « Zur Orthographie von U und V, I und J. » (*Centralb f. B.*, XI, 1894, p. 385-400).

et en indiquant quel est le titre du premier ouvrage du recueil.

3° Sur chaque carte on doit noter, en allant à la ligne, si le livre qu'on a devant les yeux est en première, seconde, troisième, etc., édition, et, lorsqu'il s'agit d'une réimpression nouvelle, indiquer si elle a été augmentée ou corrigée, ou, au contraire, si aucune modification n'y a été apportée, en mentionnant également si elle est en première, seconde, etc., édition.

4° Il faut spécifier le nombre de volumes, de parties ou de fascicules dont l'ouvrage se compose, et ne pas oublier de reproduire la date de sa publication. Lorsqu'on a affaire à des livres très anciens, remontant aux origines de l'imprimerie, l'indication du lieu où l'ouvrage a été imprimé et édité[1], et celle des noms de l'imprimeur[2] et de l'éditeur, qui ne sont très souvent du reste qu'une seule et même personne, sont indispensables. Pour les ouvrages modernes, au contraire, il suffit, en général, de mentionner la ville où le livre a été publié, en indiquant le nom de l'éditeur; cependant, pour les livres de grand luxe, il est bon de rappeler le nom de l'imprimeur et le lieu d'impression. Ces dernières indications sont également nécessaires lorsqu'il s'agit d'un livre imprimé aux frais de l'auteur, à moins que l'on ne préfère donner simplement le nom du libraire chargé de la vente, en mentionnant la ville dans laquelle il réside.

5° Quand l'année de l'impression ne coïncide pas avec celle de la publication, il est indispensable de le faire remarquer. Parfois, ni le nom de la ville où l'ouvrage a été publié, ni la date de sa publication ne se trouvent portés sur le titre. Dans ce cas, il faut chercher à les restituer au moyen des répertoires bibliographiques, et, lorsqu'on les trouve, les inscrire entre crochets carrés; si, au contraire, les recherches sont infructueuses, on se sert pour signaler ces omissions des signes abréviatifs suivants : *s. l.*

---

1. Cf. J. C. Th. Græsse, *Orbis latinus oder Verzeichniss der lateinischen Benennungen der Städte*, Dresden, 1861 ; Brunet, *Manuel du libraire*, Suppl. I ; A. Oesterley, *Historisch-geographisches Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, Gotha, 1883 ; E. Weller, *Die falschen und fingirten Druckorte*, 2. Aufl., Bd. 1. 2., Leipzig, 1864.

2. Cf. E. Weller, *Repertorium typographicum*, Nördlingen, 1864, et *Supplement* 1. 2., 1874-85.

en effet, aucune place au bon plaisir du transcripteur et ne li
permet pas de se livrer à un choix trop souvent arbitraire, bie
que toujours présenté, naturellement, comme fait en connaissanc
de cause, et il a, en outre, l'avantage de mieux répondre au bu
bibliographique que chaque bibliothèque doit chercher à atteindre
D'une façon générale, du reste, il ne faut pas craindre de donne
des indications trop détaillées, au risque même de tomber dans l
superflu ; cela vaut certainement mieux que d'être trop concis
Aussi ne suffit-il pas toujours de copier le titre tel qu'il est écri
ou même de le reproduire intégralement à l'aide de la machin
à écrire[1] ; car il arrive assez fréquemment qu'il contient de
lacunes, soit en ce qui concerne le nom de l'auteur, soit en ce qu
concerne le sujet de l'ouvrage ou la manière dont ce sujet a ét
traité. Dans ce cas, il faut, en se servant du livre lui-même, o
en recourant aux sources bibliographiques, suppléer dans l
mesure du possible à ces renseignements défectueux et cherche
à rendre la carte plus complète que le titre lui-même.

Une brève énumération de toutes les indications qu'une cart
bien faite doit contenir, fera mieux comprendre ce que nou
voulons dire. Notre intention, toutefois, n'est pas d'augmente
d'une instruction nouvelle le nombre déjà suffisamment considé
rable d'« Instructions » publiées sur ce sujet ; il est probable, e
effet, que celle que nous pourrions donner recevrait le mêm
accueil que celles parues précédemment ; aussi nous contenterons-
nous d'exposer ici les principes fondamentaux dont toutes ce
instructions s'inspirent, en indiquant, en quelques mots, l
méthode que l'on doit suivre.

1° La carte, comme nous l'avons déjà dit, doit d'abord êt
munie d'un numéro provisoire, ou de l'ancienne cote portée p
l'ouvrage. Afin d'être parfaitement visible, ce numéro sera pla
dans un des angles supérieurs, de préférence à gauche, et sép
par une raie du reste de la carte. L'angle de droite restera vi
pour recevoir ensuite la cote définitive.

1. A. Hoffmann et E. Wentscher, *Schreibmaschinen*, Berlin, 1893 (S
Abdr. aus *Papier-Zeitung*, an. 1892, n°s 80-97) ; W. Erman et H. S
« Ueber die Verwendung der Schreibmaschinen für bibliothekarische Ka
logisirungsarbeiten » *Centralblatt f. B.*, IX, 1892, p. 180-185).

Immédiatement au-dessous, et aussi en évidence que le permet la grandeur de la carte, doit venir le mot d'ordre qui est le nom d'auteur, à moins bien entendu qu'il ne s'agisse d'un ouvrage anonyme. Il faut toujours, et quels que soient les caractères employés dans le texte, qu'il soit transcrit en caractères latins. Ce détail est de la plus haute importance pour le classement alphabétique des cartes. Le nom de famille doit précéder les prénoms et être écrit en gros caractères, de façon à se détacher nettement du reste de la carte; quant aux prénoms, il est nécessaire de les transcrire intégralement[1]. Si le nom vient à manquer ou n'est pas complet, il faut le rechercher ou le compléter[2] à l'aide des répertoires bibliographiques ou des dictionnaires biographiques, ainsi que cela se fait pour les œuvres anonymes ou pseudonymes, à condition, bien entendu, que ces recherches ne prennent pas trop de temps. S'il s'agit d'une publication qui, en raison même de sa nature, ne porte aucun nom d'auteur, d'un journal par exemple, on doit mettre en vedette comme mot d'ordre le substantif principal du titre. Mais comment reconnaître le substantif principal? C'est là une question difficile à résoudre, et sur laquelle nous reviendrons plus loin dans le chapitre consacré au catalogue alphabétique.

2° Après le mot d'ordre vient le titre du livre, qui, ainsi que

---

1. On peut, à la rigueur, les abréger lorsqu'on est certain qu'il n'en ...sultera aucune erreur. Cf. E. F. L. Gauss, « Some popular errors in the ...tering and cataloguing of books in libraries » (*Library Journal*, vol. XVIII, ...893, p. 5-8).

2. Outre les répertoires bibliographiques mentionnés dans l'*Appendice* IV, ...ppelons ici le très remarquable travail de Chas. H. Hull, « Helps for cata...uers in finding full names » (*Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 7-20), au ...jet duquel Karl Pietsch écrit avec raison dans le *Library Journal*, 1893, ... 37 : « I wish to call the attention of earnest cataloguers to it again and ...ain. » Lorsque les prénoms manquent, Pietsch recommande de se servir ... préférence, pour les trouver, du *Catalogue of the Peabody Institute ...brary* et du *British Museum Catalogue of printed books*, qui donnent les ...oms dans leur entier. Ces deux catalogues sont complétés par le travail ... Pietsch, « Additions and corrections to author-entries in the catalogues ... the Peabody Institute Library and of the British Museum » (*Library ...rnal*, vol. XVIII, 1893, p. 37-40). Cf. également W. P. Dickson, « How to ...cure full names for author entries » (*The Library*, vol. V, 1893, p. 16-19).

publiques, une circulaire ministérielle[1] a recommandé d'employer des timbres oblongs et de faible diamètre, de telle façon qu'on puisse les appliquer sur les marges des volumes, sans risque de couvrir le texte. Les timbres dont il s'agit ici sont des timbres humides. (On les a préférés aux timbres secs qui ne sont pas assez apparents.) Il faut veiller à ce que l'impression en soit bien nette, s'assurer que l'encre est indélébile et sèche rapidement, faire attention enfin que les timbres soient fréquemment nettoyés et que les tampons soient toujours modérément et également imbibés d'encre, afin que les livres ne risquent pas d'être tachés.

En terminant, nous aurions encore quelques observations à présenter au sujet de la reliure des livres que l'on achète brochés; mais, comme nous aurons à traiter cette question au chapitre suivant, en parlant des accroissements de la bibliothèque, nous y renvoyons le lecteur et passons de suite à l'étude des règles à suivre pour la rédaction du catalogue.

§ II.

De la rédaction du Catalogue.

La rédaction du catalogue constitue l'un des plus importants travaux de la bibliothèque, non seulement parce qu'il est un des plus difficiles, mais encore parce que, de la perfection plus ou moins grande avec laquelle il est exécuté, dépend pour le public la possibilité de se servir plus ou moins commodément des collections. Il n'est donc nullement étonnant que, sur ce point plus que sur tout autre, les avis émis par les théoriciens de la bibliothéconomie aussi bien que par les bibliothécaires de profession présentent entre eux des différences aussi nombreuses et aussi profondes.

Tout le monde est d'accord sur la nature même du travail : il comprend l'inventaire général de tous les livres contenus dans

---

1. Cette circulaire datant du 21 décembre 1881 fut adressée par M. FALLIÈRES, alors ministre de l'Instruction publique, aux maires des différentes communes. Elle se trouve reproduite en allemand dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1885, n° 1498.

la bibliothèque et la transcription des titres sur des fiches que l'on peut ensuite classer pour en former les différents catalogues, mais la grosse question est de savoir comment le travail doit être fait. A première vue, cela paraît extrêmement facile, et cependant les difficultés que l'on a à surmonter sont nombreuses. Que l'on réfléchisse un instant, par exemple, à la rapidité avec laquelle les sciences se développent de nos jours! Le catalogue méthodique, obligé de les suivre pas à pas dans toutes leurs transformations, se trouve par le fait dans une sorte d'état instable qui ne prendra fin, au moins momentanément, que le jour où ces sciences elles-mêmes éprouveront dans leur marche un temps d'arrêt.

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer et de passer en revue, soit pour les approuver, soit au contraire pour les critiquer, les diverses opinions émises jusqu'à ce jour au sujet de l'inscription des livres aux catalogues et de leur mise en place; notre seul but est d'appeler l'attention du lecteur sur les principes fondamentaux que la théorie et la pratique ont mis en lumière et que l'on ne doit jamais perdre de vue si l'on veut mener à bonne fin les travaux dont nous nous occupons. Quant à l'application spéciale de ces principes, elle est, étant donnée l'incertitude actuelle de la science, forcément sujette à des modifications, et, dans ces conditions, le mieux, croyons-nous, est de laisser à ceux qui s'occupent de ces questions d'une façon pratique leur entière liberté d'action.

Lorsqu'il s'agira de dresser l'inventaire de la bibliothèque, il faudra s'appliquer à transcrire, de la façon la plus complète et la plus exacte, les titres de tous les ouvrages[1] contenus dans la

---

1. Parmi les instructions imprimées qui traitent de la manière de cataloguer les livres, nous citerons pour la France : 1° L'*Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires* du 4 mai 1878, qui donne pour la confection des catalogues des instructions détaillées en vigueur actuellement dans toutes les bibliothèques universitaires de France; 2° les « Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèques » par L. Delisle (*Bulletin des Bibliothèques*, année 1889, n° 2, p. 113-183.) Il en a été fait un tirage à part, Lille, 1890. — En Allemagne, les bibliothèques gouvernementales prussiennes suivent comme règle officielle l'*Instruc-*

nous l'avons déjà fait remarquer, doit être transcrit de la faço la plus complète et la plus exacte, et avec toutes ses particula rités orthographiques[1]. On doit, en outre, y ajouter différent renseignements et indiquer, par exemple, si le livre qu'on devant les yeux n'est que le résumé ou la traduction d'un aut ouvrage et, dans ce cas, en quelle langue a paru l'origina

De même que pour les auteurs, il faut, pour les traducteurs les éditeurs, chercher à l'aide de bibliographies à compléter l noms ou prénoms, si ceux-ci ne sont pas complets.

Certains ouvrages, particulièrement les ouvrages allemand portent parfois un double titre sous le nom du même auteu Dans ce cas, le titre le plus général sera considéré comi titre principal, et on le fera suivre du second titre, ce qui ı aucun inconvénient puisque les deux titres sont destinés à êt catalogués au nom du même auteur.

Lorsque le titre est imprimé en deux langues et sur deux pag différentes, il faut choisir comme titre principal celui qui rédigé dans la même langue que le texte, ou dans la langue o ginale de l'écrivain si le texte lui-même est imprimé en de langues. Dans ce cas, les cartes de rappel ne sont pas nécessair S'agit-il de travaux anonymes sur un même sujet et réui ensemble, on fait pour chacun d'eux une carte que l'on clas au catalogue d'après le mot d'ordre que l'on a choisi, soit transcrivant chaque titre intégralement, soit en se contentant transcrire seulement le premier titre en entier et d'y renvoy ceux qui le suivent en les reproduisant en abrégé. La même rèş peut être appliquée aux journaux qui ont à plusieurs repri changé de titres. Le titre employé le plus généralement sert, da ce cas, de titre principal; on le fait suivre, sur la carte, de to les autres titres, et l'on rédige, en outre, pour chacun de c derniers, une carte de rappel renvoyant au titre principal.

Pour les recueils factices composés de travaux divers reli ensemble par raison d'économie ou de commodité, il faut fai pour chaque traité une carte complète, en n'oubliant pas de men tionner que le travail en question fait partie d'un recueil facti

---

1. Voir E. Horn, « Zur Orthographie von U und V, I und J. » (*Centralbl f. B.*, XI, 1894, p. 385-400).

et en indiquant quel est le titre du premier ouvrage du recueil.

3° Sur chaque carte on doit noter, en allant à la ligne, si le livre qu'on a devant les yeux est en première, seconde, troisième, etc., édition, et, lorsqu'il s'agit d'une réimpression nouvelle, indiquer si elle a été augmentée ou corrigée, ou, au contraire, si aucune modification n'y a été apportée, en mentionnant également si elle est en première, seconde, etc., édition.

4° Il faut spécifier le nombre de volumes, de parties ou de fascicules dont l'ouvrage se compose, et ne pas oublier de reproduire la date de sa publication. Lorsqu'on a affaire à des livres très anciens, remontant aux origines de l'imprimerie, l'indication du lieu où l'ouvrage a été imprimé et édité[1], et celle des noms de l'imprimeur[2] et de l'éditeur, qui ne sont très souvent du reste qu'une seule et même personne, sont indispensables. Pour les ouvrages modernes, au contraire, il suffit, en général, de mentionner la ville où le livre a été publié, en indiquant le nom de l'éditeur; cependant, pour les livres de grand luxe, il est bon de rappeler le nom de l'imprimeur et le lieu d'impression. Ces dernières indications sont également nécessaires lorsqu'il s'agit d'un livre imprimé aux frais de l'auteur, à moins que l'on ne préfère donner simplement le nom du libraire chargé de la vente, en mentionnant la ville dans laquelle il réside.

5° Quand l'année de l'impression ne coïncide pas avec celle de la publication, il est indispensable de le faire remarquer. Parfois, ni le nom de la ville où l'ouvrage a été publié, ni la date de sa publication ne se trouvent portés sur le titre. Dans ce cas, il faut chercher à les restituer au moyen des répertoires bibliographiques, et, lorsqu'on les trouve, les inscrire entre crochets carrés; si, au contraire, les recherches sont infructueuses, on se sert pour signaler ces omissions des signes abréviatifs suivants : *s. l.*

---

1. Cf. J. C. Th. Græsse, *Orbis latinus oder Verzeichniss der lateinischen Benennungen der Städte*, Dresden, 1861; Brunet, *Manuel du libraire*, Suppl. I; A. Oesterley, *Historisch-geographisches Wörterbuch des deutschen Mittelalters*, Gotha, 1883; E. Weller, *Die falschen und fingirten Druckorte*, 2. Aufl., Bd. 1. 2., Leipzig, 1864.

2. Cf. E. Weller, *Repertorium typographicum*, Nördlingen, 1864, et *Supplement* 1. 2., 1874-85.

(*sine loco*, lieu de publication inconnue) et *s. a.* (*sine anno*, date de publication inconnue, sans date) ou *s. d.* (sans date). Les deux indications font-elles défaut, il suffit de réunir les deux signes précités de la façon suivante : *s. l. et a.* ou *s. l. n. d.*

6° Le nombre des cartes géographiques, planches, gravures sur cuivre, etc., contenues dans l'ouvrage, doit naturellement être mentionné. Pour les gravures sur bois dans le texte, on peut se contenter simplement d'indiquer que l'ouvrage est orné de figures ; elles ne méritent d'être comptées que lorsqu'elles sont d'une valeur artistique exceptionnelle.

7° Il faut signaler le nombre de volumes dont se compose l'exemplaire de l'ouvrage possédé par la bibliothèque. Fréquemment, en effet, on fait relier ensemble plusieurs parties ou tomes d'un même ouvrage et, dans ce cas, il arrive que le nombre des volumes reliés ne correspond plus à celui qui se trouve annoncé dans le titre.

8° Mentionner le nombre de pages, de feuillets ou de colonnes contenus dans le livre.

9° Indiquer le format. Chacun sait que précédemment on ne déterminait pas le format des livres d'après leur grandeur apparente, mais bien d'après le nombre de feuillets contenus dans chaque cahier. Dans les livres anciens, on se servait, pour reconnaître le format, des registres, des réclames, de la place occupée par la marque d'eau, ou de la direction des pontuseaux et des vergeures. Les signatures, c'est-à-dire les lettres ou chiffres imprimés placés au bas de la première page de chaque cahier pour en marquer l'ordre dans le volume, servaient au même but. Une feuille pliée en deux produisait un in-f° ; repliée de nouveau, un in-4° ; repliée une troisième fois, un in-8°, etc., etc.

Avant l'invention du papier à la machine, cette manière de reconnaître le format était parfaitement régulière et, au point de vue bibliographique, la seule normale, bien qu'il ne fût pas toujours possible de déterminer d'une façon certaine le format de tel ou tel livre et de distinguer, par exemple, un in-f° d'un in-4° ou d'un in-8°. A première vue, en effet, un grand in-8° peut être facilement pris pour un in-4°, un petit in-8° pour un in-12, un petit in-4° pour un in-8° et un grand pour un in-f°, et, même après examen, il est souvent très difficile, pour ne pas dire impossible, de se prononcer avec certitude sur le format d'un ouvrage,

soit que l'imprimeur ait intercalé dans les cahiers des demi-feuilles ou des feuilles entières, soit que l'on se trouve en présence de cahiers portant une double signature, soit enfin, comme cela arrive parfois dans les livres anciens, que les signatures, la marque d'eau, etc., fassent défaut. Mais, depuis que, grâce à l'emploi de la machine, on est arrivé à donner au papier des dimensions considérables, les dénominations traditionnelles employées jusqu'ici ont perdu leur raison d'être, une feuille repliée trois ou quatre fois pouvant encore produire un format correspondant, comme dimensions, à ce qu'on appelait jadis ın in-f°; aussi a-t-on reconnu partout la nécessité d'adopter, pour létermiпer les formats, des règles fixes et invariables, et avec l'autant plus de raison que les papiers varient de grandeur uivant les régions et, dans la même région, suivant les fabriques. 'outefois, les différents pays n'ont pu encore arriver à s'entendre, e qui serait pourtant très désirable, sur les mesures conventionelles à adopter. En Angleterre et en Amérique, le soin de liscuter cette question a été laissé à l'association des bibliothéaires, qui a été, en outre, chargée de dresser la marche à suivre our la confection des catalogues. En Allemagne, le problème 'est pas encore résolu partout[1]. Certaines bibliothèques ont dopté, comme hauteurs maxima, 25 centimètres pour les in-8° t 35 centimètres pour les in-4°. En France, l'ordonnance ninistérielle du 4 mai 1878 a tranché la question, en ce qui oncerne les bibliothèques universitaires, en établissant les ésignations suivantes : 1° Grand format (comprenant tous les olumes dépassant 35 centimètres) ; 2° Moyen format (comprenant les volumes hauts de 25 à 35 centimètres); 4° Petit ormat (comprenant les volumes au-dessous de 25 centimètres).

Pour les ouvrages reliés, on a, dans tous les pays, pris l'habitude e mesurer la hauteur de la reliure en partant de cette idée que perte de hauteur subie par le livre, du fait de la rognure, trouvait ainsi compensée.

Une carte bien faite et complète doit, dans tout les ças, connir les neuf indications principales dont nous venons de parler,

1. Voir *Appendice* VII.

mais cela n'est pas tout, il y a encore certaines autres particularités dont il faut tenir compte en les mentionnant chaque fois qu'elles se présentent. C'est ainsi, par exemple, que l'on doit indiquer si l'ouvrage a de larges marges, s'il est interfolié, s'il est imprimé sur une matière autre que le papier ordinaire, s'il a été gravé sur cuivre, etc., etc. Il faut aussi donner le signalement de la reliure, car, alors même qu'elle n'a aucun intérêt historique ou artistique, elle peut du moins servir à retrouver plus rapidement le livre, en permettant de le distinguer de ceux qui l'entourent. Les préfaces, introductions, suppléments, notes imprimées ou manuscrites, rédigés par un autre auteur que celui du livre, doivent être également mentionnés. Lorsqu'on rencontre des notes ou remarques manuscrites de la main de l'auteur, il faut, si on les juge de quelque importance, mettre l'ouvrage de côté pour pouvoir ensuite les examiner à loisir. Il arrive enfin, parfois, que le titre lui-même n'est pas suffisamment explicite pour que l'on puisse, à son seul énoncé, être au courant du sujet traité dans l'ouvrage; il est bon, dans ce cas, de le faire suivre, sur la carte, d'une notice explicative.

Les cartes des thèses, des dissertations académiques, des programmes ou autres écrits du même genre, n'ont pas besoin d'être aussi détaillées. Lorsqu'il s'agit d'une thèse ancienne, antérieure à la seconde moitié du XVIII[e] siècle, on ne doit pas oublier que l'auteur en est toujours le *præses*, à moins que le *disserens* ne soit expressément désigné comme tel; dans ce dernier cas, il est nécessaire de faire une carte de rappel au nom du *præses*. A partir de 1750, toutes les thèses doivent être cataloguées sous le nom du candidat, à moins que le *præses* ne soit indiqué comme en étant l'auteur[1]. A la suite du nom d'auteur, on inscrira le titre de la thèse, puis l'année et le lieu de la soutenance et de la publication, et enfin le nom de l'imprimeur ou de l'éditeur, ainsi que le format et le nombre de pages.

En ce qui concerne les publications périodiques, et les mémoires et travaux des sociétés scientifiques ou littéraires, on peut, en raison des modifications de titres assez fréquentes auxquelles ces écrits sont sujets, adopter deux systèmes pour les cata-

1. Voir *Appendice* VIII.

›guer[1]. Le premier consiste à faire une carte indépendante our chacun des titres successifs porté par la publication, et le ›cond, à faire une carte générale mentionnant, dans leur ordre 'apparition, les différents titres, avec une carte de rappel pour hacun d'eux.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots sur la façon ›nt les indications complémentaires que nous venons d'énumé›r doivent être inscrites sur la carte. Il serait imprudent de les ıtercaler entre parenthèses au milieu du titre; comme il arrive ›sez fréquemment, en effet, que le titre lui-même contient une

1. Cf. Otis H. Robinson, « On indexing periodical and miscellaneous liteture, » dans l'ouvrage, déjà plusieurs fois cité, *Public libraries of the U. S. America*, Pt. I, p. 663-672; Henry B. Wheatley, « Thoughts on the cataguing of journals and transactions » : *Transactions and Proceedings of the and 5. annual meetings of the Library Association U. K.*, London, 1884, 190-196. Pour faciliter la rédaction du catalogue des publications riodiques, nous recommandons l'usage des ouvrages suivants : J. D. Reuss, *pertorium commentationum a societatibus litterariis editarum*, vol. I-XVI, ›ttingen, 1801-1820; Samuel H. Scudder, *Catalogue of scientific serials all countries including the transactions of learned societies in the tural, physical and mathematical sciences*, 1633-1876, Cambridge, 1879; ›nry Carrington Bolton, *A catalogue of scientific and technical perio-als (1665 to 1882). Smithsonian miscellaneous collections 514*, Washington, ›5; « Index to the periodical literature of the world », London, 1894 *eview of Reviews. Office*).

Cf. en outre pour la France : L. E. Hatin, *Bibliographie historique et itique de la presse périodique française*, Paris, 1866); E. Lefèvre-Pontlis, *Bibliographie des sociétés savantes de la France*, Paris, 1887; *ınuaire des journaux, revues et publications périodiques parus à Paris*, ›blié par H. Le Soudier, Paris; A. Schulz, *Catalogue méthodique des rues et journaux parus à Paris jusqu'à fin 1891*, Paris, 1892, 2e année 93 périodique).

Pour l'Allemagne : Ph. A. F. Walther, *Systematisches Repertorium ›er die Schriften sämmtlicher historischer Gesellschaften Deutschlands*, armstadt, 1845; Johannes Müller, *Die wissenschaftlichen Vereine und esellschaften Deutschlands im 19. Jahrhundert. Bibliographie ihrer eröffentlichungen...*, Berlin, 1883-87; O. Gracklauer, *Deutscher Journalatalog* (1894, 30. Jg.), Leipzig; H. O. Sperling, *Adressbuch der deutschen eitschriften und der hervorragenden politischen Tageblätter* (1894, 35. Jg.): ›eipzig.

Pour l'Italie : G. Fumagalli, « Bibliografia storica del giornalismo italiano » : *Rivista delle Biblioteche*, V, 1894, p. 1-23.

parenthèse, les lecteurs se trouveraient dans l'impossibilité de distinguer le titre proprement dit des annotations qui y auraient été faites. Toutefois, lorsqu'on restitue le nom de l'auteur, de l'éditeur ou du traducteur, on peut le mettre à sa place, en l'intercalant entre crochets carrés, dans le titre lui-même : dans ce cas, en effet, il n'y a place pour aucune équivoque, les auteurs, pas plus que les éditeurs ou les traducteurs, n'ayant l'habitude d'inscrire leurs noms entre crochets. On peut procéder de même pour les restitutions de noms de lieux et de dates car il est de toute nécessité, pour la mise en ordre chronologique des cartes dans le catalogue méthodique, que ces indications occupent toujours la même place et que l'on ne soit pas obligé de les chercher. — D'une façon générale, toutes les restitutions ou notes complémentaires doivent être faites entre crochets carrés, signe conventionnel adopté à peu près partout.

Les addenda un peu importants, remarques littéraires ou bibliographiques, citations et renseignements, ne doivent pas être mélangés au titre, mais venir à la suite, sous forme de note. La transcription du titre y gagne d'être plus claire, et en même temps plus exacte et plus correcte au point de vue bibliographique.

La rédaction d'une carte réunissant toutes les conditions que nous venons d'énumérer exige une certaine pratique, un certain savoir-faire et, en raison même des recherches qu'elle nécessite, une connaissance approfondie des sources bibliographiques ; aussi peut-on, sans exagération, comparer une carte bien faite à un manuscrit soigné, aussi propre qu'exacte, et toujours prêt pour l'impression.

Les Incunables, c'est-à-dire les livres imprimés dans le courant du XV[e] siècle (quelques bibliographes appellent ainsi tous les ouvrages imprimés avant 1536), se cataloguent d'une façon particulière, et leur description constitue le plus difficile peut-être de tous les travaux de bibliographie.

Dans certaines bibliothèques, on réunit tous les incunables pour en former une collection distincte que l'on place dans une salle spéciale, et pour laquelle on dresse un catalogue particulier ; dans d'autres bibliothèques, au contraire, on les mélange sur les rayons avec les autres livres, en attribuant à chacun d'eux, dans la classe à laquelle il appartient, la place qu'il doit normalement

occuper. Dans ce dernier cas, toutes les cartes sont faites en double, les unes étant destinées à faire partie du catalogue général, les autres réunies ensemble devant former un catalogue particulier. Quel que soit le système adopté, tout le monde est du reste d'accord pour reconnaître aux incunables une valeur considérable, valeur que l'on devra, à plus forte raison et à un plus haut degré encore, attribuer aux manuscrits. Nous exposerons plus loin les règles à suivre pour cataloguer les incunables et les manuscrits. Si l'on se décide à séparer les incunables des autres livres pour en former une collection indépendante, il faut, au moment où l'on entreprend les travaux du catalogue, les mettre soigneusement de côté ainsi que les manuscrits, et attendre pour s'en occuper que le catalogue soit terminé et tous les livres mis en place. Si, au contraire, on se propose de les placer sur les rayons avec les autres ouvrages, il faut les cataloguer à leur tour, en suivant les règles que nous indiquerons.

Une fois que la rédaction des cartes est terminée, rédaction qui, répétons-le encore, doit être extrêmement minutieuse[1], il importe de s'occuper sans plus tarder de la formation des catalogues[2].

L'importance des catalogues est considérable. Sans eux, en effet, il serait absolument impossible de se servir de la biblio-

1. Il ne faudrait pas cependant tomber dans l'exagération et, imitant l'exemple donné par Francke dans son catalogue de la bibliothèque du comte Bünau, s'astreindre à dépouiller les revues et les mémoires des sociétés savantes en faisant des cartes pour chacun des articles qui s'y trouvent publiés. Nous sommes loin, certes, de méconnaître la valeur d'un pareil travail; mais, dans une bibliothèque un peu importante, il exigerait un temps si considérable qu'on se verrait obligé, pour le mener à bien, de négliger les autres travaux du catalogue, d'un besoin pourtant beaucoup plus pressant. Tout bien considéré, du reste, on peut dire qu'il ne serait d'aucune utilité pour le but que la bibliothèque se propose d'atteindre.

2. C. A. Cutter traite longuement des diverses espèces de catalogues dans « Library Catalogues », *Public libraries in the U. S. of America*, Pt. I p. 526-622. Cf. aussi Melvil Dewey, S. B. Noyes, Jacob Schwartz, John F. Bailey, « Catalogues and cataloguing », *ibid.*, P. I, p. 623-662 ; G. W. Cole, « The future of cataloguing », *Library Journal*, XV, 1890, p. 172-176, et G. Fumagalli, *Cataloghi di biblioteche ed indici bibliografici*, Firenze, 1887.

thèque, aussi est-ce avec raison que les ouvrages de bibliothéconomie s'en occupent d'une façon toute particulière. Malgré tout, on n'est pas encore arrivé, malheureusement, à tomber d'accord sur les solutions que comportent les principaux points de la question. Il n'a même pas été possible de s'entendre au sujet des catalogues qui sont nécessaires, et cependant c'est là pour toute bibliothèque une question vitale et de laquelle dépend, on peut le dire, son développement et sa prospérité. A cette question primordiale s'en rattachent deux autres, la première relative à l'ordre dans lequel on doit entreprendre la rédaction des catalogues, la seconde à la manière dont cette rédaction doit être effectuée.

Que faut-il entendre par catalogues nécessaires? Disons tout d'abord, à ce propos, que le nombre des catalogues dus au zèle exagéré et parfois mal dirigé de beaucoup de bibliothécaires est si grand et les noms qu'ils portent si variés qu'il serait parfois fort difficile, pour un commençant, de se retrouver au milieu de ce chaos et de distinguer ce qu'un manuel de bibliothéconomie appelle catalogues de ce qu'un autre appelle répertoire et *vice versa*. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer et de passer en revue tous les catalogues entrepris çà et là, sous prétexte qu'ils étaient utiles à telle ou telle bibliothèque, et qui, pour la plupart, ne furent jamais menés à bonne fin. Nous ne parlerons ici que des catalogues vraiment nécessaires ou du moins très utiles. On n'oubliera pas toutefois que des catalogues jugés indispensables dans une grande bibliothèque ne sont pas toujours nécessaires au même degré dans une bibliothèque de moindre importance.

Les catalogues dont nous allons nous occuper, comme tous les catalogues en général, peuvent se diviser en deux classes : les catalogues généraux et les catalogues spéciaux. Les catalogues généraux peuvent, à leur tour, se subdiviser en catalogue scien[illegible] tifique ou systématique, catalogue alphabétique ou par nom[illegible] d'auteurs, et enfin catalogue topographique, en tant que ce der[illegible] nier ne se confond pas avec le catalogue systématique.

Outre ces trois catalogues, citons encore le catalogue systé[illegible] tique alphabétique auquel, surtout dans le passé, on attach[illegible] une grande importance. Il consiste à mettre en vedette com[illegible] mots d'ordre les différentes rubriques du ca[illegible] méthodiq[illegible] et à les classer alphabétiquement, en mentio[illegible] sous chac[illegible]

l'elle les titres des ouvrages que la bibliothèque possède sur ce sujet. On a tant insisté sur l'utilité et la valeur de ce catalogue, et sur la nécessité qu'il y aurait à ce que chaque bibliothèque le possédât, qu'il nous serait impossible de le passer sous silence, sans risquer de nous faire accuser de parti pris. Nous reconnaissons, du reste, qu'il peut rendre de réels services, mais on n'est pas obligé de conclure de son utilité à sa nécessité, et si l'on admet que les trois premiers catalogues dont nous avons parlé sont indispensables, il faut bien reconnaître que, pour mener à bonne fin ce quatrième inventaire, on éprouverait de grandes difficultés. Le personnel de nos bibliothèques, en effet, ne suffirait pas à un pareil travail, et il est à prévoir que, si un bibliothécaire se décidait réellement à l'entreprendre, il ne tarderait pas à se voir obligé de l'abandonner, ainsi que cela est déjà arrivé à plusieurs reprises. Nous ferons, en outre, remarquer que le but qu'on se propose en rédigeant un semblable catalogue peut être atteint, en partie au moins, par l'addition au catalogue méthodique d'une table de matières. Enfin, nous rappellerons qu'il existe actuellement de nombreux répertoires bibliographiques particuliers à chaque science; grâce à ces répertoires, chaque travailleur peut se rendre facilement compte de ce qui a paru sur le sujet qu'il veut étudier, et demander à la bibliothèque les ouvrages dont il a besoin.

Quant aux catalogues spéciaux, ils sont pour ainsi dire innombrables. Le génie inventif des bibliothécaires s'est exercé d'une façon toute particulière sur ce genre de catalogues et en a tant créé, qu'il serait désormais difficile de trouver une section quelconque à laquelle n'ait pas été consacré un ou même plusieurs catalogues spéciaux. Bon nombre de ces productions sont d'un caractère absolument enfantin, d'autres peuvent être regardées comme de pures chimères. Parmi ces dernières, nous rangerons par exemple ces monocatalogues si chaudement prônés par Ludewig[1] et qui devaient être, dans l'esprit de leur inventeur, des catalogues spéciaux à chacune des branches de la science; rédigés par des spécialistes, suivant les règles bibliographiques, ils auraient indiqué non seulement les ouvrages

1. Hermann Ludewig, *Zur Bibliotheconomie*, Dresden, 1840.

que la bibliothèque possédait sur tel ou tel sujet, mais encore tous ceux qui lui manquaient, et cité, en les accompagnant de remarques critiques, les passages relatifs au sujet en question publiés incidemment dans des travaux consacrés à l'étude d'une autre science. Ces monocatalogues auraient ainsi formé des espèces de répertoires bibliographiques accompagnés d'une sorte de résumé historico-littéraire de chaque science. Nous pourrions tout d'abord faire remarquer que, par principe et en raison même de sa nature, le catalogue, bien loin d'outrepasser les limites de la bibliothèque, ne doit faire, en quelque sorte, que la refléter; mais à quoi bon entrer dans une critique approfondie de ces monocatalogues? il suffit d'un moment de réflexion pour se convaincre que ce sont, comme nous l'avons déjà dit, de véritables chimères, et que nulle force humaine ne serait capable de les mener à bonne fin.

Dans les bibliothèques très importantes et très riches, il est nécessaire de dresser, pour les manuscrits, les incunables et les ouvrages de grand prix, des catalogues spéciaux; il en faut un également pour les thèses et les écrits académiques, que l'on doit bien se garder de mélanger avec les autres livres. On peut enfin se voir obligé de faire un catalogue spécial pour une collection reçue en don par la bibliothèque, lorsque le donateur spécifie que tous les ouvrages concédés par lui devront être placés et catalogués à part. Disons en terminant que, dans quelques bibliothèques, on inscrit les ouvrages rares et les incunables au catalogue général, tout en les réunissant séparément pour en former une collection distincte, que l'on place dans une salle indépendante et pour laquelle on rédige, en outre, un inventaire particulier.

Les autres catalogues spéciaux, sans être toujours nécessaires, peuvent souvent être utiles. Lorsqu'une grande bibliothèque, par exemple, se trouve obligée de réunir tous les ouvrages paraissant dans ou sur une région déterminée, il serait bon qu'elle fît dresser un catalogue à part des collections ainsi formées; peut-être même, dans ce cas, pourrait-on considérer cette mesure comme indispensable. Inutile de dire que les petites bibliothèques n'ont pas besoin de catalogues spéciaux.

Dans quel ordre doit-on entreprendre la rédaction des cata-

ues? De tout temps, il y a eu à ce sujet de longues discus-
is, les uns donnant la préférence au catalogue méthodique,
autres au catalogue alphabétique. Plus tard même, lorsqu'il
question du catalogue topographique, certains n'hésitèrent
à déclarer que ce dernier devait passer avant les deux autres.
:ependant il nous semble que la question est loin de présenter
ant de difficultés, surtout lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque
anisée, comme devraient l'être, du reste, toutes les biblio-
ques, suivant l'ordre méthodique.

Jne fois que l'on a transcrit sur cartes les titres de tous les
rages, il importe d'abord de prendre une décision au
et du catalogue alphabétique. Se contentera-t-on d'un cata-
ue sur fiches, catalogue dont les avantages sont si considé-
les que nulle bibliothèque un peu considérable ne saurait
ourd'hui s'en passer, ou rédigera-t-on, en outre, un catalogue
habétique en volumes. Si l'on considère que le catalogue
habétique sur fiches est suffisant, on n'a plus alors la liberté
choix ; il faut commencer par le catalogue méthodique, en se
vant, pour le faire, des cartes que l'on a à sa disposition et
: l'on reclasse ensuite dans l'ordre alphabétique.

Envisageons maintenant la seconde éventualité. Il a été décidé
outre le catalogue alphabétique sur fiches, on aurait encore
catalogue alphabétique en volumes. Quelle est alors la marche
uivre? Un plan qui pourrait séduire au premier abord serait
classer alphabétiquement les cartes pour les faire copier sur
:atalogue en volumes, quitte à les ranger ensuite dans un
lre différent, lorsque l'on voudrait s'en servir pour entre-
endre la rédaction du catalogue méthodique. Mais cette façon
procéder serait extrêmement défectueuse. Une fois le cata-
ue méthodique terminé, en effet, il faudrait de nouveau
lasser alphabétiquement les cartes pour en former le cata-
ue sur fiches; or, ce travail, très fatigant, exige une grande
ictitude et de nombreuses recherches ; aussi en résulterait-il,
rtout s'il s'agissait de collections considérables, une grande
rte de temps et de peine. Il y aurait, en outre, un très grave
onvénient à adopter cette manière de faire : c'est que le
talogue alphabétique en volumes, rédigé de cette façon,
contiendrait que les numéros ou cotes provisoires donnés
x ouvrages, de telle sorte qu'une fois ceux-ci définitivement

classés, on se verrait obligé de reprendre le catalogue d'ur à l'autre, pour y substituer les cotes définitives aux cotes j soires.

L'expérience ayant prouvé que le catalogue alphabétiqı celui qui permet de trouver le plus rapidement les ouv dont on a besoin, il est urgent pour une bibliothèque d'en un dans le plus bref délai possible. Il n'y a qu'un expédie permette d'atteindre pratiquement ce but : c'est de faire cartes pour chaque ouvrage. De cette façon, un exempla ces cartes remplit immédiatement le rôle de catalogue a bétique, tandis que le second après avoir été utilisé pour la co tion du catalogue méthodique peut encore, une fois reclassé a bétiquement, servir à transporter sur les premières cartes les attribuées aux ouvrages. On se trouve alors à la tête de catalogues sur fiches, et il devient possible d'en mettre u disposition du public, ce qui a été fait à Halle avec grand suc

Le catalogue topographique a avec le catalogue métho des rapports analogues à ceux qu'a le catalogue métho avec le catalogue alphabétique. Lorsque la bibliothèque d d'un personnel assez nombreux, ce catalogue doit être comı en même temps que le catalogue méthodique et le suivre ainsi dire pas à pas, classe par classe et section par sect moins qu'on ne préfère le fondre complètement dans le cata méthodique. Il a, du reste, une importance toute spéciale, qu'il constitue en quelque sorte l'inventaire de la bibliot et permet, mieux que tout autre, de se rendre exactement co de ce qu'elle possède.

Il faut naturellement suivre, pour la confection de chac ces trois catalogues, des règles particulières. Nous y revien plus loin ; mais qu'il nous soit permis ici de présenter que observations générales relatives aux conditions matérielle catalogues.

Parlons d'abord du format à adopter pour le catalogı volumes et du papier à employer.

Le meilleur format est sans contredit l'in-f°, et ce n'est dans les petites bibliothèques que l'on peut donner la férence à l'in-4°, dont le seul avantage est d'être plus fac manier.

ne papier, il faudra choisir un bon et solide papier ve, préférable, en raison de sa durée, au papier à la :, bien que celui-ci soit plus blanc et, pour cette raison, ·éable à l'œil. Quant à l'encre elle devra être naturelle- excellente qualité[1]. Nous recommandons, en outre, de se montrer par trop économe de papier lorsqu'on entre- la rédaction du catalogue : il est bon de se réserver s une place suffisamment considérable pour pouvoir facilement les titres des ouvrages qui entreront par la ans être obligé de recourir à l'expédient des volumes ıentaires, qui est toujours une cause de confusion et de e temps. Il ne faudrait pas cependant tomber dans l'exa- ı et prodiguer inutilement le papier, car on risquerait 'avoir des volumes contenant plus d'espace blanc que e occupé par les titres des livres, ce qui nuirait à la lu catalogue autant qu'à la facilité des recherches.

c qui concerne le catalogue méthodique et le catalogue ıphique, le bibliothécaire n'aura pas grand'peine à recon- les endroits où il faudra laisser plus ou moins d'espace l lui suffira d'avoir des notions précises sur l'étendue de ographie des différentes sciences, et d'être approximati- fixé sur la place qui sera faite à chacune d'elles dans la ıèque.

le catalogue alphabétique, il n'aura qu'à parcourir avec ›n les catalogues imprimés du même genre. En voyant sont les lettres de l'alphabet qui contiennent, en général, grand nombre de titres et quelles sont, au contraire, celles contiennent le moins, il lui sera facile de déterminer : qui devra être réservé à chaque lettre.

qu'on commence un catalogue en volumes, le mieux est scrire les titres des livres que sur le côté droit, en laissant chaque titre l'espace que l'on estime nécessaire, et de

---

Normalpapier. Sammlung der Vorschriften für amtliche Papier- nlenprüfung in Preussen, Berlin, 1892 ; « Inks for Library use », *Journal*, vol. XIX, 1894, p. 84-86, 124-125.

réserver la page de gauche pour être utilisée lorsque celle de droite est pleine. Nous pensons que la division des pages en colonnes n'est pas à recommander, surtout lorsqu'on a l'intention de transcrire les titres d'une façon suffisamment détaillée. Lorsque ceux-ci seraient un peu longs, en effet, ils se trouveraient répartis sur un nombre de lignes parfois considérable, ce qui serait nuisible à la clarté du catalogue. Une troisième observation s'applique à la méthode linéaire fréquemment employée précédemment dans les catalogues et encore recommandée aujourd'hui de différents côtés. Elle consiste à diviser chaque page, par un certain nombre de raies verticales, en colonnes destinées à contenir chacune une des parties du titre, une colonne étant réservée au numéro d'ordre, une autre au nom d'auteur ou mot d'ordre, d'autres enfin au titre lui-même, au lieu de publication ou d'impression, aux indications d'année, de format, etc.

On avait pensé que cette espèce de disposition tabellaire rendrait un réel service aux lecteurs du catalogue en leur permettant de discerner plus rapidement les différentes parties de chaque titre ; mais, comme MOLBECH l'a déjà fait très justement remarquer, cette sorte de dispersion des parties constitutives du titre, en attirant l'attention sur plusieurs points, fatigue le lecteur plus qu'elle ne le soulage, aussi préférons-nous et de beaucoup, à ce morcellement factice la transcription naturelle qui laisse à chaque titre sa physionomie accoutumée. On pourrait, toutefois, réserver au format et au numéro d'ordre une colonne spéciale, dans laquelle on inscrirait en outre, si la nécessité s'en faisait sentir, l'indication de la classe et de la section auxquelles l'ouvrage appartient. Nous conseillons enfin de séparer la rubrique, inscrite au haut de la page, des titres qui la suivent, par une ligne horizontale.

Nous dirons maintenant quelques mots d'une question qui a une réelle importance : nous voulons parler de l'exécution calligraphique du catalogue. Elle a été trop souvent négligée, au point de ne pas donner satisfaction aux plus modestes exigences, et cependant, dans l'intérêt même de l'ordre qui doit partout régner dans une bibliothèque bien tenue, on est en droit d'exiger que, sans être un chef-d'œuvre de calligraphie, l'écriture soit propre, facile à lire, régulière et parfaitement nette. Des catalogues bien

rits sont l'ornement d'une bibliothèque ; ils facilitent les cherches et sont infiniment plus agréables et plus commodes consulter que des catalogues mal écrits, malpropres et parfois déchiffrables.

Les erreurs de rédaction doivent être corrigées avec grand oin ; la manière de gratter les fautes ou de les barrer est d'une elle importance, tant au point de vue de la durée que de la ropreté du catalogue.

Le règlement officiel des bibliothèques italiennes (§ 17) défend xpressément de se servir de grattoirs ou d'acides ; toutes les corrections doivent être faites à l'encre rouge et de telle façon qu'on uisse toujours lire ce qui était écrit auparavant. Nous conseilons, pour obtenir une écriture droite et régulière, de se servir e papier réglé à la machine ; il revient très bon marché et est cile à se procurer.

En raison même de la grande valeur que les catalogues ont pour bibliothèque et de l'emploi fréquent qui en est fait, on doit les rotéger au moyen d'une reliure particulièrement forte et durable.

Il serait bon enfin, et c'est par cette remarque que nous termierons, que le bibliothécaire indiquât brièvement, au commenement du catalogue, les règles dont il s'est inspiré pour le rédiger. ette simple notice aurait un double avantage : elle simplifierait s recherches du public en lui évitant des tâtonnements parfois ort longs, et fournirait, en outre, au bibliothécaire chargé plus ard de continuer le catalogue, tous les éclaircissements qui lui eraient nécessaires pour poursuivre le travail sans s'écarter du lan primitivement adopté.

Lorsque nous aurons ajouté que les catalogues une fois hors l'usage doivent être déposés dans les archives de la bibliothèque, ous aurons épuisé le chapitre des observations générales. Il ne ous restera plus alors qu'à entreprendre l'étude de chaque atalogue en particulier, et c'est ce que nous allons faire, en ommençant par le catalogue méthodique.

A. — Du catalogue méthodique

Le catalogue méthodique [1] a pour objet de diviser tous les

1. Cf. Giuseppe Biadego, *Dei cataloghi di una pubblica biblioteca e in articolare del catalogo reale*; Roma, 1874.

réserver la page de gauche pour être utilisée l(sque celle de droite est pleine. Nous pensons que la division des pages en colonnes n'est pas à recommander, surtout lo...u'on a l'intention de transcrire les titres d'une façon suffisamment détaillée. Lorsque ceux-ci seraient un peu longs, en effet, ils se trouveraient répartis sur un nombre de lignes parfois considérable, ce qui serait nuisible à la clarté du catalogue. Une troisième observation s'applique à la méthode linéaire fréquemment employée précédemment dans les catalogues et encore recommandée aujourd'hui de différents côtés. Elle consiste à diviser chaque page, par un certain nombre de raies verticales, en colonnes destinées à contenir chacune u s parties du titre, une colonne étant réservée au numéro d'ord une autre au nom d'auteur ou mot d'ordre, d'autres enfin au titre lui-même, au lieu de publication ou d'impression, aux indications d'année, de format, etc.

On avait pensé que cette espèce de disposition tabellaire rendrait un réel service aux lecteurs ı catalogue en leur permettant de discerner plus rapidement les différentes parties de chaque titre; mais, comme Molbech l'a déjà fait très justement remarquer, cette sorte de dispersion des parties constitutives du titre, en attirant l'attention sur plusieurs points, fatigue le lecteur plus qu'elle ne le soulage, aussi préférons-nous et de beaucoup, à ce morcellement factice la transcription naturelle qui laisse à chaque titre sa physionomie accoutumée. On pourrait, toutefois, réserver au format et au numéro d'ordre une colonne spéciale, dans laquelle on inscrirait en outre, si la nécessité s'en faisait sentir, l'indication de la classe et de la section auxquelles l'ouvrage appartient. Nous conseillons enfin de séparer la rubrique, inscrite au haut de la page, des titres qui la suivent, par une ligne horizontale.

Nous dirons maintenant quelques mots d'une question qui a une réelle importance : nous voulons parler de l'exécution calligraphique du catalogue. Elle a été trop souvent négligée, au point de ne pas donner satisfaction aux plus modestes exigences, et cependant, dans l'intérêt même de l'ordre qui doit partout régner dans une bibliothèque bien tenue, on est en droit d'exiger que, sans être un chef-d'œuvre de calligraphie, l'écriture soit propre, facile à lire, régulière et parfaitement nette. [illegible] atalogues bien

its sont l'ornement d'une bibliothèque ; ils facilitent les herches et sont infiniment plus agréables et plus commodes onsulter que des catalogues mal écrits, malpropres et parfois léchiffrables.

Les erreurs de rédaction doivent être corrigées avec grand n ; la manière de gratter les fautes ou de les barrer est d'une ·lle importance, tant au point de vue de la durée que de la opreté du catalogue.

Le règlement officiel des bibliothèques italiennes (§ 17) défend pressément de se servir de grattoirs ou d'acides ; toutes les cor-:tions doivent être faites à l'encre rouge et de telle façon qu'on isse toujours lire ce qui était écrit auparavant. Nous conseil-is, pour obtenir une écriture droite et régulière, de se servir papier réglé à la machine ; il revient très bon marché et est :ile à se procurer.

En raison même de la grande valeur que les catalogues ont pour bibliothèque et de l'emploi fréquent qui en est fait, on doit les otéger au moyen d'une reliure particulièrement forte et durable.

Il serait bon enfin, et c'est par cette remarque que nous termi-rons, que le bibliothécaire indiquât brièvement, au commen-ment du catalogue, les règles dont il s'est inspiré pour le rédiger. tte simple notice aurait un double avantage : elle simplifierait recherches du public en lui évitant des tâtonnements parfois ·t longs, et fournirait, en outre, au bibliothécaire chargé plus ·d de continuer le catalogue, tous les éclaircissements qui lui raient nécessaires pour poursuivre le travail sans s'écarter du in primitivement adopté.

Lorsque nous aurons ajouté que les catalogues une fois hors usage doivent être déposés dans les archives de la bibliothèque, ous aurons épuisé le chapitre des observations générales. Il ne ous restera plus alors qu'à entreprendre l'étude de chaque talogue en particulier, et c'est ce que nous allons faire, en mmençant par le catalogue méthodique.

A. — Du catalogue méthodique

Le catalogue méthodique[1] a pour objet de diviser tous les

---

1. Cf. Giuseppe Biadego, *Dei cataloghi di una pubblica biblioteca e in articolare del catalogo reale*; Roma, 1874.

ouvrages en groupes distincts, suivant un plan parfaitement et conforme à l'ordre logique des connaissances humaines; but de faciliter et de hâter les recherches des travailleurs, en permettant de se rendre compte immédiatement des rich que la bibliothèque possède sur les différentes branches science. Un catalogue méthodique, bien fait et rédigé avec ligence, est aujourd'hui pour toute bibliothèque, quelle qu son importance, d'une nécessité primordiale. Là où il exist peut dire sans exagération que la bibliothèque est accessi tous, et dans toutes ses parties; qu'il vienne à manquer, au traire, et le bibliothécaire se trouvera, par le fait même, c de laisser sans réponse un grand nombre de demandes, auxqu l'existence de ce catalogue eût permis de donner très facile satisfaction[1].

On forme le catalogue méthodique, ainsi que nous l'avons dit, à l'aide des fiches de dépouillement (sur lesquelles transcrits les titres des ouvrages) que l'on dispose à cet dans un ordre déterminé. S'agit-il d'une bibliothèque p dant un ancien catalogue, deux cas sont alors à examiner qui concerne le classement. Si l'on a l'intention d'adopter le catalogue méthodique projeté, un plan entièrement nouv il faut naturellement bouleverser de fond en comble la cla cation jusque-là suivie; mais lorsqu'on ne juge pas néces de s'arrêter à une décision aussi radicale, il devient pos d'utiliser, dans une certaine mesure, l'ordre dans lequel les co tions se trouvent déjà placées, expédient qui a le grand a tage d'épargner beaucoup de fatigue au bibliothécaire, tou lui permettant d'arriver plus vite au terme de son travail.

Toutefois, avant de prendre ce dernier parti, il importe d'

1. Lorsqu'il n'y a pas de catalogue méthodique et que les autres logues ne sont pas accessibles au public, on peut alors répéter, en pa de la bibliothèque, ce que dit Frédéric VINTON dans un article du *Lib Journal* (vol. III, p. 49-50) intitulé « The chief need in libraries » : « great libraries, and vastly more that of the Old World, are the ceme of learning, the cities of buried knowledge. Let Schliemann, let Ca dig. In every one of them are thousands and thousands of books w have never been opened, because nobody knows they are there, for of a catalogue, or at least a catalogue of subjects. »

ıer avec soin, et sans aucune idée préconçue, l'ancien système ›pté : il faut chercher à découvrir les principes sur lesquels système est fondé, et s'assurer qu'il possède bien toutes les alités requises (qualités que nous énumérerons plus loin) ou e, dans tous les cas, sa base présente une solidité suffisante ur supporter facilement les changements, améliorations et veloppements qui sont ou pourront, à un moment donné, venir nécessaires. Mais la question la plus importante, et dont doit se préoccuper avant tout, est celle de savoir si les diffétes parties du système s'enchaînent les unes aux autres d'une ;on logique. Un manque de cohésion tant soit peu sensible ait en effet des plus graves, car les travaux et les fatigues qui seraient la conséquence annihileraient à peu près complènent les avantages qu'on s'était flatté d'obtenir en consernt dans son ensemble l'ordre primitivement choisi.

Dans l'intérêt même de l'établissement dont on lui confie la rection, le bibliothécaire qui entre en charge ne doit pas avoir prétention de toujours imposer sa manière de voir et de prendre tout sur nouveaux frais, en laissant de côté, de parti is, le système jusque-là appliqué. Il risquerait ainsi, par ıour-propre mal placé, de retarder indéfiniment l'organisa›n de la bibliothèque. Malheureusement, il arrive très souvent ıe le bibliothécaire ne sait pas apprécier à leur juste valeur travaux accomplis par ses prédécesseurs ; il les condamne mme insuffisants, conçus sans réflexion et effectués sans éthode, alors qu'un examen plus attentif lui permettrait de connaître qu'ils sont le fruit d'une pensée expérimentée et rieuse, et qu'ils ont atteint pleinement le but en vue duquel avaient été entrepris. Un bibliothécaire doit, par conséıent, éviter de déclarer que le système suivi jusqu'à lui est ns valeur, démodé, bon à mettre au rebut, sans l'avoir, au éalable, étudié dans toutes ses parties, et sans avoir essayé se familiariser avec lui en l'appliquant. Il est parfois posble d'améliorer les anciens catalogues au point de les rendre ur ainsi dire parfaits, ce qui économise une bonne partie du mps et de l'argent que la réfection complète aurait coûtés. Ces ciens catalogues offrent, en outre, en raison même des longs rvices qu'ils ont rendus, le grand avantage d'être à peu près

suffit de remplacer par un feuillet nouveau celui sur lequel on s'est trompé.

Il n'est nullement nécessaire, comme on l'a pretendu, de transcrire intégralement les titres des livres sur le catalogue méthodique ainsi qu'on le fait sur les cartes ; il vaut beaucoup mieux, au contraire, les reproduire sous une forme abrégée, ce qui présente ce double avantage de rendre le catalogue plus concis et plus clair et d'en réduire les proportions. Il ne faut pas, en effet, perdre de vue que ce catalogue est destiné à être relié et que, pour être maniables et faciles à consulter, les volumes ne doivent pas dépasser certaines dimensions. C'est, du reste, au catalogue sur cartes qu'incombe spécialement le soin de reproduire dans leur entier et avec l'exactitude bibliographique voulue les titres des ouvrages ; mais nous considérons que ce serait une perte de temps inutile et un travail superflu de sacrifier des pages entières du catalogue méthodique à copier, par exemple, certains titres d'ouvrages anciens. Il suffit de transcrire le titre avec une précision suffisante pour qu'on puisse immédiatement reconnaître quel est le sujet du livre, et dans la plupart des cas cela n'exige pas beaucoup de place. On commence par inscrire le numéro d'ordre, puis le nom de l'auteur, le titre aussi abrégé que possible ; s'il y a lieu, les noms du traducteur et de l'éditeur, le chiffre de l'édition, le lieu et l'année de la publication, et finalement le nombre des parties ou des volumes dont se compose l'ouvrage.

Tout bien considéré, il ne serait pas nécessaire de placer en tête le nom de l'auteur, puisque dans le catalogue méthodique ce n'est pas lui, mais uniquement le sujet traité, qui décide de la place qui sera assignée à l'ouvrage ; toutefois, comme on se verrait forcé d'adopter cette disposition pour certaines sections qui exigent l'ordre alphabétique, nous conseillons, pour plus de commodité, de l'employer partout. Le catalogue y gagne en clarté, car en général l'œil parcourt beaucoup plus rapidement une série de noms propres, d'autant plus distincts qu'ils sont écrits en caractères se détachant nettement et occupent une place déterminée, qu'une série de titres uniformes n'offrant aucun point de repère. Les travailleurs, de leur côté, y gagnent de pouvoir retrouver plus rapidement les titres des ouvrages qu'ils connaissent déjà et qui leur servent ensuite de guides pour s'orienter parmi ceux qui leur sont inconnus.

ubdivisions, ne sont donc pas d'une grande utilité, et nt le nombre de ceux qui ont été inventés jusqu'à nos oit par des hommes du métier, soit par des gens qui t aucune compétence en ces matières, est véritablement able. On s'est livré à ce travail avec une véritable pas- ais la plupart des systèmes proposés n'ont eu, et cela n des motifs que nous venons d'exposer, qu'un succès moins limité[1]. — Nous allons maintenant tracer les générales qu'il faut suivre pour dresser le plan d'un e méthodique et le mettre à exécution. Tout d'abord, tit les sciences en différentes classes que l'on désigne à e lettres majuscules ou de chiffres romains. Chacune de ses doit former un tout strictement homogène, sans intrusion d'éléments étrangers ; il faudra donc faire ion complète des affinités qui existent entre les sciences pports étroits qui les unissent, en se rappelant que, prise ent, chaque branche des connaissances humaines ne e toutes les autres sciences que comme sciences auxi- La philosophie et la théologie, par exemple, ont de x points communs et se prêtent mutuellement appui, 'en reste pas moins que ce serait un non sens de les ns une même classe. En raison même des affinités que lons il est parfois extrêmement difficile de délimiter ience d'une façon précise, aussi doit-on apporter à ce lus grande attention en évitant de tomber dans l'arbi- n donc de considérer chaque classe comme un grou- elconque n'ayant rien à voir avec l'homogénéité il faudra s'attacher à n'en fixer les limites que guidé dérations sérieuses.

détermine et délimite les classes doit en indiquer la succession logique. On a prétendu que c'était euse ; au point de vue du placement des livres, vrai, chaque classe formant un groupe indé- en quelque sorte une bibliothèque à part ; même lorsqu'on considère l'ensemble du de son unité scientifique. On se voit

alors forcé de reconnaître que cette succession logique est n
saire pour éviter qu'on ne fasse au catalogue le reproche d'
été conçu et dressé sans aucun esprit scientifique et d'une l
tout à fait arbitraire.

En procédant comme nous venons de l'indiquer, on met du r
coup un terme à toutes les incertitudes et on donne à ch
classe une stabilité qu'elle ne pourrait jamais autrement obt
Cette stabilité toutefois est purement relative; la sc
progressant toujours change pour ainsi dire perpétuelleme
physionomie, et chaque année qui passe la marque de
empreinte en lui communiquant un aspect nouveau. E
moment même nous pouvons assister dans la plupart
domaines scientifiques à des transformations profondes. Ré
ment, par exemple, la linguistique s'est séparée de la philo
pour former une science indépendante; l'anatomie comp
est devenue partie intégrante de la zoologie, le mot « z
gie » étant pris ici dans son acception la plus large, t
que la physiologie a donné naissance à de nouvelles bran
qui s'appellent la théorie de la perception des sons, la psy
physique, l'électrophysique, etc., etc. Faut-il enfin parler (
géographie et de l'histoire soumises d'une façon toute spé
aux changements en raison de l'instabilité constante des
tions politiques entre les différents pays et des modifications
ritoriales qui peuvent en être la conséquence.

Il résulte de cet état de choses que le système bibliograph
doit être organisé de manière à présenter une élasticité s
sante. Cela ne veut pas dire qu'il s'agisse de le modifi
chaque découverte nouvelle, mais il faut du moins qu'on pu
sans en troubler l'économie générale, subdiviser ou réorgar
quelques classes, en créer d'autres si le besoin s'en fait se
faire le nécessaire en un mot pour tenir le catalogue au cou
des modifications importantes survenues dans les différe
branches des connaissances humaines.

Les classes principales une fois déterminées, on les repre
tour de rôle pour les diviser en sous-classes et en sections
premières indiquées en caractères minuscules ordinaires,
secondes en caractères minuscules grecs. Pour ce second tr
comme pour le premier, il faut toujours bien tenir compt
principe que nous avons énoncé et qui est de ne réunir ense

que des sujets parfaitement homogènes. On doit particulièrement éviter que ces divisions secondaires ne présentent un caractère artificiel qui obligerait les travailleurs désireux de consulter le catalogue à se livrer à une étude pénible ou à faire preuve d'une perspicacité peu commune; elles doivent au contraire être simples et pratiques, de façon qu'on puisse s'y reconnaître facilement et se rendre immédiatement compte, sans aucune hésitation, des dispositions adoptées pour le classement des livres.

Dans quelles proportions doit-on multiplier les subdivisions dont nous venons de parler ? Ainsi que nous l'avons déjà dit, tout dépend non seulement de l'importance actuelle de la bibliothèque, mais encore du développement plus ou moins considérable qu'elle est supposée devoir prendre dans l'avenir. Tel catalogue très détaillé, nécessaire à une grande bibliothèque, ne rendrait aucun service dans une petite ; bien plus, dans la même bibliothèque, on ne peut diviser indistinctement toutes les classes de la même façon. Suivant le but qu'il se propose, en effet, chaque établissement consacre à l'accroissement de certaines classes déterminées la majeure partie de ses fonds, et ces classes, étant parfois d'une extrême richesse, exigent évidemment une division beaucoup plus minutieuse et détaillée que certaines autres classes laissées de côté par le service des acquisitions comme n'offrant que peu d'intérêt pour la bibliothèque, et qui pour cette raison même ne sont et ne seront jamais représentées au catalogue que par un petit nombre d'ouvrages.

Rappelons enfin que lorsqu'on a à dresser le plan d'une division quelconque on ne doit jamais perdre de vue ce principe que le particulier doit toujours suivre le général, n'en être qu'une déduction, et lui être non pas coordonné mais uniquement subordonné.

Le troisième point que nous avons à examiner est celui du mode de répartition des livres dans les différentes classes, sous-classes et sections. Disons immédiatement que le contenu de l'ouvrage, le sujet traité, doit seul entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer la place qui sera assignée à cet ouvrage dans le catalogue systématique. La forme extérieure choisie par l'écrivain pour développer sa pensée étant en effet tout arbitraire, ne dépendant parfois que d'un caprice, on s'exposerait aux

plus graves erreurs si on voulait la prendre pour criterium d'une classification raisonnée. Il serait donc aussi absurde et aussi contraire à tout principe scientifique de classer dans les épistolaires tous les ouvrages écrits sous forme de lettres que de ranger dans la poésie, sans même se donner la peine d'en examiner le contenu, tous ceux qui sont rédigés en vers. Le sujet du livre est toujours, ne l'oublions pas, l'élément principal, et c'est à lui qu'il faut remonter pour reconnaître si tel ouvrage écrit en vers par exemple doit être classé ou non parmi les œuvres poétiques. Ce serait toutefois mal interpréter notre pensée que de prendre texte de ce que nous disons ici pour refuser toute importance à la forme ; souvent, au contraire, elle peut rendre de réels services et plus d'une fois c'est grâce à elle seulement que le bibliothécaire se trouvera à même de résoudre quelques-uns de ces cas douteux qui présentent en général tant de difficultés.

Inutile de dire qu'on ne doit jamais attribuer une place à un livre dans le catalogue méthodique en s'en rapportant uniquement à l'énoncé du titre : outre, en effet, que certains titres sont volontairement énigmatiques ou trompeurs, d'autres présentent de déplorables inexactitudes provenant de la maladresse des écrivains[1]. Quant à la langue dans laquelle le livre est écrit, elle ne peut, en général, avoir aucune influence sur son classement, exception faite cependant pour certains ouvrages présentant des particularités grammaticales et qu'on réunit pour cette raison aux grammaires, ainsi que pour les ouvrages littéraires, qu'on a l'habitude de classer par langues et par nations.

En terminant, nous ferons remarquer qu'il faut laisser au bibliothécaire une certaine liberté en ce qui concerne l'ordre à adopter pour le classement des ouvrages. C'est ainsi, par exemple, qu'il ne devra pas hésiter à employer l'ordre alphabétique chaque fois que celui-ci lui paraîtra préférable à l'ordre chronologique et bien que, scientifiquement parlant, ce dernier soit plus rationnel. Il est certainement très scientifique — et c'est pour cette raison que beaucoup de bibliothécaires l'ont fait — de classer chronologiquement

---

1. Cf. J. Gilbert, « Some misleading titles of modern books », *The Library*, vol. II, 1890, p. 458-463.

s auteurs grecs et latins, bien qu'on ignore l'époque exacte
elle certains d'entre eux ont vécu ; mais au point de vue du
que, ce classement, qui n'offre aucun avantage, présente par
de sérieux inconvénients : le premier est d'obliger le biblio-
e à modifier l'ordre de succession adopté à chaque décou-
nouvelle précisant le temps pendant lequel tel ou tel écri-
existé ; le second, et de beaucoup le plus grave, est de
quer inutilement les recherches. Dans l'impossibilité où
t, en effet, de retenir par cœur les dates de la naissance et
nort de tous les auteurs grecs et latins, on se voit réduit,
on veut trouver un nom au catalogue, à rechercher, au
ole, dans un dictionnaire biographique l'époque à laquelle
nin dont il s'agit a vécu. Il faut bien reconnaître que dans
qui nous occupe, l'ordre alphabétique est plus pratique, et
ucoup, que l'ordre chronologique, soit qu'on dispose tous
ns à la suite les uns des autres, soit qu'on en forme des
s distincts, en réunissant d'un côté les historiens, de l'autre
graphes, d'un troisième les poètes, etc..... Il serait super-
outer que les éditions différentes des œuvres d'un même
et qui sont indiquées sous son nom, doivent être classées
logiquement.

lre alphabétique se recommande encore pour les énumé-
de pays, régions, provinces, pour le classement des bio-
s et des journaux, et dans d'autres cas similaires; mais,
açon générale, on ne doit l'appliquer qu'à titre exception-
n'oubliant pas que dans tout catalogue méthodique c'est
logique, c'est-à-dire chronologique, qui doit avoir la pré-
, et que ce serait une grave erreur de lui substituer,
on l'a fait çà et là, le classement alphabétique [1].
observations que nous venons de présenter peuvent

---

a bibliothèque nationale d'Athènes, E. STEFFENHAGEN a cependant
l'ordre alphabétique pour le classement des différentes sections
ques (cf. son article « Die neue Ordnung und Katalogisirung der
Nationalbibliothek », *Anzeiger* de PETZHOLDT, 1868, n° 704 ; 1869,
1870, n° 821), mais, ainsi qu'il l'avoue lui-même (*ibid.*, 1874, n° 451),
it en quelque sorte obligé « par certaines conditions locales et par
ssité de simplifier le classement, de façon qu'il fût mieux à la portée
ployés chargés du service. »

plus graves erreurs si on voulait la prendre pour criterium d'une classification raisonnée. Il serait donc aussi absurde et aussi contraire à tout principe scientifique de classer dans les épistolaires tous les ouvrages écrits sous forme de lettres que de ranger dans la poésie, sans même se donner la peine d'en examiner le contenu, tous ceux qui sont rédigés en vers. Le sujet du livre est toujours, ne l'oublions pas, l'élément principal, et c'est à lui qu'il faut remonter pour reconnaître si tel ouvrage écrit en vers par exemple doit être classé ou non parmi les œuvres poétiques. Ce serait toutefois mal interpréter notre pensée que de prendre texte de ce que nous disons ici pour refuser toute importance à la forme ; souvent, au contraire, elle peut rendre de réels services et plus d'une fois c'est grâce à elle seulement que le bibliothécaire se trouvera à même de résoudre quelques-uns de ces cas douteux qui présentent en général tant de difficultés.

Inutile de dire qu'on ne doit jamais attribuer une place à un livre dans le catalogue méthodique en s'en rapportant uniquement à l'énoncé du titre : outre, en effet, que certains titres sont volontairement énigmatiques ou trompeurs, d'autres présentent de déplorables inexactitudes provenant de la maladresse des écrivains[1]. Quant à la langue dans laquelle le livre est écrit, elle ne peut, en général, avoir aucune influence sur son classement, exception faite cependant pour certains ouvrages présentant des particularités grammaticales et qu'on réunit pour cette raison aux grammaires, ainsi que pour les ouvrages littéraires, qu'on a l'habitude de classer par langues et par nations.

En terminant, nous ferons remarquer qu'il faut laisser au bibliothécaire une certaine liberté en ce qui concerne l'ordre à adopter pour le classement des ouvrages. C'est ainsi, par exemple, qu'il ne devra pas hésiter à employer l'ordre alphabétique chaque fois que celui-ci lui paraîtra préférable à l'ordre chronologique et bien que, scientifiquement parlant, ce dernier soit plus rationnel. Il est certainement très scientifique — et c'est pour cette raison que beaucoup de bibliothécaires l'ont fait — de classer chronologiquement

1. Cf. J. Gilbert, « Some misleading titles of modern books », *The Library*, vol. II, 1890, p. 458-463.

es auteurs grecs et latins, bien qu'on ignore l'époque exacte
ielle certains d'entre eux ont vécu ; mais au point de vue du
gue, ce classement, qui n'offre aucun avantage, présente par
de sérieux inconvénients : le premier est d'obliger le biblio-
ire à modifier l'ordre de succession adopté à chaque décou-
nouvelle précisant le temps pendant lequel tel ou tel écri-
i existé ; le second, et de beaucoup le plus grave, est de
liquer inutilement les recherches. Dans l'impossibilité où
st, en effet, de retenir par cœur les dates de la naissance et
mort de tous les auteurs grecs et latins, on se voit réduit,
l'on veut trouver un nom au catalogue, à rechercher, au
ble, dans un dictionnaire biographique l'époque à laquelle
ain dont il s'agit a vécu. Il faut bien reconnaître que dans
qui nous occupe, l'ordre alphabétique est plus pratique, et
aucoup, que l'ordre chronologique, soit qu'on dispose tous
ms à la suite les uns des autres, soit qu'on en forme des
es distincts, en réunissant d'un côté les historiens, de l'autre
graphes, d'un troisième les poètes, etc..... Il serait super-
jouter que les éditions différentes des œuvres d'un même
, et qui sont indiquées sous son nom, doivent être classées
logiquement.

dre alphabétique se recommande encore pour les énumé-
s de pays, régions, provinces, pour le classement des bio-
es et des journaux, et dans d'autres cas similaires; mais,
façon générale, on ne doit l'appliquer qu'à titre exception-
n'oubliant pas que dans tout catalogue méthodique c'est
logique, c'est-à-dire chronologique, qui doit avoir la pré-
e, et que ce serait une grave erreur de lui substituer,
on l'a fait çà et là, le classement alphabétique [1].

observations que nous venons de présenter peuvent

---

la bibliothèque nationale d'Athènes, E. STEFFENHAGEN a cependant
l'ordre alphabétique pour le classement des différentes sections
liques cf. son article « Die neue Ordnung und Katalogisirung der
r Nationalbibliothek », *Anzeiger* de PETZHOLDT, 1868, n° 704 ; 1869,
; 1870, n° 821), mais, ainsi qu'il l'avoue lui-même (*ibid.*, 1874, n° 451),
ait en quelque sorte obligé « par certaines conditions locales et par
essité de simplifier le classement, de façon qu'il fût mieux à la portée
nployés chargés du service. »

s'appliquer aux travaux de linguistique. Au point de rigoureusement scientifique, il faudrait qu'ils soient c suivant l'ordre d'apparition de chaque langue; mais dans les catalogues méthodiques on se contente de réunir en gr distincts les langues ayant une origine commune, en les sant dans chaque groupe par ordre alphabétique et en insc sous chacune d'elles les titres des ouvrages dans lesquels se trouvent étudiées. Cette manière de faire est du reste la raisonnable, car on ne peut exiger que pour organiser sa s de linguistique une bibliothèque soit obligée de se conforme données de cette science jusque dans ses plus minu détails, et de tenir compte des dissertations parues sur les insignifiants dialectes.

Une fois que le bibliothécaire a arrêté, conformémen besoins de son établissement, le plan du système bibliograp qu'il veut suivre, il doit commencer par diviser les cart groupes généraux correspondant aux classes principales d tème, puis, cette répartition terminée, diviser à son tour c groupe en sous-classes et sections.

Le premier de ces travaux exige, comme nous avons dé l'occasion de le faire remarquer, une attention soutenue ; i constamment veiller à ne pas outrepasser les limites respe de chaque classe, ce qui, en raison des affinités étroite existent entre certaines sciences, n'est pas aussi facile et simple qu'on pourrait le croire au premier abord ; aussi co ·lons-nous de ne confier ce travail qu'à un bibliothécaire, entre tous pour son expérience et l'étendue de ses connaissa et capable de le mener à bonne fin avec science et consci sans se laisser arrêter par les difficultés. Il serait du reste à haiter que ce bibliothécaire, une fois désigné, fît tout pa même ; il aurait ainsi plus facilement l'occasion de complé système et d'en élucider, par des notes, les points douteux, compter que l'ensemble du catalogue y gagnerait en symét en clarté.

Pour la répartition des cartes dans les sous-classes et sect on est obligé, au moins lorsqu'il s'agit de bibliothèques in tantes et afin d'éviter une perte de temps considérable, de ser le travail entre plusieurs bi Chacun d'eu

argé d'une branche spéciale, mais si l'on veut que ce oit bien fait, il faut exiger qu'ils connaissent tous, et ans ses plus minutieux détails, le système choisi et soient e temps capables de résoudre, à l'aide des répertoires ıphiques, les difficultés qui peuvent se présenter. On outre veiller, afin de conserver au futur catalogue son ? d'unité, à ce qu'ils se tiennent tous mutuellement au de leurs travaux et ne se contentent pas d'une certaine té apparente, uniquement basée sur la forme extérieure ıa ; au besoin même, ils ne devraient pas craindre de faire corrections nécessaires, de s'entendre, par exemple, procher l'une de l'autre certaines branches scientifiques tre elles d'étroits rapports et que le plan primitif aurait le réunir. Le catalogue méthodique doit, en effet, éviter ix ces séparations contraires à la logique et qui ont pour immédiat d'éloigner les uns des autres des ouvrages qui nt entre eux les plus grandes analogies ; c'est pour cette ue nous insistons ici sur la nécessité qu'il y a à ce que othécaires chargés du travail ne se contentent pas d'ac- isolément leur tâche sans se soucier de ce que font leurs s ; nous voudrions même les voir de temps à autre se ı conférence afin d'examiner et de résoudre en commun tions douteuses et de préciser les règles à suivre pour bonne fin la mission qu'on leur a confiée.

ue la mise en ordre des fiches est terminée on commence ire sur le catalogue les titres des ouvrages suivant les ibliographiques, et en même temps on inscrit à tour de ıs le haut et à droite de chaque carte la cote définitive à l'ouvrage qu'elle représente, c'est-à-dire le numéro if que cet ouvrage a reçu, ainsi que l'indication de la laquelle il appartient et le format qu'on lui a reconnu. façon, une fois le classement d'une section terminé, es fiches qui en font partie se trouvent du même coup ées.

la rédaction de ce catalogue, nous conseillons de se ser- uilles volantes : non seulement elles offrent plus de com- pour écrire que des volumes déjà reliés, mais encore elles extrêmement facile la correction des erreurs, puisqu'il



s'appliquer aux travaux de linguistique. Au point de vue rigoureusement scientifique, il faudrait qu'ils soient classés suivant l'ordre d'apparition de chaque langue; mais dans tous les catalogues méthodiques on se contente de réunir en groupes distincts les langues ayant une origine commune, en les classant dans chaque groupe par ordre alphabétique et en inscrivant sous chacune d'elles les titres des ouvrages dans lesquels elles se trouvent étudiées. Cette manière de faire est du reste la seule raisonnable, car on ne peut exiger que pour organiser sa section de linguistique une bibliothèque soit obligée de se conformer aux données de cette science jusque dans ses plus minutieux détails, et de tenir compte des dissertations parues sur les plus insignifiants dialectes.

Une fois que le bibliothécaire a arrêté, conformément aux besoins de son établissement, le plan du système bibliographique qu'il veut suivre, il doit commencer par diviser les cartes en groupes généraux correspondant aux classes principales du système, puis, cette répartition terminée, diviser à son tour chaque groupe en sous-classes et sections.

Le premier de ces travaux exige, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, une attention soutenue; il faut constamment veiller à ne pas outrepasser les limites respectives de chaque classe, ce qui, en raison des affinités étroites qui existent entre certaines sciences, n'est pas aussi facile et aussi simple qu'on pourrait le croire au premier abord; aussi conseillons-nous de ne confier ce travail qu'à un bibliothécaire, choisi entre tous pour son expérience et l'étendue de ses connaissances, et capable de le mener à bonne fin avec science et conscience, sans se laisser arrêter par les difficultés. Il serait du reste à souhaiter que ce bibliothécaire, une fois désigné, fît tout par lui-même; il aurait ainsi plus facilement l'occasion de compléter le système et d'en élucider, par des notes, les points douteux, sans compter que l'ensemble du catalogue y gagnerait en symétrie et en clarté.

Pour la répartition des cartes dans les sous-cl[illegible]es et sections, on est obligé, au moins lorsqu'il s'agit de bibli[illegible]èques importantes et afin d'éviter une perte de temps co[illegible]ble, de diviser le travail entre plusieurs bibliothécaires. C[illegible]cun d'eux [illegible]

chargé d'une branche spéciale, mais si l'on veut que ce
il soit bien fait, il faut exiger qu'ils connaissent tous, et
e dans ses plus minutieux détails, le système choisi et soient
ême temps capables de résoudre, à l'aide des répertoires
graphiques, les difficultés qui peuvent se présenter. On
n outre veiller, afin de conserver au futur catalogue son
tère d'unité, à ce qu'ils se tiennent tous mutuellement au
nt de leurs travaux et ne se contentent pas d'une certaine
rmité apparente, uniquement basée sur la forme extérieure
hema ; au besoin même, ils ne devraient pas craindre de faire
ues corrections nécessaires, de s'entendre, par exemple,
rapprocher l'une de l'autre certaines branches scientifiques
entre elles d'étroits rapports et que le plan primitif aurait
gé de réunir. Le catalogue méthodique doit, en effet, éviter
t prix ces séparations contraires à la logique et qui ont pour
at immédiat d'éloigner les uns des autres des ouvrages qui
ntent entre eux les plus grandes analogies ; c'est pour cette
n que nous insistons ici sur la nécessité qu'il y a à ce que
bliothécaires chargés du travail ne se contentent pas d'ac-
lir isolément leur tâche sans se soucier de ce que font leurs
gues ; nous voudrions même les voir de temps à autre se
r en conférence afin d'examiner et de résoudre en commun
uestions douteuses et de préciser les règles à suivre pour
r à bonne fin la mission qu'on leur a confiée.

rsque la mise en ordre des fiches est terminée on commence
iscrire sur le catalogue les titres des ouvrages suivant les
s bibliographiques, et en même temps on inscrit à tour de
dans le haut et à droite de chaque carte la cote définitive
née à l'ouvrage qu'elle représente, c'est-à-dire le numéro
essif que cet ouvrage a reçu, ainsi que l'indication de la
à laquelle il appartient et le format qu'on lui a reconnu.
ette façon, une fois le classement d'une section terminé,
s les fiches qui en font partie se trouvent du même coup
plétées.

ur la rédaction de ce catalogue, nous conseillons de se ser-
e feuilles volantes : non seulement elles offrent plus de com-
ité pour écrire que des volumes déjà reliés, mais encore elles
lent extrêmement facile la correction des erreurs, puisqu'il

tion qui assigne à chaque ouvrage sa place respective dans l'histoire de la science à laquelle il appartient, et c'est pour cette raison que les éditions postérieures, les réimpressions ou les traductions ne doivent venir qu'après.

Lorsqu'on a à cataloguer un recueil factice, on donne à chacun des travaux qui le composent une cote particulière à laquelle on ajoute l'indication de la cote portée par le premier ouvrage du recueil.

S'agit-il d'une collection d'ouvrages divers, on la catalogue en bloc, en se contentant de la décrire d'une façon sommaire, puis on catalogue séparément chacun des ouvrages dans la classe à laquelle il appartient, mais sans lui attribuer de cote et avec un simple renvoi à la collection dont il fait partie.

Pour les classiques on dispose, dans l'ordre chronologique, d'abord les différentes éditions de leurs œuvres complètes, puis les éditions des œuvres séparées, ensuite les traductions et enfin les commentaires.

Pour l'histoire on commence toujours par les sources.

Une fois le classement d'une section terminé, toutes les cartes qui s'y rapportent doivent, si la méthode indiquée plus haut a été suivie, avoir reçu aussi bien que les livres leurs cotes définitives, il ne reste plus alors qu'à les intercaler immédiatement dans le catalogue sur fiches.

Chaque page du catalogue en volumes doit porter dans le haut les indications de classe et de sous-classe dont font partie les ouvrages à l'inscription desquels elle a été réservée. En outre, il sera bon qu'au commencement de chaque volume, ou s'il s'agit d'une classe ou sous-classe très riche embrassant plusieurs volumes, au commencement du premier volume de la série on rédige une sorte de table de matières systématique reproduisant les différentes rubriques contenues dans le ou les volumes, avec l'indication des pages. Cette manière de faire facilite et accélère beaucoup le travail en permettant de retrouver rapidement la rubrique dans laquelle sont classés les ouvrages dont on a besoin. Quant aux tables de matières alphabétiques, particulièrement à recommander aux grandes bibliothèques en raison de leur utilité, elles se placent de préférence à la fin des volumes, à moins qu'on ne décide, ce qui vaut encore mieux, de les réunir toutes ensemble dans un volume spécial. On procède de même pour les index alphabétiques de noms propres.

Il est inutile d'insister ici, croyons-nous, sur la manière dont rédigent les tables de matières dont nous venons de parler, ;t un travail trop facile et d'une trop grande simplicité ; seul dex alphabétique des noms d'auteur pourrait présenter de ips à autre quelques difficultés; or, nous verrons plus loin, en diant les règles du catalogue alphabétique, de quelle façon il t les résoudre. Rappelons seulement, à propos de la table de .ières alphabétique, qu'elle ne doit contenir que les sujets itionnés dans les différents titres effectivement inscrits au ilogue. Pour cette dernière table, comme pour l'index alphaque des noms d'auteurs, l'indication des pages des différents ımes constitue une des parties essentielles du travail ; aussi ;aurait-on y apporter trop d'exactitude et d'attention[1].

ous venons d'énumérer les principes généraux qu'il est nécese de connaître pour être à même de rédiger un catalogue hodique et nous pourrions passer immédiatement à l'étude catalogue topographique, mais nous tenons d'abord à dire ici lques mots d'une réforme extrêmement importante introduite nièrement dans le catalogue méthodique et qui tout en pertant de classer très facilement les nouveaux ouvrages à la e qu'ils doivent normalement occuper, a encore l'avantage implifier le travail des bibliothécaires en leur évitant la peine rédiger le catalogue topographique devenu par le fait super-Il s'agit du catalogue méthodique avec numérotation non suiet mélange des formats.

.'économie générale de ce catalogue est la même que celle ıt nous venons de donner la description, mais avec cette disition spéciale que dès le début, on réserve, entre les ouvrages on inscrit au catalogue, une série de places, correspondant ın nombre déterminé de numéros d'ordre, de façon à pouvoir uite intercaler à leur place naturelle les nouvelles acquiions.

Pour nous faire mieux comprendre, nous allons donner ici, près Otto Hartwig[2], la description du nouveau catalogue tématique adopté à la bibliothèque universitaire de Halle :

Cf. J. Ben Nichols, « Indexing », *Library Journal*, vol. XVII, 1892, 06-419 ; W. J. Fletcher, « Indexing », *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 258.

Voir O. Hartwig, *Schema des Realkatalogs zu Halle*, p. 10-11.

En tête de chaque page, à 25mm du bord supérieur, on ti versalement une forte ligne noire (Tabl. II). Dans la partie su droite du rectangle ainsi formé et à peu près vers le milieu une autre ligne longue de 45mm environ et parallèle à la p Au-dessus de cette ligne on inscrit le numéro de la page logue, au-dessous la première et la dernière cote des inscrits, par exemple Nd. 707-760. A gauche de la page on tr le sens de la longueur, une première ligne, à 17mm du bord, seconde à même distance de la première. Ces deux lignes d dans le haut, de 15mm la forte ligne noire dont nous avons descendent en dessous jusqu'au bas de la page. Elles form colonnes dont la première est réservée au format, et la se numéro d'ordre. Format et numéro d'ordre s'inscrivent sur ligne que le mot d'ordre, ce dernier étant souligné afin qu'c facilement le distinguer du reste du titre. Il n'est tenu aucu de la différence des formats. A droite de la page on trace en de la ligne noire une troisième ligne perpendiculaire qui également jusqu'en bas. Dans la colonne ainsi formée on toujours sur la même ligne que celle où se trouve ir mot d'ordre, le nombre des volumes dont se compose l'ouv colonne du milieu, large de 16 centim., sert à la transcrip titres. Immédiatement au-dessus de la partie de la ligne no respondant à cette colonne, on indique le sujet à l'étude du ouvrages catalogués dans la page sont consacrés, par ex. : de l'écriture. — Sténographie. — Tachygraphie, etc. Lors nouvelle sous-classe ou une nouvelle section commencent, scrit très exactement le titre de cette sous-classe ou de cette dans la colonne du milieu, immédiatement au-dessous de noire transversale, par ex. : VIII. Relation de la langue ave ture. 1. Origine de l'écriture, etc. Chaque page du catalogue ne nant qu'un très petit nombre d'ouvrages, de 4 à 6 environ, i ainsi assez d'espace libre pour pouvoir y intercaler plus ta des éditions postérieures de ces ouvrages, soit d'autres ou ayant trait au même sujet et auxquels on attribue au fur et à les numéros d'ordre progressifs qui ont été réservés. En outre crainte que, si les acquisitions futures étaient très nombreu place ne vienne à manquer, on laisse vides, dès le début et pa cipe, toutes les pages situées à gauche du volume ouvert, c'es le verso de chaque feuillet.

	N° d'ordre	N. HISTOIRE — Page (du catalogue) 705 — Nd. 707-760	Nombre de volumes.
		Nd. HISTOIRE MODERNE *Guerre de trente ans.*	
4°	707	Gualdo Priorato, Galeazzo. Historia delle guerre di Ferdinando II e Ferdinando III imperatori e del rè Filippo IV di Spagna contro Gostavo Adolfo rè di Svetia e Luigi XIII, rè di Francia. Successe dall' anno 1630 sin all' anno 1640......... Bologna 1641	1
F°	712	Lotichius, Jo. Petrus. Rerum germanicarum, sub Matthia, Ferdinandis II & III imp. gestarum, libri LV .... Francofurti a.M. 1646	1
F°	716	Chemnitz, Bogislaff Philip von. Königlichen Schwedischen in Teutschland geführten Kriegs Theil I, II, ... Stettin 1648 Stockholm 1653 Theil III, IV. Nach Handschriften im Schwedischen Reichsarchive herausgegeben............ Stockholm 1855-59	4
4°	720	Riccius, Josephus. De bellis germanicis libri X, in quibus Bohemica, Danica, Suecica bella, et quidquid ubique terrarum ab a. 1618 usque ad a. 1648 gessere Germani, continua narratione describuntur.............................. Venetiis 1649	1
F°	730	Pufendorf, Samuel de. Commentariorum de rebus Suecicis libri 26 ab expeditione Gustavi Adolfi regis ad abdicationem usque Christinæ. Ultrajecti 1686	1
F°	731	—— 26 Bücher der Schwedisch- u. Deutschen Kriegs-Geschichte v. König GustavAdolfs Feldzuge in Deutschland an bis zur Abdanckung der Königin Christina. A. d. Lat. übers. v. J[oh.] J[oachim] M[öller] von S[ommerfeld]. Franckfurt a. M. 1688	1
4°	742	Bougeant, Guil. Hyac. Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie.................................. Paris 1727	1
8°	743	—— Historie des dreissigjährigen Krieges und des darauf erfolgten Westphälischen Friedens. Aus. d. Französ. übers. Mit Anmerkungen und einer Vorrede begleitet von Friedrich Eberhard Rambach. Th. I-IV.................... Halle 1758-60.	3
relié avec Ne. 379. 8°	751	Krause, Johann Christoph. Lehrbuch der Geschichte der dreissigjährigen teutschen Krieges und Westphälischen Friedens.................. Halle 1782	
		Breyer, Carl Wilhelm Friedr. Geschichte des dreissigjährigen Kriegs. Bd. I...... München 1811 [= Wolf, Peter Philipp. Geschichte Maximilians I. und seiner Zeit. Bd. IV. Ne 1889. 8°.]	
8°	760	Richter, Johann Wilhelm Daniel. Geschichte des dreissigjährigen Krieges. Bd. I-V. Bd. III-V. = Geschichte des Böhmischen Krieges. Bd. I-III......... I : Leipzig 1840. II-V : Erfurt 1849-59	5

Tabl. II. Modèle de catalogue méthodique à numérotation non suivie.

Un catalogue méthodique rédigé de cette manière peut, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, tenir lieu en tout et pour tout de catalogue topographique ; d'une part, en effet, il constitue un inventaire d'une parfaite clarté, et, d'autre part, grâce aux numéros progressifs et en tenant compte, bien entendu, de la séparation qui existe sur les rayons entre les différents formats, il est toujours possible de faire le récolement des livres sans aucune difficulté.

Les catalogues généraux se trouvent de cette façon réduits à deux, qui sont le catalogue méthodique et le catalogue alphabétique. On a objecté toutefois, contre le système dont nous venons de nous occuper, qu'en adoptant une numérotation progressive sans établir aucune distinction entre les formats il risquait d'être, pour ces derniers, une cause de confusion et d'occasionner ainsi de nombreuses erreurs dans le placement des livres sur les rayons. Pour remédier à cet inconvénient, il suffit de différencier extérieurement les livres suivant leur format, à l'aide d'étiquettes de formes diverses collées sur le dos des reliures.

Dans les bibliothèques où cette nouvelle méthode de rédaction n'est pas connue ou n'a pas été adoptée, le placement des livres est absolument indépendant aussi bien du catalogue méthodique que du catalogue alphabétique : un troisième catalogue devient alors nécessaire, le catalogue topographique, autrement dit l'inventaire, dont nous allons parler.

B. — Du catalogue topographique ou inventaire.

Les dispositions à adopter pour la rédaction de ce catalogue[1] sont tellement simples qu'il n'est pas besoin de longues règles pour les indiquer. On commence par classer les cartes, sur lesquelles sont inscrits les titres des ouvrages, suivant l'ordre dans lequel les livres eux-mêmes se trouvent placés sur les rayons et

1. D'après FRIEDRICH, *Kritische Erörterungen*, p. 95, le premier catalogue topographique fut rédigé par HENDREICH, de Danzig, professeur à l'université de Francfort. En 1665, il promit au grand électeur de lui mettre sa bibliothèque en ordre et de lui rédiger un catalogue alphabétique et un catalogue topographique, dans le délai d'un an. Aidé de son frère, il entreprit le travail en question et put arriver à tenir sa promesse.

en tenant compte, bien entendu, de la différence des formats, puis on recopie successivement ces cartes sur le catalogue, par classes et par sections, en ayant soin de diviser chaque page du catalogue en trois parties correspondant, la première aux in-fol., la seconde aux in-4° et la troisième aux in-8°. (Tableau III.)

Ainsi qu'il est facile de le comprendre on n'a nul besoin de transcrire intégralement les titres de tous les ouvrages; il ne faut pas craindre au contraire de leur faire subir d'importantes abréviations ; ce catalogue n'étant pas destiné, en effet, à donner des renseignements précis sur le contenu des ouvrages, il suffit que les titres soient copiés d'une façon suffisamment explicite pour qu'on puisse immédiatement reconnaître que tel livre indiqué comme occupant telle place est effectivement le même que celui qui se trouve sur le rayon. En définitive, le catalogue topographique a principalement pour but de remplir le rôle d'inventaire et de pouvoir servir comme tel aux récolements généraux ou partiels de la bibliothèque. Toutefois, il est bon d'indiquer à la suite du titre abrégé si l'ouvrage est orné de gravures ou accompagné de cartes, tables, etc. ; s'il contient des notes manuscrites ou possède quelque particularité intrinsèque ou extrinsèque qui en augmente la valeur, et enfin comment il est relié. On doit particulièrement s'attacher à indiquer d'une façon très exacte le nombre des volumes dont se compose chaque ouvrage ; il va de soi que cette exactitude est également nécessaire pour les autres catalogues, mais pour le catalogue topographique elle est on peut le dire absolument indispensable puisqu'elle en constitue, à proprement parler, la raison d'être.

Les additions faites sur les cartes au titre original et ayant pour but soit de restituer les noms d'auteur, de traducteur ou d'éditeur, soit de compléter les indications relatives aux lieux de publication ou d'impression, doivent être naturellement transcrites sur le catalogue topographique — (il n'en est pas de même des remarques ou annotations détaillées qu'on laisse de côté) —, mais sans qu'il soit besoin d'indiquer les sources auxquelles on a puisé pour se procurer ces renseignements ; il n'y a qu'une seule précaution à prendre, c'est de renfermer ces différentes additions entre crochets carrés afin d'éviter qu'en comparant le titre défectueux de l'ouvrage avec le titre complet indiqué au

Numérotation	Fa. GÉOGRAPHIE	No(mbre) de vol
	In-folio (1-100)	
101	Russegger, Joseph. Reisen in Europa, Asien und Afrika. Atlas (*Texte Fa 522. 8°*). Stuttgart 1842-49	
102	Pfyffer, J. J. X. Skizzen von der Insel Java. Schaffhausen 1829	
103	Platt, Albrecht. Grosser physisch-politischer Atlas der Erde nach Arrowsmith, Berghaus u. Ritter. Magdeburg 1845	
104	Cook, [Jacques]. Troisième voyage ou voyage à l'Océan pacifique 1776-1780. Atlas. (*Texte Fa 316. 4°.*)........................... Paris 1785	
105	Arago, Js. Promenade autour du monde pendant les années 1817-1820. Atlas (*Texte Fa 523. 8°.*) Paris 1822	
106	Debombourg, G. Atlas chronologique des États de l'Église.............................. Lyon 1862	
	In-quarto (1-314)	
315	Schomburgk, Richard. Reise in Britisch-Guiana i. d. J. 1840-1844. Th. I-III............ Leipzig 1847-48	
316	Cook, [Jacques]. Troisième voyage ou voyage à l'Océan pacifique 1776-1780. Tom. I-IV. (*Atlas Fa 104. 2°.*)............................ Paris 1785	
317	Perry, M. C. Narrative of the expedition of an American squadron to the China seas and Japan 1852-54 (U. S. Japan Expedition) Vol. I-III............ Washington 1856	[illegible]
318	Stedman, I. G. Voyage à Surinam. Planches. (*Texte Fa 524. 8°.*)......................... Paris [1799]	1
319	Bowdich, T. E. Excursions dans les isles de Madère et de Porto-Santo. Atlas. (*Texte Fa 525. 8°.*)...... [Paris 1826]	1
320	Conze, A. Reise auf der Insel Lesbos. Mit einem Anhange u. 22 Taf. .... Hannover 1865	1
	In-octavo (1-520)	
521	Bremner, Robert. Excursions in Denmark, Norway and Sweden. Vol. I-II............. London 1840	2
522	Russegger, Joseph. Reisen in Europa, Asien und Afrika. Bd. I, 1-2, II, 1-3, III, IV. (*Atlas Fa 101. f°.*) Stuttgart, 1841-49	4
523	Arago, Js. Promenade autour du monde pendant les années 1817-1820. Tom. I-II. (*Atlas Fa 105. f°.*)... Paris 1822	2
524	Stedman, J. G. Voyage à Surinam. Traduit de l'anglais par Henry. Tom. I-II, III. (*Planches Fa 318. 4°*)............................ Paris an VII (1799)	3
525	Bowdich, T. E. Excursions dans les isles de Madère et de Porto-Santo faites en 1823. (*Atlas Fa 319. 4°.*).................................... Paris 1826	[illegible]
526	Humboldt, A. de. Asie Centrale. Tom. I-III......... Paris 1843	

Tableau III. Modèle de catalogue topographiq[ue]

alogue on ne soit induit en erreur et porté à considérer ce
·nier comme ne s'appliquant pas à l'ouvrage en question mais
n à une de ses éditions postérieures ou à une réimpression.

Quelques mots maintenant au sujet des recueils factices, et
ons tout d'abord que le mieux serait de les supprimer absolu-
nt et de faire relier chaque ouvrage à part ; malheureusement
ı n'est pas toujours possible et c'est ce qui nous force à don-
· ici quelques règles au sujet de l'inscription de ces recueils à
ventaire. Qu'ils soient du même format ou de formats diffé-
ts, qu'ils appartiennent, ou non, à la même classe et à la
me section, tous les écrits composant un recueil factice doivent
urellement, et par le fait même qu'ils sont reliés ensemble,
e classés au même endroit et sous le même numéro d'ordre.
classement est toujours déterminé par le sujet et le format
premier ouvrage contenu dans le recueil ; le titre de ce pre-
er ouvrage une fois transcrit, on le fait suivre des titres de tous
ouvrages qui font partie du recueil en observant très exacte-
ent l'ordre dans lequel ils se trouvent placés.

Rappelons à ce propos que lorsqu'il s'agit d'une collection il
ut également inscrire séparément à l'inventaire les titres de
us les ouvrages qui la composent. Grâce à cette précaution il
t ensuite facile, lorsqu'on fait le récolement de la bibliothèque,
voir immédiatement si tous les volumes sont présents.

Il arrive parfois qu'un livre de petit format, un in-8° par exemple,
accompagné de planches ou de cartes d'un format beaucoup
s grand et qu'on est pour cette raison obligé de classer à part.
ns ce cas, il faut avoir soin de renvoyer du texte à l'atlas ou
planches et *vice versa*. (Tabl. III.) Ces renvois peuvent, à un
ment donné, rendre de grands services et ils sont particulière-
nt utiles lorsqu'il s'agit d'entreprendre un nouveau catalogue
ır lequel l'inventaire doit servir de guide.

Ces dernières observations s'appliquent naturellement au cata-
gue méthodique avec numérotation non suivie dont nous avons
rlé plus haut, puisque, ainsi que nous l'avons dit, il remplace
tout et pour tout le catalogue topographique.

En résumé, un catalogue topographique bien fait et rédigé
ec soin est pour toute bibliothèque d'un prix inestimable ; c'est
ui qu'on a recours dans tous les cas douteux, qu'il s'agisse de

vérifier la présence d'un volume, l'exactitude d'une cote. En tant qu'inventaire il sert, comme nous l'avons vu, de pour le récolement, et le récolement à son tour permet de d vrir et de corriger les erreurs ou les omissions qui se sont gl dans l'inventaire, circonstance heureuse grâce à laquelle c nier peut s'améliorer progressivement et atteindre en qu sorte la perfection.

Au point où nous en sommes, les cartes ont servi tour à à la rédaction du catalogue méthodique et à celle du cata topographique, le moment est maintenant venu de les mett ordre pour en former le troisième des grands catalogues, le logue alphabétique dont nous allons parler.

C. — Du catalogue alphabétique.

Le nombre des règles à observer pour la rédaction de ce logue est véritablement considérable; la plupart d'entre ell est vrai, se réfèrent à des manipulations techniques, mais cette raison même elles demandent à être discutées avec un encore plus minutieux que si elles se rapportaient à des ques purement scientifiques. — Les profanes s'imaginent que la r tion d'un catalogue alphabétique est la chose la plus simple plus facile du monde, et de fait si l'on avait à ne tenir com du sujet des ouvrages, ni de leur format, ni de leur cote, s'agissait uniquement de classer les livres d'après les lettr tiales des noms d'auteur (ou des mots d'ordre lorsqu'on a a à des ouvrages anonymes), il est clair qu'à condition d'ét tant soit peu familiarisé avec l'alphabet, le premier venu rait entreprendre ce travail et le mener à bien sans grande ficultés. Mais les choses ne se passent pas aussi commodé qu'on pourrait le croire à première vue, et les longues et breuses dissertations publiées à ce sujet en sont la preuve[1]

1. Cf. W. N. Du Rieu, « Iets over den alphabetischen Catalogus », *B graphische Adversaria*, 's Gravenhage, 1873, Nr. 6; Kerler, « Au Praxis I. », *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 476-479; A. Keysser, « die Einrichtung der alphabetischen Hauptkataloge öffentlicher Bibli ken », *ibid.*, II, 1885, p. 1-19; Mecklenburg, « Zu Dr Keyssers A über die alphabetischen Hauptkataloge », *ibid.*, p. 91-96; Karl S

Qu'on dispose le catalogue alphabétique sur cartes, ou qu'on le rédige en volumes, l'ordre de succession des titres est toujours déterminé par le mot d'ordre. A propos de ce mot d'ordre nous allons entrer dans quelques détails, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut. La question du choix du mot d'ordre, ne peut se poser que pour les ouvrages anonymes : le nom de l'auteur est-il indiqué sur l'ouvrage, c'est toujours lui en effet qu'on prend comme mot d'ordre et voici alors quelles sont les règles à suivre dans les principaux cas susceptibles de se présenter :

1° L'auteur a inscrit son vrai nom sur le titre de l'ouvrage ; c'est alors le nom de famille qui sert de mot d'ordre, et les particules nobiliaires dont il peut être précédé, telles que le *de* français ou le *von* allemand, se placent après. Le *van* néerlandais et les articles sont par contre considérés comme faisant partie du nom ; c'est ainsi, par exemple, que les noms français précédés des articles *du*, *des*, *le*, *la* se classent aux lettres D et L. D'une façon générale, l'orthographe des noms d'auteurs doit être scrupuleusement respectée et reproduite sur la carte telle qu'elle est sur le livre ; toutefois, lorsqu'on se trouvera en présence de plusieurs ouvrages portant le nom du même auteur orthographié d'une façon différente, ce qui est moins rare qu'on ne croit, il faudra choisir la forme la plus généralement admise et y renvoyer pour toutes les autres.

Qu'arriverait-il, en effet, si l'on réunissait ensemble plusieurs cartes portant le nom du même auteur écrit sous une orthographe variée? On risquerait tout d'abord de compromettre ainsi gravement la clarté du catalogue, puis il ne faut pas oublier que ceux qui

---

« Ueber die Einrichtung der alphabetischen Hauptkataloge öffentlicher Bibliotheken », *ibid.*, p. 173-181 ; Theodor von Griesberger, « Zur Katalogisierung der sogenannten Kryptonymen », *ibid.*, p. 327-328 ; Mecklenburg, « Ueber alphabetische Anordnung », *ibid.*, p. 345-382 ; Jón A. Hjaltalin, « Remarks on Rules for an alphabetical catalogue », *Library Journal*, vol. II, 1878, p. 182-185 ; Benjamin R. Wheatley, « Thoughts on title-taking, trite, trivial or tentative », *ibid.*, vol. V, 1880, p. 133-138 ; J. Edmands, « Rules for alphabeting », *ibid.*, vol. XII, 1887, p. 326-341 (réimprimé ensuite dans les Cutter's *Rules*, 3. ed.) ; C. F. Blackburn, *Hints on catalogue-titles and on index-entries, with a rough vocabulary of terms and abbreviations, chiefly from catalogues*, London, 1884 (voir aussi note 1, page 187).

A

Aarbog, Universitets-Bibliotheket for 1884, 1885, 1886. Christiania 1885-87. Aa 2223. 8°.

⋮

Abaelard, Petrus. Opera, ed. V. Cousin, Tom. I, II. Paris 1849-59. Ib. 7. 4°.

⋮

Acidalius, Valens. In comoedias Plauti, quae exstant, divinationes et interpretationes. Francofurti 1607. Ci 984. 8°.

⋮

B

Baader, Joseph, Streiflichter auf die Zeit der tiefsten Erniedrigung Deutschlands i. d. J. 1801-1806. Nürnberg 1878. Ni 1219. 8°

⋮

Babeau, Albert. La ville sous l'ancien régime. 2° éd. T. I, II. Paris, 1884. Ha 5377. 8°.

⋮

Bach, Aloys. Urkundliche Kirchen-Geschichte der Grafschaft Glaz. Breslau 1841. Ik 1401. 8°.

⋮

Bell, Robert, cf. Schönborn, Robert. Gc 3259 a. 8°

⋮

C

⋮

D

⋮

E

⋮

F

⋮

G

Gaab, Joh[ann] Friedr[ich]. Beiträge zur Erklärung des ersten, zweiten und vierten Buchs Moses. Tübingen 1796. Id. 1295. 8°.

⋮

Giornale della libreria, della tipografia e delle arti e industrie affini, Anno I, 1888. II. 1889. Milano [1888-89]. Ab 1193. 4°.

⋮

Γύμνασμα τοῦ ἑλληνισμοῦ πρὸς τὴν διδακτικήν. Κοθήνησι τῶν Ἀναλτινῶν. ᾳχ́'κ' [1620]. rel. av. Dl 3847. 8°.

⋮

H

⋮

I

⋮

K

⋮

L

⋮

M

M., C., cf. Schriftsteller Schaffhauser. De

⋮

[**Maass**, Ernst]. De biographi cis quaestiones selectae. 1880 (= Untersuchungen, P gische, herausg. v. Kiesslin Wilamowitz-Moellendorf. I Ca 1678

⋮

Mabillon, Johannes. De re matica libri VI. Luteciae P rum 1681. Ma 6

⋮

Macaulay, Thomas Babi The History of England fro Accession of James II. Vo Leipzig 1849-61. Nn 1

⋮

N

⋮

O

⋮

P

⋮

Q

Quaestiones selectae de biog graecis, cf. Maass, Ernst. Ca 1678

Quousque Tandem, cf. V Wilhelm. Ga 21

⋮

R

⋮

S

[**Schönborn**, Robert]. Der gr sche Münchhausen u. der V berte. Von Robert Bell [P 2. Aufl. des « Griechischen M hausen ». Halle [1882]. Gc 325

⋮

Schriftsteller, Die Schaffh von der Reformation bis Gegenwart, dargestellt C. M. Schaffhausen 1869. De 3

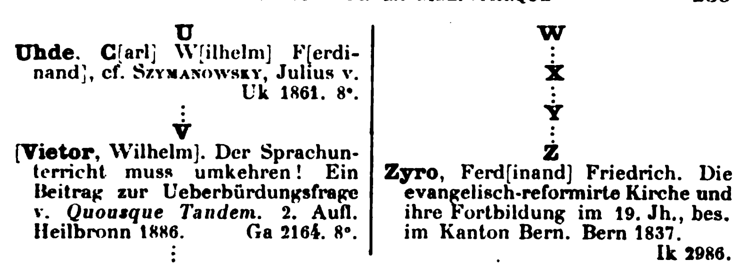
⋮

Szymanowski, Julius v. H buch der operativen Chir Deutsche Ausgabe v. d. Verf und. C. W. F. Uhde. T Braunschweig 1870. Uk 18

⋮

T

⋮


U

Uhde, C[arl] W[ilhelm] F[erdinand], cf. SZYMANOWSKY, Julius v. Uk 1861. 8°.

⋮

V

[**Vietor**, Wilhelm]. Der Sprachunterricht muss umkehren! Ein Beitrag zur Ueberbürdungsfrage v. *Quousque Tandem*. 2. Aufl. Heilbronn 1886. Ga 2164. 8°.

⋮

W

⋮

X

⋮

Y

⋮

Z

Zyro, Ferd[inand] Friedrich. Die evangelisch-reformirte Kirche und ihre Fortbildung im 19. Jh., bes. im Kanton Bern. Bern 1837. Ik 2986.

Tableau IV. Modèle de catalogue alphabétique en volumes.

y font des recherches se placent à un point de vue purement alphabétique et que ce mélange de formes ne manquerait pas de les induire très fréquemment en erreur. C'est pour cette raison également que lorsqu'on a affaire à des noms latinisés ou traduits dans une langue étrangère, on les classe malgré tout sous leur forme originale. Font exception à cette règle les noms pour lesquels la forme sous laquelle ils ont été traduits est devenue la plus fréquemment adoptée.

Lorsque la traduction a altéré le nom d'un auteur d'une façon sensible, il faut faire un renvoi de la forme traduite à la forme originale. Pour les noms des classiques grecs, c'est la forme latine qui doit être adoptée, et pour les noms des écrivains latins la forme sous laquelle ils nous sont parvenus; quant aux noms des auteurs orientaux on les classe sous la forme acceptée généralement. Pour les écrivains du moyen âge, comme il arrive souvent que le nom de famille manque ou est remplacé par un substantif indiquant le lieu d'origine, on les catalogue sous leurs noms de baptême.

Certains noms allemands très portés tels que *Franke*, *Hofmann*, *Schmidt*, *Schultz*, *Schwartz* s'écrivent d'un si grand nombre de façons, ont une orthographe si incertaine qu'il devient parfois extrêmement difficile de les retrouver au catalogue alphabétique et de se procurer rapidement et sûrement les ouvrages auxquels ils correspondent. Bien plus, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage ancien, ces noms sont fréquemment latinisés et il arrive alors qu'on ne peut, même avec l'aide des répertoires bibliographiques, les restituer sous leur forme originale, et décider par exemple si *Schwartius* doit se traduire par *Schwarz* ou *Schwartz*, *Schwarze* ou *Schwartze*. Cette forme, originale

du reste, est souvent elle-même très variable chez les aut anciens; elle change d'un ouvrage à l'autre et il n'est pas ı lorsqu'un ouvrage a eu plusieurs éditions, de trouver le d'auteur orthographié chaque fois d'une façon différente, ce complique encore considérablement le travail de classem Ajoutons à cela que la plupart du temps ces noms sont en plus ou moins altérés sur les bulletins de demande remis pa lecteurs, et il en résulte que pour trouver tel ouvrage dem: l'employé chargé des recherches sera obligé de procéder tâtonnements et de perdre un temps infini à parcourir tou titres rangés par exemple sous les noms de *Franck*, *Fran* *Frank*, *Franke*, *Franckius*, *Francus*, etc., etc.

En raison des inconvénients que nous venons d'énumér dans un but pratique, il serait bon, pour les noms cités plus et quelques autres analogues, d'adopter une forme orthc phique unique. Cette forme pourrait être soit celle qui se sente la première dans l'ordre alphabétique, soit celle qu employée le plus communément, et il suffirait alors d'y renv toutes les autres. Cette mesure qui constitue une excepti toutes les règles ordinaires a été reconnue comme excellente tout où elle a été mise en pratique, mais son application exi plus grande prudence, et il faudrait bien se garder par exe d'apporter une modification quelconque à des noms d'aut différents qui, à l'oreille, semblent se confondre, mais qui, a chacun leur orthographe propre et certaine, doivent pour (raison même être classés séparément.

D'une façon générale, il n'est pas tenu compte des surnc les noms composés, tant allemands que français, se mettent (nairement au premier nom qui est presque toujours le employé, tandis que les noms composés anglais se catalog au second[1], le premier n'ayant été souvent adopté que p honorer la mémoire d'un ami de la famille, d'un bienfaiteur, (et jouant en quelque sorte le rôle d'un nom de baptême.

Il arrive parfois qu'un écrivain fait paraître ses œuvres

---

1. Cf. E. E. Clarke. « Women in literature at the fair, from the s point of a librarian and a cataloguer », *Library Journal*, vol. XIX. p. 47-49.

ux noms absolument dissemblables; dans ce cas, il faut choisir mme mot d'ordre le dernier nom qu'il a employé et faire un nvoi pour le premier. Certains bibliographes, il est vrai, ont nseillé de prendre le premier nom lorsqu'on avait affaire à un iteur vivant, sous prétexte que celui-ci pouvait, par la suite, lopter un troisième nom; mais cette méthode serait une cause ermanente de complications : chaque fois qu'on aurait à cataguer l'ouvrage d'un écrivain rentrant dans la catégorie dont ous nous occupons, il faudrait en effet s'assurer d'abord s'il est vant ou mort; puis on serait obligé d'avoir, dans chaque bliothèque, une liste des auteurs vivants qu'il serait nécessaire contrôler de temps à autre, afin de pouvoir, en cas de décès de in d'eux, reporter au second nom toutes les fiches cataloguées ovisoirement au premier. Il est si rare du reste qu'un écrivain enne un troisième nom que nous pouvons sans crainte nous spenser d'envisager plus longuement cette éventualité.

2° Le nom indiqué sur le titre de l'ouvrage n'est pas le vrai, A it qu'on ait affaire à un nom supposé ou pseudonyme, B soit i'il s'agisse d'un nom traduit, c'est-à-dire d'une métonomasie.

A. Nom supposé ou pseudonyme. — Dans ce cas, on peut, lorsi'on arrive à découvrir le vrai nom, procéder de deux manières ou en accepter le faux nom comme mot d'ordre et mettre à la iite le vrai nom entre crochets carrés en faisant une carte de nvoi pour ce dernier, ou bien adopter la méthode contraire, est-à-dire prendre comme mot d'ordre le vrai nom, mettre à la iite le faux entre crochets carrés, et renvoyer alors du nom ipposé au nom véritable.

C'est cette dernière manière de faire qui a été en général suivie, t avec raison selon nous, parce qu'elle est plus conforme à ce rand principe qui veut que tous les ouvrages d'un même auteur oient autant que possible réunis sous son vrai nom, qu'ils aient aru sous ce vrai nom, sous un nom supposé ou même sous le oile de l'anonymat. Certains bibliographes, il est vrai, ont prétendu qu'il valait mieux accepter les pseudonymes tels quels et s prendre toujours comme mots d'ordre. Comme il arrive très uvent, disent-ils, que dans l'impossibilité où l'on se trouve de stituer le vrai nom, on est obligé de cataloguer les ouvrages us le nom supposé, il est préférable, par mesure d'unité et

pour éviter une certaine disparate, de faire de cette obligation occasionnelle la règle générale. Mais pour être logique, il faudrait alors cataloguer également tous les anonymes d'après les mots d'ordre des titres, au lieu de chercher, à l'aide des répertoires bibliographiques[1], à en trouver les auteurs, puisque très souvent, ainsi que pour les pseudonymes, il est à peu près impossible de découvrir les véritables noms des écrivains; or, en agissant ainsi, on irait directement contre le but que doit se proposer tout catalogue alphabétique et qui est précisément de chercher à réunir sous le nom de chaque auteur tous les ouvrages qui lui appartiennent. Le mieux, par conséquent, est de restituer le vrai

1. Voici quels sont les principaux répertoires bibliographiques auxquels on peut avoir recours :

J. M. Quérard, *Les supercheries littéraires dévoilées*, 2e éd., par G. Brunet et P. Jannet, t. I-III, Paris, 1869-70; G. Brunet, *Dictionnaire des ouvrages anonymes; suivi des supercheries littéraires dévoilées. Supplément à la dernière édition*, Paris, 1892; A. A. Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, 3e éd., t. I-IV, Paris, 1872-79.

V. Placcius, *Theatrum anonymorum et pseudonymorum*, Hamburgi, 1708; J. Ch. Mylius, *Bibliotheca anonymorum et pseudonymorum ad supplendum Placcii theatrum*, Hamburgi, 1740; J. S. Ersch, *Verzeichniss aller anonymischer Schriften in der 4. Ausgabe des gelehrten Teutschlands*, Lemgo, 1788-96, avec trois suppléments; F. Rassmann, *Kurzgefasstes Lexikon deutscher pseudonymer Schriftsteller von der ältesten bis auf die jüngste Zeit*, Leipzig, 1830; E. Weller, *Index pseudonymorum*, Leipzig, 1862-67, et 3 suppléments; du même, *Lexicon pseudonymorum. Wörterbuch der Pseudonymen aller Zeiten u. Völker*, 2. Aufl., Regensburg, 1886;

G. M[elzi], *Dizionario di opere anonime e pseudonime di scrittori italiani o,come che sia aventi relazione all' Italia*, t. I-III, Milano, [illegible]; G. Passano, *Dizionario di opere anonime e pseudonime*, Ancona, [illegible] E. Rocco, *Anonimi e pseudonimi italiani. Supplemento al Melzi e al Passano*, Napoli, 1888.

H. Pettersen, *Anonymer og pseudonymer i den Norske Litteratur 1678-1890. Bibliografiske meddelser*, Kristiania, 1890.

S. Halkett et J. Laing, *A dictionary of the anonymous and pseudonymous literature of Great Britain*, vol. I-IV, Edinburgh, 1882-88; W. Cushing, *Initials and Pseudonyms*, ser. 1. 2., London, New-York, 1886-88; du même, *Anonyms. A dictionary of revealed authorship*, Cambridge U. S. A., [illegible] A. Cotgrave, *A selection of pseudonyms; or fictitious names used by well-known authors, with the real names given. Also a number of anonymous works with the authors given*, London, 1891.

nom chaque fois qu'on est en mesure de le faire et bien que dans certains cas les plus patientes recherches n'aboutissent à aucun résultat. Toutefois, pour les écrivains qui ont fait paraître tous leurs ouvrages sous le même pseudonyme, on peut à son choix adopter la première ou la seconde des règles indiquées plus haut; par contre, s'il s'agissait d'un écrivain ayant publié ses ouvrages tantôt sous son vrai nom, tantôt sous un pseudonyme, il faudrait, dans tous les cas où l'on aurait affaire au nom supposé, restituer le vrai nom, de crainte que les deux noms enregistrés au catalogue ne puissent faire croire à une double personnalité, ce qu'il faut éviter à tout prix.

On a fait encore au système que nous défendons une seconde objection. Il oblige, a-t-on dit, à apporter de fréquentes corrections au catalogue, soit qu'on veuille, à la suite de recherches nouvelles, reporter au nom véritable des titres catalogués précédemment sous un pseudonyme, soit au contraire qu'il s'agisse de remettre sous le nom supposé un ouvrage attribué par erreur à tel ou tel écrivain. L'autre système, ont ajouté nos adversaires, présente du moins ce grand avantage qu'il rend tous ces changements et transcriptions absolument inutiles puisque tout se réduit à de simples réclames d'un nom à l'autre, du nom véritable au pseudonyme ou *vice versa*. Nous devons avouer que si l'on envisage particulièrement le catalogue alphabétique en volumes, cette objection a une certaine valeur bien que les corrections ne puissent pas être très fréquentes lorsqu'on se donne la peine, dès le début, d'apporter aux recherches bibliographiques les soins et l'attention nécessaires; mais elle n'a par contre aucune valeur en ce qui concerne le catalogue sur cartes, puisqu'il suffit alors, quand une erreur se présente, de faire une carte nouvelle et d'annuler l'ancienne carte reconnue défectueuse.

B. Nom traduit ou métonomasie. — Il faut bien se garder de confondre les noms traduits avec les pseudonymes, car, à la différence de ces derniers, ils ont été généralement adoptés d'une façon si unanime par le monde savant, que l'on a fini par oublier peu à peu les noms véritables dont ils sont la traduction : c'est ce qui est arrivé par exemple pour les noms de MELANCHTHON, signifiant SCHWARZERD; NEANDER, NEUMANN; AGRICOLA, BAUER, etc. Il serait par conséquent absurde et contraire à tous les usages

de cataloguer les ouvrages de MELANCHTHON sous le nom inconnu de SCHWARZERD; chaque fois que l'on a affaire à un cas de ce genre, il faut prendre le nom traduit comme mot d'ordre en renvoyant du nom véritable à la traduction [1].

3° Le titre de l'ouvrage ne porte que les initiales du nom de l'auteur.

La première chose à faire est alors de chercher au moyen des bibliographies à restituer le nom dans son entier; lorsqu'on y parvient, on inscrit entre crochets carrés, à la suite des initiales, la partie du nom qu'on a découverte. Toutes les recherches sont-elles restées vaines? il y a deux moyens de cataloguer les livres. Le premier consiste à prendre une des initiales comme mot d'ordre; mais laquelle choisir? Les avis sont partagés à ce sujet. En règle générale, on donne la préférence à la dernière, sous prétexte qu'elle doit, d'après les plus grandes probabilités, être l'initiale du nom patronymique, et l'on y renvoie toutes les autres. C'est là, il faut en convenir, une manière de faire absolument arbitraire, car, très souvent, la dernière initiale peut correspondre par exemple à un titre honorifique quelconque. Certains bibliographes ont, pour cette raison, conseillé de choisir la première initiale, mais on aurait ainsi encore moins de chances de tomber juste, car dans la plupart des cas, cette initiale se rapporte au nom de baptême. Quoi qu'il en soit, cette méthode présente un caractère d'incertitude regrettable; aussi a-t-on proposé de la laisser de côté et de considérer tous les ouvrages dont nous nous occupons comme de véritables anonymes. Il ne resterait plus alors qu'à les cataloguer comme tels en suivant les règles que nous indiquerons plus loin et en faisant pour chaque initiale les réclames nécessaires. Pratiquement, ce système a de grands avantages, car il est bien rare qu'on retienne les initiales sous lesquelles a paru tel ou tel ouvrage et qu'on les cherche au catalogue alphabétique : l'expérience de tous les jours, en effet, nous montre que le public assimile absolument les ouvrages de ce

1. Certaines bibliothèques ne se conforment pas à cette règle. « La Bibliothèque nationale de Paris, par ex., porte toujours l'auteur à son nom véritable, MELANCHTON à SCHWARZERD, etc. ». Cf. *Grande Encyclopédie*, Art. Bibliographie, par E. D. GRAND. Tome VI, p. 599 à 641.

genre aux véritables anonymes. Dans tous les cas, si l'on adopte e premier système et qu'on catalogue l'ouvrage sous l'une ou 'autre des initiales, il ne faudra pas négliger d'y renvoyer le mot principal du titre, celui qui eût été considéré comme mot d'ordre en supposant qu'on se fût décidé à classer le livre parmi les anonymes.

4° Le titre de l'ouvrage porte deux ou plusieurs noms d'auteurs.

Il faut d'abord commencer par examiner si l'ouvrage forme un out homogène, ou bien s'il est composé d'une série de travaux réunis ensemble en raison de leurs affinités communes, mais qui n'en sont pas moins indépendants les uns des autres.

Dans ce dernier cas, l'ouvrage est généralement considéré comme anonyme et classé comme tel. On pourrait, il est vrai, e cataloguer sous le nom de l'éditeur : mais ainsi que nous 'avons déjà fait observer, ce nom ne doit jouer aucun rôle dans e classement alphabétique; il vaut donc beaucoup mieux, nous e répétons, ranger l'ouvrage en question parmi les anonymes, quitte à faire pour chaque nom propre une carte de renvoi au mot d'ordre choisi.

Si, au contraire, le livre qu'on a devant les yeux constitue un ouvrage d'ensemble composé en commun par plusieurs écrivains, on prend comme nom d'auteur le premier de ceux qui sont imprimés sur le titre et l'on y renvoie tous les autres.

Lorsqu'il s'agit d'un ouvrage commencé par un seul écrivain, mais continué par un ou plusieurs autres, le mieux est de le cataloguer sous le nom du premier auteur en faisant des cartes le renvoi aux noms de ceux qui ont terminé le travail. De même une édition nouvelle d'un ouvrage ancien, revu, annoté et publié par un érudit quelconque, se classe toujours au nom de l'auteur véritable. Toutefois, lorsque cette édition nouvelle a été complètement transformée, lorsque la forme et le fond ont subi les modifications tellement profondes (modifications généralement signalées dans le titre) que l'on a pour ainsi dire affaire à un ouvrage entièrement nouveau, il faut alors cataloguer l'ouvrage sous le nom de l'auteur de cette seconde rédaction et faire une carte de renvoi au nom du premier écrivain.

Examinons maintenant de quelle façon on doit procéder lorsque

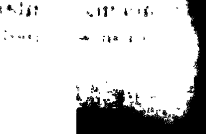
le nom de l'auteur n'est pas indiqué sur le titre du livre, c'est-à-dire lorsqu'on se trouve en présence d'un ouvrage anonyme. Et d'abord faut-il considérer un livre comme anonyme quand le nom de l'auteur se trouve imprimé soit dans la dédicace, soit dans la préface, soit dans un endroit quelconque du texte, soit à la fin ? Beaucoup de bibliographes ne le pensent pas et ils ont jusqu'à un certain point raison ; mais pour éviter toute confusion, nous commencerons par établir ici, et d'une façon très nette, la différence qui sépare une bibliographie purement scientifique d'un catalogue rédigé dans un but pratique.

Plaçons-nous au point de vue du bibliographe et prenons comme exemple le bibliothécaire occupé à la confection du catalogue. En général il a devant lui le livre qu'il s'agit de classer : le nom de l'auteur se trouve-t-il soit dans la dédicace, soit dans la préface, il n'a alors nul besoin de le chercher dans les répertoires bibliographiques, et peut à bon droit, dans la plupart des cas, ne considérer comme véritables anonymes que les ouvrages dans lesquels le nom de l'auteur n'est mentionné nulle part.

Mais le travailleur qui consulte le catalogue n'est pas dans la même situation que le bibliothécaire : il cherche le livre au lieu de l'avoir entre les mains et, dans ces conditions, il ne peut savoir si le nom de l'auteur se trouve indiqué autre part que sur le titre ; à son point de vue, par conséquent, il vaudrait mieux que l'ouvrage fût classé parmi les anonymes, et c'est là un desideratum dont le bibliothécaire est obligé de tenir compte. Bien loin de restreindre la signification du mot anonyme, il devra donc le prendre au contraire dans son acception la plus large ; et même lorsque ses recherches lui auront permis de restituer le vrai nom de l'auteur et de cataloguer l'ouvrage sous ce nom, il sera bon néanmoins qu'il fasse une carte de renvoi au mot d'ordre qu'il aurait choisi dans le titre, pour être mis en vedette, si le nom de l'auteur lui fût resté inconnu.

Les publications périodiques, les documents officiels, etc., n'ont pas d'auteur au sens propre du mot, et se classent, comme les ouvrages anonymes, d'après leur mot d'ordre.

Reste à savoir quel est le mot qu'on doit choisir comme mot d'ordre, pour arriver à cataloguer d'une façon normale tout



ivres sans noms d'auteurs que Wheatley appelait « les parias le la littérature »[1].

Certains ont conseillé de prendre comme mot d'ordre celui qui st le mieux caractérisé pour représenter la totalité du titre, le *not typique* : mais on se verrait ainsi entraîné à dépasser les imites du catalogue alphabétique, sans compter que dans beau-oup de cas on se trouverait dans l'impossibilité de trouver un not réunissant les conditions voulues. Examinons par exemple le itre suivant : *Études d'histoire, de littérature et d'art*, titre fort imple en comparaison de certains autres infiniment plus compli-ués; quel serait le mot que l'on pourrait de préférence choisir our représenter le titre complet ? Celui, dira-t-on, qui indique e plus clairement, le plus nettement quel est le sujet traité dans ouvrage; mais ces *études* ont pour objet l'*histoire*, la *littéra-ure* et l'*art*, c'est-à-dire trois sujets absolument distincts et qui ie peuvent être évidemment représentés par un seul mot. Il n'y urait qu'un moyen de résoudre la difficulté, ce serait de cata-oguer l'ouvrage sous chacun des trois mots : *histoire*, *littérature* t *art*, pris successivement comme mots d'ordre; mais que l'on éfléchisse à la confusion qui en résulterait surtout lorsqu'on urait affaire à des titres embrassant un nombre de sujets encore lus considérable! Il n'est pas besoin d'une longue démonstra-ion pour prouver qu'une pareille méthode occasionnerait une erte de temps véritablement énorme aussi est-ce à peine si on eut la considérer comme rentrant dans le domaine du possible.

Mais le catalogue alphabétique exige-t-il réellement, soit en aison de sa nature, soit en raison du but qu'il se propose, que e mot d'ordre soit toujours, comme on a voulu le prétendre,

---

1. Sur la manière de cataloguer les anonymes, cf. entre autres : « Zur nordnung von Titeln anonymer Schriften in alphabetischen Katalogen »-*nzeiger* de Petzholdt, 1861, n° 410 ; Henry B. Wheatley, « On the alpha-etical arrangement of the titles of anonymous books », *Library Journal*, ol. II, 1878, p. 186-187 ; Albert Romer Frey, « The cataloguing of anonym-us and pseudonymous literature, *Library Journal*, vol. XII, 1887, p. 192-4 ; Keysser, *Centralblatt*, II, p. 15-16 ; Mecklenburg, *Centralblatt*, II, . 369-382 (il conseille de choisir comme mot d'ordre celui qui a la signifi-ation la plus étendue) ; Dziatzko, *Instruction*..., etc., p. 15-22 ; Cutter, *les*, etc., § 52 et suiv. (2e éd., § 68 et suiv.).

le représentant adéquat du titre? En aucune façon. A quoi en effet servir le catalogue alphabétique? Uniquement à se r compte le plus rapidement possible si tel ou tel livre déter se trouve à la bibliothèque; or une telle recherche suppose demment que le titre du livre est déjà au moins en partie c En choisissant comme mot d'ordre, à l'exclusion de tout a celui qui indique le mieux quel est le sujet traité dans l'ouv on arriverait promptement à confondre le catalogue alphabé des noms d'auteurs avec le catalogue alphabétique des mat bien qu'ils diffèrent l'un de l'autre du tout au tout. Le cata alphabétique des matières a en effet pour but de présenter l'ordre alphabétique les principaux sujets traités dans les rents ouvrages; or si le catalogue alphabétique propremen devait rendre le même service, il ne resterait plus qu'à le f dans le catalogue alphabétique des matières et à classer to livres, qu'ils soient anonymes ou non, d'après le mot d'ordre quant le sujet traité, en faisant abstraction complète des d'auteurs. On tomberait ainsi dans la plus grave erreur, car les bibliographes sont d'accord pour reconnaître que lors r qu'il existe déjà un catalogue alphabétique des matières, le logue alphabétique des noms d'auteurs n'en est pas moins i pensable et doit dans tous les cas conserver son individ propre. — Quelle est donc la règle qu'il faut suivre dans le des mots d'ordre pour le classement des anonymes? La voici doit toujours prendre comme mot d'ordre le premier subs *nominatif* du titre ou le mot qui en tient lieu.

Cette règle n'est soumise qu'à deux exceptions, au sujet quelles nous sommes pleinement d'accord avec Dziatzko, Ke et les autres bibliographes. Première exception : lorsqu'o trouve en présence de deux substantifs au nominatif juxta l'un à l'autre et dont le premier sert à préciser le sens du se c'est le second qu'il faut choisir comme mot d'ordre. Deux exception : si le premier substantif désigne les parties, édi ou réimpressions de l'ouvrage, si c'est un des mots suiv *livre*, *volume*, *appendice*, *supplément*, etc., on doit pr comme mot d'ordre le complément de ce substantif.

Dans tous les autres cas, il faut s'en tenir à la règle éno plus haut, même — et ici nous sommes en désaccord

›ziatzko — lorsque le premier substantif est un mot très com-
ıun et parfois un peu vague comme *Mémoire*, *Traité*, etc.
'rendre dans le reste du titre un mot d'ordre plus précis, ainsi
ue le conseille Dziatzko, serait s'exposer à être très souvent
bligé de donner gain de cause à ceux qui veulent que le mot
'ordre personnifie en quelque sorte le sujet indiqué dans le titre.
N'y a-t-il aucun substantif au nominatif, on en prend un au cas
blique, et s'il y en a plusieurs on choisit, comme le dit très bien
eysser, le substantif le plus indépendant, celui qui, en quelque
›rte, régit les autres; dans tous les autres cas, c'est le premier
ıot du titre qui joue le rôle de mot d'ordre, à condition, bien
ıtendu, que ce ne soit pas un article.

Parmi les érudits qui se sont occupés de bibliothéconomie,
uelques-uns, et en première ligne Cutter, ont conseillé d'adopter
›ujours ce premier mot comme mot d'ordre[1], et c'est ce qui a
té fait dans bon nombre de bibliothèques; toutefois, comme ce
remier mot est très fréquemment insignifiant, il vaut mieux,
royons-nous, ne le prendre que lorsqu'on se trouve dans l'im-
›ossibilité de faire autrement.

L'objection la plus ordinaire faite par nos adversaires à la règle
ue nous préconisons est qu'il est plus facile de retenir un mot
ésumant le sens général du titre que le premier substantif de ce
itre[2], et ils insistent sur ce point qui est en effet d'une grande
nportance, puisque, lorsqu'on a oublié le mot d'ordre, il devient
rès difficile de retrouver au catalogue l'ouvrage dont on a besoin.
A cela on peut tout d'abord répondre que si la mémoire conserve

1. Voici de quelle façon Cutter s'exprime à ce sujet : « Make a first-
vord entry for all anonymous works, except anonymous biographies,
vhich are to be entered under the name of the subject of the life. »

2. Mecklenburg s'est fait le champion de cette opinion, dans son article
ıu *Centralblatt* signalé plus haut. Hjaltalín, dans son étude déjà citée,
onseille de ne jamais prendre, comme mot d'ordre d'un ouvrage anonyme,
ın substantif abstrait, mais toujours un substantif concret, c'est-à-dire le
not du titre qui indique de la façon la plus spéciale le sujet à l'étude
luquel l'ouvrage est consacré. Un *traité* anonyme *sur les maladies du
erreau* devrait ainsi être classé au mot *cerveau*, mais cette manière de
›rocéder offrirait mille inconvénients et serait une cause perpétuelle
l'inconséquences et d'hésitations, sans compter qu'en agissant ainsi on
mpiéterait sur le domaine du catalogue méthodique.

plus facilement une idée qu'un mot, ce qui n'est pas douteux, elle n'en oublie pas moins le mot qui sert à exprimer cette idée tout aussi bien qu'elle aurait oublié le premier mot venu ; on doit en outre remarquer que le catalogue alphabétique n'est pas fait pour qu'on puisse y rechercher les livres dont on ne connaît que vaguement le titre quand on ne l'a pas oublié tout à fait : dans ce cas, en effet, et pourvu qu'on se souvienne du sujet de l'ouvrage que l'on désire, il sera toujours possible de le retrouver au catalogue méthodique. En résumé, lorsqu'on veut chercher un livre au catalogue alphabétique, il faut au moins connaître d'une façon positive les données principales du titre de ce livre, faute de quoi on ne pourra s'en prendre qu'à soi-même si la peine que l'on s'est donnée n'aboutit qu'à un résultat négatif.

Ces remarques générales u fois faites, nous présenterons encore quelques observatio r ves aux variantes de forme de certains mots, par exemple : *r ge* et *Beyträge* en allemand, *istoria*, *historia* et *storia* en italien, *coutumes*, *costumes*, *coustumes* en français, etc... ; il est bon ou pour mieux dire nécessaire d'adopter pour chacun de ces mots une orthographe uniforme, celle qui est la plus répandue et plus généralement acceptée : ce serait en effet un non-sens d ger que chaque travailleur se souvînt des particularités orth raphiques les plus insignifiantes des titres qu'il désire trouver. Pour la même raison, certains livres, formant des groupes aitement homogènes, seront classés ensemble, bien que ne po it pas exactement le même titre : tous les missels, par exemple, ront réunis sous la rubrique *Missale*, bien que les uns soient intitulés *Missale* et les autres *Ordo Missalis* ; de même les éditions multiples de la farce de Pathelin seront toutes rangées sous la rubrique : *Pathelin*, etc...

Certains mots composés étrangers, tels que les mots allemands *Franziskanerorden*, *Assekuranzgesellschaft*, peuvent s'écrire, ainsi que nous venons de le faire, en un seul mot, ou bien en deux mots *Franziskaner-Orden*, *Assekuranz-Gesellschaft*. Comme on ne peut exiger que le lecteur se rappelle exactement si, dans le titre qu'il a eu sous les yeux, ces mots étaient orthographiés d'après la première ou d'après la seconde forme, le mieux est de les laisser toujours réunis ensemble et de les classer au catalogue d'après les initiales du pr ui entre dans

leur composition, par conséquent dans le cas présent à *Franziskaner* et à *Assekuranz*. Supposons que l'on veuille suivre le procédé contraire, c'est-à-dire réduire chaque mot composé en ses éléments, nous classerions alors les deux expressions ci-dessus à *Orden* et à *Gesellschaft*; mais on voit à quels résultats aboutirait une pareille méthode : à séparer parfois l'un de l'autre deux termes que l'usage a réunis au point qu'ils n'en forment plus qu'un seul, et l'on ne saurait bientôt plus quelles limites assigner à cette décomposition factice des mots.

Il nous reste maintenant à étudier les règles suivant lesquelles doit se faire le classement alphabétique des noms d'auteurs ou des mots d'ordre choisis pour représenter les titres. C'est là une source de discussions infinies, et le nombre des cas douteux qui peuvent se présenter est tellement considérable qu'il nous serait impossible de les examiner tous, même superficiellement, sans donner à ce chapitre une étendue démesurée et sans risquer de nous perdre dans des détails par trop minutieux. Il sera donc suffisant, croyons-nous, de passer en revue les cas principaux et de montrer comment il faut procéder pour chacun d'eux si l'on veut que le catalogue alphabétique rende de véritables services aux travailleurs.

Et d'abord quelques observations relatives à la valeur de certaines lettres. Les voyelles infléchies *ä*, *ö*, *ü* ne doivent pas être assimilées aux voyelles fondamentales *a*, *o*, *u* dont elles dérivent : *Köhler* et *Kohler*, par exemple, sont deux noms parfaitement différents et qu'il faut se garder de confondre[1] ; de même l'*u* et le *v*, qui dans les anciens ouvrages sont constamment pris l'un pour l'autre, ne doivent pas cependant être mélangés[2] ; l'*ſs* ou *ſz* et l'*ss* sont équivalents ; les catalogues allemands considèrent également comme tels le *j* et l'*i*, qui au contraire sont distincts en français. Pour les lettres étrangères à notre alphabet, on admet que l'η grec correspond à notre *è*, ου à *ou*, etc. ; *å* danois = *a*, *ø* = *ö*), etc ;

---

1. La distinction que nous établissons ici entre *ä*, *ö*, *ü* et *a*, *o*, *u* est de règle dans les bibliothèques allemandes. Par contre, un assez grand nombre de bibliographies allemandes, entre autres celles de Heinsius, Hinrichs, Kayser, etc., ne l'admettent pas.

2. C'est ainsi qu'il faut cataloguer le mot *verum*, par exemple, à la lettre *v* même s'il est écrit *uerum*.

le hollandais *ij* ne répond pas à l'*y* comme beaucoup le pens
la forme irlandaise abrégée *M'* compte toujours pour *Mac*, e

Lorsque plusieurs auteurs portent le même nom, on les cl
d'après leurs noms de baptême. Si les prénoms sont égalei
les mêmes, on peut régler l'ordre de succession des noms
d'après l'année de la naissance de chaque écrivain, soit d'a
le nom de la ville dans laquelle il est né, ou bien ajouter au
de chaque auteur une qualification permettant de l'identifiei
titre honorifique par exemple, ou bien enfin indiquer le d
de parenté qui existe entre les auteurs portant le même n
Dumas (Alexandre) *père*, Dumas (Alexandre) *fils*.

Dans les bibliothèques où l'ordre méthodique a été ad
pour le placement des livres sur les rayons, on peut très
classer, d'après leurs cotes, au catalogue alphabétique les c
rents ouvrages d'un même auteur ou les cartes d'ouvrages
nymes portant le même mot d'ordre[1]. Cette méthode, re
mandée par le Dr O. HARTWIG, a été appliquée par lui à la bi
thèque de Halle; elle facilite les recherches à ceux qui sont f
liarisés avec les catalogues, puisqu'elle leur présente les ouvr
classés au catalogue alphabétique d'après les mêmes princ
qu'au catalogue systématique; mais elle exige, répétons-le, q
soit parfaitement au courant des divisions méthodiques d
bibliothèque, divisions que le bibliothécaire doit, dans ce
plus que dans tout autre, s'efforcer de mettre à la portée de t
Celui qui les ignore ne peut en effet tirer aucun profit d
méthode en question; bien au contraire, il éprouvera alors
de difficultés à retrouver sous certains mots tels qu'*Arist*
Journal, etc., les ouvrages dont il a besoin que si l'on
adopté pour les classer la manière de faire ordinaire. Bien qu'
pirée par des considérations pratiques, cette méthode const
du reste une dérogation au principe strictement alphabétiqu
doit être naturellement interdite aux bibliothèques qui ne
pas organisées méthodiquement. Quelles sont donc, dans ces
nières bibliothèques, les règles à suivre? Il faut tout d'ab
classer sous le nom de chaque écrivain les œuvres complètes d
il est l'auteur. Pour ce classement on peut adopter l'ordre alp

1. Cf. H[ARTWIG], dans le *Centralblatt*, III, 1886, p. 294, n° 4.

bétique des titres, ou l'ordre chronologique en se basant alors sur la date de publication de chaque ouvrage : ces deux façons de procéder ont leurs partisans; les œuvres détachées viennent ensuite; quant aux éditions ou traductions des classiques anciens, on peut les ranger alphabétiquement, d'après les noms de l'éditeur ou du traducteur. Se trouve-t-on en présence d'ouvrages anonymes catalogués sous le même mot d'ordre, c'est d'après la partie du titre de chaque ouvrage qui suit le mot d'ordre en question que s'établit l'ordre alphabétique de classement.

Certains mots sont communs à plusieurs langues : le mot *Journal* par exemple; dans ce cas et en supposant que l'on ait plusieurs ouvrages en différentes langues à classer sous le même mot, il faudrait d'abord commencer par les distribuer en sections distinctes correspondant aux langues représentées, puis ensuite ordonner alphabétiquement chaque section d'après les règles énoncées plus haut. Dans le catalogue en volumes, une division de ce genre est parfaitement claire : il suffit en effet de l'accompagner d'une notice explicative; mais comment faire pour qu'elle ne prête à aucune confusion dans le catalogue sur fiches ? Le mieux, croyons-nous, est de faire précéder les cartes des ouvrages en question d'une carte spéciale indiquant le mode de classement qui a été adopté.

Il arrive assez fréquemment qu'on se trouve en présence d'ouvrages anonymes dans lesquels le premier substantif du titre, celui qui doit servir de mot d'ordre, est un nom de personne. Exemples : « *Schiller oder Scenen und Charakterzüge aus seinem späteren Leben* » Stendal 1805. *Schiller*, étant le premier substantif, doit jouer le rôle de mot d'ordre; mais dans ce cas, lorsqu'on aura à classer la carte au catalogue alphabétique, il faudra avoir bien soin de la placer avant les cartes portant comme en-tête le nom de Friedrich von Schiller considéré comme auteur. De même, dans l'ouvrage suivant : « *Der lustige Bädeker* » Bd. 1-6. Stuttgart (Schwabacher) 1888-90, c'est *Bädeker* qui jouera le rôle de mot d'ordre et la carte de l'ouvrage en question devra précéder toutes les autres cartes portant comme nom d'auteur le nom de *Bädeker*. Lorsqu'un nom d'auteur est commun à plusieurs écrivains, on adopte pour l'ordre de succession des cartes les règles

suivantes : on met en tête les cartes ne portant que le nom patronymique; puis à la suite, celles ou le nom patronymique est accompagné des initiales des prénoms et enfin, en troisième rang, les cartes, et ce sont les plus nombreuses, sur lesquelles sont indiqués en toutes lettres le nom et les prénoms, soit que ces derniers aient été trouvés par le cartographe sur le titre même de l'ouvrage, soit que des recherches bibliographiques les lui aient fait découvrir. Ex. :

1° Friedrich. *Die Jesuiten von Breslau.* Berlin, 1852.

2° Friedrich, W. *Blüten kindlicher Liebe.* 5. Aufl., Berlin, 1874.

3° Friedrich, Wilhelm. *Ueber Lessings Lehre von der Seelenwanderung.* Leipzig, 1890.

Il est de la plus haute importance que tous les ouvrages du même auteur se trouvent réunis ensemble au catalogue alphabétique, mais pour y arriver, on éprouve souvent de grandes difficultés. La façon dont certains écrivains indiquent leurs prénoms est entre autres pour les bibliothécaires une source permanente d'erreurs. Tel écrivain, par exemple, négligera dans un ouvrage de faire connaître ses prénoms ou du moins ne les donnera que sous une forme abrégée ; sur le titre d'un second ouvrage, son nom se trouvera accompagné du prénom qu'on lui donne d'habitude; tandis qu'un troisième ouvrage portera imprimés tous ses prénoms. A cette cause de confusion s'en ajoute encore une autre, celle qui provient dans les ouvrages tradu[its] de la forme nouvelle donnée par le traducteur aux prénoms d[e] l'auteur : *Jasper* traduit en français par *Gaspard*, *Ralph* p[ar] *Rodolphe*, *Dionigi* ou *Dionysius* par *Denis*, *Gennaro* ou *Jan*[ua]*rius* par *Janvier*, etc. Certains prénoms, noms ou mots commun[s] peuvent s'écrire en allemand soit avec un *k*, soit avec un *c* : *Kl*[o]*thilde* et *Chlotilde*, *Kato et Cato*, *Kupido et Cupido*, *Konzert* [et] *Concert*, etc. : afin de ne laisser place à aucune incertitude, [le] mieux sera toujours de se conformer aux nouvelles règles orth[o]graphiques adoptées depuis peu en Allemagne, et qui reco[m]mandent dans tous les cas douteux de se servir du *k*. Lorsq[ue] sur le titre d'un ouvrage publié en latin par un écrivain mode[rne] on trouve les prénoms de cet écrivain latinisés, il faut les rétabl[ir] au catalogue sous leur forme originale. Il arrive encore parfo[is]

que dans l'impossibilité où l'on est de restituer le véritable nom d'un auteur on catalogue l'ouvrage sous son prénom; la carte portant ce prénom comme mot d'ordre se placera alors avant les cartes où ce même prénom jouera le rôle de nom patronymique: c'est ainsi, par exemple, qu'un ouvrage classé sous les prénoms de *Gautier* ou *Simon* devra précéder au catalogue les ouvrages de Théophile *Gautier* ou de Jules *Simon*, *Gautier* et *Simon* étant dans ces deux derniers cas pris comme noms de famille. Quant aux noms des écrivains du moyen âge, il faudra les relever sous la forme que ces noms affectent dans la langue maternelle des auteurs, mais en employant l'orthographe actuellement usitée; les noms de l'antiquité pourront toutefois être relevés sous les formes françaises consacrées dans notre pays par un usage constant : *Jérôme* (*Saint*), au lieu de *Hieronymus* (*Sanctus*), *Jove* (*Paul*), au lieu de *Giovio* (*Paolo*), etc. Si plusieurs auteurs ont le même nom et le même prénom, il faut, nous l'avons déjà dit, ajouter une qualification qui permette de les identifier et tenir compte de cette qualification pour le classement alphabétique. Les indications du lieu de naissance ou de profession; pour les souverains, la désignation des pays qu'ils ont gouvernés, etc., sont autant de moyens de distinguer les homonymes.

En présentant les observations qui précèdent, nous sommes partis de cette idée que le catalogue alphabétique de la bibliothèque formait un tout homogène et n'était pas, comme cela s'est déjà vu, divisé en deux séries parallèles, l'une comprenant seulement les noms d'auteurs et l'autre les œuvres anonymes. Cette division, du reste, est, selon nous, parfaitement inutile, car elle n'a d'autre résultat que de rendre le travail des employés chargés de compulser le catalogue plus pénible et plus long.

Sous quelle forme rédiger le catalogue alphabétique ? On peut, comme pour les catalogues précédents, se servir de volumes sur lesquels on copie les titres portés sur les cartes, ou bien se contenter de réunir les cartes ensemble et les classer ensuite alphabétiquement pour en former le catalogue sur fiches. Certains grands établissements disposant d'un personnel nombreux et de ressources importantes possèdent ces deux genres de catalogue alphabétique; mais la plupart des bibliothèques, dans l'impossibilité où elles sont de s'offrir un pareil luxe, doivent faire un

choix entre les deux. Quel est donc le plus avantageux? C
d'eux a ses avantages et ses inconvénients. Le catalog
volumes présente, ainsi qu'on l'a fait remarquer, une g
sécurité. Une carte peut facilement se perdre, ou, ce qui r
presque au même, être mal intercalée, tandis qu'une fois ir
dans le catalogue en volumes, les titres des ouvrages sont
gistrés d'une manière définitive et ne peuvent être perdu
autre avantage du catalogue en volumes est de facilit
recherches en les rendant plus rapides. Avec le catalogu
fiches, lorsqu'on a affaire à un auteur qui a beaucoup écrit,
série d'homonymes, ou à des collections d'ouvrages cl
sous le même mot d'ordre, on se trouve quelquefois obl
feuilleter péniblement plusieurs douzaines de cartes ava
trouver l'ouvrage qu'on cherche, tandis qu'avec un catalo
volumes, il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur deux ou
pages pour savoir si l'ouvrage dont on a besoin existe ou
la bibliothèque. Le catalogue en volumes peut donc, da
nombreux cas, être considéré comme offrant plus de com
que le catalogue sur fiches ; mais ce dernier a pour lui un
tage précieux : la mobilité des cartes qui le composent, m
qui permet, comme nous l'avons vu, de les classer tour
alphabétiquement, chronologiquement, ou de toute autre
au lieu d'être obligé de s'en tenir à tel ou tel ordre déte
Grâce à cette mobilité, on peut également apporter à la s
sion des titres toutes les transformations ou corrections
saires, et ce avec la plus grande facilité, puisqu'il suffit de
ger de place quelques fiches en en modifiant les numéros d'
tandis que, pour atteindre le même résultat avec un cat
alphabétique en volumes, on se verrait obligé de transcrire
veau tous les titres, c'est-à-dire de se livrer à un travail auss
que fastidieux. Une autre supériorité du catalogue sur fiches
qu'il est toujours possible d'y intercaler des cartes de r
chaque fois que le besoin s'en fait sentir, quitte ensuite à le
primer lorsqu'elles sont devenues inutiles, tandis que, da
catalogue en volumes, on ne doit faire, en raison du peu de
dont on dispose, que les renvois absolument indispensables.
façon générale, du reste, le développement continu du cat
sur fiches présente beaucoup moins de difficultés que ce

catalogue en volumes. Le catalogue sur fiches, en effet, est doué d'un pouvoir extensible, pour ainsi dire indéfini ; le nombre de cartes à intercaler dans tel ou tel endroit n'est pas limité, et, en admettant même qu'à la suite d'un don, d'un legs ou de toute autre circonstance imprévue, une des parties de la bibliothèque s'accrût subitement dans des proportions considérables, il serait toujours très facile de tenir le catalogue au courant de cette nouvelle acquisition ; avec le catalogue en volumes, au contraire, on se verrait dans ce cas obligé de recopier non seulement des pages, mais des sections entières et parfois même de procéder à la refonte de plusieurs volumes. Le catalogue sur fiches se prête en outre très facilement aux corrections, chaque carte pouvant être séparément modifiée ou complétée ; enfin, il est beaucoup moins fragile et se détériore bien moins vite que le catalogue en volumes, puisqu'il suffit pour le conserver en bon état de remplacer les cartes abîmées ou salies par des cartes nouvelles.

Quelques observations maintenant au sujet de la rédaction du catalogue alphabétique en volumes (Tabl. IV), et disons tout d'abord qu'il ne faut pas se croire tenu de copier intégralement le titre complet de chaque ouvrage : les titres trop longs peuvent parfaitement, comme dans les autres catalogues en volumes dont nous avons parlé, être transcrits sous une forme abrégée ; quant à l'intervalle qu'il convient de laisser entre les noms des différents auteurs, il doit être, cela va de soi, suffisamment considérable pour que l'on puisse sans difficulté aucune y intercaler plus tard les noms des nouveaux auteurs qui entreront à la bibliothèque; enfin l'espace réservé à l'inscription des ouvrages de chaque écrivain ne doit pas être lui-même trop parcimonieusement mesuré. Néanmoins et en dépit de toutes les précautions, il arrive toujours un moment où certaines pages sont tellement encombrées qu'il est devenu impossible d'y inscrire un seul nom nouveau ; pour parer à cet inconvénient, quelques bibliothèques ont suivi l'exemple donné par la bibliothèque universitaire de Gœttingue[1] et réservé à chaque auteur un feuillet entier du cata-

1. Cf. H. Oesterley, « Die Reorganisation der Universitäts-Bibliothek zu Göttingen », dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1875, n° 871, p. 373-375

logue, feuillet qu'on peut toujours, en cas de besoin, faire suivre d'un second ; de cette façon chaque auteur est indépendant de ceux qui le précèdent ou le suivent et l'on ne risque plus de voir des pages du catalogue surchargées à l'excès. Au fond, ce système part du même principe que le catalogue sur fiches, avec cette seule différence que ce dernier, faisant un pas de plus en avant, attribue, non plus seulement à chaque auteur, mais à chaque œuvre du même auteur, une feuille séparée. Pour le reste, toutes les règles formulées précédemment au sujet des autres catalogues s'appliquent également à celui-ci et il est par conséquent inutile d'y insister. Il faut surtout apporter la plus grande attention à ce que les titres soient écrits d'une manière parfaitement lisible, que les noms d'auteurs se détachent distinctement, que le papier soit bon et la reliure solide, afin de prévenir une trop rapide détérioration, enfin que le format soit un in-f° facile à manier et de dimensions telles que l'on puisse d'un coup d'œil parcourir chaque page et feuilleter sans peine les volumes. L'adoption à peu près générale aujourd'hui du catalogue sur fiches dans les bibliothèques est de date relativement récente. Il n'y a pas bien longtemps que prévalait encore partout l'opinion exprimée par PETZHOLDT dans son *Catéchisme* que la transcription des titres sur feuilles ou fiches séparées ne devait avoir d'autre but que de servir à la confection des catalogues en volumes. Le célèbre bibliothécaire considérait le catalogue sur fiches comme incommode et long à consulter, et partant de ce principe qu'un catalogue est fait non seulement pour rendre possible, mais encore facile et expéditive la recherche des livres, il gardait toutes ses préférences pour le catalogue en volumes, et conseillait de ne chercher, sous aucun prétexte, à s'épargner le travail et les dépenses qu'exige la confection de ce dernier. Toutefois il ajoutait qu'il ne fallait pas, une fois tous les catalogues en volumes terminés, regarder les fiches comme n'ayant plus aucune valeur et s'empresser, ainsi qu'on le fit dans différentes bibliothèques, de procéder à leur destruction ; il considérait cette manière de faire comme irréfléchie et par conséquent déraisonnable. Même à côté des catalogues reliés, les cartes, disait-il, conservent toujours leur valeur propre ; non seulement elles peuvent, si le besoin s'en fait sentir, jouer le rôle de second exemplaire du catalogue

systématique, mais encore et surtout elles sont appelées à rendre les plus grands services au cas où les principes qui ont présidé à l'organisation de la bibliothèque venant quelque jour à être reconnus défectueux une modification générale ou partielle de l'ordre adopté serait jugée nécessaire. Que cette éventualité se réalise en effet, c'est à ces cartes, dont quelques-uns font si peu de cas, qu'il faudrait avoir recours pour mener à bien la réforme projetée et rédiger les nouveaux catalogues, et si par hasard elles avaient été détruites, on se verrait obligé de les refaire toutes avant d'entreprendre aucun autre travail.

Il faut bien reconnaître toutefois que l'éventualité envisagée par Petzholdt est extrêmement rare, aussi n'est-ce pas seulement en vue de ce cas exceptionnel qu'il est utile de garder les cartes, mais bien parce qu'elles rendent des services continuels et durables, à condition, bien entendu, qu'elles aient été rédigées avec le soin et l'exactitude voulus, qu'on ait choisi un papier solide pour les faire et qu'on prenne les précautions nécessaires pour les conserver.

Au lieu de recopier les fiches dans le catalogue en volumes, certains ont proposé de les coller telles quelles sur les feuillets desdits volumes ; mais à moins de disposer de ressources considérables et de pouvoir employer le procédé usité au British Museum, le mieux est de repousser purement et simplement cette proposition. Elle évite, nous le savons, des frais de copie, empêche que les cartes ne se mêlent ou ne s'égarent, permet enfin d'avoir très rapidement un catalogue alphabétique relié ; mais, d'autre part, elle présente ce grand désavantage que les fiches peuvent être considérées comme perdues puisque, au cas où l'on en aurait besoin dans la suite pour un travail quelconque, il serait absolument impossible de les utiliser. En outre, il ne faut pas oublier qu'un volume composé de feuilles sur lesquelles on s'est contenté de coller les fiches au lieu de les transcrire acquiert par le fait un poids relativement considérable qui en rend le maniement très incommode.

Les différents systèmes proposés jusqu'ici pour faciliter l'usage du catalogue sur fiches, tout en empêchant ceux qui le consultent d'y jeter le désordre, sont véritablement innom-

brables[1]. Presque chaque bibliothèque possède un système rent; mais jusqu'ici, il n'y en a pas un qui se soit imposé conteste et qui ait mérité, en raison de sa supériorité, adopté partout; le système parfait est donc encore à tro Toutefois certaines dispositions heureuses et véritablement tiques appliquées dans quelques bibliothèques méritent particulièrement recommandées. D'après KEYSSER, le cata de l'avenir ne sera ni le catalogue sur fiches, ni le catalogu volumes, mais bien une combinaison de ces deux formes en rence contraires; malheureusement le problème est encore d'être résolu, et en attendant qu'il le soit, force nous est bi nous contenter des systèmes que nous connaissons en nous çant, si faire se peut, de les perfectionner.

D'une façon générale nous pouvons tout d'abord poser en cipe qu'il faut tenir compte dans le choix d'un système conditions d'existence de la bibliothèque elle-même; se dé au nom de considérations purement théoriques serait une car telle disposition applicable à une petite bibliothèque donnant des résultats satifaisants peut très bien ne pas con du tout à une bibliothèque de grande importance et *vice* Ceci dit, nous allons brièvement passer en revue les princ systèmes employés jusqu'à ce jour, afin de donner une id la diversité qui existe entre eux.

En Allemagne, les cartes, généralement en papier rigide, presque partout conservées dans des boîtes de carton, do dimensions correspondent à celles des cartes elles-mêmes boîtes sont munies d'un couvercle mobile ou d'un devant aba Afin que les cartes restent toujours droites, KORTÜM re mande de diviser chaque boîte en plusieurs compartime

1. Cf. entre autres : « Nouveau système pour les catalogues de b thèques, d'archives, etc. », *Journal général de l'imprimerie*, 2 t. XVIII, 1874, *P. 2. Chronique*, n° 43, p. 226-227; reproduit dans l'A de PETZHOLDT, 1874, n° 921; Henry W. D. DUNLOP, « On a new inv which renders slip-catalogues available for public reference », *Li Journal*, vol. II, 1878, p. 160-161; H. E. GREEN, « Card-volumes. Card ers », *Library Journal*, vol. XVII, 1892, p. 5-6; J. D. BROWN, « Me ical methods of displaying catalogues and indexes », *The Library* VI, 1894, p. 45-66.

l'aide de tablettes en zinc mobiles glissant de chaque côté intérieur dans des rainures pratiquées *ad hoc* dans les parois. Pour empêcher que les cartes ne se perdent ou qu'une interversion quelconque ne jette la confusion dans leur classification, M. Cowell, de Liverpool, a, d'après ce que rapporte Dziatzko, présenté au congrès des bibliothécaires anglais, réuni à Oxford, une boîte dans laquelle les cartes se trouvent retenues ensemble au moyen d'un petit cordon ou d'un fil de fer. Cette attache passe par une échancrure ménagée sur le côté droit ou gauche des cartes, à une hauteur déterminée; puis à la même hauteur et du même côté, vis-à-vis par conséquent de l'échancrure en question, la boîte elle-même porte une fente latérale par laquelle on peut, avec une certaine difficulté toutefois, retirer l'attache, lorsqu'on a besoin d'intercaler des cartes nouvelles ou d'enlever celles qui sont devenues inutiles. Mais, comme Dziatzko le fait remarquer avec juste raison, s'il est difficile, pour qui ne connaît pas le système dont nous venons de parler, de changer les cartes de place, ce n'est pas malgré tout impossible, et en outre les dispositions proposées ont l'inconvénient d'occasionner une rapide détérioration des fiches. A la bibliothèque de la Sorbonne, à Paris, dans celle du Guildhall, à Londres, à la bibliothèque de la Chambre des députés, à Rome, les cartes sont, dans leur partie inférieure, percées, à l'emporte-pièce, d'un trou rond par lequel on fait passer une tringle en fer que, par mesure de sûreté, on fixe à la boîte à l'aide d'un cadenas. Parmi les systèmes qui se rapprochent de ce dernier et sont basés sur le même principe, citons celui que Keysser [1] a expérimenté à la bibliothèque municipale de Cologne et qui a donné, paraît-il, d'excellents résultats. En voici, d'après Keysser lui-même, la description : les fiches ont 20 centimètres de largeur et 11 centimètres de hauteur; elles sont faites en carton léger de couleur crème, et portent devant, collée sur le bord inférieur, une petite bande de papier-toile de 2 centimètres de largeur, dont le centre est percé d'un trou rond d'un centimètre de diamètre. Un trou semblable et correspondant à celui des cartes est percé également dans la partie inférieure et au milieu des faces antérieure et pos-

1. A. Keysser, dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 5.

térieure de chacune des boîtes destinées à la conservati catalogue. Les cartes une fois mises en ordre, on les place c dans le compartiment qui leur est destiné, puis, à l'aide longue aiguille en fer, on fait passer par les trous de la b des fiches un fort cordon élastique; ce cordon est muni, à de ses extrémités, d'un bouton métallique d'un centimè demi de diamètre, qui sert à le fixer sur le devant, tandis qu derrière on l'attache à un petit crochet placé sous la boîte, ci ne reposant pas sur une table, mais étant supportée lat ment par deux barres sur lesquelles elle glisse comme su rails. Le papier-toile ne s'effile pas et est, à condition bien en qu'on ne consulte pas le catalogue d'une façon brutale, suf ment fort pour empêcher que les cartes ne se déchirent. A ce de vue, du reste, la souplesse et l'élasticité du cordon pe elles-mêmes être considérées comme un préservatif. Lor prévision d'un accroissement rapide de l'une des parties du logue, on décide, afin de faciliter les intercalations futures, pas remplir complètement certaines boîtes, la place laissé doit être provisoirement occupée par des cartons de la grandeur que les cartes ordinaires et d'une épaisseur de 5 mètres. A la bibliothèque royale et universitaire de Br Dziatzko [1] a employé, pour protéger le catalogue, un filet lique qu'il dispose sur les boîtes dans lesquelles sont cons les fiches; les mailles du filet sont assez grandes pour puisse feuilleter les cartes et les lire, mais pas assez pour soit possible de les enlever. Tout le catalogue de cette l thèque est, ainsi que nous l'apprend Dziatzko, conservé da meubles en forme de pupitres. Chacun de ces meubles est posé de 21 tiroirs disposés sur trois rangs et chaque tiroi contenir facilement environ 1.450 cartes en papier fort. La postérieure de tous les tiroirs est mobile, ce qui perm l'avancer pour soutenir les cartes, au cas où celles-ci, en r de leur nombre insuffisant, risqueraient de tomber à plat forte traverse en bois empêche les tiroirs d'être entièr sortis du meuble, et la partie de chacun d'eux qui se trouv

1. K. Dziatzko, « Eine Einrichtung zum Schutz von Zettelkatal *Anzeiger* de Petzholdt, 1879, n° 679.



ière la traverse en question fait ainsi et jusqu'à un certain point contrepoids à la partie antérieure, lorsqu'on tire celle-ci en dehors pour consulter les cartes. A Leyde, d'après Kortüm, les meubles destinés à la conservation du catalogue sur fiches, ont 80 centimètres de profondeur et sont divisés en deux, dans le sens de la largeur, par une forte cloison centrale ; ils sont donc à double face, et l'on peut ainsi, sans retirer le tiroir où sont renfermées les cartes qu'on désire consulter, le sortir presque entièrement, celui qui se trouve immédiatement derrière faisant contrepoids[1].

A Giessen, on a récemment installé à la bibliothèque universi-

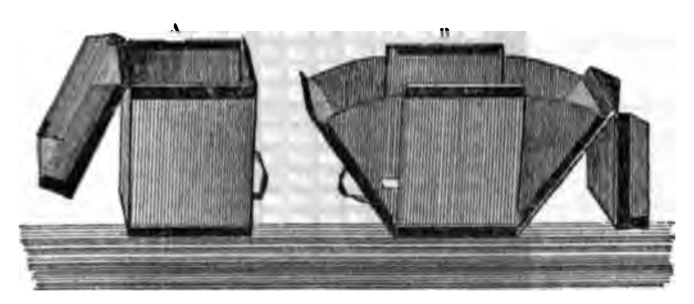


Fig. 59. Boîtes à fiches de la bibliothèque universitaire de Giessen.

taire des boîtes à fiches, confectionnées d'après les indications du bibliothécaire en chef Haupt[2], et voici la description qu'il en a lui-même donnée : les boîtes ont 18 centimètres de hauteur et 15 centimètres et demi de longueur (fig. 59 A) ; leur profondeur est de 15 centimètres ; elles sont faites en carton gris et garnies sur les bords d'une bande de toile ; les deux parois latérales sont fixes et résistantes (elles ont 7 millimètres d'épaisseur) ; celles qui sont en avant et en arrière sont au contraire plus légères et mobiles et peuvent, grâce à une forte toile qui les réunit aux parois fixes, être rabattues en partie, ainsi que le montre la figure 59 B ; le couvercle enfin ferme parfaitement et protège très bien les cartes contre

1. Voir *Appendice X*.
2. Herm. Haupt, « Eine Notiz über Kapseln zur Aufbewahrung des Blätterkatalogs », *Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 362-364.



la poussière; il peut, en outre, lorsqu'on baisse la face p rieure à laquelle il est attaché, lui servir de point d'appui fort ruban de toile passé dans le carton, sur le devant, perm prendre facilement les boîtes sur les rayons où elles sont pla La possibilité de donner aux boîtes la forme indiquée si figure 59 B a une très grande importance : les cartes se part ainsi en deux paquets s'appuyant l'un en avant, l'autr arrière, et il devient ainsi très facile de les feuilleter sans obligé pour pouvoir les lire de les sortir de leur place. Toute par mesure de précaution, on a encore mis sur le couverc



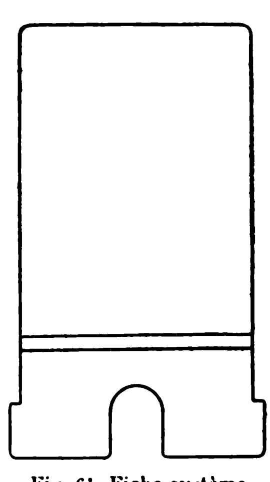
Fig. 60. Meuble employé à la bibliothèque de l'université de Halle pour la conservation du catalogue sur fiches.

chaque boîte un avis portant qu'il est interdit de la façon la formelle d'enlever les cartes de la boîte.

A la bibliothèque universitaire de Halle on a adopté un syst dont voici la description d'après le docteur O. Hartwig[1] et qu

1. O. Hartwig, *Schema des Realkatalogs zu Halle*, p. 8; cf. aussi Ti mann, dans la *Zeitschrift f. Bauwesen*, 1885, p. 350-351.

le celui employé à Marbourg. Les cartes sont réunies par ›aquets entre deux forts cartons de couleur bleue ayant les dimensions que les fiches : dans leur partie inférieure et ›rès au tiers de leur hauteur, ces paquets sont serrés par rte sangle munie d'une boucle. Le carton bleu supérieur ·ollée une étiquette de papier blanc sur laquelle se trouvent ·es les syllabes initiales des mots d'ordre de la première et ernière fiche du paquet. L'épaisseur maxima des paquets erminée par la hauteur des boîtes de carton oblongues dans les ils doivent être conservés. Ces boîtes correspondant mensions des cartes ont 215 millimètres de longueur, 95 ·tres de hauteur et autant de largeur ; elles ne sont ferque de cinq côtés, le côté du fond restant ouvert pour n puisse y introduire les paquets de fiches. Sur le devant ıque boîte sont indiquées en s lettres les syllabes initiales ·es sur le paquet qui est conservé ·tte boîte. Enfin du côté du fond ›uvert, les faces latérales, supé- et inférieure, sont légèrement rées, afin que l'on puisse sans té saisir le paquet et le sortir. les boîtes sont disposées alpha- ·ment dans un meuble classeur ›artiments, chaque boîte ayant mpartiment propre (fig. 60). Ce · offre place à 150 boîtes et peut ·randi à volonté : actuellement pe, dans la salle des employés, ıperficie de 1m 33 de hauteur, de longueur et 23 centimètres ·ondeur. Un meuble en tout point ble et renfermant un second exemplaire du catalogue hes, se trouve dans la salle publique de lecture.


Fig. 61. Fiche système Bonnange.

ı France, un grand nombre de bibliothèques ont, depuis es années, adopté le système Ferdinand Bonnange qui né jusqu'ici d'excellents résultats.

voici la description que nous empruntons au catalogue

général de M. Georges BORGEAUD, le fabricant bien connu, q s'est fait une spécialité des articles de classements pour biblio thèques et collectionneurs : « les fiches, quoique fabriquées d'un « seule pièce, se composent de deux parties (le talon et la fich « proprement dite) reliées entre elles (fig. 61) par une sor « de charnière que forme la toile dont elles sont garnies da « toute leur surface. Elles se placent dans une boîte qui est tr « versée par une vis sans fin dans toute sa longueur. Le talo « de la fiche porte une échancrure qui lui permet d'être plac « à cheval sur la vis sans fin ; il possède en outre, de chaqu « côté, un rèbord en saillie qui s'engage dans la rainure établi « dans les parois latérales de la boîte (fig. 62).

« Ces rebords rendant le talon plus large que ladite boîte,



Fig. 62. Catalogues à fiches articulées. Système Bonnange.

« faut le placer obliquement pour qu'il puisse entrer ; lorsqu'i « a repris sa position normale, la fiche se trouve fixée dans l « boîte et ne peut pas être retirée verticalement. La vis travers « une pièce en bois, dite écrou-presseur, qui sert à mainteni « les fiches placées entre celui-ci et le fond de la boîte. Elle s « manœuvre au moyen d'une clef spéciale qui fait avancer ou « reculer l'écrou-presseur, selon qu'on veut immobiliser le « fiches ou donner un espace suffisant pour en placer d'autre « 3 centimètres environ). Pour immobiliser complètement le « fiches lorsque toutes sont placées dans la boîte, on serr « l'écrou-presseur et on retire la clef ; il est impossible alors d « déranger l'ordre des fiches ni d'en retirer une, à moins de l'ar « racher de son talon. Dans ce cas, s'il y a eu soustraction frau

...acile de le constater, puisque le talon reste

...onnange a été modifié en Italie par un relieur de ...de STADERINI [1], et voici, d'après le docteur CAPRA, ... cette modification : au lieu d'être manœuvré au ...is, l'écrou-presseur se meut par engrenage sur une ...ntelée en forme de crémaillère. Chaque écrou est ...rrure à boudin, et lorsqu'on veut le faire avancer ou ...ffit d'ouvrir avec une petite clef la serrure en ques-



Fig. 63. Catalogue à fiches articulées. Système Staderini.

...a encore proposé d'appliquer à la conservation des fiches ...eliures usitées pour le classement des feuilles volantes. ...ssai de ce genre a été fait à Rome, à la bibliothèque ...-Emmanuel, par M. STADERINI ; le système de Mlle Giulia ...o [2] est d'autre ... appliqué dans plusieurs bibliothèques

...ni sopra due sistemi di schedario per ...chedario », *Centralblatt f. B.*, X, 1893, ..., différentes observations sur le même

...o sistema di legatura meccanica per ...II, nº 28, 29, 30 ; *Revue des biblio-* ...ADERINI, *Osservazioni ad una*

général de M. Georges Borgeaud, le fabricant bien connu, q s'est fait une spécialité des articles de classements pour bibli thèques et collectionneurs : « les fiches, quoique fabriquées d'u « seule pièce, se composent de deux parties (le talon et la fic « proprement dite) reliées entre elles (fig. 61) par une sor « de charnière que forme la toile dont elles sont garnies da « toute leur surface. Elles se placent dans une boîte qui est tr « versée par une vis sans fin dans toute sa longueur. Le talo « de la fiche porte une échancrure qui lui permet d'être pla « à cheval sur la vis sans fin ; il possède en outre, de chaqu « côté, un rebord en saillie qui s'engage dans la rainure établi « dans les parois latérales de la boîte (fig. 62).

« Ces rebords rendant le talon plus large que ladite boîte,



Fig. 62. Catalogues à fiches articulées. Système Bonnange.

« faut le placer obliquement pour qu'il puisse entrer ; lorsqu'i « a repris sa position normale, la fiche se trouve fixée dans l « boîte et ne peut pas être retirée verticalement. La vis travers « une pièce en bois, dite écrou-presseur, qui sert à mainten « les fiches placées entre celui-ci et le fond de la boîte. Elle s « manœuvre au moyen d'une clef spéciale qui fait avancer o « reculer l'écrou-presseur, selon qu'on veut immobiliser le « fiches ou donner un espace suffisant pour en placer d'autre « 3 centimètres environ). Pour immobiliser complètement le « fiches lorsque toutes sont placées dans la boîte, on serr « l'écrou-presseur et on retire la clef ; il est impossible alors d « déranger l'ordre des fiches ni d'en retirer une, à moins de l'ar « racher de son talon. Dans ce cas, s'il y a [illegible]ustraction fra

« duleuse, il est facile de le constater, puisque le talon reste « dans la boîte. »

Le système Bonnange a été modifié en Italie par un relieur de Rome, M. Aristide STADERINI [1], et voici, d'après le docteur CAPRA, en quoi consiste cette modification : au lieu d'être manœuvré au moyen d'une vis, l'écrou-presseur se meut par engrenage sur une tige de fer, dentelée en forme de crémaillère. Chaque écrou est muni d'une serrure à boudin, et lorsqu'on veut le faire avancer ou reculer, il suffit d'ouvrir avec une petite clef la serrure en question (fig. 63).

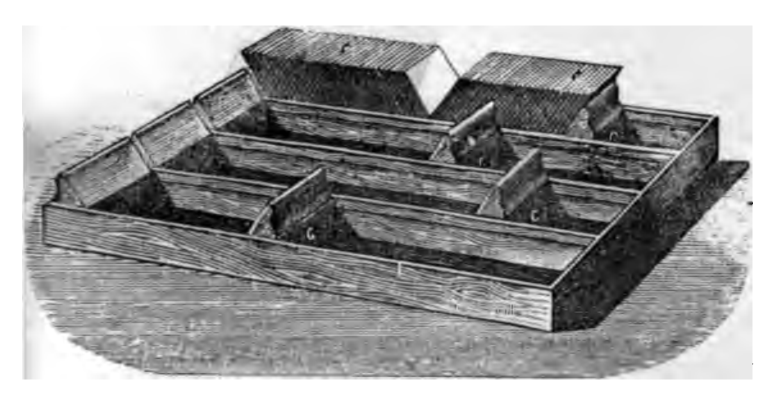


Fig. 63. Catalogue à fiches articulées. Système Staderini.

On a encore proposé d'appliquer à la conservation des fiches les reliures usitées pour le classement des feuilles volantes. Un essai de ce genre a été fait à Rome, à la bibliothèque Victor-Emmanuel, par M. STADERINI ; le système de Mlle Giulia SACCONI [2] est d'autre part appliqué dans plusieurs bibliothèques

1. Aristide STADERINI, *Brevi cenni sopra due sistemi di schedario per cataloghi*, Roma ; DÜRING, « Der Schedario », *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 344, et cf. *ibid.*, VIII, 1891, p. 373, différentes observations sur le même sujet.

2. Giulia SACCONI, « Intorno a un nuovo sistema di legatura meccanica per cataloghi », *Rivista delle biblioteche*, anno III, n^i 28, 29, 30 ; *Revue des bibliothèques*, 1re année, 1891, p. 218-219 ; A. STADERINI, *Osservazioni ad una*

comme suffisantes dans tous les cas, à condition « que les tit soient la plupart du temps reproduits en abrégé et qu'on ne fasse suivre d'aucunes remarques bibliographiques. » M lorsque, bien loin de se conformer à cet avis, on veut reprodu chaque titre exactement et l'accompagner des observations peuvent être jugées nécessaires, il faut alors choisir pou fiches un format plus grand afin de ne pas se trouver à un mon donné embarrassé, faute de place, et obligé de prendre d cartes pour un même ouvrage.

La question de l'uniformité de format pour les cartes étroitement liée à celle de leur conservation : chez nous. taines bibliothèques considèrent comme dimensions norm celles de 20 × 15 centimètres, tandis qu'en Amérique, plusi établissements ont adopté pour leurs cartes un format n'atteint pas la moitié de celui que nous venons d'indiquer.

D. — Des catalogues spéciaux.

Les trois catalogues généraux une fois terminés, on doit cuper immédiatement des catalogues spéciaux. Parmi ces dern le plus important de tous ceux qui ont rapport aux ouvr imprimés est sans contredit celui des incunables[1]. Dans observations générales que nous avons présentées plus haut le classement des livres, nous avons déjà fait remarquer qu incunables doivent être catalogués à part et suivant certa règles déterminées ; la raison en est qu'ils n'ont pas de titr sens moderne du mot, aussi est-il en général très difficil

1. Cf., à propos de l'invention de l'imprimerie : DUPONT, *Histoir l'imprimerie* ; Paris, 1883 ; — K. FALKENSTEIN, *Geschichte der Buchdru kunst* ; Leipzig, 1840 ; — T. O. WEIGEL u. A. ZESTERMANN, *Die Anfänge Buchdruckerkunst in Bild und Schrift*, Bd. 1-2 ; Leipzig, 1866 : — LORCK, *Handbuch der Geschichte der Buchdruckerkunst*, Bd. 1-2, Lei 1882-83 ; — C. A. FRANKE, *Handbuch der Buchdruckerkunst*, 5. Au vollständiger Neubearbeitung von R. WAGNER ; Weimar, 1885 ; — A. LINDE, *Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst*, Bd. 1-3, B 1886 ; — VINNE, *The invention of printing* ; New York, 1876 ; — E. C. MORE and C. W. H. WYMAN, *Bibliography of printing*, vol. 1-2 ; Lon 1880-84.

r les cartes qui les concernent : il faut pour chacun d'eux rer à des recherches particulières, recherches souvent s, et avoir soin de compléter à l'aide des répertoires bibliographiques spéciaux les renseignements que l'on a soi-même is.

indications relatives à l'origine d'un incunable quel qu'il trouvent en général reléguées dans la souscription (*Kolo-Rubrum*), malheureusement souvent incomplète; quant mérotage des feuillets ou des pages, aux signatures, es, titres des colonnes, etc., ils font très fréquemment . Ces omissions constituent pour le cartographe autant de ns très délicates à résoudre ; mais ces difficultés ne sont seules, loin de là : lorsqu'un même ouvrage, par exemple, lusieurs éditions, il est la plupart du temps impossible, l'indications précises, de les distinguer l'une de l'autre; au format il est d'autant plus malaisé de le déterminer nent qu'on ne connaissait pas encore à l'époque de la erte de l'imprimerie le pliage des feuilles et que dans le ouvrage les cahiers n'ont pas tous le même nombre de Enfin le nom de l'auteur lui-même n'est pas toujours à trouver; lorsqu'il n'est pas indiqué dans la souscription, le chercher soit dans la préface, soit dans l'épître qui en eu, soit même à la suite de l'une ou de l'autre, soit enfin texte, et encore n'est-on pas sûr, lorsqu'on l'a découvert, voir l'identifier avec une certitude absolue. Lorsque, ainsi la arrive souvent, toutes les recherches sont restées vaines, plus d'autre ressource, pour déchiffrer l'énigme, que d'avoir s aux répertoires bibliographiques. Parmi ces derniers, *ertorium bibliographicum* de Hain est incontestablement leur, le plus apprécié et celui qui rend les plus signalés s. Aussi, et en admettant que l'on ait pu soi-même se pro-ous les renseignements voulus, il sera bon néanmoins de ulter; on le fera du reste toujours avec fruit, car les des-ns d'incunables données par le *Repertorium* sont si par-que, de l'aveu unanime, l'usage habituel de cet ouvrage nieux que toutes les règles théoriques pour initier les com-nts à la méthode de classification des incunables. Nous ons donc nous contenter de renvoyer le lecteur à l'étude

de HAIN ; mais, pour être complet, nous donnerons encore ici quelques indications générales.

Il ne faut pas se contenter, pour rédiger une carte d'incunable, de transcrire le nom de l'auteur ou à son défaut le mot d'ordre, et d'indiquer à la suite le sujet de l'ouvrage, il faut encore copier avec une fidélité diplomatique, c'est-à-dire avec une exactitude méticuleuse, les premières lignes du texte, en en respectant scrupuleusement l'orthographe et les abréviations et en indiquant par un ou deux traits verticaux || les divisions des lignes; on doit de même, et en se conformant aux règles que nous venons d'énoncer, transcrire la souscription et faire connaître la marque[1] et le nom de l'imprimeur, les caractères qu'il a employés, ainsi que le lieu et l'année de l'impression, puis on indique si l'ouvrage a des réclames, des registres ou des signatures[2], s'il est folioté ou paginé et de combien de feuilles ou de pages il se compose, feuillets et pages blanches comprises, enfin s'il est imprimé en lignes continues occupant toute la largeur des feuillets ou sur deux ou plusieurs colonnes, en n'oubliant pas de mentionner combien il y a de lignes à la page. (Tabl. V.)

Les renseignements très importants dont nous venons de parler doivent être complétés par des observations détaillées relatives aux lettres ornées, aux miniatures, à la reliure, à l'état de conservation de l'ouvrage; il faut en outre dire si l'impression a été faite sur parchemin ou sur papier, et dans ce dernier cas, surtout si le livre n'est pas daté, chercher à reconnaître la marque

---

1. Cf. F. ROTHSCHOLZIUS, *Thesaurus symbolorum ac emblematum seu insignia bibliopolarum ac typographorum*; Norimbergæ, 1730; — P. DELALAIN, *Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires de la collection du cercle de la librairie*, 2me éd.; Paris, 1892 (La *Revue des bibliothèques*, année II, 1892, p. 371, en a publié un compte rendu); — *Die Büchermarken oder Buchdrucker- und Verlegerzeichen* : Bd. I : Paul HEITZ, *Elsässische Büchermarken bis Anfang des 18. Jahrhunderts, mit Vorbemerkungen und Nachrichten von* K. A. BARACK ; Bd. II : *Die italienischen Buchdrucker- u. Verlegerzeichen bis 1525, herausgegeben von* P. KRISTELLER; Bd. III : *Die Zürcher Büchermarken bis zum Anfang des 17. Jahrhunderts*, von Paul HEITZ; Strassburg, 1892-95; — W. ROBERTS, *Printers' marks : a chapter in the history of typography*. London, 1893.

2. Cf. W. BLADES, « On signatures in old books », *The Library*, vol. I, 1889, p. 121-131.

au [1], celle-ci étant d'une grande importance pour fixer d'une on approximative l'époque à laquelle l'ouvrage a été publié.

ESSAI DE DESCRIPTION D'INCUNABLES

1. Description complète.

P. Terentii Afri Comoediae cum Aelii Donati grammatici interetatione. Venetiis, Andr. de Asula et Bartholom. de Alexania. 1483. fol.

Numéro provisoire : 283.

V. Hain 15394. — F. 1 a (c. sign. aii) "TERENTII VITA || (VBLIVS TERENTIVS AFER CARTHAGINE NATVS : SERVIVIT RO || mae., , etc. Vitam seq. notitia de comoedia, etc. ; f. 3 b " AELII DONATI GRAMMATICI CLARISSIMI. SEX. P. TERENTII AFRI || COMOEDIAS EXAMINATA INTERPRAETATIO. || ,, Deinde post 3 lin. comment. " ANDRIAE PROLOGVS || POETA Quum primum animum || Ad ſcribendum ,, etc. ; f. 125 a " Publii Terentii aphri poetae comici liber foeli || citer explicit : ac eiuſdem poetae uita Venetiis || impreſſa impendio diligentiaq; Andreae de || Aſula : Bartholomeiq; de Alexandria ſociorũ || Anno ſalutis dominicae M.CCCC.LXXX || III. pridie nonas decembris. ,, Eod. f. a registr. et insign. typogr. f. r. ch. maj. et min. c. ſ. text. a comment. circumd. 55 l. text. 62 l. comment. 125 ff. — Rel. peau.

2. Description abrégée.

P. Terentii Afri Comoediae cum Aelii Donati grammatici interpretatione. Venetiis, Dionysius et Peregrinus Bononienses, 1485. fol.

Numéro provisoire : 284.

Cf. Hain, N. 15396. — Rel. peau.

TABLEAU V. Essai de description d'incunables.

---

1. Cf. W. BLADES, « On paper and paper-marks », *The Library*, vol. I, 89, p. 217-223.

Inutile d'ajouter que lorsqu'on aura quelques données sur la rareté du livre ou sur son prix ou que l'on connaîtra quelques particularités historiques ou littéraires le concernant, il faudra naturellement les signaler.

On ne devra pas oublier enfin de citer le *Repertorium* de Hain et les *Annales typographici* de Panzer[1]. Il sera bon même de consulter ces deux ouvrages avant d'entreprendre la description d'un incunable quel qu'il soit : si le livre que l'on a à classer se

---

1. Voici quels sont exactement les titres de ces deux ouvrages : L. Hain, *Repertorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD typis expressis ordine alphabetico vel simpliciter enumerantur vel accurate recensentur*, vol. I, 1-2, II, 1-2 ; Stuttgartiæ, 1826-1838 (A propos de Hain, cf. Mecklenburg, « Uebereinige Druckfehler u. Irrthümer in Hain's Repertorium bibliographicum », *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 480-485 ; — C. Burger, « Indices uberrimi », Leipzig, 1891, *Beiheft 8. z. Centralblatt f. B.* ; — W. A. Copinger, *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum*, Pt. I. ; London, 1895) ; — G. W. Panzer, *Annales typographici ab artis inventae origine ad annum MD post Maittairi Denisii aliorumque curas* : vol. I-V, ab a. MDI ad a. MDXXXVI, vol. VI-XI ; Norimbergæ, 1793-1803 (Les *Annales typographici* de Maittaire, auxquels il est fait allusion ici, parurent à La Haye, Amsterdam et Londres, de 1719 à 1741, en cinq volumes, et furent complétés par Denis dans un volume de supplément publié à Vienne en 1789). Du même Panzer mentionnons encore les *Annalen der älteren deutschen Litteratur*, vol. I-II et suppléments, Nürnberg u. Leipzig, 1788-1805, complétés et rectifiés ensuite par Weller dans son *Repertorium typographicum*. — Pour connaître les règles précises à appliquer au catalogage des incunables, cf. G. Milchsack, « Wie soll man Incunabeln verzeichnen ». *Anzeiger* de Petzholdt, 1882, n° 3.116 — le remarquable ouvrage de A. Einsle, *Die Incunabeln-Bibliographie. Anleitung zu einer richtigen und einheitlichen Beschreibung der Wiegendrucke* ; Wien, 1888 (*Publikationen des Vereins der österreichischen Buchhändler*, VI) ; — Dr F. M., *Zur Methodik des Sammelns der Incunabeln* (Wien, Verlag der Oesterr. Buchhändler-Correspondenz), 1886 ; P. 14-15. — En France, on s'est décidé à rédiger un inventaire complet des incunables conservés dans les bibliothèques publiques. Le 15 février 1886, le ministre de l'Instruction publique, M. René Goblet, adressa à cet effet, à tous les maires des localités qui possèdent une bibliothèque, une *Circulaire relative au catalogue des incunables des bibliothèques de France*, précédée d'une instruction de Léop. Delisle sur le cataloguage des incunables. Cette instruction se trouve reproduite dans le *Bulletin des bibliothèques et des archives*, III, 1886, n° 1, p. 1-40, et V, 1888, p. 49-52. Cf. aussi L. Delisle, *Instruction pour la rédaction d'un inventaire des incunables conservés dans les bibliothèques publiques de France* ; Lille, Danel, 1886. Depuis ont paru les

›uve en effet déjà décrit dans un de ces deux répertoires biblio-
ıphiques on peut se contenter de le cataloguer sous une forme

alogues des incunables de la Bibliothèque Mazarine par MARAIS et FRESNE DE SAINT-LÉON, de la bibliothèque de Besançon par CASTAN, des liothèques publiques de Lyon et de la bibliothèque Sainte-Geneviève r PELLECHET, etc. — En Allemagne, les bibliothèques d'Aschaffenbourg, eslau. Hanovre, Cologne possèdent d'anciens catalogues d'incunables. rmi les catalogues récemment publiés, citons : R. BUSCH, « Verzeichniss r Kölner Inkunabeln in der Grossherzoglichen Hofbibliothek zu Darmıdt », *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, p. 97-107, 385-393 ; VII, 1890, p. 129-: VIII, 1891, p. 30-48 ; — H. NENTWIG, *Die Wiegendrucke der Stadtbibl. Braunschweig*, 1891 ; — E. VOUILLIÈME, *Die Wiegendr. der Univ.-Bibl.* RR : 1894 ; — C. REICHHART, *Beiträge zur Inkunabelnkunde* ; Leipzig, 95 ces deux derniers parus comme suppl. du *Centralblatt f. B.*). — ı a publié des reproductions d'incunables dans un certain nombre d'ouıges. Cf. entre autres : O. THIERRY-POUX, *Premiers monuments de l'imimerie en France au XVe siècle* : Paris, 1890 ; — HOLTROP, *Monuments pographiques des Pays-Bas au XVe siècle*, 1868 ; — *L'arte della stampa l rinascimento italiano : Venezia ; facsimili e marche tipografiche*, vol. ., Venezia, 1894 ; — K. BURGER, *Monumenta Germaniæ et Italiæ typograica*. fasc. 1 et suiv. ; Berlin, 1892 et suiv. — Dans un compte rendu taillé de l'ouvrage italien intitulé *Gli incunaboli della R. Biblioteca iversitaria di Bologna, Catalogo di Andrea Caronti compiuto e pubblito da Alberto Bacchi della Lega e Ludovico Frati*, Bologne, 1889, BURGER présente au sujet des inventaires d'incunables les observations ivantes, qui nous paraissent très justes : « Il faut accueillir avec faveur us les travaux qui contribuent à nous faire mieux connaître les incuıbles, mais nous ne pouvons nous empêcher de faire à ce genre de publiıtions, et entre autres aux nombreux inventaires d'incunables publiés par s bibliothèques, un reproche grave, qui est de poursuivre toujours n double but. Au lieu de se contenter d'être ce qu'ils doivent être, des ıtalogues bien faits facilitant les recherches des travailleurs, ils visent ncore à jouer le rôle de bibliographies d'incunables, ce qui est une erreur. le brèves et claires descriptions, avec renvois à Hain ou à Campbell, ccompagnées des indications voulues sur les particularités que présentent s exemplaires possédés par la bibliothèque, sont en général suffisantes our les travailleurs qui fréquentent la bibliothèque et même pour le ibliographe qui s'adonne d'une façon spéciale à l'étude des incunables. Il 'est vraiment nécessaire de décrire en détail un incunable que lorsqu'il : se trouve pas mentionné par Hain. » (*Centralblatt f. B.*, VII, 1890, . 319-330). Les dimensions du catalogue, ainsi que le fait encore remarquer URGER, se trouvent par le fait sensiblement réduites, les frais d'impreson diminués, et il devient possible de publier quelques fac-similés d'écrires, de reliures, etc...

abrégée en renvoyant pour plus de détails soit à Hain, soit à Panzer ; si au contraire ni l'un ni l'autre de ces auteurs n'en parle, il faudra l'indiquer en note sur la carte, afin que l'on puisse, à un moment donné, chercher en quoi l'exemplaire du livre en question diffère du ou des exemplaires du même ouvrage cités soit dans le *Repertorium*, soit dans les *Annales*.

Dans quel ordre classer les cartes d'un catalogue d'incunables? Il est bien certain, et nul ne songe à le contester, que la valeur des incunables dépend en grande partie de la relation plus ou moins intime, plus ou moins immédiate, qu'ils ont avec l'histoire de la découverte et du développement de l'imprimerie, et c'est là, au fond, la raison principale de la distinction que l'on établit entre eux et les autres livres. Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur ce que nous venons de dire : il n'entre nullement dans notre pensée de nier la haute valeur critique que possèdent la plupart des incunables, mais il faut bien reconnaître qu'ils ne sont pas à cet égard plus précieux que beaucoup d'autres livres du xvie siècle ou des siècles suivants auxquels on n'a pas jugé cependant utile d'assigner une place à part. Molbech a donc pleinement raison de déclarer que le seul point de vue auquel on doive se placer pour cataloguer les incunables est celui de leurs rapports avec l'histoire de l'imprimerie. Partant de cette idée on pourrait procéder de la façon suivante :

1° Classer les incunables dont les imprimeurs et les lieux d'impression sont inconnus chronologiquement lorsqu'ils sont datés, et alphabétiquement lorsqu'ils ne le sont pas, en attendant dans ce dernier cas, que les études des bibliographes soient venues élucider le problème de leurs origines;

2° Réunir ensemble et mettre à part les incunables dont on connaît avec certitude l'imprimeur et le lieu d'impression en les classant, autant que possible, dans l'ordre chronologique et par imprimeries, puis, ce travail une fois effectué, disposer géographiquement les groupes ainsi formés en commençant par les pays d'où proviennent les livres les plus anciens.

On obtiendrait ainsi une sorte de tableau synoptique permettant de se rendre très facilement compte des progrès accomplis par l'imprimerie durant les premières années qui suivirent sa découverte, et de la façon dont elle se pro[illegible] dans les di[illegible]

.es villes d'Europe. Malheureusement cette méthode de classent n'est applicable qu'à des collections d'incunables très ıplètes et très considérables, par conséquent très rares; aussi s la plupart des cas sera-t-il préférable d'adopter l'ordre ıabétique des pays et des villes.

es xylographes ou livres gravés sur bois doivent naturelleıt précéder les incunables, et il faut autant que possible les ser chronologiquement.

orsqu'on a, en se conformant aux règles sus-indiquées, teré la rédaction de ce premier catalogue des incunables, qui ainsi que nous venons de le voir, rigoureusement topograjue, il faut mettre de côté les cartes à l'aide desquelles on en a ;tué le classement et s'en servir ensuite pour doter la biblio[ue d'un second catalogue des incunables, cette fois alphaque.

:ais on ne s'est pas contenté de ces deux catalogues et cer3 bibliographes ont proposé de dresser des inventaires spéx pour les incunables non ou partiellement datés, pour ceux t le lieu d'impression n'est pas déterminé d'une façon absoent exacte ou est même totalement inconnu, ainsi que pour incunables particulièrement précieux, soit qu'ils aient été rimés sur parchemin ou qu'ils possèdent une réelle impor-e artistique, soit qu'en raison de leur valeur intrinsèque ou eur perfection typographique on puisse les considérer comme 'aordinairement rares; quelques-uns enfin ont conseillé de sser un catalogue des incunables « par langues », c'est-à-dire isé en sections correspondant aux différentes langues dans [uelles les ouvrages en question ont été publiés. Lorsqu'on ıt, ainsi que cela se pratique à Leyde, faire imprimer (ou ographier) et tirer à un certain nombre d'exemplaires les cartes ıt on a besoin, il devient extrêmement simple et facile de nposer ces inventaires multiples, surtout si l'on prend soin de r donner la forme de petits catalogues sur fiches; mais dans bibliothèques où toutes les cartes sont écrites à la main, et sont de beaucoup les plus nombreuses, il serait matérielleıt impossible d'entreprendre pour une seule classe de livres travail aussi minutieux et aussi long. C'est qu'en effet les incu-les ne sont pas les seuls à réclamer ce traitement de faveur.

Lorsqu'une bibliothèque par exemple possède un assez nombre d'estampes[1] ou de portraits[2], il est nécessaire d'e une liste séparée; s'il s'agit d'une collection de cartes g phiques, il est à peu près indispensable de lui consacrer u logue spécial. En outre, il faut encore, dans les grandes thèques, dresser la liste des revues et périodiques[3] reçus pa blissement ainsi que celle des ouvrages de référence placé la salle de lecture, cataloguer à part les thèses, dissertations grammes des universités françaises et étrangères, et enfin — *last not least* — le catalogue des manuscrits. Hâtons-n dire cependant que, en ce qui concerne le mode de clas des programmes scolaires et des dissertations étrangères, l sont partagés. En Allemagne même, la question n'a pas été tranchée et les plus célèbres bibliographes sont loin d'accord sur la solution qu'elle comporte ; tandis que les effet, conseillent de classer les programmes et dissertations afin d'éviter que le catalogue méthodique ne soit encom matériaux n'ayant pour la plupart que peu de valeur, d'aut contraire, proposent de les placer sur les rayons à côté des livres, et de les intercaler purement et simplement d catalogue général. Mais ici une nouvelle question se pose quelle rubrique du catalogue classer un programme ? To gramme étant en effet composé de deux parties absolume tinctes, l'on se trouve obligé d'en sacrifier une, soit qu sant abstraction des renseignements scolaires, on ne tenir compte que de la dissertation qui les accompagne, contraire que, laissant celle-ci de côté, on se contente de les programmes chronologiquement et par collège. F MANN s'est prononcé pour la première de ces deux méthod

---

1. Cf. Simon LASCHITZER, « Wie soll man Kupferstich- und Holz kataloge verfassen? », dans les *Mittheilungen d. Instituts für ö chische Geschichtsforschung*, vol. V, 1881, p. 565-617.

2. Cf. Alois KARPF, « Der Hilfsapparat zu einer Porträtsamml *Anzeiger* de PETZHOLDT, année 1882, n° 312; — R. R. BOWKER, « on index to portraits », *Library Journal*, vol. XIV, [illegible], p. 174- JAS. T. MITCHELL, « The index to portraits ; list of portrait collect *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 14-15.

3. Voir note 1, p. 199.

eux, d'après lui, est de réunir ensemble les programmes dont dissertations traitent de sujets analogues et de les classer en quets ficelés à la fin de la section scientifique à laquelle ils partiennent[1]. Dans un travail consacré à l'examen de cette nière de faire, PETZHOLDT conseille au contraire d'envisager programmes exclusivement au point de vue pédagogique et les classer par école; en effet, dit-il, ils ont surtout pour jet de nous fournir des renseignements historiques et statis- ues sur les divers établissements dont ils émanent, et les disser- ions scientifiques qui les précèdent ou les suivent ne doivent es-mêmes être envisagées que comme les *documenta eruditio-* des professeurs, documents destinés à nous permettre d'ap- écier en connaissance de cause la valeur du corps enseignant par conséquent le niveau scientifique de l'école supérieure ns laquelle il professe. — Il faut bien avouer qu'il y a dans théorie de PETZHOLDT quelque chose de forcé et d'artificiel; les dissertations des programmes ont en général une impor- ice scientifique dépassant de beaucoup la portée purement perficielle et locale que PETZHOLDT voudrait leur attribuer. ssi est-il évident, selon nous, que ce serait une lourde faute de considérer les dissertations que comme des documents pédago- ques et que la perte subie de ce chef par les différentes branches entifiques représentées au catalogue serait d'une réelle impor- ice. D'autre part, on doit reconnaître que le procédé recom- andé par FÖRSTEMANN a un très grand inconvénient qui est éparpiller un peu partout les programmes d'un même établis-

1. FÖRSTEMANN a exposé ses idées sur cette question dans son ouvrage jà cité p. 22 et intitulé *Ueber Einrichtung und Verwaltung von Schulbi- liotheken*. Ses propositions relatives au classement des programmes furent produites dans l'*Anzeiger*, 1865, n° 656, par PETZHOLDT, qui les discuta et s fit suivre de contre-propositions. Cf. également Karl KOCHENDÖRFFER, Zur Catalogisirung der Programme », *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 96-98; F. SCHNORR v. CAROLSFELD, « Die Schulprogramme und die Bibliothe- en », *ibid.*, IV, 1887, p. 20-21. La Bibliothèque royale de Berlin a com- encé depuis le 10 mai 1890 la publication d'un *Jahres-Verzeichniss der den deutschen Schulanstalten erschienenen Abhandlungen* (Berlin, Asher et Cie), qui paraît tous les ans au mois de mai. Ce catalogue donne liste complète de tous les travaux publiés par les écoles supérieures alle- mandes.



Lorsqu'une bibliothèque par exemple possède assez grand nombre d'estampes[1] ou de portraits[2], il est néces ire d'en avoir une liste séparée; s'il s'agit d'une collecti... ... ...artes géographiques, il est à peu près indispensable de lui consacrer un catalogue spécial. En outre, il faut encore, dans les grandes bibliothèques, dresser la liste des revues et périodiques[3] reçus par l'établissement ainsi que celle des ouvr ges de référence placés dans la salle de lecture, cataloguer à part les thèses, dissertations et programmes des universités f s et étrangères, et enfin rédiger — *last not least* — le catal manuscrits. Hâtons-nous de dire cependant que, en ce concerne le mode de classement des programmes scolaires et des d ertations étrangères, les avis sont partagés. En Allemagne , la question n'a pas encore été tranchée et les plus cél liographes sont loin d'être d'accord sur la solution qu' comporte ; tandis que les uns, en effet, conseillent de classer les pr ammes et dissertations à part afin d'éviter que le catalogue odique ne soit encombré de matériaux n'ayant pour la plup e peu de valeur, d'autres, au contraire, proposent de les pla sur les rayons à côté des autres livres, et de les intercaler pu ent et simplement dans le catalogue général. Mais ici une n velle question se pose. Sous quelle rubrique du catalogue classer un programme ? Tout programme étant en effet c posé deux parties absolument distinctes, l'on se trouve ol gé d' sacrifier une, soit que, faisant abstraction des r e ts scolaires, on ne veuille tenir compte que de la disserta n qui les accompagne, soit au contraire que, laissant celle-ci de côté, on se contente de classer les programmes chronologiquement et par collège. Förstemann s'est prononcé pour la première de ces deux méthodes. Le

1. Cf. Simon Laschitzer, « Wie soll man Kupferstich- und Holzschnittkataloge verfassen ? », dans les *Mittheilungen d. Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, vol. V, 1884, p. 565-617.

2. Cf. Alois Karpf, « Der Hilfsapparat zu einer Porträtsammlung », *Anzeiger* de Petzholdt, année 1882, n° 312; — R. R. Bowker, « Report on index to portraits », *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 174-176; — Jas. T. Mitchell, « The index to portraits ; list of portrait collections », *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 14-15.

3. Voir note 1, p. 199.

mieux, d'après lui, est de réunir ensemble les programmes dont les dissertations traitent de sujets analogues et de les classer en paquets ficelés à la fin de la section scientifique à laquelle ils appartiennent[1]. Dans un travail consacré à l'examen de cette manière de faire, PETZHOLDT conseille au contraire d'envisager les programmes exclusivement au point de vue pédagogique et de les classer par école; en effet, dit-il, ils ont surtout pour objet de nous fournir des renseignements historiques et statistiques sur les divers établissements dont ils émanent, et les dissertations scientifiques qui les précèdent ou les suivent ne doivent elles-mêmes être envisagées que comme les *documenta eruditionis* des professeurs, documents destinés à nous permettre d'apprécier en connaissance de cause la valeur du corps enseignant et par conséquent le niveau scientifique de l'école supérieure dans laquelle il professe. — Il faut bien avouer qu'il y a dans la théorie de PETZHOLDT quelque chose de forcé et d'artificiel; car les dissertations des programmes ont en général une importance scientifique dépassant de beaucoup la portée purement superficielle et locale que PETZHOLDT voudrait leur attribuer. Aussi est-il évident, selon nous, que ce serait une lourde faute de ne considérer les dissertations que comme des documents pédagogiques et que la perte subie de ce chef par les différentes branches scientifiques représentées au catalogue serait d'une réelle importance. D'autre part, on doit reconnaître que le procédé recommandé par FÖRSTEMANN a un très grand inconvénient qui est d'éparpiller un peu partout les programmes d'un même établis-

---

1. FÖRSTEMANN a exposé ses idées sur cette question dans son ouvrage déjà cité p. 22 et intitulé *Ueber Einrichtung und Verwaltung von Schulbibliotheken*. Ses propositions relatives au classement des programmes furent reproduites dans l'*Anzeiger*, 1865, n° 656, par PETZHOLDT, qui les discuta et les fit suivre de contre-propositions. Cf. également Karl KOCHENDÖRFFER, « Zur Catalogisirung der Programme », *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 96-98; — F. SCHNORR v. CAROLSFELD, « Die Schulprogramme und die Bibliotheken », *ibid.*, IV, 1887, p. 20-21. La Bibliothèque royale de Berlin a commencé depuis le 10 mai 1890 la publication d'un *Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Schulanstalten erschienenen Abhandlungen* (Berlin, A. Asher et Cie), qui paraît tous les ans au mois de mai. Ce catalogue donne la liste complète de tous les travaux publiés par les écoles supérieures allemandes.

sement. On pourrait il est vrai remédier à cette dispersion en ayant recours à l'expédient suivant : classer tous les programmes dans la pédagogie et faire figurer les dissertations au catalogue méthodique sous forme de cartes de renvois. Mais si on adoptait cette manière de faire pour les programmes il faudrait nécessairement l'appliquer au classement des thèses qu'on a également intérêt à classer par universités, et l'on voit de suite où cela mènerait. Le catalogue méthodique prendrait des proportions considérables et ne tarderait pas, en raison de l'échange institué depuis quelques années entre les universités françaises et un grand nombre d'universités étrangères, à être absolument encombré d'écrits académiques de toutes sortes. Tout bien considéré, le mieux, par conséquent, est, comme nous l'avons dit plus haut, de cataloguer les programmes et les thèses à part. On classera les programmes scolaires par établissement et les thèses d'abord par université, puis dans chaque université par faculté ; quant au classement systématique on y pourvoira par de bons inventaires, si possible imprimés [1]. Les catalogues des thèses sont deve-

1. Jusqu'ici, il n'y a pas encore en Allemagne de catalogue complet de tous les programmes scolaires tant anciens que modernes. Cf. à ce sujet C. Fr. Müller, « Denkschrift über die Herstellung eines im Auftrage des Kgl. preussischen Ministeriums der geistlischen Angelegenheiten u. mit Unterstützung der höchsten Unterrichtsbehörden der Staaten des deutschen Reichs herauszugebenden Katalogs aller bisher erschienenen Programmabhandlungen der höheren Lehranstalten Deutschlands », *Centralblatt f. B.*, V, 188[illegible], p. 511-523. — Par contre, il y a un certain nombre de catalogues des publications scientifiques modernes parues dans les collèges allemands : Vetter, « Geordnetes Verzeichniss der Abhandlungen, welche in den Schulschriften sämmtlicher an dem Programmentausche theilnehmenden Lehranstalten v. J. 1851-1863 erschienen sind » ; *Programm d. Gymnasiums zu Luckau*, 1864-65 ; F. Terbeck, *Geordnetes Verzeichniss der Abhandlungen, welche in den Schulschriften sämmtlicher an dem Programmentausche theilnehmenden Lehranstalten v. J. 1864-68 erschienen sind* ; Münster, 1868 ; — R. Klussmann, *Systematisches Verzeichniss der Abhandlungen, welche in den Schulschriften sämmtlicher an dem Programmaustausche theilnehmenden Lehranstalten erschienen sind* : Bd. I, 1876-85 ; Bd. II, 1886-90 ; Leipzig, 1889-93. — Nous allons maintenant donner la liste des principaux catalogues de programmes scolaires spéciaux à chaque pays. **Prusse** : v. Gruber, *Verzeichniss sämmtlicher Abhandlungen in den auf preussischen Gymnasien erschienenen Programmen von [illegible] nach dem Inhalt wissenschaftlich geordnet* ; Berlin, 1840 ; — [illegible], [illegible]

nus très faciles à faire depuis que l'on a pris l'habitude en France et en Allemagne de publier annuellement la liste des écrits académiques et des thèses soutenues dans les différentes universités de ces deux pays [1], en ne les imprimant que d'un seul côté et sur

netes Verzeichniss des Inhalts der seit 1825 bis 1840 erschienenen Programme der preussischen Gymnasien u. einiger Gymnasien anderer deutschen Staaten, welche dem Programmentausche beigetreten sind; Breslau, 1840. — (F. Winiewski), *Systemat. Verzeichniss der in d. Programmen d. preuss. Gymnasien u. Progymnasien in d. J. 1825-1841 enthalt. Abhandlungen*; Münster, 1844; — G. Hahn, *Systemat. geord. Verzeichniss der Abhandlungen, die in den an d. preuss. Gymnasien und Progymnasien 1842-1850 erschien. Programmen enth. sind*; Salzwedel, 1854; — Du même, un autre catalogue faisant suite à celui que nous venons d'indiquer, et embrassant les années 1851-60, Salzwedel, 1864. — **Bavière** : Gutenäcker, *Verzeichniss aller Programme, welche an d. K. bayer. Lyzeen, Gymnasien u. latein. Schulen v. 1823/24 bis 1859/60 erschienen sind*; Bamberg, 1862. Continué par J. G. Zeiss, 1860/61-1872/73-1873/74-1883/84, par E. Renn, 1884/85-1888/89; Landshut, 1874-90. — **Bade** : Fr. Fesenbekh, *Das Programmen-Institut im Grossherzogthum Baden nebst einer Zusammenstellung sämmtlicher seit 1837 von den badischen Lyceen u. Gymnasien veröffentlichten Programmbeilagen. Beilage zum Programm des Gymnasiums zu Lahr 1863*; — Jakob Köhler, « Die Programmbeilagen der bad. höheren Lehranstalten, mit alphab. Verzeichniss der Verfasser u. Uebersicht der behandelten, Gegenstände. Beilage zum Programm des grossh. Gymnasiums zu Rastatt f. d. J. 1888 » (*Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 542-544). — **Autriche** : J. Gutscher, *System. geordn. Verzeichniss des wissenschaftlichen Inhaltes der v. d. österr. Gymnasien u. Realgymnasien in d. J. 1850-1867 veröffentl. Programme*, Th. I.-II.; Marburg, 1863-68 ; — F. Hübl, *System. geordnetes Verzeichniss derjenigen Abhandlungen welche in d. Mittelschulprogrammen Oesterreich-Ungarns seit d. J. 1850-1869 u. in jenen v. Preussen seit 1852 u. v. Baiern seit 1863-1868 enth. sind*; Czernowitz, 1869; *Th. 2, f. Oesterreich 1870-1873, für Preussen u. Baiern 1869-1872*; Wien, 1874; — J. Bittner, *Systematisch geordnetes Verzeichniss der Programmarbeiten österreichischer Mittelschulen a. d. J. 1874-1889*; Teschen, 1890-91. — **Suisse** : G. Bueler, *Verzeichniss der Programmbeilagen der schweizerischen Mittelschulen* ; Frauenfeld, 1890.

1. En France paraît annuellement, depuis 1882, le *Catalogue des dissertations et écrits académiques provenant des échanges avec les universités étrangères et reçus par la Bibliothèque nationale* (Paris, C. Klincksieck). — En 1885, à la suite d'un arrêté ministériel en date du 25 juin reproduit dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 322 et sq.), la maison Hachette a entrepris la publication d'un *Catalogue des thèses et écrits académiques* des universités françaises. — Citons encore : *Catalogue et analyse*

papier pelure. Il suffit alors de découper les titres des thèses que l'on a à classer et de les coller sur des cartes *ad hoc*, pour avoir

---

des thèses françaises et latines admises par les facultés des lettres, avec index et table alphabétique des docteurs (Paris, Delalain frères), par A. Mourier et F. Deltour ; — P. Dorveaux, *Catalogue des thèses soutenues devant l'École de pharmacie de Paris, 1815-89* ; Paris, 1891 ; — A. Maire, *Catalogue des thèses de sciences soutenues en France de 1810 à 1890 inclusivement* ; Paris, 1892 ; — P. Dorveaux, *Catalogue des thèses de pharmacie soutenues en province (1803-1894), suivi d'un appendice au « Catalogue des thèses soutenues devant l'École de pharmacie de Paris »* ; Paris, 1895.

En Allemagne parut, le 6 novembre 1885, un arrêté du ministre v. Gossler décrétant l'impression d'un catalogue annuel des publications universitaires prussiennes. Cet arrêté se trouve reproduit dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 504 et sq. Toutes les universités de l'empire ayant décidé de se joindre aux universités de Prusse, on entreprit la publication d'un *Jahres-Verzeichniss der an den deutschen Universitäten erschienenen Schriften*, qui paraît annuellement depuis le 15 août 1885 et dont chaque volume comprend une période d'une année s'étendant du 15 août de l'année précédente au 14 août de l'année courante. On a publié en 1891 une table des cinq premières années de ce *Jahres-Verzeichniss*. — La liste des thèses publiées par l'université de Strasbourg avant 1884 a été donnée dans un *Verzeichniss der an der Kaiser-Wilhelms-Universität Strassburg von Sommer 1872 bis Ende 1884 erschien. Schriften*. — Pour les universités de Berlin et de Bonn, le catalogue de tous les écrits académiques qui ont paru dans leur ressort depuis leur fondation se prépare en ce moment. — On a publié enfin récemment un certain nombre de catalogues systématiques, entre autres : H. Varnhagen, *Systematisches Verzeichniss der Programmabhandlungen, Dissertationen u. Habilitationsschriften aus dem Gebiete der romanischen u. englischen Philologie sowie der allgemeinen Sprach- u. Litteraturwissenschaft u. der Paedagogik u. Methodik*, 2. vollständig umgearbeitete Auflage ; Leipzig, 1893 ; — *Catalogus dissertationum philologicarum classicarum. Verzeichniss von etwa 18300 Abhandlungen aus dem Gesammtgebiete der klassischen Philologie u. Altertumskunde, zusammengestellt von der Zentralstelle für Dissertationen u. Programme von* Gustav Fock *in Leipzig* ; Leipzig, Fock, 1893 ; — *Verzeichniss der seit 1850 an den deutschen Universitäten erschienenen Doctor-Dissertationen u. Habilitationsschriften aus der reinen u. angewandten Mathematik* ; München, 1893. — Enfin, la « Zentralstelle für Dissertationen u. Programme » de Gustav Fock à Leipzig fait paraître, depuis le mois d'octobre 1889, un « Bibliographischer Monatsbericht » donnant les titres de tous les écrits académiques publiés soit par les écoles supérieures soit par les universités allemandes.

A. G. S. Josephson a dressé la bibliographie de tous les écrits académiques parus en Suède, sous le titre de *Avhandlingar ock program utg. vid Svenska ock Finska akademier ock skolor 1855-90. Bibliografi H. 1, 2* ; Upsala, 1892.

rès rapidement un catalogue sur fiches, aussi parfait que possible. C'est avec raison que l'on a conseillé d'adopter le même ystème pour les programmes.

Il nous reste à parler du catalogue des manuscrits, un des lus importants, puisqu'il est destiné à faire connaître et à endre accessible au public les plus précieux trésors de la bibliohèque. Faisons remarquer de suite à ce propos que la description détaillée des manuscrits est en général très difficile et oblige, omme nous allons le voir, à de nombreuses et délicates echerches; aussi, dans la plupart des cas, le bibliothécaire, ccupé à dresser le catalogue complet de sa bibliothèque, devrat-il se contenter de décrire sommairement les manuscrits qu'il possédera, afin de ne pas être obligé d'interrompre pendant trop longtemps son travail de classement. D'une façon générale, du reste, et surtout lorsque le nombre des manuscrits est assez considérable, il aurait, croyons-nous, avantage à se décharger sur un spécialiste du soin de les cataloguer, afin de ne pas être obligé, à un moment donné, pour mener à bonne fin ce travail, de négliger ses autres occupations [1].

---

1. Cf., sur le cataloguage des manuscrits, l'instruction rédigée par une commission de savants qui font autorité en la matière, parmi lesquels Léopold DELISLE, et intitulée « Note sur la rédaction des catalogues de manuscrits », *Bulletin des bibliothèques*, I, p. 94 et sq. (Il en a été fait un tirage à part), Paris, 1884; — puis G. MEIER, « Bemerkungen über die Bestimmung des Alters von Handschriften », *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 225-231 : — DU MÊME, « Wie sollen Handschriftenkataloge beschaffen sein? » *ibid.*, p. 463-474. — Pour l'étude de la paléographie des manuscrits, cf. PROU, *Manuel de paléographie latine et française du VIe au XVIIe siècle*; Paris, 1890; 2e éd., 1892 : — DU MÊME, *Recueil de fac-similés d'écritures du XIIe au XVIe siècle (manuscrits latins et français), accompagnés de transcriptions*; Paris, 1892 et sq. (1896); — CHATELAIN, *Paléographie des classiques latins*; Paris, 1884 et sq.; — W. WATTENBACH, *Anleitung zur griechischen Palaeographie*, 2. Aufl mit 12 Taf.; Leipzig, 1877; 3. Aufl., 1895; — V. GARDTHAUSEN, *riechische Palaeographie*; Leipzig, 1879; — W. WATTENBACH, *Anleitung ur lateinischen Palaeographie*, 4. Aufl., Leipzig, 1886; — DU MÊME, *Das chriftwesen im Mittelalter*, 5. Aufl., Bd. 1-2., Berlin, 1885-86; — W. ARNDT, *chrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie*, 2. Aufl., Ift. 1-2.; Berlin, 1887-88; — F. BLASS, *Palaeographie, Buchwesen u. Handchriftenkunde in J. Müllers Handbuch der klass. Alterthums-Wissenschaft* d. 1., 2. Aufl., München, 1892; — F. LEIST, *Urkundenlehre*, 2. Aufl., Leipzig, 893; — E. M. THOMPSON, *Handbook of Greek and Latin Palæography*; ondon, 1893.

Que faut-il entendre maintenant par description sommai manuscrits? On a pris l'habitude de considérer comme un m en ce genre le travail consacré par Ebert à la descriptic manuscrits classiques grecs et latins de la bibliothèque de fenbüttel, bien qu'il soit à notre avis encore un peu trop d (Tabl. VI). Voici comment on pourrait procéder pour catal un manuscrit brièvement et, comme nous l'avons dit plus sans y consacrer trop de temps.

Après avoir folioté le manuscrit et s'être rendu compte même occasion de l'état dans lequel il se trouve et des part rités extérieures qui le distinguent, on commence par insc nom de l'auteur; à la suite de ce nom on indique sommairem sujet traité dans l'ouvrage, et l'on reproduit les premiers et le

(Extrait de l'ouvrage d'Ebert, *Bibliothecae Guelferbytanae c graeci et latini classici*; Lipsiae, 1827.)

57. Aristotelis organon graece.

Insunt : Κατηγορίαι (quarum initium abest, incipiunt enim a cap περὶ ἑρμηνείας, ἀναλυτικὰ πρότερα, ἀναλυτικὰ ὕστερα, τοπικά, σοφ ἔλεγχοι, quorum finis deest. Addita sunt scholia graeca permulta cun ginalia tum interlinearia. — Membr. in fol. min. sec. XIII. Fuit qu Man. Chrysolarae, qui nomen in ultima pagina adscripsit. Usus i Buhle in sua edit. (Gud. gr. 24).

Tableau VI. Description sommaire d'un manuscrit

niers mots du texte; puis on mentionne, s'il y a lieu, les scol les notes marginales ou autres, en faisant connaître le nom d sonnage qui a écrit le manuscrit et en indiquant si, d'un b l'autre, l'écriture est de la même main, si les lignes sont con ou réparties en colonnes, si le manuscrit contient des miniatu combien, enfin, si c'est un exemplaire unique ou simplemen copie. On mentionnera ensuite, à condition bien entendu qu n'exige pas de trop longues recherches, la date du manu l'année ou au moins le siècle dans lequel il a été commen fini, la matière sur laquelle il est écrit : parchemin, papier

et le nombre des feuillets ou des pages dont il se compose, en n'oubliant pas de dire si le foliotage est ancien. Enfin, à tous ces renseignements on en ajoutera d'autres, concernant : 1° le format : celui-ci ne peut être déterminé avec quelque certitude que lors-

(Extrait des *Mélanges de paléographie et de bibliographie* par Léopold Delisle; Paris, Champion, 1880; Ch. VIII : Manuscrits de Belgique et de Hollande, p. 218.)

Les Grandes Chroniques de France

(Ms. 4 de la Bibliothèque royale de Bruxelles). Gros volume sur parchemin de 424 feuillets, hauts de 472 mill. et larges de 350. Il se compose de deux parties, dans lesquelles les formes du langage, la composition des cahiers, la disposition des réclames, le système des grandes initiales et surtout le caractère de l'écriture sont faciles à distinguer. La première partie (Fol. 1-249) a l'aspect des mss. exécutés à Paris, sous les règnes de Philippe de Valois et de Jean. Elle comprend le texte des *Grandes Chroniques*, depuis le commencement jusqu'à la mort de Philippe-Auguste. — Fol. I. « Ci commencent les faiz des rois de France. Cil qui cette ovre commence. à touz ceus qui ceste estoire verront, salus en nostre Seigneur. Pour ce que plusors genz dotoient de la genealogie des rois de France... » Fol. 249 v°. «... mors fu en l'an de l'incarnacion nostre Seignor MCCXXIII, de son aage LVIII et de son regne XLIII. Ci se defenist la vie et [les faiz[1]] au bon roi Philippe qui conquist Normandie. » Premiers mots du deuxième feuillet : « fil en sa prison... », et du troisième : « autre fist... ». La seconde partie du manuscrit (fol. 250-424) a été copiée vers la fin du XIV° siècle. Elle contient le texte des *Grandes Chroniques*, depuis le règne de saint Louis jusqu'aux funérailles de Louis de Male, comte de Flandre, en 1384. — Fol. 250. « Cy commence la vie de monseigneur Saint Loys. Nous devons avoir en mémoire les fais et les contenances de noz devanciers... » Fol. 424. « ...et au retour de la dicte offrende s'agenouillia une espace de temps devant le corps du dit conte. »

Ce volume figure en ces termes sur le catalogue de la librairie du duc de Bourgogne, dressé à Dijon le 21 juillet 1420 : « Item ung autre livre des croniques de France, couvert de cuir rouge, à deux fermouers d'argent dorez, armoiez aux armes de feu monseigneur le duc Philippe (Philippe le Hardi) l'un rond et l'autre quarré, commençant au II° fueillet *fil en sa prison* et ou derrenier *le roy d'Engleterre*[2]. »

Tableau VII. Description détaillée d'un manuscrit.

1. Ces deux mots ont été ajoutés après coup.
2. Art. 87 du chap. de la Librairie. Ms. 127 des V° de Colbert.

qu'il s'agit d'un manuscrit sur papier ; en cas contraire, on i
dique approximativement, en s'en référant aux dimensions
volume, à moins que l'on ne préfère suivre une autre méth
meilleure selon nous, et qui consiste à donner en millimètre
hauteur et la largeur des pages ; 2° la reliure, en tant, bien enten
qu'elle présente quelque particularité notable ; 3° le ou les p
priétaires auxquels le manuscrit a appartenu, et, dans ce ca
sera utile de signaler les marques de propriété qui s'y trouv
inscrites ; 4° le prix payé par la bibliothèque ; 5° les titres
ouvrages dans lesquels le manuscrit a été décrit en déta
6° enfin, les travaux pour lesquels il a été mis à contribution

Si la description sommaire d'un manuscrit est relativem
simple, il n'en est pas de même, loin de là, d'une descript
détaillée, qui présente souvent les plus grandes difficultés
exige une étude d'autant plus minutieuse que le manuscri
cataloguer est lui-même plus important ou plus ancien (Tabl. VI
Il faut tout d'abord reprendre sur nouveaux frais toutes les in
cations données dans la description sommaire, mais, cette fois,
approfondissant chaque question et en essayant de résoudre
points obscurs que l'on avait tout d'abord laissés en suspe
On doit en outre chercher à déterminer d'une façon exacte le tit
de l'ouvrage (ce qui est souvent très difficile), à restituer le no
de l'auteur, à découvrir l'époque précise à laquelle le livre f
composé, à élucider enfin toutes les questions relatives aux part
cularités paléographiques ou autres, capables de faire retrouv
l'âge d'un manuscrit non daté ou mal daté. Enfin, s'il s'agit d'u
ouvrage qui ait déjà été imprimé, d'un ouvrage classique, pa
exemple, il faut collationner, à l'aide d'une édition savante, le text
du manuscrit que l'on a sous les yeux, afin de voir s'il est com
plet et authentique ou, au contraire, s'il a été augmenté o
remanié, et ex[illegible] s'il [illegible]tient pas quelques leçons no
velles dont l[illegible] po[illegible]er parti. Toutes ces questio
sont, on le [illegible]rtance capitale pour décid
de la valeu[illegible] d'un manuscrit ; aussi
pourrait-on[illegible]les [illegible] sous silence
p[illegible] de [illegible]
[illegible] faut s'en
[illegible] attentio

ıs tout d'abord remarquer qu'ici le sujet de l'ouvrage
ıs, comme dans les livres imprimés, le seul élément déter-
du classement, et qu'il faut encore tenir compte de l'âge
ıuscrits et de la langue dans laquelle ils ont été écrits.
de cette idée, nous conseillerons avec EBERT de com-
par diviser les manuscrits en deux classes (et par manu-
ıus n'entendons ici ni les chartes, ni d'une façon générale
ıments d'archives qui exigent un classement spécial) :
ısacrée aux manuscrits anciens, et l'autre aux manuscrits
ʼs, en prenant comme limite de séparation l'époque de
on de l'imprimerie (c'est-à-dire la fin du xve siècle), qui a
ne on le sait, une grande influence sur la valeur et l'im-
ʼ des manuscrits. Ce premier travail effectué, on divisera
uscrits anciens par langues, et les classes ainsi formées
leur tour subdivisées en sous-classes, correspondant aux
scientifiques du catalogue méthodique, et dans lesquelles
era les manuscrits autant que possible chronologique-
uant aux manuscrits modernes, on les cataloguera dans
scientifique à laquelle ils appartiennent normalement,
r compte de la diversité des langues, et on pourra ensuite,
soin s'en fait sentir, créer des sous-classes, en observant
, dans la mesure du possible, l'ordre chronologique.
u'une bibliothèque a acquis les manuscrits qu'elle possède
ıpes plus ou moins importants, par collections, on peut
nder si le mieux ne serait pas de laisser ces collections
elles et de maintenir entre elles les distinctions d'origine
ʼparent. A notre avis, ce serait une faute. Nous n'ignorons
les, les avantages que présente ce procédé, surtout lors-
git d'une collection déjà numérotée et qui se trouve
lans un catalogue imprimé ; outre, en effet, qu'elle pré-
ute erreur en ce qui concerne la provenance des manu-
qui est très important, elle permet souvent de tirer du
ment de certains d'entre eux des déductions historiques
intéressantes. Mais ne pourrait-on obtenir, à peu de
le même résultat en faisant suivre la description de
it des renseignements relatifs à son origine, à
et en les reportant sur le manuscrit lui-même ?
n ne s'opposerait plus à ce qu'on classât les

manuscrits d'après leur degré d'ancienneté, la langue laquelle ils sont écrits, le sujet qu'ils traitent, et l'on y gagı de pouvoir se faire une idée d'ensemble de leur valeur sci fique, beaucoup plus claire et plus précise que si l'on maintenu les groupements primitifs.

Nous n'avons encore rien dit des Chirotypes. Ils doivent rellement être classés à côté des manuscrits, avec lesque ont du reste les plus étroites relations.

Quant aux chartes, documents d'archives, autographes, très facile de les classer. A moins de motifs spéciaux, on di les chartes dans l'ordre chronologique, et pour les autogra qui n'ont du reste qu'une valeur purement biographique, o catalogue d'après les mêmes règles que les ouvrages bi phiques imprimés.

Lorsque le catalogue spécial des manuscrits est terminé, reste plus, comme pour les autres catalogues, qu'à classer al bétiquement les cartes de dépouillement dont on s'est ser qui peuvent ensuite être réunies au catalogue alphabétique g ral, ainsi que cela a été prescrit en Italie, dans le règlemen bibliothèques d'État.

Nous venons d'examiner les plus importantes des quest qui se rapportent à la confection des catalogues généraux et ciaux d'une bibliothèque, et nous pourrions sans plus tarder occuper du placement des livres; mais avant de passer à l'é de ce nouveau sujet, nous croyons utile de dire ici quelques d'une question qui mérite de retenir un instant notre attent non seulement en raison de son importance et de l'intérêt g ral qu'elle présente, mais encore parce que les bibliothéca les plus compétents n'ont pu jusqu'ici s'entendre pour la résoud nous voulons parler de l'impression des catalogues [1].

1. Parmi les ouvrages que l'on peut utiliser comme manuels pour l'é de la typographie, citons : C. B. Lorck, *Die Herstellung von Druckw* 4. Aufl., Leipzig, 1883 ; — J. H. Wehle, *Das Buch; Technik und Prax Schriftstellerei; Handbuch für Autoren*; Wien, 1879; 2. Aufl., 18 Toutes les questions relatives à l'imprimerie et à l'industrie du liv trouvent traitées dans le *Buchgewerbeblatt*, publié à Leipzig depuis par K. Burger et qui est l'organe officiel du « Centralverein fü gesammte Buchgewerbe ».

Depuis quelque temps, on se sert en Amérique, pour l'impressio

On s'accorde généralement à reconnaître que toute biblioièque disposant de ressources suffisantes doit considérer comme n devoir de faire imprimer un catalogue détaillé de ses manu:rits ou, à défaut de catalogue détaillé, au moins un catalogue ɔmmaire, dans le genre de celui consacré par Ebert aux manu:rits grecs et latins de la bibliothèque de Wolfenbüttel, et que ous avons déjà cité plus haut. C'est ce qu'ont fait, du reste, ı plupart des bibliothèques qui possèdent des collections de ıanuscrits importantes [1]; mais s'il est utile de faire imprimer les

---

atalogues, de la nouvelle machine « Linotype » caractérisée par l'adjoncon de la fonte des caractères à la composition typographique. Les matrices t les moules de cette machine sont disposés de telle sorte que les lingotsrpes puissent se joindre les uns aux autres pour produire dans tous les as une ligne entière. On trouvera des détails techniques sur cette machine ans la *Typologie-Tucker et Circulaire Caslon, recueil de l'imprimerie et e la lithographie, revue bibliographique*, éditée par H. W. Caslon et Cie, 'aris, vol. V, n° 233, p. 269-271, et n° 250, p. 473-475; vol. VII, n° 310, p. 145-50; voir aussi *Ottmar Mergenthaler's Satz- und Giess-Maschine « Linoype »*, Berlin, Verlag der Geschäftstelle der « Deutschen Buch- und Steinrucker », 1895. — Sur l'impression des catalogues par la machine linotype, f. N. Billstein, « Linotyping library-catalogs », *Library Journal*, vol. XIX, 1894, p. 257-258; « Linotyping library-catalogs; A Symposium », *bid.*, p. 259-261; enfin les observations de l'éditeur du *Library Jour-al, ibid.*, p. 255. — La machine lynotype présente à peu près pour l'imression des catalogues les mêmes avantages que la stéréotypie. Il suffit, n effet, pour imprimer sans grands frais les différents inventaires, de hanger de place les lignes fondues par la linotype, autrement dit les « linots-types »; mais il faut pour cela que les titres n'aient qu'une ligne. orsque les titres se composent de plusieurs lignes, il devient impossible e changer de place les lingots-types, car la moindre erreur serait une ource d'inextricables confusions. Il n'y a donc que les lignes commençant ar un mot d'ordre qui soient susceptibles de changement : c'est pour cette aison que, lorsque l'on a à classer plusieurs ouvrages d'un même auteur, est nécessaire, si l'on emploie la linotype, de répéter le nom de l'auteur vant chaque ouvrage.

1. On a entrepris en France, sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, un *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (*Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 263-266). Ce grand travail avance rapidement, et, ainsi que le dit la *Revue des bibliothèques*, « le jour est proche où il n'y aura plus en France de manuscrits inconnus. » — Un certain nombre de bibliothèques départementales avaient, du reste, publié déjà précédemment le catalogue de leurs manuscrits; plusieurs collections de manuscrits de la Bibliothèque nationale ont été également inventoriées dans des catalogues spéciaux, parmi lesquels nous citerons

catalogues des manuscrits, doit-on considérer également c
nécessaire la publication des catalogues généraux? C'est i

---

entre autres ceux dressés par MM. L. DELISLE, OMONT, ROBERT, ‹ *Bulletin des bibliothèques*, t. I, 1884, p. 82-84, 173 et suiv. Voir, en ot trois volumes consacrés par H. OMONT à l'*Inventaire sommaire des scrits grecs de la Bibliothèque nationale*, ainsi que son *Catalog manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II* pold DELISLE le *Catalogue des manuscrits des fonds Libri et Barroi du fonds de La Trémoille*, celui des *manuscrits latins et français* : *aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-189* Citons encore le *Catalogus codicum hagiographicorum latinoru asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi* publié par les « Hagi Bollandiani »; il en a paru 3 vol. en 1893; — HUET, « Catalogue des scrits allemands de la Bibliothèque nationale », *Revue des biblioti* IV, 1894, Appendice, etc.

A. BLAU a publié dans le *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 1-35, 49- liste des catalogues de manuscrits des bibliothèques allemandes depuis ont paru un grand nombre de catalogues nouveaux, pour la p véritablement remarquables. Citons d'abord le catalogue alphabétiq reste très court, des manuscrits sur parchemin de la bibliothèque u sitaire de Wurtzbourg (1886); puis le *Katalog der Handschriften de versitätsbibliothek Heidelberg*, dont le premier volume, paru en 188 tient une description par K. BARTSCH des vieux manuscrits allemar la bibliothèque; — Frid. LEITSCHUH, *Katalog der Handschriften der Ki chen Bibliothek zu Bamberg* (2 Bde; Leipzig, 1887, 1895 et suiv.); — W. *Beschreibendes Verzeichniss der Amplonianischen Handschriftensam zu Erfurt* (Berlin, 1887); — M. KEUFFER, *Beschreibendes Verzeichn Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier* (Heft. 1-3; Trier, 1888-9 J. STÄNDER, *Chirographorum in regia bibliotheca Paulina monast catalogus* (Vratislaviae, 1889); — *Catalogus codicum graecorum q bibliotheca urbica Vratislaviensi adservantur, a philologis Vratisl. c situs* (Vratislaviae, 1889); — O. v. HEINEMANN, *Die Handschriften der H lichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*, 4 Bde; Wolfenbüttel, 1890; — W. BACH, *Die Handschriften der Grossherzogl. badischen Hof- u. L bibliothek*, 2 Bde mit 2 Beilagen; Karlsruhe, 1891-1894; — W. v. HEY *historischen Handschriften der Königl. öffentlichen Bibliothek zu Stu* (2 Bde; Stuttgart, 1891; — H. NENTWIG, *Die mittelalterlichen Handschri der Stadtbibliothek zu Braunschweig*; Wolfenbüttel, 1893; — W. PE *Die oriental.* (*arab.*) *Handschriften der Herzoglichen Bibliothek zu* 5 Bde; Gotha, 1893. Cf. aussi dans le *Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p 196, la suite du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royal Berlin, dont le dix-septième volume a paru en 1893, et enfin le *Ver niss der Handschriften im preussischen Staate, I. Hannover, 1. tingen*, von W. MEYER, Bd. 1-2; Berlin, 1893 (*Centralblatt f. B.*, X,

ivis se partagent. Tandis que les uns soutiennent l'affirma-
en se plaçant au point de vue des travailleurs pour lesquels
publications de ce genre sont toujours précieuses, les autres,
contraire, se prononcent énergiquement pour la négative et
valoir, à l'appui de leur opinion, que les frais d'impression,
souvent si considérables qu'ils risquent d'absorber une
ne partie des ressources pécuniaires de la bibliothèque, ne
nullement compensés par les avantages que l'on retire de
catalogues si tôt vieillis et d'autant plus incommodes, qu'ils
besoin d'être à chaque instant complétés par des supplé-
ts, et de temps à autre entièrement refondus [1].

17-549, XI, 1894, p. 285-286), qui sera, il faut l'espérer, le premier
ntaire d'un catalogue général de tous les manuscrits des bibliothèques
inciales prussiennes.
ur la Suisse, cf. G. MEIER, « Verzeichniss der Handschriftenkataloge
schweizerischen Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, p. 1-19.
mment la bibliothèque de la ville de Berne a publié : *Katalog der
dschriften zur Schweizergeschichte der Stadtbibliothek Bern*; Bern,
. — Pour l'Autriche-Hongrie, cf. A. GOLDMANN, « Verzeichniss der öster-
isch-ungarischen Handschriftenkataloge », *Centralblatt f. B.*, V, 1888,
37. — Il a paru en outre, dans ce pays, un certain nombre d'inventaires
iaux, parmi lesquels nous citerons : celui de la bibliothèque universitaire
Budapest, part. 1. 2., Budapest, 1889-94; le *Catalogus codicum manu-
ptorum qui in bibliotheca monasterii Mellicensis servantur*, Bd. 1, Wien,
: *Tabulae codicum manuscriptorum praeter graecos et orientales in
iotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, Bd. 1-8, Wien, 1864-93.
armi les catalogues de manuscrits publiés en Angleterre, citons ceux
a Bibliothèque de Cambridge, de la Bodléienne d'Oxford, de l' « India
ce » de Londres et surtout celui du British Museum, complété à inter-
es réguliers par un *Catalogue of additions to the manuscripts in the
ish Museum*. Ces différents inventaires sont très appréciés et rendent
plus grands services.
n Italie, enfin, le ministère des cultes a entrepris la publication d'une
e d'*Indici e cataloghi* qui donneront, une fois terminés, tous les ren-
nements désirables sur les manuscrits des bibliothèques italiennes.

Dans son ouvrage déjà cité, *Public Libraries in America*, W. I. FLET-
r s'exprime à ce sujet dans les termes suivants : « Printed catalogs of
ic libraries have nearly had their day. Formerly no library was thought
equipped which had not issued one. But when it was found how rapidly
plements must be issued to keep up with new books, and how soon
printed catalog became a « back number » and when the usefulness of
a catalog was weighed against its cost, serious doubts arose as to the

Il est bien certain qu'en raison de l'impossibilité où l'on les tenir au courant des acquisitions nouvelles, les catal imprimés sont condamnés à vieillir vite; il est non moins c que la multiplication des suppléments qui les accompagne une cause de confusion et d'erreurs, et enfin, il est inconte qu'ils coûtent cher; mais, d'autre part, il faut bien recon qu'un catalogue imprimé, par le fait même qu'il est en q sorte dans le domaine public et qu'il n'est pas besoin de v la bibliothèque pour le consulter, rend beaucoup plus de se qu'un catalogue manuscrit. Cet argument, il est vrai, valeur qu'autant qu'il s'agit d'un catalogue n'atteignant p dimensions trop considérables et un prix trop élevé. Les logues imprimés de la plupart des bibliothèques nationales certaines bibliothèques universitaires sont, par exemple, bea trop chers pour que des particuliers puissent songer à en l'acquisition, mais ils contribuent du moins à enrichir la s bibliographique des bibliothèques qui les possèdent [1].

value of this system. » — Voici la réponse parfaitement juste que fa observations de FLETCHER le critique du *Library Journal*, XIX, p. 237 : « The ordinary printed library catalog is quickly out of date, b best printed library catalog is not. Fifty more recent catalogs hav into oblivion, while the catalogs of the Brooklyn Library and of the B Athenæum are at the elbow of every librarian who can afford them will continue there longer than we care to predict. Nore are they i slightest degree out of usefulness in the libraries to which they furni index, for they are used as constantly as the day they were printed. »

1. On a récemment entrepris sur nouveaux frais en Angleterre la cation des catalogues du British Museum. En 1787, de 1813 à 18 plus tard, dans les années qui suivirent 1840, diverses tentatives sens avaient été faites, mais n'avaient pas abouti. En 1879, le Cou *the Society of Arts*, après avoir pris l'avis des bibliothécaires les plus risés, demanda, dans un rapport adressé au prince de Galles, qu publiât le catalogue du Musée britannique, en assurant que « l'étendue catalogue n'était pas un obstacle à son impression » et en faisant rem qu'une fois imprimé, il pourrait servir de base à un catalogue encor vaste, comprenant tous les livres anglais (Cf. l'article de l'Anzeig PETZHOLDT, 1879, nos 516, 892, 981; *The publishers' circular*, vol. 42 p. 285-287). Le projet en question reçut un accueil favorable, et l'on immédiatement à l'œuvre; depuis, le travail a été poussé avec rapidi l'on espère pouvoir encore terminer avant la fin du siècle cette « bi thèque de catalogues ». Cf. R. GARNETT, « The printing of the B

es bibliothèques d'importance moyenne et les petites biblio-
ques, ainsi que les bibliothèques spéciales, doivent-elles ou

eum catalogue, a paper read at the Cambridge meeting of the Library ociation of the United Kingdom », Sept. 1882 (il en a été fait un tirage t, publié dans les *Transactions and Proceedings of the 4. and 5. annual tings*, etc., London, 1884, p. 120-128; voir aussi *Library Journal*, VIII, 1883, note 12, p. 340; — DU MÊME, « Note on printing the British eum catalogue » (*Library Journal*, vol. X, 1885, p. 200-206), et « The ish Museum catalogue as the basis of an universal catalogue » (*The ary*, vol. V, 1893, p. 93-96); — cf. également *The publishers' circular*, 'III, 1885, p. 139; *Anzeiger* de PETZHOLDT, 1885, n° 1572; *Centralblatt f.* I, 1885, p. 147; V, 1888, p. 147; VI, 1889, p. 378-379. — Tout en imprimant italogue général de la bibliothèque, on s'occupe encore de l'impression catalogues spéciaux. Plusieurs ont déjà paru : le *Catalogue of books in library of the British Museum printed in England, Scotland and Ireland, of books in English printed abroad to the year 1640. Printed by order ie trustees*; London, 3 vol. (*Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 205-206); — K. FORTESCUE, *A subject index of the modern works added to the library he British Museum 1885-90*; London, 1891.

la Bibliothèque nationale, le premier catalogue imprimé fut publié 743 à 1753, en six volumes consacrés à la théologie, aux belles-lettres et jurisprudence; un septième volume, consacré au droit civil, fut com-é et en partie tiré : ce sont ces catalogues, augmentés d'une soixan-e de volumes de suppléments, qui servirent jusqu'au milieu de ce siècle. 1852, on entreprit la refonte du catalogue et l'on commença par itoire de France : le premier volume parut en 1855, et le onzième en 1879 ; s volumes de supplément pour l'histoire locale y ont été ajoutés depuis. Catalogue des sciences médicales commença à paraître en 1857 : il se ipose aujourd'hui de trois volumes, et il en aura bientôt un quatrième, sacré à la médecine vétérinaire. Cf. E. PIERRET, « Essai d'une biblio-hie historique de la Bibliothèque nationale », *Revue des bibliothèques*, 1892, p. 289-340, 395-454, 481-513, paru aussi comme tirage à part, Paris :; — *Le livre*, 1889, p. 134-160; — *Grande Encyclopédie*, art. « Biblio-jue nationale », paragr. II : Organisation, Département des imprimés ; — VALLÉE, *Choix de documents pour servir à l'histoire de la Bibliothèque onale*; Paris, 1894. — Il est aussi question, depuis 1894, d'imprimer le logue alphabétique de la Bibliothèque nationale. Voir à ce sujet : *port présenté à M. le ministre de l'Instruction publique par* Georges PICOT *au nom de la commission des bibliothèques natio-s et municipales chargée d'examiner l'état de l'inventaire des livres imés de la Bibliothèque nationale et les moyens d'en effectuer l'impres-*; Paris, 1894.

Prusse, le ministère de l'Instruction publique a l'intention de faire imer un *Catalogue général* comprenant les collections de la Biblio-

non faire imprimer leurs catalogues [1] ? La première qu élucider est celle de savoir si le bibliothécaire peut, sans i en rien ses autres travaux, s'occuper de cette publication on doit encore, avant de prendre une décision définitive, c à savoir approximativement à combien s'élèveront les fra pression ; s'ils devaient en effet absorber une grande pa ressources de la bibliothèque et diminuer dans de notab portions les sommes nécessaires aux achats de livres, il v mieux, à moins qu'on n'ait la perspective d'obtenir publication en question une allocation extraordinaire, rer l'impression totale et se borner à faire imprimer certai

---

thèque royale de Berlin, des bibliothèques universitaires et de (autres bibliothèques scientifiques de ce pays. On a commencé le ratifs de ce travail important.

Un grand nombre de bibliothèques tant européennes qu'américa surtout en ces vingt dernières années, fait imprimer leurs catalogu l'Allemagne, cf. A. GRAESEL, *Special-Katalog der Bibliotheks-Aus in Chicago, 1893*, Berlin, 1893, p. 21-25 : — P. SCHWENKE, *Adressl deutschen Bibliotheken* : Leipzig, 1893. Nous mentionnerons spéc les trois catalogues suivants, qui pourront servir comme mod catalogues imprimés de bibliothèques spéciales : 1° le très rema *Katalog des Reichsgerichts* par K. *Schulz* ; Leipzig, 1882-90 : 2° le *des Deutchen Reichstags*, Bd. 1-3 : Berlin, 1890-96 : 3° le Catalogue du general's office de Washington : c'est Y. S. BILLINGS qui a publié et l dire que son œuvre atteint la perfection le catalogue de cette bibli d'une richesse inouïe et sans conteste unique en son genre ; le tit catalogue est : *Index-Catalogue of the library of the Surgeon-g office : United States army ; Authors and subjects*, vol. 1-16 et « abbreviations » : Washington, Government printing-office, 1880-95. *tralblatt f. B.*, I, 1884, p. 416, VII, 1890, p. 66-67.

1. Parmi les bibliothèques qui ont publié le catalogue des ouvr ainsi à la disposition du public, nous citerons la bibliothèque univ de Breslau (1886), la Bibliothèque royale de Berlin (1889), la bibli universitaire de Berlin (1889 ; 2° éd., 1894), la bibliothèque universi Göttingue (1890), la bibliothèque du Reichstag (1894 ; 2° éd., 1895 Angleterre, le British Museum avait publié en 1859 la *List of th of reference in the reading room of the British Museum* [comp W. B. Rye] ; ce catalogue eut une seconde édition en 1871 et une trois 1889 ; il fut complété en 1881 par une *Hand-list of bibliographies, cl catalogues, and indexes placed in the reading room of the British for reference* [compiled by G. W. PORTER], qui parut en seconde en 1889 sous le titre de *List of bibliographical works* [by G. K. For

es spéciaux, tels que ceux des ouvrages de référence placés la salle de lecture, des revues et des périodiques [1] reçus la bibliothèque, etc., et surtout des incunables, lorsqu'on en ède une collection tant soit peu considérable.

ı question change de face lorsqu'il s'agit d'une bibliothèque osant de ressources importantes et d'un personnel suffisant, on n'a plus alors à se demander s'il faut imprimer les cata- es, mais bien quels sont ceux qu'il faut imprimer, car il est ent qu'il est inutile de les imprimer tous et que la publica- du catalogue topographique, par exemple, n'aurait aucune on d'être.

n grand nombre de bibliothèques ont fait imprimer leurs logues alphabétiques ; mais quant à nous, nous estimons que lité de cette publication n'est nullement en rapport avec le ps qu'elle demande, la peine qu'elle donne et l'argent qu'elle te. Un catalogue alphabétique manuscrit mis dans la salle de ure à la disposition du public présentera, en somme, pour les ailleurs les mêmes avantages qu'un catalogue imprimé. On s objectera que ce dernier peut être consulté au dehors ; mais ıme nous l'avons déjà fait remarquer, les dimensions et sur-

---

Un certain nombre de bibliothèques ont fait imprimer le catalogue de ; périodiques : entre autres, la Bibliothèque royale de Dresde, *Verzeich- der Periodica aus den Gebieten der Litteratur, Kunst u. Wissen- ft im Besitze der Königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden* par . Richter (1880), les bibliothèques universitaires de Kiel (1887-89) et lalle (1890), la bibliothèque de la Ville à Hambourg (1891), la Biblio- ue royale de Berlin (1892), la bibliothèque universitaire de Heidelberg). Nous citerons en outre le catalogue publié par F. Keinz à Munich, *Journalsaal und die neue periodische Litteratur an der Königl. bayeri- n Hof- u. Staatsbibliothek* (1879). A la Bibliothèque grand-ducale de nstadt, la liste des périodiques se trouve indiquée dans le catalogue acquisitions annuelles. — Dans un article du *Centralblatt f. B.*, VII, p. 81-85, intitulé « Ueber ein Gesammtverzeichniss der an den deut- n öffentlichen Bibliotheken gehaltenen Periodica », Emile Heuser a ré quels avantages on retirerait d'un catalogue général de tous les pério- es reçus par les bibliothèques publiques allemandes. Parmi les biblio- ues qui ont fait imprimer le catalogue de leurs périodiques, men- ions encore la bibliothèque de Copenhague, la Bodléienne d'Oxford, bliothèque nationale centrale de Florence (1891), la bibliothèque uni- taire de Pavie (1893), etc., etc.

tout le prix du catalogue alphabétique d'une bibliothèqu
tante seront toujours un obstacle à sa diffusion dans le p
en règle générale, les travailleurs se borneront à venir c
à la bibliothèque l'exemplaire manuscrit ou imprimé, dép
la salle de lecture. Quant à songer à vendre séparément l
rentes parties du catalogue alphabétique, ce serait une pur
dité. Aussi, pour peu qu'on veuille bien y réfléchir, s'ap
t-on bientôt que, de tous les grands catalogues, le c
méthodique est le seul qu'on ait avantage à faire impri
travailleur demande-t-il à consulter le catalogue imprin
bibliothèque : ce n'est pas, en effet, pour y chercher le no
ou tel auteur, mais bien pour se rendre compte de l'im
des collections possédées par la bibliothèque et savoir exa
ce qu'elle contient en fait d'ouvrages spéciaux, sur telle
branche de la science; or, le catalogue méthodique est le
puisse, à cet égard, donner les renseignements voulus. P
bibliothèques ont, il est vrai, ainsi que nous l'avons d
haut, publié leurs catalogues alphabétiques, mais po
nombre d'entre elles cette anomalie s'explique par ce fait
n'avaient pas de catalogue méthodique en état d'être in
Ce que nous disons ici, du reste, n'implique nullement q
doive renoncer d'une façon absolue aux avantages multip
présente pour un catalogue imprimé le classement alpha
— avec la plupart des bibliographes, nous estimons que c
une faute, mais rien n'empêche, par exemple, d'ajouter au
gue méthodique un index alphabétique des œuvres qu'il c
ou même de disposer alphabétiquement dans chaque c
sous-classe les titres des ouvrages qui s'y trouvent catalo

Une fois que l'on s'est décidé à faire imprimer le ca
méthodique, il faut en organiser la publication de façon te
l'on puisse mettre en vente séparément les différentes par
le composent. Inutile d'insister sur les avantages pratiq
cette méthode qui permet à chacun de se procurer pour
minime la section du catalogue qui l'intéresse particulièr
Est-il besoin d'ajouter que l'on devra procéder de mêm
l'impression des « Accessions-Kataloges » ou « Catalogu
acquisitions nouvelles », que l'on publie annuellement ou
périodiquement, en réunissant ensemble un certain n
d'années?

Il nous resterait maintenant à examiner de quelle façon les res des ouvrages doivent être transcrits dans un catalogue primé et à indiquer s'il vaut mieux les reproduire intégrale-nt ou en abrégé. Mais c'est là une question que nous avons jà tranchée plus haut, en démontrant que s'il était nécessaire ur le catalogue sur fiches de copier sans aucune omission les es des ouvrages, il était préférable, par contre, pour le cata-ue méthodique, de n'en reproduire que les parties essentielles. est donc ce dernier catalogue, rédigé suivant les règles que us avons indiquées et revu avec le plus grand soin [1], qu'il fau-ı donner à l'impression. La bibliothèque arrivera ainsi à pos-ler un catalogue qui, au point de vue de l'exactitude des indi-ions, ne laissera rien à désirer et dans lequel ne sera omis cun des caractères essentiels qui permettent d'identifier un re. Mais si, par raison d'économie, le bibliothécaire se voyait ligé d'abréger les titres des ouvrages au point qu'ils en soient omplets, mieux vaudrait alors ne pas faire imprimer ce cata-ue du tout. A quoi servirait en effet de dépenser de l'argent ur un catalogue qui ne fournirait que des indications inexactes insuffisantes? Ce serait parfaitement inutile. Un catalogue de bliothèque doit être plus et mieux qu'un simple catalogue d'an-uaire.

§ III.

De la mise en place et du numérotage des livres

Lorsque l'on a achevé la transcription sur cartes des titres de ıs les ouvrages et terminé la rédaction des différents catalogues, aut, sans plus tarder, s'occuper de la mise en place des livres.

Il faut que l'on puisse se fier de la façon la plus complète à un cata-ıe imprimé : aussi doit-on apporter à sa publication l'exactitude la plus ıpuleuse. — « If you are troubled », dit le célèbre bibliographe Henry VENS « Indexes to periodicals ». *Library Journal*, I, 1877, p. 359-363) ith the pride of accuracy, and wish it completely taken out of you, ıt a catalogue. »

Souvent, du reste, et particulièrement dans les bibliothèque peu importantes, où le classement se fait progressiveme section par section, les opérations de cataloguage et de mi place sont en quelque sorte simultanées. Mais comment p les livres? C'est là une question qui, en dépit de sa simpl apparente, ne laisse pas que de présenter certaines difficult la preuve en est qu'aujourd'hui encore les bibliothécaire sont nullement d'accord entre eux sur la solution qu'il con de lui donner, et que toutes les méthodes proposées jusqu'ic trouvé des adhérents non seulement pour les défendre au de vue théorique, mais encore pour les appliquer expérimen ment.

Tout le monde connaît le fameux aphorisme de KAT « Qu'un livre soit placé ici ou là, cela n'a aucune importan Partant de ce principe, un grand nombre de bibliothéconom tant anciens que modernes ont proclamé que la seule chose on devait se préoccuper était de faire de bons catalogues mettant de trouver facilement et rapidement les livres qu bibliothèque possède et indiquant avec exactitude la cote assi à chaque ouvrage.

Certes, ce n'est pas nous qui nierons l'importance des c logues! Ils rendent d'autant plus de services qu'ils sont plus faits et plus commodes à consulter, et cela quelle que soi méthode que l'on adopte pour la mise en place des livres; ma nous sera bien permis cependant de nous demander avec E pourquoi, alors que l'on adopte pour le classement des galeries tableaux, des collections de monnaies ou d'histoire naturelle ordre rationnel, on refuse aux bibliothèques la même faveur, s le fallacieux prétexte que les livres étant classés méthodiquem dans le catalogue systématique, il n'y a aucun inconvénient à mettre sans ordre sur les rayons. L'ordre n'est-il donc nécess que dans les catalogues? Personne n'oserait le soutenir. En r lité, lorsque le bibliothécaire a terminé la rédaction de ses ca logues, il n'a accompli que la moitié de sa tâche. Les livr en tant que livres, demandent, au même titre que les catalog à être classés dans un ordre logique, clair et facile à compren Mais quel est cet ordre, et sur quel principe est-il basé?

Il serait tout à fait absurde, par e , vouloir classer

·res chronologiquement, géographiquement ou d'après le nom des iteurs qui les ont publiés ! Ainsi que l'a fait remarquer DEWEY, ı original pourrait alors tout aussi bien avoir l'idée de les ranr d'après la couleur ou la matière de leur reliure ou même ıprès leur prix ou leur valeur. Nous n'avons pas naturelle›nt à discuter ici de pareilles méthodes, si peu scientifiques, ou ur mieux dire si puériles, qu'il suffit de les signaler pour en re justice.

.A première vue, le système le plus simple pour la mise en ıce des livres est celui qui consiste à les ranger sur les rayons ; uns à la suite des autres dans leur ordre d'entrée. De cette ;on, l'on évite toute interruption dans la série des cotes, et l'on ı jamais besoin d'exposants. En outre, quelle que soit la rapidité ıccroissement de la bibliothèque, on ne se trouve pas obligé de ınsposer ou de changer les numéros; enfin, le registre d'entrée-ventaire tient lieu de catalogue topographique, ce qui simplifie travail d'autant, et l'intercalation des acquisitions nouvelles ; milieu des autres livres se fait de la façon la plus simple du onde.

Ce sont là des avantages séduisants sans doute, mais qui ne ›uvent malheureusement compenser les graves inconvénients ıe présente le système en question. Sans même insister sur ce it que le numérotage continu aboutirait promptement dans les andes bibliothèques à des chiffres fantastiques (ce qui, entre renthèses, rendrait difficile la recherche des livres et pourrait ›nner lieu aux plus grossières erreurs dans la transcription des tes), il faut bien reconnaître que le classement par ordre d'en-·e n'a absolument rien de méthodique. N'y a-t-il même pas elque ironie à employer les mots d'ordre et de classement ur désigner une semblable manière de faire! Quel ordre que ui qui consiste à mettre au hasard, sur les rayons, à côté des vrages parus d'hier de vieux traités achetés chez les antiaires! Quel classement que celui qui permet de mélanger semble théologie, jurisprudence, médecine, sciences naturelles, toire, et de les confondre dans un pêle-mêle sans nom avec la losophie, la philologie et toutes les autres sciences, au point il devienne impossible, aussi bien aux employés qu'aux travailrs, de trouver un livre quelconque sans avoir continuellement

recours au catalogue! Une bibliothèque dans laquelle les ont été mis en place d'après leur ordre d'entrée est donc, o le dire, un véritable chaos : le visiteur n'y voit qu'un ama fus d'éléments hétérogènes, et c'est avec raison que De compare à un livre dont toutes les phrases auraient été imp sur des feuilles séparées que l'on aurait ensuite reliées au l En résumé, la mise en place par ordre d'entrée va direc contre le but que doit se proposer tout classement ratio qui est de rendre la recherche des livres si facile que l'on jusqu'à un certain point, se passer de consulter les catal n'a-t-elle pas, en effet, comme résultat immédiat de fa divers employés de la bibliothèque de véritables esclaves d logue ? Sans le catalogue, impossible de se reconnaître au des magasins transformés en un véritable dédale; c'est à l faut avoir recours chaque fois qu'un travailleur vient der un livre, et que l'on envisage un instant combien ces rech multiples représentent au bout de l'année de temps inuti perdu !

Un certain nombre de bibliothécaires, convaincus comm que la méthode que nous venons d'examiner était antis fique et radicalement défectueuse, ont adopté pour la n place des livres de leurs bibliothèques l'ordre alphabétiq système présente exactement les mêmes avantages que l logue alphabétique lui-même; tous les ouvrages d'un mêm vain étant réunis ensemble, il devient très facile de trou livre quelconque, à condition, bien entendu, qu'on en con l'auteur. D'autre part on peut, sans inconvénient aucun, s ser de catalogue topographique proprement dit, puis catalogue alphabétique lui-même en tient lieu. Rien n'em rait même de remplacer le catalogue alphabétique détail une simple liste alphabétique et de se servir des cartes su quelles on a transcrit intégralement les titres des ouvrage en former un catalogue méthodique sur fiches, à moins qu'o préféré le rédiger sous forme de volumes. — Le placeme livres dans l'ordre alphabétique est-il donc recommand Nous répondrons sans hésiter que non. Il a comme le sy précédent un inconvénient capital qui est de ne tenir compte du sujet des ouvrages, et le semblant de classemen

ente est purement superficiel, puisqu'il laisse épars, sur tous ayons de la bibliothèque, des ouvrages qui devraient, en raile leurs affinités, se trouver réunis. Ce serait donc, croyons-, une très grave erreur d'appliquer à des collections tant soit importantes et surtout à des collections d'ouvrages scienti-s le placement par ordre alphabétique; mais, par contre, nous nnaissons qu'il peut rendre d'utiles services aux petites biblioues qui, soit pour des raisons financières, soit parce qu'elles lisposent pas du personnel voulu, ne se trouvent pas en ire de posséder un catalogue méthodique.

y a enfin une troisième méthode pour la mise en place des s et, à l'inverse des deux autres, cette dernière se rattache tement au système de classement adopté pour le catalogue iodique, établissant une concordance aussi parfaite que ible entre la place occupée par les ouvrages sur les rayons lle qui leur a été assignée au catalogue. Cette méthode n'est seulement la plus naturelle, mais aussi la plus logique, et tous les cas la plus utile; elle est un auxiliaire précieux mémoire et contribue ainsi pour une large part à rendre ninistration de la bibliothèque plus facile et plus féconde ui permettant d'obtenir des résultats qu'elle ne pourrait ndre à l'aide de la classification purement théorique des ogues. Grâce au placement systématique, plus de désordre e confusion, tous les livres consacrés à l'étude d'une même ice sont réunis ensemble, et lorsque l'on désire consulter place, dans les magasins, les ouvrages que la bibliothèque ède sur un sujet quelconque, il suffit d'en trouver un (ce qui pas bien difficile, si l'on a eu soin d'étudier, au préalable, talogue méthodique adopté) pour avoir immédiatement sous iain tous ceux dans lesquels la question à laquelle on s'inse a été traitée. En définitive, le système que nous préco-is ici n'est que l'application pratique du catalogue méthoe; les livres y gagnent d'être placés dans un ordre précis, nsemble des collections constitue par le fait un tout harmoe, distribué selon des principes scientifiques rigoureux, c'est-e suivant un plan uniforme dans lequel chaque science eprésentée par une section spéciale et possède pour ainsi dire bliothèque particulière.

tte méthode, déjà recommandée par NAUDÉ, a donné lieu,

tant dans le passé que de nos jours, à de vives et de multiples critiques. On a tout d'abord fait remarquer qu'on ne pouvait l'appliquer sans qu'il en résultât une perte de place considérable. Il faut en effet prévoir les accroissements futurs, réserver à la suite de chacune des divisions méthodiques un espace suffisant pour l'intercalation des acquisitions ultérieures, et l'on voit, a-t-on dit, où cela peut conduire lorsque le système méthodique qu'il s'agit d'appliquer est un tant soit peu détaillé. La mise en place par ordre alphabétique présente du reste le même inconvénient puisqu'elle oblige à laisser de nombreux espaces libres, non seulement entre les différentes lettres, mais encore entre les noms commençant par la même lettre, lorsque ceux-ci sont fréquemment portés et communs à plusieurs écrivains.

N'a-t-on pas cependant exagéré l'inconvénient que nous venons de signaler. Qu'il ait présenté dans le passé un réel caractère de gravité, c'est indéniable ; mais en est-il de même aujourd'hui que l'on est arrivé (grâce à l'application dans la plupart des constructions nouvelles du « système à magasins », grâce aussi à l'adoption pour ainsi dire générale des rayons mobiles en remplacement des rayons fixes et à la substitution dans le classement des livres du format apparent au format réel) à tirer complètement parti de tout l'espace disponible et à pouvoir sans difficulté aucune changer de place les collections? Quant à nous, nous ne le pensons pas, et nous estimons que dans les conditions actuelles le reproche de gaspillage de place que l'on fait au placement méthodique n'est pas sérieusement fondé. Le serait-il, du reste, que nous n'en persisterions pas moins dans notre manière de voir ! car, en définitive, nous ne pensons pas nous montrer trop exigeant en demandant que l'on accorde aux bibliothèques ce qu'on n'a jamais songé à refuser aux musées ou aux établissements analogues, c'est-à-dire la place suffisante pour y ranger convenablement les collections.

Il y a encore une autre objection que l'on fait assez fréquemment à la méthode systématique. Elle oblige, dit-on, à changer très souvent les livres de place, et à modifier par conséquent de temps à autre le classement de chaque groupe, ce qui constitue pour la mémoire une cause perpétuelle de confusion. Cette objection n'est vraiment pas sérieuse. Si l'on a pris , dès le début

ne pas trop serrer les livres les uns contre les autres, mais que n ait au contraire laissé entre eux l'espace voulu pour pouvoir ntercaler un nombre de volumes assez considérable, on ne se rra pas de si tôt obligé de déplacer, pour quelques acquisitions uvelles, des rayons entiers. Nous ne voulons pas affirmer du te que l'éventualité en question ne puisse se présenter, mais n y serait aussi bien exposé avec le système alphabétique. On us fera observer, il est vrai, que dans ce dernier système et en son même du classement alphabétique des ouvrages, l'inconnient qui en résulterait ne serait pas sensible; mais nous ferons narquer à notre tour qu'il suffit, pour mettre à ce point de vue système méthodique sur pied d'égalité avec le système alphaique, d'indiquer, à l'aide d'une étiquette placée sur chaque ier, à quelle section du catalogue se rapportent les livres qui trouvent réunis. De cette façon, ainsi que le remarque avec son CUTTER, la mémoire ne peut plus en quelque sorte s'attaer, si l'on peut s'exprimer ainsi, à un endroit quelconque de la liothèque, à un certain nombre de rayons déterminés, et les quettes en question deviennent son seul guide au milieu des érentes classes dont elle se rappelle bien vite, du reste, l'emcement respectif.

Deux systèmes ont été proposés pour le placement des livres: is le premier, que nous appellerons « système fixe », chaque re porte l'indication du rayon sur lequel il a été placé et avec uel il fait pour ainsi dire corps, tandis que dans le second sysne ou « système mobile », les livres sont indépendants des rons et peuvent être déplacés à volonté. — De nos jours, on a andonné à peu près complètement le système fixe pour le sysne mobile. Le système fixe, employé surtout dans les biblioèques américaines, présente en effet les plus graves inconvénts. Dès que les rayons, au début à moitié vides, sont au comt, nous dit CUTTER, les difficultés commencent. Comme chaque tion ne dispose que d'un nombre de rayons limité, on se trouve ntôt contraint de mettre double rangée de livres sur chaque ron — mais après? Il arrive fatalement un moment où tout space disponible étant occupé, on se voit acculé à l'inéluctable essité de déplacer les livres et obligé, par conséquent, de chansur chacun d'eux, aussi bien que sur les catalogues, les indi-

cations de rayons devenues fausses par le fait de la tra
mation subie, travail qui, même abstraction faite du temps
la peine qu'il coûte, est la cause de nombreuses erreurs;
afin de remédier à cet inconvénient, certaines bibliothèque
elles préféré scinder en deux les classes trop nombreuses et
niser pour chacune d'elles, dans les locaux vacants qu'elle
sédaient encore, une seconde division reproduisant la cl
cation de la section principale. C'était là, on en conviend
remède pire que le mal, et de fait, il en est résulté une sé
sections parallèles, source perpétuelle de confusion et de mé
On a alors proposé un troisième moyen qui consiste à laisse
le début, des vides dans le numérotage des rayons, à saut
exemple de 3 à 5, de 7 à 10, etc., de façon à pouvoir e
utiliser les numéros non employés pour l'intercalation d
veaux rayons. Au « Harvard College », cette disposition
adoptée partout, l'on a même prévu, dans ce but, la con
tion d'annexes spéciales, avec raison du reste, car la prin
objection que l'on peut faire à ce procédé est précis
d'exiger une place considérable. Mais que de complication
tiles! et combien le système mobile est plus simple! Les r
sont-ils pleins? il suffit de repousser un peu les livres, au l
d'empiéter un peu sur la place réservée à la classe voisine, e
est de nouveau en ordre!

La mise en place systématique et mobile est donc, cro
nous, le meilleur des systèmes pour le classement des livre
les rayons [1]. En vain nous objectera-t-on qu'il oblige asse
quemment à avancer ou à reculer les livres et les expose
conséquent, à être facilement détériorés, étant donné que ce
vail de remaniement est fait par des employés subalternes.
répondrons qu'un bon garçon n'abîmera pas plus les livre
faisant cette opération, qu'il ne les abîme lorsqu'il les
chaque jour pour le service de la salle de lecture. Quant à l'o
des livres dans chacune des classes, il sera strictement confo
à celui adopté pour le catalogue méthodique, par conséq
généralement chronologique, mais parfois aussi alphabétique
résumé, le placement des livres ne sera en quelque sorte q

1. Cf. *Appendice XI.*

pratique du catalogue méthodique qu'il reproduira aussi
ns ses détails que dans ses grandes lignes. Malgré tout, et
un fait regrettable, il ne peut y avoir entre eux concor-
bsolue. Rien ne serait plus facile que d'établir cette con-
e, si tous les livres étaient du même format et si l'on
pas à tenir compte, pour leur mise en place, de particu-
péciales, inhérentes à quelques-uns d'entre eux (rareté
prix élevé de l'autre.., etc...). Il suffirait alors de dispo-
ivres sur les rayons en suivant exactement l'ordre adopté
classement des fiches de dépouillement destinées à la
on du catalogue méthodique. Ce travail pourrait se faire
idement, grâce aux numéros provisoires portés tout à la
les livres et sur les cartes; en outre, toutes les cartes
ce moment, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut,
de leurs cotes définitives, il serait très facile, par la même
ı, de transcrire ces cotes directement sur les ouvrages.
reusement, les dimensions essentiellement variables des
, d'une part, et d'autre part l'obligation dans laquelle on se
le séparer de l'ensemble des collections les ouvrages d'une
particulière, sont un insurmontable obstacle à l'harmonie
qui devrait régner entre le rangement des volumes sur
ns et le classement du catalogue méthodique. On a bien
le procéder à la mise en place des livres, sans tenir compte
différence de format [1], mais c'était là une tentative con-
fatalement à l'insuccès, car, sans insister sur les mille
nients que présenterait une pareille méthode, il suffit de
r un instant à la perte de place véritablement insensée
occasionnerait pour se convaincre qu'il serait absolument
ble de l'appliquer d'une façon suivie. Que l'on songe, en
'il faudrait donner comme hauteur minima à tous les
ans exception une hauteur suffisante pour qu'on puisse y
es plus grands in-folios! On s'est donc vu obligé de cher-

Bibliothèque impériale et royale de Vienne, nous dit Ebert, Lam-
ıvait mis ce système en pratique et placé tous les livres sur les
ans tenir aucun compte de leur différence de format; mais
esseur, Daniel von Nessel, professant à ce sujet des idées absolu-
osées, fit modifier le placement et rétablir la division par format.

cher, pour le rangement des livres, un autre procédé, et voici quel est celui qui, après expérience, a été reconnu le meilleur : on commence tout d'abord par séparer du reste des collections tous les ouvrages qui, en raison de leur valeur ou de leur rareté, demandent à être classés à part, ainsi que les livres d'un format trop considérable pour qu'il soit possible de les placer sur les rayons, puis on groupe tous les autres volumes suivant leur taille, en trois classes, correspondant : la première aux in-f°, la seconde aux in-4°, et la troisième aux in-8°, in-12, etc., et l'on range ensuite dans chaque casier les livres de ces trois séries parallèles sur les rayons qui leur sont réservés, en suivant (dans la mesure du moins où le permettent les divisions par format que nous venons d'indiquer) l'ordre du catalogue méthodique, sans y rien changer, et surtout en s'abstenant de substitutions arbitraires dans le genre de celle qui consiste à remplacer le classement chronologique par le classement alphabétique, sous prétexte que ce dernier offre plus de commodité.

Les trois classes de formats que nous venons d'indiquer sont-elles suffisantes? Nous le croyons, et ce serait à notre avis une erreur que de vouloir séparer des in-8° les in-12 et les formats plus petits pour en faire une quatrième classe. Cette dernière division, en effet, rendrait à peu près impossible la concordance relative que le groupement en trois formats permet encore d'obtenir entre le rangement des livres et le catalogue méthodique. Quant à l'économie de place qui en résulterait, elle serait à peu près insignifiante. Si l'on en arrivait, du reste, à prétendre que toute différence entre les formats justifie la création d'une classe spéciale, on pourrait tout aussi bien soutenir qu'il faut séparer les in-4° raisin des in-4° jésus, ou les in-8° carré des in-8° cavalier. En réalité, il importe fort peu que des livres de formats différents soient mélangés ensemble, et il n'y aurait aucun inconvénient, par exemple, à placer un grand in-8° à côté des in-4°, ou un grand in-4° avec les in-f°, car, au point de vue de la mise en place des livres sur les rayons, le format réel n'a, ainsi que nous l'avons dit, aucune importance. « Ce dont il faut tenir compte pour le rangement des volumes, dit M. V. Mortet, c'est plutôt de la différence de *taille* que de la différence de format; car il s'agit uniquement d'utiliser le mieux p[illegible] la place des

ispose, en groupant sur les mêmes rayons les volumes qui xactement ou à peu de chose près la même hauteur. » — du reste là une question que nous avons déjà traitée en par-lus haut et sur laquelle il est inutile que nous insistions iement [1]. On pourra donc adopter pour le petit format ntimètres comme hauteur maxima et 35 centimètres pour le n format; puis, afin de prévenir toute confusion et toute ir, on indiquera sur chaque livre, aussi bien que sur les s qui le représentent au catalogue, la série à laquelle il rtient. Certains bibliographes ont proposé de remplacer les classes de format dont nous venons de parler par deux séries entionnelles, comprenant : la première, tous les livres ayant s de 29 centimètres de haut; la seconde, tous ceux ayant de 45 centimètres, en mettant à part les in-f° de dimensions ptionnelles qui dépassent 45 centimètres [2]. Mais en général, reconnu que l'on perdait moins de place avec le système des classes, qui est du reste aujourd'hui le plus universellement oyé.

pération de la mise en place des livres se fait ordinairement ommençant par les rayons inférieurs de chaque casier, c'est-e que les premiers in-f° se mettent sur le rayon le plus bas de qui sont réservés aux in-f°, les premiers in-4° sur le rayon le bas de ceux qui sont réservés aux in-4°, etc... C'est du reste e habitude et non une règle. Rien n'empêcherait, par nple, de commencer le rangement des volumes par les rayons haut : il semble même que ce serait plus logique puisque lisons de haut en bas. Par contre, on doit toujours placer vres dans la même direction, c'est-à-dire en allant de gauche

---

Cf. encore à ce sujet : STAENDER, « Das Einheitsmaass für die Raum-hnung », *Centralblatt f. Bauverwaltung*, Bd. XII, 1892, p. 150-158; GILBERT, « Die Fassungskraft des Magazins der Greifswalder Univer-bibliothek », *Centralblatt f. B.*, IX, 1892, p. 317-334; — E. STEFFEN-s, *Ueber den Einfluss fest bestimmter Grössenklassen der Bücher Raumausnützung in Bibliotheken*: Kiel, 1892 (*Centralblatt f. B.*, X, 38; — EBRARD und WOLFF, « Raumausnützung in Magazinbiblio-n », *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 270-271.

H. F. W. ZANGEMEISTER a appliqué cette division à la bibliothèque rsitaire de Heidelberg.

à droite (fig. 66), parce que c'est précisément dans ce sens que nous sommes accoutumés à lire. On a, il est vrai, proposé, sous prétexte qu'il en résulterait une notable économie de temps, d'adopter, pour la mise en place des livres, la méthode serpentante, qui consiste, ainsi que le montre la figure 67 à ranger les volumes du premier rayon, de gauche à droite; ceux du second de droite à gauche; ceux du troisième, de gauche à droite, etc... : mais c'est là une manière de faire qui doit être absolument interdite, car ce perpétuel changement de direction serait fatalement,

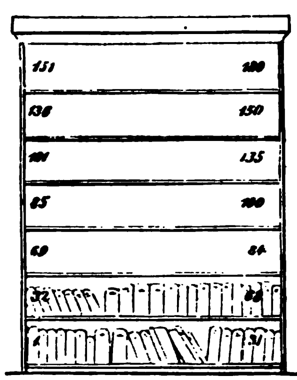


Fig. 66. — Placement des livres suivant la méthode normale.

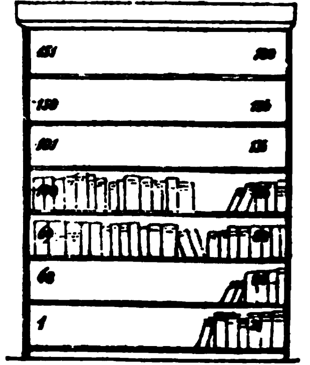


Fig. 67. — Placement des livres suivant la méthode serpentante.

pour les garçons chargés de remettre sur les rayons les ouvrages communiqués au public, une cause d'erreurs journalières. — Inutile d'ajouter qu'il faut commencer en même temps le rangement des trois séries de format et s'abstenir, dans tous les cas, de mettre en place les in-f° ou les in-8° avant les in-4°, que chaque classe de format doit former un tout homogène et suivi, que les trois formats doivent être autant que possible groupés ensemble, enfin que les différentes sections scientifiques doivent être [illegible]quées par des étiquettes. Ainsi que le dit Steffenhagen [1], ce [illegible]

1. Cf. E. Steffenhagen, *Ueber Normalhöhen*, etc., p. 4-5; — [illegible] *Die neue Aufstellung der Universitäts-Bibliothek zu Kiel*; Kiel, [illegible].

es vérités évidentes et sur lesquelles il est inutile d'in-
r.
ı doit aussi veiller soigneusement, si l'on ne veut pas
uver plus tard de difficultés pour l'intercalation des acquisi-
; nouvelles, à ce que les volumes ne soient pas trop serrés.
ous les points de vue, c'est là, du reste, une mesure excel-
; car, outre qu'elle prévient tout frottement nuisible entre
eliures, elle permet à l'air, si nécessaire à la conservation des
s, de circuler librement, et facilite, par le fait même, le ser-
des garçons chargés de prendre et de remettre sur les
ns les ouvrages demandés, en leur évitant les difficultés
es que présente cette opération, en apparence très simple,
les bibliothèques où les livres sont pressés les uns contre
utres d'une façon exagérée. Ce mode de placement présente
efois un léger inconvénient : les vides réservés aux ouvrages
entreront par la suite étant forcément assez nombreux, cer-
volumes se trouvent momentanément isolés et risquent,
i, de perdre leur aplomb et de s'affaisser sur le côté. Afin de
naintenir dans leur position normale, on comblait auparavant
les vides à l'aide de planchettes en bois dont les dimen-

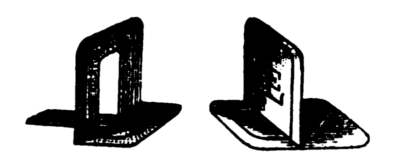


Fig. 68. Modèles d'appui-livres.

ıs et la forme correspondaient, en général, à celles des
umes; mais, de nos jours, on leur a substitué, et avec rai-
. les appui-livres (fig. 68) en métal, qui joignent au mé ite
re très pratiques celui d'être fort bon marché. — Une fois les
es mis en place, il faut coller, à la partie supérieure de chaque
ier et, si possible, sur des plaques de fer blanc disposées, *ad*
, des étiquettes indiquant la section à laquelle appartiennent
ouvrages qui s'y trouvent classés.

Quelle règle suivre enfin pour les livres d'un format exceptionnel, tels que les grands atlas, les albums de planches, etc.? Il faut, si la disposition des lieux s'y prête, s'efforcer de rapprocher les tables-comptoirs, dans lesquelles ils sont conservés, des casiers où l'on a placé les ouvrages de la branche scientifique dont ils font partie.

Quant aux volumes précieux que l'on a l'intention d'exposer dans des vitrines, on doit les disposer de telle sorte, que le visiteur puisse immédiatement se rendre compte de ce qui les rend remarquables ou curieux.

Nous aurions maintenant terminé l'examen des principales questions qui se rapportent à la mise en place des livres, si nous n'avions pas encore à envisager un cas qui se présente malheureusement assez fréquemment, et qui a pour résultat immédiat de troubler l'unité et l'harmonie générale de tout le classement : nous voulons parler des donations et legs faits à la bibliothèque, sous cette condition résolutoire que les ouvrages ainsi donnés, ou légués, devront être placés à part et former en quelque sorte une bibliothèque distincte. Cette condition une fois acceptée sera la pierre d'achoppement contre laquelle viendront se briser tous les efforts que pourra faire le bibliothécaire, pour donner à l'ensemble des collections l'homogénéité voulue ; aussi est-ce à lui de mettre tout en œuvre, pour obtenir l'annulation de cette clause néfaste et l'autorisation de réunir aux autres ouvrages ceux dont on a bien voulu faire don à l'établissement qu'il dirige. — Mais que faire lorsque le donateur persiste dans ses prétentions, ou lorsque la condition dont nous venons de parler se trouve inscrite dans un testament ? Il faut alors, à moins bien entendu que le donateur ne s'y oppose formellement, adopter, pour le classement et la mise en place des ouvrages ain[illegible] reçus, le même système que pour le reste des collections. C[illegible] manière de faire n'est pas seulement la plus rationnelle, elle [illegible] aussi, et à un autre point de vue, la plus pratique. Sait-on [illegible] effet ce que réserve l'avenir ? Ne peut-on par exemple prévoir [illegible] moment où, à la suite de quelque circonstance fortuite, la con[illegible] tion résolutoire mentionnée plus haut deviendra caduque, et, [illegible] cas où cette éventualité se réaliserait, ne voit-on pas quelle f[illegible] lité l'on aurait, grâce à la concordance de cl[illegible] tion que [illegible]

réconisons, pour fondre dans la bibliothèque proprement dite collection jusque là séparée ?

Il peut aussi arriver que les ouvrages ainsi donnés sous condi- on soient tous consacrés à l'étude d'une science spéciale, peu ı pas du tout représentée dans la bibliothèque. Rien de plus cile alors que de tourner la difficulté et de conserver aux col- ctions leur unité, tout en respectant la volonté du donateur. Il ıffit, en effet, de réunir aux ouvrages en question ceux que la ibliothèque possède déjà sur le même sujet, ou dont elle fera lus tard l'acquisition.

Nous terminerons ce chapitre par quelques considérations sur numérotage des livres. On a prétendu que le numérotage était utile, et l'on a cité à l'appui de cette thèse nombre de biblio- ıèques dans lesquelles les collections, bien que n'étant pas umérotées, sont parfaitement en ordre ; il n'en reste pas moins ıe ces bibliothèques sont dans un état d'infériorité manifeste s-à-vis des établissements similaires dans lesquels le numéro- ge est appliqué. Outre qu'il constitue en effet la meilleure des ırantics contre les désordres qui pourraient s'introduire dans le assement, le numérotage présente encore cet avantage de per- ıettre à la personne la plus inexpérimentée de trouver, sans oup férir, au milieu des collections les plus considérables, l'ou- rage dont elle a besoin. A quoi bon discuter du reste ? le meil- ur argument en faveur du numérotage ne réside-t-il pas dans e fait que pas une seule des bibliothèques qui l'ont adopté n'a ısqu'ici songé à s'en défaire, tandis qu'au contraire une quan- ité de bibliothèques ont, après expérience, résolu à leur tour de appliquer.

Il y a plusieurs systèmes de numérotage : chacun d'eux cor- espond à l'un des modes de placement que nous avons énumé- és et lui est en quelque sorte subordonné. Nous avons déjà parlé lus haut du système de placement fixe préconisé par ZOLLER sous e nom significatif de « système de clouage » (*Festnagelungs- ystem*), et indiqué quels en étaient les inconvénients : il est onc inutile d'y revenir ici ; qu'il nous suffise d'ajouter aux bservations déjà faites à ce propos, qu'à chaque fois qu'on erait obligé de déplacer les livres, on se verrait, par le fait même, ntraint d'en modifier complètement le numérotage. Suivant

une autre méthode, qui présuppose l'existence d'un catalogue méthodique en volumes, il faudrait, après avoir inscrit sur chaque livre l'indication de la classe à laquelle il appartient, lui donner comme numéro celui de la page du catalogue sur laquelle il se trouve inscrit! Comme chaque page du catalogue porte les titres de plusieurs ouvrages et qu'il peut même arriver, nous l'avons vu, que ces ouvrages soient de formats différents, il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre que cette manière de procéder compliquerait énormément les recherches et serait une cause permanente d'erreurs. *A priori*, du reste, on peut dire que le fait de donner la même cote à plusieurs ouvrages a quelque chose d'anti-scientifique. Le système le plus simple, en même temps que le plus rationnel, est donc toujours celui que nous avons préconisé plus haut : le système mobile. Grâce à lui, les livres ne sont pas fixés d'une façon immuable et définitive sur un rayon déterminé et l'on n'a plus, d'autre part, à tenir compte, pour leur cote, du chiffre de la page du catalogue sur laquelle ils ont été inscrits : leur numérotage est alors déterminé uniquement par le rang qui a été assigné à chacun d'eux au catalogue méthodique, et, suivant que tel ouvrage a été classé par exemple le premier, le second, le troisième,... le millième, il reçoit les numéros 1, 2, 3,... ou 1000.

Lorsque les différentes classes du catalogue méthodique se trouvent divisées en séries parallèles correspondant aux dimensions des formats, il faut établir, pour chaque série, une numérotation particulière partant toujours de 1 ; au contraire, lorsque l'on a inscrit les ouvrages au catalogue en suivant l'ordre strictement méthodique et sans tenir compte des différences de formats qui les séparent (voir tableau II, p. 227), il ne doit et ne peut y avoir qu'une numérotation unique, que cette numérotation soit suivie ou non. Dans tous les cas, et afin de prév[illegible] toute erreur, il est bon d'ajouter à la cote de chaque ouvr[illegible] l'indication du format auquel il appartient, en employant p[illegible] exemple les signes suivants : O ou 8° pour les in-octavo, Q ou [illegible] pour les in-quarto, F ou 2° pour les in-folio.

Il nous reste maintenant à traiter, à propos de la numérotati[illegible] quelques questions spéciales. On peut se demander par exemp[illegible] si l'on doit, dans chaque série de for[illegible], nu[illegible]ter les li[illegible]

suivant une progression constante ou, lorsque les formats sont mélangés, adopter pour l'ensemble de la bibliothèque une numérotation unique et indéfinie ?

Dans les petites bibliothèques, qui ne possèdent que quelques centaines ou quelques milliers de volumes, la numérotation continue peut être employée et présente même, au point de vue pratique, certains avantages; mais il en est différemment dans les bibliothèques importantes, où le nombre des livres se chiffre par centaines de mille et quelquefois par millions. Qu'arriverait-il, en effet, si l'on voulait adopter dans ces établissements le numérotage indéfiniment progressif? Au bout de très peu de temps on aurait besoin de quatre, cinq, six ou même sept chiffres pour exprimer la cote d'un ouvrage, ce qui serait très incommode et rendrait difficile, dans certains cas même impossible, l'inscription de la cote en question sur le dos du volume. Les grandes bibliothèques ont donc tout intérêt, selon nous, à adopter pour chacune des classes principales, si ces classes sont trop importantes, pour chacune des sous-classes et dans certains cas même pour chacune des sections, une numérotation distincte commençant toujours par 1 ; mais alors, et pour prévenir toute erreur, il faut que chaque livre porte, en même temps que son numéro de série et la désignation du format qu'on lui a reconnu, l'indication aussi claire et abrégée que possible de la classe, sous-classe et section à laquelle il appartient. Les classes s'indiquent à l'aide des lettres capitales romaines employées dans le catalogue méthodique ; pour les sous-classes, on se sert de caractères minuscules, et, pour les sections, de caractères grecs. On évitera, dans tous les cas, l'usage des signes plus ou moins étranges (mathématiques, astronomiques, etc.) ainsi que l'emploi des chiffres romains trop compliqués et trop longs et qui s'exprimant en lettres capitales romaines pourraient être parfois confondus avec les mêmes lettres destinées à indiquer les classes, ou *vice-versa*. D'une façon générale, il ne faut employer pour la numérotation que des chiffres arabes.

La seconde question qui se pose est celle de savoir s'il faut donner un numéro spécial à chacun des volumes d'un même ouvrage ou adopter un seul numéro pour l'ouvrage entier. Le système le plus naturel et le plus avantageux est celui qui consiste à

considérer chaque ouvrage comme un tout indivisible et donner, par conséquent, un numéro unique. L'autre méthode une source de difficultés infinies. On ne peut, par exemple, to savoir, lorsqu'un ouvrage commence à paraître, de comb volumes il se composera, et, lorsqu'il s'agit de périodiq d'encyclopédies, on ne le sait jamais. Même avec le systè numérotation non suivie il serait très difficile de do chaque volume un numéro propre ; dans les grandes thèques, où l'accroissement est extrêmement rapide, les in nients qui en résulteraient seraient particulièrement sen et il suffirait d'un événement imprévu, telle que l'acquisit bloc d'une collection tant soit peu importante, pour je trouble dans les catalogues et empêcher qu'ils ne soient r rement continués.

Examinons maintenant comment il faut numérote ouvrages destinés à prendre place dans les armoires vitrines et de quelle façon on doit rédiger les diverses indic qui entrent dans leurs cotes. Le mieux, croyons-nous, est traiter comme des ouvrages ordinaires et de donner pur et simplement à chacun d'eux la cote qui lui aurait été attr s'il eût été classé avec les autres livres : il suffit ensuite de tionner, en quelques mots, sur le catalogue que tel ouvrage trouve pas placé sur les rayons avec les autres livres, mais en raison de sa rareté ou de sa valeur, mis dans une vitri une armoire, puis, et afin qu'il n'y ait pas de lacune d numérotation, on remplace sur les rayons l'ouvrage man par une planchette indicatrice destinée à rappeler où trouve conservé. Cette manière de procéder toutefois n'a d'absolu, et, dans une bibliothèque qui posséderait par ex une quantité de livres précieux relativement considérable, il drait mieux les réunir ensemble et en former une collectio tincte.

Sur quelles parties du livre faut-il appliquer la cote, co nant, comme nous l'avons vu, le numéro donné à l'ouvrage que les indications de la classe et du format auxquels il a tient ? Sur cette question tout le monde à peu près est d'ac La cote doit être appliquée à l'aide d'une étiquette gommée d'abord extérieurement sur le dos de chaque livre (soit d

partie supérieure du dos, soit dans sa partie inférieure et, lorsqu'il s'agit de plaquettes très minces, sur le plat extérieur du volume aussi près que possible du dos), puis, de crainte qu'avec le temps la cote extérieure ne se perde ou ne devienne illisible, on la met encore une fois, par mesure de précaution, sur l'un des plats intérieurs du livre, soit au commencement, soit à la fin. Les étiquettes dont on se sert sont tantôt rondes, tantôt oblongues ou carrées et plus ou moins simples ou élégantes. On les choisit parfois de teintes différentes correspondant chacune à l'une des classes, ce qui permet de s'orienter plus rapidement au milieu des collections [1]. Comme les in-f° sont généralement placés dans les magasins sur les rayons les plus bas, on a pris l'habitude de coller les étiquettes destinées aux livres de ce format sur la partie supérieure du dos, de telle façon qu'on puisse lire facilement la cote sans être obligé de se baisser; pour les in-4° et les in-8, au contraire, les étiquettes se placent sur la partie inférieure du dos [2]. Dans certains établissements aussi on a choisi, pour chaque format, une étiquette de forme différente, afin de prévenir entre eux toute confusion.

A quel moment doit-on inscrire sur les livres leurs cotes définitives ? Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, c'est au moment où l'on procède à la mise en place des volumes sur les rayons, à l'aide des cartes qui ont servi à la confection du catalogue méthodique. Afin de ménager ces cartes, on a, dans certains établissements, recopié les titres des ouvrages de façon à en former des listes [3] sur lesquelles se trouvent indiquées, en même temps que les cotes provisoires ou les anciennes cotes, les cotes

---

1. Un certain nombre de petites bibliothèques ont, afin d'atteindre le même but, donné aux livres de chaque classe une reliure de couleur différente. C'est ainsi qu'à la bibliothèque ducale de Cobourg (cf. G. M. Amthor, *Coburg und seine Umgebungen*, p. 36-37), où les livres sont divisés en quatre grandes classes correspondant aux quatre facultés, tous les ouvrages de philosophie sont reliés en jaune, ceux de théologie en noir, ceux de droit en rouge et ceux de médecine en vert.

2. Cutter, dans le *Library Journal*, III, 251, conseille de placer les étiquettes des in-4° à 5 cm. au-dessus de la coiffe inférieure et celles des in-8° à 7 cm.

3. Cf. O. Hartwig, *Schema... etc.*, p. 11.

définitives. Ce procédé permet d'effectuer le placemen livres, sans qu'il soit besoin d'avoir les cartes constammen la main, et facilite en outre le travail dans une certaine m

La cote définitive annule, il est à peine besoin de le d cote provisoire; mais est-il nécessaire d'effacer cette de tout à la fois sur les cartes et sur les livres? Nous ne le cr pas et, pour tout dire, nous ne le conseillons pas. Outre serait là un travail extrêmement long et pénible, il serait di de le mener à bien sans endommager par le grattage les p parfois très minces sur lesquels certains ouvrages sont imp Lorsque la cote provisoire a été mise à l'encre (et la plup temps on l'inscrit au crayon), il suffit, afin d'éviter toute sion, d'employer pour la cote définitive une encre de c différente. Ajoutons enfin que la présence de la cote prov peut dans certains cas servir à redresser les erreurs qui s glissées dans la rédaction de la cote définitive.

§. IV.

De la conservation des livres.

Lorsque le bibliothécaire est arrivé à assurer aux collec dont on lui a confié la garde, un home tout à la fois élégan fortable et pratique; lorsqu'il s'est efforcé d'activer leur dé pement et qu'il a pris toutes les mesures nécessaires pour q accroissements futurs puissent s'effectuer sans encombre; qu'enfin il a classé avec soin tous les livres, qu'au moyen d catalogues il les a rendus accessibles aux travailleurs, qu'i placés soigneusement sur les rayons et les a numérotés, peut encore cependant considérer sa tâche comme achevée œuvre d'organisation, il est vrai, est à peu près terminée; n s'agit maintenant pour lui de veiller, avec une attention s nue, avec un zèle infatigable, à ce que l'ordre établi soit sc leusement maintenu et observé jusque dans ses plus minu détails, et à ce que rien ne vienne troubler la marche norma l'établissement qu'il a mission de diriger. De nombreux dan en effet, menacent le bon ordre et même l'existence du pré dépôt, dont on lui a confié l'entretien. Sans p rler de l'action

ents, de la poussière, des insectes, des vers, etc., le fait
e que les livres sont appelés à être consultés, à être com-
iqués en lecture et en prêt, en un mot à être utilisés, est
eux une cause de désordre et de destruction [1]. Si une biblio-
ue n'était destinée, comme un musée d'arts décoratifs ou
galerie de tableaux, qu'à être visitée et offerte en spectacle
curiosité du public, rien ne serait plus facile que de la main-
en ordre et de prévenir tout dégât de la part des visiteurs ;
le but dernier de toute bibliothèque est, au contraire, d'être
à la disposition immédiate des travailleurs qui désirent en
piter les richesses, et il n'est pas besoin de longues réflexions
comprendre que plus le nombre des personnes qui fréquen-
la bibliothèque sera grand, plus la communication des livres
importante, plus aussi les dangers auxquels sont exposées les
ctions seront eux-mêmes redoutables et menaçants. Ces dan-
sont de deux sortes : le premier est que l'ordre ne soit troublé
a sortie ou par la rentrée des livres, le second que les ouvrages
nêmes ne soient détériorés ou perdus par les emprunteurs, ce
arrive assez fréquemment, surtout lorsqu'on les prête au
rs. Nous étudierons plus loin, dans le chapitre consacré à
ge de la bibliothèque, les mesures qu'il faut prendre contre
cteurs ou les emprunteurs négligents, et parfois malveil-
: mais, pour le moment, nous allons examiner quel est le
n qui permettra au bibliothécaire de se rendre compte des
dres qui se seraient glissés dans les collections, de s'aper-
ir des disparitions qui viendraient à se produire (et qui doivent
soigneusement indiquées dans un *État des ouvrages dispa-*
de constater enfin les dommages quelconques que la biblio-
ue pourrait subir : ce moyen c'est le récolement.
rtains bibliothécaires, peu nombreux heureusement, consi-
nt le récolement comme un travail tout à fait secondaire ou,
mieux dire, superflu, et les jours qui lui sont consacrés
me une période de repos et de vacances, sinon pour la tota-
du moins pour une partie du personnel. S'il en était ainsi,
s n'aurions pas besoin de nous appesantir longuement ici

---

[1] Cf. l'article intitulé « How we protect rare and illustrated books »,
ry Journal, vol. XV, 1890, p. 104, 133-134.

cations de rayons devenues fausses par le fait de la transformation subie, travail qui, même abstraction faite du temps et de la peine qu'il coûte, est la cause de nombreuses erreurs; aussi, afin de remédier à cet inconvénient, certaines bibliothèques ont-elles préféré scinder en deux les classes trop nombreuses et organiser pour chacune d'elles, dans les locaux vacants qu'elles possédaient encore, une seconde division reproduisant la classification de la section principale. C'était là, on en conviendra, un remède pire que le mal, et de fait, il en est résulté une série de sections parallèles, source perpétuelle de confusion et de méprises. On a alors proposé un troisième moyen qui consiste à laisser, dès le début, des vides dans le numérotage des rayons, à sauter par exemple de 3 à 5, de 7 à 10, etc., de façon à pouvoir ensuite utiliser les numéros non employés pour l'intercalation de nouveaux rayons. Au « Harvard College », cette disposition a été adoptée partout, l'on a même prévu, dans ce but, la construction d'annexes spéciales, avec raison du reste, car la principale objection que l'on peut faire à ce procédé est précisément d'exiger une place considérable. Mais que de complications inutiles! et combien le système mobile est plus simple! Les rayons sont-ils pleins? il suffit de repousser un peu les livres, au besoin d'empiéter un peu sur la place réservée à la classe voisine, et tout est de nouveau en ordre!

La mise en place systématique et mobile est donc, croyons-nous, le meilleur des systèmes pour le classement des livres sur les rayons [1]. En vain nous objectera-t-on qu'il oblige assez fréquemment à avancer ou à reculer les livres et les expose, par conséquent, à être facilement détériorés, étant donné que ce travail de remaniement est fait par des employés subalternes. Nous répondrons qu'un bon garçon n'abîmera pas plus les livres en faisant cette opération, qu'il ne les abîme lorsqu'il les sort chaque jour pour le service de la salle de lecture. Quant à l'ordre des livres dans chacune des classes, il sera strictement conforme à celui adopté pour le catalogue méthodique, par conséquent généralement chronologique, mais parfois aussi alphabétique. En résumé, le placement des livres ne sera en quelque sorte qu'i

1. Cf. *Appendice XI.*

ı pratique du catalogue méthodique qu'il reproduira aussi
ıns ses détails que dans ses grandes lignes. Malgré tout, et
un fait regrettable, il ne peut y avoir entre eux concor-
absolue. Rien ne serait plus facile que d'établir cette con-
ce, si tous les livres étaient du même format et si l'on
pas à tenir compte, pour leur mise en place, de particu-
spéciales, inhérentes à quelques-uns d'entre eux (rareté
, prix élevé de l'autre.., etc...). Il suffirait alors de dispo-
livres sur les rayons en suivant exactement l'ordre adopté
classement des fiches de dépouillement destinées à la
.ion du catalogue méthodique. Ce travail pourrait se faire
pidement, grâce aux numéros provisoires portés tout à la
r les livres et sur les cartes; en outre, toutes les cartes
ce moment, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut,
de leurs cotes définitives, il serait très facile, par la même
n, de transcrire ces cotes directement sur les ouvrages.
ıreusement, les dimensions essentiellement variables des
s, d'une part, et d'autre part l'obligation dans laquelle on se
de séparer de l'ensemble des collections les ouvrages d'une
particulière, sont un insurmontable obstacle à l'harmonie
e qui devrait régner entre le rangement des volumes sur
ıns et le classement du catalogue méthodique. On a bien
de procéder à la mise en place des livres, sans tenir compte
différence de format [1], mais c'était là une tentative con-
: fatalement à l'insuccès, car, sans insister sur les mille
énients que présenterait une pareille méthode, il suffit de
ir un instant à la perte de place véritablement insensée
occasionnerait pour se convaincre qu'il serait absolument
ible de l'appliquer d'une façon suivie. Que l'on songe, en
u'il faudrait donner comme hauteur minima à tous les
sans exception une hauteur suffisante pour qu'on puisse y
les plus grands in-folios! On s'est donc vu obligé de cher-

---

a Bibliothèque impériale et royale de Vienne, nous dit EBERT, LAM-
avait mis ce système en pratique et placé tous les livres sur les
sans tenir aucun compte de leur différence de format; mais
esseur, Daniel von NESSEL, professant à ce sujet des idées absolu-
posées, fit modifier le placement et rétablir la division par format.

tant dans le passé que de nos jours, à de vives et de multiples critiques. On a tout d'abord fait remarquer qu'on ne pouvait l'appliquer sans qu'il en résultât une perte de place considérable. Il faut en effet prévoir les accroissements futurs, réserver à la suite de chacune des divisions méthodiques un espace suffisant pour l'intercalation des acquisitions ultérieures, et l'on voit, a-t-on dit, où cela peut conduire lorsque le système méthodique qu'il s'agit d'appliquer est un tant soit peu détaillé. La mise en place par ordre alphabétique présente du reste le même inconvénient puisqu'elle oblige à laisser de nombreux espaces libres, non seulement entre les différentes lettres, mais encore entre les noms commençant par la même lettre, lorsque ceux-ci sont fréquemment portés et communs à plusieurs écrivains.

N'a-t-on pas cependant exagéré l'inconvénient que nous venons de signaler. Qu'il ait présenté dans le passé un réel caractère de gravité, c'est indéniable ; mais en est-il de même aujourd'hui que l'on est arrivé (grâce à l'application dans la plupart des constructions nouvelles du « système à magasins », grâce aussi à l'adoption pour ainsi dire générale des rayons mobiles en remplacement des rayons fixes et à la substitution dans le classement des livres du format apparent au format réel) à tirer complètement parti de tout l'espace disponible et à pouvoir sans difficulté aucune changer de place les collections? Quant à nous, nous ne le pensons pas, et nous estimons que dans les conditions actuelles le reproche de gaspillage de place que l'on fait au placement méthodique n'est pas sérieusement fondé. Le serait-il, du reste, que nous n'en persisterions pas moins dans notre manière de voir ! car, en définitive, nous ne pensons pas nous montrer trop exigeant en demandant que l'on accorde aux bibliothèques ce qu'on n'a jamais songé à refuser aux musées ou aux établissements analogues, c'est-à-dire la place suffisante pour y ranger convenablement les collections.

Il y a encore une autre objection que l'on fait assez fréquemment à la méthode systématique. Elle oblige, dit-on, à changer très souvent les livres de place, et à modifier par conséquent [illegible] temps à autre le classement de chaque groupe, ce qui constitue pour la mémoire une cause perpétuelle de confusion. Cette objection n'est vraiment pas sérieuse. Si l'[illegible] , dès le dé[illegible]

e pas trop serrer les livres les uns contre les autres, mais que
ait au contraire laissé entre eux l'espace voulu pour pouvoir
tercaler un nombre de volumes assez considérable, on ne se
a pas de si tôt obligé de déplacer, pour quelques acquisitions
velles, des rayons entiers. Nous ne voulons pas affirmer du
· que l'éventualité en question ne puisse se présenter, mais
y serait aussi bien exposé avec le système alphabétique. On
; fera observer, il est vrai, que dans ce dernier système et en
on même du classement alphabétique des ouvrages, l'incon-
ent qui en résulterait ne serait pas sensible; mais nous ferons
arquer à notre tour qu'il suffit, pour mettre à ce point de vue
stème méthodique sur pied d'égalité avec le système alpha-
que, d'indiquer, à l'aide d'une étiquette placée sur chaque
er, à quelle section du catalogue se rapportent les livres qui
rouvent réunis. De cette façon, ainsi que le remarque avec
on CUTTER, la mémoire ne peut plus en quelque sorte s'atta-
, si l'on peut s'exprimer ainsi, à un endroit quelconque de la
othèque, à un certain nombre de rayons déterminés, et les
iettes en question deviennent son seul guide au milieu des
rentes classes dont elle se rappelle bien vite, du reste, l'em-
ement respectif.

eux systèmes ont été proposés pour le placement des livres :
le premier, que nous appellerons « système fixe », chaque
porte l'indication du rayon sur lequel il a été placé et avec
el il fait pour ainsi dire corps, tandis que dans le second sys-
· ou « système mobile », les livres sont indépendants des
ns et peuvent être déplacés à volonté. — De nos jours, on a
donné à peu près complètement le système fixe pour le sys-
· mobile. Le système fixe, employé surtout dans les biblio-
ues américaines, présente en effet les plus graves inconvé-
ts. Dès que les rayons, au début à moitié vides, sont au com-
nous dit CUTTER, les difficultés commencent. Comme chaque
on ne dispose que d'un nombre de rayons limité, on se trouve
tôt contraint de mettre double rangée de livres sur chaque
n — mais après? Il arrive fatalement un moment où tout
ace disponible étant occupé, on se voit acculé à l'inéluctable
ssité de déplacer les livres et obligé, par conséquent, de chan-
sur chacun d'eux, aussi bien que sur les catalogues, les indi-

à droite (fig. 66), parce que c'est précisément dans ce sens qui nous sommes accoutumés à lire. On a, il est vrai, proposé, sous prétexte qu'il en résulterait une notable économie de temps, d'adopter, pour la mise en place des livres, la méthode serpentante, qui consiste, ainsi que le montre la figure 67 à ranger les volumes du premier rayon, de gauche à droite; ceux du second de droite à gauche; ceux du troisième, de gauche à droite, etc...; mais c'est là une manière de faire qui doit être absolument interdite, car ce perpétuel changement de direction serait fatalement,

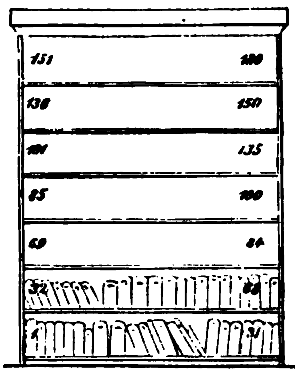


Fig. 66. — Placement des livres suivant la méthode normale.

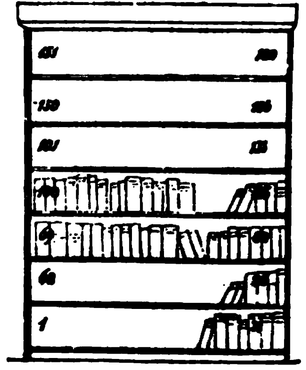


Fig. 67. — Placement des livres suivant la méthode serpentante.

pour les garçons chargés de remettre sur les rayons les ouvrages communiqués au public, une cause d'erreurs journalières. — Inutile d'ajouter qu'il faut commencer en même temps le rangement des trois séries de format et s'abstenir, dans tous les cas, de mettre en place les in-f° ou les in-8° avant les in-4°, que chaque classe de format doit former un tout homogène et suivi, que les trois formats doivent être autant que possible groupés ensemble, enfin que les différentes sections scientifiques doivent être indiquées par des étiquettes. Ainsi que le dit Steffenhagen [1], ce s

1. Cf. E. Steffenhagen, *Ueber Normalhöhen*, etc., p. 4-5; — *Die neue Aufstellung der Universitäts-Bibliothek zu* ; Kiel, 1883.

vérités évidentes et sur lesquelles il est inutile d'in-

oit aussi veiller soigneusement, si l'on ne veut pas r plus tard de difficultés pour l'intercalation des acquisi- ›uvelles, à ce que les volumes ne soient pas trop serrés. les points de vue, c'est là, du reste, une mesure excel- ar, outre qu'elle prévient tout frottement nuisible entre res, elle permet à l'air, si nécessaire à la conservation des le circuler librement, et facilite, par le fait même, le ser- s garçons chargés de prendre et de remettre sur les les ouvrages demandés, en leur évitant les difficultés que présente cette opération, en apparence très simple, s bibliothèques où les livres sont pressés les uns contre es d'une façon exagérée. Ce mode de placement présente s un léger inconvénient : les vides réservés aux ouvrages ·eront par la suite étant forcément assez nombreux, cer- olumes se trouvent momentanément isolés et risquent, e perdre leur aplomb et de s'affaisser sur le côté. Afin de ıtenir dans leur position normale, on comblait auparavant vides à l'aide de planchettes en bois dont les dimen-

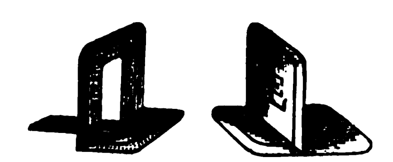


Fig. 68. Modèles d'appui-livres.

t la forme correspondaient, en général, à celles des s ; mais, de nos jours, on leur a substitué, et avec rai- appui-livres (fig. 68) en métal, qui joignent au mé ite rès pratiques celui d'être fort bon marché. — Une fois les is en place, il faut coller, à la partie supérieure de chaque t, si possible, sur des plaques de fer blanc disposées, ad s étiquettes indiquant la section à laquelle appartiennent rages qui s'y trouvent classés.

Quelle règle suivre enfin pour les livres d'un format exce nel, tels que les grands atlas, les albums de planches, el faut, si la disposition des lieux s'y prête, s'efforcer de rapp les tables-comptoirs, dans lesquelles ils sont conservé casiers où l'on a placé les ouvrages de la branche scien dont ils font partie.

Quant aux volumes précieux que l'on a l'intention d'e dans des vitrines, on doit les disposer de telle sorte, que le v puisse immédiatement se rendre compte de ce qui le remarquables ou curieux.

Nous aurions maintenant terminé l'examen des prin questions qui se rapportent à la mise en place des livres, s n'avions pas encore à envisager un cas qui se présente m reusement assez fréquemment, et qui a pour résultat imr de troubler l'unité et l'harmonie générale de tout le classe nous voulons parler des donations et legs faits à la biblioth sous cette condition résolutoire que les ouvrages ainsi donr légués, devront être placés à part et former en quelque sor bibliothèque distincte. Cette condition une fois acceptée pierre d'achoppement contre laquelle viendront se brise les efforts que pourra faire le bibliothécaire, pour donner semble des collections l'homogénéité voulue; aussi est-ce de mettre tout en œuvre, pour obtenir l'annulation de clause néfaste et l'autorisation de réunir aux autres ou ceux dont on a bien voulu faire don à l'établissement dirige. — Mais que faire lorsque le donateur persiste da prétentions, ou lorsque la condition dont nous venons de se trouve inscrite dans un testament? Il faut alors, à bien entendu que le donateur ne s'y oppose formellement, ter, pour le classement et la mise en place des ouvrages reçus, le même système que pour le reste des collections. manière de faire n'est pas seulement la plus rationnelle, el aussi, et à un autre point de vue, la plus pratique. Sait- effet ce que réserve l'avenir? Ne peut-on par exemple prév moment où, à la suite de quelque circonstance fortuite, la c tion résolutoire mentionnée plus haut deviendra caduque, cas où cette éventualité se réaliserait, ne voit-on pas quelle lité l'on aurait, grâce à la concordance de classification que

préconisons, pour fondre dans la bibliothèque proprement dite la collection jusque là séparée ?

Il peut aussi arriver que les ouvrages ainsi donnés sous condition soient tous consacrés à l'étude d'une science spéciale, peu ou pas du tout représentée dans la bibliothèque. Rien de plus facile alors que de tourner la difficulté et de conserver aux collections leur unité, tout en respectant la volonté du donateur. Il suffit, en effet, de réunir aux ouvrages en question ceux que la bibliothèque possède déjà sur le même sujet, ou dont elle fera plus tard l'acquisition.

Nous terminerons ce chapitre par quelques considérations sur le numérotage des livres. On a prétendu que le numérotage était inutile, et l'on a cité à l'appui de cette thèse nombre de bibliothèques dans lesquelles les collections, bien que n'étant pas numérotées, sont parfaitement en ordre; il n'en reste pas moins que ces bibliothèques sont dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis des établissements similaires dans lesquels le numérotage est appliqué. Outre qu'il constitue en effet la meilleure des garanties contre les désordres qui pourraient s'introduire dans le classement, le numérotage présente encore cet avantage de permettre à la personne la plus inexpérimentée de trouver, sans coup férir, au milieu des collections les plus considérables, l'ouvrage dont elle a besoin. A quoi bon discuter du reste? le meilleur argument en faveur du numérotage ne réside-t-il pas dans ce fait que pas une seule des bibliothèques qui l'ont adopté n'a jusqu'ici songé à s'en défaire, tandis qu'au contraire une quantité de bibliothèques ont, après expérience, résolu à leur tour de l'appliquer.

Il y a plusieurs systèmes de numérotage : chacun d'eux correspond à l'un des modes de placement que nous avons énumérés et lui est en quelque sorte subordonné. Nous avons déjà parlé plus haut du système de placement fixe préconisé par Zoller sous le nom significatif de « système de clouage » (*Festnagelungssystem*), et indiqué quels en étaient les inconvénients : il est donc inutile d'y revenir ici; qu'il nous suffise d'ajouter aux observations déjà faites à ce propos, qu'à chaque fois qu'on serait obligé de déplacer les livres, on se verrait, par le fait même, contraint d'en modifier complètement le numérotage. Suivant

laissé envahir par eux. Toujours d'après TASCHENBERG, l qui n'ont séché que lentement ou qui se sont trouvés ex l'humidité avant d'être travaillés ou après, sont particuli exposés à être attaqués par les vers, tandis que ceux séché rapidement, et sont toujours ensuite restés secs, on les chances d'en être préservés, surtout si l'on a eu soi enduire d'un vernis quelconque ou de les imprégner d'u tion antiseptique. Lorsque le bibliothécaire aura besoin veaux rayons, il devra donc, avant de les commander, ve que le bois qui servira à les faire soit parfaitement sain. fois les rayons terminés, exiger du fabricant qu'il les peign passe au vernis à l'huile. S'il rencontrait dans de vieux ra trous isolés, il pourrait, ainsi que le conseille TASCHEN contenter de les boucher avec du mastic, mais si au con reconnaissait à la quantité des trous que les rayons sont lement infestés d'insectes, il ne devrait pas hésiter à les immédiatement et, par mesure de précaution, à les détruire. d'autres observations, l'*Anobium* aime beaucoup la colle d' et dépose volontiers ses œufs dans le bois de hêtre (d'après qu uns aussi dans le bois de chêne). Se basant sur ces donnée dans quelques bibliothèques, employé, et avec succès, par procédé suivant pour la destruction des vers [1]. On place, dans certains endroits de la bibliothèque, des morceaux d recouverts d'une légère couche de colle d'amidon, sur lesq insectes viennent aussitôt pondre leurs œufs. La sortie d n'ayant lieu qu'en hiver, on diffère jusqu'à cette saison l' des pièges. Si, après les avoir visités, entre janvier et m reconnait que certains d'entre eux sont vermoulus ou c de petites excroissances dénotant la présence des vers, on l et l'on arrive ainsi à se débarrasser à peu près complèter l'*Anobium*. Mais ce n'est pas seulement au bois que s'attaq vers de bois, et, pour arriver à se frayer un passage jusqu'a dont ils veulent se nourrir, ils n'hésitent pas à traverser volume, en laissant un trou rond comme trace de leur pa en causant ainsi autant de dégâts que les vers destructeurs du au premier rang desquels il faut, d'après BLADES, citer

---

1. Cf. *Centralblatt f. B.*, p. 35-36.

ɔudospretella. Quel est donc le meilleur des systèmes à pour se débarrasser de toute cette vermine? C'est là ion difficile à résoudre et qui a même été, à différentes 'objet de concours[1]; mais la plupart des mesures qui ont sées jusqu'ici sont ou trop compliquées ou insuffisantes. de la plus simple et en même temps la plus pratique, ous, est celle qui consiste à imprégner de térébenthine, ire ou de toute autre substance insecticide des mor- drap que l'on place ensuite derrière les rangées de ur les volumes précieux, et particulièrement pour les n bois, dont toute bibliothèque un peu importante pos- certaine quantité et qui sont en général très estimées de leur ancienneté, le mieux est d'employer l'huile de *cedrium*), dont les propriétés conservatrices étaient déjà les anciens[2]. NAUMANN[3] a aussi proposé, et ce sur le con- chimiste distingué, de mêler à la colle d'amidon des e la farine de marrons d'Inde. En raison de son amer- te farine, paraît-il, protégerait encore mieux les livres attaques des vers que la térébenthine et le camphre. Du écemment conseillé d'employer la benzine comme préser- ıffirait, d'après lui, de la répandre goutte à goutte avec une ır les rayons, les vieilles reliures en bois ou les volumes pour détruire les insectes, sinon toujours à la première

ès PETZHOLDT, la « Société royale des sciences » de Gœttingue 774, promis de récompenser par un prix la meilleure solution de suivante : « Combien y-a-t-il d'espèces d'insectes nuisibles aux ies et aux archives? à quelle partie des livres chaque insecte -il de préférence ? quels sont les meilleurs moyens de les › (*Gött. Anz.* 1774, p. 737 et suiv.). — En 1842, la « Société des s de Mons » fit à son tour frapper une médaille d'or de la 00 francs, qui devait être décernée à celui qui pourrait indi- ls seraient les moyens sûrs, faciles et peu dispendieux, de con- ivres et de les préserver de l'attaque des insectes ». « Les procé- ès, ajoutait le programme du concours, devront s'appliquer aux liothèques publiques comme aux petites collections particu-

ri oleo peruncta materies nec tineam, nec cariem sentit », écrit son *Histoire naturelle*.

rapeum, VII, 1846, p. 375.

ɔntralblatt f. B., I, 1884, p. 428.

application, du moins dans tous les cas à la seconde. Con
du reste, et c'est là un fait de nature à réjouir tous les
philes, que, comparé à ce qu'il était autrefois dans les
bibliothèques, le fléau dont nous nous occupons a be
perdu de son intensité. La valeur de plus en plus gra
l'on accorde aux ouvrages anciens, le soin apporté aux no
reliures, l'usage de plus en plus fréquent des collectio
propreté plus minutieuse, une aération plus abonda
lumière répandue à profusion, enfin une administration p
gneuse, connaissant le prix des trésors qui lui sont confié
traitant en conséquence, autant de causes qui ont cont
rendre plus favorable une situation que tout bibliothécai
peu qu'il soit véritablement ami des livres, doit che
améliorer encore.

Nous avons parlé plus haut d'une façon détaillée des
dangers qui peuvent menacer une bibliothèque (incendie,
dité, etc.) et montré que l'on pourrait, dans une certaine m
les prévenir, en apportant les soins voulus à la construc
l'édifice ; inutile, par conséquent, d'y revenir encore. Il y a
dant une question que nous ne pouvons passer sous silenc
celle de l'assurance contre l'incendie [1]. Pour assurer une
thèque publique, il faudrait d'abord en déterminer la
approximative, ce qui ne serait pas toujours facile, s
s'il s'agissait d'une bibliothèque importante : on se
alors obligé de faire l'assurance en bloc, pour une s
globale fixée par un expert. Les seules estimations p
seraient (outre celles des acquisitions annuelles) celles des
scrits, des incunables et des estampes, que l'on ferait bi
raison de leur valeur exceptionnelle, d'assurer à part. Mai
nous éloignons de la question particulière que nous vo
examiner et qui est celle-ci : l'État doit-il oui ou non assu

1. Cf. PETZHOLDT, dans l'*Anzeiger*, 1872, n° 482. — Un arrêté du mi
de l'Instruction publique de Prusse, promulgué en 1881, prescrit d'
les bibliothèques scolaires contre l'incendie ; toutefois, et afin d'évi
frais considérables, il ordonne de ne pas spécifier la valeur réel
livres rares et des manuscrits : ceux-ci doivent être ou bien expres
exclus de la police d'assurance ou bien assurés pour une somme re
ment peu élevée. Voir *Anzeiger* de PETZHOLDT, 1882, n° 403.

èques ? A la question ainsi posée, nous croyons qu'il faut e non. Étant donné, en effet, la quantité considérable de èques que possèdent certains pays — qu'on réfléchisse seu- au nombre de bibliothèques universitaires qu'il y a en ou en Allemagne — l'État serait obligé de payer chaque ux compagnies d'assurances une somme considérable total, au bout de peu d'années, finirait par représenter la 'une bibliothèque. Nous pensons donc que, si les parti- doivent toujours assurer leurs bibliothèques, l'État, au e, a tout avantage à ne pas le faire. Il vaut mieux pour lui es chances de voir, à la suite d'un accident, une de ses èques endommagée par le feu, et ce avec d'autant plus n que bon nombre des trésors qui se trouvent renfer- dans l'une, soit dans l'autre, ne pourraient en aucun remplacés à prix d'argent. La conséquence de cet état es sera que les administrateurs des bibliothèques devront er de précautions, afin d'éviter un malheur à tous les e vue irréparable ; il sera donc utile que sinon tous du n certain nombre des employés habitent dans le voisi- l'établissement, afin de pouvoir, en cas d'incendie, se trou- nédiatement sur les lieux pour organiser les premiers et, au cas où la catastrophe menacerait de prendre de on, pour procéder, avec l'aide des personnes présentes, au ge des collections les plus précieuses.

CHAPITRE V

DE L'ACCROISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

---

§ I

ccroissement en général et de ses différents modes.

qu'une bibliothèque ouverte au public ne cesse pas de e au but en vue duquel elle a été créée, pour qu'elle us les services qu'elle doit rendre, il faut naturellement

qu'elle soit tenue au courant de la science, c'est-à-dire q
collections s'accroissent d'une façon continue[1].

La première question, que nous ayons à examiner à ce p
est celle de savoir à qui incombe le soin de diriger cet a
sement. La réponse ne peut être douteuse. C'est au bibl
caire, et au bibliothécaire seul, qu'il appartient de déte
quelles sont les acquisitions qui peuvent être considérées c
nécessaires, non seulement parce qu'il connaît mieux qu
sonne les besoins de l'établissement qu'il a charge d'admin
mais encore parce que son action s'exerce sans idées préco
et ne s'inspire que des véritables intérêts de la bibliothèq
a objecté, il est vrai, que le bibliothécaire ne pourrait con
tous les besoins du public pour lequel la bibliothèque a
dant été créée, et fait observer qu'il serait bon d'avoir égar
besoins dans le choix des livres nouveaux, afin que les
effectués soient autant que possible en harmonie avec les
des travailleurs. Mais il y a un moyen bien simple de con
tout le monde et de prévenir tout malentendu, c'est de mett
disposition des lecteurs un « livre des demandes » sur
chacun d'eux puisse inscrire les titres des ouvrages dont l'
sition lui semble nécessaire. Ce système, employé dans u
grand nombre d'établissements, a toujours donné jus
d'excellents résultats : il tient constamment le bibliothéca
courant des desiderata du public, et lui permet ainsi de leu
ner satisfaction, dans la mesure où il les juge fondés et véri
ment sérieux.

Mais dans certains pays on ne s'en est pas tenu là : on a
encore nécessaire d'adjoindre au bibliothécaire, pour le se
des acquisitions, une commission spéciale composée, ainsi
cela a lieu dans les bibliothèques universitaires, de profes
appartenant aux diverses facultés. Ces commissions n'ont
été, en général, accueillies favorablement par le monde des bi

---

1. Robert HARRISON, « Selection and acquisition of books for a libra
Conférence faite au congrès des bibliothécaires à Londres. Cf. Lib
Journal, vol. II, 1878, p. 145-150. — James M. ANDERSON, « Selection
selectors of books. » Conférence faite au même congrès (*Library Jour*
vol. II, 1878, p. 150-152). — « How we chose and buy new books. Sy
posium. » *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. [illegible], 372.



s[1]. Il faut avouer, du reste, qu'on leur a accordé, dans s pays, des pouvoirs exorbitants. En France, par e, cette commission a la haute main sur le service des et c'est à peine si l'administration de la bibliothèque re la liberté d'acheter, sans autorisation préalable, les es de bibliographie qu'elle juge les plus indispensables [2]. liothécaire se trouve ainsi placé sous une tutelle peu ible avec sa dignité, sans qu'il en résulte aucun avantage ur la bibliothèque. Ne serait-elle même là qu'à titre pure- onsultatif, que cette commission serait encore inutile sinon e, et les arguments que l'on fait valoir pour la combattre notre avis, irréfutables. En raison même de son expérience ses connaissances bibliographiques et techniques, a-t-on bibliothécaire possèdera toujours un grand avantage sur nbres d'une commission consultative, et s'il est tant soit pable et habile, il lui sera toujours possible de les amener à dans un sens favorable à ses vues, tout en se déchargeant : d'une part de sa responsabilité ; donc si la bibliothèque 1 administrée, la commission est superflue ; dans le cas re, en admettant même que le bibliothécaire soit totale- ncapable, la commission sera malgré tout absolument car si elle veut imposer au bibliothécaire ses décisions, aura mille moyens de les éluder, et pourra, en outre, au

---

R. V. MOHL, *Staatsrecht, Völkerrecht und Politik*, vol. III, 1869, et l'article souvent cité de HEINZE, dans la *Zeitschrift für die te Staatswissenschaft*, XXVI, 1870, p. 297 et suiv. Voir aussi *Die Selbständigkeit des bibliothekarischen Berufes*. Suppl. 1, suiv.

dernier règlement des Bibliothèques universitaires françaises n propre termes que « *les décisions de la commission sont souve- t sans appel* ». Il en résulte cette conséquences inouïe, que, non seu- le bibliothécaire n'a pas le droit d'acheter les répertoires bibliogra- les plus utiles, que non seulement il se trouve dans l'impossibilité er d'une façon normale le service des suites, mais encore qu'*obligé* ter, dans tous les cas, les acquisitions votées par la commission, il lus maître de proportionner ses achats aux ressources de la biblio- ! On ne sera donc pas étonné, lorsque nous dirons que, dans telle thèque que nous pourrions citer, on avait, après trois ou quatre ans régime, creusé un tel déficit qu'il fallut, pendant une année entière, ner tout achat, afin de rétablir tant bien que mal l'équilibre.

cas où son administration serait mise en cause, rejeter commission la responsabilité des erreurs commises. C'est faisait dire à Robert de Mohl : « Toutes les expériences jusqu'ici dans ce domaine n'ont prouvé qu'une chose, c'e les commissions consultatives n'ont aucun raison d'être. il en existe une, ce qui peut arriver de mieux, c'est q membres, au bout de peu de temps, se lassent d'interveni lorsqu'ils prennent leur rôle au sérieux, et veulent exerc action quelconque, ils font réellement plus de mal que de l Il semble, du reste, que dans certaines universités alleman soit maintenant revenu de ces commissions, et ce n'est qu tice [1]. Si l'on considère en effet avec Molbech, que le thécaire est un homme d'une culture supérieure, ayar instruction littéraire et bibliographique étendue, familiaris l'histoire des sciences, au courant de leurs progrès, ayant a dans les travaux de son administration, à connaître à fond les besoins de sa bibliothèque, on peut vraiment se dem qui est plus apte que lui à apprécier la façon dont les acqui doivent être dirigées, et qui peut, mieux que lui, concili ressources disponibles avec les besoins du public et les exi auxquelles la bibliothèque est obligée de donner satisfa — En imposant au bibliothécaire, c'est-à-dire au vé directeur et administrateur de la bibliothèque, la tutelle pouvoir étranger, en soumettant son activité au contrôle traire de commissions quelconques, en le forçant de subo ner les achats qu'il juge utiles à l'approbation préalable autorité supérieure, on paralyse son entrain et sa bonne vol et, sous prétexte d'assurer d'une façon normale le dévelo ment de la bibliothèque, on le limite et on l'entrave. intention, toutefois, n'est pas de réclamer pour le bibliothé

1. Voir par ex. ce qui s'est passé à Iéna. *Anzeiger* de Petzholdt, n° 123. A la bibliothèque universitaire de Fribourg-en-Brisgau, la com sion de surveillance, qui existait depuis plus de cent ans, fut supprimé 1888, et ce du consentement unanime de ceux qui en faisaient partie. (Cf. C *tralblatt f. B.*, V, 1888, p. 287). Elle avait du reste été dépouillée dé la plus grande partie de ses prérogatives par les règlements de 1871 e 1876, qui avaient étendu considérablement les pouvoirs du bibliothé en chef.

·pendance absolue et sans contrôle, non; si capable et si
qu'il soit, le bibliothécaire n'est pas infaillible, et il est
séquent nécessaire que l'on puisse surveiller la façon
irige le service des achats, afin de prévenir, de sa part,
quisition arbitraire ou dictée par un esprit marqué
visme ; mais il faut que cette surveillance s'exerce
elligence et discrétion et ne soit pas un obstacle à la
lministration de l'établissement. — Que le bibliothécaire,
s'agit de dresser la liste des acquisitions, soit au préa-
igé de consulter ses collègues, s'il en a, de tenir compte,
nesure du possible et avec conscience, des propositions
missions, s'il en existe, ainsi que des vœux du public
esiderata des érudits, rien de plus juste ; mais ensuite
fie à son intelligence et à sa perspicacité : il est, en
meilleur juge de savoir s'il peut suivre les conseils qui
té donnés, ou accéder aux vœux qui lui ont été présentés ;
naît, mieux que personne, la situation et les besoins de
ement dont il a la direction. Il faut surtout bien se garder
le bibliothécaire à exposer au public les raisons pour
s il n'a pas cru devoir acheter tel ou tel ouvrage porté
gistre des demandes » : outre que, neuf fois sur dix, ses
ons ne satisferaient pas son interlocuteur, il ne tarde-
à se trouver, par le fait même, vis-à-vis des travailleurs,
situation aussi fausse qu'ambiguë.

illeur système de contrôle est celui qui consiste à exiger
othécaire un rapport annuel sur son administration, en
it non seulement de justifier des sommes qui lui ont été
pour les achats, mais encore de prouver que ces sommes
équitablement réparties entre les différentes sciences
ées dans la bibliothèque, de façon que l'on puisse se
ompte, sans difficulté aucune, de leurs accroissements
s. Ce rapport obtenu, qu'on laisse au bibliothécaire sa
t qu'il ne soit pas tenu, chaque fois qu'il veut acheter
d'en demander l'autorisation à ses supérieurs hiérar-
Le bibliothécaire devra enfin parcourir avec attention
catalogues d'antiquaires et les catalogues des collections
mel en vente aux enchères, afin de voir s'il ne se trou-
ns des ouvrages dont la bibliothèque a besoin et qu'elle

pourrait acheter à un prix avantageux [1]; inutile d'ajout
devra aussi, pour connaître les publications nouvelles, c
avec soin les recueils de bibliographie et se tenir sur
courant de tous les ouvrages qui paraissent sur la biblio
et la bibliothéconomie. Et maintenant, est-ce se montr
exigeant que de demander au public d'avoir confiance
jugement expérimenté et mûri du bibliothécaire, et, d'ê
suadé qu'il n'est guidé que par des considérations sér
Surtout que les travailleurs qui fréquentent la biblioth
gardent sur son compte d'appréciations trop hâtives, e
l'ignorance où ils sont des considérations qui détermir
choix, qu'ils s'abstiennent de le taxer d'ignorance ou d
gence, même lorsque les nouvelles acquisitions ne répon
à ce qu'ils attendaient.

Nous nous trouvons ainsi tout naturellement am
rechercher quelles sont les principales règles qui doiven
le bibliothécaire dans ses achats. Il est clair qu'il ne f
laisser au hasard ni à l'arbitraire, mais au contraire sui
marche déterminée, et en harmonie avec le plan qui a été
dès le début. Le bibliothécaire doit donc s'efforcer de g
balance égale entre les différentes branches scientifique
sentées dans son établissement, et de les tenir toutes ré
ment au courant des progrès qui s'accomplissent. S'il recon
qu'au moment de la constitution du premier fonds l'
classes a été particulièrement avantagée aux dépens des
sans raison spéciale, il faudrait qu'il cherche à rétablir l'éq
en s'appliquant naturellement à ne rien acheter qui ne
absolument utile.

---

1. Inutile de dire qu'avec le système des commissions (et c'est e
un argument de plus à ajouter à tous ceux que nous avons mis
pour montrer qu'elles sont profondément nuisibles) il est impos
bibliothécaire de profiter des occasions souvent précieuses qu'offi
catalogues d'antiquaires. Lorsqu'on rencontre d'occasion un ouv
valeur, il faut en effet, si l'on ne veut pas le laisser échapper, l
immédiatement: or, n'avons-nous pas dit que le bibliothécaire
rien acheter, fût-ce un volume de cinquante centimes, sans un v
mel de la commission omnipotente à laquelle il se trouve soumis
dans les bibliothèques universitaires françaises, se réunit au maxim
fois par mois?

Dans les bibliothèques qui ont un caractère général, le biblio-
écaire ne doit pas s'attacher d'une façon spéciale à une classe
ıtôt qu'à une autre, mais considérer toujours les collections
ns leur ensemble. Ces bibliothèques étant en quelque sorte
cyclopédiques, les différentes sciences qui s'y trouvent repré-
ıtées ont, par le fait, la même importance, et demandent à
·e traitées sur un pied d'égalité absolue. Ce serait donc une
ave erreur que de négliger l'une pour enrichir l'autre, bien
e l'on soit forcément amené, et avec raison du reste, à porter
ıs spécialement son attention sur les sciences les plus impor-
ıtes et les plus étudiées. Cette règle souffre cependant une
ception, c'est lorsqu'il existe à côté de la grande bibliothèque
e ou plusieurs bibliothèques spéciales, dirigées d'une façon
ellement scientifique et accessibles au public[1]. Dans ce cas,

1. L'importance des bibliothèques spéciales n'a pas été reconnue comme
e devrait l'être. Elles ont pour objectif, chacun le sait, de réunir tous
travaux consacrés à l'étude d'une science déterminée, et de classer les
llections, ainsi formées, dans un ordre tel, qu'elles soient facilement
cessibles au public, et il est incontestable qu'elles atteignent ce double
t beaucoup plus facilement et rapidement que ne pourrait le faire une
oliothèque générale. Pour ces bibliothèques spéciales, tout ce qui se
blie sur la science particulière à l'étude de laquelle elles sont consacrées
ıne réelle valeur, aussi bien les feuilles volantes que les articles de
vues, les extraits de journaux que les brochures. C'est au bibliothécaire
veiller attentivement à ce que rien ne lui échappe de ce qui peut intéres-
r l'établissement qu'il dirige ; car c'est seulement grâce à des recherches
ntinues, soutenues par un zèle infatigable, que se créent et se main-
ennent ces bibliothèques spéciales d'histoire, de médecine, de théologie,
e jurisprudence, etc., dont quelques-unes sont aujourd'hui si complètes
t d'une telle richesse, qu'elles réalisent, pour ainsi dire, la perfection. La
plupart des bibliothèques, du reste, pourraient, tout en conservant leur
caractère propre, être jusqu'à un certain point, et à peu de frais, des
bibliothèques spéciales, et notre seul regret est qu'elles ne l'aient pas
jusqu'ici compris. Pourquoi, par exemple, les bibliothèques scolaires ne
s'efforceraient-elles pas de collectionner les programmes scolaires et les dis-
sertations qui s'y rattachent ? Pourquoi les bibliothèques universitaires ne
chercheraient-elles pas, aussi bien en France qu'en Allemagne ou en Italie,
à réunir tous les écrits académiques, thèses, programmes, mémoires, etc.,
publiés par les différentes universités de leur pays respectif ? Serait-il
enfin exagéré de demander que, dans chaque ville, la bibliothèque munici-
pale se préoccupât, sans négliger pour cela les besoins actuels du public,
de former une collection de tous les ouvrages ou travaux quelconques

le bibliothécaire peut se permettre de consacrer au dével ment de certaines branches déterminées une parti ressources qui, en temps ordinaire, eussent été réservée sciences représentées précisément dans les bibliothèques sp dont nous venons de parler. Nous ne voulons pas dire, l là, qu'il doive laisser ces sciences de côté; non, mais il l fira de se procurer les ouvrages importants dans lesquelle se trouvent étudiées, et il pourra, sans inconvénient auc dispenser d'acheter toutes les dissertations, brochures, et s'y rapportent, et que les bibliothèques spéciales collecti d'habitude avec un soin jaloux [1].

Mais, nous dira-t-on, les grandes bibliothèques ne pe non plus, se désintéresser complètement des besoins mome

---

publiés sur la ville elle-même et la région dont elle fait partie ? Si les bibliothèques comprenaient ainsi leur devoir, non seulement vailleurs y trouveraient leur avantage, mais encore les bibliot générales y gagneraient d'être déchargées d'un grand poids. Au lieu obligées de se perdre dans les détails, elles n'auraient plus qu'à au courant du mouvement général de la science et à acquérir dans branche les ouvrages les plus intéressants, ceux qui, en raison valeur, seront aussi utiles aux érudits de l'avenir qu'ils le sont aux t leurs du présent. Si l'on s'en référait à l'étymologie des mots, ce dans les bibliothèques universitaires que l'*Universitas. litterarum* ainsi être conservée. Malheureusement, et étant donné les faibles ress dont elles disposent, les bibliothèques universitaires doivent se con de faire un choix, très limité hélas ! dans la riche production scientifi littéraire de tous les peuples. C'est aux bibliothèques nationales qu'inc de nos jours, le soin de réunir tout ce qui paraît dans leurs pays res et, dans la mesure du possible, toutes les œuvres de valeur qui se pu à l'étranger. Cf. aussi sur cette question l'article de S. S. GREEN, « Ac tion of libraries to constituencies » (*Library Journal*, vol. XVIII, p. 219-220).

1. Il est nécessaire, et ce dans l'intérêt même de l'histoire, de cons les feuilles volantes, mais il faudrait, pour arriver à un bon résultat, les diverses bibliothèques, dont nous avons parlé dans la note précéd se partageassent le soin de les acheter et de les collectionner, en sui une marche analogue à celle que nous avons conseillée pour les liv Voici de quelle façon Charles A. CUTTER, dans un article du *Library Jo nal* (vol. I, 1877, p. 51-54), « The preservation of pamphlets », conseill répartir les feuilles volantes : « Local pamphlets to local libraries, pr sional or scientific pamphlets to special libraries, miscellaneous and sorts of pamphlets to the larger general libraries. »

provoqués par l'une ou l'autre de ces circonstances particulières qui font, qu'à une époque déterminée telle ou telle science occupe une place prépondérante dans les préoccupations du monde lettré. — Nous sommes absolument de cet avis, et, si nous considérons que le bibliothécaire serait impardonnable de prendre pour criterium des achats qu'il doit faire un engouement passager du public, ou les désirs exprimés parfois de la façon la plus indiscrète par des érudits fanatiques, nous reconnaissons néanmoins que, dans certains cas, son devoir est de chercher à donner satisfaction aux véritables besoins et aux légitimes exigences du public en subordonnant aux nécessités de l'actualité les desiderata éventuels de l'avenir. Il faut enfin tenir compte, et ce même dans les grandes bibliothèques, de certaines conditions de régions, de pays, qui peuvent avoir une réelle influence sur l'accroissement plus ou moins rapide de telle ou telle branche, et faciliter plus ou moins, par exemple, les achats de livres parus dans une langue ou dans une autre. Il y a là des circonstances spéciales, qui forcent, en quelque sorte, le bibliothécaire à favoriser telle ou telle partie aux dépens de telle autre. Il ne résulte pas de ce que nous venons de dire que l'on doive établir, pour chaque bibliothèque, des règles précises, astreignant le bibliothécaire à consacrer, par exemple, annuellement une somme déterminée à l'achat des livres qui ont une importance particulière pour la région ou la ville dans laquelle se trouve la bibliothèque ; de pareilles règles seraient contraires aux intérêts bien entendus de la bibliothèque, et c'est au nom de ces mêmes intérêts qu'il faudrait protester si l'autorité supérieure émettait la prétention de déterminer, à l'avance, dans quelle proportion se ferait, chaque année, l'accroissement des différentes classes et de fixer, à un centime près, la somme à consacrer à chacune d'elles. Dans certains pays, nous le savons, on a cherché à diviser le budget annuel en un certain nombre de parts, plus ou moins importantes, dont chacune était ensuite attribuée, suivant une progression déterminée, à l'une ou l'autre des sections. Mais, outre que ce système de répartition soulève de graves objections, on n'a pas tardé aussi à s'apercevoir qu'il était impossible de l'appliquer d'un façon rigoureuse. Comment déterminer, en effet, avec une précision mathématique, que les

achats destinés à la section de physique ne devront pas
année dépasser telle somme, ceux de la section d'histoir
autre somme, etc. Dans l'impossibilité d'établir les prévisio
des bases certaines, on s'est vu obligé de décider que le b
thécaire pourrait, selon les besoins, augmenter la part d
classe ou diminuer celle de telle autre, et n'est-ce pas
définitive, la condamnation même du système? Le mieux
donc de s'en remettre complètement à l'initiative et au dis
ment du bibliothécaire, d'avoir pleine confiance en son
rience, et de lui laisser le soin de diriger les achats au
des intérêts de la bibliothèque. Qu'il soit obligé de tenir c
de certaines circonstances locales et régionales, rien de n
mais qu'on se garde de trop limiter sa liberté d'action. Un b
thécaire scrupuleux et intelligent saura beaucoup mieux, e
référant à son propre jugement et aux conseils de ses coll
organiser le service des acquisitions dans un sens conforn
véritables besoins du public, que ne pourrait le faire une
rité étrangère forcément ignorante de ces besoins, et par c
quent impuissante, malgré toute sa bonne volonté, à leur d
satisfaction.

Avant d'acheter un ouvrage quelconque, le bibliothécair
examiner sérieusement: 1° si l'ouvrage a une valeur réelle;
la bibliothèque en a besoin. Cet examen préalable est d'a
plus nécessaire, que les ressources dont les bibliothèque
posent sont, en général, plus que modiques, et suffisent à p
satisfaire aux besoins les plus urgents. Le bibliothécaire
querait donc à tous ses devoirs, s'il restreignait encore, pa
achats inconsidérés ou inutiles, le modeste budget qu'il peut
sacrer aux acquisitions sérieuses. Dans certaines circonsta
nous l'avons vu, lorsqu'il achète par exemple une collec
en bloc, il peut se voir obligé de prendre des livres qui n
pour la bibliothèque aucune valeur: son devoir est, alors, de p
fiter de la première occasion pour s'en défaire, soit qu'il pu
les vendre, soit qu'il puisse les échanger contre d'aut
ouvrages plus intéressants.

Passons maintenant aux différents modes d'accroissement
sont au nombre de quatre, qui sont: l'achat, l'échange, le d
légal, dans les pays où il existe, et enfin les dons.

: nous avons traité plus haut de la création des biblio-
t de la constitution du premier fonds, nous avons con-
heter des collections entières et prouvé que le système
en bloc était alors, et de beaucoup, le plus avantageux :
n est plus de même une fois que, la bibliothèque étant
, il ne s'agit plus que de la maintenir au courant des
ns nouvelles. A moins qu'il ne se présente dans des
s particulièrement favorables, et n'offre des avantages
mpensant les inconvénients qu'il entraîne toujours,
bloc doit être alors impitoyablement proscrit. Mais
nconvénients s'agit-il ? Nous en avons déjà signalé un,
faire entrer dans la bibliothèque, en nombre plus ou
nsidérable, des ouvrages inutiles ; il y en a encore
celui, par exemple, de faire l'acquisition de livres que
de déjà, de doubles dont on ne peut ensuite se défaire
, ou d'ouvrages incomplets dont il sera désormais
e de combler les lacunes, quelque peine qu'on se donne
river, etc... Il y a cependant un cas où l'achat en bloc
ncore être utile et avantageux, ce serait celui où il
it d'enrichir d'une collection importante une classe
délaissée; mais, d'une façon générale, le système
plicable à une bibliothèque en voie de formation ne
adopté pour les acquisitions ordinaires. Nous avons
aut, par exemple, que, lorsqu'il s'agissait de constituer
de bibliothèque, il était en général plus avantageux de
aux antiquaires, ou de suivre les ventes aux enchères,
sser par l'intermédiaire des libraires, et nous en avons
les raisons : mais une bibliothèque entrée dans la
action, et obligée de se tenir au courant de tout ce
t, pourrait-elle suivre la même règle ? Évidemment
neuf dixièmes de ses ressources, en effet, sont consa-
hat d'ouvrages récemment parus, ouvrages que l'on ne
un le sait, trouver que chez les libraires. Ce serait une
très mal placée, et qui porterait une grave atteinte aux
gitimes des travailleurs, que de vouloir attendre, pour
s publications nouvelles, qu'elles apparaissent dans les
les antiquaires ou aux enchères des ventes, sous pré-
il serait ainsi possible de les payer moins cher. Qu'arri-

application, du moins dans tous les cas à la seconde. Constato du reste, et c'est là un fait de nature à réjouir tous les bibl philes, que, comparé à ce qu'il était autrefois dans les vieil bibliothèques, le fléau dont nous nous occupons a beauco perdu de son intensité. La valeur de plus en plus grande ç l'on accorde aux ouvrages anciens, le soin apporté aux nouvel reliures, l'usage de plus en plus fréquent des collections, u propreté plus minutieuse, une aération plus abondante, lumière répandue à profusion, enfin une administration plus s gneuse, connaissant le prix des trésors qui lui sont confiés et traitant en conséquence, autant de causes qui ont contribu rendre plus favorable une situation que tout bibliothécaire, pc peu qu'il soit véritablement ami des livres, doit chercher améliorer encore.

Nous avons parlé plus haut d'une façon détaillée des aut dangers qui peuvent menacer une bibliothèque (incendie, hun dité, etc.) et montré que l'on pourrait, dans une certaine mesu les prévenir, en apportant les soins voulus à la construction l'édifice ; inutile, par conséquent, d'y revenir encore. Il y a cep dant une question que nous ne pouvons passer sous silence, c' celle de l'assurance contre l'incendie [1]. Pour assurer une bibli thèque publique, il faudrait d'abord en déterminer la vale approximative, ce qui ne serait pas toujours facile, surto s'il s'agissait d'une bibliothèque importante : on se verr alors obligé de faire l'assurance en bloc, pour une somn globale fixée par un expert. Les seules estimations préci seraient (outre celles des acquisitions annuelles) celles des man scrits, des incunables et des estampes, que l'on ferait bien, raison de leur valeur exceptionnelle, d'assurer à part. Mais no nous éloignons de la question particulière que nous voulio examiner et qui est celle-ci : l'État doit-il oui ou non assurer s

1. Cf. Petzholdt, dans l'*Anzeiger*, 1872, n° 482. — Un arrêté du minist de l'Instruction publique de Prusse, promulgué en 1881, prescrit d'assu les bibliothèques scolaires contre l'incendie ; toutefois, et afin d'éviter d frais considérables, il ordonne de ne pas spécifier la valeur réelle d livres rares et des manuscrits : ceux-ci doivent être ou bien expressém exclus de la police d'assurance ou bien assurés pour une somme relati ment peu élevée. Voir *Anzeiger* de Petzholdt, 1882, n° 403.

›thèques? A la question ainsi posée, nous croyons qu'il faut ıdre non. Étant donné, en effet, la quantité considérable de thèques que possèdent certains pays — qu'on réfléchisse seu-ıt au nombre de bibliothèques universitaires qu'il y a en :e ou en Allemagne — l'État serait obligé de payer chaque : aux compagnies d'assurances une somme considérable le total, au bout de peu d'années, finirait par représenter la r d'une bibliothèque. Nous pensons donc que, si les parti-·s doivent toujours assurer leurs bibliothèques, l'État, au aire, a tout avantage à ne pas le faire. Il vaut mieux pour lui r les chances de voir, à la suite d'un accident, une de ses ›thèques endommagée par le feu, et ce avec d'autant plus ison que bon nombre des trésors qui se trouvent renfer-oit dans l'une, soit dans l'autre, ne pourraient en aucun re remplacés à prix d'argent. La conséquence de cet état oses sera que les administrateurs des bibliothèques devront ıbler de précautions, afin d'éviter un malheur à tous les s de vue irréparable ; il sera donc utile que sinon tous du ; un certain nombre des employés habitent dans le voisi-le l'établissement, afin de pouvoir, en cas d'incendie, se trou-nmédiatement sur les lieux pour organiser les premiers rs, et, au cas où la catastrophe menacerait de prendre de nsion, pour procéder, avec l'aide des personnes présentes, au tage des collections les plus précieuses.

CHAPITRE V

DE L'ACCROISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I

l'accroissement en général et de ses différents modes.

ır qu'une bibliothèque ouverte au public ne cesse pas de dre au but en vue duquel elle a été créée, pour qu'elle tous les services qu'elle doit rendre, il faut naturellement

Avec le temps,et à mesure qu'il aura une pratique plus g
des achats de livres, le bibliothécaire sera du reste de mo
moins exposé à découvrir, surprise toujours désagréable,
acheté deux fois le même ouvrage.

A condition qu'il ait le livre devant les yeux — et c'
cela surtout que les envois à l'examen sont avantageux
bibliothécaire expérimenté reconnaîtra presque toujours,
tains indices extérieurs : couverture, nom de l'éditeur, déd
etc., que tel livre n'est qu'une thèse et telle brochure qu'un
à part d'un article de revue. Il n'est pas toujours possible,
dant, d'arriver, sur ce point, à une certitude absolue, auss
seillons-nous, dans les cas douteux, de différer l'achat du
jusqu'au moment où l'on aura pu dissiper ses soupçons
tous les achats ne se font pas « après examen », et il arrive trè
vent qu'on commande à un libraire un ouvrage qui est
sous presse, ou un livre paru depuis longtemps, ou un
quelconque publié à l'étranger. Dans une bibliothèque bien
nisée, ces commandes devront être soigneusement notées
qu'on puisse toujours immédiatement savoir si, quand, et ch
tel ou tel ouvrage a été commandé. C'est là une préc
indispensable. Outre, en effet, qu'elle permet de contrôler n
ment la façon dont les ordres d'achats ont été exécutés
empêche encore que, par oubli ou distraction, on ne comn
deux fois le même livre, et qu'on ne soit ainsi exposé à le
deux fois. Partant de ce principe, certains bibliographes on
posé la création d'un registre spécial, sur lequel les comm
seraient consignées par ordre de dates; mais il nous semble
est plus pratique et plus simple de prendre note de chaque
mande sur une fiche séparée, et de réunir ensuite toutes les
ainsi obtenues aux cartes sur lesquelles les suites des ouv
en cours de publication sont, ainsi que nous le verrons

---

d'exemplaires, une centaine environ: or, il paraît que l'on aurai
reproduit et mis en vente, comme originaux, un certain nombre d'ou
précieux, particulièrement des revues scientifiques, les *Annales* de l
l'*Archiv* de Virchow, la *Zeitschrift für analytische Chemie*, *für*
chende Sprachforschung, ainsi que les œuvres de Uhland, le catalo
Heinsius, etc...



in, inscrites au fur et à mesure de leur entrée (tabl. 9). Cela it, on classe toutes les fiches alphabétiquement. Cette fusion des ux répertoires n'offre absolument aucun inconvénient et elle rmet, en outre, lorsque l'ouvrage commandé n'est pas encore mplet, d'utiliser la fiche de commande comme carte de suite, qui constitue tout à la fois une économie de travail et de temps. utile, croyons-nous, d'insister longuement ici sur les avanges du système que nous indiquons : tout le monde, en effet, ra d'accord avec nous pour reconnaître que, lorsqu'on veut ssurer de l'identité d'un ouvrage, il est plus facile d'en trouver le titre dans un répertoire classé alphabétiquement e dans un registre où l'on a été, par la force même des choses, ligé de suivre l'ordre chronologique.

Disons enfin que l'on devrait adopter comme règle invariable, ns toute bibliothèque, de ne jamais donner d'ordre d'achats rbalement, mais toujours par écrit, de façon qu'en cas de contation le libraire puisse toujours fournir la preuve que la commnde lui a été réellement faite. Dans les grandes bibliothèques se sert, en général, pour les commandes, de formulaires spéux, imprimés ou lithographiés, dont on n'a qu'à remplir les ncs par les indications voulues.

L'échange des livres constitue, ainsi que nous l'avons dit plus ut, le second des modes d'accroissement. Toute bibliothèque t en premier lieu échanger les doubles qu'elle possède contre utres ouvrages dont elle a besoin. Certaines bibliothèques, bibliothèques universitaires, par exemple, peuvent échanger re elles les publications parues dans le ressort de leurs acadés respectives. Nous allons examiner, à tour de rôle, ces deux es d'échanges.

a question des doubles a, surtout pour les bibliothèques tant t peu considérables, une réelle importance. Toute bibliothèque, lle qu'elle soit, arrive, avec le temps, à posséder un certain nbre de doubles, dont le bibliothécaire doit naturellement rcher à tirer parti ; s'il les laissait, en effet, se morfondre sur rayons, au lieu de s'efforcer de les utiliser d'une façon avantase et profitable aux intérêts de l'établissement qu'il dirige, il riterait qu'on lui reprochât sévèrement son impardonnable

négligence [1]. Mais quels sont les livres qui peuvent être considérés comme doubles? Avant de décider que tel ouvrage est en double, le bibliothécaire doit examiner attentivement les deux exemplaires qu'il possède ; s'ils sont tous les deux absolument identiques, si les deux titres sont semblables, si le lieu et l'année de la publication, le nom de l'éditeur, la dédicace, la préface, le texte, le nombre des pages, les caractères et le papier sont exactement les mêmes, il n'y a pas d'hésitation à avoir; mais si, au contraire, il existe entre les deux exemplaires une différence quelconque, si minime soit-elle, ils ne peuvent à aucun titre être considérés comme faisant double emploi. Un ouvrage est-il véritablement en double? on met de côté, pour le garder, l'exemplaire le mieux conservé et le mieux relié, et l'on fait placer l'autre dans la collection des doubles. Il est nécessaire d'avoir une liste, autant que possible méthodique et correspondant au classement adopté dans la bibliothèque, des livres de cette collection. Nous allons maintenant examiner de quelle façon on doit procéder pour se débarrasser des doubles ; mais disons auparavant qu'il est des ouvrages dont les doubles doivent être soigneusement conservés : ce sont les ouvrages qui sont très fréquemment consultés, ou ceux que l'on juge à propos d'immobiliser dans la salle de lecture pour que le public les ait toujours à sa disposition ; dans ce dernier cas, en particulier, un second exemplaire est très utile, sinon même nécessaire, pour le service du prêt.

Il y a deux manières de tirer parti des doubles que l'on pos-

---

1. Cf. Cornelius WALFORD, « A proposal for applying a system of « Clearing » to duplicate volumes in public and private libraries », *Transactions and proceedings of the Library Association. 3. Meeting*. London, [illegible], p. 104-106. Edmund Mills BARTON, « The best use of duplicates », *Library Journal*, X, 1885, p. 231-234, et enfin l'arrêté du ministère des cultes d'Autriche relatif à la séparation des doubles dans les bibliothèques universitaires et scolaires. *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, p. 318-319. — Lorsque le gouvernement allemand décida, après la guerre, de reconstituer la bibliothèque de l'université de Strasbourg, les différentes bibliothèques d'Allemagne envoyèrent leurs doubles au nouvel établissement, et les collections ainsi constituées formèrent en quelque sorte le [illegible] la bibliothèque actuelle, qui possède, chacun le sait, des richesse [illegible] ibles.

sède : la vente ou l'échange. Lorsqu'on veut vendre, on a à choisir entre la vente aux enchères et la vente à l'amiable, soit en bloc, soit en détail. La vente aux enchères est évidemment un moyen très commode de se débarrasser des doubles, et c'est pour cette raison que les bibliothécaires lui donnent en général la préférence; mais elle présente cependant des inconvénients graves : d'abord les droits à payer au commissaire-priseur, sur le produit de la vente, sont, la plupart du temps, très élevés, et en second lieu, la réussite même des enchères dépend d'une foule de circonstances fortuites et impossibles à prévoir. Dans ces conditions, nous croyons qu'il est préférable de n'y avoir recours qu'à titre exceptionnel. Le mieux, à notre avis, est de s'adresser directement au public et de mettre chaque ouvrage en vente à un prix de..., fixé soit par un bibliothécaire parfaitement au courant de la valeur des livres, soit même par un expert. Si l'on ne parvient pas à écouler de cette façon tout le stock des doubles que la bibliothèque possède, il est alors toujours temps de faire vendre aux enchères, autant que possible par une maison qui ne prenne pas une commission excessive, ceux qui sont restés, à moins qu'on ne trouve un antiquaire qui consente à solder le tout à un prix raisonnable.

On peut aussi, avons-nous dit, échanger les doubles; malheureusement, c'est là chose assez difficile. Les occasions propices sont d'autant plus rares qu'il n'existe pas encore chez nous, à l'heure qu'il est, de revue bibliographique qui se soit donné pour tâche de faciliter les échanges en leur ouvrant une rubrique spéciale dans ses colonnes. A cet égard, les Américains nous ont donné l'exemple. Il y a quelques années, en effet, les bibliothécaires des États-Unis ont décidé de publier, en supplément à leur revue, un bulletin des doubles que leurs bibliothèques désirent vendre ou échanger [1]. Il est incontestable qu'une liste de ce

---

1. Le *Library Journal* fit une tentative du même genre, en 1886, et ouvrit à cet effet une rubrique dans ses colonnes : « Bulletin of duplicates for exchange or sale of books wanted. » Pour les abonnés du journal, le prix d'insertion était de cinq centimes par annonce; pour les non abonnés, de dix centimes : la rédaction du journal devait servir d'intermédiaire entre acheteurs et vendeurs. Cf. aussi « Wat we do about duplicates ». Symposium, *Library Journal*, XIV, 1889, p. 369-371.

genre offre de grands avantages en permettant, du même c
chaque bibliothèque de placer facilement ses doubles et d
bler, sans qu'il soit besoin de démarches fastidieuses, les l
qui existent dans ses collections. A peu près partout, du re
a fini par reconnaître, dans les sphères officielles, qu'il serait
d'établir entre les différentes bibliothèques un service d'é
des doubles. Ce service, nous l'espérons bien, ne tarder
fonctionner partout dans les grands États européens, et, u
qu'il aura été expérimenté et réglementé, on pourra, pe
reprendre et, cette fois, faire aboutir, le projet d'échang
national des doubles proposé pour la première fois en
en 1842 [1].

Si l'échange des doubles ne fonctionne pas encore co
le devrait, il en est un, par contre, qui a pris en ces de
années une extension considérable, c'est celui des thèses e
académiques entre les bibliothèques universitaires. De n
cet échange n'a pas tardé à devenir international, et a
d'hui, par exemple, les bibliothèques universitaires franç
allemandes s'adressent mutuellement, et à intervalles ré
tous les travaux, quels qu'ils soient, parus dans le res
leurs académies. Les bibliothèques des sociétés savantes,
thèques qui renferment parfois sur telle ou telle branch
science d'incalculables richesses, ont établi entre elles un
d'échanges analogue. Elles se communiquent mutuellem
publications émanant des différentes sociétés auxquelle
appartiennent, et pour quelques-unes d'entre elles les ou
ainsi obtenus par voie d'échange constituent le plus clair
accroissement annuel. Si nous ne craignions pas de tomb
l'exagération, nous dirions même qu'aujourd'hui il est
possible à une société savante de se constituer ainsi une
thèque à peu près sans bourse délier. Quant aux grandes
mies qui constituent, pour ainsi dire, des institutions d'Éta
échangent leurs publications avec presque toutes les s

1. C'est Alexandre Vattemar qui, le premier, dans la séance du
1842, demanda à la Chambre qu'on organisât un service intern
d'échange pour les doubles. Voir *Serapeum*, III, 1842, p. 238, note.

cientifiques du monde, et leurs bibliothèques [1] sont devenues eu à peu, surtout au point de vue des périodiques, d'une ichesse inouïe.

Le dépôt légal est la troisième source d'accroissement: mais les ibliothèques nationales sont à peu près les seules à en profiter. 'out le monde sait ce qu'il faut entendre par dépôt légal. En ertu d'une loi, tout éditeur (et, à défaut d'éditeur, l'imprimeur) oit déposer entre les mains de l'État deux exemplaires de tous ·s ouvrages, journaux, brochures, atlas, gravures, morceaux de ıusique, etc., qu'il publie. Ce dépôt est en général gratuit; mais arfois aussi l'éditeur reçoit une indemnité déterminée. En 'rance, tous les articles ainsi reçus sont versés par l'État à la ;ibliothèque Nationale, dont ils constituent l'un des moyens d'acroissement les plus puissants [2]. Dans certains pays, le service du épôt légal fonctionne également en faveur des bibliothèques niversitaires, mais il n'est alors obligatoire que pour les livres ubliés dans la province où l'université a son siège.

Quel est l'origine du dépôt légal? Franke en a dernièrement etracé l'histoire et montré qu'il avait passé par plusieurs phases vant d'arriver à sa forme actuelle [3]. Primitivement on était

---

1. Parmi les bibliothèques des grandes académies allemandes, nous menonnerons ici, d'une façon toute particulière, celle de la « Leopoldinischarolinische deutsche Akademie der Naturforscher », dont le siège se trouve ctuellement à Halle. Cf. O. Grulich, « Leiden und Freuden einer wanernden Bibliothek » *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 117-134. — Du même, *Geschichte der Bibliothek der K. Leopoldinisch-Carolinischen Akademie*, Halle, 1894. Pour faciliter les échanges entre les sociétés scientifiques, les ıméricains ont créé la « Smithsonian Institution » de Washington, qui est rès bien dirigée et dispose en outre de ressources considérables.

2. Cf., à ce propos, L. Delisle, *Notes sur le département des imprimés le la Bibliothèque Nationale*, p. 28.

3. Cf. Johannes Franke, *Die Abgabe der Pflichtexemplare von Druckerzeugnissen mit besonderer Berücksichtigung Preussens und des deutschen Reiches*. Berlin 1889 (3e fasc. de la *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten* de K. Dziatzko). Dans ce travail, fort bien fait, très complet et basé sur les données les plus sérieuses, l'auteur nous retrace l'histoire du dépôt légal dans les différents pays, ce qui nous dispense de nous appesantir longuement ici sur cette question. En France, c'est à François Ier que revient l'honneur d'avoir institué le dépôt légal. Par ses lettres patentes du mois d'octobre 1537, il défendait « à tous imprimeurs et libraires des villes, universités, lieux et endroits » du royaume et des pays

obligé, pour obtenir de la censure l'autorisation de publier un ouvrage quelconque, de lui en remettre un exemplaire, qu'on

---

de son obéissance « de mettre et exposer en vente... aucun livre nouvellement imprimé..., que premièrement ils n'aient baillé un desdits livres, volumes ou cahiers, de quelque science ou profession qu'il soit, ès mains de l'abbé Melin de Saint-Gelais », garde de la bibliothèque de Blois, ou de ses successeurs. Le préambule de ces lettres est des plus curieux. Le roi y expose que cette mesure trouve sa justification dans l'intérêt des lettres. Il veut que ses « successeurs roys de France » puissent être « induits et persuadés d'entretenir et continuer la nourriture et les professeurs d'icelles. » (Voir *Grande Encyclopédie*, t. XIV, p. 170-173, un résumé de l'histoire du dépôt légal en France, par Couderc). De nos jours, le service du dépôt légal a été réorganisé chez nous sur de nouvelles bases par la loi du 29 juillet 1881. D'après le paragraphe III de cette loi, tout imprimeur ou éditeur doit déposer deux exemplaires de tout ce qu'il publie : « au ministère pour Paris ; à la préfecture pour les chefs-lieux d'arrondissement, et pour les autres villes à la mairie. » Un des deux exemplaires est envoyé par le ministère de l'Intérieur au ministère de l'Instruction publique, l'autre transmis à la Bibliothèque Nationale.

A l'étranger, le dépôt des atlas, des estampes, des morceaux de musique n'est obligatoire que dans certains pays. En Bavière, par exemple, tous les ouvrages consacrés à l'histoire de l'art du dessin doivent, ainsi que nous l'apprend Franke (p. 142-143), être déposés en double exemplaire, dont l'un est destiné à la bibliothèque royale de Munich, et l'autre au cabinet des estampes ; il en est de même des publications musicales, dont un exemplaire est déposé à la bibliothèque royale, et l'autre à la bibliothèque du conservatoire. En Prusse (Franke, p. 217 et suiv.), les cartes géographiques et les gravures ne sont pas soumises au dépôt légal, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un texte, ce texte fût-il des plus courts ! Cf. encore E. Steffenhagen, « Die Pflichtexemplare in Schleswig-Holstein. » *Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 429-432 ; VIII, 1871, p. 275-278. — Du même, *Der Pflichtexemplarzwang in Schleswig-Holstein*. Kiel, 1890. — A. Kalus, « Die Vorschriften über Pflichtexemplare in Oesterreich. Wien, 1891. — B. Lundstedt, « Ueber die Abgabe der Pflichtexemplare von Druckerzeugnissen an die Bibliotheken in Schweden, sowie d[illegible] mit zusammenhängende Fragen », *Centralblatt f. B.*, VIII, 1891, p. 202-210.

« L'Angleterre a aussi sa loi sur le dépôt légal, mais le service [illegible] bien fait qu'à Londres. L'éditeur doit cinq exemplaires, qui sont destinés [illegible] Musée britannique et aux bibliothèques d'Oxford, Cambridge, Édimbourg et Dublin. — En Russie, la loi du dépôt l[illegible]gal est plus sévère. Elle oblige [illegible] primeur à déposer au comité de la cen[illegible]ure huit exemplaires. Une ordonnance administrative a porté ce chiffre à neuf pour certaines catégories d'ouvrages (histoire, géographie, etc.). Ce neu[illegible] plaire est d[illegible] à la bibliothèque de l'état-major général. I[illegible] est destiné[illegible]

appelait *exemplaire de censure*. Il y avait aussi l'*exemplaire de privilège*; mais le dépôt de ce dernier n'était obligatoire que pour les livres jouissant de privilèges spéciaux ; il constituait alors pour l'imprimeur une garantie de propriété, qui protégeait son œuvre contre les reproductions illicites.

La suppression de la censure préalable des livres dans la plupart des pays civilisés entraîna, tout naturellement, la disparition de l'ancien exemplaire de censure. Le droit de censure se transforma alors en un droit de surveillance sur la presse politique, quotidienne ou périodique, et les éditeurs de journaux, seuls, furent, dès lors, astreints à déposer, à titre d'*exemplaire de surveillance*, soit entre les mains de la police, soit au greffe d'un tribunal spécial, un exemplaire de chacun des numéros de leur journal. Quant à l'exemplaire de privilège, il fut aboli avec les privilèges qu'il était chargé de défendre, et la loi qui décréta la protection de la propriété littéraire le remplaca par l'*exemplaire de protection*, dont le dépôt était obligatoire, si l'on tenait à voir ses droits d'auteurs reconnus et défendus contre toute contrefaçon. — Mais où mettre tous ces livres ainsi reçus : exemplaires de censure ou de privilège, de surveillance ou de protection? Dès le début, tout le monde fut d'accord pour reconnaître que le mieux était de les placer en dépôt dans les bibliothèques, et c'est ce qui fut fait; puis, par une association d'idées toute naturelle, on en vint à se demander si l'on ne pourrait pas, aussi bien dans l'intérêt des bibliothèques que du public, obliger les éditeurs à livrer à l'État un exemplaire de tous les ouvrages qu'ils publiaient. Ce fut là l'origine du dépôt légal, et FRANKE nomme *exemplaires d'étude*, parce qu'ils contribuent au développement de l'instruction et au

---

bibliothèques publiques. » Cf. *Grande Encyclopédie*, *loc. cit.* Nous n'étudierons pas ici la façon dont fonctionne le service du dépôt légal en Allemagne, car nous aurons l'occasion d'y revenir plus loin. — Disons en terminant que « les seuls États de l'Europe dans lesquels le dépôt légal en faveur d'une bibliothèque quelconque n'existe pas » actuellement « sont : la Bulgarie et la Belgique, le royaume de Saxe et les quatre petits états du même nom (Saxe-Altenbourg, Saxe-Weimar, etc.) ; les duchés et grands-duchés de Bade, Mecklembourg, Oldenbourg et Brunswick, les principautés de Reuss, Waldeck et Lippe, et l'État de Brême. » *Grande Encyclopédie*, *loc. cit.*

progrès de la science, tous les ouvrages que les grandes bibliothèques tirent de cette source inépuisable. — La question du dépôt légal a été de tout temps l'objet de discussions ardentes. Il s'est toujours trouvé des éditeurs pour le combattre et pour protester contre le sacrifice qui leur est, de ce chef et injustement, disent-ils, imposé par l'État[1]. La vérité est que, dans la plupart des cas, ce sacrifice est si minime qu'il ne vaut même pas la peine d'en parler. Tous ceux qui sont tant soit peu au courant des travaux d'imprimerie savent très bien que ce ne sont pas quelques exemplaires de plus ou de moins qui peuvent modifier d'une façon sensible le prix de tirage d'un livre. L'on peut même se demander si, dans leur intérêt bien entendu, les imprimeurs et les éditeurs n'agiraient pas habilement en faisant cadeau de leur plein gré aux

---

1. Voir à ce propos l'article paru en 1874 dans le *Magazin für den deutschen Buchhandel*, n° 5, p. 65-73, « Die Pflichtexemplare vor dem Reichstage », et la réponse de Petzholdt dans l'*Anzeiger* de la même année, n° 490. Parmi ceux qui ont défendu le plus énergiquement les droits des libraires citons en première ligne Konrad Weidling, qui dans son travail « Die Pflichtexemplare in Deutschland » (*Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*, 1887, vol. III, n° 218, p. 4678-80; n° 222, p. 4787-90; vol. IV, n° 257, p. 5630) appelle le dépôt légal un « impôt injuste ». Il ajoute cependant, à la fin de son article, « que l'on doit prendre en considération l'argument mis en avant par les partisans du dépôt légal, qui le considèrent comme l'unique moyen de réunir tous les livres qui paraissent dans chaque pays, et qui constituent, en quelque sorte, le patrimoine intellectuel de chaque peuple », et il reconnaît « qu'étant donné les ressources plus que modestes, dont disposent nos bibliothèques, il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de supprimer le dépôt légal »; mais on pourrait, dit-il en terminant, et sur ce point nous sommes, on le verra plus loin, de son avis, accorder aux éditeurs, pour les ouvrages de prix, une indemnité de 50 0/0. Albert Kirchhoff s'est aussi déclaré l'adversaire du dépôt légal dans son article du *Börsenblatt* (1887, vol. IV, n° 248, p. 5398-5400), intitulé « Zur Geschichte der Pflichtexemplare ». C'est, dit-il, « la dernière des prestations en nature qui existe encore, et elle n'en est que plus odieuse. » Adolf Gubitz (« Die Pflichtexemplare. Ein Vorschlag zur Beseitigung derselben. » *Ibid.*, 1888, vol. I, n° 36, p. 749-750) a proposé de supprimer le dépôt légal, persuadé qu'on pourrait compter, pour le remplacer, sur la bonne volonté des auteurs, qui ne manqueraient pas de faire don spontanément à l'État de toutes leurs publications. Nous croyons que M. Gubitz s'abuse, et nous sommes persuadés que, si l'État voulait escompter les « dons spontanés des auteurs » pour supprimer le [illegible] légal, il s'exposerait à de fâcheuses désillusions.

principales bibliothèques des ouvrages qu'ils publient ; celles-ci ne contribuent-elles pas, en effet, à tenir le public au courant du mouvement littéraire, et la réclame indirecte, qu'elles font aux livres en les communiquant aux travailleurs, n'est-elle pas, en général, beaucoup plus efficace que les critiques qui paraissent dans certains journaux très souvent peu lus. Et cependant quelle peine les libraires ne se donnent-ils pas pour obtenir de ces journaux quelques comptes rendus favorables, et de combien d'exemplaires sont-ils obligés de faire cadeau aux bureaux de rédaction ! Du reste, c'est un tort, ainsi que le fait remarquer DZIATZKO [1], de récriminer à tout propos contre le dépôt légal, et les éditeurs qui s'en plaignent devraient comprendre que le petit nombre de volumes qu'ils donnent ainsi à l'État n'est pour celui-ci qu'une bien faible compensation de la protection qu'il leur accorde contre les contrefacteurs. Nous reconnaissons que, lorsqu'il s'agit d'une publication d'un prix exceptionnellement élevé, on pourrait accorder au libraire une indemnité plus ou moins importante ; mais cette réserve faite, nous avouons que nous ne considérons le dépôt légal ni comme injuste, ni comme trop onéreux. C'est une institution des plus utiles et qui rend vraiment à l'État d'inestimables services [2]. Comme on l'a souvent dit, et comme le répète FRANKE, c'est le seul moyen que nous ayons de conserver d'une façon complète et intégrale toute la production scientifique et littéraire de notre temps. Il faut insister sur cette idée, car elle constitue le meilleur des arguments en faveur du dépôt légal. En admettant même, en effet, qu'une bibliothèque disposât de ressources inépuisables, pourrait-elle se procurer tous les livres, brochures, etc., qui paraissent annuellement dans un pays quelconque, la France ou l'Allemagne par exemple ? Personne n'oserait le soutenir. Si le dépôt légal arrive à centraliser, comme nous

1. Dans sa préface à l'ouvrage de FRANKE cité plus haut. Cf. également de DZIATZKO, « Zur Frage der Pflichtexemplare in Deutschland ». *Börsenblatt*, 1887, vol. IV, p. 5351-52.

2. A. R. SPOFFORD, « Copyright in its relations to libraries and literature », *Library Journal*, I, 1877, p. 84-89. — R. A. MACFIE, « Copyright in its relation to the supply of books to libraries and the public » *Transactions and proceedings of the 3. annual meeting of the Library Association U. K.* London, 1884, p. 107-113.

l'avons dit, et ce sans exception aucune, tout ce qui se p
dans une région déterminée, c'est que, pour tous les éditeu
imprimeurs de cette région, il a force de loi. Mais comment
bibliothèque pourrait-elle arriver au même résultat? Comme
prendrait-elle pour se tenir au courant de toutes les publica
nouvelles? Disons tout de suite que cela lui serait impos
pour l'excellente raison qu'elle ne disposerait d'aucun moy
contrôle. Les bibliographies, nous dira-t-on? Mais nos meill
bibliographies, tout le monde le sait, sont loin d'être compl
c'est ainsi, par exemple, qu'elles laissent absolument de côt
feuilles volantes, dont l'importance pour l'histoire des idées
la vie sociale d'une époque est cependant considérable.

Le dépôt légal est donc, ainsi qu'on l'a dit, « une mesur
plus sages ». Est-il maintenant nécessaire d'ajouter que le d
strict du bibliothécaire placé à la tête d'un établissement,
la chance d'avoir été choisi pour recevoir ce dépôt, est de
ler avec soin à ce que les éditeurs lui remettent ponctuelle
et régulièrement tout ce qu'ils font paraître. L'État de son
et c'est là un point sur lequel HARTWIG [1] a insisté avec ra
l'État, disons-nous, doit exiger des libraires et des imprim
que les exemplaires destinés au dépôt légal soient imprimé
un papier solide et durable; le papier employé en effet auj
d'hui par les imprimeurs, pour les publications à bas pri
surtout pour les journaux, est tellement mauvais qu'il ne t
pas, au bout de peu de temps, à tomber en poussière. Enf
serait à souhaiter que les éditeurs et imprimeurs acceptas
une fois pour toutes, et sans arrière-pensée, le dépôt légal co
une loi, qui en définitive n'a en vue que les intérêts du plus g
nombre : tout le monde y gagnerait, et l'on n'aurait plus à enr
trer de toute part des plaintes au sujet des irrégularités et
négligences que l'on constate partout dans cet important
vice [2].

---

1. O. HARTWIG, « Die Pflichtexemplare der deutschen Buchhänd[illegible] Article paru dans la *Post*, de Berlin, le 19 mars 1889, n° 78. Du même, « [illegible] älteste und das jüngste Papier ». *Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 197-[illegible]

2. Voici ce que dit à ce propos M. L. DELISLE dans ses *Notes su[r le] Département des imprimés*, p. 28 : « La q[illegible] réformes à app[illegible] au service du dépôt légal est trop compliquée p[illegible] être abordée incid[illegible]



Il nous reste maintenant à parler des dons qui constituent le quatrième des modes d'accroissement. On peut dire que, d'une façon générale, nos bibliothèques n'ont pas à compter d'une façon bien sérieuse sur la libéralité des particuliers. Ce phénomène regrettable s'explique surtout, croyons-nous, par ce fait que, la plupart de nos bibliothèques étant des établissements officiels, le public considère que c'est à l'État à subvenir à leurs besoins. Par une bizarrerie assez curieuse, ce sont les bibliothèques universitaires qui ont le plus à souffrir de cet état de choses. Bien peu, parmi ceux qui les fréquentent et viennent journellement y étudier, songent plus tard à leur laisser un témoignage sensible de leur gratitude; mais, s'il est permis de déplorer ce fait, comment qualifier la conduite de ces professeurs, trop nombreux hélas! qui n'ont pas même la délicatesse d'offrir à la bibliothèque de l'université à laquelle ils appartiennent au moins un exemplaire des ouvrages qu'ils publient? Ebert demandait qu'on les y obligeât par une loi, soutenant avec juste raison que ces ouvrages intéressaient directement l'histoire de l'université, comme étant une des manifestations les plus probantes de son activité intellectuelle.

Les legs de bibliothèques privées sont également chez nous extrêmement rares, et c'est regrettable à tous les points de vue; car ces bibliothèques, qui ont souvent une réelle valeur, sont en général, après la mort de leurs possesseurs, absolument dilapidées! Ce serait déjà un grand bien, si chaque propriétaire de bibliothèque consentait à spécifier qu'après sa mort, et au cas où ses héritiers mettraient en vente les collections qu'il a réunies,

---

ment. Il suffit de rappeler ici que, malgré la fréquence de nos réclamations et malgré le concours empressé des bureaux du ministère de l'Intérieur, beaucoup de publications françaises n'arrivent point à la Bibliothèque ou n'y sont représentées que par des exemplaires plus ou moins défectueux. Le mal serait encore plus grand, si beaucoup d'auteurs et d'éditeurs, pour assurer la conservation dans un dépôt public de tous les produits de la librairie française, ne comblaient pas souvent des lacunes résultant les unes de la négligence des imprimeurs, les autres des procédés actuellement employés pour la constitution des livres à planche et des ouvrages de longue haleine dans lesquels entrent des éléments très divers. » 'Sur les améliorations à apporter au service du dépôt légal en Allemagne, cf. Appendice XII.

la bibliothèque publique la plus proche aurait un droit de préemption sur tous les ouvrages dont elle pourrait avoir besoin. Aux États-Unis, nous l'avons déjà dit plus haut, les particuliers font aux bibliothèques des dons considérables [1] ; mais il est vrai que dans ce pays les bibliothèques ont un caractère démocratique plus accentué que chez nous et rendent à la masse du public plus de services que les nôtres. Nous ne pouvons, néanmoins, nous empêcher de déplorer que l'exemple qui nous est donné par les Américains ne soit pas suivi en Europe. La production littéraire et scientifique est devenue de nos jours si considérable que, faute de ressources suffisantes, la plupart des bibliothèques se trouvent contraintes de n'acheter que les livres absolument nécessaires et de laisser de côté des ouvrages qui leur seraient cependant très utiles. Que d'occasions il y aurait là pour les personnes riches de se montrer généreuses et de faire le bien d'une façon intelligente, en contribuant au développement de la culture intellectuelle et à la vulgarisation de la science. Toutefois, si nous avions un conseil à donner aux personnes qui désirent faire cadeau de livres à une bibliothèque, ce serait de demander, tout d'abord, au bibliothécaire quels sont les ouvrages dont l'établissement qu'il dirige a le plus besoin. Faute de cette précaution, on risque, en effet, de donner à la bibliothèque des livres qui, quelle que soit leur valeur, ne lui seront d'aucune utilité, parce qu'ils ne rentrent pas dans le cadre de la science à l'étude de laquelle elle est consacrée, ou des doubles dont elle ne saura que faire. Quel en sera le résultat? Un supplément de travail pour le bibliothécaire, parfois des frais de reliure relativement élevés, et, en définitive, une donation manquée, parce que les livres qui auraient pu faire l'affaire de la bibliothèque ont précisément reçu de leur propriétaire une autre destination. Hâtons-nous de

1. Cf. les indications données à ce sujet par le *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 243, 503 ; IV, 1887, p. 280, 370, 420 ; V, 1888, p. 457 ; VI, 1889, p. 45, 469 ; VII, 1890, p. 72-73, 111-112, 213-214 ; VIII, 1891, p. 230-..., par le *Library Journal*, qui enregistre sous une rubrique spéciale les dons reçus. Consulter également T. E. Stephens, « The rise and growth of public libraries in America », *Transactions and proceedings of the ... meeting of the Library Association*. London, 1886, p. 16-30. Pour l'Angleterre, cf. *Centralblatt f. B.*, VI, 1889, p. 46.

reste, que, si le bibliothécaire ne peut en aucune façon imposer volonté au donateur, il lui est cependant possible d'arriver à lifier ses intentions dans un sens favorable aux intérêts de la liothèque, en l'éclairant sur le but qu'elle poursuit et en lui ant connaître ses véritables besoins. Du jour, en effet, où le ateur sera arrivé à cette conviction que, pour rendre service bibliothèque, il ne suffit pas de lui donner des livres quelques, mais seulement les livres dont elle a besoin, la question résolue, et le bibliothécaire n'aura plus à craindre que le don on veut lui faire ne l'encombre d'ouvrages inutiles. Sil arrivait s, malgré tout, que dans le nombre des volumes offerts un tain nombre fussent inutiles, le bibliothécaire pourrait tours, à condition bien entendu que le donateur l'y autorisât, rcher à les vendre ou à les échanger. Mais que peut faire le liothécaire, lorsque l'établissement qu'il dirige hérite d'une liothèque entière, et que l'une des clauses testamentaires spée que nul des ouvrages qui en font partie ne pourra être ni niné ni vendu ? Il n'a, évidemment, qu'à se soumettre à la onté formelle du testateur et à accepter tout, plutôt que de e des observations et des réserves, dont le résultat le plus clair it peut-être de soulever des difficultés de la part des autres itiers, et qui, dans tous les cas, risqueraient de détourner les sonnes désireuses de faire un don à la bibliothèque de mettre projet à exécution.

§ II

Du registre des acquisitions.

orsqu'un ouvrage quelconque fait son entrée à la biblioque, qu'il soit ancien ou moderne, relié ou broché, qu'il ait acheté ou qu'il provienne d'un don, le premier soin du iothécaire ou de l'employé chargé du service des entrées être de l'inscrire sur un registre spécial appelé registre des uisitions[1]. (Tabl. VIII.)

Cf. H. Beraldi, « Voyage d'un livre à travers la Bibliothèque Natio-», *op. cit. La Nature*, 2ᵉ sem., 1873.— G. M. Jones, « Accession depart-t. » *Library Journal*, vol. XVIII, 1873, p. 234-235.

Le tracé de ce registre peut varier de bibliothèque à thèque, mais les rubriques sont à peu près partout les mê concernent la date de l'enregistrement, le numéro d'entré par l'ouvrage (numéro progressif d'une série qui recom chaque année à partir de 1), le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage accompagné des renseignements nécessaires lieu et la date de sa publication, ainsi que sur son forr nombre des volumes dont il se compose, le nom du fourn et le prix payé. Aussitôt que l'ouvrage a été catalog bibliothécaire doit en outre en inscrire la cote dans la c spéciale réservée à cet effet; enfin sous la légende « ob tions » il indique les particularités spéciales que prése livre et la façon dont il est relié [1].

Il est absolument nécessaire, aussi bien dans l'intér l'œuvre que pour assurer la tenue régulière des catalogue les différents ouvrages reçus soient inscrits sur le registr acquisitions au fur et à mesure de leur entrée. En agissant ment, en laissant s'accumuler sur sa table les livres nouvea lieu de les enregistrer immédiatement, le bibliothécaire s'e à commettre ensuite des erreurs qu'un peu plus de hâte lu permis d'éviter. L'enregistrement de tous les ouvrages nouv se fait, en général, à l'aide des factures provisoires don libraires accompagnent leurs envois. Inutile de dire que factures doivent être contrôlées avec le plus grand soin.

1. Sur les opérations diverses auxquelles donne lieu, dans ch bibliothèque, l'entrée des acquisitions nouvelles, cf. l'*Instruction gén relative au service des bibliothèques universitaires françaises*, du 4 1878, et « How we treat new books. Symposium ». *Library Journal*, XIV, 1889, p. 109-111. Un certain nombre de bibliothécaires américai sont mis d'accord pour adopter dans leurs établissements respectif registre d'acquisitions établi sur un modèle uniforme. Melvil Dew décrit en détails ce registre-type, dans un intéressant article du *Lib Journal*, « A model accession-catalogue », vol. I, 1877, p. 315-320. registre a 360 pages et 5400 lignes. Le *Library cooperation committe* mis en vente au prix de 4 dollars 1/2, et l'on peut se le procurer s'adressant au bureau des « Library supplies », Tremont place, n° 1, B ton (*Library Journal*, I, 454). Un autre modèle de registre a encore proposé par V. Francis T. BARRET, « A form of stock-book, or acc sions-catalogue » *Transactions and proceedings of the Library Associa* 1. Meeting. London, 1879, p. 79-81.



ANNÉE 1889-90

DATE	Numéros d'entrée	TITRE DE L'OUVRAGE	Nombre des volumes	Nom du Fournisseur	PRIX M.	PRIX Pf.	Cote du catalogue méthodique	OBSERVATIONS
1890 10 Janvier	2850	ROSSBACH u. WESTPHAL. Theorie d. musischen Künste der Hellenen. vol. III, 2 Leipzig, 1889, in-8°	1	Librairie G. Berlin	12	60	Cb 1700 b	
»	2851	SCHRADER (O.). Sprachvergleichung u. Urgeschichte. 2. éd., Iéna, 1890, in-8°	1	id.	12	60	Bf 190 a	
»	2852	JOST (J. M.). Neuere Geschichte d. Israeliten Abth 1-3. Breslau [1846], in-8°	1	M...t, antiquaire Breslau	4	50	Ha 4301	
»	2853	TESTAMENTUM novum, curante I. COZZA-LUZI. Romae, 1889, in-folio	1	Librairie H. Berlin	176	45	Jc 4555. 2°	
»	2854	STUDNICZKA (Frz.). Kyrene. Leipzig, 1890, in-8°	1	id.	8	10	Hb 3861	
11 Janvier	2855	JAMES (Wilh.). Naval history of Great Britain. New edit., vol. I-VI. London, 1837, in-8°	6	T... London	5	40	Nn 1702	
»	2856	ZANNONI (Antonio). La Fonderia di Bologna. Bologna, 1888, in-folio	1	Z... Bologna	52	65	Ha 1444. 2°	
»	2857	LEROY-BEAULIEU (Paul). L'État moderne. Paris, 1890, in-8°	1	W... Paris	7	20	Ks 237	

Tableau VIII. — Modèle de registre d'acquisition.

Il est des cas cependant où le bibliothécaire se trouve
riellement dans l'impossiblité d'inscrire tout de suite
registre des acquisitions les livres qu'il reçoit : soit q
d'autres occupations pressantes, soit qu'en raison du
considérable des entrées il se voie obligé de différer
quelques jours leur enregistrement. Ce retard risquan
l'avons déjà dit, d'être une cause d'erreurs, il faudra al
mesure de prudence, indiquer sur la couverture même de
livre quel est son prix, le nom du libraire chez lequel i
acheté et la date de son arrivée. Ce sont là, en effet, de
nées essentielles pour les règlements de comptes auxq
devra procéder plus tard ; puis, et en attendant qu'on
s'occuper des ouvrages en question, il faudra avoir bien
les mettre de côté, et veiller attentivement à ce que pers
les touche.

L'enregistrement des acquisitions nouvelles est, ain
nous venons de le voir, une opération des plus simples ;
est cependant une question sur laquelle tout le monde n'
absolument d'accord, et que nous devons par conséquent
ner ici, c'est celle de la numérotation. Tandis, en effet, qu
certaines bibliothèques chacun des ouvrages reçus dans l
de l'année ne porte qu'un seul numéro d'entrée, alors mêm
paraît en livraisons successives, dans d'autres, au contrair
cune de ces livraisons est portée séparément sur le regis
acquisitions, à sa date d'arrivée, et reçoit un numéro di
On a même été jusqu'à donner un numéro particulier à t
volumes d'un même ouvrage, sans tenir compte de ce f
ces différents volumes étaient arrivés le même jour et
tuaient en quelque sorte un tout inséparable. Ce système,
dit, présente cet avantage qu'à la fin de l'année le derni
numéros d'entrée portés sur le registre correspond exact
au chiffre total des volumes reçus, et il permet, en outre
besoin s'en fait sentir, de retrouver facilement la date ex
laquelle telle ou telle livraison d'un ouvrage quelconque
envoyée à la bibliothèque. Mais il nous semble qu'en c
concerne ce dernier point on peut atteindre le même ré
d'une façon beaucoup plus pratique : il suffit, en effet, au fu
mesure qu'on enregistre un livre, d sur le titre, s

oit, ce qui est encore préférable, à l'aide de timbres la date de son entrée et le numéro qui lui a été attri-ıt au chiffre des volumes qui s'incorporent continuelle-s les multiples divisions de la bibliothèque, rien de plus de le connaître jour par jour : on n'a qu'à additionner chacune des pages du registre le nombre des volumes ouvent portés et à ajouter à la somme ainsi obtenue le s pages précédentes.

vons dit plus haut que l'inscription des titres des sur le registre des acquisitions devait être faite en c'est là un point sur lequel il est, croyons-nous, inutile A quoi servirait, en effet, de reproduire le titre dans ·? Le registre des acquisitions n'est pas un catalogue réalité d'autre but que de conserver ce qu'on pourrait état civil de chaque ouvrage, en justifiant de son ori-ınt à l'indication du prix des livres, elle est rendue par ce fait que le registre des acquisitions est, en ıps, un des plus importants registres de comptabilité, et bliothécaire à contrôler les factures des libraires, fac-doivent être remises chaque mois aux grandes biblio-et tous les trois mois aux bibliothèques de moindre :e. Une fois ces factures réglées, le bibliothécaire fera oter sur le registre en question, en marge des différents ui s'y trouvent portés, la date à laquelle ils ont été dans tous les cas, d'indiquer par un signe quelconque yement en a été régulièrement effectué.

ınfin très utile de mentionner pour chaque ouvrage, nous l'avons fait, la cote qui lui a été assignée au cata-:hodique. Grâce à cette précaution, on pourra, en effet, chaque année, faire le relevé exact des accroissements ıe des sections du cadre bibliographique, et l'on ne se obligé, pour obtenir le même résultat, de tenir à jour d registre uniquement destiné celui-là à classer par ématique les nouvelles acquisitions [1]. Le bibliothécaire

---

e de dire que ce second registre sera cependant absolument si l'on a l'intention de faire imprimer, à la fin de l'année, une ıodique des acquisitions nouvelles » faites par la bibliothèque.

devra mentionner les données ainsi obtenues sur les acc ments des différentes divisions dans son rapport annuel port que nous considérons comme indispensable et qui d être rendu partout obligatoire, aussi bien dans l'intérêt du thécaire lui-même que dans l'intérêt de l'établissement dirige.

Puisque nous avons l'occasion de parler des catalogues d'accrois disons que le nombre des bibliothèques, qui se sont décidées à en un, est loin d'être aussi considérable qu'on pourrait le souhai France, la Bibliothèque Nationale publie mensuellement « les noti tives à la plupart des volumes ou brochures » qu'elle reçoit, dans d letins consacrés l'un aux livres d'origine étrangère, l'autre aux livr gine française. (Sur l'utilité de ces bulletins, cf. L. DELISLE, *Notes*. e Catalogue des livres nouveaux, p. 31-37). La Bibliothèque Sain viève à Paris, le British Museum, la bibliothèque Victor-Emr Rome, la Bibliothèque Nationale à Florence, etc., publient des analogues. Dans un très remarquable article, paru dans la *Revue d thèques* et intitulé « Projet d'un catalogue annuel des acquisit bibliothèques universitaires », M. A. FÉCAMP, bibliothécaire en c bibliothèque universitaire de Montpellier, a montré quels inestim vices un catalogue de ce genre rendrait aux professeurs et aux é de nos universités. Grâce à ses efforts persévérants, ce projet a commencement d'exécution par la publication, en 1895, d'un premi cule contenant les acquisitions des bibliothèques universitaires de B Caen, Dijon, Montauban, Montpellier et Toulouse pendant l'année 1893-1894. Le second fascicule (1894-95) est sous presse et contie plus les acquisitions des bibliothèques universitaires d'Aix et de M Les matériaux du fascicule III (1895-96) sont déjà réunis, et ce f qui sera mis sous presse dès l'achèvement du fascicule II, ren outre les acquisitions des bibliothèques déjà nommées, celles de thèques d'Alger, Besançon, Clermont-Ferrand et Lille, auxquelle dront s'adjoindre, pour 1896-97, les bibliothèques de Poitiers et de Enfin pour le 5e fascicule, M. A. FÉCAMP espère arriver à l'unan collaboration des bibliothèques universitaires de province et r l'adhésion des trois qui manquent encore : Grenoble, Lyon et Nan

En Allemagne, la Bibliothèque royale de Berlin fait paraître 1892 un *Verzeichniss der aus der neu erschienenen Litteratur erw Druckschriften*, et il en est de même des bibliothèques de Bamberg stadt, Dresde, Karlsruhe, Cologne, Weimar, Wurzbourg, etc., etc.

La Bibliothèque royale de Stockholm a récemment entrepris la tion d'un catalogue général systématique des acquisitions annu toutes les bibliothèques de Suède. Ce catalogue est rédigé par E. W GREN. Il y a là un exemple que l'on ferait bien d'imiter partout.

Dans les grandes bibliothèques comme la Bibliothèque Natio

a proposé de remplacer le registre des acquisitions par sorte de répertoire sur fiches dans lequel chacun des ages nouveaux serait classé dans l'ordre alphabétique. ECH notamment s'est fait le défenseur de cette idée. Dans gistre, disait-il, les acquisitions sont inscrites suivant l'ordre nologique de leur arrivée et forment un pêle-mêle pour dire inextricable. Qu'en résulte-t-il ? C'est que, lorsqu'on savoir si telle ou telle publication a été reçue ou non par ibliothèque, il faut parcourir tout le registre et parfois eurs registres, sans pouvoir même être sûr que l'ouvrage hé ne vous échappera pas. Mais il est facile, selon nous, de à cet inconvénient, en ajoutant à chaque registre une table bétique, naturellement très succincte, qui permettra tou-, à condition qu'on la tienne régulièrement au courant, de uver facilement la page sur laquelle se trouve mentionné re dont on désire vérifier la présence.

répertoire sur cartes mobiles préconisé par MOLBECH ait du reste ce grave défaut qu'il rendrait très incom-, pour ne pas dire impossible, au bibliothécaire le ôle des factures des libraires. Mais, nous dira-t-on, ne nterait-il pas, du moins, certains avantages analogues à que vous avez signalés plus haut en parlant du catalogue bétique sur fiches ? En aucune façon. Le système des fiches récieux pour un catalogue alphabétique, parce qu'il permet, que vous l'avons déjà expliqué, de supprimer, ou de rem-r par d'autres, les cartes devenues inutiles, de compléter qui présentent des lacunes, etc., etc. ; mais il n'y a aucune

---

ins mensuels, dont nous avons parlé plus haut, ne sont pas seulement iés à faire connaître au public les ouvrages nouveaux qui viennent re place dans chacune des divisions de l'établissement, ils servent e à la rédaction des différents catalogues ou répertoires. On en fait mer à cet effet un certain nombre d'exemplaires sur papier pelure et eul côté, de telle façon que l'on puisse ensuite découper chaque e pour le monter sur fiches ou le coller dans des registres. Ce procédé nse de faire à la main les copies de chaque notice, prévient toute r dans la transcription des titres, fournit enfin des éléments de cata-d'une lecture très facile et dont la netteté abrège la durée des rches. Cf. L. DELISLE, *loc. cit.*

analogie à établir entre ce catalogue et le répertoire a
tique des acquisitions, qui, de l'aveu même de ses pa
n'est pas un catalogue et n'en possède aucun des car
Nous avons encore une raison à faire valoir à l'appui de
que nous défendons ici. L'inventaire des acquisitions d
ainsi que nous l'avons dit, annuel, c'est-à-dire qu'il ne pe
tenir que les ouvrages entrés à la bibliothèque dans l
d'une année. Ce délai expiré, il est clos à jamais et revêt
tant, pour l'établissement auquel il appartient, le caractè
document historique que l'on doit précieusement garde
qu'il constitue en quelque sorte, ainsi qu'un bibliogra
dit avec justesse, l'*editio princeps* de la bibliothèque. E
croit-on que lorsque cet inventaire est rédigé, ainsi que
conseillons, sous forme de registre, il n'est pas plus facile
server, que s'il se présentait sous la forme d'un réperto
fiches mobiles, déjà plus ou moins détériorées et for
sujettes à se perdre [1].

Dans les petites bibliothèques, on peut se contenter d'i

1. Justin Winsor, le célèbre bibliothécaire de la *Harvard Univ*
contesté l'utilité du registre des acquisitions et, dans un article,
très court, intitulé « Shelf-lists vs. accession catalogues » (*Librar*
nal, vol. III, 1878, p. 247-248), proposé de le fondre avec la *Shelf-Lis*
ment dit catalogue topographique, sous prétexte que « the pure a
catalogue demands an amount of labor which produces no corres
advantages ». La rédaction du *Library Journal* avait déjà par
« danger of giving up an old well-tried feature of library econom
ample experience proved thewisdom of so doing. » Dans un arti
tant également comme titre « Shelf-lists.., etc. », et paru dans le
Journal, vol. III, 1878, p. 324-326, W. F. Poole répondit aux ob
de Winsor. Tandis que ce dernier demandait la suppression du regi
acquisitions « because of the amount of labor required to keep
Poole, au contraire, conseillait de le conserver « because of the am
labor it saves. The accession catalogue », ajoutait-il, « is a per
record for all time. Nothing can be added to its past entries and
taken from them. The shelf-lists, in which it is proposed to m
accession entries, are temporary records. They are soon worn
use, and are constantly in process of change. At each rearrange
the library, or of a class, they are wholly superseded by new she
What then becomes of the accession entries? They must be copied.
pensons absolument comme Poole et nous disons avec lui : *ho*
that which is good.

istre d'acquisitions; mais dans les grandes bibliothèques il en t deux : l'un pour les achats proprement dits, l'autre pour les s. Le registre des dons sera établi sur le même modèle que ii des achats (voir tabl. VIII), avec cette seule différence que om du fournisseur sera remplacé par celui du donateur et la rubrique relative au prix des ouvrages sera supprimée. tile d'ajouter que, dans ce cas, chacun des registres possède urellement une numérotation distincte et que les livres donnés vent porter la mention « Don » à côté de leur numéro d'ac-issement.

l serait bon aussi de créer dans chaque bibliothèque un istre d'acquisition spécial pour les périodiques [1]. Le nombre journaux, revues, recueils académiques, etc., est devenu de jours si considérable, et leur mode de publication varie tel-ent que l'on peut même, jusqu'à un certain point, considé-ce registre comme nécessaire. A l'encontre des deux autres istres d'accroissement, ce dernier doit être alphabétique et is ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il embrasse une iode indéterminée d'années. Ce registre peut être un simple ier relié ou, ce qui vaut mieux encore, se composer d'une série cahiers de papier blanc que l'on réunit ensemble à l'aide d'une ure électrique. Cette disposition adoptée à Paris à la biblio-que de la Sorbonne a donné jusqu'ici d'excellents résultats.

'our conserver les numéros des périodiques de l'année cou-te, on se sert en général de meubles spéciaux divisés, ainsi que nontre la figure ci-dessous (fig. 69), en un certain nombre de es dans lesquelles les journaux et revues se trouvent classés ordre alphabétique. Le titre et la cote de chaque revue vent être indiqués sur une étiquette placée sur le rayon infé-ır de la case où elle est conservée. Il serait avantageux que neuble fût muni, à cet effet, de tablettes à rainures permet-t de glisser cette étiquette sur champ. Les portes à coulisse, ırées sur notre gravure, sont très pratiques et méritent d'être

. Cf. sur cette question, Hannah P. James, « Current magazine chek-s », *Library Journal*, vol. XIV, 1889, p. 377-378 ; R. R. Bowker, « Cur-t magazine chek-lists : another method », *ibid.*, p. 404-405. — « The nagement of periodicals. Symposium », *ibid.*, vol. XV, 1890, p. 5 7.

recommandées, bien qu'elles ne soient pas d'une nécessit
lue. Dans les grandes bibliothèques, où le chiffre des pério
reçus est extrêmement considérable, une armoire ne suff
il en faut naturellement plusieurs, et l'on doit, dans ce ca
d'éviter des recherches inutiles, indiquer, à l'aide d'une



Fig. 69. — Meuble classeur pour les revues.

étiquette placée bien en évidence sur chacune d'elles, la se
alphabétique à laquelle elle est consacrée. A la fin de l'an
lorsque les revues sont complètes, on les sort de leurs cases
pectives pour les envoyer à la reliure, sinon on les laisse à
place jusqu'au moment où l'on a pu se procurer les num
ou les parties qui font défaut.

Les livraisons successives des ouvrages en cours de publica
doivent être conservées dans des armoires analogues à c

qu'on emploie pour les périodiques et classées également par ordre alphabétique.

Dans certaines bibliothèques on a créé, sous le titre de « registre des publications inachevées », un registre commun tout à la fois aux périodiques et aux suites. Cette manière de faire présente, à notre avis, plus d'inconvénients que d'avantages, et il nous semble préférable de séparer nettement les suites des périodiques, dont elles diffèrent en réalité du tout au tout. Chaque ouvrage nouveau qui entre à la bibliothèque doit, avons-nous dit au début de ce chapitre, être immédiatement inscrit au registre d'entrée, et cette règle s'applique aussi bien à ceux qui sont incomplets qu'à ceux qui sont entièrement achevés. Mais, pour les ouvrages incomplets, qui sont annoncés comme devant avoir plusieurs volumes, ou qui paraissent par livraisons, cette première opération n'est pas suffisante; il faut encore les enregistrer à part, de manière à en avoir une liste spéciale qu'on puisse contrôler d'une façon régulière. Faute de cette précaution, en effet, il serait impossible d'organiser le service des suites sur une base sérieuse et l'on risquerait, à un moment donné, de voir encore portés comme incomplets des ouvrages achevés en réalité depuis longtemps. Mais comment disposer ce répertoire des suites? sur fiches ou sous forme de registre? A notre avis, un répertoire sur fiches est, dans ce cas, bien préférable à un registre. Ce dernier, en effet, ne tarderait pas, en raison même de la nécessité dans laquelle on se verrait de biffer les ouvrages devenus complets, à se trouver surchargé de ratures qui nuiraient à sa propreté et rendraient les recherches fort pénibles. Avec un répertoire sur fiches, au contraire, cet inconvénient n'est pas à craindre, puisqu'il suffit, lorsque la publication d'un des ouvrages qui y sont inscrits est terminée, de supprimer purement et simplement la carte qui le concernait. Dans quel ordre classer ce répertoire sur fiches? Dans l'ordre alphabétique, qui est ici le plus naturel et le plus commode. Outre le titre de l'ouvrage (titre qu'on pourra abréger, s'il est trop long), il faudra noter sur chaque carte (tabl. IX) le nom du libraire chez lequel il a été acheté, indiquer l'année et le n° du registre des acquisitions, signaler au fur et à mesure l'arrivée des suites et la date de réception de chacune d'elles, enfin,

Nom du fournisseur	TITRE DE L'OUVRAGE	Année et n° du registre des acquisitions	Observat[ions]
Librairie W. Paris	Lindner (Th.). Deutsche Geschichte unter d. Habsburgern u. Luxemburgern. T. I 14/III, 90. (Donné à relier 15/III, 90). T. II, etc.	1889-90 1118	[Cote] Ne ... Payé 22/V...

Tableau IX. — Modèle de fiche du répertoire des suites.

sous la rubrique « observations », inscrire la cote de l'ou mentionner s'il était déjà relié au moment où on l'a acl indiquer, s'il y a lieu, à quelle époque les différentes parti le composent ont été payées. Cette indication de payement très grande importance, parce que, en cas de contestation réclamation quelconque de la part du libraire, elle pern bibliothécaire de retrouver immédiatement la facture pro que le compte, objet du litige, a été effectivement réglé. qu'il s'agit d'un ouvrage paraissant en livraisons, il faut en trer chacune des livraisons séparément, puis, une fois volume est complet, on biffe sur la carte les indications q concernent, en mentionnant qu'à tel jour elles ont été envoy la reliure et formeront les tomes I, II, etc. Il est bien ent toutefois, qu'on ne doit jamais rien effacer sur une fiche. avoir, au préalable, sorti de l'armoire où elles sont conservé livraisons qui doivent être réunies en volume; pour mieux et afin d'éviter toute erreur, les deux opérations doivent simultanées. De temps à autre, du reste, il est nécessair l'employé chargé du service des suites fasse une revue gén des meubles où sont déposés les ouvrages en cours de pub tion, et vérifie si les volumes ou fascicules présents concor

ıne façon parfaitement exacte, avec les indications du réperre. C'est là l'unique moyen pour lui de prévenir toute erreur ıve, et d'empêcher que des ouvrages entièrement terminés ne ent, par mégarde, maintenus dans l'incomplet; il pourra égaleent profiter de cet examen pour enlever des casiers, où on les ait provisoirement placés, les ouvrages inachevés dont la publition, pour une cause ou pour une autre, a été interrompue. ie faire de ces ouvrages? S'il est prouvé que la suite n'en raitra jamais, on n'a qu'à les faire relier sans plus attendre; ı cas de doute, et si l'on peut espérer que l'auteur se décidera ı jour à les terminer, il suffit de les faire cartonner.

§ III.

De la reliure des livres.

Une fois les livres nouveaux enregistrés et classés, il faut imméitement s'occuper de leur reliure. Les publications de tout ıre dont s'accroissent annuellement les collections d'une biblio-que lui parviennent, en effet, pour la plupart, à l'état de lumes ou de fascicules brochés qu'il serait très difficile, pour pas dire impossible, de conserver si l'on n'avait pas soin de faire relier. Il arrive cependant parfois que, parmi les ouvrages us, il y en ait un certain nombre de reliés; mais, même dans ce s, il sera prudent de ne pas les mettre à leur place sur les rayons ant d'avoir examiné si la reliure dont ils sont munis est suffinment forte et durable.

Dans certaines bibliothèques, on a l'habitude de n'envoyer les res nouveaux au relieur qu'après les avoir mis pendant quelques ırs à la disposition du public dans la salle de lecture [1]. Cette

. Il en est ainsi, par exemple, à la Bibliothèque Victor Emmanuel, à me. Cf. à ce propos l'article de G. Canestrelli, « Lo scaffale provisorio », ıs la *Rivista delle Biblioteche*, 1893, p. 98-99, et les remarques de Morpurgo, *ibid.*, p. 99-100. Au British Museum, les ouvrages précieux emment acquis sont exposés dans des « show-cases ». Cf. « The show-e of recent additions to the library of the British Museum », *The Library*, . VI. 1894, p. 106-110.

mesure nous semble excellente, mais à la condition que le de communication soit très court et ne dépasse jamais 5 jours au maximum. Ce n'est là, du reste, qu'une gracieuse l'administration de la bibliothèque fait au public; car, en générale et par principe, le bibliothécaire ne doit jamai mettre qu'un livre broché soit communiqué en lecture. Il f donc qu'il ait toujours bien soin d'envoyer sans retard à la r

ENVOI A LA RELIURE N° 15. (MÜLLER, r

	8 Février 1890	Fr.
	Report...	915
	× N° 505. Zeitschrift für wissenschaftliche Zoologie, 48, 1889, D.rel. avec modèle (47).	2
	× N° 506 Codex diplomaticus Saxoniae I, 2. D. rel. avec modèle I, 1	3
	× N° 507 Analecta Bollandiana VIII, 1889 D.rel. avec modèle VII.	2
	× N° 508 Novum Testamentum e Cod. vaticano D.rel. veau.	7
A rendre le 15 février.	× N° 509 Kämpfe, Burchard III D.rel.	0
	× N° 510 Reinecke, Geschichte von Schauen. Cart.	0
	× N° 511 Dittenberger, Heinrich Heydemann. Cart.	0
A réparer.	× N° 512 Zeitschrift für romanische Philologie. II	»
		931

Reçu les ouvrages ci-dessus, 8/II 90.

Müller, *relieur.*

N° 512, rendu 10/II 90; N° 509, rendu 15/II 90; le reste, 22/II 9

Le Bibliothécaire,

X...

Tabl. X. — Spécimen d'un registre de reliure.

les volumes nouvellement reçus, afin qu'aussitôt rentré puissent prendre place dans les magasins de livres et être à la disposition des travailleurs. La question dont nous nous o pons ici est si importante que, dans quelques règlement

liothèque, on a cru bon d'assigner un délai maximum pour eliure des acquisitions nouvelles; il y a peut-être là quelque gération, mais ce qu'on peut dire c'est que, généralement, les eurs gardent beaucoup plus longtemps que cela n'est nécese les ouvrages qu'on leur remet. Ce serait, nous le reconnais-s, une erreur que de leur demander d'exécuter trop rapide-it le travail qui leur est confié; car ils ne pourraient alors y orter le soin et l'attention voulus; mais enfin il y a des tes, et nous estimons que, pour un train d'une importance enne, quinze jours, au maximum, sont largement suffisants. int aux grandes bibliothèques, et afin d'éviter des retards si préjudiciables à la régularité du service qu'aux intérêts du lic, elles sont obligées de répartir entre plusieurs ateliers, et orata de ce que chacun d'eux peut faire, les volumes qu'elles à relier.

xaminons, maintenant, de quelle façon est organisé dans la part des bibliothèques le service de la reliure. Toutes les aines, et à jour fixe, le relieur doit venir à la bibliothèque, ant que possible en personne, rapporter les livres qu'il a ter-iés et prendre livraison des ouvrages nouveaux qu'on lui a parés. Le contrôle des volumes sortants et rentrants se fait à le d'un registre spécial appelé « registre de la reliure », sur uel le bibliothécaire, ou l'employé chargé du service, inscrivent ouvrages qui doivent être reliés, et indiquent, en même temps, late de leur sortie (tabl. X). A chacun de ces ouvrages corres-d un numéro faisant partie d'une série continue qui recom-ice chaque année à partir de 1. Avant de prendre livraison train, le relieur doit signer sur le registre le reçu des livres l emporte. Outre le titre de l'ouvrage abrégé correctement ans la forme sous laquelle il doit être reproduit par le relieur, ut encore indiquer sur le registre la tomaison des volumes, enre de reliure qui a été choisi : reliure pleine, demi-reliure, onnage, etc., et ne pas oublier surtout de mentionner les s remis à titre de modèles; puis, à droite, dans une colonne iale, on inscrira le prix de reliure [1] de chaque ouvrage, tandis

---

V. à ce sujet E. Bosquet, *Barêmes ou devis de travaux de reliure*, , 1892. — P. Ladewig, « Ueber Tarifirung von Bucheinbänden », *ralblatt f. B.*, VIII, 1891, p. 529-550.

que, dans la marge de gauche, on notera les observations div relatives, par exemple, aux volumes que le relieur devra re ner avant les autres, aux conventions établies pour la reliu tel ou tel ouvrage plus ou moins précieux, etc..., etc... Lorsc relieur rapporte les livres, le bibliothécaire doit vérifier si les volumes sont bien présents, examiner si les reliures son faites, et surtout contrôler avec soin les titres marqués relieur sur le dos de chaque ouvrage. Ce travail de vérific achevé, il barre les numéros de sortie, ou les fait précéder signe quelconque destiné à les annuler, et donne ensuite quit au relieur de son reçu, en inscrivant sur le registre la da rentrée des livres. Quant aux prix des reliures, c'est le b thécaire lui-même qui doit les inscrire sur le registre, so moment de la sortie des volumes, soit lorsque le relieur les porte. Dans les bibliothèques importantes qui occupent lièrement deux ou plusieurs relieurs, il faut avoir un re spécial pour chacun d'eux. Au moment des règlements de com le bibliothécaire contrôle ses factures à l'aide des registres; à quelle époque ces règlements doivent-ils être effectués? les grandes bibliothèques une fois par mois, dans les pe bibliothèques tous les trois mois, ainsi que nous avons recommandé de le faire pour les règlements de comptes libraires. Inutile d'ajouter que, chaque fois qu'un mois ou trimestre aura été payé, il faudra le noter soigneusement su registre à la fin du mois ou du trimestre en question.

Nous venons d'exposer sommairement les rapports qui exis entre la bibliothèque et le relieur, il nous reste maintena présenter quelques observations sur les principes dont le bi thécaire doit s'inspirer pour faire relier les ouvrages qu'il re et à examiner quel est le genre de reliure qui convient le m aux livres d'une bibliothèque publique[1].

1. Voir A. Maire, « La reliure des ouvrages de bibliothèque ». *R des Bibliothèques*, III, 1893, p. 479-496. — A. R. Spofford, « Bindin preservation of books », dans les *Public libraries in the United St America*, etc. Pt. I, p. 673-678. — Justin Winsor, « Library memora *ibid.*, p. 711-714. — Cornelius Walford, « On binding of books for p and private libraries, etc. » Rapport fait au Congrès internationa bibliothécaires et reproduit dans le *Library Journal*, II, 1878, p. 20

oici d'abord quelles sont les trois grandes règles sur lesles doit se baser le bibliothécaire pour organiser dans l'étaement qu'il dirige le service de la reliure :

Ne jamais permettre qu'un livre reste à la bibliothèque être relié ;

Faire relier chaque ouvrage séparément et éviter à tout , par conséquent, les recueils factices ;

S'efforcer de donner à chaque ouvrage une reliure qui soit à la fois en rapport avec sa valeur et avec les services qu'il rendre, et veiller, dans tous les cas, à ce que cette reliure soit ible d'assurer la conservation du livre.

es règles, nous le savons, sont surtout théoriques et peuvent, conséquent, dans la pratique, subir quelques modifications ; imoins, le bibliothécaire ne doit jamais les perdre de vue, et 'en écarter que lorsqu'il lui est impossible de faire autret. La première règle ne souffre, du reste, aucune exception. un livre, si petit qu'il soit, ne doit rester broché [1]. La reliure qu'on ne l'oublie pas, le seul moyen que nous ayons de pro:r un livre contre les influences extérieures, d'en assurer la servation, et d'en rendre la communication possible et le iement facile. Un livre sans reliure est exposé aux plus ves détériorations et, pour tout dire, voué à la destruction. is n'ignorons pas, certes, que les reliures sont chères et

---

Sir Redmond BARRY, « On binding », *ibid.*, p. 203-207. — B. B. POOLE, ook-binding memoranda », *ibid.*, XIV, 1889, p. 261-264. — D. V. R. NSTON, « Binding and binderies », *ibid.*, XVI, 1891, n° 12, p. 9-16. — Du E, « Notes on binding », *ibid.*, XVII, 1892, n° 8, p. 13-15. — B. B. LE, « Elements of good binding », *ibid.*, p. 15-18. — D. V. R. JOHNSTON, nding and repair », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 246-247. — M. E. SARGENT, nding for library use », *ibid.*, XIX, 1894, p. 262. — I. Y. W. MACALIS-, « Notes on binding, and a suggestion », *Transactions and proceedings he 4. and 5. annual meetings of the Library Association U. K.* London, , p. 187-189. — C. DAVENPORT, « Notes on book-binding », *The Library*, 893, p. 217-225.

[1]. Le principe de la reliure immédiate de tout ouvrage nouveau n'est admis en France. On prescrirait plutôt une limite avant laquelle on ne pas relier. L'*Instruction générale relative au service des bibliothèques ersitaires*, du 4 mai 1878, dit en effet en propres termes : « Il devra pourvu à la reliure des ouvrages une année après leur impression. »

pour l'affirmative, nous reconnaissons cependant que ce
n'offre pas d'inconvénients bien graves. Nos bibliothèq
posent, du reste, de ressources si minimes qu'elles sont
d'y avoir recours constamment, par raison d'économi
qu'on se garde bien, par exemple, de faire relier ensembl
que cela s'est vu, deux années d'une revue ou d'un pér
quelconque. Qu'en résulterait-il, en effet? C'est que le
n'ayant la plupart du temps besoin que de l'une des anné
nues dans le volume, l'autre resterait inutilisée aux dépe
second travailleur qui pourrait la désirer. Il n'est pas né
d'ajouter que les tables de matières, qui embrassent pl
années d'une revue et qui forment ainsi des répertoires
de la revue elle-même, doivent être reliées séparément,
comprend de soi [1].

Passons maintenant à l'examen de la troisième des règle
cées plus haut. Une bonne reliure, avons-nous dit, est c
correspond tout à la fois à la valeur de l'ouvrage auquel
destinée et aux services que cet ouvrage est appelé à
C'est là une vérité en quelque sorte si évidente qu'elle
besoin de démonstration. Tout bibliothécaire devra don
cher à bien s'en pénétrer, de façon à la faire passer de la
dans la pratique. La reliure est le vêtement protecteur d
et doit être, à ce titre, tout à la fois élégante et
Qu'on n'aille pas cependant, sous prétexte d'élégance,
dans l'exagération. Si nous pensons que ce serait une fa
une faute grave, de ne pas relier les livres d'une façon
nable et propre à en assurer la conservation, si nous c
qu'une lésinerie exagérée aboutirait ici aux plus fâcheux
tats, nous considérons, d'autre part, qu'il serait absurde
une bibliothèque publique, qui n'est pas une bibliothè
bibliophile, de pousser l'ornementation à l'excès [2]. Ce

1. Norman C. Perkins, « How to bind periodicals », *Library J*
XII, p. 354-356. — E. Palumbo, « Norme generali per la legatura dei
dici nelle pubbliche biblioteche », *Rivista delle biblioteche*, I, 1888, p

2. « Les reliures de luxe ne sont pas faites pour les biblio
publiques, sauf dans certains cas particuliers; on ne demandera don
ralement que des demi-reliures, très simples, et des cartonnages à
veau ou de toile. » *Instr. générale relative au service des bibl.*
du 4 mai 1878.

r sans profit des sommes relativement considérables, et eût pu faire meilleur usage. La solidité : voilà, ne l'ou- as, la première condition et, pour tout dire, le critérium onne reliure, et il faut s'y attacher d'autant plus que le t destiné à être plus fréquemment consulté. Il est bien , cependant, qu'il est des cas où une simplicité trop grande t pas de mise, et nous reconnaissons volontiers qu'on ne hésiter à faire les sacrifices nécessaires pour donner aux ires, ou aux éditions de luxe, une reliure digne de leur L'on peut même dire que, dans cette occurrence, la beauté liure est une garantie de sa bonté, car c'est un fait d'expé- que les reliures de luxe présentent, en général, et ce en nème du soin qu'on apporte à les faire, plus de solidité tes les autres Ce serait toutefois une erreur que de vou- ndre texte de ce que nous disons ici pour combattre les de simplicité que nous avons donnés plus haut. Qu'on pas, en effet, qu'une bibliothèque n'est pas un musée de , et que la reliure n'y est, à vrai dire, qu'un élément acces- .es livres : voilà l'élément principal ; maintenant qu'ils reliés d'une façon plus ou moins riche, plus ou moins e, peu importe, pourvu que la reliure soit bien faite et les efficacement contre toute détérioration.

is reste à traiter ici d'une question qui a une très réelle nce, bien que les bibliothécaires n'y aient pas toujours, dans le passé, apporté l'attention voulue : nous voulons e l'exécution technique de la reliure [1]. Au premier abord,

---

la reliure et son histoire, cf. pour la **France** : S. Lenormand, *manuel complet du relieur*, nouvelle édition, Paris, 1853. — Michel, *Essai sur la décoration extérieure des livres*. Paris, 1878. même, *La reliure française depuis l'invention de l'imprimerie la fin du XVIII[e] siècle*. Paris, 1880. — Du même, *La reliure commerciale et industrielle depuis l'invention de l'impri- squ'à nos jours*. Paris, 1881. — Du même, *L'ornementation des modernes*. Paris, 1889. — *La reliure moderne. Critique d'un pra-* Anonyme.] Paris, 1882. — G. Brunet, *La reliure ancienne et* . Recueil de 116 planches de reliures artistiques des xvi[e], xvii[e], xix[e] siècles. Paris, 1878. — Du même, *Études sur la reliure des livres collections des bibliophiles célèbres*. Paris, 1891. — A. Cartier, *oration extérieure des livres et de l'histoire de la reliure depuis le*

il semble que le bibliothécaire n'ait pas besoin de s'en o et cependant il est certains soins dont il ne pourrait se ger sur le relieur, celui-ci fût-il même des plus capabl s'exposer à de très graves mécomptes. Avant d'envoyer un à la reliure, le bibliothécaire doit le collationner pe lement ou le faire collationner par le relieur, et e si les différentes parties du livre sont bien à leur place e n'y manque. Un livre est-il incomplet? il ne faut pas na ment le donner à la reliure, mais le mettre provisoire côté et, afin que le public n'en soit pas trop longtemp

---

XVe siècle. Genève, 1885. — Uzanne, *La reliure moderne*. Paris. Bosquet, *Traité théorique et pratique de l'art du relieur*. Paris. H. Bouchot, *De la reliure*. Paris, 1891. — H. Beraldi, *La re XIXe siècle*. Partie I. Paris, 1894. (45 planches.) — Pour l'**Allen** Fritzsche. *Moderne Bucheinbände*. Leipzig, 1878 et sq. — C. Baue *buch der Buchbinderei*. Weimar, 1881, avec Atlas. — L. Brade, *tes Buchbinderbuch*, 3 éd., par R. Metz. Halle, 1882. — G. Sto *Abbildungen von Mustereinbänden aus der Blüthezeit der Buc kunst, mit Text*. Leipzig, 1884. — P. Adam, *Systematisches L Handbuch der Buchbinderei*. Dresden, 1885. — Du même, *Der band. Seine Technik und seine Geschichte*. Leipzig, 1890. — *Deutsche Bucheinbände der Neuzeit. Eine Sammlung ausgeführte ten*. Leipzig, 1889. — L. Bickell, *Bucheinbände des 15. bis 17. derts aus hessischen Bibliotheken*. Leipzig, 1892. — H. A. Lier, *bände aus der Kgl. öffentlichen Bibliothek zu Dresden*. Leipzig. *Monatschrift für Buchbinderei*, hrsg. von P. Adam, Berlin 1890 et sq. l'**Angleterre** : S. T. Prideaux, « Bibliography of works on bindin *Bookmart*, 1889, p. 653-659. — Du même, « A bibliography of bookbi *The Library*, IV, 1892, p. 15-24, 50-56, 90-95. — Du même, *An h sketch of bookbinding*. London, 1893. — J. W. Zaehnsdorf, *Th bookbinding*. London, 1880, 2e éd., 1890. — J. Cundall, *On book ancient and modern*. London, 1881. — W. J. E. Crane, *Book-binc amateurs*. London, 1885. — *A collection of facsimiles from exam historic or artistic bookbinding*. London, 1889. — H. B. Wheatl *reliures remarquables du Musée Britannique*. Paris, 1889. — A. *Bookbinding in the 16. and 17. centuries*. London, 1890. — *Speci royal, fine and historical bookbinding, selected from the Royal L Windsor Castle*. 152 plates. With notes by R. Holmes. London, 1 W. Salt Brassington, *A history of the art of bookbinding*. Par London 1894. — H. P. Horne, *The binding of books*. London, 1 *Bookbindings and rubbings of bindings in the National Art L South Kensington*. London, 1894.

r à combler, dans le plus bref délai, les lacunes dont on erçu. Malheureusement, c'est souvent là chose fort diffi- il n'est pas rare qu'en dépit des efforts les plus patients)ie dans l'impossibilité de compléter un exemplaire défec- Voici alors ce qu'il y a, selon nous, de mieux à faire. il ne manque que peu de chose, et qu'il s'agit d'un livre nandé, il ne faut pas hésiter à l'envoyer au relieur, quitte nsérer dans le corps du volume, et à la place voulue, un sur lequel on puisse plus tard faire monter les pages tanément absentes, au cas où l'on viendrait à les retrou- ant aux ouvrages dans lesquels on a constaté des lacunes mbreuses, et qui ne peuvent par conséquent être utilisés içon sérieuse, on n'a qu'à les laisser brochés, s'ils le sont u, s'ils ont paru par livraisons, à faire assembler les diffé- ahiers dont ils se composent. Nous n'avons pas besoin er que le bibliothécaire doit inscrire sur une liste spéciale es de ces malheureux ouvrages. Cette précaution lui per- de ne pas les perdre de vue et de les compléter au cas où, hasard providentiel, l'occasion s'en présenterait.

i que nous l'avons vu plus haut, lorsqu'on remet un livre eur il ne faut pas seulement lui spécifier le genre et le le reliure que l'on désire, mais encore lui indiquer, avec la ande exactitude, le titre qui doit y être inscrit [1]. Ce titre, ppelle parfois « titre de reliure », se place en général sur des volumes : toutefois, par exception et lorsqu'il s'agit ages d'un format exceptionnel qu'on dispose à plat sur les , ou de plaquettes trop minces pour que le dos offre la suffisante, le titre se met sur le recto de la reliure. Les rès courts peuvent être reproduits en entier; mais, lors- sont d'une certaine longueur, il faut de toute nécessité les r. Il y a à cela deux raisons : la première, c'est que, dans art des cas, on ne dispose que d'un espace fort restreint; la le, c'est que les titres trop détaillés nuisent à la clarté et it les recherches sur les rayons fatigantes et longues. Mais viation d'un titre n'est pas chose si facile qu'on le croit, et

[1] John Edmands, « Lettering of books », *Library Journal*, XII, 1887, 323.

pour arriver à la concision voulue, sans rien omettre d'essentie
il faut, tout à la fois, beaucoup de discernement et beaucoup d
tact. Pour certains ouvrages anciens, la Bible et les classique
entre autres, qui ont eu un nombre d'éditions considérables, o
peut, sur la partie inférieure du dos, indiquer le lieu d'impressio
Pour les périodiques, la mention de l'année est nécessaire, ca
neuf fois sur dix, lorsque le public les demande il indique non le
tomaison mais bien l'époque de leur publication.

Parmi les reliures [1], les plus simples et les plus économique
sont le cartonnage et l'emboîtage. Ce sont des reliures légère
mais qui suffisent amplement pour les livres peu volumineux e
pour les ouvrages sans grande valeur, qui ne sont pas destinés
être communiqués fréquemment. L'emboîtage, qui est d'origin
anglaise, est peu employé en France. Il est, par contre, trè
usité en Angleterre et en Allemagne, et, dans ces deux pays, o
l'applique même, en le traitant avec soin, à de véritables reliure
de luxe. Les reliures proprement dites se font généralement e
peau, et les peaux dont on se sert le plus sont : la basane, l
peau de veau, le maroquin, le parchemin et le cuir de Russie.
« On emploie également les toiles de lin ou de chanvre, et sur-
tout les percalines unies et gaufrées en toutes nuances, qu
l'on désigne sous le nom de toiles françaises et anglaises. » Il y
a divers genres de reliure, les principaux sont la reliure plein
et la demi-reliure. La reliure pleine est celle dont le dos et les
plats sont entièrement recouverts en peau, en toile, ou en un tiss
quelconque. Dans la demi-reliure, au contraire, le dos seul, et
parfois les coins, sont recouverts en peau, tandis qu'on emploie,
pour les plats, de la percaline, ou, plus généralement, du papier
glacé et marbré. Disons, à ce propos, qu'il faut de préféren
choisir des papiers de couleur foncée parce qu'ils sont moi
sujets à se tacher que ceux de nuances claires. Le cartonnag

1. Cf. Edward B. Nicholson, « On buckram as a binding-material
Library Journal, II, 1878, p. 207-209. — Du même, « Buckram, a palinode
*Transactions and proceedings of the 3. annual meeting of the Libr
Association U. K.* London, 1881, p. 117-119. — F. P. Hathaway, « Bin
for a public library » (*ibid.*, IV, 1879, p. 248-249), recommande co
étant « the most serviceable materials for bindings in a public library
calf parchment, 2. good marocco, 3. levant, 4. linen bu ram ».



adel diffère de la reliure et de l'emboîtage. « Au fixés dans les mors en faisant corps avec le dos, écrit losquet[1], les cartons du volume s'en écartent dans une proportion pour former près du dos une rainure ou ıx, permettant au papier ou aux étoffes, avec lesquels, ırs, on recouvre le volume, de former un pli ondulé ou qui, tout en donnant au mors une plus grande souplesse, à cette place l'ouverture à arête vive à laquelle le saurait résister. » Le cartonnage *à la Bradel* n'est bon it exécuté avec soin. Dans ce cas, il est très élégant et en outre, cet avantage que , comme dans l'emboîtage, mplètement le volume, et à qui ne peut se faire avec les és.



Fig. 69. Reliure avec garniture en métal.

s belle des reliures, et celle ploie ordinairement pour les précieuses, est la reliure en du Levant. Le cuir de Russon se sert encore beaucoup agne, est, tout à la fois, lide et moins riche. Inutile ici des reliures en bois; nous plus haut signalé les dangers : qu'il nous suffise qu'elles sont aujourd'hui universellement abandonnées. reliures en velours, en soie ou autres étoffes précieuses, nous en occuperons pas ici; ce sont des reliures de es à la mode par certaines époques et dédaignées es. Les ferrures diverses sont aussi la plupart du temps ire d'ornementation; il est des cas cependant où eur utilité, pour les volumes de dimensions exceptionır exemple, pesants, difficiles à manier, et dont les si elles n'étaient pas munies d'une garniture protecmétal (fig. 69), seraient très rapidement détériorées ttement sur les tables.

---

losquet, *Traité théorique et pratique de l'art du relieur*. Ch. IV,

ır arriver à la concision voulue, sans rien omettre c
'aut, tout à la fois, beaucoup de discernement et be
ct. Pour certains ouvrages anciens, la Bible et les
ıtre autres, qui ont eu un nombre d'éditions considé
eut, sur la partie inférieure du dos, indiquer le lieu d'ı
Pour les périodiques, la mention de l'année est néces
neuf fois sur dix, lorsque le public les demande il indiqu
tomaison mais bien l'époque de leur publication.

Parmi les reliures [1], les plus simples et les plus éc
sont le cartonnage et l'emboîtage. Ce sont des reliure
mais qui suffisent amplement pour les livres peu volu
pour les ouvrages sans grande valeur, qui ne sont pas
être communiqués fréquemment. L'emboîtage, qui est
anglaise, est peu employé en France. Il est, par co
usité en Angleterre et en Allemagne, et, dans ces deux
l'applique même, en le traitant avec soin, à de véritabl
de luxe. Les reliures proprement dites se font généra
peau, et les peaux dont on se sert le plus sont : la b
peau de veau, le maroquin, le parchemin et le cuir d
« On emploie également les toiles de lin ou de chanvr
tout les percalines unies et gaufrées en toutes nua
l'on désigne sous le nom de toiles françaises et angla
a divers genres de reliure, les principaux sont la re
et la demi-reliure. La reliure pleine est celle dont
plats sont entièrement recouverts en peau, en toile, o
quelconque. Dans la demi-reliure, au contraire, le
parfois les coins, sont recouverts en peau, tandis q
pour les plats, de la percaline, ou, plus généraleme
glacé et marbré. Disons, à ce propos, qu'il faut
choisir des papiers de couleur foncée parce qu
sujets à se tacher que ceux de nuances claires.

1. Cf. Edward B. Nicholson, « On buckram as a b
Library Journal, II, 1878, p. 207-209. — Du même, « Boc
*Transactions and proceedings of the 3. annual mee
Association U. K.* London, 1881, p. 117-119. — F. P.
for a public library » (*ibid.*, IV, 1879, p. 248-249
étant « the most serviceable materials for binding
calf parchment, 2. good marocco, 3. levant, 4. lins

res premières dont il se sert d'ingrédients qui puissent · les insectes et leur servir d'aliments.

sque le relieur rapporte les livres qui lui ont été confiés, le thécaire doit examiner, à tour de rôle, chacune des reliures, si elle est bien conditionnée, si elle s'ouvre et se ferme nent, vérifier en un mot si le travail est bien fait. Mais est pas tout et avant de prendre livraison des ouvrages t encore les collationner de nouveau avec le plus grand fin que, si l'on y trouve une erreur quelconque provenant

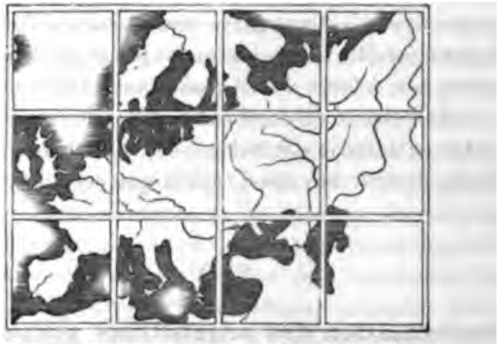


Fig. 70. Spécimen d'une carte géographique montée sur toile.

t du relieur, une interversion dans l'ordre des feuilles, par ole, on puisse la lui signaler immédiatement et lui rendre ume défectueux.

mot, pour finir, sur la reliure des cartes[1] de géographie et lans. Lorsqu'on a affaire à une collection de cartes absolu- indépendantes les unes des autres on peut, si elles sont de s dimensions ou peu consultées, se contenter de les conser- les quelles dans des cartons; mais si ces cartes sont grandes, composent d'une série de feuilles séparées qu'il est néces- le rapprocher les unes des autres pour obtenir une vue mble de la région ou du plan qu'elles reproduisent, il est absolument nécessaire de les faire monter sur toile (fig. 70).

---

f. « How we keep unbound maps », *Library Journal*, XVI, 1891, 5,

Il faut préférer les tranches marbrées ou jaspées à toutes les autres; les tranches dorées ne s'emploient en général que dans les reliures de luxe.

Les dos rigides valent mieux que les dos souples pour les ouvrages très volumineux et qui, en raison de leur poids, ne se tiennent que difficilement debout.

Lorsqu'on donne des livres à relier il ne faut pas craindre d'adresser au relieur toutes les observations que l'on juge nécessaires. C'est ainsi, par exemple, qu'on doit lui recommander d'apporter le plus grand soin au battage afin que cette opération soit convenablement faite. Un livre qui n'a pas été suffisamment battu s'ouvre facilement, bâille et devient ainsi un réceptacle à poussière et à vermine, et, d'autre part, si on le bat trop on risque de le détériorer. Il faut aussi veiller à ce que les marges soient rognées le moins possible et bien d'équerre. De belles marges sont l'ornement d'un livre et, abstraction faite de toute considération esthétique, elles présentent encore, au point de vue pratique, ce grand avantage que l'on peut sans inconvénient les rogner de nouveau, ce qui permet de faire relier une seconde et même une troisième fois, si le besoin s'en fait sentir, les ouvrages fréquemment consultés, et dont la reliure est par le fait exposée à s'user très rapidement[1]. Certains bibliographes ont proposé de s'abstenir complètement de rogner les livres. Ce serait, à notre avis, une exagération. Outre qu'un livre non rogné n'est pas aussi agréable d'aspect qu'un livre rogné, il est plus difficile à feuilleter et les feuillets eux-mêmes courent plus de chances d'être déchirés. Nous reconnaissons cependant volontiers que, lorsqu'il s'agit d'un livre dont les marges sont déjà très étroites, il vaut mieux ne pas les faire rogner, surtout si le papier qui a servi à l'impression est de bonne qualité. Enfin il faut bien recommander au relieur de ne pas employer dans les

1. Voici ce que dit à ce sujet l'*Instruction* du 4 mai 1878 : « N'... la rognure que pour les ouvrages usuels; interdire de rogner pour les ... en les faisant seulement rogner et jasper en tête, pour les préserver de ... poussière. Veiller à ce que les plats de la reliure débordent franchement ... tranche des volumes : ils ne s'en conservent que mieux; faire coller ... papier des ouvrages usuels, s'il ne l'est pas. »

tières premières dont il se sert d'ingrédients qui puissent rer les insectes et leur servir d'aliments.

.orsque le relieur rapporte les livres qui lui ont été confiés, le liothécaire doit examiner, à tour de rôle, chacune des reliures, r si elle est bien conditionnée, si elle s'ouvre et se ferme ilement, vérifier en un mot si le travail est bien fait. Mais n'est pas tout et avant de prendre livraison des ouvrages aut encore les collationner de nouveau avec le plus grand ı afin que, si l'on y trouve une erreur quelconque provenant



Fig. 70. Spécimen d'une carte géographique montée sur toile.

'ait du relieur, une interversion dans l'ordre des feuilles, par mple, on puisse la lui signaler immédiatement et lui rendre c●ume défectueux.

'n mot, pour finir, sur la reliure des cartes[1] de géographie et plans. Lorsqu'on a affaire à une collection de cartes absoluıt indépendantes les unes des autres on peut, si elles sont de tes dimensions ou peu consultées, se contenter de les consertelles quelles dans des cartons; mais si ces cartes sont grandes, se composent d'une série de feuilles séparées qu'il est nécese de rapprocher les unes des autres pour obtenir une vue ısemble de la région ou du plan qu'elles reproduisent, il est s absolument nécessaire de les faire monter sur toile (fig. 70).

Cf. « How we keep unbound maps », *Library Journal*, XVI, 1891, 2-75.

Il est naturellement nécessaire de se conformer d'u stricte, pour le classement des acquisitions nouvelles, qui a été adopté pour l'établissement du système bibliogr Ce système peut avoir des défauts; mais, si le biblioth juge pas à propos de le transformer du tout au tout, il va pour lui l'accepter tel quel, que de chercher à le modifi façon détournée, au risque d'en troubler l'harmonie. importe avant tout, en effet, c'est de conserver au c méthodique son caractère d'unité. Qu'on en poursuive loppement logique, rien de mieux; mais qu'on ne cher sous prétexte de l'améliorer, à y introduire des princi veaux qui, si excellents qu'ils soient en eux-mêmes, ne y apporter que désordre et confusion.

Le classement méthodique des ouvrages est, cela va s d'autant plus facile que les divisions bibliographiq lesquelles on a à les intercaler sont elles-mêmes plus g et plus larges. Mais comment doit se faire l'intercalation ment dite des acquisitions nouvelles dans les collecti existantes? C'est là une question qui paraît ardue au abord, mais qui ne présente pas cependant autant de d qu'on le suppose. Nous avons vu que, dans un certain no bibliothèques, on réservait, dès le début, entre les d

---

authorities, and how careful he is. His contents-table maps th out to you, as he understands it. His appendix shows you if h how to utilize his drippings. A taste of a chapter or two, and yo flavour as a writer ». Le bibliothécaire, ainsi que le faisait encor quer W. E. FORSTER dans un intéressant article du *Library Jou* 1885, p. 195-200), « Some compensations in a Librarian's Life », a u particulière de lire les livres. S'il voulait lire un ouvrage comme un ordinaire, de la première page à la dernière, sans se préoccuper d qu'il y mettrait, on pourrait lui appliquer le célèbre aphorisme : « Th rian who reads is lost »; mais tel n'est pas le cas. « The librarian's to his books », dit FORSTER, « is like that of the professional « t employed by every large wine-merchant. On the other hand, the c tional reader's position is like that of a guest at the table, enjoyin same wines, and with no element of « business » intermigled ». Le thécaire ne vise qu'à se renseigner sur les données principales du se demande uniquement ceci : « What is the essential purpose of th — what great and striking merit has the book : are there not othe on the same subject? », etc.

iges, une quantité déterminée de numéros d'ordre pour les sions futures : dans ce cas rien de plus simple que de classer n livre nouveau à la place qu'il doit normalement occuper, u'on n'a, pour en établir la cote, qu'à choisir dans les ros disponibles. Nous connaissons l'objection qui a été faite système. Il ne résout pas la difficulté, a-t-on dit, il ne fait la retarder, car au bout d'un laps de temps plus ou s long il arrive forcément un moment où tous les numéros s primitivement libres sont à leur tour occupés [1]. C'est là it évident, mais qui ne se présente pas aussi rapidement le pense, si l'on a pris soin de tenir en réserve une tité suffisante de numéros et si les subdivisions du catalogue méthodique sont assez nombreuses. Admettons cependant que tous les numéros d'ordre aient été employés : comment faire pour intercaler entre deux ouvrages qui se suivent i plusieurs livres nouveaux? La méthode la plus ordinaire ste à se servir de lettres minuscules latines placées à la des numéros et que nous appellerons « lettres d'intercalation ». C'est ainsi par exemple qu'un ouvrage à classer entre autres ouvrages portant respectivement les numéros d'ordre 2 recevra le numéro 1 *a*, entre 2 et 3, 2 *a*, entre 3 et 4, etc., etc. Il faut dans tous les cas éviter l'emploi des lettres habets étrangers, proscrire l'usage des signes arbitraires : isques, petites croix (* +), etc., si communs dans les cata-

---

Cf., sur le système de numérotation dont nous nous occupons ici ..nos, *Über Numerirungs-Systeme fur wissenschaftlich geordnete ..theken*. Athen (Perris), 1874, et le compte rendu que STEFFENHAGEN a · ce travail dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1874, n° 451. — Dans ses ..che *Erörterungen*, p. 90, et sq. FRIEDRICH avait déjà proposé d'adopter numérotation non suivie pour le catalogue topographique qui peut, 'avons vu, être fondu avec le catalogue méthodique. STEFFENHAGEN a ..ué cette numérotation à la Bibliothèque nationale d'Athènes (voir ..avail déjà cité : « Die neue Ordnung und Katalogisirung der National-bibliothek in Athen, Bericht a. d. Rectorat der Universität Athen, » dans ..*ger* de Petzholdt, 1868, n° 704) et O. HARTWIG à la bibliothèque universitaire de Halle (cf. son *Schema*, etc..., p. 11). Depuis, d'autres bibliothèques ont mis en pratique ce système de numérotage et il est probable ..c le temps il recrutera encore, en raison des avantages qu'il présente, de nombreux partisans,

pour l'affirmative, nous reconnaissons cependant que ce sy
n'offre pas d'inconvénients bien graves. Nos bibliothèque
posent, du reste, de ressources si minimes qu'elles sont ob
d'y avoir recours constamment, par raison d'économie.
qu'on se garde bien, par exemple, de faire relier ensemble.
que cela s'est vu, deux années d'une revue ou d'un pério
quelconque. Qu'en résulterait-il, en effet? C'est que le l
n'ayant la plupart du temps besoin que de l'une des années
nues dans le volume, l'autre resterait inutilisée aux dépen
second travailleur qui pourrait la désirer. Il n'est pas néc
d'ajouter que les tables de matières, qui embrassent plu
années d'une revue et qui forment ainsi des répertoires dis
de la revue elle-même, doivent être reliées séparément, c
comprend de soi [1].

Passons maintenant à l'examen de la troisième des règles
cées plus haut. Une bonne reliure, avons-nous dit, est cel
correspond tout à la fois à la valeur de l'ouvrage auquel el
destinée et aux services que cet ouvrage est appelé à re
C'est là une vérité en quelque sorte si évidente qu'elle n'
besoin de démonstration. Tout bibliothécaire devra donc
cher à bien s'en pénétrer, de façon à la faire passer de la th
dans la pratique. La reliure est le vêtement protecteur du
et doit être, à ce titre, tout à la fois élégante et s
Qu'on n'aille pas cependant, sous prétexte d'élégance, to
dans l'exagération. Si nous pensons que ce serait une faut
une faute grave, de ne pas relier les livres d'une façon co
nable et propre à en assurer la conservation, si nous cro
qu'une lésinerie exagérée aboutirait ici aux plus fâcheux r
tats, nous considérons, d'autre part, qu'il serait absurde,
une bibliothèque publique, qui n'est pas une bibliothèqu
bibliophile, de pousser l'ornementation à l'excès [2]. Ce s

1. Norman C. Perkins, « How to bind periodicals », *Library Jour* XII, p. 354-356. — E. Palumbo, « Norme generali per la legatura dei p dici nelle pubbliche biblioteche », *Rivista delle biblioteche*, I, 1888, p. 16

2. « Les reliures de luxe ne sont pas faites pour les biblioth publiques, sauf dans certains cas particuliers; on ne demandera donc g ralement que des demi-reliures, très simples, et des cartonnages à d veau ou de toile. » *Instr. générale relative au service des bibl.* uni du 4 mai 1878.

iller sans profit des sommes relativement considérables, et on eût pu faire meilleur usage. La solidité : voilà, ne l'ouis pas, la première condition et, pour tout dire, le critérium e bonne reliure, et il faut s'y attacher d'autant plus que le est destiné à être plus fréquemment consulté. Il est bien ent, cependant, qu'il est des cas où une simplicité trop grande rait pas de mise, et nous reconnaissons volontiers qu'on ne pas hésiter à faire les sacrifices nécessaires pour donner aux s rares, ou aux éditions de luxe, une reliure digne de leur ır. L'on peut même dire que, dans cette occurrence, la beauté reliure est une garantie de sa bonté, car c'est un fait d'expée que les reliures de luxe présentent, en général, et ce en n même du soin qu'on apporte à les faire, plus de solidité toutes les autres Ce serait toutefois une erreur que de vouprendre texte de ce que nous disons ici pour combattre les eils de simplicité que nous avons donnés plus haut. Qu'on blie pas, en effet, qu'une bibliothèque n'est pas un musée de res, et que la reliure n'y est, à vrai dire, qu'un élément acces-. Les livres : voilà l'élément principal; maintenant qu'ils ıt reliés d'une façon plus ou moins riche, plus ou moins euse, peu importe, pourvu que la reliure soit bien faite et les ège efficacement contre toute détérioration.

nous reste à traiter ici d'une question qui a une très réelle ortance, bien que les bibliothécaires n'y aient pas toujours, out dans le passé, apporté l'attention voulue : nous voulons er de l'exécution technique de la reliure [1]. Au premier abord,

---

Sur la reliure et son histoire, cf. pour la **France** : S. LENORMAND, *eau manuel complet du relieur*, nouvelle édition, Paris, 1853. — ı s MICHEL, *Essai sur la décoration extérieure des livres*. Paris, 1878. Du MÊME, *La reliure française depuis l'invention de l'imprimerie u'à la fin du XVIII° siècle*. Paris, 1880. — Du MÊME, *La reliure aise commerciale et industrielle depuis l'invention de l'impri- e jusqu'à nos jours*. Paris, 1881. — Du MÊME, *L'ornementation des res modernes*. Paris, 1889. — *La reliure moderne. Critique d'un pra- ı.* (Anonyme.) Paris, 1882. — G. BRUNET, *La reliure ancienne et rne*. Recueil de 116 planches de reliures artistiques des XVI°, XVII°, ET XIX° siècles. Paris, 1878. — Du MÊME, *Études sur la reliure des livres les collections des bibliophiles célèbres*. Paris, 1891. — A. CARTIER, *décoration extérieure des livres et de l'histoire de la reliure depuis le*

classer les travaux en question après celui de Scholl à 13 *b*, 13 *c*, 13 *d*, ou bien modifier la cote de Scholl et cataloguer l'ouvrage de Mittler à 13 *a*, celui d'Enslin à 13 *b*, celui de Schütte à 13 *c* et celui de Scholl à 13 *d*. Mais qu'arriverait-il ensuite si, un beau jour, la bibliothèque recevait les deux premières éditions de Mittler, qui datent de 1818? Faudrait-il les mettre après Scholl ou repousser de nouveau tous les auteurs susdits, de façon à ce que la troisième édition de Mittler devînt 13 *c*, Enslin 13 *d*, Schütte 13 *e* et Scholl 13 *f*? Et, tous ces remaniements une fois terminés, comment classerions-nous enfin la *Militärische Bibliothek*, de Sander, parue en 1815 et qui doit, normalement, être intercalée entre Walther et Mittler? Il y a un moyen bien simple de parer à toutes les difficultés et d'éviter du même coup toutes ces modifications de classement aussi compliquées que fastidieuses, c'est de réserver d'avance, entre chaque ouvrage, une série de places pour les intercalations futures, et, pour revenir à nos exemples, puisqu'on dispose entre 13 et 14 de 650 numéros, on n'a pas besoin de classer Scholl à 13 *a*, comme nous l'avons fait tout à l'heure; il vaut mieux lui attribuer la cote 13 *y* ou 13 *z* de façon qu'il soit toujours possible de placer avant lui les ouvrages qui chronologiquement lui sont antérieurs.

En terminant, nous présenterons encore ici quelques observations relatives à l'inscription des acquisitions nouvelles sur les registres du catalogue méthodique. Si la page de droite n'est pas encore pleine, et qu'on puisse transcrire à la place qu'il doit régulièrement occuper le titre de l'ouvrage qu'on vient de recevoir, l'enregistrement se fait de la façon la plus simple du monde; si, au contraire, la page de droite est déjà remplie, on catalogue l'ouvrage sur la page de gauche, réservée dès le début et par principe, ainsi que nous l'avons vu plus haut, aux accessions futures. La page de gauche se trouve ainsi amenée à faire, en quelque sorte, partie intégrante de la page de droite, et les diverses rubriques, aussi bien que la pagination de cette dernière, servent ég[illegible]ent à celle de gauche sans qu'il soit utile de les y inscrire à [illegible] dire que, lorsqu'on catalogue un ouvrage s[illegible] que le titre en soit [illegible] vis-à-vis [illegible] disponible [illegible]

r l'ordre, car, si l'on se contentait de copier les titres des vrages nouveaux les uns à la suite des autres, au fur et à mesure leur entrée, on finirait par n'y plus rien reconnaître. Mais que re lorsque la page de gauche est pleine à son tour et qu'il n'y plus moyen d'y intercaler un seul titre? On se sert alors d'un iillet supplémentaire qu'on colle entre les deux pages et qui ste là, à titre provisoire, jusqu'à ce qu'on puisse remédier à la uation. Nous savons déjà quel est le remède. Il consiste à copier intégralement les pages encombrées en répartissant sur ux ou trois feuillets, suivant les besoins, les titres qu'elles connnent. Afin de ne pas être obligé de remanier toute la paginan du registre on est dans ce cas obligé de donner à ces divers iillets un numéro unique, celui de la page qu'ils remplacent; iis afin de les distinguer les uns des autres, on ajoute à ce ıméro une lettre minuscule, par exemple : 218, 218 *a*, 218 *b*, 8 *c*, etc.

Une fois les ouvrages nouveaux catalogués suivant les procés que nous venons d'indiquer, on inscrit sur le titre de chacun eux la cote qui lui a été donnée et qui se trouve, en outre, reproıite sur l'étiquette collée au dos de la reliure, puis on timbre s volumes et il ne reste plus qu'à les transporter dans les magans de livres, et à les mettre à leur place sur les rayons.

CHAPITRE VI

DE L'USAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

§. I.

e l'usage de la biblio ıe en général et des règlements qu y rapportent.

Nous venons d'étudier, dans série de cl , toutes les estions relatives à la const des biblic ques, à leur ganisation, au cataloguage mise e des livres, ıš qu'aux différents modes t co ctions. à quoi tou -ce r l qu'à

conserver, pour un avenir lointain, des trésors dont on re
la jouissance aux générations présentes, et qui, en atten
décisions de la postérité, resteraient ensevelis dans les
destinés à les contenir comme dans de véritables tombeau
Le temps, l'argent, les travaux et les peines que coûte un
thèque ont un autre but, plus conforme tout à la fois à la
et au bon sens, et qui est de faire profiter les travaill
richesses amassées au prix de tant d'efforts et de tant c
C'est avec raison que Herder a comparé une bibliothèq
organisée et bien dirigée à un capital dont les intérêts
perçus par l'intelligence. La bibliothèque, a-t-on dit a
le sanctuaire de la science; sans doute : mais bien loi
fermée, et en quelque sorte repliée sur elle-même, il faut
traire que, comme un foyer rayonnant, elle répande auto
la lumière et contribue, dans la mesure de ses forces, au c
pement et au progrès de l'esprit humain.

L'on a appris de nos jours à apprécier, à leur juste vale
portance et l'utilité des bibliothèques; le public qui les fr
devient de jour en jour plus nombreux, et ses exigences cr
naturellement, dans la proportion où se développent ses l
Il est certain pays où les bibliothèques populaires ont
quelques années, une extension considérable [1]; quant aux
thèques purement scientifiques elles ne cessent elles-mê
voir augmenter le nombre de leurs lecteurs. Le temps es
grâce à Dieu, où Ebert pouvait dire en parlant des biblio

---

1. C'est surtout le cas en Angleterre et aux États-Unis. Dans c
pays il n'est pour ainsi dire pas de petite ville qui ne possède s
thèque publique: les grands centres en ont généralement plusi
dans bon nombre d'entre eux, il existe encore une bibliothèque
ayant des succursales dans les principaux quartiers. Cf. G. W
« Delivery stations or branch libraries », *Library Journal*, XVI
p. 480-482. — Du même, « Brandes and deliveries », *ibid.*, XVII
p. 220-223. Afin de faire profiter, dans la mesure du possible, les ge
campagne des bienfaits de la lecture, on a proposé en Angleterre d'
ser des bibliothèques « mobiles » (travelling libraries). Ces biblio
seraient renfermées dans des voitures spéciales, construites *ad hoc*.
seraient, à intervalles réguliers, dans les villages avec un assorti
livres choisis qui seraient prêtés aux paysans. Voir, à ce propos, J. B.
« The village library problem », *The Library*. VI, 1894, p. 99-105 a

ersitaires : « Les salles qui leur sont réservées sont poussié-
es et désertes, jamais personne ne demande à les visiter, et
quelques heures que le bibliothécaire est obligé d'y passer
ue semaine, sont pour lui des heures de solitude absolue. »
urd'hui les bibliothèques sont devenues « des instruments de
il », « des établissements d'enseignement public » dans
iels les richesses littéraires accumulées par les siècles
mises libéralement à la disposition des travailleurs, et c'est
i fait dont nous ne pouvons que nous réjouir; mais, si l'on
que les rapports qui existent entre les bibliothèques et le
lic restent ce qu'ils doivent être et ne prêtent à aucune con-
ition, il est absolument nécessaire de les réglementer d'une
n précise [1]. Sans règlement, en effet, il n'y aurait plus d'admi-
ation possible et il deviendrait, en outre, très difficile d'assu-
efficacement la conservation des livres. Il est indiscutable,
me nous le disions il n'y a qu'un moment, que les bibliothèques
créées pour être mises à la disposition du public, mais il n'en
pas moins qu'on doit veiller attentivement, et nous sommes
ce point de l'avis de MOLBECH, à ce que le public n'en fasse

Le *Centralblatt f. B.* a publié un certain nombre d'anciens règlements
bliothèques. Celui d'Ernst KELCHNER, « Eine Bibliotheksordnung a.
1259 », se trouve reproduit dans le tome I, 1884, p. 307-313, et celui de
GER, « Eine Bibliotheksordnung der ehemaligen Schlossbibliothek zu
gsberg i. Pr. aus dem XVI Jahrhundert », dans le tome II, 1885, p. 421-
Un grand nombre de règlements modernes tant allemands qu'étran-
ont été imprimés dans le *Serapeum, Intelligenz-Blatt.* Voir surtout à
r du n° 17 de la 5° année, 1844, et consulter la table des années 1840-
— Les règlements des bibliothèques universitaires prussiennes ont
eproduits par J. F. Wilhelm KOCH dans le second volume (2° partie)
on œuvre bien connue : *Die preussischen Universitäten Eine Samm-
der Verordnungen welche die Verfassung und Verwaltung dieser
talten betreffen.* Berlin, Posen u. Bromberg, 1839-1840. Le nouveau
ement de la Bibliothèque royale de Berlin se trouve dans le *Central-
t f. B.*, IV, 1887, p. 165-172. Depuis ont paru les nouveaux règlements
bibliothèques universitaires de Berlin (1890) et de Leipzig (1894). Men-
nons enfin, en terminant, le *Regolamento per il prestito dei libri* (très
illé), suivi dans les bibliothèques italiennes, et qui a été promulgué en
dans le numéro d'avril du *Bollettino dell' Istruzione.* Cf. *Centralblatt*
III, 1886, p. 331-332. Sur les principaux règlements des bibliothèques
ersitaires françaises, cf. *Appendice XIII.*

pas un mauvais usage. Il ne faut pas se lasser de rappeler aux
teurs que les ouvrages qu'on leur confie sont précieux, qu'il
leur appartiennent pas, et qu'ils doivent, par conséquent
avoir le plus grand soin[1]. Si nous insistons tant sur ce p
c'est qu'il n'y a certainement pas d'établissements où le pu
se montre aussi peu scrupuleux, et commette autant de dé
que dans les bibliothèques; il maltraite, tache ou déchire
ouvrages qu'on lui communique comme s'ils étaient sa
priété personnelle, et sans avoir l'air de se douter qu'il com
un acte blâmable et que la plus vulgaire honnêteté répro
On comprend que, dans ces conditions, le devoir strict de
qui sont préposés à la direction et à la conservation des bi
thèques est de veiller à ce que les services de lecture et de
soient réglementés d'une façon précise qui, dans la mesur
possible, garantisse les livres contre tout danger de destruct
Il est parfois très difficile, nous le savons, de concilier les d
de la bibliothèque avec ceux du public, et il semble même
dans certaines circonstances, il y ait entre eux antagonisme i
ductible; avec un peu de bonne volonté on peut toujours, cep
dant, trouver un *modus vivendi* donnant satisfaction aux i
rêts respectifs des deux partis, et permettant de communiq
avec libéralité au public les ouvrages dont il a besoin, tout
assurant aux collections de la bibliothèque la protection
leur est due. Mais les règlements à eux seuls seraient insuffisa
et en partie inefficaces, si, au lieu d'apporter dans leurs relati
quotidiennes le bon ton et la politesse qu'ils se doivent récip
quement, les employés de la bibliothèque et le public se tém
gnaient mutuellement une sorte de défiance, frisant jusq
un certain point l'hostilité. Il faut donc que, dans son prop
intérêt aussi bien que dans l'intérêt général, chaque lecteur
conforme strictement au règlement de la bibliothèque qu'il fr
quente. Il doit, en outre, éviter de se montrer trop exigeant,
forcer de ne pas compliquer inutilement la tâche des emplo
tâche déjà bien ardue et qui exige, nous le savons, une
abnégation, chercher enfin à ne pas porter préjudice aux

1. C.-C. S. Smith, « Library pests », *Transactions and proceedings of the*
5. annual meeting of the L. A. U. K. [illegible] 57-70.

illeurs en accaparant, au delà de toute mesure, le temps des ionnaires chargés du service. De leur côté, les bibliothécaires nt être envers tout le monde pleins de prévenance et d'atten- [1]; c'est là un point sur lequel nous n'insisterons pas, car l'avons traité en détail plus haut. Faut-il ajouter à tout ce ious venons de dire que le règlement doit être appliqué dans ›prit d'impartialité absolue, et sans aucun passe-droit en ır de qui que ce soit; c'est incontestablement le meilleur ·n de le faire accepter par le public. Il est des cas où cer- articles du règlement vont à l'encontre des prétentions et ›xigences des travailleurs; mais, quand bien même ceux-ci ›ndamneraient sur l'apparence comme une atteinte portée à droits, ils ne laisseront pas cependant que de s'y soumettre, reconnaissent que toutes les personnes qui fréquentent la ›thèque sont traitées sur le même pied. Par contre, si le ›thécaire accordait à tel ou tel personnage plus ou moins ›nt, ou qui lui aurait été recommandé d'une façon particu- des faveurs spéciales, cela produirait, à coup sûr, un effet ›rable. Le public, auquel ces mêmes faveurs auraient été ées, se considérerait comme victime d'une injustice, il devien- hostile à l'administration de la bibliothèque; en un mot, il oirait lésé dans ses droits, alors même que nul n'aurait songé restreindre; de là une défiance soupçonneuse et jalouse qu'il t ensuite impossible de faire disparaître, et qui constituerait bstacle permanent à l'établissement de ces relations amicales

---

:f. W. E. FOSTER, *Libraries and readers*. New-York, 1883. — Du , « Assistance to readers », *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 257-258. leference work in libraries », *ibid.*, XVI, 1891, p. 297-300. — « Libra- rom the readers' point of view », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 179-181, 218-219 . FORD , p. 216-217 J. K. HOSMER), p. 217-218 (G. ILES . — W. H. BRETT. gulations for readers », *ibid.*, p. 230-232. — P. COWELL, « How to larize a free library », *ibid.*, p. 461-465. Il serait à souhaiter que toute othèque un peu importante publiât une notice sur son organisation ieure; cela rendrait service à beaucoup de lecteurs. Il en a du reste déjà plusieurs. Citons par exemple l'excellent guide de F. LEITSCHUH, *er durch die Kgl. Bibliothek zu Bamberg* (2e éd., 1889) et le *Hand- for readers in the Boston Public Library* qui, en 1890, avait déjà at sa neuvième édition.



que nous voudrions voir exister partout entre les emplo
bibliothèque et le public.

Un règlement ne peut être immuable et ce serait un
dité que de ne jamais vouloir le modifier. De génération
ration les mœurs et les besoins changent, les habitudes
forment, et ce qui pouvait suffire à nos ancêtres ne no
plus. Tout règlement doit donc, sous peine de devenir
s'adapter aux nécessités du présent, et c'est affaire au bi
caire d'y introduire des dispositions nouvelles lorsqu'il l
propos. Un règlement ne doit pas être rédigé en terme
que le public ou les employés de la bibliothèque pui
leur gré, interpréter dans un sens ou dans l'autre; il faut
traire qu'il soit net, précis et donne la solution des pri
difficultés susceptibles de se présenter, tout en faisant c
à chacun quels sont ses droits et quels sont ses devoir
besoin d'ajouter que puisque le règlement est fait pour l
il faut le lui communiquer? Cela va de soi, semble-t-il, e
dant il existe encore des bibliothèques dans lesqu
employés sont chargés d'appliquer un règlement dont
teurs ne connaissent pas le premier mot. Mais c'est là l'ex
En général, on affiche, dans les salles fréquentées par le p
extrait du règlement contenant les principaux articles
aux mesures d'ordre intérieur et aux services de lect
prêt. A notre avis, ce n'est pas encore assez, et nous
qu'il vaudrait mieux remettre un exemplaire détaillé d
ment à toutes les personnes qui viennent travailler à l
thèque. Un certain nombre d'établissements ont sui
manière de faire et s'en sont trouvés bien; outre qu'elle
en effet, les relations des employés avec le public, elle
encore toute contestation, en établissant nettement les d
les devoirs des deux partis.

Il est naturellement impossible d'établir un règlement u
pour toutes les bibliothèques. Comme les dispositions gé
et spéciales relatives aux différents services sont app
varier dans chaque établissement sous l'influence de
stances particulières, le mieux est de laisser à chaque bibl
caire le soin de modifier, suivant les besoins, le règlement
bibliothèque qu'il dirige. Tout règlement doit nécessair



indiquer quels sont les jours d'ouverture de la bibliothèque (les petites bibliothèques et les bibliothèques spéciales ne sont en général ouvertes qu'à certains jours de la semaine), quelles sont les heures où la salle de lecture est accessible au public, et à quel moment on peut emprunter les ouvrages dont on a besoin ou restituer ceux qu'on rapporte. Il faut déterminer, en outre, dans un article spécial quelles sont les personnes qui ont le droit de fréquenter la bibliothèque; tous les règlements contiennent enfin une série de dispositions relatives au service de la salle de lecture, à l'organisation et aux conditions du prêt, aux démarches à faire pour obtenir l'autorisation de visiter la bibliothèque, etc., etc. Nous étudierons plus loin, en détail, la façon dont doivent être organisés le service de la salle de lecture et celui du prêt; mais auparavant nous présenterons ici quelques observations sur la consultation des catalogues par le public, et sur la possibilité de permettre aux étrangers et aux travailleurs de visiter l'établissement.

Dans la plupart des bibliothèques les catalogues sont soumis à une surveillance spéciale, et l'on a, en outre, pour principe, de ne pas permettre à tout le monde de les consulter. En soi, ce principe est excellent, car si l'on voulait autoriser toutes les personnes qui fréquentent une bibliothèque à se servir des catalogues, ceux-ci ne tarderaient pas, en raison des détériorations qu'on leur ferait subir, à être complètement hors d'usage, et la bibliothèque y perdrait du même coup son plus précieux instrument de travail. Ajoutons à cela que tous les lecteurs ne seraient pas en état de consulter avec fruit un catalogue, surtout un catalogue méthodique, et cependant nous reconnaissons qu'il y aurait certains avantages à ce que le public pût avoir libre accès aux catalogues et les parcourir à sa guise; il en résulterait pour les employés une économie de temps et de peine qui ne serait pas à dédaigner; quant aux travailleurs, ils ne se verraient plus obligés, pour savoir si tel ouvrage est ou non présent à la bibliothèque, d'aller le demander au bibliothécaire, ils pourraient se renseigner eux-mêmes, et se faire remettre directement par les garçons les livres dont ils auraient trouvé la cote au catalogue. Lorsqu'on dispose d'un double exemplaire du catalogue sur fiches rien n'empêche de suivre l'excellent exemple donné,

ainsi que nous l'avons vu plus haut, par la bibliothèque univ taire de Halle et qui consiste à en mettre un exemplaire à la position du public (en prenant naturellement certaines pr tions pour empêcher qu'on ne l'abîme), et à réserver l'autre façon exclusive aux employés de l'établissement. Il y a encore un moyen plus simple de donner satisfaction aux légit désirs des travailleurs, ce serait, nous le savons, de faire im mer les catalogues; malheureusement cela n'est pas touj possible; d'un autre côté la plupart de nos bibliothèques ne sèdent qu'un seul exemplaire de leurs catalogues; doivent-donc, oui ou non, le communiquer au public? En règle gén nous n'hésitons pas à répondre que non; toutefois nous se d'avis qu'on recommandât au bibliothécaire de se montrer rant et d'accorder, par exemple, à titre de faveur, le droi consulter les catalogues aux personnes qui en connaisse maniement, et qui auraient besoin de les parcourir pour travaux [1].

Quelques observations enfin sur les conditions dans lesqu on peut autoriser la visite des bibliothèques.

Le public est, de sa nature, curieux. S'il n'a pas ordinaire un bien grand désir de s'instruire il éprouve du moins un b instinctif de voir, et de là son goût prononcé pour les mus il n'est donc pas étonnant que, lorsqu'une bibliothèque es tant soit peu considérable, il se présente, de temps à autre gens qui demandent à la visiter, sans être le moins du mo cela va sans dire, poussés par le souci d'apprendre, mais uni

---

1. Voici ce que dit à ce propos H. Dix Hutton dans son travail cité, *Impressions of twelve years' cataloguing in a great library* : « catalogue, however well constructed and carefully executed, can su sede the necessity for liberal help to readers by an efficient library The cooperation of those gentlemen is needed not only for construc the catalogue, but for making it practically useful. The elementary p ciples of cataloguing are simple; but their application, as in every scien art, to cases of more than ordinary complexity requires careful reflex enlightened by experience. Even habitual readers sometimes require as tance: while occasional students, or such as live at a distance, may w still greater reason ask for help from those whose daily occupations ren them familiar with the contents of the library and the rules of its cat logue. »

ient pour examiner comment sont distribués les locaux qu'elle ccupe et quelle est, en quelque sorte, son organisation matérielle. ıfin de déférer, dans la mesure du possible, aux désirs du public, n a, dans certaines bibliothèques, fixé les jours et les heures uxquels la visite de l'établissement est permise; mais ce n'est ı, de la part de l'administration, qu'une mesure purement bénéole, et le public aurait tort d'y voir la consécration d'un droit ui ne lui appartient nullement. En réalité, une bibliothèque n'est as un musée, et les personnes qui ont obtenu l'autorisation de ı visiter doivent bien se persuader que c'est une faveur qu'on ·ur fait, et se soumettre par conséquent à toutes les prescripons qu'on leur impose pendant leur séjour dans l'établissement. est en effet certaines mesures d'ordre que la direction est oblięe de prendre pour éviter que ces visites ne soient une cause ? dérangement et de trouble. Elle ne saurait tolérer, par xemple, qu'on visite la bibliothèque pendant que la salle de cture est ouverte aux travailleurs, car ce serait risquer de les oubler dans leurs occupations. Elle doit, en outre, exiger que ›ute personne qui désire visiter l'établissement en demande, ı préalable, l'autorisation au secrétariat, et soit tenue de se conrmer, en tout et pour tout, à l'horaire fixé pour la visite. Cette ·rnière mesure est indispensable. On ne peut, en effet, laisser le ·emier venu se promener tout seul et à son gré dans la biblioèque ; il est néeessaire de lui donner un guide : or les nployés auxquels incombe occasionnellement cette fonction de cerone ont à remplir des fonctions sérieuses qui ne leur perettent pas d'être toujours, et à toute heure, à la disposition ›s désœuvrés en quête de distractions. Ce que nous disons ici, u reste, n'a rien d'absolu. Il arrive souvent, par exemple, qu'un :ranger de passage, ne disposant que d'un temps fort limité t ne pouvant attendre les jours et heures réglementaires, adresse à la direction pour lui demander l'autorisation de visi›r la bibliothèque. Dans ce cas, on a généralement affaire non un vulgaire curieux, mais à un lettré désireux de connaître organisation de l'établissement, et, en général, on accueille toujours favorablement sa demande. Le bibliothécaire peut être mené, cependant, par des circonstances particulières, à refuser a permission sollicitée, mais il faut être bien persuadé qu'il ne

le fait jamais par mauvaise volonté, et éviter, par cons
de l'en blâmer comme d'un manque de politesse.

Nul, avons-nous dit, ne doit être autorisé à visiter la
thèque sans être accompagné d'un des employés de l'ét
ment. La conséquence immédiate de cette règle, c'est c
nécessaire de limiter le nombre des visiteurs qu'un emp
chargé de conduire. Il est clair, en effet, que cet emp
pourra surveiller efficacement les personnes auxquelles il
guide, et faire attention à ce qu'elles ne prennent ou ne dé
rien, que si elles ne sont pas trop nombreuses. Inutile d
que les visiteurs ont pour devoir de se conformer stri
aux indications de l'employé qui les dirige. Celui-ci doit
surtout à ce qu'ils ne s'éparpillent pas à travers les ma
et leur interdire expressément de toucher aux volumes e
forte raison de les prendre eux-mêmes sur les rayons, so
texte de les parcourir. Si l'une des personnes présentes d
à examiner, un instant, un livre dont le titre l'a frappé, l'e
peut, sans inconvénient, le lui communiquer, à conditio
fois que cela ne prenne pas trop de temps et ne retarde
visite. Rien n'empêche, en effet, cette personne, si l'ouv
question l'intéresse réellement, d'aller ensuite le consult
aise dans la salle de lecture.

Dans certaines grandes bibliothèques un employé spé
chargé de diriger les visites; dans d'autres c'est à un
qu'incombe cette mission. Lorsqu'un personnage de
demande à visiter l'établissement c'est, en général, le bi
caire en chef lui-même qui, par politesse, assume les fo
de cicerone; il le fait aussi quelquefois, par faveur, env
collègue étranger ou un savant quelconque; mais ceux a
il ne croit pas nécessaire de témoigner la même compl
n'ont pas naturellement à s'en formaliser.

Parfois on invite les visiteurs à inscrire leur nom et pro
sur un registre spécial. C'est là une mesure que nous tr
excellente et que nous approuvons sans restriction. Avec le
ce registre devient un véritable album, intéressant par le
nées statistiques qu'il fournit (sans qu'on se soit donné a
peine pour les obtenir), et qui peut même, dans certains ca
considéré, en raison des autographes qu'il contient, comme
lement précieux.



ious allons examiner maintenant de quelle façon le public , user des livres qui sont mis à sa disposition. L'usage des es peut être intérieur ou extérieur : il est intérieur, lorsque ouvrages sont communiqués aux travailleurs dans la salle de ure et extérieur, lorsqu'on les leur prête pour les emporter à nicile. Nous étudierons d'abord le service intérieur, celui de ommunication des livres dans la salle de lecture.

§ II.

la communication des livres dans la salle de lecture.

'oici les trois questions principales que l'administration de la liothèque a à résoudre, en ce qui concerne le règlement de la e de lecture : 1° quelles sont les personnes qui ont le droit itrer dans la salle de lecture?; 2° quels sont les ouvrages qui vent y être communiqués?; 3° comment le service doit-il en · organisé?

° Quelles sont les personnes qui ont le droit d'entrer dans la e de lecture? Pour répondre à cette question, il est absolu- it nécessaire de savoir dans quel but la bibliothèque a été dée. S'agit-il d'une bibliothèque universitaire ou scolaire? la e de lecture en sera naturellement réservée aux professeurs iux étudiants de l'université, ou de l'école, pour laquelle elle té créée. De même, les salles de travail des bibliothèques démiques ou des bibliothèques de sociétés savantes seront ervées aux membres des académies ou des sociétés aux- elles ces bibliothèques appartiennent. C'est là la règle géné- e. Toutefois, lorsque la salle de lecture est suffisamment inde, on peut, s'il n'y a pas de dispositions statutaires qui s'y posent, adoucir, dans la pratique, ce que le règlement strict isente de draconien. En fait, un bibliothécaire ne refuse nais l'accès de sa salle de lecture à une personne qui lui mande poliment de venir y consulter des livres, à moins, bien tendu, qu'il n'y soit contraint par un cas de force majeure. ins la plupart des bibliothèques universitaires, on a même pris abitude, aussi bien en France qu'en Allemagne, d'ouvrir la lle de lecture à tous les travailleurs qui désirent y étudier, alors

même qu'ils n'appartiennent pas à l'université. Ce n'es reste, qu'une simple tolérance, à laquelle on pourrait court si l'on s'apercevait qu'elle devient une source d'abu à côté des bibliothèques dont nous venons de parler et des bibliothèques spéciales dans lesquelles le public n'es que par faveur, il en est d'autres qui sont ouvertes le monde, et où tout le monde, par conséquent, a le droi travailler. Disons à ce propos que, dans certains pay apporté à ce droit certaines restrictions qui ne nous pa aucunement justifiées. Les seules personnes auxquelles refuser l'entrée de la salle de travail sont : 1° les mineu vrai dire, ne font pas partie du public, au moins dans le nous attachons à ce mot; 2° les gens qui, par leur ten malpropreté, ou leur inconvenance, heurtent la décenc bonnes mœurs et fournissent de justes motifs d'exclusion ; les individus qui ont la réputation notoire de ne pas sa tinguer le mien du tien et qui, si on leur permettait de ter la bibliothèque, pourraient, à un moment donné atteinte à sa propriété. Il faut donc qu'à l'exception de catégories de personnes la bibliothèque soit ouverte à monde, et que riches et pauvres, savants et ignorants accueillis au même titre et traités sur le même pied. Cett d'accès à la salle de lecture présente, nous le savons, des mais, s'il se produit des abus, le bibliothécaire dispose voirs suffisants pour les réprimer et n'a nul besoin, par quent, de recourir à des mesures restrictives qui lésera droits du public et constitueraient, à son égard, une injustice.

Si la salle de lecture d'une bibliothèque publique d ouverte à tout le monde il n'en est pas de même, cela dire, des magasins de livres. Comment le bibliothécaire p il être rendu responsable de la sécurité, de l'intégrité, en du bon état de la bibliothèque, si tous les visiteurs ava droit d'entrer, et de se promener à leur aise, dans les loca tinés à la conservation des livres, et de prendre eux-mêm les rayons les ouvrages qui leur plairaient? Faudrait-il par organiser dans chacun des magasins un service de surve spécial? Mais, en admettant qu'on di à cet effet d'u



onnel suffisant, il n'en serait pas moins très difficile d'empêcher es déprédations et les vols, et, dans tous les cas, impossible de révenir l'effroyable désordre que le public, toujours plus ou ioins insouciant, ne tarderait pas à jeter dans les collections. ans les bibliothèques universitaires allemandes, les professeurs, défaut du public, ont libre accès dans les magasins de livres, iais ce système est lui-même très défectueux et préjudiciable au on ordre [1] ; il vaudrait beaucoup mieux, à notre avis, appliquer artout les mesures rigoureuses prises, sur ce point, par les ibliothèques universitaires françaises, et interdire, d'une façon osolue, l'entrée des magasins à toute personne étrangère au ersonnel de l'établissement [2].

2° Quels sont les ouvrages qui peuvent être communiqués au ublic? En théorie, tous ceux que la bibliothèque possède, qu'ils oient imprimés ou manuscrits. Nous avons, en effet, établi plus

---

1. Il a été énergiquement combattu par A. Ruland dans un article intilé, « Die Göttinger Universitäts-Bibliothek und ihre Einrichtungen II. » *rapeum*, XXI, 1860, p. 289-294.

2. En Angleterre et en Amérique on semble cependant disposé à autorir les lecteurs des bibliothèques publiques libres à entrer dans les magaas de livres. Mais il faut dire que ces bibliothèques possèdent un personl infiniment plus nombreux que les nôtres, ce qui leur permet d'exercer ır les visiteurs une surveillance sévère. Cf. « Access to the shelves », *ibrary Journal*, XV, 1890, p. 197-198, 229-231, 296. — J. K. Hosmer, « On rowsing », *ibid.*, p. 33-37. — Th. W. Higginson, « Access to the shelves. » *id.*, XVI, 1891, p. 268-269. — H. Putnam, « Access to the shelves a posble function of branch libraries », *ibid.*, XVI, 1891, p. 62-67. — W. H. ett, « The open library », *ibid.*, XVII, 1892, p. 445-447. — T. L. Kelso, Some economical features of public libraries », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 473-6. — B. Wood, « Three special features of the library work. Open elves, women readers and juvenile departments », *The Library*, IV, 92, p. 105-114. — « A plea for liberty » to readers to help themselves », *id.*, IV, 1892, p. 302-303. — De la théorie on est récemment passé à la atique, et M. Brown, bibliothécaire de la « Clerkenwell public library », a vert aux travailleurs les portes des magasins de livres de son établissent. « Each borrower, who is provided with the usual ticket entitling to borrow books, instead of being invited to wade through a catalogue l then to pore over an indicator in search of the many books that are ut » is asked to walk inside and select a book from those that are « in ». J. Y. W. Mac Alister, « The dawn of a new epoch », *The Library*, VI, 4, p. 212-213,

haut que le but suprême de toute bibliothèque était d
libéralement à la disposition des travailleurs les richess
renfermait. Il en résulte donc que tout livre doit é
demande, communiqué en lecture à la personne qui en
(Nous examinerons plus loin la question du prêt.) Dan
tique, toutefois, on est obligé d'apporter à cette règle
certaines restrictions, que l'intérêt bien entendu de
thèque rend véritablement indispensables. C'est ainsi, par
qu'on ne communique pas les manuscrits au premier
les demande. Peut-être, en effet, ne saurait-il mêm
déchiffrer le premier mot, et ne s'amuserait-il à les parc
pour y trouver des miniatures. N'y aurait-il pas, d'au
quelque imprudence à confier des eaux-fortes précieuse
raretés bibliographiques, à tous les visiteurs qui, par
en demanderaient communication? Dans certaines biblio
on a donc stipulé, et la mesure nous paraît fort sage
érudits auraient le droit de demander communication d
ouvrages, sans exception, nécessaires à leurs travaux,
les visiteurs de passage, ou les étudiants, ne pourraien
en lecture les livres précieux que sous certaines cond
après avoir justifié qu'ils en ont véritablement besoin. I
comme on l'a prétendu, ouvrir la porte à l'arbitraire?
le pensons pas, car le bibliothécaire sera toujours asse
gent pour interpréter la règle en question dans son sen
large! en en considérant moins la lettre que l'esprit. C
reste, à l'autorité supérieure qu'il appartient de veiller
le bibliothécaire ne se montre pas inutilement sévère, et
au contraire, de concilier les nécessités du service avec l
légitimes des travailleurs.

Il est bien certain que les règles restrictives dont nou
de parler n'ont aucune raison d'être dans les bibliothèqu
laires. Ces bibliothèques, en effet, ne contiennent aucun
précieux. Créées pour permettre au gros public de se
d'une façon intelligente elles ne renferment guère q
ouvrages courants, particulièrement des romans, et doiv
conséquent, communiquer indistinctement à leurs lecte
les livres qu'ils désirent.

D'une façon générale, il faut éviter, ainsi que nous

à dit, de donner en lecture un ouvrage broché. Cette le, naturellement, ne s'applique pas aux revues dont la nou-uté constitue une bonne partie de la valeur, et qu'on ne peut e relier qu'après un délai plus ou moins long. Toutefois, afin viter qu'on ne les abîme en les consultant, on fera bien, avant les communiquer, de les encarter dans une solide reliure :trique. Dans certaines bibliothèques, les derniers numéros des iodiques sont mis, ainsi reliés, à la disposition du public sur des tables de la salle de lecture; dans d'autres, et cela vaut ore mieux, une salle de lecture spéciale est affectée à leur isultation.

Nous venons de voir quels sont les livres qui peuvent être nmuniqués au public; mais à cette question s'en rattache une re que nous allons examiner à son tour, et qui est de savoir nbien de volumes un lecteur a le droit d'avoir, à la fois, à sa position? Que l'on accorde aux travailleurs la faculté d'user rement des richesses de la bibliothèque, rien de plus juste; is il est cependant certaines limites qu'on ne saurait, sans :onvénients graves, leur permettre d'enfreindre. Sur ce point, it le monde sera certainement de notre avis; car, si l'on se ttait sur le pied de communiquer aux lecteurs autant d'ou-ages qu'il leur plairait d'en demander, on ne tarderait pas à se ir débordé. Qu'en résulterait-il? C'est que les employés sur-nés par un travail écrasant ne pourraient plus assurer le ser-e d'une façon normale, ce qui serait aussi nuisible à la bonne iservation des livres qu'à l'intérêt du public. Dans les biblio-ques universitaires françaises, il est stipulé par le règlement chaque lecteur ne pourra obtenir, en même temps, plus de q volumes en communication. Dans la plupart des cas, ce ffre est largement suffisant. Parfois cependant une personne it avoir besoin, pour son travail, de consulter simultanément sieurs ouvrages formant ensemble un nombre de volumes bien érieur à celui que nous venons d'indiquer. Elle n'a alors à s'adresser au bibliothécaire, et pour peu que celui-ci ait à ır les intérêts de la science, il ne refusera jamais d'acquiescer demande qui lui est faite.

° Comment le service de la salle de lecture doit-il être orga-s?

Disons, tout d'abord, qu'il faut interdire l'accès de la
lecture au public, en dehors des heures fixées par le rè
Nul en effet, n'a le droit d'exiger que l'horaire de la bibl
soit modifié, ou qu'on l'autorise à entrer dans la salle a
autres, ou à y rester après la fermeture.

Dans ces dernières années, le nombre des heures d'o
de chaque établissement n'a cessé de s'accroître. Pour
rendre compte des progrès qui ont été faits à ce point d
faut se reporter au commencement du siècle. Les biblio
universitaires n'étaient alors ouvertes, en général, que
heures par semaine! Ebert s'en plaignait amèrement e
remarquer, non sans tristesse, que cet état de choses
l'institution de ces bibliothèques à peu près inutile. L
dont on dispose est si court, disait-il, qu'il ne permet pas
avec soin, ne fût-ce qu'un seul livre. Il demandait don
ouvrît les bibliothèques au moins 8 heures par semaine,
les jours là où c'était possible. Ce dernier vœu d'Ebert est
d'hui réalisé. Les bibliothèques universitaires aussi bien
grandes bibliothèques publiques sont maintenant ouvert
les jours pendant un nombre d'heures qui varie d'un ét
ment à l'autre [1], mais qui n'en est pas moins relativement
dérable. Une bibliothèque a, du reste, tout avantage à m
salle de lecture à la disposition du public aussi longtemps

---

1. D'après Ernest C. Richardson, « Hours of opening libraries ».
Journal, XII, 1887, p. 402-406. (Cf. aussi M. S. Cutler, « Sunday
of libraries », *ibid.*, XIV, 1889, p. 176-190, et « Library opening
XVIII, 1893, p. 431, ainsi qu'un autre article de Richardson, «
clocks », *ibid.*, XIV, 1889, p. 378-379), ce sont les bibliothèques amé
qui restent ouvertes le plus longtemps. Tandis que les 15 principale
thèques italiennes ne sont ouvertes que 6 heures 1/2 par jour en mo
et les 15 bibliothèques allemandes les plus importantes 4 heures
lement, dans 41 bibliothèques américaines la moyenne des heure
verture s'élève à 10. L'Angleterre vient immédiatement après les
Unis. Toutefois, si dans ces deux pays la moyenne du temps p
lequel les bibliothèques sont accessibles au public est beaucou
élevée que chez nous, cela tient, uniquement, à la longueur des séa
lecture des *Free public libraries* qui restent ouvertes même le dim
Cf. E. Reyer, « Amerikanische Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, III
spécialement p. 126.

ɛut. C'est là une vérité prouvée par l'expérience. Partout, ſet, où l'on a su aller au-devant des besoins et des désirs ravailleurs, en augmentant la durée des séances de lecture ı s'efforçant de rendre agréable, le séjour de la salle d'étude, vu s'accroître le chiffre des lecteurs, et celui des emprun- s diminuer en proportion. Pour amener le public à consul- es livres sur place, au lieu de les demander en prêt, il n'y ne qu'un moyen, c'est de lui accorder chaque jour une ou . séances suffisamment longues, et placées à des heures com- es, en évitant de compliquer par des formalités ennuyeuses rvice des communications, et en ne fermant pas trop sou- la bibliothèque sous prétexte de vacances. Qu'arrive-t-il, en lorsque les séances de lecture sont trop courtes, ou que aire en est incommode? Tout simplement ceci : c'est qu'afin ɔuvoir consulter, à loisir, les livres dont ils ont besoin, les ıilleurs les empruntent pour les emporter chez eux. Dans ;randes bibliothèques et dans les bibliothèques universi- s, la salle de lecture est, en général, ouverte de 4 à 6 heures our, sauf les dimanches et jours fériés. Cela serait suffisant ɪn nombre de personnes, qui auraient le plus vif désir de ıenter la bibliothèque, les professeurs de collège par exemple, vocats, les fonctionnaires de l'État, etc., n'étaient pas, aux es d'ouverture, retenues ailleurs par leurs devoirs profes- ıels [1]. Le bibliothécaire devra donc, dans tous les cas, cher- à organiser le service de telle façon que la bibliothèque ouverte aux heures qui sont les plus agréables au public. s un certain nombre d'établissements, la salle de lecture est ssible aux travailleurs toute la journée et une partie de la e. C'est évidemment ce qu'il y a de mieux; mais la plu- de nos bibliothèques disposent, surtout en France, d'un ɔnnel beaucoup trop restreint pour pouvoir suivre cet ıple. Puisque nous sommes amenés à nous occuper du per-

---

:'est pour remédier à cet inconvénient que, dans un article intitulé ·ario » et publié par le *Bibliofilo*, année VI, n° 6, G. Signorini deman- ɥu'on ouvrit les portes des bibliothèques de 7 heures à 10 heures du ı en été seulement et l'après-midi de 3 heures à 10 heures du soir ıssi *Anzeiger* de Petzholdt, 1885, n° 1849.

Disons, tout d'abord, qu'il faut interdire l'accès de l
lecture au public, en dehors des heures fixées par le ré
Nul en effet, n'a le droit d'exiger que l'horaire de la bib
soit modifié, ou qu'on l'autorise à entrer dans la salle
autres, ou à y rester après la fermeture.

Dans ces dernières années, le nombre des heures d'o
de chaque établissement n'a cessé de s'accroître. Pou
rendre compte des progrès qui ont été faits à ce point
faut se reporter au commencement du siècle. Les bibli
universitaires n'étaient alors ouvertes, en général, qu
heures par semaine! Ebert s'en plaignait amèrement e
remarquer, non sans tristesse, que cet état de choses
l'institution de ces bibliothèques à peu près inutile. L
dont on dispose est si court, disait-il, qu'il ne permet pas
avec soin, ne fût-ce qu'un seul livre. Il demandait don
ouvrît les bibliothèques au moins 8 heures par semaine,
les jours là où c'était possible. Ce dernier vœu d'Ebert est
d'hui réalisé. Les bibliothèques universitaires aussi bien
grandes bibliothèques publiques sont maintenant ouver
les jours pendant un nombre d'heures qui varie d'un é
ment à l'autre [1], mais qui n'en est pas moins relativemen
dérable. Une bibliothèque a, du reste, tout avantage à m
salle de lecture à la disposition du public aussi longtemps

---

1. D'après Ernest C. Richardson, « Hours of opening libraries ».
Journal, XII, 1887, p. 402-406. (Cf. aussi M. S. Cutler, « Sunday
of libraries », *ibid.*, XIV, 1889, p. 176-190, et « Library opening
XVIII, 1893, p. 431, ainsi qu'un autre article de Richardson, «
clocks », *ibid.*, XIV, 1889, p. 378-379), ce sont les bibliothèques am
qui restent ouvertes le plus longtemps. Tandis que les 15 principal
thèques italiennes ne sont ouvertes que 6 heures 1/2 par jour en m
et les 15 bibliothèques allemandes les plus importantes 4 heures
lement, dans 41 bibliothèques américaines la moyenne des heu
verture s'élève à 10. L'Angleterre vient immédiatement après le
Unis. Toutefois, si dans ces deux pays la moyenne du temps
lequel les bibliothèques sont accessibles au public est beauco
élevée que chez nous, cela tient, uniquement, à la longueur des sé
lecture des *Free public libraries* qui restent ouvertes même le di
Cf. E. Reyer, « Amerikanische Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, I
spécialement p. 126.

C'est là une vérité prouvée par l'expérience. Partout,
où l'on a su aller au-devant des besoins et des désirs
ailleurs, en augmentant la durée des séances de lecture
fforçant de rendre agréable, le séjour de la salle d'étude,
s'accroître le chiffre des lecteurs, et celui des emprun-
minuer en proportion. Pour amener le public à consul-
ivres sur place, au lieu de les demander en prêt, il n'y
qu'un moyen, c'est de lui accorder chaque jour une ou
ances suffisamment longues, et placées à des heures com-
en évitant de compliquer par des formalités ennuyeuses
e des communications, et en ne fermant pas trop sou-
bibliothèque sous prétexte de vacances. Qu'arrive-t-il, en
rsque les séances de lecture sont trop courtes, ou que
en est incommode? Tout simplement ceci : c'est qu'afin
oir consulter, à loisir, les livres dont ils ont besoin, les
urs les empruntent pour les emporter chez eux. Dans
ides bibliothèques et dans les bibliothèques universi-
a salle de lecture est, en général, ouverte de 4 à 6 heures
, sauf les dimanches et jours fériés. Cela serait suffisant
ombre de personnes, qui auraient le plus vif désir de
ter la bibliothèque, les professeurs de collège par exemple,
ats, les fonctionnaires de l'État, etc., n'étaient pas, aux
d'ouverture, retenues ailleurs par leurs devoirs profes-
[1]. Le bibliothécaire devra donc, dans tous les cas, cher-
organiser le service de telle façon que la bibliothèque
erte aux heures qui sont les plus agréables au public.
certain nombre d'établissements, la salle de lecture est
le aux travailleurs toute la journée et une partie de la
C'est évidemment ce qu'il y a de mieux; mais la plu-
nos bibliothèques disposent, surtout en France, d'un
el beaucoup trop restreint pour pouvoir suivre cet
. Puisque nous sommes amenés à nous occuper du per-

---

pour remédier à cet inconvénient que, dans un article intitulé
» et publié par le *Bibliofilo*, année VI, n° 6, G. Signorini deman-
ouvrit les portes des bibliothèques de 7 heures à 10 heures du
été seulement et l'après-midi de 3 heures à 10 heures du soir
Anzeiger de Petzholdt, 1885, n° 1849.

sonnel, abordons ici une autre question, celle de la su que les employés, chargés de ce soin, doivent exerc lecteurs. C'est un axiome de droit que tout homme *priori*, et tant qu'on n'a pas la preuve du contraire, comme un honnête homme. En théorie, c'est fort bea serait dangereux de s'y fier dans la pratique; aussi bien, croyons-nous, afin de prémunir la bibliothèq des dangers possibles, de soumettre tous les lecteurs à u lance courtoise mais stricte [1]. Les mesures d'ordre gé les employés ont à assurer l'exécution sont, du r nombreuses; elles peuvent se ramener à trois, dont n résumer en quelques mots la teneur : 1° il est interdi dans la salle de lecture avec des pardessus ou des qui pourraient, le cas échéant, servir à dissimuler c 2° nul lecteur n'a, en principe, le droit d'apporter a propres livres, de crainte qu'au dernier moment, et da du départ, il ne les confonde avec ceux de la biblioth les prenne les uns pour les autres. Si donc un travaille lument besoin d'introduire dans la salle de lecture de lui appartenant, il doit les montrer à son arrivée et à s l'employé de service; 3° il est défendu de causer à haute déranger, de quelque façon que ce soit, les personne vaillent. — Les lecteurs sont, en outre, tenus de se co tout et pour tout aux dispositions réglementaires sp régissent le service de la salle d'étude de l'établissen fréquentent. Dans les grandes bibliothèques, les visi obligés de remplir certaines formalités pour obtenir cation des livres qu'ils désirent. Toute personne de entrée dans la salle, faire connaître à l'employé ch surveillance son nom et sa condition; il faut ensu

1. Il ne faut cependant rien exagérer et éviter surtout de soupçonneux à l'excès, ce qui blesserait le public et l'amènera ment à déserter la bibliothèque. Ainsi que le dit avec r P. Smith, dans un article du *Library Journal*, I, p. 73, intitulé fications of a librarian » : « It is better that a few books shoul than that th visitor to a public library should feel he is loo thief. »

pour chacun des ouvrages dont elle a besoin, un bulletin iande portant également son nom et son adresse. Ce bulle-est ensuite rendu contre remise de l'ouvrage. * Voici, par e, à titre de document, de quelle façon le service des com-tions se fait à la Bibliothèque Nationale dans la *salle ail* : « Chaque lecteur reçoit, à son entrée dans la salle, *ulletin personnel* qu'il doit remettre à un employé de ıu après y avoir mis en tête son nom, son adresse et le ;ro de la place qu'il choisit. C'est sur ce bulletin que ıt inscrits le titre et la cote des ouvrages qui lui seront nuniqués. Pour avoir un volume, autre que ceux mis à sposition dans les casiers de la salle, il devra remplir le tin de demande, qui lui sera délivré par l'un des biblio-ires et le lui remettra ensuite. Les volumes demandés lui t portés à son numéro de place. Au moment de partir, ra rapporter lui-même ces volumes au bureau. On lui a alors son bulletin personnel sur lequel on aura apposé, é de la mention de l'ouvrage communiqué, une estam-portant le mot *rendu*. Le gardien de la salle ne le lais-sortir qu'après remise de ce bulletin personnel entière-acquitté [1]. »*

remier abord, ces mesures de contrôle peuvent paraître un nutieuses; mais, si l'on veut bien y réfléchir un instant, on aîtra que, dans une bibliothèque importante et fréquentée nombre de lecteurs relativement considérable, il est abso-nécessaire de protéger par un règlement sévère l'inté-es collections. A ce point de vue, le système du bulletin de de est excellent. Qu'un livre vienne à manquer, en effet, iothécaire s'en aperçoit immédiatement, et comme il a es mains le bulletin signé par l'emprunteur, et équiva-ın reçu, il possède tous les éléments nécessaires pour pour-la restitution de l'ouvrage disparu.

s les petites bibliothèques, où le nombre des lecteurs est ṿé, et la surveillance par conséquent facile, on n'a pas , cela va sans dire, de se montrer aussi rigoureux. Il

1. Art. « Bibliothèque Nationale », *Grande Encyclopédie*, t. VI,

suffit de prier les visiteurs, à leur entrée dans la salle, d
leur nom et d'indiquer leur profession sur un registre
en leur recommandant, par la même occasion, de rappor
mêmes, avant de partir, les livres qui leur auront été co
qués, et de ne pas les laisser simplement sur la table. Ce
spécial est-il véritablement utile? Sans doute, et il l'est
un double titre. Tout d'abord il constitue une sorte
dans lequel les générations futures retrouveront les n
ceux qui ont fréquenté la salle de lecture, et les ont p
dans la voie du travail et de l'étude, noms généralement
il est vrai, mais parmi lesquels la bibliothèque pourra p
cependant, en signaler un devenu célèbre, et qui sera
comme un titre de gloire. En outre, ce registre a, au poin
statistique, une réelle importance; il permet de se rendr
ment compte du nombre des lecteurs qui ont fréquent
de lecture pendant une période donnée et même, si l'on
précaution de signaler en abrégé à côté du nom de chaq
sonne le titre des ouvrages qu'elle a consultés, d'étab
quelles proportions les diverses sections de la bibliothè
été respectivement utilisées.

La plupart des règlements contiennent, enfin, une s
préceptes relatifs aux précautions que le public doit a
dans le maniement des livres, à l'interdiction, dans certa
de se servir d'encre, à la défense de décalquer les gravure
cartes, etc., etc.

Faut-il prohiber, d'une façon absolue, l'emploi de l'enc
la salle de lecture? Nous ne le croyons pas. A vrai dir
mesure de cette nature serait inutile, parce qu'elle serait
plète. Pour être conséquent avec lui-même, le règlement d
en effet, interdire aux emprunteurs de se servir d'encr
eux! Or, nous ne voyons pas trop comment le bibliothécair
rait s'y prendre pour faire respecter cette dernière clause.
se montre sévère envers toute personne, sans exceptio
tache un livre, qu'on l'oblige à remplacer l'ouvrage à se
ou du moins à payer une indemnité proportionnée aux
qu'elle a commis, rien de plus juste; mais qu'on n'édic
des prescriptions qui ne peuvent avoir aucune sanction.
un cas cependant où l'usage de l'encre doit être formell

défendu, c'est lorsqu'il s'agit de la consultation d'un ouvrage précieux ou d'une collection d'estampes ou de cartes, etc... qu'on ne pourrait que très difficilement, et peut-être même pas du tout, remplacer et dont il faut, par conséquent, assurer la conservation par tous les moyens possibles. La défense de prendre des calques d'estampes ou de gravures quelconques est parfaitement justifiée, car l'on risque toujours en décalquant une gravure de l'abîmer. On doit enfin interdire sévèrement aux lecteurs d'écorner les feuillets des livres sous prétexte de marquer la page où ils en sont restés, et de dessiner ou d'écrire quoi que ce soit sur l'ouvrage qui leur est communiqué. Rencontrent-ils une faute d'impression? qu'ils en prennent note sur une feuille de papier, mais qu'ils se gardent bien de la corriger eux-mêmes; ce n'est pas leur affaire; une fois leur lecture achevée, ils n'auront qu'à signaler l'*erratum* au bibliothécaire qui leur en sera toujours reconnaissant, et s'empressera, s'il le juge nécessaire, de rectifier le passage défectueux.

§. III

Du prêt des livres hors de la bibliothèque.

La question du prêt des livres à domicile est une de celles qui ont été, de nos jours, les plus controversées. — Peut-on autoriser les travailleurs à emporter chez eux certains ouvrages pour les étudier plus à loisir? Les uns soutiennent l'affirmative, d'autres la négative. Il est certains pays dans lesquels le prêt au dehors est absolument défendu, sous prétexte qu'il compromet l'intégrité des collections. De fait, le prêt présente de réels dangers, il fait courir aux livres de nombreux risques de perte et de détérioration, et il est, par conséquent, incontestable que sa prohibition constitue, au point de vue de leur sécurité, une garantie des plus puissantes. Mais la conservation des livres n'est pas, nous l'avons déjà dit, le seul but que l'on ait à envisager, et, s'il est bon de se préoccuper de l'avenir, il ne faut pas, cependant, perdre de vue qu'une bibliothèque doit, avant tout, tenir compte des besoins du présent, et chercher, par tous les moyens possibles, à leur donner satisfaction. Là où il n'y a pas de service de prêt il est donc indispensable que les séances

de lecture soient très longues ; si elles étaient trop cour pourrait, en effet, en prendre texte pour soutenir, av apparence de raison, que tous les beaux discours sur l'util bibliothèques et les services qu'elles rendent à la science ı que des paroles vides de sens ou mensongères. A vrai di bibliothèques ne contribuent au progrès intellectuel qu' qu'elles communiquent libéralement au public les trésors q renferment. Qu'importe aux travailleurs que les collecti cessent de s'accroître, s'ils ne peuvent les consulter? Une l thèque très riche, mais d'un accès difficile, rend certain moins de services qu'une bibliothèque d'importance seco qui ouvre toutes grandes ses portes au public, et se me compter à sa disposition. C'est là une vérité que l'histoi bibliothèques nous permettrait, hélas! d'appuyer de exemple!

Dans la plupart des établissements qui n'autorisent pas prunt des livres, la salle de lecture reste ouverte du ma soir. Les travailleurs peuvent ainsi venir y étudier quan leur semble, et y séjourner un certain nombre d'heures c cutives. Mais pour organiser le service dans ces conditi faut disposer d'un personnel très nombreux, que la ma partie de nos bibliothèques est loin de posséder. Nous esti du reste, que la suppression du prêt aurait dans cert bibliothèques, dans les bibliothèques scientifiques par exe et surtout dans les bibliothèques universitaires, de fâc résultats, aussi bien pour les travaux des érudits et des fesseurs que pour ceux des étudiants.

C'est tout autre chose de pouvoir compulser un ouvra son aise, dans le silence du cabinet, ou d'être obligé d'aller le sulter dans une salle de lecture très fréquentée, et toujours ou moins bruyante. Lorsqu'on emprunte un livre on l'a cons tamment sous la main, à sa disposition, on s'en sert comm vous appartenait, et c'est beaucoup plus commode, on en viendra, que d'être contraint, chaque fois qu'on en a besoi se rendre à la bibliothèque, pour en obtenir communicatio prêt a, cependant, un mauvais côté, c'est que, tandis que l prunteur détient chez lui l'ouvrage qu'il a emporté, dix sonnes peuvent se donner la peine de se ger pour ven

;ulter à la bibliothèque[1]. A n'en pas douter cet inconvénient ;rave. Il n'y a qu'un moyen d'y remédier, c'est de décider que urée du prêt n'excèdera pas un délai de ... afin que les rages empruntés ne restent pas trop longtemps absents. Une rté sans freins ne serait pas ici de mise; bien loin de se mon- trop tolérant il faut, au contraire, exiger de sérieuses garan- des personnes qui sollicitent l'autorisation d'emporter chez ; des ouvrages appartenant à la bibliothèque, et ne pas ndre de restreindre le prêt, dans la mesure où on le juge ·ssaire pour assurer la conservation et la sécurité des collec- s en général, et celle des livres précieux en particulier. En tant le prêt et en accordant aux travailleurs toutes les faci- possibles pour la consultation des ouvrages dans la salle ecture on arrive à diminuer le nombre des emprunteurs, ce ;st tout profit pour la biblioihèque et le public.

nous sommes d'avis, et ce que nous avons dit plus haut en la preuve, qu'il faut ouvrir toutes grandes au public les es de la salle de lecture, nous estimons, au contraire, qu'en ui concerne le prêt, la prudence la plus élémentaire com- de de se montrer extrêmement circonspect. Théoriquement, n raison même du but que les bibliothèques publiques roposent, tout le monde devrait pouvoir emprunter des s pour les emporter chez soi; mais les précautions que le othécaire se voit obligé de prendre pour mettre les collections il a la garde à l'abri de tout risque de perte, lui font un ir de n'accorder l'autorisation du prêt qu'aux personnes, les sont généralement peu nombreuses, qui sont à même rir des garanties suffisantes.

\ ce point de vue, l'interdiction de laisser sortir aucun volume pré- , lorsqu'elle est appliquée d'une façon rigoureuse, cet avantage incon- ole que tous les livres sont continuellement présents à la bibliothèque, isposition de ceux qui viennent les demander en lecture. Il peut arri- l est vrai, que l'ouvrage dont on a besoin soit précisément en mains oment où on désire le consulter, mais il suffit alors de prier le biblio- ire de vous le mettre de côté quand il sera rendu. En admettant qu'on isse en obtenir communication le jour même, on sera du moins à peu ertain de l'avoir le lendemain, ce qui ne serait pas le cas s'il était au dehors.



Quelles sont ces garanties? La meilleure et la plus sû
à n'en pas douter, la moralité du public. Tous les
devraient se persuader que, s'ils ont le droit de se servir d
ils n'ont pas le droit de les détériorer, que, s'ils peuven
la bibliothèque, il leur est interdit d'en abuser, et nou
terions qu'on n'eût jamais à douter de leur probité. Ma
il n'en est pas ainsi, et si le bibliothécaire peut, dans
circonstances, assumer la responsabilité de prêter des
ses risques et périls, à des personnes dans lesquelles il a c
le règlement n'a pas malheureusement à faire grand c
délicatesse et de l'honnêteté du public [1]. Il est donc n

1. La légèreté, le manque de ménagements avec lesquel
emprunteurs traitent les livres qui leur sont confiés, sont des
que les adversaires du prêt n'ont pas manqué de faire valoir à
leur opinion. Au chapitre XVII du *Philobiblon* : « De debita hone
librorum custodiam adhibenda », RICHARD DE BURY stigmatise le
des lecteurs en termes énergiques, et présente, à ce propos, certai
vations qui n'ont, aujourd'hui encore, rien perdu de leur valeur : «
autem prorsus scholiarum honestati ut, quotiens ad studium a
reditur, praecedat omnino lotio lectionem, nec digitus sagimine
aut folia prius volvat, aut signacula libri solvat. » C'est là une r
dation dont bon nombre des personnes, qui fréquentent nos bibl
pourraient, incontestablement, faire leur profit. Et combien
remarques utiles que le manque de place nous empêche de citer
un article paru en 1883, dans les *Grenzboten* (t. II, p. 349-357, «
« Zur Bibliotheksfrage », nous lisons le passage suivant qui nou
très juste : « Le mal vient de ce que le public ne veut faire aucun
tion entre les cabinets de lecture et les grandes bibliothèques, ta
diffèrent, en réalité, du tout au tout. Les livres d'un cabinet d
peuvent être détruits au bout d'un certain nombre d'années, sans
blissement en souffre préjudice ; ces livres ont fait leurs temps
qu'ils ont coûté a déjà été couvert 10 ou 20 fois par les abonneme
lecteurs, toujours en quête de nouveautés, ne les demandent plus.
bibliothèques, il faut que le public le comprenne, ne sont pas des
de lecture ; elles ont pour but de réunir, et de conserver pour l'av
ouvrages les plus intéressants, et il est bien clair qu'il leur serait im
d'atteindre ce but si les travailleurs ne traitaient pas les livres qu
empruntent avec plus de soin qu'ils ne traitent ceux des bibliothèque
lantes. » — Dans un autre travail signé M et publié dans la même
1883, t. II, p. 37-40, sous le titre : « Die Königliche Bibliothek in B
nous trouvons des doléances analogues sur le peu de respect dont l
teurs font preuve envers des ouvrages qui cependant ne leur apparti

r des garanties plus positives, basées sur la situation de
ou la position des personnes qui sollicitent la permis-
emprunter. C'est pour cette raison que, dans la plupart
liothèques, le prêt n'est accordé qu'à ceux dont la solva-
u la position sociale sont un sûr garant que, si l'ouvrage

---

auteurs des deux articles que nous venons de mentionner recon-
d'un commun accord que le manque de soins des emprunteurs,
volumes qui leur sont confiés, est la principale raison que nombre
othèques mettent en avant, afin de justifier leur refus d'autoriser le
emporter des livres. Cf., également sur la question dont nous nous
s ici, le remarquable article déjà cité : « Bibliothekserfahrungen »,
ten, 1878, I, p. 251-265. En dépit des dangers que le prêt fait courir
ections nous ne pensons pas, cependant, qu'il faille le supprimer,
s bibliothèques ont pour but de conserver les livres, elles ont aussi
les mettre, le plus libéralement possible, à la disposition des travail-
omme nous l'avons déjà dit plusieurs fois. On ne saurait toutefois
avec assez d'énergie le sans-gêne avec lequel certains emprunteurs
ipuleux détériorent les volumes qui leur sont remis, aussi faut-il se
impitoyable envers les coupables, et veiller à ce que toutes les
tions du règlement relatives au service du prêt soient ponctuelle-
écutées. Harold KLETT, dans un article du *Library Journal*, XI,
117-118, intitulé « Don't », a formulé un certain nombre de recom-
ons relatives aux précautions qu'il faut prendre pour consulter un
que nous voudrions voir affichées dans tous les bureaux de prêt. En
traduction : « Ne pas lire au lit ou à table, ne pas faire de cornes
llets des livres, ne pas s'humecter le doigt de salive pour en tourner
ilement les pages, ne pas couper les livres avec le doigt ou une
à cheveux, ne pas laisser tomber sur les livres de la cendre de cigares,
placer les livres sur leurs marges latérales, ne pas les tenir par la
ure, ne pas éternuer sur les livres, ne pas les mettre dans des
ls ont besoin d'air, ne pas se servir des livres comme de calles pour
es ou les chaises qui ne sont pas d'aplomb, ne pas se mettre
trop près du feu ou du poêle, ne pas laisser les livres à l'humidité. »
ore : « How to treat books », *The Bookworm* (London, E. Stock),
re 1890, p. 24-27, et les 15 règles de Francesco Vargas MACCIUCCA,
de Vatolla, publiées par G. H. POWELL, dans l'*Athenæum*, 1893,
« The laws of book-borrowing », et reproduites par le *Centralblatt*
I, 1894, p. 191-192. — Sur la rapidité avec laquelle se détériorent les
ans les « Free Public Libraries, » qui sont fréquentées journellement
nombre considérable de lecteurs, voir *The Library*, 1894, p. 147-148 ;
average life of a popular book », y est-il dit, « *is from four to five*
so that, as libraries and readers multiply, the destruction will
e to an enormous extent. »

qui leur a été confié vient à être perdu ou détérioré, ils pou
le remplacer à leurs frais.

Il va sans dire que lorsqu'un lecteur a été autorisé à em
ter des livres, il peut obtenir la même faveur pour une autr
sonne, en s'en portant garant. C'est là une règle contre laq
on ne saurait, à notre avis, alléguer aucun argument sér
Il est d'usage, nous ne l'ignorons pas, que chaque emprui
soit personnellement responsable des livres qui lui sont co
mais, dans le cas particulier dont nous nous occupons, la
sonne qui donne sa garantie pour une autre en endosse la
ponsabilité, et la propriété de la bibliothèque se trouve, p
fait, absolument sauvegardée. Inutile d'ajouter que le bibli
caire a lui-même le droit d'emprunter des livres, à condi
bien entendu, de se conformer aux dispositions du règlem
mais peut-il également s'engager comme caution d'une t
personne? La question est délicate. Il nous semble diffici
le lui défendre ; mais on doit l'engager à se montrer très pru
à ne pas donner sa garantie à la légère et, dans l'intérêt m
des collections qui lui sont confiées, à ne l'accorder qu'à
personnes sûres et dignes de confiance. Nous conseillons don
bibliothécaire de ne pas se montrer trop complaisant su
point ; il ne tarderait pas, en effet, à se voir assailli de deman
auxquelles il lui serait souvent impossible de répondre par
refus formel, sous peine de se montrer blessant. Il s'expose
ainsi à mille ennuis. Supposons, par exemple, qu'une des p
sonnes pour lesquelles il se serait porté garant, ne rapportât p
les livres qu'elle aurait empruntés; voit-on dans quelle fau
situation il se trouverait? Comme garant il serait respons
envers la bibliothèque des volumes perdus, et obligé, en t
que bibliothécaire, de veiller à ce que le garant satisfasse à
engagements. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le dan
qu'il y a à être tout à la fois juge et partie. C'est pour éviter
inconvénient que, dans certaines bibliothèques, on a rigoure
ment interdit au bibliothécaire, et ce dans son propre inté
de servir de caution à autrui.

La garantie qu'on accorde à une tierce personne peut s'ap
quer soit à un ouvrage déterminé que cette personne désire co
sulter, soit à tous les volumes qu'elle ... ntera pendant

aps de temps limité ou, s'il n'y a pas de limites fixées, jusqu'au our où le garant jugera à propos de dégager sa responsabilité.

Dans le premier cas, il suffit que le répondant mette son « *Cavet* » ur le bulletin de prêt rempli par l'emprunteur; dans le second as, au contraire, il faut qu'il rédige sur papier timbré un certifiat de garantie signé de sa main, et dont il fera légaliser la ignature par un officier de l'état civil. Le bibliothécaire devra aturellement conserver, avec grand soin, ces certificats de garane, et les classer alphabétiquement d'après les noms des emprunurs; il fera bien, en outre, d'inscrire sur un registre spécial les oms des répondants.

Nous savons maintenant quelles sont les conditions requises our être autorisé à emprunter des livres; mais il nous reste à xaminer encore les trois questions suivantes qui se rattachent roitement à celle que nous venons de traiter : 1° une personne ui a reçu de la bibliothèque un certain nombre de volumes en rêt, peut-elle les prêter à son tour à d'autres? 2° un lecteur t-il le droit d'emprunter des livres à son nom pour une autre rsonne, à l'insu du bibliothécaire? 3° peut-on emporter avec i en voyage les ouvrages obtenus en prêt, sans en avoir averti bibliothécaire. A ces trois questions il faut, pour de multiples isons, répondre énergiquement non. Tout d'abord il importe, effet, que l'administration de la bibliothèque sache toujours actement en quelles mains se trouvent les ouvrages prêtés, n de pouvoir, en cas de besoin, les faire rentrer sans retard; outre, c'est à elle seule qu'il appartient de décider, en s'en érant aux règlements, quels sont les livres qu'elle peut nfier à chaque personne, et enfin elle doit rester seule juge savoir s'il n'y a pas d'inconvénient, à ce que tel emprunr emporte avec lui hors de la ville les ouvrages qui lui t été remis. Lorsqu'on est persuadé, du reste, que l'on portera aucun préjudice à la bibliothèque en communiquant ne tierce personne les livres qui vous ont été prêtés, ou qu'on éellement besoin de les prendre avec soi en voyage, pouri ne pas en demander, au préalable, l'autorisation au bibliocaire? Si celui-ci juge que la faveur sollicitée n'est pas conre aux intérêts de l'établissement qu'il dirige il ne fera une difficulté de l'accorder. En général, lorsqu'on se cache, t qu'on a conscience de mal agir.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne se rapport
prêt sur place, dans la localité où la bibliothèque a so
mais il arrive encore, assez fréquemment, que des pe
étrangères à la ville demandent à emprunter des livres.
accéder à leurs désirs? Sans doute. Leur répondre par
constituerait une mesure à beaucoup d'égards injuste, et c
au but que la bibliothèque doit s'efforcer d'atteindre. E
concerne particulièrement les grandes bibliothèques,
s'expliquerait pas pourquoi les habitants des villes où el
placées, jouiraient d'un privilège auquel les autres citoye
raient pas le droit de prétendre. Il n'est pas, en effet,
toute personne éloignée d'un grand centre, de pouvoir se
ger, chaque année, pour aller passer quelque temps a
d'une bibliothèque publique, et y étudier, à loisir, les o
qu'elle désire consulter. Il en résulte que l'on doit prend
chaque bibliothèque, des dispositions spéciales pour le
livres hors de la ville où l'établissement se trouve situé. L
cipes que nous avons formulés plus haut, à propos du
place, peuvent trouver également ici leur application. Lor
personnes qui désirent emprunter des ouvrages présenten
garantie, soit en raison des fonctions qu'elles occupent,
le fait de leur situation de fortune, on peut, sans au
malité, leur accorder ce qu'elles demandent. En cas cont
faut exiger de chacune d'elles qu'elle fournisse un gara
ponsable. S'il s'agit d'étrangers ne connaissant perso
puisse répondre pour eux, on leur conseillera de s'adress
ambassadeurs, ou aux consuls, de leurs pays respectifs. E
générale, on évitera d'envoyer des livres à de grand
tances, de peur qu'ils ne restent trop longtemps absents,
judice des lecteurs qui fréquentent la salle de travail de l
sement. Dans tous les cas, envois d ... toujours d
par la poste : des différe
blement, celui qui offre
caire un peu soucieux d
exiger du destinataire
volumes prêtés, et ne
envoi d'une ce
d'assurance

t, exagéré de prétendre que, non contente de rendre de grâce les services qu'on lui demande, la bibliothèque fût obligée de supporter les dépenses qui peuvent en résulter. derniers temps on s'est efforcé de supprimer les formalités es qui entravaient jusqu'ici l'usage du prêt à distance. En , l'institution du prêt entre les bibliothèques universitaires u, à ce point de vue, les plus grands services aux profes- t aux étudiants de nos universités [1]. Espérons qu'un jour a où toutes les bibliothèques publiques, universitaires et les se prêteront mutuellement les ouvrages dont elles besoin.

que bibliothèque doit avoir à sa disposition des armes ites pour faire respecter, par le public, les règlements a édictés. Il faut qu'elle puisse au besoin, et sans se ir de la tenue qui sied à un établissement scientifique, r sévèrement à l'ordre les délinquants, et, au cas où resteraient sourds aux avertissements qui leur sont don-

---

.a bibliothèque prête aux autres bibliothèques universitaires qui en demande et acceptent la responsabilité du prêt. Dans ce cas, la ı prêt pourra être étendue jusqu'à trois mois. La bibliothèque peut ter dans les mêmes conditions aux autres bibliothèques universi- *Revue des bibliothèques*, 1891, p. 417. — Pour la Prusse, cf. l'ar- nistériel qui autorise le prêt entre les bibliothèques universitaires ingue et de Marbourg, *Centralblatt, f. B.*, IX, 1892, p. 356-358. — nd arrêté règle le prêt entre les Bibliothèques universitaires de et la Bibliothèque Royale, *ibid.*, X, 1893, p. 130-132, et un troisième quels sont les rapports qui peuvent exister entre les bibliothèques blissements universitaires et les bibliothèques universitaires du de Prusse, *ibid.*, VIII, 1891, p. 550-551. Voir aussi K. Dziatzko : ternationalen gegenseitigen Beziehungen der Bibliotheken », *ibid.*, p. 457-463, et *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 465-468.

...ford Samuel a proposé, dans le *Library Journal*, XVII, ... le prêt entre b... thèques, « mutual book lending ... la suite de l'art... édaction du *Library Jour-* ... voici : « The ... of books between Ameri- ...al, Harv... Library and the Boston ... op... v. But we do not know de. »

[redacted]

la cote du catalogue, puis le nom de l'emprunteur, sa profession, son domicile et la date de l'emprunt. On imprime parfois, au verso des bulletins, les principaux articles du règlement de la bibliothèque relatifs au service du prêt. A vrai dire, tous les emprunteurs sont censés connaître les dispositions spéciales qui régissent le prêt ; toutefois, et afin d'éviter que l'un ou l'autre n'allègue, à un moment donné, comme excuse qu'il les ignorait, il sera bon de les leur rappeler brièvement, en leur remettant les ouvrages qu'ils désirent.

Je soussigné déclare avoir emprunté l'ouvrage suivant à la Bibliothèque de... **Titre** : ADLERFELD, G. *Histoire militaire de Charles XII, Roi de Suède. Tome I. Amsterdam, 1740, in-12.*

Cote du catalogue : *Nt 321.*

Nombre de volumes : *1.*

Je m'engage à ne prêter cet ouvrage à aucune autre personne, et à le rendre en parfait état aussitôt que j'en aurai terminé la lecture, ou immédiatement si la bibliothèque me le réclame; dans tous les cas, je le rapporterai dans un délai maximum d'un mois.

Nom de la localité où demeure l'emprunteur : *Magdebourg.*	Nom et prénom de l'emprunteur : *M. Gustave Gesser*
Date d'emprunt : *2 février 1897*	Profession : *Hommes de lettres.* Domicile : *Wilhelmstrasse, 28.*

N. B. Le présent bulletin sera rendu à l'emprunteur lorsqu'il rapportera l'ouvrage.

TABL. XI. Modèle de bulletin de prêt.

Les bulletins de prêt doivent être rangés alphabétiquement, d'après les noms des emprunteurs, et conservés avec grand soin dans des armoires ou des cartons. Dans certaines bibliothèques on exige que toute personne qui demande à emporter un livre rédige deux bulletins de prêt : le premier exemplaire en est classé alphabétiquement, au nom du lecteur, et le second, dans le même ordre, d'après le titre. Nous ne voyons pas très bien quels sont les avantages de ce système. Les bulletins de prêt, disposés dans l'ordre alphabétique des titres, permettent, nous répondra-t-on, de retrouver rapidement à qui, et quand, tel ou tel ouvrage a été prêté. Sans doute ; mais le « registre de prêt » fournira les mêmes renseignements, d'une façon encore plus simple et plus rapide. Avant d'être renfermés dans les cartons destinés à les

Emprunteur : M.

Demeurant :

Date d'emprunt :

Numéro du registre de prêt :

Numéro du catalogue :

Format :

Nombre de volumes :

Tomaison des volumes

État de la reliure :

OBSERVATIONS DIVERSES

ACADÉMIE DE MONTPELLIER

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

Je soussigné reconnais avoir emprunté l'ouvrage suivant,
Pour un délai maximum d'un mois :

NOM D'AUTEUR, TITRE ET TOMAISON DE L'OUVRAGE

Montpellier, le *189* .

(Signature) :

TABL. XII. Modèle de bulletin de prêt.

sonnel, abordons ici une autre question, celle de la surv[illegible] que les employés, chargés de ce soin, doivent exercer s[illegible] lecteurs. C'est un axiome de droit que tout homme doit [illegible] *priori*, et tant qu'on n'a pas la preuve du contraire, co[illegible] comme un honnête homme. En théorie, c'est fort beau, m[illegible] serait dangereux de s'y fier dans la pratique; aussi fer[illegible] bien, croyons-nous, afin de prémunir la bibliothèque [illegible] des dangers possibles, de soumettre tous les lecteurs à une s[illegible] lance courtoise mais stricte [1]. Les mesures d'ordre généra[illegible] les employés ont à assurer l'exécution sont, du reste[illegible] nombreuses; elles peuvent se ramener à trois, dont nous [illegible] résumer en quelques mots la teneur : 1° il est interdit d'[illegible] dans la salle de lecture avec des pardessus ou des ma[illegible] qui pourraient, le cas échéant, servir à dissimuler des l[illegible] 2° nul lecteur n'a, en principe, le droit d'apporter avec l[illegible] propres livres, de crainte qu'au dernier moment, et dans l[illegible] du départ, il ne les confonde avec ceux de la bibliothèque [illegible] les prenne les uns pour les autres. Si donc un travailleur a[illegible] lument besoin d'introduire dans la salle de lecture des ou[illegible] lui appartenant, il doit les montrer à son arrivée et à son dé[illegible] l'employé de service ; 3° il est défendu de causer à haute voix [illegible] déranger, de quelque façon que ce soit, les personnes q[illegible] vaillent. — Les lecteurs sont, en outre, tenus de se confor[illegible] tout et pour tout aux dispositions réglementaires spécial[illegible] régissent le service de la salle d'étude de l'établissement [illegible] fréquentent. Dans les grandes bibliothèques, les visiteurs [illegible] obligés de remplir certaines formalités pour obtenir com[illegible] cation des livres qu'ils désirent. Toute personne doit, à [illegible] entrée dans la salle, faire connaître à l'employé chargé [illegible] surveillance son nom et sa condition; il faut ensuite q[illegible]

---

1. Il ne faut cependant rien exagérer et éviter surtout de se m[illegible] soupçonneux à l'excès, ce qui blesserait le public et l'amènerait pr[illegible] ment à déserter la bibliothèque. Ainsi que le dit avec raison [illegible] P. SMITH, dans un article du *Library Journal*, I, p. 73, intitulé « The [illegible] fications of a librarian » : « It is better that a few books should be [illegible] than that th visitor to a public library should feel he is looked a[illegible] thief. »

pour chacun des ouvrages dont elle a besoin, un bulletin
ande portant également son nom et son adresse. Ce bulle-
est ensuite rendu contre remise de l'ouvrage. * Voici, par
, à titre de document, de quelle façon le service des com-
tions se fait à la Bibliothèque Nationale dans la *salle
il* : « Chaque lecteur reçoit, à son entrée dans la salle,
alletin personnel qu'il doit remettre à un employé de
u après y avoir mis en tête son nom, son adresse et le
ro de la place qu'il choisit. C'est sur ce bulletin que
t inscrits le titre et la cote des ouvrages qui lui seront
uniqués. Pour avoir un volume, autre que ceux mis à
position dans les casiers de la salle, il devra remplir le
tin de demande, qui lui sera délivré par l'un des biblio-
ires et le lui remettra ensuite. Les volumes demandés lui
t portés à son numéro de place. Au moment de partir,
ra rapporter lui-même ces volumes au bureau. On lui
a alors son bulletin personnel sur lequel on aura apposé,
é de la mention de l'ouvrage communiqué, une estam-
portant le mot *rendu*. Le gardien de la salle ne le lais-
sortir qu'après remise de ce bulletin personnel entière-
acquitté [1]. »*

emier abord, ces mesures de contrôle peuvent paraître un
utieuses; mais, si l'on veut bien y réfléchir un instant, on
ître que, dans une bibliothèque importante et fréquentée
nombre de lecteurs relativement considérable, il est abso-
nécessaire de protéger par un règlement sévère l'inté-
s collections. A ce point de vue, le système du bulletin de
e est excellent. Qu'un livre vienne à manquer, en effet,
othécaire s'en aperçoit immédiatement, et comme il a
s mains le bulletin signé par l'emprunteur, et équiva-
n reçu, il possède tous les éléments nécessaires pour pour-
a restitution de l'ouvrage disparu.

les petites bibliothèques, où le nombre des lecteurs est
é, et la surveillance par conséquent facile, on n'a pas
cela va sans dire, de se montrer aussi rigoureux. Il

Art. « Bibliothèque Nationale », *Grande Encyclopédie*, t. VI.

sonnel, abordons ici une autre question, celle de la su que les employés, chargés de ce soin, doivent exerc lecteurs. C'est un axiome de droit que tout homme *priori*, et tant qu'on n'a pas la preuve du contraire, comme un honnête homme. En théorie, c'est fort bea serait dangereux de s'y fier dans la pratique; aussi bien, croyons-nous, afin de prémunir la bibliothèq des dangers possibles, de soumettre tous les lecteurs à u lance courtoise mais stricte [1]. Les mesures d'ordre gé les employés ont à assurer l'exécution sont, du r nombreuses; elles peuvent se ramener à trois, dont n résumer en quelques mots la teneur : 1° il est interd dans la salle de lecture avec des pardessus ou des qui pourraient, le cas échéant, servir à dissimuler 2° nul lecteur n'a, en principe, le droit d'apporter a propres livres, de crainte qu'au dernier moment, et da du départ, il ne les confonde avec ceux de la biblioth les prenne les uns pour les autres. Si donc un travaille lument besoin d'introduire dans la salle de lecture des lui appartenant, il doit les montrer à son arrivée et à so l'employé de service; 3° il est défendu de causer à haute déranger, de quelque façon que ce soit, les personne vaillent. — Les lecteurs sont, en outre, tenus de se co tout et pour tout aux dispositions réglementaires sp régissent le service de la salle d'étude de l'établissem fréquentent. Dans les grandes bibliothèques, les visi obligés de remplir certaines formalités pour obtenir cation des livres qu'ils désirent. Toute personne d entrée dans la salle, faire connaître à l'employé ch surveillance son nom et sa condition; il faut ensu

1. Il ne faut cependant rien exagérer et éviter surtout de soupçonneux à l'excès, ce qui blesserait le public et l'amènera ment à déserter la bibliothèque. Ainsi que le dit avec r P. Smith, dans un article du *Library Journal*, I, p. 73, intitulé fications of a librarian » : « It is better that a few books shoul than that th visitor to a public library should feel he is lool thief. »

e, pour chacun des ouvrages dont elle a besoin, un bulletin
mande portant également son nom et son adresse. Ce bulle-
i est ensuite rendu contre remise de l'ouvrage. * Voici, par
ple, à titre de document, de quelle façon le service des com-
ations se fait à la Bibliothèque Nationale dans la *salle*
ail : « Chaque lecteur reçoit, à son entrée dans la salle,
bulletin personnel qu'il doit remettre à un employé de
eau après y avoir mis en tête son nom, son adresse et le
éro de la place qu'il choisit. C'est sur ce bulletin que
nt inscrits le titre et la cote des ouvrages qui lui seront
muniqués. Pour avoir un volume, autre que ceux mis à
disposition dans les casiers de la salle, il devra remplir le
letin de demande, qui lui sera délivré par l'un des biblio-
caires et le lui remettra ensuite. Les volumes demandés lui
ont portés à son numéro de place. Au moment de partir,
levra rapporter lui-même ces volumes au bureau. On lui
dra alors son bulletin personnel sur lequel on aura apposé,
côté de la mention de l'ouvrage communiqué, une estam-
le portant le mot *rendu*. Le gardien de la salle ne le lais-
a sortir qu'après remise de ce bulletin personnel entière-
ent acquitté [1]. »*

premier abord, ces mesures de contrôle peuvent paraître un
minutieuses; mais, si l'on veut bien y réfléchir un instant, on
naîtra que, dans une bibliothèque importante et fréquentée
n nombre de lecteurs relativement considérable, il est abso-
nt nécessaire de protéger par un règlement sévère l'inté-
des collections. A ce point de vue, le système du bulletin de
nde est excellent. Qu'un livre vienne à manquer, en effet,
bliothécaire s'en aperçoit immédiatement, et comme il a
e les mains le bulletin signé par l'emprunteur, et équiva-
t à un reçu, il possède tous les éléments nécessaires pour pour-
ivre la restitution de l'ouvrage disparu.

ans les petites bibliothèques, où le nombre des lecteurs est
 élevé, et la surveillance par conséquent facile, on n'a pas
oin, cela va sans dire, de se montrer aussi rigoureux. Il

1. Cf. Art. « Bibliothèque Nationale », *Grande Encyclopédie*, t. VI,
73.

suffit de prier les visiteurs, à leur entrée dans la salle, de leur nom et d'indiquer leur profession sur un registre en leur recommandant, par la même occasion, de rappor mêmes, avant de partir, les livres qui leur auront été co qués, et de ne pas les laisser simplement sur la table. Ce spécial est-il véritablement utile? Sans doute, et il l'est un double titre. Tout d'abord il constitue une sorte dans lequel les générations futures retrouveront les n ceux qui ont fréquenté la salle de lecture, et les ont pı dans la voie du travail et de l'étude, noms généralement il est vrai, mais parmi lesquels la bibliothèque pourra pe cependant, en signaler un devenu célèbre, et qui sera p comme un titre de gloire. En outre, ce registre a, au point statistique, une réelle importance; il permet de se rendr ment compte du nombre des lecteurs qui ont fréquenté de lecture pendant une période donnée et même, si l'on précaution de signaler en abrégé à côté du nom de chaq sonne le titre des ouvrages qu'elle a consultés, d'établ quelles proportions les diverses sections de la bibliothèq été respectivement utilisées.

La plupart des règlements contiennent, enfin, une s préceptes relatifs aux précautions que le public doit ap dans le maniement des livres, à l'interdiction, dans certai de se servir d'encre, à la défense de décalquer les gravures cartes, etc., etc.

Faut-il prohiber, d'une façon absolue, l'emploi de l'enc la salle de lecture? Nous ne le croyons pas. A vrai dir mesure de cette nature serait inutile, parce qu'elle serait i plète. Pour être conséquent avec lui-même, le règlement d en effet, interdire aux emprunteurs de se servir d'encr eux! Or, nous ne voyons pas trop comment le bibliothécair rait s'y prendre pour faire respecter cette dernière clause. se montre sévère envers toute personne, sans exceptio tache un livre, qu'on l'oblige à remplacer l'ouvrage à se ou du moins à payer une indemnité proportionnée aux qu'elle a commis, rien de plus juste; mais qu'on n'édic des prescriptions qui ne peuvent avoir aucune sanction un cas cependant où l'usage de l'encre doit être formel

éfendu, c'est lorsqu'il s'agit de la consultation d'un ouvrage récieux ou d'une collection d'estampes ou de cartes, etc... u'on ne pourrait que très difficilement, et peut-être même pas u tout, remplacer et dont il faut, par conséquent, assurer la onservation par tous les moyens possibles. La défense de rendre des calques d'estampes ou de gravures quelconques est arfaitement justifiée, car l'on risque toujours en décalquant ne gravure de l'abîmer. On doit enfin interdire sévèrement ux lecteurs d'écorner les feuillets des livres sous prétexte de iarquer la page où ils en sont restés, et de dessiner ou d'écrire uoi que ce soit sur l'ouvrage qui leur est communiqué. Renontrent-ils une faute d'impression? qu'ils en prennent note sur ne feuille de papier, mais qu'ils se gardent bien de la corriger ux-mêmes; ce n'est pas leur affaire; une fois leur lecture acheée, ils n'auront qu'à signaler l'*erratum* au bibliothécaire qui ›ur en sera toujours reconnaissant, et s'empressera, s'il le ıge nécessaire, de rectifier le passage défectueux.

§. III

Du prêt des livres hors de la bibliothèque.

La question du prêt des livres à domicile est une de celles qui ıt été, de nos jours, les plus controversées. — Peut-on autoser les travailleurs à emporter chez eux certains ouvrages pour s étudier plus à loisir? Les uns soutiennent l'affirmative, autres la négative. Il est certains pays dans lesquels le prêt au hors est absolument défendu, sous prétexte qu'il compromet ntégrité des collections. De fait, le prêt présente de réels danrs, il fait courir aux livres de nombreux risques de perte et de térioration, et il est, par conséquent, incontestable que sa probition constitue, au point de vue de leur sécurité, une rantie des plus puissantes. Mais la conservation des livres st pas, nous l'avons déjà dit, le seul but que l'on ait à visager, et, s'il est bon de se préoccuper de l'avenir, il ne faut s, cependant, perdre de vue qu'une bibliothèque doit, avant ıt, tenir compte des besoins du présent, et chercher, par tous moyens possibles, à leur donner satisfaction. Là où il n'y a s de service de prêt il est donc indispensable que les séances

de lecture soient très longues ; si elles étaient trop courtes on pourrait, en effet, en prendre texte pour soutenir, avec une apparence de raison, que tous les beaux discours sur l'utilité des bibliothèques et les services qu'elles rendent à la science ne sont que des paroles vides de sens ou mensongères. A vrai dire, les bibliothèques ne contribuent au progrès intellectuel qu'autant qu'elles communiquent libéralement au public les trésors qu'elles renferment. Qu'importe aux travailleurs que les collections ne cessent de s'accroître, s'ils ne peuvent les consulter? Une bibliothèque très riche, mais d'un accès difficile, rend certainement moins de services qu'une bibliothèque d'importance secondaire qui ouvre toutes grandes ses portes au public, et se met sans compter à sa disposition. C'est là une vérité que l'histoire des bibliothèques nous permettrait, hélas! d'appuyer de maint exemple!

Dans la plupart des établissements qui n'autorisent pas l'emprunt des livres, la salle de lecture reste ouverte du matin au soir. Les travailleurs peuvent ainsi venir y étudier quand bon leur semble, et y séjourner un certain nombre d'heures consécutives. Mais pour organiser le service dans ces conditions il faut disposer d'un personnel très nombreux, que la majeure partie de nos bibliothèques est loin de posséder. Nous estimons, du reste, que la suppression du prêt aurait dans certaines bibliothèques, dans les bibliothèques scientifiques par exemple, et surtout dans les bibliothèques universitaires, de fâcheux résultats, aussi bien pour les travaux des érudits et des professeurs que pour ceux des étudiants.

C'est tout autre chose de pouvoir compulser un ouvrage à son aise, dans le silence du cabinet, ou d'être obligé d'aller le consulter dans une salle de lecture très fréquentée, et toujours plus ou moins bruyante. Lorsqu'on emprunte un livre on l'a constamment sous la main, à sa disposition, on s'en sert comme s'il vous appartenait, et c'est beaucoup plus commode, on en conviendra, que d'être contraint, chaque fois qu'on en a besoin, de se rendre à la bibliothèque, pour en obtenir communication. Le prêt a, cependant, un mauvais côté, c'est que, tandis que l'emprunteur détient chez lui l'ouvrage qu'il a emporté, dix personnes peuvent se donner la peine de se dé[illegible]ger pour venir le

ter à la bibliothèque[1]. A n'en pas douter cet inconvénient ve. Il n'y a qu'un moyen d'y remédier, c'est de décider que ée du prêt n'excèdera pas un délai de ... afin que les ges empruntés ne restent pas trop longtemps absents. Une sans freins ne serait pas ici de mise; bien loin de se mon- op tolérant il faut, au contraire, exiger de sérieuses garan- s personnes qui sollicitent l'autorisation d'emporter chez des ouvrages appartenant à la bibliothèque, et ne pas re de restreindre le prêt, dans la mesure où on le juge aire pour assurer la conservation et la sécurité des collec- n général, et celle des livres précieux en particulier. En it le prêt et en accordant aux travailleurs toutes les faci- ossibles pour la consultation des ouvrages dans la salle ure on arrive à diminuer le nombre des emprunteurs, ce tout profit pour la biblioihèque et le public.

ous sommes d'avis, et ce que nous avons dit plus haut en preuve, qu'il faut ouvrir toutes grandes au public les de la salle de lecture, nous estimons, au contraire, qu'en concerne le prêt, la prudence la plus élémentaire com- de se montrer extrêmement circonspect. Théoriquement, raison même du but que les bibliothèques publiques posent, tout le monde devrait pouvoir emprunter des pour les emporter chez soi; mais les précautions que le hécaire se voit obligé de prendre pour mettre les collections a la garde à l'abri de tout risque de perte, lui font un de n'accorder l'autorisation du prêt qu'aux personnes, sont généralement peu nombreuses, qui sont à même des garanties suffisantes.

---

e point de vue, l'interdiction de laisser sortir aucun volume pré- orsqu'elle est appliquée d'une façon rigoureuse, cet avantage incon- que tous les livres sont continuellement présents à la bibliothèque, position de ceux qui viennent les demander en lecture. Il peut arri- st vrai, que l'ouvrage dont on a besoin soit précisément en mains ent où on désire le consulter, mais il suffit alors de prier le biblio- de vous le mettre de côté quand il sera rendu. En admettant qu'on e en obtenir communication le jour même, on sera du moins à peu tain de l'avoir le lendemain, ce qui ne serait pas le cas s'il était ı dehors.

Quelles sont ces garanties? La meilleure et la plus sûr à n'en pas douter, la moralité du public. Tous les devraient se persuader que, s'ils ont le droit de se servir d ils n'ont pas le droit de les détériorer, que, s'ils peuvent la bibliothèque, il leur est interdit d'en abuser, et nous terions qu'on n'eût jamais à douter de leur probité. Ma il n'en est pas ainsi, et si le bibliothécaire peut, dans circonstances, assumer la responsabilité de prêter des ses risques et périls, à des personnes dans lesquelles il a c le règlement n'a pas malheureusement à faire grand c délicatesse et de l'honnêteté du public [1]. Il est donc n

1. La légèreté, le manque de ménagements avec lesquels emprunteurs traitent les livres qui leur sont confiés, sont des a que les adversaires du prêt n'ont pas manqué de faire valoir à l leur opinion. Au chapitre XVII du *Philobiblon* : « De debita hones librorum custodiam adhibenda », Richard de Bury stigmatise le des lecteurs en termes énergiques, et présente, à ce propos, certai vations qui n'ont, aujourd'hui encore, rien perdu de leur valeur : « autem prorsus scholiarum honestati ut, quotiens ad studium a r reditur, praecedat omnino lotio lectionem, nec digitus sagimine aut folia prius volvat, aut signacula libri solvat. » C'est là une re dation dont bon nombre des personnes, qui fréquentent nos biblic pourraient, incontestablement, faire leur profit. Et combien remarques utiles que le manque de place nous empêche de citer! un article paru en 1883, dans les *Grenzboten* (t. II, p. 349-357), et « Zur Bibliotheksfrage », nous lisons le passage suivant qui nous très juste : « Le mal vient de ce que le public ne veut faire aucune tion entre les cabinets de lecture et les grandes bibliothèques, tand diffèrent, en réalité, du tout au tout. Les livres d'un cabinet de peuvent être détruits au bout d'un certain nombre d'années, sans q blissement en souffre préjudice; ces livres ont fait leurs temps, qu'ils ont coûté a déjà été couvert 10 ou 20 fois par les abonnement lecteurs, toujours en quête de nouveautés, ne les demandent plus. bibliothèques, il faut que le public le comprenne, ne sont pas des c de lecture; elles ont pour but de réunir, et de conserver pour l'ave ouvrages les plus intéressants, et il est bien clair qu'il leur serait imp d'atteindre ce but si les travailleurs ne traitaient pas les livres qu empruntent avec plus de soin qu'ils ne traitent ceux des bibliothèque lantes. » — Dans un autre travail signé M et publié dans la même 1883, t. II, p. 37-40, sous le titre : « Die Königliche Bibliothek in B nous trouvons des doléances analogues sur le peu de respect dont teurs font preuve envers des ouvrages qui cependant ne leur apparti

xiger des garanties plus positives, basées sur la situation de tune ou la position des personnes qui sollicitent la permis-ı d'emprunter. C'est pour cette raison que, dans la plupart bibliothèques, le prêt n'est accordé qu'à ceux dont la solva-té ou la position sociale sont un sûr garant que, si l'ouvrage

Les auteurs des deux articles que nous venons de mentionner recon-sent d'un commun accord que le manque de soins des emprunteurs r les volumes qui leur sont confiés, est la principale raison que nombre ›ibliothèques mettent en avant, afin de justifier leur refus d'autoriser le lic à emporter des livres. Cf., également sur la question dont nous nous ıpons ici, le remarquable article déjà cité : « Bibliothekserfahrungen », *nzboten*, 1878, I, p. 251-265. En dépit des dangers que le prêt fait courir collections nous ne pensons pas, cependant, qu'il faille le supprimer, si les bibliothèques ont pour but de conserver les livres, elles ont aussi i de les mettre, le plus libéralement possible, à la disposition des travail-s, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois. On ne saurait toutefois ner avec assez d'énergie le sans-gêne avec lequel certains emprunteurs scrupuleux détériorent les volumes qui leur sont remis, aussi faut-il se ıtrer impitoyable envers les coupables, et veiller à ce que toutes les scriptions du règlement relatives au service du prêt soient ponctuelle-ıt exécutées. Harold Klett, dans un article du *Library Journal*, XI, 6. p. 117-118, intitulé « Don't », a formulé un certain nombre de recom-ndations relatives aux précautions qu'il faut prendre pour consulter un re, et que nous voudrions voir affichées dans tous les bureaux de prêt. En ci la traduction : « Ne pas lire au lit ou à table, ne pas faire de cornes feuillets des livres, ne pas s'humecter le doigt de salive pour en tourner s facilement les pages, ne pas couper les livres avec le doigt ou une ngle à cheveux, ne pas laisser tomber sur les livres de la cendre de cigares, pas placer les livres sur leurs marges latérales, ne pas les tenir par la verture, ne pas éternuer sur les livres, ne pas les mettre dans des rs, ils ont besoin d'air, ne pas se servir des livres comme de calles pour tables ou les chaises qui ne sont pas d'aplomb, ne pas se mettre lire trop près du feu ou du poêle, ne pas laisser les livres à l'humidité. » ncore : « How to treat books », *The Bookworm* (London, E. Stock), mbre 1890, p. 24-27, et les 15 règles de Francesco Vargas Macciucca, ruis de Vatolla, publiées par G. H. Powell, dans l'*Athenæum*, 1893, 3 : « The laws of book-borrowing », et reproduites par le *Centralblatt* XI, 1894, p. 191-192. — Sur la rapidité avec laquelle se détériorent les s dans les « Free Public Libraries, » qui sont fréquentées journellement un nombre considérable de lecteurs, voir *The Library*, 1894, p. 147-148 : le average life of a popular book », y est-il dit, « *is from four to five* rs, so that, as libraries and readers multiply, the destruction will rease to an enormous extent. »

qui leur a été confié vient à être perdu ou détérioré, ils pourront le remplacer à leurs frais.

Il va sans dire que lorsqu'un lecteur a été autorisé à emprunter des livres, il peut obtenir la même faveur pour une autre personne, en s'en portant garant. C'est là une règle contre laquelle on ne saurait, à notre avis, alléguer aucun argument sérieux. Il est d'usage, nous ne l'ignorons pas, que chaque emprunteur soit personnellement responsable des livres qui lui sont confiés, mais, dans le cas particulier dont nous nous occupons, la personne qui donne sa garantie pour une autre en endosse la responsabilité, et la propriété de la bibliothèque se trouve, par le fait, absolument sauvegardée. Inutile d'ajouter que le bibliothécaire a lui-même le droit d'emprunter des livres, à condition, bien entendu, de se conformer aux dispositions du règlement; mais peut-il également s'engager comme caution d'une tierce personne? La question est délicate. Il nous semble difficile de le lui défendre ; mais on doit l'engager à se montrer très prudent, à ne pas donner sa garantie à la légère et, dans l'intérêt même des collections qui lui sont confiées, à ne l'accorder qu'à des personnes sûres et dignes de confiance. Nous conseillons donc au bibliothécaire de ne pas se montrer trop complaisant sur ce point ; il ne tarderait pas, en effet, à se voir assailli de demandes auxquelles il lui serait souvent impossible de répondre par un refus formel, sous peine de se montrer blessant. Il s'exposerait ainsi à mille ennuis. Supposons, par exemple, qu'une des personnes pour lesquelles il se serait porté garant, ne rapportât pas les livres qu'elle aurait empruntés; voit-on dans quelle fausse situation il se trouverait? Comme garant il serait responsable envers la bibliothèque des volumes perdus, et obligé, en tant que bibliothécaire, de veiller à ce que le garant satisfasse à ses engagements. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le danger qu'il y a à être tout à la fois juge et partie. C'est pour éviter cet inconvénient que, dans certaines bibliothèques, on a rigoureusement interdit au bibliothécaire, et ce dans son propre intérêt, de servir de caution à autrui.

La garantie qu'on accorde à une tierce personne peut s'appliquer soit à un ouvrage déterminé que cette personne désire consulter, soit à tous les volumes qu'elle em era pendant

s de temps limité ou, s'il n'y a pas de limites fixées, jusqu'au r où le garant jugera à propos de dégager sa responsabilité.)ans le premier cas, il suffit que le répondant mette son « *Cavet* » le bulletin de prêt rempli par l'emprunteur; dans le second au contraire, il faut qu'il rédige sur papier timbré un certifi- de garantie signé de sa main, et dont il fera légaliser la ıature par un officier de l'état civil. Le bibliothécaire devra ırellement conserver, avec grand soin, ces certificats de garan- et les classer alphabétiquement d'après les noms des emprun- s; il fera bien, en outre, d'inscrire sur un registre spécial les ıs des répondants.

ous savons maintenant quelles sont les conditions requises r être autorisé à emprunter des livres; mais il nous reste à niner encore les trois questions suivantes qui se rattachent itement à celle que nous venons de traiter : 1° une personne a reçu de la bibliothèque un certain nombre de volumes en , peut-elle les prêter à son tour à d'autres? 2° un lecteur il le droit d'emprunter des livres à son nom pour une autre onne, à l'insu du bibliothécaire? 3° peut-on emporter avec en voyage les ouvrages obtenus en prêt, sans en avoir averti ibliothécaire. A ces trois questions il faut, pour de multiples ons, répondre énergiquement non. Tout d'abord il importe, ffet, que l'administration de la bibliothèque sache toujours tement en quelles mains se trouvent les ouvrages prêtés, de pouvoir, en cas de besoin, les faire rentrer sans retard; ıutre, c'est à elle seule qu'il appartient de décider, en s'en rant aux règlements, quels sont les livres qu'elle peut ier à chaque personne, et enfin elle doit rester seule juge savoir s'il n'y a pas d'inconvénient, à ce que tel emprun- emporte avec lui hors de la ville les ouvrages qui lui été remis. Lorsqu'on est persuadé, du reste, que l'on ıortera aucun préjudice à la bibliothèque en communiquant ıe tierce personne les livres qui vous ont été prêtés, ou qu'on ellement besoin de les prendre avec soi en voyage, pour- ne pas en demander, au préalable, l'autorisation au biblio- aire? Si celui-ci juge que la faveur sollicitée n'est pas con- e aux intérêts de l'établissement qu'il dirige il ne fera ıne difficulté de l'accorder. En général, lorsqu'on se cache, qu'on a conscience de mal agir.

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne se rapport
prêt sur place, dans la localité où la bibliothèque a so
mais il arrive encore, assez fréquemment, que des p
étrangères à la ville demandent à emprunter des livres.
accéder à leurs désirs? Sans doute. Leur répondre par u
constituerait une mesure à beaucoup d'égards injuste, et c
au but que la bibliothèque doit s'efforcer d'atteindre. E
concerne particulièrement les grandes bibliothèques,
s'expliquerait pas pourquoi les habitants des villes où el
placées, jouiraient d'un privilège auquel les autres citoye
raient pas le droit de prétendre. Il n'est pas, en effet,
toute personne éloignée d'un grand centre, de pouvoir se
ger, chaque année, pour aller passer quelque temps a
d'une bibliothèque publique, et y étudier, à loisir, les o
qu'elle désire consulter. Il en résulte que l'on doit prend
chaque bibliothèque, des dispositions spéciales pour le
livres hors de la ville où l'établissement se trouve situé. L
cipes que nous avons formulés plus haut, à propos du p
place, peuvent trouver également ici leur application. Lor
personnes qui désirent emprunter des ouvrages présenten
garantie, soit en raison des fonctions qu'elles occupent,
le fait de leur situation de fortune, on peut, sans au
malité, leur accorder ce qu'elles demandent. En cas contr
faut exiger de chacune d'elles qu'elle fournisse un gara
ponsable. S'il s'agit d'étrangers ne connaissant person
puisse répondre pour eux, on leur conseillera de s'adress
ambassadeurs, ou aux consuls, de leurs pays respectifs. E
générale, on évitera d'envoyer des livres à de grand
tances, de peur qu'ils ne restent trop longtemps absents, a
judice des lecteurs qui fréquentent la salle de travail de l'é
sement. Dans tous les cas, les envois doivent toujours êtr
par la poste : des différents modes d'expédition c'est, inco
blement, celui qui offre le plus de sécurité; aussi, tout bib
caire un peu soucieux de la conservation de ses livres, de
exiger du destinataire qu'il lui retourne, par la même vo
volumes prêtés, et ne les confie jamais à des particuliers.
envoi d'une certaine valeur doit être assuré. Les frais de
d'assurance incombent naturellement à l'emprunteur. Il

effet, exagéré de prétendre que, non contente de rendre de nne grâce les services qu'on lui demande, la bibliothèque fût core obligée de supporter les dépenses qui peuvent en résulter. ces derniers temps on s'est efforcé de supprimer les formalités nantes qui entravaient jusqu'ici l'usage du prêt à distance. En ance, l'institution du prêt entre les bibliothèques universitaires endu, à ce point de vue, les plus grands services aux profes- irs et aux étudiants de nos universités [1]. Espérons qu'un jour ndra où toutes les bibliothèques publiques, universitaires et tionales se prêteront mutuellement les ouvrages dont elles ront besoin.

Chaque bibliothèque doit avoir à sa disposition des armes ffisantes pour faire respecter, par le public, les règlements elle a édictés. Il faut qu'elle puisse au besoin, et sans se partir de la tenue qui sied à un établissement scientifique, ppeler sévèrement à l'ordre les délinquants, et, au cas où ux-ci resteraient sourds aux avertissements qui leur sont don-

---

« La bibliothèque prête aux autres bibliothèques universitaires qui en t la demande et acceptent la responsabilité du prêt. Dans ce cas, la ée du prêt pourra être étendue jusqu'à trois mois. La bibliothèque peut prunter dans les mêmes conditions aux autres bibliothèques universi- es. » *Revue des bibliothèques*, 1891, p. 417. — Pour la Prusse, cf. l'ar- ministériel qui autorise le prêt entre les bibliothèques universitaires Göttingue et de Marbourg, *Centralblatt, f. B.*, IX, 1892, p. 356-358. — second arrêté règle le prêt entre les Bibliothèques universitaires de sse et la Bibliothèque Royale, *ibid.*, X, 1893, p. 130-132, et un troisième lit quels sont les rapports qui peuvent exister entre les bibliothèques établissements universitaires et les bibliothèques universitaires du ume de Prusse, *ibid.*, VIII, 1891, p. 550-551. Voir aussi K. DZIATZKO : « internationalen gegenseitigen Beziehungen der Bibliotheken », *ibid.*, 93, p. 457-463, et *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 465-468.

Amérique, Bunford SAMUEL a proposé, dans le *Library Journal*, XVII, p. 373, d'organiser le prêt entre bibliothèques, « mutual book lending een libraries ». A la suite de l'article, la rédaction du *Library Jour-* mprima la note que voici : « The lending of books between Ameri- libraries is not unexampled. Harvard College Library and the Boston naeum have often been drawn up in that way. But we do not know y case in which a *written* agreement has been made. »

Tout ce que nous avons dit jusqu'ici ne se rapport prêt sur place, dans la localité où la bibliothèque a so mais il arrive encore, assez fréquemment, que des p étrangères à la ville demandent à emprunter des livres. accéder à leurs désirs? Sans doute. Leur répondre par u constituerait une mesure à beaucoup d'égards injuste, et c au but que la bibliothèque doit s'efforcer d'atteindre. E concerne particulièrement les grandes bibliothèques, s'expliquerait pas pourquoi les habitants des villes où el placées, jouiraient d'un privilège auquel les autres citoye raient pas le droit de prétendre. Il n'est pas, en effet, toute personne éloignée d'un grand centre, de pouvoir se ger, chaque année, pour aller passer quelque temps a d'une bibliothèque publique, et y étudier, à loisir, les o qu'elle désire consulter. Il en résulte que l'on doit prend chaque bibliothèque, des dispositions spéciales pour le livres hors de la ville où l'établissement se trouve situé. L cipes que nous avons formulés plus haut, à propos du p place, peuvent trouver également ici leur application. Lors personnes qui désirent emprunter des ouvrages présenten garantie, soit en raison des fonctions qu'elles occupent, le fait de leur situation de fortune, on peut, sans aut malité, leur accorder ce qu'elles demandent. En cas contr faut exiger de chacune d'elles qu'elle fournisse un gara ponsable. S'il s'agit d'étrangers ne connaissant person puisse répondre pour eux, on leur conseillera de s'adress ambassadeurs, ou aux consuls, de leurs pays respectifs. E générale, on évitera d'envoyer des livres à de grande tances, de peur qu'ils ne restent trop longtemps absents, a judice des lecteurs qui fréquentent la salle de travail de l'é sement. Dans tous les cas, les envois doivent toujours êtr par la poste : des différents modes d'expédition c'est, inco blement, celui qui offre le plus de sécurité; aussi, tout bib caire un peu soucieux de la conservation de ses livres, de exiger du destinataire qu'il lui retourne, par la même vo volumes prêtés, et ne les confie jamais à des particuliers. envoi d'une certaine valeur doit être assuré. Les frais de p d'assurance incombent naturellement à l'emprunteur. Il

exagéré de prétendre que, non contente de rendre de
râce les services qu'on lui demande, la bibliothèque fût
bligée de supporter les dépenses qui peuvent en résulter.
erniers temps on s'est efforcé de supprimer les formalités
qui entravaient jusqu'ici l'usage du prêt à distance. En
l'institution du prêt entre les bibliothèques universitaires
à ce point de vue, les plus grands services aux profes-
aux étudiants de nos universités [1]. Espérons qu'un jour
où toutes les bibliothèques publiques, universitaires et
s se prêteront mutuellement les ouvrages dont elles
esoin.

e bibliothèque doit avoir à sa disposition des armes
s pour faire respecter, par le public, les règlements
édictés. Il faut qu'elle puisse au besoin, et sans se
de la tenue qui sied à un établissement scientifique,
sévèrement à l'ordre les délinquants, et, au cas où
esteraient sourds aux avertissements qui leur sont don-

---

bibliothèque prête aux autres bibliothèques universitaires qui en
mande et acceptent la responsabilité du prêt. Dans ce cas, la
prêt pourra être étendue jusqu'à trois mois. La bibliothèque peut
dans les mêmes conditions aux autres bibliothèques universi-
evue des bibliothèques, 1891, p. 417. — Pour la Prusse, cf. l'ar-
tériel qui autorise le prêt entre les bibliothèques universitaires
gue et de Marbourg, *Centralblatt, f. B.*, IX, 1892, p. 356-358. —
l arrêté règle le prêt entre les Bibliothèques universitaires de
la Bibliothèque Royale, *ibid.*, X, 1893, p. 130-132, et un troisième
els sont les rapports qui peuvent exister entre les bibliothèques
ssements universitaires et les bibliothèques universitaires du
le Prusse, *ibid.*, VIII, 1891, p. 550-551. Voir aussi K. Dziatzko :
rnationalen gegenseitigen Beziehungen der Bibliotheken », *ibid.*,
. 457-463, et *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 465-468.
rique, Bunford Samuel a proposé, dans le *Library Journal*, XVII,
3, d'organiser le prêt entre bibliothèques, « mutual book lending
libraries ». A la suite de l'article, la rédaction du *Library Jour-*
na la note que voici : « The lending of books between Ameri-
ies is not unexampled. Harvard College Library and the Boston
n have often been drawn up in that way. But we do not know
e in which a *written* agreement has been made. »

nés, prendre contre eux des mesures de rigueur [1]. Ces n
de rigueur sont de deux sortes : les amendes, et l'exclu
la bibliothèque ou la suppression du droit de prêt. Nous i
pas grand'chose à dire des amendes. Les différents ca
lesquels elles peuvent être infligées sont, en général, s
dans les règlements, et le bibliothécaire ne devra, sous
prétexte, outrepasser, sur ce point, les limites qui lui sont
Aux amendes peuvent se rattacher les dommages-intér
la bibliothèque est en droit d'exiger pour tout livre d
ou perdu [2], et le remboursement des frais de poste que
nistration est obligée de faire pour écrire aux emprunt
retard qu'ils aient à rapporter leurs livres. Les amendes so
nairement, destinées à punir des fautes légères. Elles ont

---

1. Cf. B. Pickman MANN : « Library fines », *Library Journal*, I
p. 441-442; W. K. STETSON, « Delinquent borrowers », *ibid.*, XI
p. 403-404; « Collection and registration of fines », *ibid.*, XV
p. 103-105, 137, 170-173. — S. H. BERRY, « How to prevent fines
p. 207, propose de remettre à chaque emprunteur un bulletin men
la date à laquelle l'ouvrage lui est délivré et portant, en outre, l'in
du jour auquel il doit le rapporter.

Certains établissements ont pris des dispositions très sévères co
emprunteurs négligents. Le règlement promulgué en 1883 par la
thèque grand-ducale de Neustrelliz est particulièrement rigoureux
qui, après avoir reçu une lettre de rappel, ne rend pas, dans les 24
l'ouvrage qui lui est réclamé, est tenu de payer, à la caisse de la
thèque, une amende d'un mark par jour de retard. Les person
habitent hors de la ville payent une amende de 50 pfennig pour la l
rappel et doivent, si elles ne rapportent pas les livres qui leur sont
dés dans les trois jours qui suivent, verser également à la biblioth
mark par jour de retard. » Cf. aussi l'arrêté du Ministère des cult
l'instruction publique d'Autriche en date du 24 juin 1893, *Central
B.*, X, 1893, p. 409. Pour les bibliothèques universitaires françaises,
Règlement pour les bibliothèques universitaires du 23 août 1879, art

2. Lorsqu'un livre est perdu ou détérioré l'emprunteur doit être t
rembourser à la bibliothèque le prix qu'il a coûté. Il ne faut faire
diminution, car, ainsi que le remarque DEWEY, celui qui garderait un o
appartenant à la bibliothèque y gagnerait alors de le payer moins c
s'il l'avait acheté chez un libraire. Certains bibliothécaires ont con
faire payer à tout emprunteur qui ne peut rendre un livre, ou qui
en mauvais état, d'abord le prix du livre et, en outre, un supplé
10 %. Ce supplément serait destiné à dédommager la bibliothèq

e de procurer à la bibliothèque quelques ressources pécuniaires. is ce serait une erreur de les envisager comme le moyen le s efficace pour maintenir l'ordre; on peut même dire qu'en iéral elles ne préviennent, que d'une façon très incomplète, les nquements au règlement contre lesquels elles sont dirigées. r contre, l'exclusion de la bibliothèque et la suppression du oit de prêt sont des mesures des plus énergiques, et qui ne ivent être appliquées que dans des cas de haute gravité ur punir des fautes particulièrement répréhensibles, et qui noignent chez leurs auteurs d'une mauvaise volonté évidente d'intentions frauduleuses. L'expulsion peut être temporaire perpétuelle ; il en est de même de la suppression du prêt. On nprendra que nous ne puissions entrer ici dans des détails cis sur le mode d'application des peines. Il varie naturellent de bibliothèque à bibliothèque, suivant les circonstances ales. Ce qu'on peut dire, cependant, c'est qu'en exerçant un trôle sévère sur les lecteurs qui fréquentent la salle de lece, et en veillant à ce que les règles qui régissent le service du t soient rigoureusement appliquées on fera, en quelque sorte, ucation du public et on l'amènera peu à peu à traiter avec s de soin les ouvrages qui lui sont confiés, et à se confor- plus strictement aux règlements de la bibliothèque.

ous les érudits, tous ceux qui se livrent aux travaux scientises n'ont pas, malheureusement, la chance d'habiter à proxi- d'une bibliothèque, et l'impossibilité où ils se trouvent de ulter les collections les plus utiles nuit beaucoup à leurs es. On pourrait, il est vrai, leur envoyer les ouvrages dont nt besoin; mais cela ne va pas tout seul, loin de là. En dépit a facilité et de la rapidité des moyens de communication

---

rches qu'elle est obligée de faire pour se procurer de nouveau l'ou- - A vrai dire, nous n'approuvons pas cette mesure qui nous semble sive et nous paraît, jusqu'à un certain point, manquer de dignité. les bibliothèques universitaires françaises, les emprunteurs qui ont ou abîmé un livre « sont tenus de le remplacer à leur frais. Quand le lacement n'est pas possible, ils doivent réparer le tort causé à la thèque, suivant estimation faite par experts. » *Règlement*..., etc., du at 1879, art. 27. Cf. aussi, sur cette question, A. W. ROBERTSON, « Note ines » for the damage of books », *The Library*, IV, 1892, p. 115-116.

actuels, l'éloignement n'en constitue pas moins u
obstacle à la circulation des livres; c'est ce qui fait c
voit fréquemment obligé de répondre par un refus à des d
qui mériteraient d'autant plus d'être prises en consid
qu'elles émanent la plupart du temps d'érudits connu
savants d'une autorité considérable Qu'arrive-t-il alors
que ne pouvant venir consulter sur place les volumes do
voi leur a été refusé, ces savants font appel à la comp
des bibliothécaires, et les prient de bien vouloir leur fair
nir les renseignements dont ils ont besoin. En général, tou
thécaire sérieux, et aimant sa profession, s'efforce de donn
faction aux demandes qui lui sont ainsi adressées et q
sentent souvent un réel intérêt; mais les recherches qu'il e
ce cas, forcé d'entreprendre sont, ordinairement, très l
et très pénibles; aussi serait-il tout à fait exagéré de pr
qu'il doit répondre à toutes les questions qui lui parvienn
dont quelques-unes sont, parfois, si étendues qu'elles frise
discrétion. Le voudrait-il, du reste, que les multiples t
dont il est chargé ne lui en laisseraient pas le loisir.

Il nous reste à examiner, maintenant, quels sont les ou
qui peuvent être concédés en prêt. En règle générale, une
thèque autorisera le prêt de tous les livres scientifiques o
raires qu'elle possède, à l'exception de ceux qui ont une g
valeur, ou qui sont indispensables pour le service de la s
lecture. Les ouvrages précieux, qu'il serait impossible, o
moins très difficile, de remplacer, tels que les manuscri
incunables, les chartes, ne doivent pas être prêtés; l'on pe
dire autant des estampes, des dessins originaux et des
pour lesquels une détérioration, même légère, constituera
irréparable perte. Il faut exclure également du prêt tou
livres qui sont d'un usage courant, les recueils encyclopédi
par exemple, les lexiques, glossaires, manuels, ouvrages de
rence, les répertoires bibliographiques dont se servent
employés de la bibliothèque, enfin les collections, les revu
les publications académiques. Inutile d'ajouter que les livres
reliés, et ceux qui ne sont pas encore catalogués, ne doivent
tir sous aucun prétexte. Ces restrictions sont, nous le savon
nature à mécontenter une certaine classe de lecteurs, com

t d'égoïstes qui s'imaginent que la bibliothèque n'est faite
›ur eux, et qui semblent ne pas vouloir admettre qu'elle
s devoirs envers elle-même et envers la généralité du
. Qu'importe! Il n'en reste pas moins que les mesures
ption dont nous venons de parler sont d'une nécessité
e. Un établissement qui se refuserait à les appliquer com-
ttrait inutilement ses propres intérêts, et risquerait de léser,
lit de quelques-uns, les droits du plus grand nombre. En
pe, il est donc prudent de s'en tenir aux règles que nous
énoncées, et si le bibliothécaire juge parfois utile d'y faire
ion, en faveur de l'un ou de l'autre, que ce ne soit qu'à bon
t, et après avoir spécifié que le prêt ne dépassera pas une
limitée et très courte. Dans certaines bibliothèques, on
à titre gracieux, les manuels et ouvrages usuels de la salle
ture; mais, dans ce cas, les emprunteurs ne peuvent les
ter avant la fermeture de la bibliothèque et doivent les
ter le lendemain, sans faute, au début de la séance.

t pour les manuscrits qu'il faut prendre, cela va sans dire,
écautions les plus minutieuses, car s'ils venaient à être
s on ne pourrait, à aucun prix, les remplacer. On fera
›ien d'établir comme règle qu'ils ne seront communiqués
ns la salle de lecture, ou dans une salle spéciale. Mais cette
le souffre-t-elle aucune exception? C'est là une question
rave, et sur la solution de laquelle on n'a pas encore pu
ndre. Lorsqu'un savant, habitant une localité éloignée de
›ù se trouve la bibliothèque, demande qu'on lui envoie
anuscrit dont il a un besoin urgent pour ses travaux,
le lui refuser d'une façon absolue? Les dangers que fait
aux livres une expédition à distance sont si considérables
lans quelques bibliothèques, on a prohibé complètement le
les manuscrits, sous quelque prétexte que ce soit. Dans
es, au contraire, on a estimé que cette mesure était exces-
t pensé que l'on pourrait prêter, sinon tous les manuscrits,
›ins « ceux qui ne sont pas particulièrement précieux par
rareté, leur antiquité, leurs autographes ou leurs minia-
» ; toutefois, dans presque tous les pays, à l'exception
Allemagne, l'autorisation du prêt n'est alors accordée
e bibliothécaire que sur avis conforme du Ministère de

l'Instruction publique. Le ministre étant juge en dernier
le bibliothécaire se trouve, par le fait, déchargé de la
responsabilité qui lui incomberait s'il était obligé de re
directement aux demandes d'emprunt qui lui sont adres
y gagne, aussi, de ne pas se voir assailli de requêtes,
moins importunes, en vue d'obtenir le prêt de tel ou te
scrit. Les érudits se montrent, en effet, et l'expérience l'a
beaucoup plus discrets dans leurs demandes, lorsqu'ils
qu'ils ont toute une série de formalités à remplir pour
satisfaction, que s'il leur suffisait, pour arriver au mêı
d'adresser au bibliothécaire quelques lignes aimables lui
part de leurs désirs. Faut-il donc approuver l'arrêté qui
au ministre le pouvoir d'accorder, ou non, l'autorisation
sollicitée ? Nous ne le croyons pas. Cet arrêté constitue,
avis, un empiètement très grave sur l'autorité du biblioth
il le dépouille, en partie, d'une de ses plus importantes p
tives, celle d'organiser comme il l'entend les différents serv
son établissement, et l'on comprend, qu'en présence de cet
vénient, les avantages signalés plus haut ne pèsent pas lo
vrai dire, il est même parfaitement inutile d'exiger que
des manuscrits ne soit consenti que sur autorisation du mi
Lorsque celui-ci accorde, ou refuse, cette autorisation
fait, en effet, que formuler la décision prise par le biblioth
qui est toujours « juge en premier ressort ». Alors pourq
pas le laisser également juge en dernier ressort ? Croit-on
hasard, qu'il n'aurait pas assez d'énergie pour répondre p
non possumus absolu aux demandes qui lui seraient adres
lorsqu'il estimerait qu'elles ne sont pas motivées d'une f
suffisante ou que, dans tous les cas, elles risquent de com
mettre la sécurité des manuscrits confiés à sa garde [1] ?

---

1. Il a paru en ces dernières années un certain nombre d'articles dem
dant qu'on supprime d'une façon absolue le prêt des manuscrits. Cf. e
autres : N. ANZIANI, « Sul prestito dei codici », *Rivista delle Bibliotech*
p. 1-4 ; — E. MARTINI, « Prestito di manoscritti », *ibid.*, p. 79-80. — V
aussi *Centralblatt f. B.*, IV, 1889, p. 40, 84, 122, 172, 211, 462. — Mai
ne sont là que des manifestations isolées et qui n'ont pas, heureusem
grande chance d'aboutir à un résultat pratique. Il semble, en effet,
l'on soit maintenant arrivé, à peu près partout, à cette conviction q

ésulte de tout ce que nous venons de dire, que l'on peut
r les manuscrits dans certaines circonstances, lorsqu'on a la

---

es manuscrits est légitime et nécessaire. Un décret du ministre de
uction publique de Prusse, en date du 8 janvier 1890 (*Centralblatt f. B.*
890, p. 101-103), autorise la Bibliothèque royale de Berlin et les biblio-
es universitaires prussiennes à prêter leurs livres et leurs manuscrits
xception pour quelques-uns d'une valeur particulière) à toutes les
hèques gouvernementales allemandes et étrangères. Un autre décret,
lgué le 5 décembre 1893, permet aux bibliothèques des écoles supé-
s à condition bien entendu que les directeurs de ces établissements
entent) de prêter leurs manuscrits aux bibliothèques universitaires
ndes, à la Bibliothèque royale de Berlin et à différentes biblio-
s soumises au contrôle de l'État (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 126-
– A l'instigation du gouvernement prussien un certain nombre
s européens se sont entendus pour se prêter mutuellement leurs
crits en faisant les expéditions de bibliothèque à bibliothèque (*Cen-*
tt f. B., VIII, 1891, p. 278-281, 349-350, 419; IX, 1892, p. 94, 283,
. 1893, p. 358. — En Autriche, un service de prêt analogue avait été
sé par décret du 12 mars 1883 (*ibid.*, VIII, 1891, p. 349-350). — Tan-
en Allemagne le prêt des manuscrits est autorisé par le directeur de
liothèque seul, dans la plupart des autres pays le consentement du
re de l'Instruction publique est nécessaire et les envois à l'étranger
lors faits par voie diplomatique.
lépit de toutes les précautions qu'on peut prendre, il n'en reste pas
que les expéditions, dans des localités plus ou moins éloignées, font
aux manuscrits de grands dangers, aussi a-t-on proposé, afin de les
mir contre les chances de destruction auxquelles ils sont exposés en
e, d'en tirer un certain nombre de reproductions photographiques
on pourrait alors communiquer, sans difficulté aucune, à tous les
ts qui en feraient la demande. Cf. R. GARNETT, « Photography in
libraries », *Transactions and proceedings of the 7. annual meeting*
L. A. U. K. London, 1890, p. 66-73. — Dans un article de la *Revue*
bliothèques, I, 1891, p. 225-242, E. CHATELAIN propose de fonder
ciété pour la reproduction photographique des manuscrits. — Voir
). HARTWIG, « Die Handschriftenversendung zwischen den Biblio-
». *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 411-417, et *Library Journal*, XVIII,
. 503-505. — DU MÊME, « In Sachen der Gesellschaft zur phototypo-
schen Vervielfältigung von Handschriften », *Centralblatt f. B.*, XI,
. 319-320. — W. N. DU RIEU, « Phototypographische Herausgabe
andschriften », *ibid.*, p. 225-228. — DU MÊME, « La Société pour la
uction autotypique des manuscrits non-touristes », *Revue des Biblio-*
s, IV, 1894, p. 20-24. — DU MÊME, « La Associazione internazionale
roduzione fotografica dei mss. », *Bollettino delle pubblicazioni ita-*
1894, n° 209.

preuve que l'érudit qui les demande en a réellement be
térêt de la science commande alors qu'on fasse taire ses
et ses craintes, en se rappelant que, si une bibliothèque
forcer de conserver les livres, elle a aussi un autre bu
suivre, qui est de faciliter aux travailleurs l'usage des
qu'elle contient. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que,
envoie un manuscrit, il faut prendre toutes les précau
sibles, et assurer le volume pour une somme élev
conseillons même, par mesure de prudence, de ne jam
dier directement le manuscrit demandé au domicile d
qui désire le consulter, mais plutôt à la bibliothèque
(ou à son défaut à la mairie) de la ville dans laquelle

En terminant, nous dirons encore quelques mots su
dont s'effectuent les opérations du prêt [1].

Avant tout, il s'agit de fixer les jours et les heures aux
public peut emprunter les ouvrages dont il a besoin. I
pour faciliter le service, que la bibliothèque prête
tous les jours où elle est ouverte. Cela ne veut pas dir
employés chargés du service du prêt doivent se tenir à
sition du public pendant tout le temps que dure la
lecture. Non, car s'ils étaient constamment dérangés

---

1. Cf. Benjamin R. Wheatley, « Hints on library managemen
it relates to the circulation of books », Conférence faite au con
national des bibliothécaires, à Londres, et reproduite dans le *Libr
nal*, II, 1878, p. 210-216 ; — Sir Redmond Barry, « On lending
ibid., p. 216-218 ; — James Matthews, « Means of obtaining t
required in a lending library », *ibid.*, p. 218-219 ; — Melvil Dew
ciples underlying charging systems », *Library Journal*, III, 18
220 ; — Du même, « Charging systems based on accounts with bor
ibid., p. 252-255 ; « Charging systems based on accounts with book
p. 285-288 ; « Charging systems : a new combined plan and various
ibid., p. 359-365 ; — J. Schwartz, « A « combined » charging sy
ibid., IV, 1879, p. 275-277 ; — K. A. Linderfelt, « Charging sy
ibid., VII, 1882, p. 178-182 ; — A. W. Robertson, « The Robinson
indicator », *ibid.*, XIV, 1889, p. 42 ; — Du même, « On library in
with special reference to the Duplex Indicator », *The Library*,
p. 21-27 ; — H. J. Carr, « Report on charging systems », *Library J*
XIV, 1889, p. 203-214 ; — J. Schwartz, « The apprentices' library
system », *ibid.*, p. 468-469 ; — « How we reserve books. Symposium
p. 401-403 ; — « Registration of borrowers », *ibid.*, XV, 1890, p. 37-

des de livres il leur serait absolument impossible de à bonne fin leurs autres travaux. On fera donc bien, même s petites bibliothèques, de ne procéder à la distribution res qu'à heure fixe, et pendant un laps de temps déter- De cette façon, les employés peuvent se consacrer pendant ure ou deux au service du prêt, et donner immédiatement tion aux demandes qui leur sont adressées. Dans les s bibliothèques, où le nombre des emprunteurs est en très considérable, et où, par conséquent, la distribution es exige beaucoup de temps, on a (en Allemagne) organisé ce d'une manière très pratique et très simple, et qui sup- 'encombrement. Voici, en peu de mots, en quoi consiste ganisation. Toute personne qui désire emporter un livre rit le titre sur une carte qu'elle dépose ensuite dans une péciale plusieurs heures (et dans certains établissements un jour) avant l'ouverture de la salle de prêt. Les biblio- es ont ainsi tout le temps voulu pour chercher, ou faire r par les garçons, les ouvrages demandés, et lorsque les teurs se présentent pour les prendre on n'a qu'à les leur e, sans les obliger à attendre pendant un temps plus ou ong.

certain que ce système, surtout lorsque la demande doit e un jour d'avance, est incommode et ennuyeux pour les es qui sont un peu pressées ; mais dans ce cas, et s'il l'une recherche absolument urgente, elles ont toujours urce d'aller consulter l'ouvrage qu'elles désirent dans la lecture. Les travailleurs, du reste, n'ont qu'à prendre

---

. Plummer, « Loan system », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 242-246 ; — sse, « The new charging system of the Los Angeles Public Library », X, 1894, p. 195-196 ; — A. Cotgreave, « An indicator-book », *ions and proceedings of the 2. Annual meeting of the Library, on U. K.* London, 1880, p. 71-72 ; — Georges Parr, « The card- charging system without writing », *ibid.*, p. 73-75. — « Report y appliances », *The Library*, III, 1891, p. 381-397 ; — J. H. Cluisw, charging system for lending libraries », *ibid.*, V, 1893, p. 34-39 ; — vis, « A note on an indicator difficulty in small libraries », *ibid.*, 3 ; — A. Cotgreave, « Indicators versus card-charging », *ibid.*, 4 ; — A. S. Steenberg, « A danish charging system », *ibid.*, VI, 78-79.

leurs précautions et à demander les livres qui leur sont nécessaires en temps voulu.

Si l'organisation que nous venons d'indiquer est avantageuse dans les grandes bibliothèques, elle serait, par contre, superflue dans les établissements de moindre importance, où le nombre des emprunteurs est toujours très restreint.

Il faut exiger du public qu'il apporte le plus grand soin aussi bien à la rédaction des bulletins de prêt qu'à ceux des bulletins de demande. Les indications insuffisantes « amènent de fausses directions, nécessitent d'inutiles allées et venues, et occasionnent des recherches longues et souvent infructueuses » [1]. Lorsqu'une personne ne connaît pas exactement l'auteur ou le titre de l'ouvrage qu'elle désire [2], qu'elle l'indique d'une façon quelconque sur son bulletin, par un point d'interrogation par exemple. Ce simple signe frappera l'attention du bibliothécaire, et lui permettra de compléter les désignations, plus ou moins approximatives, fournies par le lecteur [3].

---

1. Léop. Delisle. *Notes sur le département des imprimés de la Bibl. Nat.*, p. 48.

2. Cf. l'article des *Grenzboten* 1878, I, p. 251-265) déjà cité : « Bibliothekserfahrungen ». Voir en outre : H. Kephart, « Being a librarian », *Library Journal*, XV, 1890, p. 330-332 ; — F. M. Crunden, « The humor of booktitles », *ibid.*, XVI, 1891, p. 75 : — L. Delisle, *Notes...*, etc., p. 47, 48, [illegible]

3. L'imperfection des demandes et les erreurs de tout genre qu'elles contiennent proviennent uniquement de ce que les lecteurs ignorent les notions les plus élémentaires de la bibliographie, et ne savent pas tirer parti des instruments de travail qu'ils ont à leur disposition. Il est déplorable de constater que, même dans nos bibliothèques universitaires, les étudiants et parfois, faut-il le dire, les professeurs ne connaissent pas seulement de nom les répertoires les plus indispensables. Et cependant il est impossible, à qui n'a pas une instruction bibliographique suffisante, de tirer parti des ressources que lui offre une grande bibliothèque et d'entreprendre, sur quelque sujet que ce soit, un travail sérieux. « C'est faute de savoir les éléments de la Bibliographie, écrit Ch.-V. La[illegible] *Manuel de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiques*, Paris, 1896. Avertissement, p. VII, que tant de gens se mêlent d'écrire [illegible] des sujets déjà traités, et mieux traités déjà par d'autres que par [illegible] c'est faute de connaissances bibliographiques que tant de professeurs, [illegible] ne sont pas, comme on dit, au courant, ressassent de vieilles [illegible] enfin, c'est faute de ces connaissances que les étudiants, [illegible] à la fin [illegible] leur scolarité, commettent quelquefois des méprises et font quelquefois [illegible]

Chaque emprunteur est tenu de laisser à la bibliothèque un reçu de l'ouvrage qu'il emporte, autrement dit un bulletin de prêt [1]. Le bibliothécaire lui-même ne peut se dispenser de se soumettre à cette formalité, et à plus forte raison les employés soumis à ses ordres. Il faut que les indications portées sur le bulletin de prêt soient écrites à l'encre (non au crayon), et d'une façon parfaitement claire. Dans la plupart des bibliothèques on tient à la disposition des lecteurs des bulletins imprimés qu'on leur remet gratuitement, ou pour une somme très minime, et dont ils n'ont qu'à remplir les blancs. (Tabl. XI et XII.) Les principales indications que doit contenir un bulletin de prêt sont : le nom de l'auteur, le titre abrégé de l'ouvrage, le nombre des volumes et

questions qui scandalisent jusqu'aux garçons de nos bibliothèques universitaires ».* C'est donc avec raison qu'on a demandé qu'un cours de bibliographie, destiné au public studieux, et en particulier, aux étudiants, fût institué dans chaque université. Cf., à ce propos : H. R. Tedder, « A few words on the study of bibliography », *Transactions and proceedings of the 7. annual meeting of the L. A. U. K.*, London 1890, p. 128-131; — G. Fumagalli, *Utilità, storia ed oggetto dell' insegnamento bibliografico*, Bologna, 1891. (Ce travail avait d'abord paru dans *L'Università*, nov., déc., 1890); — W. F. Poole, *The university library and the university curriculum*, Chicago, 1894; — C. E. Lowrey, « The university library, its larger recognition in higher education », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 264-267. — « I wished to show, dit Poole dans son ouvrage *The university*, etc., que nous venons de citer, that the study of bibliography and of the scientific methods of using books should have an assured place in the university curriculum; that a wise and professional bibliographer should be a member of the faculty and have a part in training all the students; that the Library should be his class room, and that all who go forth into the world as graduates should have such an intelligent and practical knowledge of books as will aid them in their studies through life. I do not mean that the university students should learn the contents of the most useful books; but I do mean that he should know of their existence, what they treat of, and what they will do for him. He sould know what are the most important general reference books. If a question avises as to the existence, authorship or subject of a book, an educated man should know the catalogues or bibliographies by which he can readily clear up the doubt. The words Watt, Larousse, Grässe, Quérard, Hœfer, Kayser, Hinrichs, Meyer, Hain and Vapereau should not be unmeaning sounds to him. »

1. *Cf.* J. Petzholdt, « Aus der Bibliothekpraxis. Ausführungen zum Katechismus der Bibliothekenlehre I. » *Anzeiger* de Petzholdt, 1866, n° 705; 1867, n° 250.

s précautions et à demander les livres
es en temps voulu.

Si l'organisation que nous venons d'indic
ns les grandes bibliothèques, elle serait, |
ns les établissements de moindre impor
es emprunteurs est toujours très restreint.

Il faut exiger du public qu'il apporte le p
bien à la rédaction des bulletins de prêt qu'
de demande. Les indications insuffisantes «
directions, nécessitent d'inutiles allées et ve
des recherches longues et souvent infructu
personne ne connaît pas exactement l'auteu
vrage qu'elle désire[2], qu'elle l'indique d'u
sur son bulletin, par un point d'interrogat
simple signe frappera l'attention du biblioth
tra de compléter les désignations, plus ou m
fournies par le lecteur[3].

---

1. Léop. Delisle. *Notes sur le département*
Nat., p. 18.

2. Cf. l'article des *Grenzboten* 1878, I, p. 251-2
erfahrungen ». Voir en outre : H. Kephart, « I
Journal, XV, 1890, p. 330-332 ; — F. M. Crun
titles », *ibid.*, XVI. 1891, p. 75 : — L. Delisl

3. L'imperfection des demandes et les er
contiennent proviennent uniquement de ce
notions les plus élémentaires de la biblio
parti des instruments de travail qu'ils ont à
rable de constater que, même dans nos bibl
diants et parfois, faut-il le dire, les p
seulement de nom les répertoires les
dant il est impossible, à qui n'a pas une n
sante, de tirer parti des ressources que lu
et d'entreprendre, sur quelque sujet que ce
faute de savoir les éléments de la Bibl
Manuel de bibliographie historique.
Paris, 1896. Avertissement, p. VIII, qu
des sujets déjà traités, et mieux t
c'est faute de connaissances biblio
ne sont pas, comme on dit, au c
enfin, c'est faute de ces connaissa
leur scolarité, commettent quelqu

services. Cf., à ce propos, Miss S. R. JAMES, « American women as librarians », *The Library*, V, 1893, p. 270-274. — Sur les cours du « Columbia College », voir : Miss M. W. PLUMMER, « The Columbia College school of library economy from a student's standpoint », *Library Journal*, XII, 1887, p. 363-364. — DEWEY, dans *The Library*, I, p. 374 et sq. — Depuis que Dewey es devenu directeur de la « New York State Library », les cours du *Librarian's College* se font à Albany. Cf. DU MÊME, « Civil service examinations for New-York State Library », *Library Journal*, XIV, 1889, p. 118-121. *Ibid.*, XIV, 1889, p. 4, 133, 446, 479; XV, 1890, p. 23-25; « New-York State Library school. Course and expenses », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 477-479; « Bulletin of the State Library of New-York », n° 1. A côté de l'école fondée par DEWEY et qui reste *the pioneer and leader*, il s'en est créé un certain nombre d'autres en ces dernières années; ce sont : The library school of Pratt Institute, Brooklyn (oct. 1890), of the Los Angeles Public Library (oct. 1891), of Drexel Institute, Philadelphie (oct. 1892), of the Armour Institute, Chicago (sept. 1893), of Denver Public Library (sept. 1893) et enfin à Amherst la « Summer school of library economy » (1891), dirigée par FLETCHER. Cf. « The library schools and training classes of the United States », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 296-308.

IV.

(Page 172.)

I. BIBLIOGRAPHIES DES BIBLIOGRAPHIES.

Au premier rang des « bibliographies des bibliographies » citons la fameuse *Bibliotheca bibliographica*, de J. PETZHOLDT, parue à Leipzig en 1866, puis la *Bibliographie des bibliographies*, de Léon VALLÉE, Paris, 1883, avec un supplément en 1887. M. H. STEIN a, en ce moment, sous presse un *Manuel de bibliographie* qui se rapprochera beaucoup de celui de PETZHOLDT.

Nous mentionnerons, en outre, le remarquable *Manuel de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiques*, publié récemment à Paris (1896), par Ch. V. LANGLOIS, et les divers

la cote du catalogue, puis le nom de l'emprunteur, sa profession, son domicile et la date de l'emprunt. On imprime parfois, au verso des bulletins, les principaux articles du règlement de la bibliothèque relatifs au service du prêt. A vrai dire, tous les emprunteurs sont censés connaître les dispositions spéciales qui régissent le prêt ; toutefois, et afin d'éviter que l'un ou l'autre n'allègue, à un moment donné, comme excuse qu'il les ignorait, il sera bon de les leur rappeler brièvement, en leur remettant les ouvrages qu'ils désirent.

Je soussigné déclare avoir emprunté l'ouvrage suivant à la Bibliothèque de... **Titre** : ADLERFELD, G. *Histoire militaire de Charles XII, Roi de Suède. Tome I. Amsterdam, 1740, in-12.*

Cote du catalogue : *Nt 321.*

Nombre de volumes : *1.*

Je m'engage à ne prêter cet ouvrage à aucune autre personne, et à le rendre en parfait état aussitôt que j'en aurai terminé la lecture, ou immédiatement si la bibliothèque me le réclame; dans tous les cas, je le rapporterai dans un délai maximum d'un mois.

Nom de la localité où demeure l'emprunteur : *Magdebourg.*	Nom et prénom de l'emprunteur : *M. Gustave Gesser*
Date d'emprunt : *2 février 1897*	Profession : *Hommes de lettres.*
	Domicile : *Wilhelmstrasse, 28.*

N. B. Le présent bulletin sera rendu à l'emprunteur lorsqu'il rapportera l'ouvrage.

TABL. XI. Modèle de bulletin de prêt.

Les bulletins de prêt doivent être rangés alphabétiquement, d'après les noms des emprunteurs, et conservés avec grand soin dans des armoires ou des cartons. Dans certaines bibliothèques on exige que toute personne qui demande à emporter un livre rédige deux bulletins de prêt : le premier exemplaire en est classé alphabétiquement, au nom du lecteur, et le second, dans le même ordre, d'après le titre. Nous ne voyons pas très bien quels sont les avantages de ce système. Les bulletins de prêt, disposés dans l'ordre alphabétique des titres, permettent, nous répondra-t-on, de retrouver rapidement à qui, et quand, tel ou tel ouvrage a été prêté. Sans doute ; mais le « registre de prêt » fournira les mêmes renseignements, d'une façon encore p[illegible]ple et p[illegible] rapide. Avant d'être renfermés dans les cart[illegible]stinés à le[illegible]

Demeurant :	BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE
Date d'emprunt :	*Je soussigné reconnais avoir emprunté l'ouvrage suivant,*
Numéro du registre de prêt :	**Pour un délai maximum d'un mois** :
Numéro du catalogue :	NOM D'AUTEUR, TITRE ET TOMAISON DE L'OUVRAGE
Format :	
Nombre de volumes :	
Tomaison des volumes	
État de la reliure :	
OBSERVATIONS DIVERSES	*Montpellier, le* *189* . (Signature) :

TABL. XII. Modèle de bulletin de prêt.

conserver les bulletins doivent être, en effet, transcrits sur un registre spécial. Dans les petites bibliothèques, du moins dans celles où le nombre des emprunteurs est peu élevé, la transcription se fait, en général, chronologiquement, c'est-à-dire au fur et à mesure des prêts. Dans les grandes bibliothèques, au contraire, on enregistre les bulletins dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, ou des mots d'ordre s'il s'agit d'ouvrages anonymes. Le classement n'a pas besoin, cela va sans dire, d'être rigoureusement alphabétique; il suffit de tenir compte de la lettre initiale de chaque nom. A côté du titre sommaire des ouvrages, il faut indiquer la cote qu'ils portent au catalogue, la date de leur sortie, celle de leur rentrée et le nom des emprunteurs.

Depuis quelque temps, certains établissements ont adopté un nouveau système pour l'inscription des livres au registre de prêt. Ils les classent non plus d'après les titres, mais dans l'ordre des sections auxquelles ils appartiennent (Tabl. XIII.) Cette manière de faire présente ce grand avantage que pour rechercher si un ouvrage a été prêté il suffit d'en connaître la cote. En outre, lorsqu'on veut établir, à la fin de l'année, la statistique du prêt, on la trouve pour ainsi dire toute faite[1]. Au lieu d'être obligé de dépouiller patiemment tout le registre on n'a qu'à le consulter quelques instants pour savoir exactement, et sans qu'il y ait d'erreur possible, dans quelles proportions les différents compartiments de la bibliothèque ont été utilisés par les emprunteurs.

Chaque prêt reçoit, à son inscription sur le registre, un numéro

1. On pourra trouver des exemples de statistiques d'emprunteurs et [illegible] lecteurs dans le *Centralblatt f. B.* Pour les dix premières années de [illegible] revue, voir la table générale, p. 159. Consulter aussi le tome XI, p. [illegible] 332, et les rapports annuels de nombre de bibliothèques. Cf. F. M. C[illegible] « Library reports », *Library Journal*, XV, 1890, p. 198-200; — « Report [illegible] public library reports », *The Library*, III, 1891, p. 398-399; — E. R[illegible] « Amerikanische Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 121-12[illegible]; Du même, « Wachsthum und Leistung der Bibliotheken », *ibid.*, IX, [illegible] p. 351-356, et « Zur Bibliotheksstatistik », *ibid.*, X, 1893, p. 18[illegible]; Ch. Berghoeffer, « Zur Benutzungs-Statistik », *ibid.*, XI, 1894, p. 1[illegible] — « Provocative to a disscussion on library statistics », *The Library*, [illegible] 1890, p. 258-263; — C. K. Bolton, « Charging systems and statisti[illegible] *Library Journal*, XIX, 1894, p. 225-226.

No du Registre	COTE de l'ouvrage	TITRE DE L'OUVRAGE	Nombre des Volumes	NOM de l'Emprunteur	DATE de sortie	DATE de rentrée	Observations
		(SECTION **A** : *Ouvrages généraux*)			1897	1897	
301	Aa 58, 8°	Molbech, Chr. Ueber Bibliothekswissenschaft.	1	Dr G. Wolff, Zeitz.	15 Janvier.	17 Janvier.	
302	Ad 691, 8°	Geschichte d. Wissensch. in Deutschland. Tome VII ; Lotze, Geschichte der Aesthetik.	1	A. Behr, étud.	»	15 Février.	
303	Af 5614, 8°	Zeller, Ed. Vorträge und Abhandlungen. Samml. 1, 2, 3.	3	Kämpfe, magistrat	»	31 Janvier.	
304	Ae 740, 4°	Denkschriften der Wiener Akademie. Math.-naturw. Kl. T. 54-55.	2	Helm, professeur.	17 Janvier.	5 Février.	
305	Ab 182, f°	Gesner, Conrad, Bibliotheca universalis.	1	H. Köcher, étud.	»	10 Février.	
306	Ac 408 8°	Lorck, C.B. Handbuch d. Gesch. d. Buchdruckerkunst. T. I, II.	2	F. Hilde, »	18 Janvier.	12 Février.	
		(SECTION **N** : *Histoire*)					
701	Ne 2659 8°	Sybel, Heinrich v. Die Begründung des deutschen Reiches. T. II.	1	L. Wunsch, étud.	15 Janvier.	11 Février.	
702	Ng 2890 8°	Wolf, Joh. Politische Geschichte des Eichsfeldes. T. I, II.	1	Weber, prêtre.	»	10 Février.	
703	Nd 2048a8°	Bindseil, G. H. Feldbriefe. 2me édition.	1	Breustedt, inspec. à Langeln.	»	8 Février.	
704	Na 1214a 8°	Weber, G. Allgemeine Weltgeschichte. 2 éd. T. I, IV, VI VII, X.	5	W. Lang, étud.	»	10 Février.	
705	Nf 258 8°	Droysen, J. G. Geschichte der Preussischen Politik. 5me partie Friedrich d. gr. T. I-IV.	4	E. Helm, étud.	»		Prolongation de 15 jours. 14/11
706	Nn 24 f°	Statutes, The, of the Realm T. I-IX et tables.	12	Werner, profes.	16 Janvier.	30 Janvier.	

Tabl. XIII. Spécimen d'un registre de prêt dans lequel les ouvrages prêtés sont classés par ordre méthodique.

Utgif. J. B. Tegnér, Stockholm. — *Arskatalog for svenska bokhandeln*, depuis 1886.

France : J. M. Quérard, *La France littéraire*, t. I-X. Paris. 1827-39. *Suppl.*, 2 vol., 1854-64. — Du même avec Bourquelot : *La littérature française contemporaine. Continuation de la France littéraire*, t. I-VI, Paris, 1840-57. — O. Lorenz, *Catalogue général de la librairie française*, 1840 à 1885, t. I à XI ; t. XII et XIII, 1886 à 1890, rédigé par D. Jordell, qui continue (depuis 1894 pour l'année 1893) le *Catalogue de la Librairie* par un *Catalogue annuel de la Librairie française*, Paris, Nilson. — Ch. Reinwald a publié pour les années 1858 à 1869 un catalogue général de tous les livres parus en langue française, soit en France, soit à l'étranger. Lorenz a fait paraître un catalogue du même genre pour l'année 1876. — *Bibliographie de la France. Journal général de l'imprimerie et de la Librairie*, fondé en 1811 ; hebdomadaire. — *Le Bulletin mensuel de la Librairie française*, publié par C. Reinwald, est sauf le titre, identiquement la même chose que le *Catalogue mensuel de la Librairie française*, fondé par O. Lorenz, et continué par la librairie Nilson, Paris.

Italie : *Catalogo collettivo della libreria italiana*. Nuova ed. e suppl. Milano, 1881-84. — *Bibliografia italiana*. — *Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa dalla Biblioteca Nazionale centrale di Firenze*.

Pays-Bas : Brinkman, *Catalogus der boeken, plaat-en kaartwerken*, allant de 1850 à 1891. — Du même, *Alphabetische lijst van boeken, landkaarten*, Amsterdam, C. L. Brinkman, périodique (1894 : 49e an. . — *Nederlandsche Bibliographie. Lijst van niew verschenen boeken, kaarten*, etc., 'sGravenhage, M. Nijhoff. Périodique, mensuelle, fondée en 1856.

Roumanie : *Catalogu mensual al librariei romane*, Bucuresci, Socecu et Cie.

Russie et **Pologne** : *Russische Bibliographie*, rédigée par N. Lissowsky, Saint-Pétersbourg. — K. Estreicher, *Bibliografia Polska*, Krakau, 1870 et sq. — Wislocki, *Przewodnik bibliograficzny*, Krakau, Bulletin mensuel.

Suisse : *Bibliographie und literarische Chronik der Schweiz*, Basel, Georg. Paraît mensuellement depuis 1871.

No d[e]	L'OUVRAGE		N. des	l'Emprunteur	SORTIE	RENTRÉE	
		(SECTION **A** : *Ouvrages généraux*)			1897	1897	
301	Aa 58. 8°	Molbech, Chn. Ueber Bibliothekswissenschaft.	1	Dr G. Wolff, Zeitz.	15 Janvier.	17 Janvier.	
302	Ad 691. 8°	Geschichte d. Wissensch. in Deutschland. Tome VII : Lotze. Geschichte der Aesthetik.	1	A. Behr, étud.	»	15 Février.	
303	Af 5614. 8°	Zeller, Ed. Vorträge und Abhandlungen. Samml. 1, 2, 3.,	3	Kämpfe, magistrat	»	31 Janvier.	
304	Ae 740. 4°	Denkschriften der Wiener Akademie. Math.-naturw. Kl. T. 54-55.	2	Helm, professeur.	17 Janvier.	5 Février.	
305	Ab 182. f°	Gesner, Conrad, Bibliotheca universalis.	1	H. Köhler, étud.	»	10 Février.	
306	Ac 408. 8°	Lorck, C.B. Handbuch d. Gesch. d. Buchdruckerkunst. T. I. II.	2	F. Hilde, »	18 Janvier.	12 Février.	
		(SECTION **N** : *Histoire*)					
701	Nc 2659 8°	Sybel, Heinrich v. Die Begründung des deutschen Reiches. T. II.	1	L. Wunsch, étud.	15 Janvier.	11 Février.	
702	Ng 2890 8°	Wolf, Joh. Politische Geschichte des Eichsfeldes. T. I, II,	1	Weber, prêtre.	»	10 Février.	
703	Nd 2048a 8°	Rindfleisch, G. H. Feldbriefe. 2me édition.	1	Breustedt, inspec. à Langeln.	»	8 Février.	
704	Na 1214a 8°	Weber, G. Allgemeine Weltgeschichte. 2 ed. T. 1, IV, VI VII, X.	5	W. Lang, étud.	»	10 Février.	
705	Nf 258. 8°	Droysen, J. G. Geschichte der Preussischen Politik. 5me partie Friedrich d. gr. T. I-IV.	4	E. Helm, étud.	»		Prolongation de 15 jours. 14/II
706	Nn 24 f°	Statutes, The, of the Realm T. I-IX et tables.	12	Werner, profes.	16 Janvier.	30 Janvier.	

Tabl. XIII. Spécimen d'un registre de prêt dans lequel les ouvrages prêtés sont classés par ordre méthodique.

d'ordre spécial qu'on transcrit immédiatement sur le bulletin de l'emprunteur. Cette disposition permet, lorsque la personne qui a emporté l'ouvrage en opère la restitution, de retrouver rapidement sur le registre la page où on en a mentionné la sortie et d'indiquer, dans la colonne réservée à cet effet, la date de sa rentrée.

On a, à différentes reprises, proposé de supprimer le registre de prêt et de le remplacer par des feuilles volantes, ou des fiches, que l'on pourrait ensuite détruire. A notre avis, ce serait une grave erreur. Si le registre des acquisitions constitue un document précieux, pour l'histoire du développement de la bibliothèque, le registre de prêt n'a pas, à un autre point de vue, une valeur moins grande. Il justifie, en effet, des services que l'établissement rend au public, et permet de savoir dans quelle proportion chaque ouvrage est demandé. Lorsqu'on s'aperçoit de la disparition d'un livre le registre de prêt peut encore fournir des renseignements utiles, en faisant connaître à quelle date le livre en question a été prêté pour la dernière fois. Cette donnée a, dans tous les cas, son importance et sert fréquemment de point de départ pour des recherches ultérieures [1].

Il nous reste encore à traiter une question du plus haut intérêt, celle de savoir quelle doit être la durée normale du prêt. On admet, en général, qu'un délai de quatre semaines est largement suffisant, et, à vrai dire, nous estimons que dans la plupart des cas il serait plutôt trop long que trop court. Bon nombre d'emprunteurs, c'est là un fait triste à constater, ne songent à consulter les ouvrages qu'on leur a confiés qu'au moment où ils vont être obligés de les rendre. Dans ces conditions, nous ne verrions nul inconvénient à ce qu'on restreignit la durée du prêt. Ce serait peut-être, un moyen de faire l'éducation du public, et de lui apprendre à ne pas garder, beaucoup plus longtemps que cela n'est nécessaire, des livres qui ne lui appartiennent pas et dont dix, vingt personnes, peuvent avoir besoin tandis qu'il n'en fait rien. Plus les règlements sont larges, plus on est tenté d'en abuser. Il est cependant des cas, nous le reconnaissons, où l'étude d'un ouvrage demande plus d'un mois ; il suffit alors

1. Cf. Appendice XI.

r d'adresser une demande de prolongation, que
tes les bibliothèques accordent, mais qui ne devrait
ler quinze jours. L'ouvrage doit être, à cet effet, rap-
bliothèque et présenté à l'employé chargé du service
régularise le renouvellement en notant sur le bulletin,
istre de prêt, la prolongation concédée. Il est inutile
'obliger les emprunteurs, qui habitent une localité
ns éloignée de celle où se trouve la bibliothèque, à
s ouvrages qu'ils ont emportés pour obtenir qu'on
à les garder plus longtemps. Qu'arriverait-il, en effet?
euf fois sur dix, au lieu de rapporter les ouvrages eux-
retourneraient par la poste, en demandant qu'on les
lie. Il en résulterait une série d'expéditions et de
s parfaitement inutiles, et qui ne feraient qu'abîmer
vaut donc mieux spécifier que les personnes domici-
la ville où la bibliothèque a son siège, n'auront, pour
prolongation de prêt, qu'à la demander par écrit au
e.

entendu qu'on ne doit jamais autoriser une per-
ler un livre au delà du délai normal lorsque, dans
d'autres lecteurs sont venus en demander communi-
ons, à ce propos, qu'il serait bon de spécifier dans le
ie la bibliothèque a toujours le droit de redemander
é avant l'expiration du prêt, lorsque cela lui paraît
Par le fait même qu'elle est propriétaire, la biblio-
pouvoir, en tout temps, disposer de sa propriété, et
urgent, pour une raison ou pour une autre, de récla-
age, qui se trouve momentanément entre les mains
teur, il faut qu'elle ait les moyens de faire prévaloir
est, dans tous les cas, indispensable de déclarer d'une
te, dans un article spécial, que toute personne ayant
volumes appartenant à la bibliothèque sera tenue,
évères, de les rendre pour le récolement. Aussitôt
stration de l'établissement aura fixé la date du réco-

---

riction suffit à elle seule à faire tomber les objections que
prolongation du prêt dans son article du *Centralblatt f. B.*
210-218), intitulé « Jahressturz und Renovation-zwei Zöpfe! »

d'ordre spécial qu'on transcrit immédiatement sur le bulletin de l'emprunteur. Cette disposition permet, lorsque la personne qui a emporté l'ouvrage en opère la restitution, de retrouver rapidement sur le registre la page où on en a mentionné la sortie et d'indiquer, dans la colonne réservée à cet effet, la date de sa rentrée.

On a, à différentes reprises, proposé de supprimer le registre de prêt et de le remplacer par des feuilles volantes, ou des fiches que l'on pourrait ensuite détruire. A notre avis, ce serait une grave erreur. Si le registre des acquisitions constitue un document précieux, pour l'histoire du développement de la bibliothèque, le registre de prêt n'a pas, à un autre point de vue, une valeur moins grande. Il justifie, en effet, des services que l'établissement rend au public, et permet de savoir dans quelle proportion chaque ouvrage est demandé. Lorsqu'on s'aperçoit de la disparition d'un livre le registre de prêt peut encore fournir des renseignements utiles, en faisant connaître à quelle date le livre en question a été prêté pour la dernière fois. Cette donnée a, dans tous les cas, son importance et sert fréquemment de point de départ pour des recherches ultérieures[1].

Il nous reste encore à traiter une question du plus haut intérêt, celle de savoir quelle doit être la durée normale du prêt. On admet, en général, qu'un délai de quatre semaines est largement suffisant, et, à vrai dire, nous estimons que dans la plupart des cas il serait plutôt trop long que trop court. Bon nombre d'emprunteurs, c'est là un fait triste à constater, ne songent à consulter les ouvrages qu'on leur a confiés qu'au moment où ils vont être obligés de les rendre. Dans ces conditions, nous ne verrions nul inconvénient à ce qu'on restreignit la durée du prêt. Ce serait, peut-être, un moyen de faire l'éducation du public, et de lui apprendre à ne pas garder, beaucoup plus longtemps que cela n'est nécessaire, des livres qui ne lui appartiennent pas et dont dix, vingt personnes, peuvent avoir besoin tandis qu'il n'en fait rien. Plus les règlements sont larges, plus on est tenté d'en abuser. Il est cependant des cas, nous le reconnaissons, où l'étude d'un ouvrage demande plus d'un mois ; il suffit alors

1. Cf. *Appendice XIV*.

runteur d'adresser une demande de prolongation, que ue toutes les bibliothèques accordent, mais qui ne devrait s excéder quinze jours. L'ouvrage doit être, à cet effet, rapà la bibliothèque et présenté à l'employé chargé du service t, qui régularise le renouvellement en notant sur le bulletin, le registre de prêt, la prolongation concédée. Il est inutile dant d'obliger les emprunteurs, qui habitent une localité u moins éloignée de celle où se trouve la bibliothèque, à ıter les ouvrages qu'ils ont emportés pour obtenir qu'on torise à les garder plus longtemps. Qu'arriverait-il, en effet? que, neuf fois sur dix, au lieu de rapporter les ouvrages euxs il les retourneraient par la poste, en demandant qu'on les éexpédie. Il en résulterait une série d'expéditions et de ditions parfaitement inutiles, et qui ne feraient qu'abîmer res. Il vaut donc mieux spécifier que les personnes domiciors de la ville où la bibliothèque a son siège, n'auront, pour r une prolongation de prêt, qu'à la demander par écrit au hécaire.

t bien entendu qu'on ne doit jamais autoriser une perà garder un livre au delà du délai normal lorsque, dans valle, d'autres lecteurs sont venus en demander communi-[1]. Disons, à ce propos, qu'il serait bon de spécifier dans le ient que la bibliothèque a toujours le droit de redemander e prêté avant l'expiration du prêt, lorsque cela lui paraît aire. Par le fait même qu'elle est propriétaire, la biblio- doit pouvoir, en tout temps, disposer de sa propriété, et juge urgent, pour une raison ou pour une autre, de récla- ı ouvrage, qui se trouve momentanément entre les mains nprunteur, il faut qu'elle ait les moyens de faire prévaloir nté. Il est, dans tous les cas, indispensable de déclarer d'une xplicite, dans un article spécial, que toute personne ayant le des volumes appartenant à la bibliothèque sera tenue, ines sévères, de les rendre pour le récolement. Aussitôt lministration de l'établissement aura fixé la date du réco-

---

te restriction suffit à elle seule à faire tomber les objections que t à la prolongation du prêt dans son article du *Centralblatt f. B.* 891, p. 210-218), intitulé « Jahressturz und Renovation-zwei Zöpfe! »

lement, elle devra l'annoncer officiellement par un communi inséré dans un ou deux des journaux les plus répandus d région, en priant tous les détenteurs d'ouvrages empruntés bibliothèque de les rapporter, au plus tard, dans la huitaine précédera les opérations de révision. Il arrive parfois que cert emprunteurs s'excusent de ne pouvoir rendre leurs livres temps voulu, sous prétexte qu'ils en ont besoin pour des trav scientifiques pressés. En d'autres circonstances, cette rai pourrait, jusqu'à un certain point, être considérée comme valal mais ici ce n'est pas le cas, et il ne faut pas hésiter à pren contre les délinquants des mesures de rigueur. Toutefois s bibliothécaire estime que telle personne ne peut, pour une rai spéciale, se passer d'un des livres qui lui sont réclamés rien l'empêche de faire fléchir un peu, en sa faveur, la sévérité règlement, et de lui rendre l'ouvrage en question aussitôt le récolement de la section à laquelle il appartient est termin

On a proposé dernièrement de supprimer purement et sim ment le récolement général, dans les grandes bibliothèques raison des désagréments qu'il présente pour le public. Puis est impossible, a-t-on dit, de l'effectuer chaque année d façon intégrale, en raison du nombre considérable de volumes ces établissements renferment, il est inutile d'obliger tou emprunteurs à rapporter leurs livres à date fixe [1]. Il suffirai procéder régulièrement chaque semaine à la révision des ouvr prêtés dans la semaine correspondante de l'année précéd et les bibliothèques universitaires, elles-mêmes, pourr adopter cette manière de faire, en ayant soin, toutefois, de vei ce que les étudiants qui doivent quitter l'université rappo leurs livres en temps voulu. Ce système soulève bien des o tions, et son application dans les bibliothèques universit présenterait des difficultés pour ainsi dire insurmontables bibliothèques de nos universités ont, en effet, un intérêt ca à faire rentrer tous les ouvrages prêtés avant le commence des vacances, car une fois celles-ci ouvertes, et les étudian dispersant de tous côtés, il deviendrait absolument impo

1. Cf. A. Wintterlin, « Der Jahressturz-ein Zopf? » *Centralblatt* VII, 1890, p. 377-381. — Les bibliothèques de Darmstadt et de Stuttg effectivement supprimé la restitution générale annuelle des livres p

sur les livres qu'ils auraient emportés une surveillance ıe. A ce point de vue, la façon de procéder actuelle nous ien préférable, parce qu'elle permet au bibliothécaire ndre le prêt pendant la durée des vacances, et de n'ac-utorisation d'emporter des livres qu'à ceux qui en ont t besoin, et qui donnent leur adresse exacte. D'une nérale, du reste, il nous semble que la restitution totale et simultanée de tous les livres est un excel-n de contrôle : elle facilite la tenue des registres, assure é des collections et constitue enfin la meilleure base lement sérieux, qu'il soit général ou partiel.

n de volumes peut-on prêter à la fois à la même per-est nécessaire que le règlement l'indique d'une façon fin de mettre un frein aux exigences souvent démesurées unteurs. Il ne faudrait pas cependant, sous prétexte de des abus, se montrer d'une parcimonie exagérée et par exemple, qu'on n'autorisera jamais un lecteur à plus d'un ou deux ouvrages en même temps, à moins urnisse la preuve qu'il en a besoin de davantage pour ses Le bibliothécaire doit s'efforcer, ici comme partout, de ıs la juste mesure. En accordant trop aux uns on ris-léser les intérêts des autres; mais nous estimons que, upart des cas, on peut fixer sans inconvénient à huit ou aximun, le nombre de volumes qu'un emprunteur peut fois.

reste enfin à parler, et c'est par là que nous terminerons, itution des livres. Quand et comment doit-elle se faire? minerons successivement les deux éléments de la ques-

irement, lorsque le bureau de prêt est ouvert on peut, ıment, emprunter des livres ou rapporter ceux dont on la lecture. Toutefois, dans les grandes bibliothèques, on de prendre des dispositions spéciales pour la restitution qui précède le récolement, afin d'éviter, à certains un encombrement qui serait aussi désagréable pour le u'il serait incommode et fatigant pour les employés e recevoir les ouvrages rendus. Nous conseillons donc ıter d'une façon notable les heures d'ouverture du

bureau de prêt, pendant la semaine qui précède le ré ment, et d'établir, pour la restitution des ouvrages, un déterminé, en stipulant, par exemple, que tous les emprunt dont le nom commence par une des lettres de l'alphabet prises entre A. et M. devront rapporter les volumes qu'ils sèdent dans la première moitié de la semaine, et les autres la seconde moitié.

Lorsqu'un ouvrage est rendu à la bibliothèque l'emplo service fait immédiatement mention de sa rentrée sur le re de prêt, et remet, en même temps, à l'emprunteur, le bullet celui-ci avait laissé en dépôt à titre de reçu. Toute personn rapporte un livre doit donc réclamer soigneusement son bu car si elle oubliait de le reprendre, elle resterait respon devant la bibliothèque de l'ouvrage qui s'y trouve inscrit. Hâ nous d'ajouter cependant que, dans certains établissements, rend pas les bulletins de prêt. On les garde jusqu'au mome l'on a pu vérifier si l'ouvrage qui vient de rentrer est en bon vérification qui ne peut se faire, la plupart du temps, au mo où l'on rapporte les livres. C'est là une mesure de pruden permet à la bibliothèque, au cas où elle s'apercevrait d'une rioration quelconque, de poursuivre l'emprunteur qui s'e rendu coupable. Toutefois, et afin qu'il ne puisse y avoir de testation sur la restitution même du livre, on appose alors bulletin de prêt un timbre attestant que le volume emprunté effectivement rendu. Inutile d'ajouter que, dans ce cas, prunteur ne doit pas partir avant d'avoir constaté que so letin a été réellement timbré.

APPENDICE

I.

(Page 145.)

a profession de bibliothécaire s'est affirmée de plus en plus de jours comme une profession indépendante. Les associations les bibliothécaires ont formées dans différents pays, les grès qu'ils ont tenus en sont la preuve indéniable. Ces con- ont eu jusqu'ici les plus heureux résultats; outre qu'ils ont né aux fonctionnaires des bibliothèques une conscience plus te de leur position en leur faisant comprendre que le carac- de bibliothécaire primait en eux celui d'érudit spécialisé s telle ou telle branche des connaissances humaines, ont encore contribué, dans une large mesure, aux progrès de science des bibliothèques en générale, de la bibliothécono- e en particulier. Les discussions qui ont eu lieu dans les grès d'Amérique et d'Angleterre ont éclairci bien des ints obscurs de la bibliothéconomie ou enrichi de données velles celles que nous possédions déjà; l'importance des ues publiées par certaines associations est réellement consi- able, enfin les travaux bibliographiques exécutés en com- n par un nombre plus ou moins grand de bibliothécaires, en -operation », comme disent les Américains (cf. H. H. Morgan, ibrary co-operation », *Library Journal*, XVI, 1891, p. 39-40. us citerons entre autres travaux de ce genre le *Cooperative lex to periodical literature*) ont une valeur durable et font ore augurer mieux de l'avenir. Faut-il ajouter à tout ce nous venons de dire pour justifier de l'utilité des congrès en mettant les bibliothécaires en contact les uns avec les res, ils stimulent leur zèle et les incitent au travail. Voici les s justes paroles que Justin Winsor prononçait à ce propos à ffalo, comme président de la sixième réunion générale bibliothécaires de l'Amérique du Nord : « Certains scep-

tiques se sont demandés quelle pouvait bien être la matière de nos délibérations annuelles et ont prétendu qu'avec le temps nous finirions par ne plus avoir de sujets de discussion. Peut-être ont-ils raison, mais qu'importe! Malgré tout, ces réunions ont leur utilité. Elles nous infusent en quelque sorte des forces nouvelles, elles nous apprennent à nous connaître mutuellement et à nous intéresser les uns aux autres, elles nous sortent enfin du cercle étroit de nos idées et, en élargissant notre horizon, elles nous permettent d'avoir sur chaque question des notions précises et que notre expérience personnelle eût été, à elle seule, incapable de nous donner. » (*Library Journal*, VIII, 188[illegible]; p. 163-165; *Centralblatt f. B.*, I, p. 412-418). En France, on avait émis le vœu au *Congrès bibliographique* réuni en 1878 à Paris, à l'occasion de l'Exposition, qu'une réunion générale des bibliothécaires français eût lieu l'année suivante afin de discuter entre autres questions celle de l'adoption d'un système bibliographique uniforme pour toutes les bibliothèques de France (*Journal général de l'imprimerie*, 2e série, tome XXII, 187[illegible], Partie 2, Chronique, n° 29, p. 122). Il y avait là en germe une idée d'association reprise et développée récemment par Ch. Mor-tet, dans un article intitulé : « Projet d'association entre les bibliothécaires français ». *Revue des Bibliothèques*, 189[illegible], p. 23-26. Malheureusement, ce projet n'a pas été mis à exécution. En Allemagne, on n'a pas encore pu arriver non plus à créer une association de bibliothécaires. Nombre de tentatives ont été faites en ce sens, mais elles sont restées jusqu'ici infructueuses. Dans un travail publié à Fribourg en 1874, sous le titre : *Die Bibliothekseinrichtungskunde zum Theile einer gemeinsamen Organisation, die Bibliothekswissenschaft als solche einem besonderen Universitätsstudium in Deutschland unterwerf[illegible]* (p. 7, 8, 27, 28), F. Rullmann demandait déjà que les biblio[illegible] caire allemands se réunissent en congrès pour examiner s'il ne serait pas opportun d'adopter une organisation uniforme pour toutes les bibliothèques d'Allemagne et discuter la question de savoir comment les jeunes gens qui avaient l'intention d'embrasser la profession de bibliothécaire devaient s'y préparer. Les deux sujets proposés étaient dignes d'attirer l'attention des bibliothécaires et pouvaient fournir amplement ma[illegible]e à leur activi[illegible]

il fallait spécifier que les résolutions prises par le congrès
raient exprimées que sous forme de vœux et n'engageraient
ən les pouvoirs publics. Malheureusement, RULLMANN ne l'en-
ıit pas ainsi. D'après lui, les décisions adoptées devaient
« sans appel » et avoir force de loi aussi bien pour les gou-
əments confédérés que pour les bibliothécaires eux-mêmes.
.it là une prétention tellement exagérée qu'elle constituait à
seule un argument suffisant pour faire repousser le projet,
STEFFENHAGEN n'eut-il pas grand'peine à démontrer qu'il
impossible à un congrès de se réunir dans de telles condi-
ı. Dans un article publié par les *Grenzboten* (34e année, 1875,
əmestre, tome II, p. 219 et suiv.), et intitulé « Zur Reform
rer öffentlichen Bibliotheken », il combattit les propositions
ULLMANN en faisant remarquer qu'aux termes de la loi le gouver-
ənt impérial avait seul le droit (et encore sous réserve de
ırobation des états confédérés) de promulguer un règlement
ral applicable à toutes les bibliothèques allemandes. Puis,
s avoir montré qu'en raison des difficultés financières qu'elles
əveraient, les réformes votées par les bibliothécaires ne pour-
ıt être appliquées qu'après avoir été, au préalable, acceptées
les autorités supérieures, STEFFENHAGEN alla jusqu'à mettre en
le la possibilité de réunir le congrès en question. Les biblio-
aires en chef, disait-il, s'y trouveraient placés sur un pied
alité complète avec leurs subordonnés, anomalie à laquelle
e soumettraient difficilement, et, même si le congrès avait
, il est probable que ceux qui y assisteraient ne pourraient
nettre d'accord sur les points en discussion. En résumé,
rès lui, une assemblée des bibliothécaires allemands n'aurait
'autre avantage que de permettre à ceux qui y auraient pris
de faire connaissance les uns avec les autres; il estimait
u point de vue technique elle ne serait arrivée à aucun résul-
ıérieux.
'. encore l'article publié sur ce sujet par STEFFENHAGEN dans
enaische Litteraturzeitung, 1875, n° 6, p. 104; RULLMANN y
ndit dans son « Antikritik bezüglich zweier bibliotheks-
enschaftlicher Reformprojekte », *Anzeiger*, 1875, n° 177.
ı'ensuivit une véritable polémique; voir la réplique de
FENHAGEN, *ibid.*, 1875, n° 355, et la nouvelle réponse de

tiques se sont demandés quelle pouvait bi
nos délibérations annuelles et ont préten
nous finirions par ne plus avoir de sujets de
ont-ils raison, mais qu'importe! Malgré t
leur utilité. Elles nous infusent en quelque
velles, elles nous apprennent à nous conn
à nous intéresser les uns aux autres, elles
cercle étroit de nos idées et, en élargissan
nous permettent d'avoir sur chaque quest
cises et que notre expérience personnell
incapable de nous donner. » (*Library*
p. 163-165; *Centralblatt f. B.*, I, p. 412
avait émis le vœu au *Congrès bibliograp*
Paris, à l'occasion de l'Exposition, qu'un
bibliothécaires français eût lieu l'année su
entre autres questions celle de l'adoptio
graphique uniforme pour toutes les bi
(*Journal général de l'imprimerie*, 2e sé
Partie 2, Chronique, n° 29, p. 122). Il
idée d'association reprise et développée p
TET, dans un article intitulé : « Projet
bibliothécaires français ». *Revue des*
p. 23-26. Malheureusement, ce projet n'a
En **Allemagne**, on n'a pas encore pu arri
association de bibliothécaires. Nombre
faites en ce sens, mais elles sont restées
Dans un travail publié à Fribourg en
Bibliothekseinrichtungskunde zum T
Organisation, die Bibliothekswisser
besonderen Universitätsstudium in L
(p. 7, 8, 27, 28) F. RULLMANN demanda
caire allemands se réunissent en cong
serait pas opportun d'adopter une or
toutes les bibliothèques d'Allemagne
savoir comment les jeunes gens qui a
ser la profession de bibliothécaire
deux sujets proposés étaient dignes d'
thécaires et pouvaient fournir ample

ment était venu pour les bibliothécaires de se réunir, « afin
er ensemble aux moyens à prendre pour soutenir leurs
ts, s'émanciper d'une sujétion peu compatible avec leur
é et lutter avec énergie contre les situations inconve-
s (*sic*) qu'on voudrait parfois leur donner. » C'était fixer à
mblée future un but purement égoïste et matériel, au lieu
t scientifique et idéal que lui assignaient Rullmann et Petz-
. Par le fait même qu'il déviait, le mouvement était des-
à échouer d'une façon définitive. Plus récemment, Förs-
in a traité de nouveau la question dans un article
entralblatt f. B. (« Die Verbindung zwischen den deut-
Bibliotheken », I, 1884, p. 7), mais d'une façon incidente
is faire de proposition formelle. Après avoir constaté qu'au-
obstacle ne s'opposait à ce que les bibliothécaires se réu-
it, il ajoutait : « Une tentative de ce genre pourrait réussir,
tout dépendrait certainement de la personnalité qui en pren-
l'initiative. Une assemblée de bibliothécaires aurait, croyons-
des résultats féconds, à condition que chacun y mette du sien
s'obstine pas à vouloir imposer sa propre méthode comme la
véritablement bonne. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusions!
oup de bibliothécaires refuseraient d'y prendre part;
eil, la paresse et les antipathies personnelles en empêche-
plus d'un, dont l'avis eût été cependant précieux, de se
e au congrès. » — Quoi qu'il en soit, le projet semble
rd'hui abandonné, et d'ici longtemps sans doute on n'arri-
pas à le réaliser. En **Autriche**, par contre, il semble qu'on
moins réfractaire aux idées que nous venons d'exposer et il
st constitué récemment (1896) un « Verein für Biblio-
wesen », Cf. *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 268.
x **États-Unis**, le premier congrès de bibliothécaires eut lieu à
York, du 15 au 17 septembre 1853. Il s'était réuni à la suite
convocation signée par Jewett, Poole et différents autres
othécaires. Cf. *Norton's Literary and educational register*
1854. New-York, Norton, 1854, p. 49-94. — Edmund
Barton, « The first conference of american librarians »,
ary Journal, XI, 1886, p. 217-219, et W. F. Poole, « Address
president. Conference of librarians at Milwaukee », *Library*
al, XI, 1886, p. 199-204 (*Centralblatt f. B.*, IV, p. 42-43).

tiques se sont demandés quelle pouvait bien être la mat nos délibérations annuelles et ont prétendu qu'avec le nous finirions par ne plus avoir de sujets de discussion. Pe ont-ils raison, mais qu'importe! Malgré tout, ces réuni leur utilité. Elles nous infusent en quelque sorte des forc velles, elles nous apprennent à nous connaître mutueller à nous intéresser les uns aux autres, elles nous sortent e cercle étroit de nos idées et, en élargissant notre horizo nous permettent d'avoir sur chaque question des notio cises et que notre expérience personnelle eût été, à elle incapable de nous donner. » (*Library Journal*, VIII. p. 163-165; *Centralblatt f. B.*, I, p. 412-418). En Fra avait émis le vœu au *Congrès bibliographique* réuni en Paris, à l'occasion de l'Exposition, qu'une réunion génér bibliothécaires français eût lieu l'année suivante afin de di entre autres questions celle de l'adoption d'un système l graphique uniforme pour toutes les bibliothèques de l (*Journal général de l'imprimerie*, 2e série, tome XXII, Partie 2, Chronique, nº 29, p. 122). Il y avait là en gern idée d'association reprise et développée récemment par Ch TET, dans un article intitulé : « Projet d'association ent bibliothécaires français ». *Revue des Bibliothèques*, p. 23-26. Malheureusement, ce projet n'a pas été mis à exéc En Allemagne, on n'a pas encore pu arriver non plus à cré association de bibliothécaires. Nombre de tentatives o faites en ce sens, mais elles sont restées jusqu'ici infructu Dans un travail publié à Fribourg en 1874, sous le titre *Bibliothekseinrichtungskunde zum Theile einer gemein Organisation, die Bibliothekswissenschaft als solche besonderen Universitätsstudium in Deutschland unteru* p. 7, 8, 27, 28, F. RULLMANN demandait déjà que les bibl caire allemands se réunissent en congrès pour examiner serait pas opportun d'adopter une organisation uniforme toutes les bibliothèques d'Allemagne et discuter la questi savoir comment les jeunes gens qui avaient l'intention d'e ser la profession de bibliothécaire devaient s'y prépare deux sujets proposés étaient dignes d'attirer l'attention des l thécaires et pouvaient fournir amplement matière à leur ac

il fallait spécifier que les résolutions prises par le congrès raient exprimées que sous forme de vœux et n'engageraient :n les pouvoirs publics. Malheureusement, RULLMANN ne l'en- ıit pas ainsi. D'après lui, les décisions adoptées devaient ‹ sans appel » et avoir force de loi aussi bien pour les gou- :ments confédérés que pour les bibliothécaires eux-mêmes. it là une prétention tellement exagérée qu'elle constituait à ;eule un argument suffisant pour faire repousser le projet, STEFFENHAGEN n'eut-il pas grand'peine à démontrer qu'il impossible à un congrès de se réunir dans de telles condi- . Dans un article publié par les *Grenzboten* (34e année, 1875, :mestre, tome II, p. 219 et suiv.), et intitulé « Zur Reform rer öffentlichen Bibliotheken », il combattit les propositions ULLMANN en faisant remarquer qu'aux termes de la loi le gouver- :nt impérial avait seul le droit (et encore sous réserve de robation des états confédérés) de promulguer un règlement ral applicable à toutes les bibliothèques allemandes. Puis, s avoir montré qu'en raison des difficultés financières qu'elles :veraient, les réformes votées par les bibliothécaires ne pour- t être appliquées qu'après avoir été, au préalable, acceptées es autorités supérieures, STEFFENHAGEN alla jusqu'à mettre en e la possibilité de réunir le congrès en question. Les biblio- ıires en chef, disait-il, s'y trouveraient placés sur un pied ılité complète avec leurs subordonnés, anomalie à laquelle : soumettraient difficilement, et, même si le congrès avait il est probable que ceux qui y assisteraient ne pourraient ıettre d'accord sur les points en discussion. En résumé, :ès lui, une assemblée des bibliothécaires allemands n'aurait 'autre avantage que de permettre à ceux qui y auraient pris de faire connaissance les uns avec les autres; il estimait .u point de vue technique elle ne serait arrivée à aucun résul- sérieux.

:f. encore l'article publié sur ce sujet par STEFFENHAGEN dans *'enaische Litteraturzeitung*, 1875, n° 6, p. 104; RULLMANN y ɔndit dans son « Antikritik bezüglich zweier bibliotheks- senschaftlicher Reformprojekte », *Anzeiger*, 1875, n° 177. s'ensuivit une véritable polémique; voir la réplique de FFENHAGEN, *ibid.*, 1875, n° 355, et la nouvelle réponse de

la cote du catalogue, puis le nom de l'emprunteur, sa profession, son domicile et la date de l'emprunt. On imprime parfois, au verso des bulletins, les principaux articles du règlement de la bibliothèque relatifs au service du prêt. A vrai dire, tous les emprunteurs sont censés connaître les dispositions spéciales qui régissent le prêt ; toutefois, et afin d'éviter que l'un ou l'autre n'allègue, à un moment donné, comme excuse qu'il les ignorait, il sera bon de les leur rappeler brièvement, en leur remettant les ouvrages qu'ils désirent.

Je soussigné déclare avoir emprunté l'ouvrage suivant à la Bibliothèque de... **Titre** : Adlerfeld, G. *Histoire militaire de Charles XII, Roi de Suède. Tome I. Amsterdam, 1740, in-12.*

Cote du catalogue : *Nt 321.*

Nombre de volumes : *1.*

Je m'engage à ne prêter cet ouvrage à aucune autre personne, et à le rendre en parfait état aussitôt que j'en aurai terminé la lecture, ou immédiatement si la bibliothèque me le réclame; dans tous les cas, je le rapporterai dans un délai maximum d'un mois.

Nom de la localité où demeure l'emprunteur : *Magdebourg.*

Nom et prénom de l'emprunteur : *M. Gustave Gesser*

Date d'emprunt : *2 février 1897*

Profession : *Hommes de lettres.*
Domicile : *Wilhelmstrasse, 8.*

N. B. Le présent bulletin sera rendu à l'emprunteur lorsqu'il rapportera l'ouvrage.

Tabl. XI. Modèle de bulletin de prêt.

Les bulletins de prêt doivent être rangés alphabétiquement, d'après les noms des emprunteurs, et conservés avec grand soin dans des armoires ou des cartons. Dans certaines bibliothèques on exige que toute personne qui demande à emporter un livre rédige deux bulletins de prêt : le premier exemplaire en est classé alphabétiquement, au nom du lecteur, et le second, dans le même ordre, d'après le titre. Nous ne voyons pas très bien quels sont les avantages de ce système. Les bulletins de prêt, disposés dans l'ordre alphabétique des titres, permettent, nous répondra-t-on, de retrouver rapidement à qui, et quand, tel ou tel ouvrage a été prêté. Sans doute ; mais le « registre de prêt » fournit les mêmes renseignements, d'une façon encore pl [illegible] mple et plus rapide. Avant d'être renfermés dans les [illegible] estinés à l

Demeurant :	**BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE**
Date d'emprunt :	*Je soussigné reconnais avoir emprunté l'ouvrage suivant,*
Numéro du registre de prêt :	**Pour un délai maximum d'un mois** :
Numéro du catalogue :	NOM D'AUTEUR, TITRE ET TOMAISON DE L'OUVRAGE
Format :	
Nombre de volumes :	
Tomaison des volumes :	
État de la reliure :	
OBSERVATIONS DIVERSES	*Montpellier, le* 189 . Signature :

Tabl. XII. Modèle de bulletin de prêt.

conserver les bulletins doivent être, en effet, transcrits sur un registre spécial. Dans les petites bibliothèques, du moins dans celles où le nombre des emprunteurs est peu élevé, la transcription se fait, en général, chronologiquement, c'est-à-dire au fur et à mesure des prêts. Dans les grandes bibliothèques, au contraire, on enregistre les bulletins dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, ou des mots d'ordre s'il s'agit d'ouvrages anonymes. Le classement n'a pas besoin, cela va sans dire, d'être rigoureusement alphabétique; il suffit de tenir compte de la lettre initiale de chaque nom. A côté du titre sommaire des ouvrages, il faut indiquer la cote qu'ils portent au catalogue, la date de leur sortie, celle de leur rentrée et le nom des emprunteurs.

Depuis quelque temps, certains établissements ont adopté un nouveau système pour l'inscription des livres au registre de prêt. Ils les classent non plus d'après les titres, mais dans l'ordre des sections auxquelles ils appartiennent (Tabl. XIII.) Cette manière de faire présente ce grand avantage que pour rechercher si un ouvrage a été prêté il suffit d'en connaître la cote. En outre, lorsqu'on veut établir, à la fin de l'année, la statistique du prêt, on la trouve pour ainsi dire toute faite[1]. Au lieu d'être obligé de dépouiller patiemment tout le registre on n'a qu'à le consulter quelques instants pour savoir exactement, et sans qu'il y ait d'erreur possible, dans quelles proportions les différents compartiments de la bibliothèque ont été utilisés par les emprunteurs.

Chaque prêt reçoit, à son inscription sur le registre, un numéro

1. On pourra trouver des exemples de statistiques d'emprunteurs et de lecteurs dans le *Centralblatt f. B.* Pour les dix premières années de la revue, voir la table générale, p. 159. Consulter aussi le tome XI, p. 1[illegible], 332, et les rapports annuels de nombre de bibliothèques. Cf. F. M. Crunden, « Library reports », *Library Journal*, XV, 1890, p. 198-200; — « Report on public library reports », *The Library*, III, 1891, p. 398-399; — E. Reyer, « Amerikanische Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 121-129; — Du même, « Wachsthum und Leistung der Bibliotheken », *ibid.*, IX, 1892, p. 351-356, et « Zur Bibliotheksstatistik », *ibid.*, X, 1893, p. 180-189; — Ch. Berghoeffer, « Zur Benutzungs-Statistik », *ibid.*, XI, 1894, p. 103-108; — « Provocative to a disscussion on library statistics », *The Library*, II, 1890, p. 258-263; — C. K. Bolton, « Charging systems and statistics », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 225-226.

N° du Registre	Cote de l'ouvrage	Titre de l'ouvrage	Nombre des Volumes	Nom de l'Emprunteur	Date de sortie	Date de rentrée	Observations
					1897	1897	
		(SECTION **A** : *Ouvrages généraux*)					
301	Aa 58. 8°	Molbech, Chr. Ueber Bibliothekswissenschaft.	1	Dr G. Wolff, Zeitz.	15 Janvier.	17 Janvier.	
302	Ad 691. 8°	Geschichte d. Wissensch. in Deutschland. Tome VII : Lotze. Geschichte der Aesthetik.	1	A. Behr, étud.	»	15 Février.	
303	Af 5614. 8°	Zeller, Ed. Vorträge und Abhandlungen. Samml. 1, 2, 3.,	3	Kämpfe, magistrat	»	31 Janvier.	
304	Ae 740. 4°	Denkschriften der Wiener Akademie. Math.-naturw. Kl. T. 54-55.	2	Helm, professeur.	17 Janvier.	5 Février.	
305	Ab 182. f°	Gesner, Conrad, Bibliotheca universalis.	1	H. Köcher, étud.	»	10 Février.	
306	Ac 408 8°	Lorck, C.B. Handbuch d. Gesch. d. Buchdruckerkunst. T. I. II.	2	F. Hilde, »	18 Janvier.	12 Février.	
		(SECTION **N** : *Histoire*)					
701	Ne 2659 8°	Sybel, Heinrich v. Die Begründung des deutschen Reiches. T. II.	1	L. Wunsch, étud.	15 Janvier.	11 Février.	
702	Ng 2890 8°	Wolf, Joh. Politische Geschichte des Eichsfeldes. T. I, II.	1	Weber, prêtre.	»	10 Février.	
703	Nd 2048a 8°	Rindfleisch, G. H. Feldbriefe. 2me édition.	1	Breustedt, inspec. à Langeln.	»	8 Février.	
704	Na 1214a 8°	Weber, G. Allgemeine Weltgeschichte. 2 éd. T. 1, IV, VI VII, X.	5	W. Lang, étud.	»	10 Février.	
705	Nf 258 8°	Droysen, J. G. Geschichte der Preussischen Politik. 5me partie Friedrich d. gr. T. I-IV.	4	E. Helm, étud.	»		Prolongation de 15 jours. 14/II
706	Nn 24 f°	Statutes, The, of the Realm T. I-IX et tables.	12	Werner, profes.	16 Janvier.	30 Janvier.	

Tabl. XIII. Spécimen d'un registre de prêt dans lequel les ouvrages prêtés sont classés par ordre méthodique.

d'ordre spécial qu'on transcrit immédiatement sur le bull
l'emprunteur. Cette disposition permet, lorsque la personn
emporté l'ouvrage en opère la restitution, de retrouver r
ment sur le registre la page où on en a mentionné la so
d'indiquer, dans la colonne réservée à cet effet, la date de
trée.

On a, à différentes reprises, proposé de supprimer le r
de prêt et de le remplacer par des feuilles volantes, ou des
que l'on pourrait ensuite détruire. A notre avis, ce serai
grave erreur. Si le registre des acquisitions constitue un
ment précieux, pour l'histoire du développement de la
thèque, le registre de prêt n'a pas, à un autre point de vu
valeur moins grande. Il justifie, en effet, des services que l'é
sement rend au public, et permet de savoir dans quelle prop
chaque ouvrage est demandé. Lorsqu'on s'aperçoit de la d
tion d'un livre le registre de prêt peut encore fournir des
gnements utiles, en faisant connaître à quelle date le li
question a été prêté pour la dernière fois. Cette donnée a
tous les cas, son importance et sert fréquemment de p
départ pour des recherches ultérieures [1].

Il nous reste encore à traiter une question du plus haut i
celle de savoir quelle doit être la durée normale du pr
admet, en général, qu'un délai de quatre semaines est larg
suffisant, et, à vrai dire, nous estimons que dans la plup
cas il serait plutôt trop long que trop court. Bon nombre
prunteurs, c'est là un fait triste à constater, ne songent
sulter les ouvrages qu'on leur a confiés qu'au moment où il
être obligés de les rendre. Dans ces conditions, nous ne ve
nul inconvénient à ce qu'on restreignit la durée du prêt. Ce
peut-être, un moyen de faire l'éducation du public, et
apprendre à ne pas garder, beaucoup plus longtemps qu
n'est nécessaire, des livres qui ne lui appartiennent pas e
dix, vingt personnes, peuvent avoir besoin tandis qu'il n'e
rien. Plus les règlements sont larges, plus on est tent
abuser. Il est cependant des cas, nous le reconnaisson
l'étude d'un ouvrage demande plus d'un mois ; il suffit

1. Cf. *Appendice XIV*.

prunteur d'adresser une demande de prolongation, que que toutes les bibliothèques accordent, mais qui ne devrait ıis excéder quinze jours. L'ouvrage doit être, à cet effet, rapé à la bibliothèque et présenté à l'employé chargé du service ·êt, qui régularise le renouvellement en notant sur le bulletin, r le registre de prêt, la prolongation concédée. Il est inutile ndant d'obliger les emprunteurs, qui habitent une localité ou moins éloignée de celle où se trouve la bibliothèque, à enter les ouvrages qu'ils ont emportés pour obtenir qu'on utorise à les garder plus longtemps. Qu'arriverait-il, en effet? t que, neuf fois sur dix, au lieu de rapporter les ouvrages euxıes il les retourneraient par la poste, en demandant qu'on les réexpédie. Il en résulterait une série d'expéditions et de péditions parfaitement inutiles, et qui ne feraient qu'abîmer ivres. Il vaut donc mieux spécifier que les personnes domicihors de la ville où la bibliothèque a son siège, n'auront, pour enir une prolongation de prêt, qu'à la demander par écrit au iothécaire.

est bien entendu qu'on ne doit jamais autoriser une perıe à garder un livre au delà du délai normal lorsque, dans ervalle, d'autres lecteurs sont venus en demander communiɔn [1]. Disons, à ce propos, qu'il serait bon de spécifier dans le ement que la bibliothèque a toujours le droit de redemander vre prêté avant l'expiration du prêt, lorsque cela lui paraît ssaire. Par le fait même qu'elle est propriétaire, la biblioue doit pouvoir, en tout temps, disposer de sa propriété, et e juge urgent, pour une raison ou pour une autre, de réclaun ouvrage, qui se trouve momentanément entre les mains emprunteur, il faut qu'elle ait les moyens de faire prévaloir lonté. Il est, dans tous les cas, indispensable de déclarer d'une ı explicite, dans un article spécial, que toute personne ayant elle des volumes appartenant à la bibliothèque sera tenue, peines sévères, de les rendre pour le récolement. Aussitôt 'administration de l'établissement aura fixé la date du réco-

---

ette restriction suffit à elle seule à faire tomber les objections que ait à la prolongation du prêt dans son article du *Centralblatt f. B.* 1891, p. 210-218), intitulé « Jahressturz und Renovation-zwei Zöpfe! »

d'ordre spécial qu'on transcrit immédiatement sur le bull l'emprunteur. Cette disposition permet, lorsque la personn emporté l'ouvrage en opère la restitution, de retrouver r ment sur le registre la page où on en a mentionné la so d'indiquer, dans la colonne réservée à cet effet, la date de trée.

On a, à différentes reprises, proposé de supprimer le r de prêt et de le remplacer par des feuilles volantes, ou des que l'on pourrait ensuite détruire. A notre avis, ce sera grave erreur. Si le registre des acquisitions constitue un ment précieux, pour l'histoire du développement de la thèque, le registre de prêt n'a pas, à un autre point de vu valeur moins grande. Il justifie, en effet, des services que l'é sement rend au public, et permet de savoir dans quelle prop chaque ouvrage est demandé. Lorsqu'on s'aperçoit de la d tion d'un livre le registre de prêt peut encore fournir des gnements utiles, en faisant connaître à quelle date le li question a été prêté pour la dernière fois. Cette donnée tous les cas, son importance et sert fréquemment de p départ pour des recherches ultérieures [1].

Il nous reste encore à traiter une question du plus haut i celle de savoir quelle doit être la durée normale du pr admet, en général, qu'un délai de quatre semaines est larg suffisant, et, à vrai dire, nous estimons que dans la plup cas il serait plutôt trop long que trop court. Bon nombre prunteurs, c'est là un fait triste à constater, ne songent sulter les ouvrages qu'on leur a confiés qu'au moment où il être obligés de les rendre. Dans ces conditions, nous ne v nul inconvénient à ce qu'on restreignit la durée du prêt. Ce peut-être, un moyen de faire l'éducation du public, et apprendre à ne pas garder, beaucoup plus longtemps qu n'est nécessaire, des livres qui ne lui appartiennent pas e dix, vingt personnes, peuvent avoir besoin tandis qu'il n'e rien. Plus les règlements sont larges, plus on est tent abuser. Il est cependant des cas, nous le reconnaisso l'étude d'un ouvrage demande plus d'un mois ; il suffit

1. Cf. *Appendice XIV*.

›runteur d'adresser une demande de prolongation, que
|ue toutes les bibliothèques accordent, mais qui ne devrait
is excéder quinze jours. L'ouvrage doit être, à cet effet, rap-
› à la bibliothèque et présenté à l'employé chargé du service
êt, qui régularise le renouvellement en notant sur le bulletin,
r le registre de prêt, la prolongation concédée. Il est inutile
ıdant d'obliger les emprunteurs, qui habitent une localité
ou moins éloignée de celle où se trouve la bibliothèque, à
nter les ouvrages qu'ils ont emportés pour obtenir qu'on
ıtorise à les garder plus longtemps. Qu'arriverait-il, en effet?
que, neuf fois sur dix, au lieu de rapporter les ouvrages eux-
›s il les retourneraient par la poste, en demandant qu'on les
réexpédie. Il en résulterait une série d'expéditions et de
›éditions parfaitement inutiles, et qui ne feraient qu'abîmer
vres. Il vaut donc mieux spécifier que les personnes domici-
hors de la ville où la bibliothèque a son siège, n'auront, pour
ıir une prolongation de prêt, qu'à la demander par écrit au
›thécaire.
est bien entendu qu'on ne doit jamais autoriser une per-
e à garder un livre au delà du délai normal lorsque, dans
rvalle, d'autres lecteurs sont venus en demander communi-
n[1]. Disons, à ce propos, qu'il serait bon de spécifier dans le
ment que la bibliothèque a toujours le droit de redemander
re prêté avant l'expiration du prêt, lorsque cela lui paraît
saire. Par le fait même qu'elle est propriétaire, la biblio-
ıe doit pouvoir, en tout temps, disposer de sa propriété, et
› juge urgent, pour une raison ou pour une autre, de récla-
ın ouvrage, qui se trouve momentanément entre les mains
›mprunteur, il faut qu'elle ait les moyens de faire prévaloir
onté. Il est, dans tous les cas, indispensable de déclarer d'une
explicite, dans un article spécial, que toute personne ayant
›lle des volumes appartenant à la bibliothèque sera tenue,
›eines sévères, de les rendre pour le récolement. Aussitôt
administration de l'établissement aura fixé la date du réco-

›tte restriction suffit à elle seule à faire tomber les objections que
ıit à la prolongation du prêt dans son article du *Centralblatt f. B.*
1891, p. 210-218), intitulé « Jahressturz und Renovation-zwei Zöpfe! »

lement, elle devra l'annoncer officiellement par un comm inséré dans un ou deux des journaux les plus répandu région, en priant tous les détenteurs d'ouvrages emprunt bibliothèque de les rapporter, au plus tard, dans la huitai précédera les opérations de révision. Il arrive parfois que c emprunteurs s'excusent de ne pouvoir rendre leurs liv temps voulu, sous prétexte qu'ils en ont besoin pour des t scientifiques pressés. En d'autres circonstances, cette pourrait, jusqu'à un certain point, être considérée comme v mais ici ce n'est pas le cas, et il ne faut pas hésiter à p contre les délinquants des mesures de rigueur. Toutefoi bibliothécaire estime que telle personne ne peut, pour une spéciale, se passer d'un des livres qui lui sont réclamés r l'empêche de faire fléchir un peu, en sa faveur, la sévé règlement, et de lui rendre l'ouvrage en question aussit le récolement de la section à laquelle il appartient est term

On a proposé dernièrement de supprimer purement et s ment le récolement général, dans les grandes bibliothèq raison des désagréments qu'il présente pour le public. P est impossible, a-t-on dit, de l'effectuer chaque anné façon intégrale, en raison du nombre considérable de volun ces établissements renferment, il est inutile d'obliger l emprunteurs à rapporter leurs livres à date fixe[1]. Il suffi procéder régulièrement chaque semaine à la révision des o prêtés dans la semaine correspondante de l'année préc et les bibliothèques universitaires, elles-mêmes, pou adopter cette manière de faire, en ayant soin, toutefois, de v ce que les étudiants qui doivent quitter l'université rap leurs livres en temps voulu. Ce système soulève bien de tions, et son application dans les bibliothèques univer présenterait des difficultés pour ainsi dire insurmontabl bibliothèques de nos universités ont, en effet, un intérêt à faire rentrer tous les ouvrages prêtés avant le commen des vacances, car une fois celles-ci ouvertes, et les étudi dispersant de tous côtés, il deviendrait absolument imp

1. Cf. A. Wintterlin, « Der Jahressturz-ein Zopf? » *Centralbl.* VII, 1890, p. 377-381. — Les bibliothèques de Darmstadt et de Stutt effectivement supprimé la restitution générale annuelle des livre

sur les livres qu'ils auraient emportés une surveillance
ıe. A ce point de vue, la façon de procéder actuelle nous
en préférable, parce qu'elle permet au bibliothécaire
ıdre le prêt pendant la durée des vacances, et de n'ac-
ıtorisation d'emporter des livres qu'à ceux qui en ont
t besoin, et qui donnent leur adresse exacte. D'une
ıérale, du reste, il nous semble que la restitution
totale et simultanée de tous les livres est un excel-
ı de contrôle : elle facilite la tenue des registres, assure
é des collections et constitue enfin la meilleure base
ement sérieux, qu'il soit général ou partiel.

n de volumes peut-on prêter à la fois à la même per-
est nécessaire que le règlement l'indique d'une façon
in de mettre un frein aux exigences souvent démesurées
ınteurs. Il ne faudrait pas cependant, sous prétexte de
des abus, se montrer d'une parcimonie exagérée et
ɔar exemple, qu'on n'autorisera jamais un lecteur à
plus d'un ou deux ouvrages en même temps, à moins
urnisse la preuve qu'il en a besoin de davantage pour ses
Le bibliothécaire doit s'efforcer, ici comme partout, de
ıs la juste mesure. En accordant trop aux uns on ris-
· léser les intérêts des autres; mais nous estimons que,
upart des cas, on peut fixer sans inconvénient à huit ou
aximun, le nombre de volumes qu'un emprunteur peut
fois.

reste enfin à parler, et c'est par là que nous terminerons,
tution des livres. Quand et comment doit-elle se faire?
minerons successivement les deux éléments de la ques-

rement, lorsque le bureau de prêt est ouvert on peut,
ıment, emprunter des livres ou rapporter ceux dont on
la lecture. Toutefois, dans les grandes bibliothèques, on
de prendre des dispositions spéciales pour la restitution
qui précède le récolement, afin d'éviter, à certains
un encombrement qui serait aussi désagréable pour le
ı'il serait incommode et fatigant pour les employés
e recevoir les ouvrages rendus. Nous conseillons donc
ter d'une façon notable les heures d'ouverture du

la Bibliothèque royale de Berlin, ou dans l'une quelcor bibliothèques universitaires prussiennes. Tout candidat a tions de bibliothécaire dans l'un ou l'autre de ces établis doit faire deux ans de stage comme « volontaire », Bibliothèque royale, soit dans une bibliothèque univers passer ensuite un examen professionnel spécial. Lorsqu'ı homme désire entrer comme volontaire, il doit déposer s ficat de maturité indiquant qu'il a fait ses études classi Allemagne, fournir la preuve qu'il a passé, devant une écc rieure, les examens se rapportant à l'une des branches su théologie, droit, médecine, philologie ou qu'il a é licencié dans une université allemande. L'examen profe ne comprend que des épreuves orales. Le candidat doit e culier montrer qu'il connaît à fond tout ce qui concerne nistration des bibliothèques, le maniement des répertoire graphiques et l'histoire littéraire générale; il faut, er qu'il justifie d'une connaissance suffisante des langues a française et italienne, et qu'il ait des notions générales toire de l'écriture et du livre. On tient compte aux candi connaissances paléographiques qu'ils peuvent avoir ou de spéciales qu'ils ont faites sur les incunables. Une fois volontaire a passé son examen et prêté serment, il prend d « assistant » et reste à la bibliothèque à laquelle il est En cas d'insuccès, il peut, au bout de six mois, deman représenter une seconde fois. Le premier examen professi eu lieu à Göttingue, le 25 juillet 1896. Cf. *Centralblatt f. B* p. 536. (Voir aussi sur cette question : « Les examens sionnels de bibliothécaire en France et à l'étranger, et le arrêté relatif aux bibliothèques universitaires de Prusse V. Mortet, dans la *Revue des Bibliothèques*, V, 1895, p. 6 C'est à juste titre, selon nous, qu'on exige des candidats aient terminé complètement leurs études universitaires. S point, nous partageons l'opinion exprimée par Kochs dans son travail mentionné plus haut, et nous approuvons réserve les observations présentées par S[chultz] dans le *tralblatt f. B.*, I, p. 490 : « Celui-là seul, dit ce dernier, possède une instruction sérieuse et qui connaît les méthode travail scientifique est apte à remp façon convenabl

bibliothécaire. C'est en s'adonnant à l'étude appro-
ne science spéciale qu'on arrive à se fortifier l'esprit,
pour mieux dire, et qu'on devient capable de s'orienter
t dans des sciences qui vous étaient jusque-là incon-
oint de pouvoir en suivre le développement et les pro-
donc nécessaire que tout bibliothécaire possède, dans
autre des branches de la science, une érudition éten-
'il connaisse les procédés de la recherche scientifique
ent il ne serait qu'un employé d'un ordre inférieur,
teneur de registres. »
othécaire doit s'efforcer, nous l'avons déjà dit, de con-
is la mesure de ses forces au développement et au pro-
science des bibliothèques. Il a donc non seulement le
s le devoir de publier le résultat des travaux, qu'il
mené à entreprendre sur l'un des points quelconques
ience. C'est, du reste, le meilleur moyen pour lui de
u'il sait tenir avec distinction la place qu'il occupe
onde savant. En dehors même de la science des biblio-
a bibliographie est du reste, pour lui, une mine d'une
raiment inépuisable et dans laquelle il peut trouver à
sujets d'études. (Cf. G. Wendeler, « Wissenschaftliche
hie — eine Aufgabe unserer Bibliotheksbeamten. »
ssische Zeitung, 1885, nos 97, 98, 1re Beilage, et à pro-
article les observations de O. H[artwig] dans le *Cen-*
. B., II, p. 244). Le ministère de l'instruction publique
insi que l'avait fait avant lui celui d'Espagne et
le fait régulièrement l'Académie des sciences de Paris,
écemment de décerner des prix aux meilleurs ouvrages
raphie (*Centralblatt f. B.*, II, p. 196; *Anzeiger* de
, 1885, n° 1914). N'y a-t-il pas là comme une sorte
gement pour les bibliothécaires? et comment ne com-
ils pas qu'en raison de leurs fonctions ils sont mieux
que qui que ce soit pour mener ces travaux à bonne fin?
ne abuser des questions de bibliothéconomie ou de
hie pure, ils peuvent trouver dans l'exercice de leur
nombre de sujets fournissant matière à des études
ires, soit techniques. Les communications relatives au
ment et à l'importance des collections de la biblio-

470, le « Compte rendu du 15e congrès de la « Library As of the United Kingdom », tenu à Paris ». Un certain no membres de la Société se réunissent, en outre, à Londres e blées mensuelles, enfin il s'est constitué, dans les centre importants, des comités locaux. Nous avons déjà signal texte (p. 32), les publications faites par les soins de l'ass Cf. encore R. C. CHRISTIE, « The work and aims of the Association », *The Library*, I, 1889, p. 353-366. R. H « Address delivered at the opening of the Library Assoc *ibid.*, III, p. 353-364. — « Report of the council of the Association », *ibid.*, p. 365-375.

II.

(Page 145.)

Il est donc nécessaire de ne confier le poste de biblio qu'à des hommes connaissant à fond la science des biblio et bien décidés à **faire du bibliothécariat la profession** **leur vie**. C'est là un point qui a été établi par tous les ma la bibliothéconomie et cependant ce n'est qu'après bien d que l'on a pu obtenir, tant en France qu'en Allemagne, direction des bibliothèques universitaires fût confiée à u table bibliothécaire.

Dans son *Lehrbuch der Bibliothek-Wissenschaft*, II, SCHRETTINGER disait à ce propos : « C'est une erreur de que toute personne instruite peut remplir les fonctions de thécaire. Un savant de grande valeur, fût-il même do connaissances encyclopédiques les plus vastes, serait, tout, incapable de diriger une bibliothèque s'il n'avait s préalable, de se livrer à des études spéciales complétées pratique très longue et ininterrompue de son nouveau m Et avant lui EBERT écrivait déjà dans son travail *Ueber öffe Bibliotheken* (p. 57) : « Dans toutes les bibliothèques u taires allemandes, les fonctions de bibliothécaire sont r par des hommes qui, étant déjà pourvus d'une autre pla l'université, ne les considèrent que comme des fonction

·s. Cet état de choses provient soit de ce qu'on envisage le
e de bibliothécaire comme n'ayant que peu d'importance et
t très facile à occuper, soit de ce que l'on ne dispose pas de
ources suffisantes pour rétribuer convenablement le savant
consentirait à se consacrer tout entier à la direction et à
ninistration de la bibliothèque. Dans bon nombre d'univer-
on pourrait, pour justifier ce qui existe, arguer des deux rai-
que nous venons de donner. Quoi qu'il en soit, c'est là une
ation qui a de pitoyables résultats pour les bibliothèques. »
ɪᴛ tient pour une vérité incontestable que celui qui veut
plir convenablement et utilement les fonctions de bibliothé-
e, doit s'y consacrer d'une façon complète, et, comme le dit
;o Bʟᴏᴛɪᴜs, que nous citerons plus loin, n'avoir à côté
cune occupation secondaire ». Cᴏɴsᴛᴀɴᴛɪɴ et tous les autres
iothéconomistes se prononcèrent plus tard dans le même
, mais les pouvoirs publics s'obstinèrent à ne rien vou-
changer. Alors que les bibliothèques régionales et munici-
s, favorisées sous ce rapport, avaient depuis longtemps des
iothécaires, les bibliothèques universitaires, traitées comme
établissements sans importance, continuaient à être aban-
nées aux mains des professeurs. Dans un article publié
1840 par le *Serapeum* (p. 85-87) et intitulé : « Ueber die
liche Selbständigkeit der Vorsteher von Universitäts-Biblio-
en unter gleicher Besoldung mit den ordentlichen Pro-
oren », Jäᴄᴋ, bibliothécaire à Bamberg, déclarait cependant
essément « qu'en raison des immenses progrès accomplis
les différentes sciences, et étant donnée l'étendue considé-
e de la science des bibliothèques, il était urgent de mettre à
te des bibliothèques universitaires de véritables bibliothé-
es, assurés d'une position indépendante, et jouissant d'une
sidération analogue à celle qu'on accordait à leurs collègues
bibliothèques publiques. » L'auteur de la série d'articles
arquables publiés par le *Serapeum*, sous le titre de « Einige
ktische Bemerkungen und Wünsche über die öffentlichen
oliotheken in Preussen », et que nous avons déjà cités, proteste
chapitre VII, « Die Bibliothekare » (*Serapeum*, III, 1842,
249 et suiv.), contre le déplorable système qui consiste à
ner la place de bibliothécaire universitaire à l'un des profes-

seurs de l'université. Sans avoir aucune connaissance bil
phique, dit-il, et bien que n'ayant fait preuve d'aucune a
spéciale, ce professeur se trouve promu comme un *l*
machina à un poste de la plus haute importance; c'est
manière de procéder contre laquelle on ne saurait s'élev
trop d'énergie. Plus tard, ZOLLER déclarait de même, d
article intitulé « Die Bibliothekwissenschaft » (*Serape*
1848, p. 33 et sq.), qu'il était indispensable de ne confier l
tions de bibliothécaires qu'à des hommes décidés à s'y co
tout entiers, et à faire de l'étude de la science des biblio
le but exclusif de leur vie. Enfin, en 1860, RULAND, alors
thécaire en chef à Wurzbourg, posait en principe que « p
ne peut être à la fois bon bibliothécaire et bon professeu
l'un, disait-il, c'est le professeur qui prédomine aux dé
bibliothécaire; dans l'autre, le bibliothécaire aux dépens
fesseur. Si un bibliothécaire veut remplir convenablem
poste qui lui est confié, il doit y consacrer sa vie. » C'
l'évidence même, et le moment vint enfin où tout le mo
rendit compte. Mais alors que la question, déjà en partie
dans la pratique, était sur le point de recevoir une solutic
rique définitive, une voix s'éleva en faveur de l'ancien
choses, celle du professeur HEINZE, de Leipzig, qui, d
article du reste très intéressant, s'efforça de réfuter les arg
d'EBERT, de JÄCK, de ZOLLER, etc. Le travail de HEINZE par
la *Zeitschrift für die gesammte Staatswissenschaft*, to
1870, p. 261-314, sous le titre de « Mittel und Aufgaben d
Universitätsbibliotheken ». (On en fit un tirage à part :
gen, 1870). HEINZE partait de cette idée que le bibliothéc
chef n'avait pas besoin de prendre une part effective aux t
de sa bibliothèque. Il suffisait, d'après lui, qu'il les dirig
veillât à ce qu'ils fussent exécutés selon ses ordres. Or, di
n'arrive-t-il pas souvent que tel directeur d'un grand éta
ment scientifique s'occupe encore, en dehors de ses fonctions
que celles-ci aient cependant à en souffrir, de travaux partic
Pourquoi donc le professeur ne pourrait-il, tout en dirig
bibliothèque, continuer à faire ses cours. HEINZE ajoutait
un bibliothécaire, c'est-à-dire un « simple employé de
thèque », rencontrait des obstacles [illegible] ute, il ne saur

viter avec la même habileté qu'un « savant ayant le double :tère de directeur de la bibliothèque et de professeur », et, conclure, il déclarait qu'à ses yeux « il était parfaitement nnable que le bibliothécaire de la bibliothèque universitaire n même temps professeur. » Inutile de dire que la théorie EINZE souleva une opposition des plus vives. Cf. plusieurs s articles parus sur cette question dans la *Kölnische Zeitung*, , n° 322, 2, 1871, n° 11, 2 ; un très remarquable article publié '*Allgemeine Zeitung*, d'Augsbourg, 1871, n° 21, Beilage, 2-344, et surtout l'excellent travail de Anton KLETTE, édité en à Leipzig, sans nom d'auteur et intitulé : *Die Selbständigkeit ibliothekarischen Berufes, mit Rücksicht auf die deut- Universitäts-Bibliotheken.* Contrairement à l'opinion de :E, KLETTE s'efforce de prouver que « la profession de biblio- ire est une carrière comme une autre et qu'il faut la consi- comme telle » ; à l'appui de sa thèse, il montre « qu'il existe science des bibliothèques », et qu'on ne peut, par consé- t, admettre que la première personne venue, fût-elle des instruites, soit capable, sans même connaître le premier mot tte science, de remplir le poste de bibliothécaire. PETZHOLDT ouva les idées exposées par KLETTE, et les défendit dans un e de l'*Anzeiger*, 1871, n° 240; Cf. aussi « Die Universitäts- otheken », *Allgemeine Zeitung*, 1871, n° 85, Beilage, 53-1454 ; « Zur Umgestaltung der deutschen Universitäts- otheken », *ibid.*, 1872, n° 227, Beilage, p. 3482; voir en outre *arisches Centralblatt*, 1871, n° 16, col. 413, et « Zur Reform 'erwaltung unserer Universitätsbibliotheken », *Grenzboten*, nnée, 1871, 1er sem., vol. II, p. 857. — HEINZE répondit dans *renzboten*, 1871, 2e sem., vol. I, p. 348-356. En **Autriche**, bert JEITTELES, attaché à la bibliothèque de l'université de soutint, dans ses *Grundzüge einer Reform der osterreichi- Staats-Bibliotheken*, Graz, 1872, les mêmes idées que ZE, préconisant « un sage amalgame entre la charge de pro- ur et les fonctions de bibliothécaire », et ajoutant que « la tion n'était pas, à ce point de vue, la même en Autriche Allemagne » (*Anzeiger*, de PETZHOLDT, 1871, n° 793).

elques années plus tard, STEFFENHAGEN résuma cette longue nique et porta sur elle ce jugement définitif : « Dans cette

lutte d'opinions et d'idées, tout observateur impartial re tra bien vite de quel côté sont les meilleurs argument qui défendent l'ancien ordre de choses sont des homme haute valeur intellectuelle, sans doute, mais qui jugen façon superficielle, sans même chercher à se rendre comp marche d'une grande bibliothèque, et sans connaître l gences d'ordre technique auxquelles le directeur d'un ét ment de ce genre doit pouvoir donner satisfaction. Quel au contraire, leurs adversaires ? Des hommes connaissant la matière qu'ils traitent et livrant bataille pour les inté plus élevés de leur profession. Aujourd'hui, dans t métiers, on choisit pour diriger le travail celui qui a les c sances techniques les plus étendues ; comment donc adm si l'on n'a pas d'idées préconçues, que cette règle, qui définitive qu'une règle de bon sens, ne soit pas applica bibliothèques et qu'il faille, au contraire, leur donner administrateurs des gens qui n'y connaissent rien. Si l'o qu'un bibliothécaire *dirige et surveille*, il est absolumen saire qu'il connaisse ce qu'il doit diriger et surveiller. »

En 1880, Anton Klette prit pour la seconde fois la pa la question dont nous nous occupons dans un article ir « Die Selbständigkeit des bibliothekarischen Berufes. Mit sicht auf die deutschen Stadtbibliotheken. » (Cf. *Die Wochen-Beilage der Frankfurter Presse*, 1880, n° 4, n° 6, p. 46; n° 8, p. 61), et Petzholdt, qui avait toujour avec sympathie la campagne entreprise en faveur de l'aut de la profession de bibliothécaires et y avait même pris, ai nous l'avons vu plus haut, une part effective, publia dan *zeiger* (1880, n° 352) un nouvel article : « Ueber Professo Oberleiter von Bibliotheken ».

On s'est enfin décidé, disait-il, à choisir comme directe bibliothèques des hommes possédant les connaissances saires pour remplir convenablement cet emploi... Espéro dans cette voie on ne s'arrêtera plus et que les pouvoirs p qui ont la haute main sur les nominations, se persuade plus en plus que pour être bibliothécaire il ne suffit pas d'ê savant, mais qu'il faut encore avoir fait des études spéci être versé à fond dans la science des bibl èques. On po

illetant la collection du *Centralblatt f. B.*, retrouver ces s idées exprimées dans nombre d'articles ; nous nous conons de citer ici le passage suivant extrait de l'article-prone, « Zur Einführung », publié par la rédaction de cette tante revue, en tête de son premier numéro (I, p. 3 et : « Il n'y a pas encore bien longtemps qu'on se demandait lait, en ce qui concerne l'administration des bibliothèques rsitaires, s'en tenir à l'ancien système, c'est-à-dire confier à ofesseurs les fonctions de directeurs, ou s'il ne valait pas choisir pour ce poste des hommes spéciaux, des bibliothéde carrière. Aujourd'hui, on ne peut mettre en doute que estion ne soit définitivement résolue. En ces dernières s, en effet, chaque fois qu'une place de bibliothécaire est ue vacante dans les universités allemandes on y a nommé oliothécaire de profession, et ce du consentement, et parfois sur la proposition, de l'université elle-même. Que cette isation nouvelle rencontre encore çà et là quelques adver-, peu importe ! il est maintenant trop tard pour revenir en e. » Nous souhaitons qu'il en soit ainsi.

III.

(Page 155.)

qu'en ces derniers temps, **la bibliographie et la science des thèques** n'étaient pas **enseignées** dans les universités. Il y bien eu, il est vrai, en 1865, un cours de bibliographie propar Karl Estreicher à l'université de Varsovie (Cf. *Anzei-* de Petzholdt, 1865, n° 879), et des leçons de bibliologie par Tommaso Gar à l'université de Naples. (Ces leçons t publiées sous le titre de : *Letture di bibliologia fatte R. Università degli studi di Napoli, durante il primo tre del 1865*. Torino, 1868 ; voir *Anzeiger*, de Petzholdt, n° 152, 158), mais ce n'avaient été que des exceptions. nment, le gouvernement allemand s'est, enfin, décidé à re la bibliographie et la bibliothéconomie parmi les res d'enseignement d'une université, et il a choisi l'uni-

versité de Gœttingue, où le directeur de la bibliothèque, M. le professeur Dziatzko, fait un cours sur les divers branches de la science des bibliothèques. En France, les jeunes gens qui se destinent à être bibliothécaires peuvent suivre, avec profit, les cours de l'École des Chartes et les leçons de bibliographie professées depuis quelques années par Ch.-V. Langlois à la Faculté des lettres de Paris. Pour entrer dans les bibliothèques universitaires françaises, il est nécessaire de subir un examen professionnel (cf. Décret du 23 août 1879), comprenant des épreuves écrites et des épreuves orales. Voir le décret du 15 décembre 1885 dont les dispositions ont été reproduites par *Le Livre*, an. VII, n° 74, et traduites par l'*Anzeiger*, de Petzholdt, 1886, n° 2513. Cf., en outre, l' « Arrêté portant ouverture d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires, du 19 février 1892. » *Revue des Bibliothèques*, II, 1892, p. 143 ; l'Arrêté du 21 déc. 1892, *ibid.*, III, 1893, p. 45 ; enfin, et surtout, l'Arrêté fixant les conditions d'admissibilité au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire, du 20 décembre 1893, que l'on trouvera reproduit *in extenso* dans l'*Appendice* XIII. (Cf. *Centralblatt*, *f. B.*, 1894, p. 334-335.)

Les examens d'entrée à la Bibliothèque Nationale sont régis par des règlements spéciaux. Un décret du Président de la République a spécifié les conditions qu'il fallait remplir pour pouvoir aspirer aux postes de surnuméraire et de sous-bibliothécaire. Cf. *Bulletin des Bibliothèques*, 1885, p. 4-8, et *Anzeiger*, de Petzholdt, 1886, n° 2464. Aux termes du § 12 de ce décret (cf. *Anzeiger*, 1885, n° 2064), nul ne peut devenir surnuméraire s'il n'est pas bachelier ès lettres ou ès sciences et s'il n'a pas passé avec succès son examen d'admission ; le § 13 stipule, en outre, que nul ne peut être nommé sous-bibliothécaire s'il n'a exercé pendant un an, au moins, les fonctions de surnuméraire et s'il a passé un second examen prouvant qu'il est apte à remplir ce nouveau poste.

En Allemagne, Ebert avait déjà demandé que les candidats aux fonctions de bibliothécaire justifiassent d'études préparatoires suffisantes et fussent obligés de subir un examen professionnel. Beaucoup d'autres après lui ont expri ... ce vœux,



s formuler un programme d'études spéciales qui puisse servir base à l'examen en question. RULLMANN, le premier, a indiqué :l pourrait être ce programme dans la seconde partie de son 'rage déjà plusieurs fois cité : *Die Bibliothekseinrichgskunde zum Teile einer gemeinsamen Organisation, die liothekswissenschaft als solche einem besonderen Universitudium in Deutschland unterworfen*. Il serait urgent, dit-il, u'il y ait dans une, et plus tard, si le besoin s'en faisait sentir, is plusieurs de nos universités, des cours, professés par des cialistes érudits, sur la science des bibliothèques » ; une fois ces rs terminés, « les étudiants subiraient, devant les professeurs nis en jury d'examen, les épreuves donnant droit au certificat ptitude aux fonctions de bibliothécaire. » Dans un article lié par les *Grenzboten*, 34e année, 1875, 1er semestre, vol. I, 56 et suiv., intitulé : « Zur Reform unserer öffentlichen Biblioken », STEFFENHAGEN fit toutefois remarquer que les cours et examens préconisés par RULLMANN ne seraient pas suffisants ce qu'ils ne pourraient avoir en vue que des connaissances ement théoriques et laisseraient absolument de côté la prépaon pratique qui, pour les bibliothécaires, est la plus importante. n'est pas dit, ajoutait STEFFENHAGEN, que parce qu'on a étudié ne façon théorique les principales questions de la science des liothèques on possède, par le fait même, les qualités et les acités voulues pour exercer le métier de bibliothécaire. C'est ratique, et la pratique seule, qui peut mettre ces qualités en iière. Si toute personne munie d'un diplôme d'aptitude aux ctions de bibliothécaire était en droit de prétendre à une place is les bibliothèques, il deviendrait dès lors impossible de se arrasser de celles qui, bien que possédant toutes les connaiscesthéoriques nécessaires, se montreraient incapables dans la tique, et ce serait là un grand danger. » Cf. aussi sur ce sujet rl KOCHENDÖRFFER, « Zur Reform des Bibliothekwesens », dans *Grenzboten*, 45e année, 1886, 1er trimestre, p. 262-268, et les lexions publiées dans le *Centralblatt f. B.* (III, p. 153), à pos de cet article, par O. H[ARTWIG]. Aujourd'hui, la question résolue, du moins en ce qui concerne la **Prusse**. Un arrêté du décembre 1893 (*Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 77-79) ique les conditions qu'il faut remplir pour pouvoir entrer à

la Bibliothèque royale de Berlin, ou dans l'une quelconq bibliothèques universitaires prussiennes. Tout candidat aux tions de bibliothécaire dans l'un ou l'autre de ces établisse doit faire deux ans de stage comme « volontaire », so Bibliothèque royale, soit dans une bibliothèque universit passer ensuite un examen professionnel spécial. Lorsqu'un homme désire entrer comme volontaire, il doit déposer son ficat de maturité indiquant qu'il a fait ses études classiq Allemagne, fournir la preuve qu'il a passé, devant une école rieure, les examens se rapportant à l'une des branches suiv théologie, droit, médecine, philologie ou qu'il a été licencié dans une université allemande. L'examen professi ne comprend que des épreuves orales. Le candidat doit en culier montrer qu'il connaît à fond tout ce qui concerne l' nistration des bibliothèques, le maniement des répertoires b graphiques et l'histoire littéraire générale; il faut, en qu'il justifie d'une connaissance suffisante des langues ang française et italienne, et qu'il ait des notions générales de toire de l'écriture et du livre. On tient compte aux candida connaissances paléographiques qu'ils peuvent avoir ou des é spéciales qu'ils ont faites sur les incunables. Une fois q volontaire a passé son examen et prêté serment, il prend le d « assistant » et reste à la bibliothèque à laquelle il est att En cas d'insuccès, il peut, au bout de six mois, demander représenter une seconde fois. Le premier examen profession eu lieu à Göttingue, le 25 juillet 1896. Cf. *Centralblatt f. B.*, p. 536. (Voir aussi sur cette question : « Les examens pr sionnels de bibliothécaire en France et à l'étranger, et le ré arrêté relatif aux bibliothèques universitaires de Prusse ». V. MORTET, dans la *Revue des Bibliothèques*, V, 1895, p. 65- C'est à juste titre, selon nous, qu'on exige des candidats q aient terminé complètement leurs études universitaires. Su point, nous partageons l'opinion exprimée par Kocmowi dans son travail mentionné pl is haut, et nous approuvons réserve les observations présentées par S[CHULTZ] dans le C *tralblatt f. B.*, I, p. 490 : « Celui-là seul, dit ce dernier, possède une instruction sérieuse et qui connaît les méthode travail scientifique est apte à r e açon convenab



ɜ de bibliothécaire. C'est en s'adonnant à l'étude approie d'une science spéciale qu'on arrive à se fortifier l'esprit, finer pour mieux dire, et qu'on devient capable de s'orienter lement dans des sciences qui vous étaient jusque-là incon-, au point de pouvoir en suivre le développement et les pro- Il est donc nécessaire que tout bibliothécaire possède, dans ou l'autre des branches de la science, une érudition éten- et qu'il connaisse les procédés de la recherche scientifique utrement il ne serait qu'un employé d'un ordre inférieur, imple teneur de registres. »

bibliothécaire doit s'efforcer, nous l'avons déjà dit, de conier dans la mesure de ses forces au développement et au pro- de la science des bibliothèques. Il a donc non seulement le mais le devoir de publier le résultat des travaux, qu'il être amené à entreprendre sur l'un des points quelconques ɜtte science. C'est, du reste, le meilleur moyen pour lui de ver qu'il sait tenir avec distinction la place qu'il occupe le monde savant. En dehors même de la science des biblioues, la bibliographie est du reste, pour lui, une mine d'une ɜsse vraiment inépuisable et dans laquelle il peut trouver à ni des sujets d'études. (Cf. G. Wendeler, « Wissenschaftliche iographie — eine Aufgabe unserer Bibliotheksbeamten. » *e Preussische Zeitung*, 1885, n°s 97, 98, 1te Beilage, et à pro- de cet article les observations de O. H[artwig] dans le *Cenblatt f. B.*, II, p. 244). Le ministère de l'instruction publique alie, ainsi que l'avait fait avant lui celui d'Espagne et i que le fait régulièrement l'Académie des sciences de Paris, cidé récemment de décerner des prix aux meilleurs ouvrages bibliographie (*Centralblatt f. B.*, II, p. 196; *Anzeiger* de zholdt, 1885, n° 1944). N'y a-t-il pas là comme une sorte ncouragement pour les bibliothécaires ? et comment ne comnnent-ils pas qu'en raison de leurs fonctions ils sont mieux lifiés que qui que ce soit pour mener ces travaux à bonne fin ? is même abuser des questions de bibliothéconomie ou de liographie pure, ils peuvent trouver dans l'exercice de leur fession nombre de sujets fournissant matière à des études littéraires, soit techniques. Les communications relatives au eloppement et à l'importance des collections de la biblio-

thèque, les descriptions des livres rares qui y sont cont les essais sur l'histoire de la bibliothèque, sur ses règlem sur la fréquentation plus ou moins grande du public, etc., a de points qui peuvent devenir des sujets d'articles intéress Nous ne voulons pas dire que le bibliothécaire doive se ca ner d'une façon exclusive dans ces travaux professionnels – lement, et s'il trouve encore le temps, dans ses heures de l de poursuivre les études d'histoire, de philosophie, ou de autre science, qu'il a commencées à l'université, nous ne pou qu'y applaudir. Nombre de bibliothécaires des plus sav remplissant leurs fonctions à la satisfaction de tous, et contribué pour une large part à la diffusion et au progrès science des bibliothèques, ont su encore se créer, par des vaux de haute valeur, une réputation d'érudit, dans telle ou branche scientifique, et rehausser ainsi, par leur mérite un sellement reconnu, l'éclat de leur profession. (Cf « Literary l rians », *Library Journal*, vol. VII, 1882, p. 29-30). C'est preuve qu'il ne faut pas prendre à la lettre le fameux a risme de TEDDER : « *The librarian who writes is lost* ». l'admet que ce ne soit qu'avec beaucoup de réserves, les restrictions que TEDDER lui-même, par exemple, apport cet autre aphorisme non moins connu et non moins absol Mark PATTISON : « *The librarian who reads is lost.* »

En Italie, les Bibliothèques nationales reçoivent des surnu raires auxquels elles font donner l'instruction nécessaire qu'ils puissent, au bout d'une année de service et après exa être promus au grade de sous-bibliothécaires. Pour connaîtr dispositions relatives aux divers examens que les employés bibliothèques italiennes ont à subir, voir le *Regolamento p bibliotheche pubbliche governative approvato con r. decret 3464, del 28 ottobre 1885, e modificato con r. decreto n. 6 (serie 3ª) del 25 ottobre 1889.* Roma, 1889. (Cf. à ce prop *Centralblatt f. B.*, III, 1886, p. 40-41). L'*Anzeiger* de Petz a publié une traduction allemande de ces règlements. Anné 1886, nos 2462, 2579. Voir aussi Guido BIAGI, « Gli esami i bibliotecari », *Rivista delle Biblioteche*, I, 1888, p. R. MÜNZEL, « Das italienische Bibliotheks-Reglement v. J. 188 *Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 223. G. FUMAGALLI, Cità



toria ed oggetto dell' insegnamento bibliografico, Bologna, 891 (Tirage à part d'un travail publié d'abord par l'*Università*, nov.-déc. 1890). En 1892, FUMAGALLI a ouvert à l'Institut technique Carlo Cattaneo, de Milan, un cours de bibliographie pratique, dont le programme a été publié par le *Giornale della libreria*, n° du 29 juillet 1891.

En **Angleterre**, le bibliothécaire de l'Athenaeum de Londres, I. R. TEDDER, dont nous parlions il y a qu'un moment, a insisté, dans nombre d'articles, sur la nécessité qu'il y avait à exiger les jeunes gens qui se destinent à la profession de bibliothécaire des connaissances et une instruction spéciales. Cf. entre autres son essai : *Librarianship as a profession. A paper read at the Cambridge meeting of the Library Association. Sept. 1882*, London, 1884. (Analysé par S[CHULZ] dans le *Centralblatt*, I, p. 488 et suiv., et signalé dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1885, n° 1942), et voir aussi les *Transactions and proceedings of the 4. and 5. annual meeting*, London, 1884, p. 163-172. Les efforts de TEDDER furent couronnés de succès. La *Library Association* décida que les aspirants au titre de bibliothécaire devraient passer des examens spéciaux et obtint gain de cause. Après avoir discuté en 1881, dans les *Monthly notes*, n° 8, s'il fallait instituer un ou plusieurs examens, le *Committee on the training of library assistants* rédigea ensuite un programme définitif, qui fut reproduit dans le *Library Chronicle*, I, 1884, p. 183-186, et traduit en allemand dans le *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 33-34.

Au mois de juillet 1885 eut lieu le premier examen. En voir les résultats dans le *Library Chronicle*, II, 1885, p. 93-96. Cf. aussi *Centralblatt f. B.*, III, p. 114.

Les questions posées aux candidats portaient sur l'histoire littéraire, la bibliographie et la bibliothéconomie. Des diplômes furent accordés à ceux qui avaient passé leurs examens d'une façon satisfaisante. Cf. « Report on examination scheme. » *The Library*, III, 1891, p. 375-376, et « Examination of library assistants », *ibid.*, p. 377-380. Un nouveau programme d'examen a été adopté par la 17e assemblée annuelle de la *L. A. U. K.* réunie à Belfast, « New scheme of Library Association examination », *The Library*, VI, 1894, p. 314-316. Cf. encore Miss S. R. JAMES, « Women librarians », *ibid.*, IV, 1892, p. 214-217, et « A plan

for providing technical instruction for library students and a tants », *ibid.*, p. 313-318. — J. J. OGLE, « A summer scho library science », *ibid.*, p. 319-323. (L'auteur de ce de article demande qu'on fasse des cours sur la science des bi thèques, à l'université d'Oxford.) — Miss RICHARDSON, « L rianship as a profession for women », *ibid.*, VI, 1894, p. 142.

En terminant, nous jetterons un coup d'œil sur ce qui se p dans l'**Amérique du Nord**. Commençons tout d'abord par remarquer que, tandis que nos bibliothèques nationales et versitaires ont surtout pour but de satisfaire aux besoin travailleurs et des érudits, les bibliothèques publiques libre États-Unis (aussi bien du reste que celles d'Angleterre avant tout destinées à répondre aux désirs du gros pu Les bibliothèques américaines étant donc, par essence, établissements différents des nôtres, il est assez naturel q n'exige pas des bibliothécaires chargés de les administrer connaissances complètement identiques à celles qui sont de dées chez nous. Néanmoins, au delà de l'Océan comme ici, reconnu que ceux qui voulaient embrasser la professio bibliothécaire devaient s'y préparer suivant un plan détermine J. D. MULLINS, « The standard of library service », *Library J nal*, III, 1878, p. 52-53. — James L. WHITNEY, « Selecting training library assistants », *ibid.*, VII, 1882, p. 136-139. — Mary Wright PLUMMER, « The value of a school for library ning », *ibid.*, XVI, 1891, p. 40-44. — A. L. HAYWARD, « The ning of a librarian », *ibid.*, XVII, 1892, p. 178-180. — M DEWEY, en particulier, s'est montré le partisan convaincu de idée. Dans une conférence faite en 1879 et reproduite p *Library Journal*, IV, p. 147-148, sous le titre de « Appre ceship of librarians », il demandait déjà qu'on créât, au siège d grande bibliothèque, un *Librarian's College*. En 1887, on ou sous sa direction, au « Columbia College », un cours su science des bibliothèques; *Library Journal*, XII, 1887, p. 78- 166-169. Ce cours a lieu tous les ans, et le nombre des audite qui le suivent ne cesse de s'accroître. Les femmes en partic y sont très nombreuses. On sait qu'il y en a beaucoup d'emplo dans les *Free public libraries* où elles rendent les plus sign

es. Cf., à ce propos, Miss S. R. JAMES, « American women
·arians », *The Library*, V, 1893, p. 270-274. — Sur les
du « Columbia College », voir : Miss M.W. PLUMMER, « The
ıbia College school of library economy from a student's
ɔoint », *Library Journal*, XII, 1887, p. 363-364. — DEWEY,
The Library, I, p. 374 et sq. — Depuis que Dewey es
u directeur de la « New York State Library », les cours du
rian's College se font à Albany. Cf. DU MÊME, « Civil ser-
caminations for New-York State Library », *Library Jour-*
:IV, 1889, p. 118-121. *Ibid.*, XIV, 1889, p. 4, 133, 446, 479;
890, p. 23-25; « New-York State Library school. Course
xpenses », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 477-479; « Bulletin of
ate Library of New-York », nº 1. A côté de l'école fondée
EWEY et qui reste *the pioneer and leader*, il s'en est créé
rtain nombre d'autres en ces dernières années; ce sont :
ibrary school of Pratt Institute, Brooklyn (oct. 1890),
· Los Angeles Public Library (oct. 1891), of Drexel Insti-
Philadelphie (oct. 1892), of the Armour Institute, Chicago
1893), of Denver Public Library (sept. 1893) et enfin à
rst la « Summer school of library economy » (1891), dirigée
LETCHER. Cf. « The library schools and training classes of
'nited States », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 296-308.

IV.

(Page 172.)

I. BIBLIOGRAPHIES DES BIBLIOGRAPHIES.

premier rang des « bibliographies des bibliographies » citons
ıeuse *Bibliotheca bibliographica*, de J. PETZHOLDT, parue à
g en 1866, puis la *Bibliographie des bibliographies*, de
VALLÉE, Paris, 1883, avec un supplément en 1887. M. H.
a, en ce moment, sous presse un *Manuel de bibliographie*
rapprochera beaucoup de celui de PETZHOLDT.

ıs mentionnerons, en outre, le remarquable *Manuel de
graphie historique. I. Instruments bibliographiques*, publié
ment à Paris (1896), par Ch. V. LANGLOIS, et les divers

travaux qui suivent : R. A. Guild, *The Librarian's manual treatise on bibliography, comprising a select and descript list of bibliographical works*. New-York, 1858. — *The bo of reference in the reading room of the British Museum*. Lond 1859, 1871, 3d ed. 1889. — A. R. Spofford, « Works of re rence for libraries », dans *Public Libraries in the U. S. of Ar rica. Special report*, Washington, 1876, Part. I, p. 686-710. J. H. Slater, *The Library Manual : a guide to the format of a library and the valuation of rare and standard boo* London, 1888, 3 ed. 1892. — P. L. Ford, *Check list of bibliog phies, catalogues, reference lists and lists of authorities of ame can books and subjects*. Brooklyn N. Y., 1889. — A. Growoll *Bookseller's library and how to use it*. New-York, 1891. aussi W. E. Foster, « Report on aids and guids to reader *Library Journal*, VIII, 1883, p. 233-245. — E. C. Richards « Reference-Books », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 254-257.

Parmi les ouvrages qui contiennent une bibliographie so maire des bibliographies les plus importantes, nous citer le *Handbuch*... de Grassauer, p. 66-86. — E. Bratke, *Wegw zur Quellen- und Litteraturkunde der Kirchengeschich* Gotha, 1890, p. 104-107, 153-157, 162-164. — S. Green, *Libr aids*, p. 12 et sq. — C. N. Caspar, *Directory of the ameri book, news and stationers trade*, Milwaukee, 1889, p. 1266 sq., et les diverses encyclopédies au mot *Bibliographie*.

2. BIBLIOGRAPHIES GÉNÉRALES

Toute bibliothèque un peu importante doit posséder des bibl graphies générales. Parmi celles-ci nous citerons : Th. Geo *Allgemeines europäisches Bücherlexikon*, 5 part. et 3 sup Leipzig, 1742-1758. — F.-A. Ebert, *Allgemeines bibliograph ches Lexikon*, t. I-II, Leipzig, 1821-1830, paru aussi en an sous le titre de *General bibliographical Dictionary*, Oxford, 18 4 vol. — J. Ch. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateu livres*, 5 ed., t. I-VI, Paris, 1860-1865. *Supplément*, par P. De schamps et G. Brunet, t. I-II, 1878-80. — J. G. Th. Graes *Trésor de livres rares et précieux*, t. I-VII, Dresde, 1859-69

3. ENCYCLOPÉDIES.

Allemagne : *Allgemeine Encyklopaedie der Wissenschaften und Künste*. Hrsg. von J. S. Ersch u. J. G. Gruber, Leipzig, 1818 et suiv. Cette encyclopédie paraît maintenant sous la direction de A. Leskien. — Brockhaus, *Konversations-Lexikon. Allgemeine deutsche Real-Encyklopaedie*, 14e Aufl., Leipzig, 1892 et sq. — Pierer, *Konversations-Lexikon*, 7e Aufl. hrsg. von J. Kürschner, Berlin et Stuttgart, 1888 et sq. — Meyer, *Konversations-Lexikon. Ein Nachschlagewerk des allgemeinen Wissens*, 5e Aufl., Leipzig u. Wien, 1893 et sq.

Angleterre : *The Encyclopaedia Britannica*, 9 ed., vol. I-XXIV et *Index*, Edinburgh, 1875-89.

France : P. Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*. 15 vol. Paris, 1864-1876. 1er suppl. 1878, 2e suppl. 1886. — *La grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, Paris, 1887 et sq. (I à XXII parus.)

4. BIBLIOGRAPHIES NATIONALES (RÉTROSPECTIVES ET PÉRIODIQUES).

Allemagne : Pour les nouveautés de la librairie allemande consulter les publications de la maison Hinrichs de Leipzig. En voici les titres : *Wöchentliches Verzeichnis der erschienenen und der vorbereiteten Neuigkeiten des deutschen Buchhandels*. Journal hebdomadaire, disposé suivant un ordre systématique avec table pour chaque numéro ; il est maintenant dans sa 55e année. — *Monats-Register zum wöchentlichen Verzeichnis der Neuigkeiten*. (Depuis juillet 1893, le *Wöchentliche Verzeichnis* et le *Monats-Register* paraissent sous forme de suppléments du *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel*.) — *Vierteljahrs-Katalog der Neuigkeiten des deutschen Buchhandels. Nach den Wissenschaften geordnet mit alphabetischem Register* (1896, 51 Jhg.). — *Verzeichnis der im deutschen Buchhandel neu erschienenen und neu aufgelegten Bücher, Landkarten, Zeitschriften*, etc. Ce catalogue est semestriel et disposé par ordre alphabétique ; il a été commencé en 1797, et est, à notre avis, le plus important de tous ceux que publie la librairie Hinrichs. Tous les cinq ans paraît, sous le titre de *Fünfjähriger Bücher-Katalog*

un catalogue méthodique contenant les ouvrages indiqués dans les dix catalogues semestriels de la période quinquennale qui vient de s'écouler. Il a paru, de 1851 à 1890, 8 volumes de ces *Fünfjährigen Kataloge* dont les trois premiers (1851-1865) ont été plus tard refondus en un seul alphabet. Les volumes parus depuis 1871 sont accompagnés d'un *Repertorium*, et depuis 1880 d'un *Sachregister* (table de matières).

Outre les publications de Hinrichs nous citerons les répertoires suivants : W. Heinsius, *Allgemeines Bücher-Lexikon, oder vollständiges alphabetisches Verzeichniss der von 1700 bis zu Ende 1810 erschienenen Bücher, welche in Deutschland und in den durch Sprache und Litteratur damit verwandten Ländern gedruckt worden sind.* Il a été continué jusqu'à nos jours, vol. I-XIX, 1812-1894, Brockhaus, Leipzig. — Ch. G. Kayser, *Vollständiges Bücher-Lexikon*, contenant tous les livres publiés par la librairie allemande depuis 1750, Leipzig, Weichel, 1833-1896, 28 vol. — C. Georg, *Schlagwort-Katalog. Verzeichniss der Bücher und Landkarten in sachlicher Anordnung*, t. I, 1883-87 ; II, 1888-92. Répertoire disposé par ordre alphabétique de matières et publié à Hannover par Cruse, sous la forme de catalogues hebdomadaires et semestriels, qui sont refondus tous les cinq ans en un catalogue quinquennal. Mentionnons encore le *Gesammt-Verlags-Katalog des deutschen Buchhandels*, publié par la librairie A. Russell de Münster (1881-1894, 16 vol.) ; les *Nachrichten aus dem Buchhandel und den verwandten Geschäftszweigen*, qui ont cessé récemment de paraître et qui ont été réuni avec le *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel* et l'*Allgemeine Bibliographie. Monatliches Verzeichniss der wichtigeren neuen Erscheinungen der deutschen und ausländischen Litteratur*, publiée par A. Brockhaus à Leipzig. On peut enfin trouver de nombreux renseignements bibliographiques dans les ouvrages suivants : J. Kürschner, *Deutscher Litteratur-Kalender*, Berlin u. Stuttgart, 1879 et suiv. et R. Kukula, *Allgemeiner Deutscher Hochschulen-Almanach*, Wien, 1888. La seconde édition de cet ouvrage a paru à Innsbruck, 1892-93, sous le titre de *Bibliographisches Jahrbuch der Deutschen Hochschulen, nebst Ergänzungsheft I*.

Angleterre. E. Brydges and J. Haslewood, *The British*

bliographer, vol. I-IV, London, 1810-14, 2. edition, ibid., 15. — R. WATT, *Bibliotheca Britannica or a general Index British and foreign Literature. In two parts: Authors d subjects*, vol. I-IV, Edinburgh, 1824. — W. T. LOWNDES, *e Bibliographer's Manual of English Literature*, London, 34, 2. edition, 1857-64; *new edition* (réimpression pure et nple), by H. G. BOHN, I-IV, 1871. — S. A. ALLIBONE, *A criti- l Dictionary of English Literature*, vol. 1-3, Philadelphia, 63-71, et suppl. 2 vol., 1891. — *The London Catalogue of oks, that have been printed in Great Britain since 1700*, ndon, 1773-1855. (Cf. J. PETZHOLDT, *Bibliotheca bibliogra- ica*, p. 346). — LOW, *The English Catalogue*, 1835-1889, ndon, 1864-93. — Low publie aussi annuellement un *English talogue of books* disposé par ordre alphabétique des noms uteurs avec une table méthodique. — *The Publishers' Cir- lar and Booksellers' Record of British and foreign Lite- ure*, London, Sampson Low. Périodique. — *The Bookseller*, *Newspaper of British and foreign Literature*, London, hitaker.

Autriche : *Oesterreichischer Katalog. Verzeichniss aller in sterreich von 1860 bis 1870 jährlich erschienen Bücher, itschriften* etc. Paraît maintenant comme supplément de *esterreichische Buchhändler korrespondenz*.

Belgique : *Bibliotheca Belgica. Catalogue général des prin- ales publications belges, 1830-60*. Bruxelles, 1861. — *bliographie de Belgique. Journal officiel de la Librairie*, uxelles (depuis 1875). — *Revue bibliographique belge*, uxelles (depuis 1889).

Danemark, Norvège et Suède : *Nordisk Boghandlertidende*. lgivet af Boghandlerforeningen i Kjøbenhavn, fondé en 1867. journal est hebdomadaire et donne les titres des ouvrages nou- aux parus dans tous les pays scandinaves. — *Norsk Boghand- tidende*. Udgivet af den norske Boghandlerforening. Kris- nia, M. W. Feilberg. — *Norsk Bogfortegnelse*. Udgiven af iversitets-Bibliotheket i Kristiania. — *Kvartalskatalog over rsk litteratur*. Udgiven af den norske Boghandlerforening ved en mite 1893 : 1re année) Kristiania. — *Svensk Bokhandels Tidning*. gif. J. A. Bonnier, Stockholm. — *Nya Bokhandelstidningen*.

un catalogue méthodique contenant les ouvrages indiqués les dix catalogues semestriels de la période quinquennale qui de s'écouler. Il a paru, de 1851 à 1890, 8 volumes de ces *jährigen Kataloge* dont les trois premiers (1851-1865 o plus tard refondus en un seul alphabet. Les volumes depuis 1871 sont accompagnés d'un *Repertorium*, et depuis d'un *Sachregister* (table de matières).

Outre les publications de Hinrichs nous citerons les r toires suivants : W. Heinsius, *Allgemeines Bücher-Lex oder vollständiges alphabetisches Verzeichniss der von 17 zu Ende 1810 erschienenen Bücher, welche in Deuts und in den durch Sprache und Litteratur damit verwandten dern gedruckt worden sind.* Il a été continué jusqu'à nos j vol. I-XIX, 1812-1894, Brockhaus, Leipzig. — Ch. G. K *Vollständiges Bücher-Lexikon*, contenant tous les livres p par la librairie allemande depuis 1750, Leipzig, Weichel, 1896, 28 vol. — C. Georg, *Schlagwort-Katalog. Verzeichn Bücher und Landkarten in sachlicher Anordnung*, t. I, 188 II, 1888-92. Répertoire disposé par ordre alphabétique de ma et publié à Hannover par Cruse, sous la forme de catal hebdomadaires et semestriels, qui sont refondus tous les cin en un catalogue quinquennal. Mentionnons encore le *Gesa Verlags-Katalog des deutschen Buchhandels*, publié pa librairie A. Russell de Münster 1881-1894, 16 vol. ; les *N richten aus dem Buchhandel und den verwandten Gesch zweigen*, qui ont cessé récemment de paraître et qui on réuni avec le *Börsenblatt für den deutschen Buchhand* l'*Allgemeine Bibliographie. Monatliches Verzeichnis wichtigeren neuen Erscheinungen der deutschen und au dischen Litteratur*, publiée par A. Brockhaus à Leipzi peut enfin trouver de nombreux renseignements bibliograph dans les ouvrages suivants : J. Kürschner, *Deutscher Litter Kalender*, Berlin u. Stuttgart, 1879 et suiv. et R. Kukula, *A meiner Deutscher Hochschulen-Almanach*, Wien, 1888 seconde édition de cet ouvrage a paru à Innsbruck, 1892 sous le titre de *Bibliographisches Jahrbuch der Deuts Hochschulen, nebst Ergänzungsheft I*.

Angleterre : E. Brydges and J. Haslewood, *The Br*

bibliographer, vol. I-IV, London, 1810-14, 2. edition, ibid., 1815. — R. WATT, *Bibliotheca Britannica or a general Index to British and foreign Literature. In two parts: Authors and subjects*, vol. I-IV, Edinburgh, 1824. — W. T. LOWNDES, *The Bibliographer's Manual of English Literature*, London, 1834, 2. edition, 1857-64; *new edition* (réimpression pure et simple), by H. G. BOHN, I-IV, 1871. — S. A. ALLIBONE, *A critical Dictionary of English Literature*, vol. 1-3, Philadelphia, 1863-71, et suppl. 2 vol., 1891. — *The London Catalogue of books, that have been printed in Great Britain since 1700*, London, 1773-1855. (Cf. J. PETZHOLDT, *Bibliotheca bibliographica*, p. 346). — LOW, *The English Catalogue*, 1835-1889, London, 1864-93. — Low publie aussi annuellement un *English Catalogue of books* disposé par ordre alphabétique des noms d'auteurs avec une table méthodique. — *The Publishers' Circular and Booksellers' Record of British and foreign Literature*, London, Sampson Low. Périodique. — *The Bookseller, a Newspaper of British and foreign Literature*, London, Whitaker.

Autriche : *Oesterreichischer Katalog. Verzeichniss aller in Oesterreich von 1860 bis 1870 jährlich erschienen Bücher, Zeitschriften* etc. Paraît maintenant comme supplément de *l'Oesterreichische Buchhändler korrespondenz*.

Belgique : *Bibliotheca Belgica. Catalogue général des principales publications belges, 1830-60*. Bruxelles, 1861. — *Bibliographie de Belgique. Journal officiel de la Librairie*, Bruxelles (depuis 1875). — *Revue bibliographique belge*, Bruxelles depuis 1889).

Danemark, Norvège et Suède : *Nordisk Boghandlertidende*. Udgivet af Boghandlerforeningen i Kjøbenhavn, fondé en 1867. Ce journal est hebdomadaire et donne les titres des ouvrages nouveaux parus dans tous les pays scandinaves. — *Norsk Boghandlertidende*. Udgivet af den norske Boghandlerforening. Kristiania, M. W. Feilberg. — *Norsk Bogfortegnelse*. Udgiven af Universitets-Bibliotheket i Kristiania. — *Kvartalskatalog over norsk litteratur*. Udgiven af den norske Boghandlerforeningved en komite 1893: 1re année) Kristiania. — *Svensk Bokhandels Tidning*. Utgif. J. A. Bonnier, Stockholm. — *Nya Bokhandelstidningen*.

Utgif. J. B. Tegnér, Stockholm. — *Årskatalog för sve bokhandeln*, depuis 1886.

France : J. M. Quérard, *La France littéraire*, t. I-X. P 1827-39. *Suppl.*, 2 vol., 1854-64. — Du même avec Bourque *La littérature française contemporaine. Continuation d France littéraire*, t. I-VI, Paris, 1840-57. — O. Lorenz, *Catal général de la librairie française*, 1840 à 1885, t. I à XI ; t. X XIII, 1886 à 1890, rédigé par D. Jordell, qui continue d 1894 pour l'année 1893, le *Catalogue de la Librairie* pa *Catalogue annuel de la Librairie française*, Paris, Nilso Ch. Reinwald a publié pour les années 1858 à 1869 un logue général de tous les livres parus en langue française, en France, soit à l'étranger. Lorenz a fait paraître un catal du même genre pour l'année 1876. — *Bibliographie d France. Journal général de l'imprimerie et de la Libra* fondé en 1811 ; hebdomadaire. — *Le Bulletin mensuel d Librairie française*, publié par C. Reinwald, est sauf le t identiquement la même chose que le *Catalogue mensuel d Librairie française*, fondé par O. Lorenz, et continué pa librairie Nilson, Paris.

Italie : *Catalogo collettivo della libreria italiana*. Nuova e suppl. Milano, 1881-84. — *Bibliografia italiana*. — *Bollett delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa d Biblioteca Nazionale centrale di Firenze*.

Pays-Bas : Brinkman, *Catalogus der boeken, plaat-en ka werken*, allant de 1850 à 1891. — Du même, *Alphabetische l van boeken, landkaarten*, Amsterdam, C. L. Brinkman, pé dique 1894 : 49e an. — *Nederlandsche Bibliographie. L van nieuw verschenen boeken, kaarten*, etc., 'sGravenha M. Nijhoff. Périodique, mensuelle, fondée en 1856.

Roumanie : *Catalogu mensual al librariei romane*, Bucure Socecu et Cie.

Russie et **Pologne** : *Russische Bibliographie*, rédigée p N. Lissowsky, Saint-Pétersbourg. — K. Estreicher, *Bibliogra Polska*, Krakau, 1870 et sq. — Wislocki, *Przewodnik biblio ficzny*, Krakau, Bulletin mensuel.

Suisse : *Bibliographie und literarische Chronik der Schwe* Basel. Georg. Paraît mensuellement depuis 1871.

érique du Nord : Outre Allibone cité plus haut, cf. O. A. bach, *Bibliotheca americana, a catalogue of american cations 1820-61*, New-York, 1852-61, 4 vol. — C. Kelly, *American Catalogue of books published in the United States Jan. 1861*... London, 1866-92, 6 vol. — *The American logue of books*, fondé par F. Leypoldt en 1876, 4 vol. en éjà paru : t. I, livres qui étaient en fonds chez les éditeurs icans au 1er janvier 1876 ; t. II, 1876-84, New-York, 1885 ; , 1884-90, New-York, 1891 ; t. IV, 1890-95, New-York, — *The Publishers' Weekly. American Book-trade Journal with which is incorporated the American Literary Gazette Publishers' Circular*, New-York.

is les articles parus dans les revues anglaises ou améri- se trouvent dépouillés et classés dans le célèbre *Index iodical Literature* de Poole, que nous avons déjà cité et qui n répertoire d'une importance capitale et, pour tout dire, pensable. En voici le titre exact : *Index to periodical Lite- e, by* W. F. Poole *and* W. J. Fletcher, *with the coope- of the A. L. A. and L. A. U. K.* New revised edition, , 1. 2, embrassant la période comprise entre 1802 et 1881. aru deux suppléments, vol. II (1er suppl.) 1882-87 ; vol. III ppl.) 1887-92. L' « American Library Association » a publié : *An Index to general Literature, biographical, historical iterary essays and sketches, reports and publications of 's and societies dealing with Education, Health, Labour,* par W. J. Fletcher, Boston, 1893. Cet index complète heu- ment le répertoire de Poole. Cf. à ce propos J. D. Brown, on « An Index to general Literature », *The Library*, V, p. 209-216.

s Orientaux : J. Th. Zenker, *Bibliotheca orientalis*, t. I-II, ig. 1846-61. — Trübner, *American, European and Oriental ry record*, London, 1865-1890. Périodique mensuel rem- depuis 1890 par la *Monthly Oriental list*, London, égale- mensuelle. — *Orientalische Bibliographie*, hrsg. von ix (1894, 8e année), Berlin.

iographies hébraïques : J. Fürst, *Bibliotheca judaica*, Th. eipzig, 1849-63. — M. Steinschneider, *Hebräische Biblio- ie*, 1858 à 1884. — Du même, l'article sur la littérature

hébraïque, dans l'*Encyklopædie* de Ersch et Gruber. Cet arti a paru en anglais sous le titre de *Jewish Literature 8-18 centu* London, 1857. — Ch. D. Lippe, *Bibliographisches Lexikon* *gesammten jüdischen Litteratur der Gegenwart*, Wien, 18 89, 2 vol. — *Zeitschrift für hebräische Bibliographie*, hrsg. v H. Brody, Berlin, 1896, 1re année.

5. BIBLIOGRAPHIES SPÉCIALES AUX DIFFÉRENTES SCIENCES

Il existe un certain nombre de revues bibliographiques u verselles fournissant l'indication des livres principaux qui p raissent dans tous les pays, et dont les érudits peuvent se ser pour se tenir au courant des derniers ouvrages importa publiés sur la science qui les intéresse. Nous avons en **France** *Polybiblion* qui paraît mensuellement depuis 1868. L'**Allemag** possède le *Literarisches Centralblatt*, fondé par Fr. Zarncke; *Deutsche Litteraturzeitung*, fondée par M. Roediger; *Göttinger Gelehrten Anzeigen*; l'**Autriche** : l'*Oesterreichi* *Literaturblatt*, publié par la « Leo-Gesellschaft » ; l'**Angleterre** *The Academy* et *The Athenaeum*; l'**Italie** : *la Rivista criti della letteratura italiana*, etc. En outre, les revues spécia consacrées à l'étude de telle ou telle branche annoncent, d'un façon à peu près régulière, et souvent analysent, les dernièr nouveautés parues dans le domaine de la science à laquelle ell sont consacrées. Enfin il existe pour la plupart des sciences le recueils périodiques et particuliers de bibliographie critique.

Nous allons maintenant citer ici les principaux réperto bibliographiques spéciaux aux différentes branches de la scien Ces répertoires constituent des instruments de travail à peu p indispensables, et dont le bibliothécaire a fréquemment beso soit pour la confection du catalogue méthodique, soit po répondre aux demandes de renseignements qui lui sont adr sées.

GÉOGRAPHIE. HISTOIRE : Th. Ch. F. Enslin, *Bibliotheca histori geographica oder Verzeichniss aller von 1750 bis 1824 in Deu schland erschienenen Bücher über Geschichte, Geographie un deren Hülfswissenschaften*, Berlin, 1825. — W. Koner, *Rep torium über die von 1800-1850 auf dem Gebiete der Geschic und ihrer Hülfswissenschaften erschienenen Aufsätze*, Bd. I

1, 1852-56, continué dans la Bibliographie annuelle publiée *Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde*, Berlin. — MANN, *Bibliotheca geographica*, Leipzig, 1858. — J. G. LIP- *Bibliotheca numaria sive catalogus auctorum qui usque em seculi XVIII de re monetaria aut numis scripserunt*, P, 1801. — J. LEITZMANN, *Bibliotheca numaria. Verzeichniss tlicher 1800 bis 1866 erschienenen Schriften über kunde*, 2. Aufl., Weissensee, 1867. — A. POTTHAST, *Biblio-historica medii ævi*, Berlin, 1862. Suppl. 1868. — U. CHE-, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, Paris, 86. Suppl. 1888. — H. OESTERLEY, *Wegweiser durch die atur der Urkundensammlungen*, Part. 1. 2, Berlin, 1885- - A. FRANKLIN, *Les sources de l'histoire de France*, Paris, — G. MONOD, *Bibliographie de l'histoire de France*, Paris, — F. C. DAHLMANN, *Quellenkunde der deutschen Geschichte*, fl. von G. WAITZ, Göttingen, 1883. — W. WATTENBACH, *chlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, Bd. 1. 2., ifl., Berlin, 1893-94. — O. LORENZ, *Deutschlands Ge-itsquellen im Mittelalter seit der Mitte des 13. Jahrhunderts*, I., Bd. 1. 2. Berlin, 1886-87. — L. von SINNER, *Bibliographie :hweizergeschichte*, Bern u. Zürich, 1851.

ISPRUDENCE : O. A. WALTHER, *Hand-Lexikon der juristischen itur des 19. Jahrhunderts*, Weimar, 1854. — *Bibliotheca 'ca oder Verzeichniss der von 1750 bis 1839 in Deutsch-erschienenen Werke über alle Theile der Rechts-samkeit*. Zuerst hrsg. von Th. Ch. F. ENSLIN, 2. Aufl. V. ENGELMANN, Leipzig, 1840-49. Continué par G. W. WUT-*'andbuch der gesammten neueren juristischen und staats-ischaftlichen Literatur*, 1849-67, Leipzig, 1867, Bd. 2 von SSBERG, 1867-76, Leipzig, 1877. — HILDEBRANDT, *Bibliogra-der Staats-u. Rechtswissenschaften*, 1870-81, Berlin, — K. SCHULZ, *Katalog der Bibliothek des Reichsgerichts*, g, 1882.

HÉMATIQUES: F. W. A. MURHARD, *Bibliotheca mathematica*, Bd. ipzig, 1797-1805. — J. ROGG, *Bibliotheca mathematica ad a.* , Tübingen, 1830. — L. A. SOHNCKE, *Bibliotheca mathema-Verzeichniss der Bücher über die gesammten Zweige der matik, welche von 1830-54 erschienen sind*, Leipzig, — A. ERLECKE, *Bibliotheca mathematica*, Halle, 1872.

MÉDECINE : W. Engelmann, *Bibliotheca medico-chirurgica e tomico-physiologica. Alphabetisches Verzeichniss der m nischen, etc. Bücher, welche 1750-1847 in Deuts erschienen sind.* 6. Aufl., Leipzig, 1848 ; Suppl. für 18 Leipzig, 1868. — A. Pauly, *Bibliographie de l'histoire des s médicales*, Paris, 1874. — *Index medicus. Compiled and supervision of* J. S. Billings and R. Fletcher, vol. I et sq., York, 1879 et sq. — *Index-Catalogue of the Library Surgeon-General's-Office*, vol. I-XVI, by J. S. Billings, Wa ton, 1880-95.

PHILOLOGIE : J. S. Vater, *Litteratur der Grammatiken, Lexik Wörtersammlungen aller Sprachen der Erde*, 2. Ausg. v Jülg, Berlin, 1847. — J. A. Fabricius, *Bibliotheca g* t. 1-12, 4. ed. Hamburgi, 1790-1809. *Index*, Lipsiæ, 183 A. Fabricius, *Bibliotheca latina mediæ et infimæ aetatis*, Patavii, 1754. — F. L. A. Schweiger, *Handbuch der class Bibliographie*, Bd. 1. 2., Leipzig, 1830-34. — S. F. W. I mann, *Bibliographisches Lexicon der gesammten Litterat Griechen*, 2. Ausg. Bd. 1-3, Leipzig, 1838-45. — F. W. W *Grundriss der classischen Bibliographie*, Breslau, 18 W. *Engelmann*, *Bibliotheca philologica*, 3. Aufl., L 1853 et *Bibliotheca scriptorum classicorum*, 1700-18 Aufl. von E. Preuss, Abth. 1. 2., Leipzig, 1880-82. — I ner, *Bibliographie der klassischen Altertumswissens* Aufl., Berlin, 1889. — W. Engelmann, *Bibliothek der Sprachen ; Verzeichniss der in Deutschland vom Jahre erschienenen Grammatiken* etc. avec Suppl. 1. 1841-49, 2 68, Leipzig, 1842-68. — K. Goedeke, *Grundriss zur Geschich deutschen Dichtung*, 2. Aufl., Bd. 1 et sq., Dresden, 188

SCIENCES NATURELLES : W. Engelmann, *Bibliotheca histori ralis. Verzeichniss der Bücher über Naturgeschichte, we 1700-1846 erschienen sind*, Bd. 1., Leipzig, 1846. — *Cat of scientific papers. Compiled by the Royal Society of L* vol. I-XI, 1800-1883, London-Cambridge, 1867-96. — Pritzel, *Thesaurus literaturæ botanicæ*, Lipsiæ, 1851. 2 1872. — H. A. Hagen, *Bibliotheca entomologica*, Bd. 1. 2 pzig, 1862-63. — L. Agassiz, *Bibliographia Zoologiæ et Geol* vol. I-IV, London, 1848-54. — J. V. Carus et W. Eng

iotheca zoologica. Verzeichniss der Schriften über Zoologie he (I), 1846-60 erschienen sind. Bd. 1. 2., Leipzig, 1861, (II) 861-80 bearb, v. O. Taschenberg. Bd. 1 et sq. Leipzig, 1887 uiv.

ECHNOLOGIE : W. Engelmann, *Bibliotheca mechanico-technolo- oder Verzeichniss der bis 1843 in Deutschland erschienenen her der mechanischen und technischen Künste u. Gewerbe, Suppl.-Heft von 1843 bis 1849*, Leipzig, 1844-1850. — E. L. Barth, *Repertorium der technischen Litteratur*, 1823-53, Ber- 1856.

HÉOLOGIE : G. B. Winer, *Handbuch der theologischen Litteratur*, Aufl. Bd. 1. 2. u. 1 Ergänzungsheft, Leipzig, 1838-42. — Th. F. Enslin, *Bibliotheca theologica oder Verzeichniss aller 1831 in Deutschland erschienenen Werke*, 2. Aufl., Stutt-, 1833. — E. A. Zuchold, *Bibliotheca theologica. Verzeichniss der auf dem Gebiete der evangelischen Theologie 1830- in Deutschland erschienenen Schriften*. Bd. 1. 2., Göttingen, 4. — D. Gla, *Systematisch geordnetes Repertorium der holisch-theologischen Litteratur, welche in Deutschland, terreich und der Schweiz seit 1700 erschienen ist*. Bd. 1. h. 1., Paderborn, 1895.

6. BIOGRAPHIES

BIOGRAPHIES GÉNÉRALES : Ch. G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon*. Bd. 1-4, Leipzig, 1750-51. Suppléments : t. I-II (A-J), J. Ch. Adelung, Leipzig, 1784-87 ; t. III-VI (K-R), par W. Rotermund, 1810-1819. — J. Michaud, *Biographie universelle*. Nouv. éd., t. I-XLV, Paris, 1842-65. — Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, t. I-XLVI, Paris, 1857-66. — Vapereau, *Dictionnaire universel des contemporains*, 6e éd., s, 1893. Suppl. 1895. — E. M. Oettinger, *Bibliographie biographique universelle*, Leipzig, 1850, 2e éd., Bruxelles, 1854, Paris, . — E. M. Oettinger, *Moniteur des dates. Biographisch-genealogisch-historisches Weltregister*. Mit Supplementen. I-IX, Leipzig, 1868-82. — A. de Gubernatis, *Dictionnaire international des écrivains du jour*, 3 vol., Florence, 1888-91. — . Rose, *New general Biographical Dictionary*, vol. I-XII,

London, 1857. — F. Bornmüller, *Biographisches Schrif Lexikon der Gegenwart*, Leipzig, 1882.

b. BIOGRAPHIES NATIONALES: **Allemagne** : G. Ch. Hamberg *gelehrte Teutschland*. Continué par J. G. Meusel, 5e éd. t. I Lemgo, 1796-1834. — J. C. Meusel, *Lexikon der von 175 verstorbenen teutschen Schriftsteller*. Bd. 1-15, Leipzi 1816. — *Nekrolog und neuer Nekrolog der Deutschen* Weimar, 1791-1856. — *Allgemeine deutsche Biographie*. R. v. Liliencron u. F. X. v. Wegele, 41 vol., Leipzig. **Angleterre** : *Dictionary of national biography*, ed. by L. S vol. I et suiv., London, 1885 et sq. — **Autriche** : C. von Wi *Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich*. et sq., Wien, 1856 et suiv. — **Amérique** : Sparks, *Lib American Biography*, 25 vol., Boston, 1834-48.

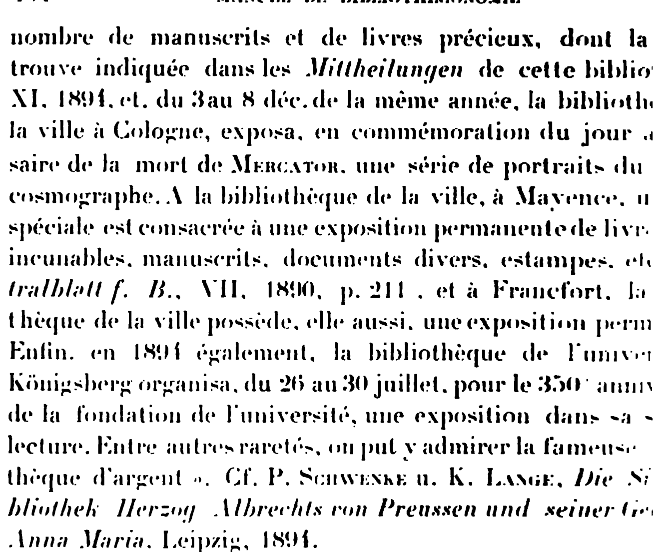
c. BIOGRAPHIES SPÉCIALES — Artistes : G. K. Nagler, *Neue meines Künstler-Lexicon*, vol. I-XXII, München, 1835-52 publiée par J. Meyer, Leipzig, 1872 et suiv. — H. A. M *Biographisches Künstler-Lexikon der Gegenwart*. L 1882. — M. Bryan, *Biographical and critical Diction painters and engravers*, new. ed. by G. Stanley, L 1849. Suppl. by H. Ottley, London, 1866. — S. Spooner *graphical and critical Dictionary of painters, engravers, tors and architects*, New-York, 1853. 2. ed. 1865. — Médi A. C. P. Callisen, *Medicinisches Schriftsteller-Lexikon*, t Copenhagen et Altona, 1830-45. — *Biographisches Lexik hervorragenden Aerzte aller Zeiten u. Völker*. hrsg. v. A. H Wien, 1884-88. Bd. 1-6. — Musiciens : F. J. Fétis, *B phie universelle des musiciens*, 2e éd., vol. I-VIII, Suppl Paris, 1860-80. — Philologues : F. A. Eckstein, *Nomenclator logorum*, Leipzig, 1871. — W. Pökel, *Philologisches Schr ler-Lexikon*, Leipzig, 1882. — Théologiens : H. Hurter, *N clator literarius recentioris theologiæ catholicæ*, vol. I-III Innsbruck, 1892-95. — W. Smith and H. Wace, *A Diction christian biography*, 4 vol., London, 1877-87. — Natural J. C. Poggendorff, *Biographisch-literarisches Handwörte zur Geschichte der exakten Wissenschaften*. Bd. 1, 2. L 1863. Le 3e vol. de l'ouvrage est sous presse.



V.

(Page 182.)

..es bibliothèques ont fréquemment organisé des **expositions de** ..rs **livres ou de leurs manuscrits** les plus rares. C'est ainsi ..en 1888, par exemple, la Bibliothèque Nationale exposa dans ..salle du Parnasse les précieux manuscrits acquis à la succes- ..n de lord Ashburnham. Cf. L. Delisle, *Notice d'un choix de ..nuscrits des fonds Libri et Barrois, exposés dans la salle du ..rnasse français*. Paris 1888. — Du même, *Catalogue des manu- ..its des fonds Libri et Barrois*, Paris 1888, et *Centralblatt f. B.*, .., 1889, pp. 206-209. Cette exposition eut un grand succès. ..e exposition de chefs-d'œuvre de l'imprimerie, de manuscrits, ..gravures sur bois, d'autographes, etc., etc., avait déjà eu lieu ..Allemagne, à Leipzig, en 1847, du 24 au 28 juin. Elle avait .. organisée, dans un but charitable, par la bibliothèque de ..niversité et la bibliothèque de la ville. Cf. Naumann, *Serapeum*, ..II, 1847, pp. 193-199. — En 1889, la bibliothèque royale, ..Stuttgart, prit part avec un succès mérité à l'exposition des arts ..aphiques, qui se tint dans cette ville. En 1890, année du 450e ..niversaire de la découverte de l'imprimerie, un grand nombre ..bibliothèques profitèrent de l'occasion qui s'offrait à elles pour ..ganiser des expositions de leurs livres précieux. Citons entre ..tres : la bibliothèque de Bamberg (F. Leitschuh, *Zur Entwi- ..klungsgeschichte von Schrift und Druck*, Bamberg, 1890); ..bibliothèques universitaires de Göttingue et de Strasbourg (..*ntralblatt f. B.*, VII, 1890, pp. 391 et suiv.); la biblio- ..thèque de la ville de Cologne (A. Keysser, *Katalog einer Aus- ..tellung von Erzeugnissen der Buchdruckerkunst*, 2. Abdr., ..ln, 1890), etc..... En 1892, la bibliothèque universitaire de ..ttingue organisa de nouveau, en l'honneur du 4e centenaire ..la découverte de l'Amérique, une exposition de manuscrits et ..vrages imprimés ayant trait à ce grand événement : elle s'ou- .. le 12 octobre et dura plusieurs jours (*Centralblatt f. B.*, ..1893, p. 144). — En 1894, la bibliothèque de la ville, à Ham- ..urg, exposa, du 27 juin au 4 juillet, à l'occasion de la réunion ..s cette ville du congrès des écrivains allemands, un certain


nombre de manuscrits et de livres précieux, dont la trouve indiquée dans les *Mittheilungen* de cette biblio XI, 1894, et, du 3au 8 déc. de la même année, la biblioth la ville à Cologne, exposa, en commémoration du jour saire de la mort de MERCATOR, une série de portraits du cosmographe. A la bibliothèque de la ville, à Mayence, u spéciale est consacrée à une exposition permanente de livr incunables, manuscrits, documents divers, estampes, et *tralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 211, et à Francfort, la thèque de la ville possède, elle aussi, une exposition perm Enfin, en 1894 également, la bibliothèque de l'univer Königsberg organisa, du 26 au 30 juillet, pour le 350 anniv de la fondation de l'université, une exposition dans sa lecture. Entre autres raretés, on put y admirer la fameuse thèque d'argent ». Cf. P. SCHWENKE u. K. LANGE, *Die Si bliothek Herzog Albrechts von Preussen und seiner Ge Anna Maria*. Leipzig, 1894.

En Suisse, la Bibliothèque de l'université de Bâle expos et 23 octobre 1886, les manuscrits ornés de miniatures possède *Centralblatt f. B.*, IV, 1887, pp. 41-42.

En Italie, une exposition d'incunables et de livres ra lieu en 1888, a Bologne, à l'occasion du centenaire de l'u sité. C. MALAGOLA en a rendu compte dans le fascicule, novembre 1888, du *Bibliofilo*.

En Angleterre, le British Museum ne se contente pas d une exposition permanente du plus haut intérêt « changes in the permanent exhibitions of books and manu at the British Museum ». *The Library*, vol. III, pp. 99-102 174 ; de temps à autre encore, et suivant les occasions, il or des expositions particulières, c'est ainsi qu'en novembr *Centralblatt f. B.*, V, 1888, p. 39 il exposa une collectio vrages relatifs à la sténographie. En 1888, à propos d anniversaire de la chute de la maison des Stuarts, eut « Stuart Exhibition » *The Library*, vol. I, 1889, pp. 69, en janvier 1890, la « Tudor Exibition » « Tudor books a British Museum », *ibid.*, vol. II, 1890, pp. 63-64, et « Tud bition in the British Museum », *ibid.*, pp. 188-190. — Les Public Libraries » anglaises ont reconnu elles aussi l'util

expositions, cf. A. LANCASTER, « On the advantage of occa-
ıal exhibitions of the more rare and valuable books in public
aries » (*The Library*, vol. VI, 1894, p. 19-22, et A. W.
LARD, « On the exhibition of Facsimiles of rare books in
›lic libraries », *ibid.*, vol. V, 1893, pp. 260-264).
De nombreuses bibliothèques américaines participèrent en
4, à l'exposition, qui se tint à Berkeley, cf. *Catalogue of the
ı book exhibition, held at the University of California, Ber-
:y, May 26-31, 1884*, Sacramento, 1884. Puisque nous par-
ı ici d'expositions organisées par les bibliothèques, mention-
s encore des **expositions** d'un autre genre, **consacrées** spécia-
ent **aux différents services d'administration**. A l'occasion de
· 6e congrès annuel, les bibliothécaires anglais organisèrent,
iverpool, grâce à la participation d'un grand nombre de biblio-
ques, une « Exhibition of library appliances and bindings »
*ansactions and proceedings of the 6. annual meeting of the
rary Association U. K.*, London, 1886, p. 181-190). A
position universelle de Paris, en 1889, la bibliothèque publique
Chicago exposa un gros volume contenant des vues des diffé-
ts locaux de la bibliothèque, ainsi que les règlements et
onnances qui la régissent. Elle obtint pour cet ouvrage une
daille d'or (*Centralblatt f. B.*, VII, 1890, p. 109-110). Mais
position la plus considérable dans ce genre, qui ait eu lieu
qu'à présent, fut celle que l' « American Library Association »
anisa à l'exposition universelle de Chicago, en 1893, et à
uelle les bibliothèques étrangères furent invitées. Elle devait
tenir des plans et vues de bibliothèques, des modèles d'instal-
on et d'administration, des rapports sur les bibliothèques, des
cimens de reliures, etc.; en outre, une bibliothèque composée
5.000 volumes choisis devait représenter une bibliothèque
›lique libre modèle. Cette exposition réussit parfaitement et
un grand succès. Cf. à ce propos « World's Columbian expo-
ɔn library exhibit as outlined by the committee », *Library
rnal*, vol. XVI, 1891, p. 251-252. — « The world's congress
iliary of the world's Columbian exposition », *ibid.*, p. 274-
. — « World's Columbian exposition committee. Report of
gress », *ibid.*, vol. XVIII, 1893, p. 157. — K. L. SHARP, « The
.. A. library exhibit at the world's fair », *ibid.*, p. 280-284. —

C. H. Garland, « Some of the libraries at the exposition » p. 284-288. — *U. S. Bureau of education. Catalog of « A. » library 5.000 volumes for a popular library sele the American Library Association and shown at the Columbian exposition*, Washington, 1893. Dans l'imp exposition organisée à la « World's fair » par l'enseig supérieur allemand, toute une partie fut réservée aux thèques allemandes; elle renfermait d'abord une séri vrages choisis de bibliotechnie, puis, conformément gramme, de nombreux plans et des photographies des thèques allemandes et particulièrement prussiennes, des d'aménagement et d'organisation, des renseignements relatifs à la rédaction et à l'usage des catalogues, etc des reproductions de manuscrits très rares de différen lections permettaient de se rendre compte de la rich bibliothèques allemandes en manuscrits précieux. Cf. A sel, « Die deutschen Bibliotheken auf der Weltausstell Chicago », *Centralblatt f. B.*, IX, 1892, p. 88-89. — *D Unterrichts-Ausstellung in Chicago 1893. Special-Kata Bibliotheks-Ausstellung, bearbeitet von* A. Graesel, 1893. — L. Ambrose, « The german library exhibit at the fair », *Library Journal*, vol. XVIII, 1893, pp. 499-5 bibliothèques anglaises exposèrent également. Cf. J. D. « The L. A. U. K. exhibit at Chicago », *The Library*, 1893, pp. 169-170.

Mentionnons, en terminant, les musées techniques nisés par certaines bibliothèques à la suite de ces tions. En Allemagne, la Bibliothèque royale de Berlin a ré vue d'un musée de ce genre, la plupart des objets prove l'exposition organisée à Chicago par les bibliothèque mandes. En Angleterre, un « Museum of library appli a été créé à l'instigation de la *L. A. U. K.*; il est dirigé fondateur, le D[r] James Brown, qui avait déjà contribué po large part à l'organisation « de l'exposition des biblio anglaises », et il occupe à Londres une partie des locau « Clerkenwell public library. » Cf. *The Library*, III, 1891, 381-397, 472; IV, 1892, p. 31-335. En Amérique, e « Library school », à Albany, possède « permanent col

›rary appliances ». L'accroissement des collections doit ire par voie d'échanges. Rappelons, en outre, pour finir, existe à Boston et à Londres des *Library Bureaus*, lesquels on peut voir et acheter les différents meubles et › nécessaires à l'installation d'une bibliothèque, *The ıry*, V, 1893, p. 280; VI, 1894, p. 325.

VI.

(Page 189.)

us venons de parler de la **transcription des titres** et nous avons ré que c'était là un travail d'une nécessité absolue et auquel pouvait se soustraire; mais nous reconnaissons que, théoment et *a priori*, cette obligation ne prouve pas en faveur stème de cataloguage suivi dans nos bibliothèques. Quel en ı effet le résultat? C'est que, s'il s'agit d'un ouvrage imporet que la plupart des bibliothèques jugent à propos d'ache- e titre en sera copié et recopié un nombre de fois incal- le. Il y a là un inconvénient que plusieurs bibliographes éjà signalé et sur lequel ils ont attiré l'attention : « At the nt time », dit Melvil Dewey (« Co-operative Cataloguing », *ıry Journal*, I, 1877, p. 170-175) : « if a specially valuable is published it finds its way to at least a thousand libraries, of which it must be catalogued. When the title is once erly copied, and revised, the result should be made easily ›sible to the other nine hundred and ninety-nine librarians ». Förstemann écrit à son tour, dans un article du *Centralblatt* 9), « Die Verbindung zwischen den deutschen Bibliothe- › : « C'est perdre son temps et sa peine que de recommen- lans chaque bibliothèque un travail identique, et qu'il ıit suffire d'exécuter une fois pour toutes. » Pour remédier inconvénient on a présenté divers systèmes, mais aucun de qui ont été proposés n'a été jusqu'ici appliqué. D'après hard, la première chose à faire serait d'adopter dans toutes bliothèques un **modèle de fiches uniforme**. Cette réforme ois accomplie, il suffirait d'obtenir des libraires qu'ils inter- sent, dans chaque livre nouveau, entre la couverture et le

titre, une fiche de catalogue imprimée, rédigée suivant d
cipes immuables (cf. un spécimen de carte imprimée dai
zeiger de PETZHOLDT, 1880, n° 686), et qui serait remise
exemplaires à toutes les bibliothèques qui feraient l'acqui
l'ouvrage. Le système de BURCHARD a été approuvé à l'ur
par le comité bibliographique du cercle scientifique de
dans sa séance du 22 janvier 1880, et la critique l'a
favorablement (voir le compte rendu qu'en a fait KEYS
le *Börsenblatt*, 1881, n° 222, p. 4123-25); mais il est rest
tout à l'état de projet et n'a pas réussi à passer dans la p
Guillaume DEPPING avait déjà, en quelques mots, agité la
du polytypage des titres au congrès international de I
(Cf. « Note on co-operative cataloguing », *Library Jou*
1878, p. 188), et Henry STEVENS y avait également pris l
pour demander que le polytypage fût appliqué spécialem
titres des incunables et des livres anciens de grande val
bureau bibliographique central aurait été chargé de re
ces titres, en réduction, au moyen de la photographie e
fait ensuite imprimer. Cf. STEVENS, « Photo-Bibliograp
central bibliographical clearing-house, » *Library Jour*
1878, p. 162-173. — Dans son article cité plus haut, « I
bindung..., etc. » FÖRSTEMANN, sous prétexte de simplifie
tème de BURCHARD, proposait en réalité de le modifier du
tout. Il demandait que les directeurs des principales
thèques s'entendissent ensemble pour rédiger, sous fo
cartes et suivant un schema déterminé, la bibliographie c
des ouvrages des grands écrivains disparus. Ces cartes u
terminées eussent été livrées à l'impression et reproduit
un volume ayant le même format que les catalogues sur
Chaque feuillet du volume eût constitué ainsi la carte im
d'un ouvrage, et l'on n'aurait eu, dans chaque bibliothèq
détacher la carte en question pour l'intercaler dans le ca
sur fiches, après y avoir inscrit la cote de classement po
l'ouvrage qu'elle représentait. Mais ce procédé ne rem
que dans une bien faible mesure à l'inconvénient sig
début de cette note, et si on l'adoptait on n'en ser
moins obligé, après comme avant, de transcrire à la m
titres des trois quarts des livres reçus chaque bibliot

Dans un article du *Centralblatt f. B.* (IV, p. 60-66), « Der Druck ler Katalogtitel und die Gesammtzugangsliste », J. Franke pprouve, dans ses données essentielles, le système de Burchard t estime qu'il ne serait pas très difficile d'obliger les éditeurs à aire imprimer, pour tous les ouvrages nouveaux qu'ils publient, n certain nombre de cartes rédigées suivant des règles uniormes. Il suffirait, dit-il, qu'à la suite d'une entente internatioale, les gouvernements des différents pays les y contraignissent u que, en dehors même de toute intervention officielle, les irecteurs des bibliothèques les plus importantes se concerassent entre eux sur les mesures à prendre pour arriver au ıême but. La grosse difficulté, Franke le reconnaît, serait d'obenir que toutes les bibliothèques sans exception voulussent bien ccepter le mode de rédaction adopté pour les nouvelles fiches. hacun sait qu'actuellement la rédaction des cartes de catalogue arie de pays à pays, et il n'est pas rare, malheureusement, ue, dans le même pays, elle varie encore de bibliothèque à ibliothèque. Que faire dans ces conditions? En admettant même ue tout le monde fût d'accord sur le principe de la réforme il 'en resterait pas moins extrêmement difficile de la faire pénétrer ans la pratique, et la plupart des bibliothèques hésiteraient ongtemps avant d'accepter les nouvelles cartes qui auraient, à urs yeux, le grave défaut de s'éloigner des règles de cataloage qu'elles auraient jusque là suivies.

A côté des projets de Burchard et de Förstemann, qui saient, ainsi que nous venons de le voir, à simplifier les travaux s bibliothécaires, d'autres projets ont été mis au jour, ayant ur but, ceux-ci, de faciliter les recherches des érudits qui fréentent les bibliothèques et de les renseigner sur les dépôts où nt conservées les œuvres dont ils ont besoin : nous voulons rler des projets de « **catalogues collectifs** » communs à toutes bibliothèques d'un même pays. Dans son *Advis*, Naudé commandait déjà aux bibliothèques de réunir le plus grand mbre de catalogues possible, afin d'être toujours en état ndiquer aux travailleurs dans quel établissement ils pourent trouver les ouvrages qu'elles-mêmes ne posséderaient pas. y avait là en germe cette idée de « catalogue collectif » à uelle tant de bibliographes se sont attachés depuis une cin-

quantaine d'années. (Cf., à ce sujet, la remarquable étu semble que MM. Victor et Charles Mortet viennent paraître dans la *Revue internationale des Archives des thèques et des Musées*, I, 1896, n° 3, Partie « Bibliothèque le titre suivant : « Des catalogues collectifs ou commun sieurs bibliothèques »). Dans un article que nous avons plusieurs fois et intitulé : « Einige praktische Bemerkun Wünsche über die öffentlichen Bibliotheken in Preussen *peum*, III, p. 247, E. Förstemann conseillait, dès 1842, d'aba le projet de création d'une bibliothèque nationale centrale remplacer par un catalogue collectif et alphabétique de livres possédés par les bibliothèques prussiennes, en indi la suite de chaque ouvrage, le nom de la bibliothèque, na universitaire, municipale, scolaire ou ecclésiastique, à la appartenait. En **Amérique**, Charles C. Jewett, bibliothéca « Smithsonian Institution » de Washington, proposa, e un projet de catalogue collectif commun aux différentes thèques de la région, et qui devait être exécuté sous la d de la « Smithsonian Institution » et stéréotypé à ses fr Charles C. Jewett, *On the construction of catalogues of li and their publication by means of separate, stereotype With rules and examples*, Washington, 1852, 2. éd., 185 *thsonian Report*). Guido Biagi en a fait une traduction ita sous le titre suivant : Ch. C. Jewett, *Della compilazione d loghi per le biblioteche et del modo di pubblicarli per m titoli separati stereotipati. Regole ed esempli. Prima versio inglese*, Firenze 1888. En 1877, James G. Barnwell a traité ment la question d'un catalogue collectif dans le *Library Jo* vol. I, p. 54-58, « A universal catalogue : its necessity and ticability ». — En **Italie**, Narducci s'est fait le champion de logues collectifs. Dans un mémoire intitulé : *Di un ca generale dei manoscritti e dei libri a stampa delle bibl governative d'Italia, proposta al Signor Ministro della p istruzione nella quale si da per saggio l'articolo « Bocca* Roma, 1877, il proposa son plan de répertoire comm ministre de l'Instruction publique qui venait précisément fier, dans le *Regolamento organico delle biblioteche gove del regno d'Italia* (reproduit par l'*A* r de Petzholdt,

ᵒˢ 378, 472), les règlements des bibliothèques d'État. A l'appui ; sa proposition, Narducci inséra dans son travail un catalogue ommaire des manuscrits et des éditions diverses des œuvres de occace, existant dans 32 bibliothèques d'Italie. A la suite de iacun des ouvrages se trouvaient indiquées les éditions succesves qui en avaient été faites et, entre parenthèses, les biblioèques qui les possédaient. Cf. *Anzeiger*, 1878, n° 69. — Dans ie circulaire en date du 1ᵉʳ octobre 1881, adressée à ses colgues italiens (et reproduite dans l'*Anzeiger*, de Petzholdt, 381, n° 1087), Narducci a expliqué d'une façon détaillée les spositions de son *Catalogo generale alfabetico dei libri stamiti delle biblioteche d'Italia*, et, deux ans plus tard, il est encore venu sur l'utilité de ce catalogue, dans un travail intitulé : *ell' uso e della utilità di un catalogo generale delle biblioteche Italia. Relazione e proposta a S. E. il Signor Commendatore rof. Guido Baccelli, Ministro della istruzione pubblica, seguita illa prima sillaba dello stesso catalogo*, Roma, 1883. (Cf. *entralblatt f. B.*, I, 1884, p. 75.)

En **Allemagne**, différents projets ayant tous pour but de faciliır les recherches des travailleurs ont vu le jour en ces dernières nées. En 1878, un anonyme publia, dans *Neues Reich*, I, p. 903-37, un article intitulé : « Die deutschen Büchersammlungen s Ganzes », dans lequel il demandait que, pour suppléer au anque d'un catalogue unique de toutes les bibliothèques alleandes, on adoptât un système de son invention qu'il appelait Système des demandes » (*Anfrageverfahren*). Voici en quoi nsistait ce système. On aurait installé à Berlin une sorte de reau d'informations littéraires, qui eût été rattaché à la Biblioèque royale, et aurait eu pour mission d'indiquer, à ceux qui se raient adressés à lui, dans quel dépôt se trouvaient les ouvrages nt ils avaient besoin. C'eût été incontestablement très comode; malheureusement c'était impraticable. Comme la plupart s bibliothèques ne possèdent pas de catalogues imprimés, le reau d'informations eût manqué, dès le premier jour, des élénts nécessaires pour se renseigner lui-même, et se fût ainsi uvé dans l'impossibilité de répondre aux questions que les vailleurs lui auraient posées. Pour remédier à cette difficulté, von Treitschke avait proposé que l'on obligeât les grandes

bibliothèques prussiennes à déposer à la Bibliothèque ro
Berlin un exemplaire de leurs catalogues (cf. « Die Kö
Bibliothek in Berlin », *Preussische Jahrbücher*, vol. LII
p. 473-492). DZIATZKO combattit ce projet par des arg
irréfutables (« Die Centralisation der Kataloge deutscher
theken », *Centralblatt f. B.*, I, 1884, p. 261-267). Il mon
imposerait à nombre de bibliothèques des travaux de tr
tion énormes, que les frais qu'il entraînerait seraient
rables et qu'en définitive son utilité était très problém
Comme conclusion, DZIATZKO s'attacha à prouver que ce
aurait de mieux serait de faire imprimer un catalogue rais
collectif de tous les livres des bibliothèques publiques
magne. « A la suite du titre de chaque ouvrage, disa
mettrait entre parenthèses l'indication des bibliothèqu
lesquelles il se trouve : le nom de chaque bibliothèqu
représenté par un sigle, et lorsqu'un ouvrage quelconqu
possédé par toutes les bibliothèques ou par un groupe
miné d'entre elles on n'aurait pour le mentionner qu'à s
d'un signe convenu. » Un certain nombre d'exemplaire
vaste répertoire auraient été imprimés sur papier pelure
seul côté, ce qui eût permis à chaque bibliothèque de dé
les articles correspondant aux ouvrages qu'elle possédai
se constituer, à peu de frais, un catalogue imprimé de
lections ; enfin, un bureau central de cataloguage eût pul
suppléments réguliers qui auraient constitué une liste g
des acquisitions nouvelles de toutes les bibliothèques alle
et réalisé ainsi un projet formé déjà par FRANKE. — K. I
DÖRFFER prit le parti de TREITSCHKE contre DZIATZKO, dans les
sische Jahrbücher, et dans un article intitulé : « Ein Gesa
talog der deutschen Bibliotheken » (*ibid.*, vol. LIV, 1884,
174), proposa de dresser un catalogue général alphabétiq
fiches imprimées, de tous les livres contenus dans les bibliot
allemandes. Ce catalogue eût été conservé à la Biblio
royale de Berlin.

Les projets que nous venons de mentionner, les discu
auxquelles ils ont donné lieu n'ont pas été absolument st
Il semble qu'après bien des années d'attente on veuille m
nant passer de la théorie à la pratique. Récemment, par exe

le gouvernement prussien a décidé de faire imprimer un catalogue collectif des bibliothèques publiques du royaume de Prusse. La dépense en est évaluée à 300 000 Mark ; une première annuité de 15 000 Mark a été portée, à cet effet, au budget de 1896, et une seconde, de 15 000 Mark également, a été votée pour 1897. Ajoutons, à ce que nous venons de dire que, depuis 1893, la Bibliothèque royale de Berlin publie un catalogue annuel de ses acquisitions nouvelles, sous le titre de : *Verzeichniss der aus der neu erschienenen Litteratur von der Königl. Bibliothek zu Berlin erworbenen Druckschriften*. En Amérique, la « Smithsonian Institution » fait imprimer sur des fiches (*slips*) les titres de ses publications, et récemment le Bureau de l'*A. L. A.* a discuté la question de l'impression des cartes de catalogue. Cf. « Central card cataloguing », *Library Journal*, XVIII, 1893, p. 508-510, et C. Nörrenberg, dans le *Centralblatt*, XI, 1894, p. 76.

VII.

(Page 197.)

Elle l'est du moins en ce qui concerne les bibliothèques prussiennes. Voici, en effet, ce que dit le paragraphe 9 de l'*Instruction für die Herstellung der Zettel des alphabetischen Kataloges* : « Le format sera déterminé par la hauteur de la reliure et sur les bases suivantes : jusqu'à 25 centimètres, in-8° ; de 25 à 35, in-4° ; de 35 à 45, in-f° ; au-dessus de 45, gr. in-f°. S'il arrive que la hauteur soit de dimensions inférieures à la largeur, on se servira alors de cette dernière pour déterminer le format, en employant la notation suivante : in-8° transversal, in-4° transversal, etc., etc. — Pour les formats de dimensions exceptionnelles, on indiquera d'une façon exacte la hauteur et la largeur du volume. »

La « Library Association of the United Kingdom » a adopté, pour les formats, les mesures ci-dessous (*Anzeiger*, 1885, n° 1717).

Grand in-f°	au-dessus de	18	pouces	anglais	=	46 cm.
In-f°	au-dessous de	18	»	»	=	46 »
Petit in-f°	»	13	»	»	=	33 »

Grand in-4°	au-dessous de	15	pouces	anglais	= 38	cm.
In-4°	»	11	»	»	= 28	»
Petit in-4°	»	8	»	»	= 20	»
Grand in-8°	»	11	»	»	= 28	»
In-8°	»	9	»	»	= 23	»
Petit in-8°	»	8	»	»	= 20	»
In-12	»	8	»	»	= 20	»
In-18	correspondant à	6	»	»	= 15	»
Formats nains	au-dessous de	6	»	»	= 15	»

Cf. aussi « Size-notation at the Bodleian » *The Libr*
Chronicle, vol. I, 1884, p. 191-193.

Le *Bollettino della Biblioteca Nazionale Centrale di Fire*
a adopté les mesures suivantes :

In-f°	hauteur...........	supérieure	à 38	cm.
In-4°	»...........	de	28 à 38	»
In-8°	»...........	»	20 à 28	»
In-16	»...........	»	16 à 20	»
In-24	»...........	»	10 à 15	»
In-32	»...........	au-dessous de	10	»

En Amérique, différents bibliographes, et entre autres JEW
avaient, il y a longtemps déjà, proposé de mesurer les livres.
un rapport d'EVANS, « The sizes of printed books » (*Libr*
Journal, vol. I, 1877, p. 58-61),qui recommandait ce systèm
congrès des bibliothécaires américains, réuni à Philadelphie.
un avis favorable et nomma une commission chargée spéci
ment d'examiner la question. Cf. *ibid.*, p. 106-109, 139, 174,
181, 183, 222, 267, 365, 377; vol. II, p. 37; III, p. 19; et
outre J. B. HULING, « The sizes of printed kooks » (*Libr*
Journal, vol. I, 1877, p. 168-169, ainsi que George Was
COLE, « A quicker method of measuring books » (*ibid.*, vol.
p. 315-319). Voici quelles furent les mesures adoptées sur
proposition de cette commission :

In-f°	en abrégé F...	au-dessus de	30	cm.
In-4°	» Q...	au-dessous de	30	»
In-8°	» O...	»	25	»
In-12	» D...	»	20	»

In-16	en abrégé	S...	au-dessous de	17 1/2 cm.
enty-fourmo)				
In-24	»	T...	»	15 »
rty-twomo)				
In-32	»	Tt..	»	12 1/2 »
ty-eigthmo)				
In-48	»	Fe	»	10 »
Étroit (*narrow*)	»	nar.	Largeur inférieure	aux 3/5 de la hauteur.
Carré (*square*)	»	sq.	» »	aux 3/4 de la hauteur.
Oblong	»	obl.	» supérieure	à la hauteur.

propos du rapport d'EVANS que nous avons cité, POOLE ·lle l'attention des bibliographes sur les multiples difficultés peuvent se présenter au sujet du mesurage des livres: « If adopt the measurement, shall we measure the text, the paper, ie binding? The measure of the text would best meet the irements of bibliography: the measure of the paper would the best description of the individual copy catalogued, and neasure of the covers would be the most expeditious and nary mode of treating the subject. The measure of the r, howewer, and of the cover, is often determined by the idity of a miserable bookbinder, whose chief ambition s to be to fill his bin whith shavings. My instructions to ers are not to cut books at all, unless they have special ·tions; and in re-binding never. The whole subject of ·ting a new mode of designating size is not without its ·ulties. » Le meilleur moyen est de mesurer la reliure, à ition naturellement que celle-ci soit bien faite, condition à obtenir si le relieur suit strictement les instructions qui ont données et évite de rogner par trop le livre, en veillant, au ·aire, à ce qu'une fois relié le volume ait les mêmes ·nsions que broché.

ı *Conférence du livre*, tenue à Anvers, en août 1890, a émis eu que l'on adoptât, dans tous les pays, un système unique · la désignation des formats. Voir le rapport qui a paru dans *evue des Bibliothèques*, année I, 1891, p. 501-505.

L'article publié par Arthur W. Hutton, dans *The Libra* vol. II, 1890, p. 182-187, sous le titre de « A new size notat for modern books », mérite d'être rappelé. Partant de ce p de vue que tout lecteur d'une *Free Public Library* peut a besoin de connaître approximativement le format d'un ouvra Hutton propose de diviser tous les livres en quatre form représentés par les quatres lettres majuscules A. B. C. D. « I worth the readers' while », dit-il, « to know if the book is q a small one, such as can easily be slipped into the pocket, a b that some American librarians would class as minimo. And the other end of the scale it is worth his while to know that book is too big to hold in the hand — that a desk or table be needed when he reads it. Between these two extremes great majority of modern books will be found to lie; and i important again to distinguish these into two classes, whic may designate the handy volume and the standard libr volume respectively. We have now the four classes whic propose to mark A. B. C. et D, and which a simple and ea remembered inch scale, will readily distinguish. » Comparé a systèmes de mesures extrêmement compliqués que nous av indiqués plus haut, celui-ci a du moins l'avantage de la simplici

Cf. enfin « Report on size notation », *The Library*, vol. I 1892, p. 147-151. — V. Mortet, « Le papier », *Revue des Bibl thèques*, I, 1891, p. 195-207. — Ch. et V. Mortet, « Le form des livres », *ibid.*, III, 1893, p. 305-325, et Rouveyre, d son ouvrage déjà cité, *Connaissances nécessaires à un bibliophi* 3e éd., 1883, p. 37-54.

VIII.

(Page 198.)

Cf., à propos de cette règle que l'on suit maintenant à p près dans toutes les bibliothèques allemandes, Stintzing, G *schichte der Rechtswissenschaft I*, München, 1880, p. 152 Dziatzko, *Instruction*... § 94. — Cutter, dans la dernière éditio ses *Rules for a printed dictionary catalogue*. — Kerler, dans *Centralblatt f. B.*, II, 1885, p. 13. — *ibid.*, IV,



41 etc., etc... Voici quel est le texte de la règle suivie par le
tish Museum, et adoptée depuis par la *Library Association*
'he U. K. : « Consider the respondent or defendant of a
is as its author, except when it unequivally appears to be the
k of the praeses. » Ainsi qu'on le voit, cette règle est for-
le, toutefois, ainsi que l'a fait remarquer Benjamin Robert
EATLEY, elle contient une erreur de rédaction qu'il serait
ent de corriger. Les termes « **respondent** » et « **defendant** »
sont pas, en effet, toujours synonymes, comme pourrait le
e supposer le texte du B. M., et la preuve en est qu'il y a
ibre de thèses sur le titre desquelles un personnage prend le
i de *defendens*, tandis qu'un second s'intitule ***respondens***.
« *De Mangano* : Dissertatio quam publice defendere studebit
Forchhammer, respondente Tho. G. Repp; » Hafniæ, 1820.
udrait donc, dit WHEATLEY, ajouter à la règle précitée : « The
ndant or respondant is the author when either occurs separa-
on the title-page, but when together, the defendant must
so considered. » Cf. « On the Question of authorship in
demical dissertations », ***Transactions and proceedings of the***
nd 5. annual meetings of the Library Association of the
ted Kingdom, London, 1884, p. 37-42, reproduit par Henry
WHEATLEY, dans *How to catalogue a library* (London, Stock,
d., 1889), p. 105-121.
a question de l' « **authorship** » **des thèses anciennes** est des
s controversées et des plus obscures. Il en résulte qu'il est
difficile de donner des règles précises pour leur cataloguage.
ne façon générale, voici cependant ce que l'on peut dire :
refois, l'auteur d'une thèse était toujours, ou presque tou-
rs, le *praeses* ; maintenant, c'est toujours le candidat ; dans le
ieu, tantôt l'un, tantôt l'autre, sans qu'on puisse, dans bien
cas, le distinguer nettement et surtout sans qu'il soit possible,
rement que pour une commodité pratique, d'instituer une
marcation tranchée comme celle qui se trouve indiquée dans
règle que nous reproduisons dans le texte.
Autrefois, venons-nous de dire, l'auteur d'une ***dissertatio***,
putatio, *thesis*, etc., était presque toujours le ***praeses***. Tous
bibliographes sont à peu près d'accord sur ce point. Récem-
nt, cependant, Carl Sylvio KÖHLER essaya de prouver, dans

un article intitulé : « Die Auctorschaft u. Katalogisiru akademischen Dissertationen » (*Anzeiger* de PETZHOLDT nº 2678), que le *praeses* n'était l'auteur que des *Disput privatæ*, ou écrits imprimés pour servir aux exercices sc tandis que les *Disputationes publicæ* étaient toujours l'œu candidat. A. ROQUETTE lui répondit, dans le *Centralbla* (IV, 1887, p. 335-342), « Zur Frage der Autorschaft Dissertationen », et démontra, d'une façon irréfutable, selo que KÖHLER était dans l'erreur. (Cf. la réplique de KÖHLE nouvelle réponse de ROQUETTE, *ibid.*, p. 466-469.) Pous théorie à l'extrême, ROQUETTE alla jusqu'à dire : « Même l'on trouve indiqué sur le titre que le *respondens* est l'au la thèse, il ne faut pas le croire, car, dans la plupart cela n'est pas vrai, et il n'y a à cette règle que bien peu d tions. » Cette assertion nous semble un peu exagérée, et bien réfléchir avant de se décider à adopter le système qu siste à cataloguer toujours une thèse au nom du *praes* MECKLENBURG, *Centralblatt f. B.*, II, p. 367-368), car il plus souvent qu'on ne le pense, que le candidat désigné *auctor respondens* soit véritablement l'auteur de la disser Le mieux, croyons-nous, est donc de s'en tenir au sy généralement suivi et de classer les thèses anciennes au n *praeses*, à moins que le *respondens* ne soit indiqué comme e l'auteur. Dans ce dernier cas, il suffit de cataloguer la thè nom du *respondens*, sans se donner la peine de recherch en est véritablement l'auteur, ce qui serait très long, et n tirait, le plus souvent, à aucun résultat.

Dans le travail si intéressant et si complet qu'il a fait p récemment (comme XI[tes] « Beiheft » zum *Centralblatt f* sous le titre de : *Die Disputationen und Promotionen a Deutschen Universitäten vornehmlich seit dem 16. Jahrhu* Leipzig, 1893, E. HORN a de nouveau étudié et discuté (p. sq.) la question dont nous nous occupons, et voici, résum quelques lignes, la conclusion à laquelle il est arrivé : Po catalogues de bibliothèques, il suffit de classer toutes les t au nom du *praeses* ; peu importe que celui-ci ait effective rédigé la dissertation ou qu'il n'ait fait qu'en présider la s nance, il n'en reste pas moins, et dans a force du ter



ble auteur. Inutile donc de faire une carte de rappel au nom
spondens; cette carte ne serait nécessaire que si ledit
ıdens avait fait paraître par la suite un ou plusieurs
ges. Dans les bibliographies, au contraire, il faut, pour
l'exactitude, relever chaque thèse au nom du *praeses* et au
lu *respondens*, mais en ayant soin de prendre celui du
es comme mot d'ordre. Au cas, enfin, où l'on aurait, dans un
I quelconque, à faire un renvoi bibliographique à une thèse
ıne, on devrait indiquer le nom du *praeses* et celui du can-
, surtout si ce dernier était désigné comme *auctor respon-*

ıque dans les premières années de ce siècle, le *praeses* avait,
beaucoup d'universités, conservé l'habitude de composer
ème les dissertations que devaient présenter ses élèves. Cf.
ETTE et, pour plus de détails, HORN. C'est en Suède, croyons-
que cet usage s'est maintenu le plus longtemps. Nous pour-
citer, par exemple, certaines éditions d'Anacréon, de
ına et autres lyriques grecs, publiées par AURIVILLIUS et
ÉR, et qui se composent exclusivement de thèses présentées
es élèves de ces deux professeurs, aux universités de Lund
Jpsal, entre 1820 et 1830. Sauf la feuille de titre, la pagina-
est même suivie. D'après DZIATZKO, cependant, ce serait
le milieu du XVIIIe siècle que cette coutume serait, en général,
ée en désuétude (voir aussi KEYSSER, *Centralblatt f. B.*, II,
, p. 13), tandis que, d'après HORN, elle aurait persistée jus-
ı 1817, dans la plupart des universités allemandes, et jusqu'à
late postérieure dans les universités de Munich et de Tübin-
Pour élucider la question dont nous nous occupons d'une
ı définitive, ROQUETTE voudrait qu'on fît sur elle une enquête
ofondie dans toutes les universités, afin de rechercher à
le époque on a commencé, dans chacune d'elles, à exiger un
ıil personnel des candidats au doctorat, ce qui permettrait de
ier si l'abandon de l'ancien système a coïncidé, ou non, avec
ute du « *Präsidium* ». Dans un compte rendu du travail de
ɛ, paru dans le *Centralblatt f. B.* (XI, 1894, p. 202-225)
ne article de fond, sous le titre « Zur Geschichte der academi-
ı Grade und Disputationen », G. KAUFMANN s'est prononcé
le même sens que ROQUETTE (cf. aussi E. HORN, « Vorläufige

Aidwort an Herrn Prof. Kaufmann », *ibid.*, p. 278-279) ‹ senté à ce propos les observations suivantes : Pour arriv solution « il faudrait d'abord commencer par réunir u nombre d'exemples tirés des dissertations elles-mêmes l'on classerait ensuite par université et par faculté... : serait nécessaire de faire des recherches approfondie: nombreuses séries de dissertations, publiées par les cl certains professeurs célèbres, et parues sous leur nom, en la même méthode que celle employée récemment par dans son enquête sur les dissertations de BERNEGGER. M que ces recherches aboutissent, il faudrait naturellement fussent entreprises sur place, dans les universités mêm professeurs auxquels nous venons de faire allusion ensc autrefois. »

IX.

(Page 215.)

Parmi les anciens systèmes bibliographiques, le plus est, sans contredit, celui qu'inventa, au XVII[e] siècle, J GARNERIUS (GARNIER). Il fut appliqué à Paris, à la Bibli des Jésuites, et publié en 1678. Il a été réimprimé depu le titre de *Systema bibliothecæ collegii Parisiensis S Jesu*, dans le *Sylloge* de KOBLER. Nous trouvons ég reproduit, dans ce dernier ouvrage, le travail de Frédéri GAARD. *Projet d'une nouvelle méthode pour dresser le ca d'une bibliothèque selon les matières, avec le plan* ‹ Paris, 1698). Les divisions principales de ce catalogue so quées par des lettres majuscules, et les livres sont clas ordre chronologique, dispositions qui sont encore usitées jours. Dans le plan dont il fait suivre son projet, ROSTGAA pose de diviser chaque page du catalogue en quatre c correspondant à quatre groupes de formats, afin qu'en dép diversité des formats on puisse toujours avoir sous les ye semble des ouvrages possédés par la bibliothèque, sur te sujet. Il y a là, en germe, l'idée du mélange des formats q appliqué récemment dans le nouv ue systémati



iothèque de Halle. Au XVIII[e] siècle, le système de GARNIER
rfectionné par Prosper MARCHAND et, ainsi transformé,
de modèle à celui de Jacques-Charles BRUNET. Sur ce der-
ystème, cf. l'introduction au tome VI du *Manuel du*
re. BRUNET, comme chacun le sait, repartit tous les livres,
ı classes principales : Théologie, Jurisprudence, Sciences
, Belles-Lettres et Histoire. — Rappelons ici ce que dit
OMEIER, à propos de quelques-uns des anciens systèmes
raphiques, dans son traité *De Bibliothecis* (editio II),
-101 : « Quibusdam haec librorum in certas classes distri-
arridet : ut in primâ sint Biblia et libri Theologici ; ut
. Patrum, Scholasticorum et aliorum : itemque jus Cano-
, historia Ecclesiastica, Chronologia Sacra, etc. In secundâ
hilosophici, juxta Philosophiæ divisionem ; itemque artes
nicæ, quæ ex Philosophia dependent. In tertiâ Medicina,
gia, etc. In quartâ Juris civilis prudentia. In quintâ
ıa Historia pro ratione temporum et locorum. In sextâ
es, Poëtæ, Grammatici. In septimâ universalia sive ency-
hesauri, apparatus Bibliothecæ, Dictionaria. Alii in Biblio-
novem ordines constituunt, quorum primus continet
universales. 2. libros philologicos. 3. libros philosophicos.
os theologicos. 5. libros juris civilis et canonici. 6. libros
ɔs. 7. libros mechanicos. 8. libros disciplinarum partialium.
os disciplinarum compositarum. »

Allemagne, le système inventé par Joh. Mich. FRANCKE
5), l'auteur du fameux catalogue, si vanté par EBERT, de la
hèque Bünau, jouit longtemps d'une grande vogue.
KE l'appliqua à la Bibliothèque royale de Dresde au moment
collections Bünau y furent transportées. Dans ses *Kritische*
erungen von dem Verzeichnen und Aufstellen öffentlicher
otheken, Leipzig, 1835, FRIEDRICH a montré le côté faible
stème de FRANCKE, qui est de rapprocher les uns des
, au nom de l'« homogénéité » et sous prétexte qu'ils
ntre eux quelques rapports, des ouvrages appartenant en
à des branches absolument différentes. Malgré tout, et
léré dans son ensemble, le système de FRANCKE est
emarquable. La preuve en est qu'un connaisseur comme
EMANN, après l'avoir expérimenté pendant plusieurs années



n'hésitait pas à déclarer qu'il le considérait comme un
d'œuvre. Depuis plus d'un siècle qu'il a été créé, ajoutait-il
eu naturellement besoin d'être modifié sur différents p
mais il n'en est pas moins resté intact dans ses grandes lign

Il nous est impossible, on le comprendra, de passer en
tous les systèmes bibliographiques. Nous sommes oblig
faire un choix, et de ne citer que les plus importants.
ces derniers, le système de SCHÜTZ et HUFELAND est, sans co
dit, l'un des meilleurs, et peut être, à beaucoup de points de
recommandé aux bibliothécaires comme un modèle.
reproduit par ERSCH ; mais les additions spéciales que celu
a faites ont été dictées par des considérations plus scientifi
que pratiques, et, pour cette raison même, ne méritent pas d
intégralement conservées. Le système de SCHÜTZ et HUFELA
imprimé pour la première fois dans l'ouvrage publié par ces
savants sous le titre de *Repertorium der Litteratur für die J
1785-1800*. Il est divisé de la façon suivante :

I. Ouvrages particuliers à chaque science.
  1. Science en général. — *Science des sciences.*
  2. Sciences en particulier :
    A. Science du langage. — *Philologie.*
    B. Sciences réelles.
      a. Sciences positives.
        α. *Théologie* positive.
        β. *Jurisprudence* positive.
      b. Sciences non positives, c'est-à-dire sciences naturelles
        α. Sciences qui ne traitent uniquement que de sujets
          aa. Sciences philosophiques.
        αα. Sciences qui étudient l'homme :
          aaa. En lui-même, c'est-à-dire dans sa nature.
            ααα. Relativement à son corps. — *Médecine*
            βββ. Relativement à son âme. — *Philosoph*
          bbb. Dans la société :
            ααα. Relativement à son éducation. — *Pédag*
            βββ. Dans ses rapports avec l'État :
              aaaa. Comme citoyen. — *Sciences polit*
              bbbb. Comme soldat. — *Sciences milit*
        ββ. Sciences qui étudient la nature :
          aaa. Théoriquement. — *Sciences naturelles.*
          bbb. Pratiquement. — *Technologie.*
      bb. Sciences exactes. — *Mathématiques.*
      cc. Sciences historiques. — *Histoire.*
    C. Sciences qui se rapportent aux beaux-arts. — *Beaux-arts*
  3. Histoire des sciences. — *Histoire littéraire.*
II. Ouvrages consacrés à différentes sciences. — *Mélanges.*

:e schéma donne donc les 16 classes suivantes : A. Science des
nces ; B. Philologie ; C. Théologie ; D. Jurisprudence ; E.
decine ; F. Philosophie ; G. Pédagogie ; H. Sciences poli-
ies ; I. Sciences militaires ; K. Sciences naturelles ; L. Tech-
ogie ; M. Sciences mathématiques ; N. Histoire ; O. Beaux-
s ; P. Histoire littéraire ; Q. Mélanges.

.e système proposé par A. E. SCHLEIERMACHER en 1852 mérite lement d'être rappelé. En voici les divisions principales : Encyclopédies, histoire littéraire et biographies ; B. Mélanges ; Sciences du langage et de l'écriture, philologie ; D. Littéra-es latine et grecque ; E. F. Belles-lettres dans les langues dernes et orientales ; G. Beaux-Arts ; H-O. Sciences histo-ues ; P. Sciences mathématiques et physiques ; Q. Sciences urelles ; R. S. Médecine ; T. Industrie, forêts, chasse, techno-ie, commerce, navigation ; U. Sciences militaires ; V. W. éologie ; X. Z. Jurisprudence et sciences politiques. Les sub-isions de ce système présentent les mêmes défauts que celles système de SCHÜTZ et HUFELAND, revu par ERSCH, et ne pour-ent, pour les mêmes raisons, être appliquées qu'après avoir i des modifications.

Tenant compte de la division qui s'est produite de nos jours re les sciences morales et les sciences naturelles, division par-tement tranchée, la géographie seule servant désormais de it d'union entre ces deux ordres de science différents, Otto RTWIG a récemment proposé le système suivant, appliqué jourd'hui à la bibliothèque universitaire de Halle :

A. **Bibliographie et Écrits généraux.**

. Science des bibliothèques.
. Bibliographie.
. Imprimerie et Librairie.
I. Introduction aux sciences et Histoire des sciences.
:. Histoire et Publications des Académies et des Sociétés savantes.
. Écrits généraux (*Périodiques ayant un caractère général, Encyclopédies, Écrits relatifs à différentes sciences, Collections de lettres traitant de sujets différents*).

B. Linguistique générale et langues orienta

Ba. Linguistique générale.
Bb. Travaux sur les langues orientales.
Bc. Langues hamitiques.
Bd. Langues sémitiques, à l'exception de l'hébreu.
Be. Hébreu.
Bf. Langues indo-germaniques.
Bg. Langues européennes-asiatiques qui ne sont ni d indo-germanique, ni d'origine sémitique.
Bh. Polynésien, langues africaines et américaines.

C. Philologie classique.

Ca. Introduction à l'étude de la philologie classique. T généraux.
Cb. Langues et Écritures des Grecs et des Romains.
Cc. Inscriptions grecques et latines.
Cd. Collections d'écrivains classiques.

Ce.	Écrivains grecs pris séparément.	A-E	par ordre al tique de d'auteurs.
Cf.	» » »	F-O	
Cg.	» » »	P-Z	
Ch.	Écrivains latins pris séparément.	A-M	id.
Ci.	» » »	N-Z	

Ck. Antiquités grecques et romaines et Histoire littérair
Cl. Écrivains qui ont écrit en grec et en latin, au moy et dans les temps modernes.

D. Philologie moderne.

Da. Introduction à la Philologie moderne. Écrits généra
Db. Philologie germanique générale et philologie allema particulier.
Dc. Collections des monuments de la littérature allema œuvres des écrivains allemands pris séparément ; Luther a. 1500).
Dd. Œuvres des écrivains allemands depuis l'an 1500 j nos jours.
De. Histoire de la littérature allemande.

Langue et littérature hollandaises.
Langue et littérature scandinaves.
Anglais et anglo-normand. Langue et littérature.
Langue romane et langue et littérature italiennes.
Langues et littératures roumaines, roumanches, espagnoles, portugaises, catalanes et provençales.
Langue et littérature françaises.
Langue celtique.
Langue slavo-lettone.

E. Beaux-Arts.

Arts plastiques en général.
Art ancien.
Art du moyen âge et art moderne.
Musique.
Mimique.

F. Philosophie.

Introduction à la Philosophie. Écrits généraux.
Branches diverses de la Philosophie. 1re partie (*Théorie de la connaissance, Logique, Métaphysique, Psychologie, Philosophie naturelle, Philosophie religieuse*).
Branches diverses de la Philosophie. 2e partie (*Esthétique, Morale, Philosophie du droit, Philosophie de l'Histoire*).

G. Pédagogie.

Pédagogie. Instruction publique.
Histoire et statistique des universités.
Livres scolaires. Écrits pour la jeunesse.

H. Histoire de la Civilisation.

a. Histoire de la Civilisation.
b. Science des Religions en général et Mythologie.

I. Théologie.

Ia. Généralités I. (Bibliographie et Biographies. En*
pédies. Méthodologie. Histoire
Théologie. Périodiques et Revues.

Ib. » II. (Œuvres des Pères de l'Église et des*
logiens modernes.)

Ic. Théologie exégétique I. (*Généralités. Sciences auxil*
Introduction à la théologi
gétique. Éditions. Version

Id. » » II. (*Exégèse de l'Ancien Testa*

Ie. » » III. *Exégèse du Nouveau Testa*
Théologie biblique.)

If. Théologie dogmatique I. (*Généralités. Fondements*
philosophie religieuse.
toire des dogmes. Symbo

Ig. » » II. (*Science de la religion. D*
tique. Morale.

Ih. Théologie historique I. (*Généralités. Histoire des di*
branches de la Théologie.

Ii. » » II. *Histoire de la Théologi*
périodes.)

Ik. » » III. (*Histoire de l'Église par pa*

Il. Théologie pratique I. (*Généralités. Liturgie. Hymno*
Homilétique.)

Im. » » II. (*Catéchétique. Livres de piété*
sions. Politique religieuse.
stitions. Curiosités.

K. Jurisprudence.

Ka. Le droit et la science du droit au point de vue géné

Kb. Histoire du droit romain.

Kc. Principes du droit romain.

Kd. Monographies sur le droit romain I. A-K.

Ke. » » » » II. L-Z.

Kf. Monographies consacrées spécialement à l'étude de
rédité » en droit romain.



r. Histoire du droit allemand I. *Sources*.
1. » » » » II. *Traités*.
. Droit allemand privé.
i. Droit commercial, droit de change, droit maritime.
. Droit féodal.
n. Droit des états allemands en particulier.
1. Code civil allemand.
. Procédure civile.
. Droit criminel.
[. Procédure criminelle.
. Droit canonique.
. Droit constitutionnel.
. Droit des gens.
. Droit étranger.

L. Sciences politiques.

Généralités (*Bibliographie*, *Encyclopédies*, *Méthodologie*, *Périodiques*, *Collection d'ouvrages relatifs aux sciences politiques en général*.)
Économie publique.
Économie politique.
Finances.
Science sociale.
Politique.
. Police.
. Statistique.

M. Sciences auxiliaires de l'Histoire.

1. Généralités. Sciences ayant pour objet l'étude des documents (*Diplomatique*, *Paléographie*, *Généalogie*, *Héraldique*.
b. Chronologie et Numismatique.

N. Histoire.

. Généralités et Histoire universelle.
. Histoire de l'ancien monde.
Histoire du moyen âge.

Nd. Histoire moderne.
Ne. Histoire d'Allemagne.
Nf. Histoire de Prusse.
Ng. Histoire des provinces prussiennes.
Nh. Histoire des autres pays de l'Allemagne du Nord.
Ni. Histoire de l'Allemagne du Sud.
Nk. Histoire d'Autriche-Hongrie.
Nl. Histoire de la Suisse.
Nm. Histoire de la Hollande et de la Belgique.
Nn. Histoire de la Grande-Bretagne.
No. Histoire de France.
Np. Histoire d'Espagne et de Portugal.
Nq. Histoire d'Italie.
Nr. Histoire de la péninsule des Balkans.
Ns. Histoire de Russie.
Nt. Histoire des pays scandinaves.
Nu. Histoire des pays n'appartenant pas à l'Europe.
Nv. Biographies (elles seront disposées alphabétiquem biographies des savants doivent être classées à la dans laquelle ils se sont illustrés).

O. Géographie.

Oa. Généralités. Introduction à l'étude de la Géograpl tographie.
Ob. Voyages et itinéraires.
Oc. Géographie politique et statistique.

P. Traités généraux sur les sciences naturelle sciences mathématiques.

Pa. Traités généraux sur les sciences naturelles.
Pb. Traités généraux sur les sciences mathématiques.
Pc. Mathématiques pures.
Pd. Astronomie.
Pe. Mathématiques appliquées.

Q. **Physique et météorologie.**

. Traités généraux, Mécanique, Physique des atomes.
. Acoustique, Optique, Thermodynamie, Magnétisme, Électricité.
. Météorologie.

R. **Chimie.**

. Ouvrages de chimie antérieurs aux travaux de Lavoisier.
. Chimie moderne.

S. **Sciences naturelles.**

Minéralogie, Géologie, Paléontologie.
Botanique.
Zoologie.

T. **Agriculture — Silviculture — Technologie.**

Agriculture et Silviculture.
. Technologie.

U. **Médecine.**

. Traités généraux.
. Anatomie.
Physiologie.
. Pathologie générale.
Thérapeutique générale.
Matière médicale. Toxicologie.
. Traités généraux de médecine pratique.
. Pathologie interne I. (*Maladies contagieuses et constitutionnelles.*)
» II. (*Maladies du système nerveux, du tissu cellulaire, etc. Maladies des organes.*)
Chirurgie.
Ophtalmologie, Otacoustique, Chirurgie dentaire.
. Maladies des femmes, Obstétrique, Maladies des enfants.
Médecine légale, Service médical.
Médecine vétérinaire.

Pour plus de détails sur le système de SCHLEIERMACHER, nous avons indiqué p. 183 les divisions principales, et travail intitulé : *Bibliographisches System der gesam Wissenschaftskunde*, Braunschweig, 1852. *Anzeiger* de HOLDT, a. 1853, n° 65, p. 793. Dans sa *Bibliotheca bibli phica* Leipzig, 1866, p. 20-65, déjà plusieurs fois citée, J. HOLDT a énuméré d'une façon très complète les syst bibliographiques, philosophiques ou utilitaires, tant ancien modernes, et brièvement indiqué le plan suivi dans el d'eux. Précédemment déjà, en 1860, PETZHOLDT avait fait pa dans l'*Anzeiger*, n°s 1, 70, 122, 231, 319, 391, 465, une étu les systèmes bibliographiques (avec un appendice dans le de l'*Anzeiger* de 1861), qui fut publiée ensuite à Dresd tirage à part, et en 1864, il avait rédigé pour l'*Anzeiger* n 933 un « Beitrag zum Abschnitte des bibliographischen Sys in der Bibliothekenlehre ». Le travail de K. COLLAN, *Om b grafiska systemer och bibliotheksmethoder*, Helsingfors, mérite aussi d'être cité. Tous les systèmes bibliograph importants, qui ont été suivis ou proposés en France, en magne et en Angleterre, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos y sont brièvement analysés. Cf. dans l'*Anzeiger* de 1862, n un compte rendu détaillé de cet ouvrage. Enfin, dans ses *Le di Bibliologia*, Tommaso GAR a indiqué les différents tèmes bibliographiques qui ont vu le jour depuis C. GESSNER jusqu'à nous. Voir aussi le *Manuale di Bibliogra* Giuseppe OTTINO, paru à Milan en 1885, 2. ed. 1891,* et le *Ma pratique du Bibliothécaire*, par A. MAIRE Paris, 1896, ch. p. 181-248.*

Parmi les systèmes suivis par les bibliothèques publique qui ont été publiés ces dernières années, nous citerons le für die künftige Aufstellung der Hamburger Stadtbibliothe paru dans l'*Intelligenzblatt* du *Serapeum* VIII, 1847, n° 24 ; IX, 1848, n°s 1-10. L'*Intelligenzblatt* en question a, du re reproduit nombre d'autres systèmes actuellement en usage. aussi THIENEMANN, « Ueber eine wissenschaftliche Anordnu einer Bibliothek », *ibid.*, VIII, n°s 20, 21, p. 155-158, ibid. E. FÖRSTEMANN, *Die gräflich Stolbergische Bibliothek Wernigerode*, Nordhausen, 1866. Voir l'*Anzeiger* de PETZHOLDT

6, nos 153, 537). — E. Steffenhagen, « Die neue Ordnung
l Katalogisirung der Athener Nationalbibliothek. Dritter
icht. » (*Anzeiger* de Petzholdt, 1870, n° 821.) — Karl Zangeuter, *System des Real-Katalogs der Universitäts-Bibliothek delberg*, Heidelberg, 1885 et 1894. — [O. Hartwig], « Schema Real-Katalogs der Königlichen Universitätsbibliothek zu le a d. S. », Leipzig, 1888. (Beiheft III du *Centralblatt f.* — F. Cosentini, *Ordinamento sistematico nei cataloghi reali.* a *Specie di catalogo*, Pisa, 1893. Dans son intéressant *Schema Catalogo sistematico per le biblioteche*, Parma, 1890, Bonazzi a tenté de fusionner le système d'Hartwig avec celui Dewey, dont nous nous occuperons plus bas. (Cf. J. Laude, s la *Revue des Bibliothèques*, I, 1891, p. 112-113; R. Bliss, onazzi's scheme for a classed catalogue », *Library Journal*, I, 1891, p. 5-8.)

ious mentionnerons encore ici, mais sans en faire la critique, qui nous entraînerait trop loin, un certain nombre de systèmes liographiques, particuliers à telle ou telle science, et qui, s'ils ont pas des modèles sous tous les rapports, peuvent, du moins, considérés comme des guides utiles : H. v. Aufsess, *System deutschen Geschichts- und Alterthumskunde entworfen zum ecke der Anordnung der Sammlungen des germanischen seums*, Leipzig, 1853. — « Skizze eines bibliographischen tems der Jurisprudenz. » *Anzeiger* de Petzholdt, 1860, 166. — W. Pfaff, « Bibliographisches System der Rechts-ats- und Gesellschafts-Wissenschaften », *ibid.*, 1861, n° 2. — 'ergleichende Uebersicht bibliographischer Systeme der gswissenschaft », *ibid.*, 1862, n° 658. — « Skizze eines biblio-phischen Systems der Philologie », *ibid.*, 1863, nos 600 et 658. Vergleichende Zusammenstellung von bibliographischen temen der Litteraturgeschichte », *ibid.*, 1865, nos 2, 82, 162, . (Voir aussi le dernier paragraphe de cette note.)

es systèmes bibliographiques adoptés dans l'Amérique du d sont absolument différents de ceux que nous venons d'in-uer; le plus connu d'entre eux est le système décimal de lvil Dewey, appliqué pour la première fois à la bibliothèque l'*Amherst College* (Massachussets). Il comprend neuf classes ncipales, qui sont : 1. Philosophie; 2. Religion; 3. Socio-

logie ; 4. Philologie ; 5. Sciences ; 6. Sciences app
7. Beaux-Arts ; 8. Littérature ; 9. Histoire. Chacune
classes est divisée en neuf sous-classes, et chaque sous-cl
même en neuf sections. Une classe spéciale, divisée de
façon et portant le numéro 0, est consacrée aux ouvrag
raux (encyclopédies, journaux, revues, etc.) et sert d'i
tion à l'ensemble du système. On obtient ainsi 999
différentes, exprimées chacune par un numéro progre
lequel les *unités* indiquent les sections, les *dizaines*, l
classes, et les *centaines*, les classes principales. L'intr
ayant 99 divisions, la première classe, c'est-à-dire la phil
commence avec le numéro 100, puis viennent la théol
la sociologie, 300, etc., etc... Voici, du reste, répartis
tableaux (que nous empruntons au *Bulletin de l'Instit*
national de bibliographie, 1895, n° 1, Bruxelles), des s
de la classification décimale :

A. CLASSES.

0. Ouvrages généraux.
1. Philosophie.
2. Religion.
3. Sociologie.
4. Philologie.
5. Sciences.
6. Sciences appliquées.
7. Beaux-Arts.
8. Littérature.
9. Histoire.

B. SOUS-CLASSES.

000 Ouvrages généraux.
010 Bibliographie.
020 Bibliothéconomie.
030 Encyclopédies générales.
040 Collections générales.
050 Périodiques généraux.
060 Sociétés générales.
070 Journaux.
080 Bibliot. spéciales. [...]phie.
090 Livres rares.
100 Philosophie.
110 Métaphysique.
120 Sujets spéciaux de m[...]sique.
130 L'esprit et le corps.

-mes philosophiques.
tés mentales. Psycholo-
.
[ue.
ue.
sophes anciens.
sophes modernes.

gion.

ogie naturelle.
.
ogie doctrinale. Dog-
tique.
ion. Pratique. Œuvres.
ons. Clergé. Paroisse.
ise : ses institutions.
ire religieuse.
ons et sectes chré-
nes.
ons non chrétiennes.

ologie.

tique.
e politique.
mie politique et sociale.

nistration.
ance. Assurance.
gnement.
ierce. Transport.
mes. Costumes. Folk-
.

ologie.

arée.
ise.
anique.
aise.
ne.
nole.
.
ue.
les secondaires.

500 Sciences.

510 Mathématiques.
520 Astronomie.
530 Physique.
540 Chimie.
550 Géologie.
560 Paléontologie.
570 Biologie.
580 Botanique.
590 Zoologie.

600 Sciences appliquées.

610 Médecine.
620 Art de l'ingénieur.
630 Agriculture.
640 Économie domestique.
650 Transport. Commerce.
660 Chimie appliquée.
670 Manufactures.
680 Industrie mécanique.
690 Construction.

700 Beaux-Arts.

710 Paysages de jardins.
720 Architecture.
730 Sculpture.
740 Dessin. Décoration.
750 Peinture.
760 Gravure.
770 Photographie.
780 Musique.
790 Récréations.

800 Littérature.

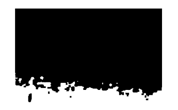
810 Américaine.
820 Anglaise.
830 Germanique.
840 Française.
850 Italienne.
860 Espagnole.
870 Latine.
880 Grecque.

etc. — Lorsque le numéro de classification se termine
cela veut dire qu'il n'y a pas de sections. Prenons par
510 : sous ce numéro seront indiqués tous les ouvrages
appartenant à la sous-classe 1 (mathématiques) de la
(sciences naturelles). Lorsqu'il se termine par deux 0,
alors ni sous-classes, ni sections. Sous le numéro 500, par
seront catalogués tous les travaux généraux publiés
sciences naturelles (classe 5). Dans ce dernier cas,
s'agit d'ouvrages généraux traitant tous du même
semble qu'il soit inutile en même temps que diff
les répartir en plusieurs sections; néanmoins, pour des
pratiques, et surtout pour faciliter le classement dans les
bibliothèques, on les a divisés en 9 sections, chacun
correspondant à l'une des façons différentes adoptées pou
le sujet. Pour mieux nous faire comprendre, reprenon
quième classe : 500. Sciences naturelles. Traités générau
maintenant les 9 sections proposées pour la répartition
traités généraux : 501. Philosophie des sciences naturell
Abrégés et manuels; 503. Dictionnaires; 504. Essais; 505.
et journaux; 506. Mémoires et travaux publiés sur l
naturelle par les sociétés savantes; 507. Livres d'étud
Récits des voyages entrepris pour faire des recherches d
naturelle; 509. Histoire des sciences naturelles.
Le système de Dewey offre incontestablement de

ɛréer, dans certains cas, des sous-classes ou des sections absoɪent artificielles, tandis qu'on se voit obligé, d'autre part, ɪr ne pas avoir une division de trop, de confondre dans une ne section des ouvrages qui, normalement, devraient être arés. Cutter fait, du reste, remarquer avec juste raison que ıt une erreur de donner la même ampleur et le même nombre subdivisions à toutes les classes du système. Les sciences, en t, sont loin d'avoir toutes la même étendue et ne peuvent ɛ, par conséquent, sectionnées de la même façon. Dans la plut des bibliothèques, par exemple, il y a vingt fois plus de ·es d'histoire que de livres de philosophie, et l'histoire ıande, en outre, en raison même de sa nature, à être divisée un nombre de sections beaucoup plus considérable que la losophie.

.e système de Dewey se trouve exposé dans les *Public libraı in the U. S. of America*. Pt. I, p. 623-648 (sous le titre de : decimal classification and subject index »), et dans un travail aré paru à Boston en 1876 : *A classification and subject 'ex for cataloguing and arranging the books and pamphlets a library*. Dewey l'a revu et amélioré dans son ouvrage : *ɛimal classification and relativ index for arranging, catauing and indexing public and private libraries*, 2. ed., Bos-, 1885 (nouv. ed. 1891). Ce système, légèrement modifié, a ri de base au *Systematic catalogue of the public library of city of Milwaukee. 1885*. Milwaukee, 1885-86, à la biblio-que de la *Young men's Association* de Buffalo, etc. etc.

ous prétexte d'améliorer le système de Dewey, on a créé uis un grand nombre de systèmes nouveaux, basés sur le même ıcipe et ayant tous pour but d'aider la mémoire, en lui pertant de retenir sans difficulté les grandes divisions du catale et la façon dont les ouvrages sont numérotés. Ces systèmes t, pour la plupart, ingénieux ; mais d'une façon générale on t leur reprocher d'offrir nombre d'inconséquences, et de 'oir pas cherché à faire prévaloir avant tout la logique dans la ɛession des classes, en adoptant pour leur répartition une hode scientifique rigoureuse. En dépit des défauts qu'ils pré-ent, ils n'en sont pas moins, du reste, très intéressants et oignent d'un esprit réellement inventif. (Cf. encore, à ce



propos, le chapitre que nous avons consacré au numérot la mise en place des livres.)

Parmi les systèmes qui ont surtout pour but d'aider la m nous citerons en premier lieu celui de J. SCHWARTZ, ex-bil caire de l'*Apprentice's library* de New-York, « A mnemonic of classification, » *Library Journal*, IV, 1879, p. 1-7. — Sc commence par diviser l'ensemble des connaissances huma trois grandes classes, *History*, *Literature*, *Science*, et cha ces classes en 7 sous-classes. On obtient ainsi 21 d représentées par des lettres majuscules, de A à W. Cha ces lettres, à l'exception du K qui désigne le langage, corr à la lettre initiale de la classe qu'elle représente, par e *Arts*, B = *Biography*, C = *Customs*, D = *Drama*, etc. (sous-classe est, à son tour, divisée en 9 sections, et ici en lettres initiales jouent un rôle spécial... Nous ne pouvo appesantir plus longuement ici sur ce système; no voyons les lecteurs à l'*Appendice* XI, et aux arti SCHWARTZ : « A new classification and notation », *Librar nal*, VII, 1882, p. 148-166. — « An alphabetico-mn system of classifying and numbering books », *Library Jo* X, 1885, p. 25-27, 77-78, 149-150, 174-175.

F. Beecher PERKINS a, comme l'avait déjà fait CUTTER, c le système de DEWEY, qui n'offre pas, dit-il, de subdivisio nombreuses pour les classes qui sont particulièrement r Pour remédier à ce défaut, PERKINS a proposé, tout en cons les grandes divisions de DEWEY, de donner à chaque cla nombre de sections illimité. Il en est résulté un système nou différant aussi bien de ceux de DEWEY et de SCHWARTZ q celui de CUTTER (sur le système de CUTTER, cf. *Appendice* X qui a été exposé dans *A rational classification of literatur shelving and cataloguing books in a library, with alphab index*. Revised edition. San-Franscisco, 1882. — J. N. L en a publié un compte rendu élogieux, « Classification », *Lib Journal*, VII, 1882, p. 125-130.

C. A. CUTTER a récemment proposé un nouveau systèm classification qu'il appelle *Expansive classification*. Le sy doit comprendre une série de sept classifications progressiv six premières ont déjà paru *Expansive classification*, *Part* I. 1

six classifications. Boston, 1893; la septième n'a pas encore entièrement publiée. La première de ces classifications est la rudimentaire, la septième, la plus complète. Lorsqu'une biblio- [q]ue veut adopter le système de Cutter, elle n'a qu'à choisir ni les sept classifications celle qui lui convient le mieux ou, r mieux dire, celle qui répond de la façon la plus exacte à ses »ins actuels. Cela fait, le bibliothécaire n'a qu'à se conformer ·tement, pour l'enregistrement des acquisitions nouvelles, règles de cataloguage, fixées par le système, sans plus s'oc- ɜr de l'avenir; comme les différentes classifications s'en- nent les unes aux autres d'une façon parfaitement logique ɛsure que les collections se développent, le cadre de la clas- ation s'élargit, et l'on passe ainsi peu à peu, et sans transition ible, de la classification primitivement adoptée à la classifi- ɔn qui lui est immédiatement supérieure. Cf. à ce propos, J. Fletcher, *Library Classification. Reprinted with rations, additions and an index, from his « Public Libraries merica »*, Boston, 1894.

itons encore ici les travaux suivants, qui ont trait aux sys- es généraux de classification : Lloyd P. Smith, « The classi- :ion of books », *Library Journal*, VII, 1882, p. 172-174. — Edmands, *New System of classification and scheme for num- ing books*, Philadelphie, 1883. — W. C. Lane, « Report on sification », *Library Journal*, X, 1885, p. 257-262. — F. B. kins and J. Schwartz, « The Dui-decimal classification and « relativ » index », *ibid.*, XI, 1886, p. 37-43, 68-74. — vil Dewey, « The decimal classification », *ibid.*, XI, p. 100- , 132-139. — B. Pickman Mann, « The Dui-decimal classi- tion », *ibid.*, XI, p. 139-141. — J. Schwartz, « Alphabetical sification : an anticriticism », *ibid.*, XI, p. 156-160. — A. Cutter, « Close classification with special reference to ›srs. Perkins, Schwartz and Dewey », *ibid.*, XI, 1884, p. 180- . — W. J. Fletcher, « Close classification versus bibliogra- », *ibid.*, XI, p. 209-212. — C. A. Cutter, « A notation for ll libraries », *ibid.*, XII, 1887, p. 324-326. — W. J. Flet- r, « Library classification, theory and practice », *ibid.*, XIV, 9, p. 22-23, 77-79, 113-116. — R. Bliss, « Report on classi- tion », *ibid.*, XIV, 1889, p. 240-246. — K. A. Linderfelt,

« Report on catalogs and classification », *ibid.*, XV, 1890. p. 67-73. — G. W. Harris, « The classification of the (university library », *ibid.*, XVI, 1891, p. 138. — H. K « Classification », *ibid.*, XVIII, 1893, p. 240-242. — Wilson, « Classification in public libraries », *Transactio proceedings of the 2. annual meeting of the Library Asso U. K.*, London, 1880, p. 79-84. — Ernest C. Thomas, « O recent schemes of classification », *ibid.*, *4. and 5. annua tings*, London, 1884, p. 180-184. — J. J. Ogle, « Outli new scheme of classification applicable to books », *The L Chronicle*, II, 1885, p. 160. — W. Archer, « Remarks o sification », *ibid.*, III, 1886, p. 86-96.

Au sujet des classifications spéciales à telle ou telle b de la science, cf. Lord Lindsay Président de la *Royal nomical Society* de Londres , « A proposed modification Amherst classification in mathematics, astronomy and phy *Library Journal*, IV, 1879, p. 149-152. — C. A. Cutte classification for the natural sciences », *ibid.*, V, 1880, p 166. — Du même, « Classification of the book arts », *ibid* 1882, p. 168-172 ; « Classification of the recreative and a arts », *ibid.*, X, 1885, p. 6-8, et « Two classifications of pl phy », *ibid.*, X, p. 79-82. — K. A. Linderfelt, « A classifi of education », *ibid.*, XVI, 1891, p. 329-330. — C. A. C « Classification of education », *ibid.*, p. 330-332. — Rowell, « Classification of pure mathematics », *ibid.*, 1892, p. 147. — Benjamin Lomax, « On the classificat history », *Transactions and proceedings of the 5. a meeting of the Library Association U. K.*, London, p. 67-68. — James Blake Bailey, « On classification for tific and medical libraries », *The Library Chronicle*, III, p. 109-114. — John Brownbill, « Science and art : a the library classification », *ibid.*, III, p. 133-136. — T. B. R On the use and classification of a typographical library *Library*, IV, 1892, p. 33-44. — J. W. H. Trail, « The cl cation of books in the natural sciences », *ibid.*, VI, 1894, p. 13

X.

(Page 259.)

* M. George Borgeaud a inventé tout dernièrement un **meuble à fiches articulées** pour catalogues de grandes bibliothèques. Voici la description qu'il en donne dans son catalogue :

« Un certain nombre de roues octogonales, disposées parallèlement dans l'intérieur d'un caisson et montées sur un ou plusieurs axes leur permettant libre rotation, composent le meuble



Fig. 71-72. — Meuble à fiches articulées.

à fiches (fig. 71-72) dont il est question. Le dessus du caisson est mobile, à charnières, et se ferme par une serrure de sûreté.

Chaque pan de roues possède, fixée sur son épaisseur, une boîte à fiches ayant deux cases latérales, soit seize cases pour chaque roue, lesquelles viennent se présenter successivement dans une ouverture ménagée sur le dessus du meuble, au fur et à mesure qu'on fait tourner la roue. La rotation est obtenue par une simple pression faite sur la boîte visible et l'arrêt a lieu automatiquement à chaque nouvelle boîte.

Les fiches qui rentrent dans ces boîtes sont formées parties (la fiche proprement dite et le talon) reliées en par une sorte de charnière que forme la toile dont el garnies dans toute leur surface. Le talon possède de côté un rebord en saillie qui s'engage sous la rainure dans les parois latérales de chaque case. Pour mettre le ou les retirer, on soulève le dessus du meuble pour avo aux côtés des boîtes, puis on abat ces côtés après avoir verrous qui les retiennent, de manière à dégager les fi rainures dans lesquelles elles sont prisonnières ou à p l'introduction des nouvelles. »

« L'ensemble de ce système, ajoute M. Borgeaud, pré avantages suivants :

1° Sous un petit volume il contient un grand nombre d chaque roue occupant avec le jeu qui lui est nécessa surface de 30 centimètres carrés et contenant 8.000 fiche

2° Les fiches sont à l'abri des soustractions, des inter ou des pertes, la partie supérieure seule étant à décou talon se trouvant emprisonné dans une caissette que la p chargée du service peut seule ouvrir ;

3° Malgré cette sécurité, les modifications peuvent êt très facilement et le classement tenu à jour avec la plus promptitude ;

4° La table qui laisse devant les fiches un espace asse permet de prendre des notes ou de s'accouder, ce qui p les fiches de toute détérioration. »

XI.

(P. 300.)

La grande majorité des bibliothécaires français est l nous le savons, à la mise en place systématique des livr Allemagne et aux États-Unis, au contraire, ce systèm d'une grande vogue et est appliqué dans nombre de thèques. J. H. Germar s'en est cependant déclaré l'adv dans un article du *Serapeum* (X, 1849, p. 257-266) : « Se offentlichen Bibliotheken die Bücher nach einem wissensc

Systeme aufgestellt werden, oder nicht? » Non content de ttre le placement systématique des livres, [illegible] en arrive ander qu'on lui substitue partout la placement à la suite. l DEWEY, au contraire, a soutenu victorieusement, dans le *ry Journal* (IV, 1879, p. 117-120; 191-194), « Arrangeon the shelves. Pt. I. II. », le système du placement métho. « In fact I believe », dit-il entre autres : « there are no two ns among us as to the necessity of adopting the subject as the basis of all arrangements. » D'après lui, le classedoit être des plus détaillés : « We take it for granted, ut fear of question, that the best arrangement of a library is which shows quickest what it contains. What it contains not the size, binding, date or authors' names, but what it n each subject ». On a objecté à DEWEY qu'il suffisait de lter les catalogues pour le savoir, et que rien n'empêchait, nséquent, d'adopter un autre système pour le placement res. Voici la réponse de DEWEY : « I answer that no cataer did, ever will, or ever can take the place of the books elves. The best work is done by seeing the books and, by them together. » Plus les livres ont d'affinités entre eux l faut chercher à ce qu'ils soient rapprochés les uns des sur les rayons et vice versa : « the farther away in location rther away in subject. All my experience and study of this on tends strongly towards close classing on the shelves, h some authorities advise that only rough classing be ted on the shelves, leaving the rest to the catalog. » Une ication détaillée est impossible, cela va sans dire, si l'on ote pas le placement mobile. DEWEY le reconnaît et demande, séquence, que la « quite minute classing by subjects » soit été par une « relative location, with a full alphabetical to the classification. » Pour le classement des sections, y recommande de n'adopter l'ordre chronologique que « sets and serials » (ouvrages en cours de publication); es autres ouvrages, il conseille de les classer alphabétiqued'après les noms d'auteurs, ou à la suite, par ordre d'entrée. rnier système lui paraît même préférable : « Applied to a arrangement under a close subject classification, it (the sion arrangement) is the cheapest and simplest and perhaps

the best. » Mais ce système va directement contre le b
doit se proposer une classification rationnelle et qui est
senter, dans un ordre logique, tout ce que la bibliothèq
sède sur une science déterminée. La mise en place chr
gique nous semble donc bien préférable, pour le class
des sections, au placement par ordre d'entrée qui constit
du reste, une dérogation grave aux principes défend
DEWEY lui-même. CUTTER s'est déclaré également partis
placement systématique et mobile. Cf. « Classification
shelves », *Library Journal*, IV, 1879, p. 234-243, et
Watson COLE a suivi son exemple, voir « Some thoughts o
classification », *Library Journal*, XII, p. 356-360.

Plus récemment, KERLER a attaqué le placement systém
dans un article intitulé : « Aus der Praxis II », et publié
Centralblatt f. B., VI, 1889, p. 76-80. Selon lui, il faut s'att
principalement à avoir de bons catalogues; c'est là le point
tiel, et la façon dont les livres sont placés sur les rayons n'
conséquent, qu'une importance relative. Il est clair que le
ment systématique ne présente pas tous les avantages d'un
logue écrit; mais est-il raisonnable de l'abandonner, sou
texte qu'il ne peut répondre à tous les desiderata? F. E
s'est prononcé aussi contre le placement méthodique:
« Bibliothekarisches », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 30
mais les arguments dont il se sert pour le combattre
semblent insuffisants. En Italie, G. FUMAGALLI a repris la th
de KERLER dans un travail intitulé : *Della collocazione dei
nelle pubbliche biblioteche*, Firenze, 1890; il a trouvé un
saire en L. FRATI, *Ordinamento sistematico delle Bibli*
Firenze, 1894 tirage à part d'un travail paru d'abord
La Rassegna Razionale du 1er juillet 1894.

Il nous reste à parler ici des nouveaux systèmes de plac
et de numérotation qui ont vu le jour aux États-Unis
dernières années. Outre les articles et travaux cités
dice IX, cf. encore à ce sujet Melvil DEWEY, « Principles
lying numbering systems. I. Paper », *Library Journal*
1879, p. 7-10; II. Paper », *ibid.*, p. 75-78. — J. SCHW
« A combined system for arranging and numberi
Library Journal, III, 1878, p. 6-10. — C. A. CUTTER, « An

n for numbering books, » *Library Journal*, III, p. 248-251. Du même, *How to get books; with an explanation of the new y of marking books*, Boston, 1882. — John Fitzpatrick est ivé au système de classification décimale à peu près à la me époque que Dewey, et indépendamment de lui dans ses Plans for numbering with especial reference to fiction. A rary symposion », *Library Journal*, IV, 1879, p. 38-47. — encore J. Parker, « The Peabody Institute system of pressrks », *ibid.*, XVII, 1892, p. 233-234.) Nous avons exposé plus ıt, dans ses lignes principales, le système décimal de Melvil wey; avec ce système, le placement et le numérotage des res sont des plus simples. Une fois que l'on sait que les cennes indiquent les *classes*, les dizaines les *sous-classes* et les ités les *sections*, rien de plus facile que de trouver un ouvrage elconque, puisque le schema du système indique pour chaque particulier la signification particulière de ces trois facteurs. pposons que nous désirions, par exemple, le dictionnaire de ebster, nous le trouverons dans la classe Philologie = 400, is-classe, langue anglaise = 420, section dictionnaire = 423. ıns cette section, l'ouvrage de Webster portera enfin un méro d'ordre qui lui assignera sa place au milieu des autres tionnaires. A la bibliothèque de Milwaukee, c'est le numéro 13, la cote du dictionnaire en question est, par conséquent, 3 : 13. Dans cet établissement on a ajouté à la cote la lettre R., 3 : 13. R., ce qui veut dire que l'ouvrage est placé dans la salle lecture comme ouvrage de *Référence*.

Passons maintenant au système « combiné » appliqué par wartz à l'*Apprentice's Library* de New-York et dans lequel 'est efforcé de réunir les avantages des placements numérique, habétique et systématique.

La bibliothèque est partagée en 25 classes, chaque classe étant iquée par une des 25 lettres majuscules de l'alphabet (moins . Chacune de ces classes est divisée en 9 sous-classes et cune de ces sous-classes en 25 sections correspondant aux lettres minuscules. On obtient de cette façon 6.500 divisions 5 × 9 + 25] × 25 + 250 = 6500). — Pour que le placement homogène et ne prenne pas trop de place, on mesure les es et on les divise dans chaque classe principale en 4 formats,

in-12, in-8°, in-4°, in-f°. Cela fait, on les range dans chaqu tion, suivant un ordre rigoureusement alphabétique. Pour roter chaque ouvrage on se sert d'une sorte de t contenant mille numéros répartis sur quatre colonnes c pondant aux quatre formats, et indiquant toutes les combin qui peuvent entrer dans les différentes cotes. Ce table établi d'après ce principe, prouvé du reste par la statis que sur 100 livres 50 sont en général des in-12, 30 de 10 des in-4°, 10 des in-f°. Les numéros de 0 à 499 y sont réservés aux in-12, ceux de 500 à 799 aux in-8°, ceux de 899 aux in-4°, enfin ceux de 900 à 999 aux in-f°. On s' à 999 afin qu'avec le chiffre indiquant la sous-classe (de 1 à cote ne dépasse pas 4 chiffres. Si l'on voulait pousser plu la numérotation il faudrait aller jusqu'à 9999 et les co composeraient alors de cinq chiffres; mais ce n'est pas n saire, car le tableau ci-dessous fournit déjà un nombre de binaisons considérable.

Nous ne pouvons, on le comprendra, reproduire ce ta en entier; cela nous prendrait trop de place : nous nous co terons d'en citer le commencement, le milieu et la fin.

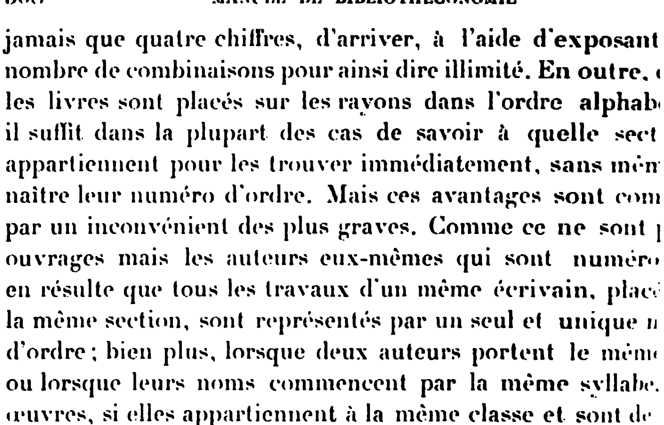
	D	O	Q	F
Aa......	0	500	800	900
Abc.....	1	»	»	»
Ac......	2	501	»	»
Ad......	3	502	»	»
Ae......	4	»	»	»
Ai......	5	»	801	901
Ala.....	6	503	»	»
All......	7	»	»	»
Am.....	8	504	»	»
Ana.....	9	505	802	902
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
Kir.....	245	647	849	949
Kla.....	246	648	850	950
Klo.....	247	»	»	»
Kna.....	248	649	»	[illegible]

Kni.....	249	»	»	»
Kno.....	250	650	»	»
Koa.....	251	651	851	951
Kol.....	252	»	»	»
Kra.....	253	652	»	»
Kro.....	254	»	»	»
....	....	....	....	....
....	....	....	....	....
Wor....	490	794	897	997
Wra.....	491	»	»	»
Wri.....	492	795	»	»
Wua....	493	»	»	»
Wya....	494	796	898	998
Wyn....	495	»	»	»
Ya......	496	797	899	999
Yo......	497	798	»	»
Za.......	498	799	»	»
Zo......	499	»	»	»

ici maintenant de quelle façon on se sert de ce tableau :

mettons que l'histoire d'Europe et les voyages corres-ent à la classe R, l'ouvrage de Wyndham : « Wild life in the of Norway » recevra comme cote R. 495 si le format du est un in-12, R. 796 si c'est un in-8°, R. 898 si c'est un in-4°, 8 si c'est un in-f° : les chiffres 495, 796, etc., étant ceux s au tableau ci-dessus à la combinaison Wyn. Mais la classe les sous-classes numérotées de 1 à 9; si la Scandinavie , par exemple, la troisième sous-classe, le chiffre 3 qui que s'unira au chiffre 495, pour former un seul nombre chiffres, qui sera 3495. Enfin la sous-classe Scandinavie être, elle-même, divisée en sections (représentées, nous is dit, par des letttres minuscules), et si l'on donne à la ège la lettre *b*, l'ouvrage de Wyndham portera comme cote tive Rb 3495.

système présente certains avantages; il permet de créer difficulté des divisions nouvelles et, tout en n'employant



jamais que quatre chiffres, d'arriver, à l'aide d'exposant nombre de combinaisons pour ainsi dire illimité. En outre, les livres sont placés sur les rayons dans l'ordre alphab il suffit dans la plupart des cas de savoir à quelle sect appartiennent pour les trouver immédiatement, sans mên naître leur numéro d'ordre. Mais ces avantages sont com par un inconvénient des plus graves. Comme ce ne sont ouvrages mais les auteurs eux-mêmes qui sont numéro en résulte que tous les travaux d'un même écrivain, plac la même section, sont représentés par un seul et unique n d'ordre; bien plus, lorsque deux auteurs portent le mêm ou lorsque leurs noms commencent par la même syllabe. œuvres, si elles appartiennent à la même classe et sont de format, reçoivent le même numéro d'ordre. Pour remédier inconvénient, SCHWARTZ a proposé de différencier les un autres les ouvrages portant le même numéro, au moyen de l placées en exposants. Mais cet expédient n'aboutirait à rie une fois qu'on aurait épuisé l'alphabet, la difficulté momen ment éludée reparaîtrait plus insurmontable qu'avant.

Le système de C. A. CUTTER peut être considéré comme occu une place intermédiaire entre le système de DEWEY et cel SCHWARTZ. Le grand défaut du système de DEWEY, nous l'a vu, c'est de donner à toutes les classes le même nombre de sions et la même ampleur, alors que chacune des branche connaissances humaines a son étendue particulière et dem par conséquent, à être divisée d'une façon différente des a Pour échapper à cette critique, CUTTER remplace dans ch sous-classe les 9 sections de DEWEY par les 26 lettres de l'a bet. On obtient ainsi un nombre de divisions très considé les 5 sous-classes principales de l'histoire contiennent. exemple, 130 sections. — Pour le classement des sections. Il recommande, nous l'avons dit il n'y a qu'un instant, le p ment par ordre d'entrée, qui est des plus défectueux, parce supprime l'ordre rationnel. Selon nous, il vaudrait mieux ad la mise en place chronologique en réservant, dès le début, les ouvrages, un certain nombre de numéros permettant d' caler, à leur place normale, les ouvrages anciens dont la b thèque pourrait être amenée plus tard à faire l'acqui

ER a préféré, pour le classement des sections, la mise en
alphabétique, organisée d'après la méthode de SCHWARTZ,
inée avec le système décimal de DEWEY, et pour distinguer
de l'autre les diverses œuvres d'un même auteur, il se
d'exposants.

trons maintenant dans quelques explications sur le système
CUTTER. Le célèbre bibliothécaire commence par diviser
abet en 10 classes :

[I]

A-Bo.....	0	M.....	5
Br-C.....	1	N-R...	6
D-F......	2	S......	7
G-H.....	3	T-V....	8
J-L......	4	W-Z...	9

ur une classe qui ne renfermerait qu'un petit nombre d'ou-
es, cette table pourrait suffire. Une œuvre de Cleveland,
exemple, recevrait le n° 1 ; un travail de Damoureau, le n° 2;
yre de Goupil, le n° 3. Mais supposons qu'il entre ensuite
uvrage de Gray : comme on ne pourrait lui donner aussi le
on se verrait forcé d'avoir recours à une subdivision de la
e 3 :

Ga-Gik......	30	Hay-Heq.....	35
Gih-Goq.....	31	Her-Hik.....	36
Gor-Guk.....	32	Hil-Hoe......	37
Gul-Ham.....	33	Hof-Hor.....	38
Han-Hax.....	34	Hu-Hz.......	39

après cette seconde table, Gray recevrait le n° 32, Goupil
ant le n° 3. Mais qu'il arrive maintenant un ouvrage de
on, où le placer? La table II ne suffisant plus, il faudrait
avoir recours à une nouvelle subdivision que voici :

Gor-Got.....	320	Gri-Gril.....	325
Gou-Gral....	321	Grim-Griz...	326
Gram-Graz...	322	Gro-Gru.....	327
Gre-Grel	323	Gry-Gub....	328
Grem-Grez...	324	Guc-Guk....	329

Nous aurions ainsi :

Goupil......	3
Gray.......	32
Gordon.....	320

Mais cet ordre n'étant pas rigoureusement alphabéti verrait obligé de le modifier de la façon suivante :

Gordon.....	320
Goupil......	321
Gray.......	322

D'une façon générale, la première table de CUTTE être appliquée qu'à des sections de très peu d'importa l'on prévoit dès le début un accroissement considér préférable d'adopter immédiatement la troisième table une table encore plus détaillée, comprenant quatre ch

L'application du système décimal à la mise en place a pour conséquence la suppression des distinctions d Ceux-ci se trouvent ainsi mélangés les uns aux autr une manière de faire qui présente, nous l'avons déjà v grands inconvénients.

Les principes qui constituent la base des différent dont nous venons de parler ont servi de point de dép dernières années, à une quantité d'autres systèmes, ap et là en Amérique au placement et à la numérotation Nous citerons, par exemple, le système de John EDM prenant 22 classes indiquées par des lettres majuscules de ces 22 classes est divisée en 22 sections (au maxim sentées par des lettres minuscules. On obtient ainsi 100 dans lesquelles les livres sont classés alphabétiqueme servant pour la numérotation du tableau de SCHWART on peut, parait-il, utiliser le système en question pou lions d'ouvrages.

Mentionnons encore le système appliqué par B « Columbia College ». Cf. W. S. BISCOE, « Chronologic gement on shelves », *Library Journal*, X, 1885, p. 246-2 ce système, c'est la date de publication des ouvrages qu

élément principal de leur cote. Voici la table dressée par
: :

= avant le Christ	G = 1800-1809	M = 1860-1869
= 0-999	H = 1810-1819	N = 1870-1879
= 1000-1499	I = 1820-1829	O = 1880-1889
= 1500-1599	J = 1830-1839	etc.
= 1600-1699	K = 1840-1849	
= 1700-1799	L = 1850-1859	

:ote C 472 indique, par exemple, qu'il s'agit d'un ouvrage en 1172, F 43 = 1743, I9 = 1829, etc. Lorsqu'un livre ɔas daté, on lui donne comme cote la lettre majuscule corıdant à l'époque approximative de sa publication. K tout gnifie que l'ouvrage a paru entre 1840 et 1849. Ce système ıir avec l'année 2000. A cette date, l'alphabet sera épuisé et ra alors trouver, pour les acquisitions nouvelles, une nounéthode de classement. Biscoe s'en console en affirmant d'ici là on aura trouvé d'autres systèmes qui seront urs. » Espérons-le, et souhaitons que ces systèmes futurs un peu plus simples que les différents systèmes dont nous s de parler.

XII.

(Page 347.)

Allemagne, le service du dépôt légal aurait besoin d'être é du tout au tout. Actuellement, et aux termes même de du 7 mai 1874, qui n'a fait, du reste, que régulariser l'ordre ɔses existant, chacun des différents États qui font partie de re a le droit, dans les limites de son territoire, d'organiser ɔôt légal comme bon lui semble. On a bien cherché il est réagir contre cette loi funeste mais tous les efforts que l'on pour obtenir que le dépôt légal soit considéré comme un d'intérêt général, et, à ce titre, régi par une loi unique, ıble à tous les pays de la confédération sont restés vains. endant la liberté laissée aux États n'a produit jusqu'ici domaine que des résultats déplorables. En Saxe, par

exemple, la loi sur la presse, du 24 mars 1870, qui prescr
autorités locales de ne pas exiger le dépôt des journaux
diques consacrés uniquement à l'étude des questions scie
artistiques ou techniques, eut pour conséquence immé
le fait même qu'elle annulait la loi sur la presse, du
1851, de supprimer le service du dépôt légal. Neu
d'expérience suffirent pour faire comprendre la gr
la faute commise, et dans sa brochure intitulée : *Ein N
bei den sächsischen Bibliotheken*, 1879, Otto RICHTER
le rétablissement du service si maladroitement aboli.
texte des observations présentées par RICHTER, Otto I
bibliothécaire en chef de l'Université de Halle, publi
Post, de Berlin (19 mars 1880), un article reproduit en
l'*Anzeiger*, 1880, n°s 456 et 570, et dans lequel, ap
défendu la loi du dépôt légal, « approuvée par le *conse
tium*, c'est-à-dire par toutes les nations civilisées du m
demandait qu'on l'étendit à tout l'empire et qu'on obl
décret, tous les éditeurs et imprimeurs à déposer entre l
de l'État deux exemplaires, imprimés sur un papier
durable, de tous les ouvrages qu'ils publieraient. U
exemplaires eût été envoyé à la bibliothèque du R
l'autre déposé dans la bibliothèque de la province ou
avait paru, et pour éviter toute erreur et tout retard
transmission des volumes, la poste elle-même s'en fût
Ce système se rapprochait beaucoup de celui qui est
États-Unis, où tout éditeur et imprimeur est obligé, so
d'amende, de déposer deux exemplaires de tous les liv
publie à la bibliothèque du Congrès, à Washington. I
article intitulé : « Eine deutsche Reichsbibliothek », pa
l'*Allgemeine Literarische Correspondenz, Organ des allg
deutschen Schriftsteller-Verbandes*, tome VI, n° 7, p.
Karl KRUMBACH demanda que la Bibliothèque Royale de
fût transformé en Bibliothèque Impériale et reçut, comm
les exemplaires provenant du dépôt légal. Cet article fut re
dans le *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel*, 18
n° 161, p. 2869-72. Cf., encore, à ce propos, « In Sache
Reichs-bibliothek », *Allgemeine Literarische Corresp*
VI, n° 8, p. 108-109, et « Sprechsaal in Sachen der Reichs

bid., n° 10, p. 146-149. La dernière partie de la propo-
e KEHRBACH, celle ayant trait à la conservation, à la
èque Impériale, des exemplaires du dépôt légal, fut com-
ans un travail signé K. in M., paru dans le ***Börsenblatt***
B. (1880, III, n° 177, p. 3110-12), sous le titre de : « Zur
on der Gründung einer Deutschen Reichsbibliothek und
genannten Pflichtexemplare ». L'auteur de cet article
t que, pour qu'une bibliothèque impériale pût rendre de
vices, il faudrait chercher à lui assurer un budget annuel
rable plutôt que de vouloir faire du dépôt légal sa prin-
essource. Dans l'*Anzeiger* (1880, n° 886), PETZHOLDT
a l'idée de création d'une bibliothèque impériale en
ant qu'elle fût constituée sur le modèle du British
ı.
oposa à cette époque, dans la ***Literarische Correspon-***
e transporter à Leipzig, à Francfort ou à Nuremberg le
e cette bibliothèque impériale. Ces propositions, qui
it, du reste, aucune chance d'être prises en considéra-
ent combattues énergiquement. Cf. entre autres DZIATZKO,
Preussische Jahrbücher, vol. 48, 1881, p. 374, et Eduard
lans le *Magazin für die Literatur des In- und Auslandes*,
53, p. 738-739. L'association générale des écrivains
ds approuva, elle aussi, le projet de transformation de
othèque royale de Berlin en Bibliothèque impériale, et
e assemblée tenue à Weimar, le 26 septembre 1880, elle
à l'unanimité, d'envoyer une adresse au Chancelier pour
de s'intéresser à cette grande entreprise. Cette adresse
ise au prince de BISMARCK, le 30 mars 1881. Elle a été
ite dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1881, n° 434 ; dans le
blatt, 1881, t. II, n° 89, p. 1663, et dans le ***Magazin für***
ratur des In- und Auslandes, 1881, n° 21, p. 323-324.
si l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1882, n° 577 ; 1883, n° 1101 ;
1181. — Mais tandis que les uns étaient d'avis que la
ièque royale devait être convertie en Bibliothèque impé-
autres, au contraire, demandaient que tout en augmen-
ı importance on lui maintint cependant son caractère de
ièque prussienne. Dans la séance du 15 décembre 1880,
té KROPATSCHEK aborda la question dont nous nous occu-

pons à la Chambre des députés de Prusse. Il fallait, selon lui, s'efforcer de réunir, dans un dépôt central, tous les ouvrages imprimés présentant de l'intérêt pour l'Allemagne et il reconnaissait que la Bibliothèque royale de Berlin était tout indiquée pour jouer ce rôle de Bibliothèque centrale, mais il ajoutait qu'au lieu de la transformer en Bibliothèque impériale, il fallait s'efforcer d'en faire une Bibliothèque nationale allemande, tout en lui conservant son caractère de Bibliothèque royale prussienne. Kropatschek revint plus tard sur la question de la Bibliothèque royale et expliqua en ces termes, le but qu'elle devait, d'après lui, se proposer : « Comme la Bibliothèque ne peut acheter tous les ouvrages qui se publient actuellement, il faut qu'elle s'efforce, avant tout, de sauver de la ruine les œuvres du passé, et de former une collection aussi parfaite que possible. » Cf. les documents parlementaires et divers articles de Kropatschek, parus dans le *Deutsches Tageblatt*, entre autres ceux du 29 avril et du 6 mai 1881. Voir aussi la réplique de Kehrbach à Kropatschek, dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1881, n° 626. ; A vrai dire, Kropatschek sortait ainsi de la question. Il ne s'agissait pas, en effet, de savoir si l'on devait s'efforcer de sauver de la ruine les œuvres du passé ; toute la discussion devrait porter sur ce point spécial : ferait-on, ou non, de la Bibliothèque royale une Bibliothèque impériale destinée à recevoir toutes les publications nouvelles parues en Allemagne et réunies par le dépôt légal? Dans un travail publié par les *Preussische Jahrbücher*, vol. 53, p. 473-492, et paru aussi en tirage à part à Berlin, chez G. Reimer, 1884, Henri von Treitschke se déclara partisan de la création d'une bibliothèque impériale disposant de ressources considérables et pouvant, grâce au dépôt légal appliqué à toute l'Allemagne, acquérir une importance qu'il lui serait toujours impossible d'avoir en tant que simple bibliothèque prussienne. Ce projet, du reste, ne pouvait, d'après lui, qu'être favorablement accueilli par la nation allemande; mais il ajoutait que, malheureusement, il le considérait « pour le moment » comme prématuré. Cette dernière assertion fut vivement combattue dans un compte rendu du travail de Treitschke, publié dans la *Kreuz-Zeitung*, 1884, n° 128 et 129, *Beilagen*, sous la signature de Kropatschek?. L'auteur de ce compte rendu déclarait que la Prusse ne devait pas hésiter à

s'imposer les plus grands sacrifices pour que la Bibliothèque royale de Berlin fut reconnue partout comme la plus importante d'Allemagne. Actuellement, c'est chose faite, et, grâce aux ressources considérables dont elle dispose, la Bibliothèque royale de Berlin a pris rang parmi les plus importantes bibliothèques du monde. Malheureusement, et en dépit de tous les efforts, il n'y a pas encore de loi du dépôt légal applicable à tout l'empire. En Saxe même, cette loi n'a pas encore été rétablie et il en résulte cette conséquence déplorable que la métropole de la librairie allemande, Leipzig, échappe absolument au dépôt légal.

XIII.

(Page 385.)

Nous croyons utile de reproduire ici, à titre de documents[1], l'*Instruction générale relative au service des Bibliothèques universitaires du 4 mai 1878*, le *Règlement du 28 novembre 1886* et enfin l'*Arrêté du 20 décembre 1893 relatif au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire*, avec le *Programme* d'examen qui l'accompagne :

Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires du 4 mai 1878.

I.

URGENCE DE CETTE INSTRUCTION.

Des crédits considérables ont été mis, depuis quatre ans, à la disposition du ministre de l'Instruction publique, pour le développement des bibliothèques des facultés.

A cette occasion, la commission du budget a exprimé la volonté formelle que les élèves fussent mis à même de trouver

1. Nous disons à titre de documents et non à titre de modèles, car l'expérience a prouvé que les règlements de nos bibliothèques universitaires étaient loin d'être parfaits, surtout en ce qui concerne la partie administrative. L'autorité du recteur sur les différents services, l'omnipotence de la commission en fait d'achats, l'existence des bibliothèques de laboratoire indépendantes, le manque d'initiative et d'autorité du bibliothécaire, le vote des crédits par une autorité locale juge et partie etc., etc., sont des défauts très graves qui ont compromis et compromettront de plus en plus l'institution.



exemple, la loi sur la presse, du 24 mars 1870, qui prescriv[illegible] autorités locales de ne pas exiger le dépôt des journaux ou [illegible] diques consacrés uniquement à l'étude des questions scienti[illegible] artistiques ou techniques, eut pour conséquence immédia[illegible] le fait même qu'elle annulait la loi sur la presse, du 1[illegible] 1851, de supprimer le service du dépôt légal. Neuf [illegible] d'expérience suffirent pour faire comprendre la grav[illegible] la faute commise, et dans sa brochure intitulée : *Ein Not[illegible] bei den sächsischen Bibliotheken*, 1879, Otto RICHTER de[illegible] le rétablissement du service si maladroitement aboli. P[illegible] texte des observations présentées par RICHTER, Otto H[illegible] bibliothécaire en chef de l'Université de Halle, publia [illegible] *Post*, de Berlin (19 mars 1880), un article reproduit ensuit[illegible] l'*Anzeiger*, 1880, n[os] 156 et 570, et dans lequel, aprè[illegible] défendu la loi du dépôt légal, « approuvée par le *consensu[illegible] tium*, c'est-à-dire par toutes les nations civilisées du mon[illegible] demandait qu'on l'étendît à tout l'empire et qu'on oblige[illegible] décret, tous les éditeurs et imprimeurs à déposer entre le[illegible] de l'État deux exemplaires, imprimés sur un papier s[illegible] durable, de tous les ouvrages qu'ils publieraient. Un [illegible] exemplaires eût été envoyé à la bibliothèque du Re[illegible] l'autre déposé dans la bibliothèque de la province où l[illegible] avait paru, et pour éviter toute erreur et tout retard d[illegible] transmission des volumes, la poste elle-même s'en fût ch[illegible] Ce système se rapprochait beaucoup de celui qui est us[illegible] États-Unis, où tout éditeur et imprimeur est obligé, sous [illegible] d'amende, de déposer deux exemplaires de tous les livre[illegible] publié à la bibliothèque du Congrès, à Washington. D[illegible] article intitulé : « Eine deutsche Reichsbibliothek », pub[illegible] l'*Allgemeine Literarische Correspondenz, Organ des allgem[illegible] deutschen Schriftsteller-Verbandes*, tome VI, n° 7, p. [illegible] Karl KRUMBACH demanda que la Bibliothèque Royale de [illegible] fût transformée en Bibliothèque Impériale et reçut, comme [illegible] les exemplaires provenant du dépôt légal. Cet article fut rep[illegible] dans le *Börsenblatt f. d. deutschen Buchhandel*, 1880 n° 161, p. 2869-72. Cf., encore, à ce propos, « In Sache[illegible] Reichs-bibliothek », *Allgemeine Literarische Corresp[illegible]* VI, n° 8, p. 108-109, et « Sprechsaal in Sachen der Reichsb[illegible]

hek », *ibid.*, n° 10, p. 146-149. La dernière partie de la proposition de Kehrbach, celle ayant trait à la conservation, à la Bibliothèque Impériale, des exemplaires du dépôt légal, fut combattue dans un travail signé K. in M., paru dans le ***Börsenblatt f. d. d. B.*** (1880, III, n° 177, p. 3110-12), sous le titre de : « Zur Frage von der Gründung einer Deutschen Reichsbibliothek und die sogenannten Pflichtexemplare ». L'auteur de cet article déclarait que, pour qu'une bibliothèque impériale pût rendre de réels services, il faudrait chercher à lui assurer un budget annuel considérable plutôt que de vouloir faire du dépôt légal sa principale ressource. Dans l'*Anzeiger* (1880, n° 886), **Petzholdt** approuva l'idée de création d'une bibliothèque impériale en demandant qu'elle fût constituée sur le modèle du British Museum.

On proposa à cette époque, dans la ***Literarische Correspondenz***, de transporter à Leipzig, à Francfort ou à Nuremberg le siège de cette bibliothèque impériale. Ces propositions, qui n'avaient, du reste, aucune chance d'être prises en considération, furent combattues énergiquement. Cf. entre autres **Dziatzko**, dans les *Preussische Jahrbücher*, vol. 48, 1881, p. 374, et Eduard Engel, dans le *Magazin für die Literatur des In- und Auslandes*, 1882, n° 53, p. 738-739. L'association générale des écrivains allemands approuva, elle aussi, le projet de transformation de la Bibliothèque royale de Berlin en Bibliothèque impériale, et dans une assemblée tenue à Weimar, le 26 septembre 1880, elle décida, à l'unanimité, d'envoyer une adresse au Chancelier pour le prier de s'intéresser à cette grande entreprise. Cette adresse fut remise au prince de Bismarck, le 30 mars 1881. Elle a été reproduite dans l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1881, n° 434 ; dans le *Börsenblatt*, 1881, t. II, n° 89, p. 1663, et dans le ***Magazin für die Literatur des In- und Auslandes***, 1881, n° 21, p. 323-324. Cf. aussi l'*Anzeiger* de Petzholdt, 1882, n° 577 ; 1883, n° 1101 ; 1884, n° 1181. — Mais tandis que les uns étaient d'avis que la Bibliothèque royale devait être convertie en Bibliothèque impériale, d'autres, au contraire, demandaient que tout en augmentant son importance on lui maintînt cependant son caractère de bibliothèque prussienne. Dans la séance du 15 décembre 1880, le député Kropatschek aborda la question dont nous nous occu-

pons à la Chambre des députés de Prusse. Il fallait, selo
s'efforcer de réunir, dans un dépôt central, tous les ouv
imprimés présentant de l'intérêt pour l'Allemagne et il r
naissait que la Bibliothèque royale de Berlin était tout ind
pour jouer ce rôle de Bibliothèque centrale, mais il aj
qu'au lieu de la transformer en Bibliothèque impériale, il f
s'efforcer d'en faire une Bibliothèque nationale allemande, to
lui conservant son caractère de Bibliothèque royale pruss
KROPATSCHEK revint plus tard sur la question de la Biblioth
royale et expliqua en ces termes, le but qu'elle devait, d'a
lui, se proposer : « Comme la Bibliothèque ne peut acheter
les ouvrages qui se publient actuellement, il faut qu'elle s'eff
avant tout, de sauver de la ruine les œuvres du passé, et
former une collection aussi parfaite que possible. » (Cf
documents parlementaires et divers articles de KROPATS
parus dans le *Deutsches Tageblatt*, entre autres ceux du 29
et du 6 mai 1881. Voir aussi la réplique de KEHRBACH à KR
SCHEK, dans l'*Anzeiger* de PETZHOLDT, 1881, n° 626.) A vrai
KROPATSCHEK sortait ainsi de la question. Il ne s'agissait pa
effet, de savoir si l'on devait s'efforcer de sauver de la ruin
œuvres du passé ; toute la discussion devrait porter sur ce p
spécial : ferait-on, ou non, de la Bibliothèque royale une Bi
thèque impériale destinée à recevoir toutes les publications
velles parues en Allemagne et réunies par le dépôt légal? I
un travail publié par les *Preussische Jahrbücher*, vol. 53, p.
192, et paru aussi en tirage à part à Berlin, chez G. Reimer, I
Henri von TREITSCHKE se déclara partisan de la création d
bibliothèque impériale disposant de ressources considérabl
pouvant, grâce au dépôt légal appliqué à toute l'Allema
acquérir une importance qu'il lui serait toujours impossible d'a
en tant que simple bibliothèque prussienne. Ce projet, du r
ne pouvait, d'après lui, qu'être favorablement accueilli par
nation allemande ; mais il ajoutait que, malheureusement, il
considérait « pour le moment » comme prématuré. Cette derni
assertion fut vivement combattue dans un compte rendu du tr
vail de TREITSCHKE, publié dans la *Kreuz-Zeitung*, 1884, n° 128
129, *Beilagen*, sous la signature de KROPATSCHEK?. L'auteur d
ce compte rendu déclarait que la Prusse ne devait pas hésiter

s'imposer les plus grands sacrifices pour que la Bibliothèque royale de Berlin fut reconnue partout comme la plus importante d'Allemagne. Actuellement, c'est chose faite, et, grâce aux ressources considérables dont elle dispose, la Bibliothèque royale de Berlin a pris rang parmi les plus importantes bibliothèques du monde. Malheureusement, et en dépit de tous les efforts, il n'y a pas encore de loi du dépôt légal applicable à tout l'empire. En Saxe même, cette loi n'a pas encore été rétablie et il en résulte cette conséquence déplorable que la métropole de la librairie allemande, Leipzig, échappe absolument au dépôt légal.

XIII.

(Page 385.)

*Nous croyons utile de reproduire ici, à titre de documents[1], l'*Instruction générale relative au service des Bibliothèques universitaires du 4 mai 1878*, le *Règlement du 28 novembre 1886* et enfin l'*Arrêté du 20 décembre 1893 relatif au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire*, avec le *Programme* d'examen qui l'accompagne :

Instruction générale relative au service des bibliothèques universitaires du 4 mai 1878.

I.

URGENCE DE CETTE INSTRUCTION.

Des crédits considérables ont été mis, depuis quatre ans, à la disposition du ministre de l'Instruction publique, pour le développement des bibliothèques des facultés.

A cette occasion, la commission du budget a exprimé la volonté formelle que les élèves fussent mis à même de trouver

*1. Nous disons à titre de documents et non à titre de modèles, car l'expérience a prouvé que les règlements de nos bibliothèques universitaires étaient loin d'être parfaits, surtout en ce qui concerne la partie administrative. L'autorité du recteur sur les différents services, l'omnipotence de la commission en fait d'achats, l'existence des bibliothèques de laboratoire indépendantes, le manque d'initiative et d'autorité du bibliothécaire, le vote des crédits par une autorité locale juge et partie etc., etc., sont des défauts très graves qui ont compromis et compromettront de plus en plus l'institution.

dans ces collections les facilités de travail les plus compl
Ces facilités sont, en effet, de droit, puisque les étudiants
été assujettis à un nouvel impôt spécial, dit *de bibliothè*
Le ministre a donc le devoir impérieux de s'enquérir de la s
tion de cette partie du service, et d'en assurer le fonctio
ment régulier.

La présente instruction entre, comme on le verra, dan
détails d'exécution qu'à première vue on pourrait juger
minutieux; mais il convient de pas oublier qu'en maint en
tout est à créer; local, matériel et personnel, et que, même
les établissements organisés à une date plus ou moins ancie
l'administration se trouve en présence de deux inconvéni
également sérieux : l'absence presque totale des moyen
contrôle, la diversité des méthodes d'enregistrement et de
sement. Il a donc paru indispensable de faire une applica
nouvelle, mais nécessairement plus détaillée et plus raison
du principe qui a inspiré l'instruction ministérielle de 1876
le classement des bibliothèques populaires. Un exemplair
ce document est joint à la présente instruction. Les recomm
dations auxquelles on a cru devoir s'arrêter seront, san
doute, superflues pour les bibliothécaires expérimentés;
elles seront consultées avec un profit certain par ceux de
collègues qui peuvent être prochainement nommés.

Il convient d'ajouter que les réformes les plus salutair
pourraient être introduites tout d'une pièce, sans tenir com
d'un ordre ancien. Il sera donc entendu que, dans les bib
thèques qui comptent déjà un grand nombre d'ouvrages et
il existe un inventaire et des catalogues régulièrement tenus,
délégués du ministre aviseront aux mesures à prendre p
raccorder les anciens travaux avec le nouveau procédé de cla
ment.

II.

DEVOIRS DU BIBLIOTHÉCAIRE.

Le bibliothécaire a une double mission :

1° Conserver avec la fidélité la plus scrupuleuse le dépôt do
il est constitué le gardien responsable;

2° Mettre les professeurs et les élèves à même d'user de ce dépôt avec toute la liberté que comporte cette responsabilité.

De leur côté, les professeurs et les élèves doivent considérer que les mesures de sauvegarde et d'ordre intérieur édictées par le règlement ont pour premier mobile leur propre intérêt, puisqu'elles tendent à assurer la conservation des livres nécessaires à leurs travaux. Ils doivent se souvenir, en outre, que l'État a le droit et le devoir de contrôler, par des vérifications annuelles, la présence des livres acquis à l'aide des deniers du Trésor public, et devenus par ce fait propriété nationale.

Le bibliothécaire doit être toujours en mesure de fournir à son successeur, ou à l'inspecteur délégué par le ministre, les moyens de reconnaître exactement la situation de la bibliothèque *dans toutes ses parties*. Cette obligation nécessite l'inscription immédiate, sur ses trois catalogues, des ouvrages acquis ou reçus en don; elle exige, par surcroît, l'observation *rigoureuse* des règles relatives à la tenue du *registre de prêt*.

Le premier des catalogues (voir modèle n° 1) tient lieu à la fois de *registre d'entrée*, d'*inventaire* et de *registre de récolements*. Il représente la bibliothèque tout entière dans l'ordre invariable de ses numéros, constate la date d'arrivée de chaque ouvrage, en donne la description complète et permet de fa[illegible] toute sûreté un récolement auquel il ouvre une colonne sp[illegible] voir modèle n° 1). Le registre d'entrée-inventaire doit être établi en trois tomes reliés : l'un affecté aux inscriptions du grand format ou in-folio ; le second, aux inscriptions du moyen format ou in-quarto; le troisième, au petit format ou in-octavo.

Les numéros portés sur ce registre ne [illegible]ent plus être modifiés ou changés; ils demeurent acq[illegible] chaque ouvrage et servent à le retrouver quand on con[illegible]te le catalogue alphabétique ou le catalogue méthodique.

Pour répondre aux demandes, deux autres catalogues sont nécessaires. Ceux-ci sont tenus par cartes ou folios mobiles seul moyen de permettre indéfiniment l'intercalation). Le premier est le *catalogue alphabétique* des noms d'auteurs; le second, le *catalogue méthodique* des ouvrages classés par ordre de matières; ces catalogues reproduisent nécessairement, en regard de chacun des ouvrages, le numéro sous lequel il a été inscrit au *registre d'entrée-inventaire*.



dans ces collections les facilités de travail les plus comp
Ces facilités sont, en effet, de droit, puisque les étudian
été assujettis à un nouvel impôt spécial, dit *de biblioth*
Le ministre a donc le devoir impérieux de s'enquérir de la
tion de cette partie du service, et d'en assurer le foncti
ment régulier.

La présente instruction entre, comme on le verra, da
détails d'exécution qu'à première vue on pourrait juge
minutieux; mais il convient de pas oublier qu'en maint e
tout est à créer: local, matériel et personnel, et que, mêm
les établissements organisés à une date plus ou moins anc
l'administration se trouve en présence de deux inconvé
également sérieux : l'absence presque totale des moye
contrôle, la diversité des méthodes d'enregistrement et de
sement. Il a donc paru indispensable de faire une appli
nouvelle, mais nécessairement plus détaillée et plus rais
du principe qui a inspiré l'instruction ministérielle de 187
le classement des bibliothèques populaires. Un exemplai
ce document est joint à la présente instruction. Les recon
dations auxquelles on a cru devoir s'arrêter seront, san
doute, superflues pour les bibliothécaires expérimentés:
elles seront consultées avec un profit certain par ceux de
collègues qui peuvent être prochainement nommés.

Il convient d'ajouter que les réformes les plus salutai
pourraient être introduites tout d'une pièce, sans tenir c
d'un ordre ancien. Il sera donc entendu que, dans les b
thèques qui comptent déjà un grand nombre d'ouvrages
il existe un inventaire et des catalogues régulièrement tenu
délégués du ministre aviseront aux mesures à prendre
raccorder les anciens travaux avec le nouveau procédé de cl
ment.

II.

DEVOIRS DU BIBLIOTHÉCAIRE.

Le bibliothécaire a une double mission :

1° Conserver avec la fidélité la plus scrupuleuse le dépôt d
il est constitué le gardien responsable;

Mettre les professeurs et les élèves à même d'user de ce
t avec toute la liberté que comporte cette responsabilité.
: leur côté, les professeurs et les élèves doivent considérer
.es mesures de sauvegarde et d'ordre intérieur édictées par
:glement ont pour premier mobile leur propre intérêt,
qu'elles tendent à assurer la conservation des livres néces-
s à leurs travaux. Ils doivent se souvenir, en outre, que
t a le droit et le devoir de contrôler, par des vérifications
elles, la présence des livres acquis à l'aide des deniers du
or public, et devenus par ce fait propriété nationale.
bibliothécaire doit être toujours en mesure de fournir à
successeur, ou à l'inspecteur délégué par le ministre, les
ens de reconnaître exactement la situation de la bibliothèque
toutes ses parties. Cette obligation nécessite l'inscription
:diate, sur ses trois catalogues, des ouvrages acquis ou reçus
on; elle exige, par surcroît, l'observation *rigoureuse* des
s relatives à la tenue du *registre de prêt.*
premier des catalogues (voir modèle n° 1) tient lieu à la
le *registre d'entrée*, d'*inventaire* et de *registre de récole-*
's. Il représente la bibliothèque tout entière dans l'ordre
riable de ses numéros, constate la date d'arrivée de chaque
age, en donne la description complète et permet de faire en
: sûreté un récolement auquel il ouvre une colonne spéciale
modèle n° 1). Le registre d'entrée-inventaire doit être
i en trois tomes reliés : l'un affecté aux inscriptions du
d format ou in-folio ; le second, aux inscriptions du moyen
at ou in-quarto; le troisième, au petit format ou in-octavo.
s numéros portés sur ce registre ne peuvent plus être modi-
ou changés; ils demeurent acquis à chaque ouvrage et
ent à le retrouver quand on consulte le catalogue alphabé-
: ou le catalogue méthodique.
our répondre aux demandes, deux autres catalogues sont
ssaires. Ceux-ci sont tenus par cartes ou folios mobiles
moyen de permettre indéfiniment l'intercalation). Le pre-
est le *catalogue alphabétique* des noms d'auteurs; le
id, le *catalogue méthodique* des ouvrages classés par ordre
natières; ces catalogues reproduisent nécessairement, en
•d de chacun des ouvrages, le numéro sous lequel il a été
it au *registre d'entrée-inventaire.*

Enfin, la justification de l'absence d'un livre demandé exi la tenue de *registres de prêts* et *de disparitions*, qui permett de constater à quelle date précise ce livre a été *prêté* ou recon *manquant*.

Ces indications générales seraient incomplètes si l'on ne sign lait dès le début quelques points essentiels, qu'on se prop d'ailleurs de développer dans le cours de cette instruction :

1° On doit *timbrer*, *numéroter* et *inventorier* chaque brochu aussi bien que chaque livre *le jour même de leur entrée*. l'entrée est trop considérable pour que lesdites opératio puissent être accomplies en un seul jour, elles devront, en to cas, être commencées sans aucun retard et poursuivies sa interruption. Il est spécialement entendu qu'aucun prêt pourra être consenti, sous aucun prétexte, avant l'enregistr ment complet des ouvrages.

2° Les numéros mentionnés au registre d'entrée deviennent pa tie intégrante du volume, qu'ils désigneront partout désormais leur ordre se succède sans interruption.

3° Ces numéros doivent être *simples*, c'est-à-dire sans aucu des sous-chiffres ou des indications de séries trop souvent imp sés par la multiplicité des sections introduites dans les cat logues.

En résumé, *timbrage* et *numérotage* immédiats, mise à jo simultanée des *trois catalogues*, tenue exacte du *registre d prêts* et *de disparitions* : telles sont les règles dont l'observati rigoureuse peut seule constituer une bibliothèque bien ordonn

III.

OPÉRATIONS DU CLASSEMENT.

Le classement d'un ouvrage ne comporte pas moins de sep opérations accomplies dans l'ordre suivant : 1° *timbrage*; 2° *numé rotage*; 3° *inscription au registre d'entrée-inventaire*; 4° *inscrip tion au catalogue alphabétique*; 5° *inscription au catalogue méthodique*; 6° *intercalation des cartes à leurs catalogues res pectifs*; 7° *placement de l'ouvrage sur les rayons*.

1° Timbrage.

Timbrer le titre et la dernière page de chaque volume, en ayant soin de placer le timbre aussi avant que possible dans le corps de la page, sans toutefois couvrir le texte. Le timbre ayant pour but de prévenir et de faire reconnaître les détournements, il est essentiel qu'il ne suffise pas de couper une marge pour le faire disparaître. Pour les volumes dépassant 100 pages, on timbre aussi au timbre sec la page 99. Pour les atlas et les recueils d'estampes, timbrer chaque carte et chaque estampe.

Gravure du timbre. — Le timbre ne doit pas être trop grand. La légende la plus abrégée est la meilleure. Tout ornement est inutile. Adopter des caractères maigres : ils sont moins sujets à s'empâter, et la légende est plus propre et plus lisible.

2° Numérotage.

Mode d'inscription. — Dès l'arrivée d'un ouvrage, on doit lui donner le numéro de son ordre d'arrivée, et répéter le même numéro sur chaque tome, si l'ouvrage en compte plusieurs.

Le numéro d'ordre est inscrit à l'encre : 1° au coin supérieur de la page du titre, à droite; 2° sur l'étiquette collée au dos du livre, près du talon.

S'assurer que le papier du titre est collé, et, s'il ne l'est pas, couvrir préalablement de sandaraque le coin destiné à l'inscription. Inscrire les chiffres très lisiblement.

Étiquettes. — Les étiquettes rondes se décollent moins facilement que celles qui sont carrées. Si elles ne sont pas gommées à l'avance, les coller soit avec de la gomme liquide, soit avec de la colle de farine saupoudrée d'alun, qui la défend contre les insectes.

Point de départ du numérotage. — Si les ouvrages de la bibliothèque n'ont pas encore reçu de numéro, on partira du numéro 1 ; s'ils ont déjà un ancien numérotage, on le respectera en se bornant à partir désormais du numéro le plus élevé atteint par le précédent classement.



1er *Exemple.* — Le dernier numéro de l'ancien classem étant 33001, le nouveau partira du numéro 33002 inclusivem

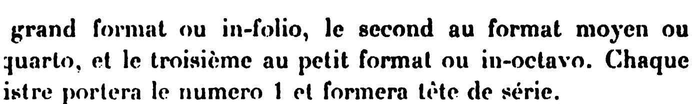
2e *Exemple.* — La bibliothèque étant divisée en plusi sections numérotées séparément depuis 1, d'où il résulte qu *théologie* est parvenue au numéro 1542; la *jurisprudence* numéro 1828; les *sciences*, au numéro 1998; les *belles-lett* au numéro 2240; l'*histoire*, au numéro 1997. Supprimant sections, le nouveau numérotage partira du numéro 3998. n'a été atteint par aucune, et continuera sans interruptio sans observer d'autre ordre que celui de l'arrivée des ouvra. en ayant toutefois égard au sectionnement par format.

Sectionnement du numérotage par format. — Le sectio ment par format a pour objet de placer sur les rayons des si de volumes ayant tous à peu près la même hauteur. Leur con vation en est meilleure, car la reliure d'un grand volume sou toujours du voisinage d'un volume trop petit. Ajoutons l'on gagne de la place en ne confondant pas sur le même ra des livres de grandeurs inégales. Les formats reconnus dan mode d'opérer sont au nombre de trois : 1o *grand* form 2o *moyen* format; 3o *petit* format, qui correspondent aux dés tions généralement reçues d'*in-folio*, *in-quarto*, *in-octavo*. P faire en sorte que leur division ne soit pas un obstacle sur rayons, où il est essentiel de maintenir la suite des numéros s interruption, on réservera d'avance à chaque format une s de numéros déterminée de façon à laisser le champ libre accroissements futurs.

1er *Exemple.* — Étant donnée une bibliothèque de 20. volumes non encore numérotés, on réservera les numéros 9999 pour les grands formats; 10.000 à 29.000 pour les m formats; 30.000 et suivants pour les petits formats.

2e *Exemple.* — Étant donnée une bibliothèque déjà num tée, comme celle dont il est question au paragraphe précé voir plus haut, 2e *exemple*, on sectionnera par format qu'il vient d'être dit, à partir du numéro le plus élevé qu atteint les anciennes divisions.

Nécessité de trois registres d'entrée. — Le sectionnement format exige que le *registre d'entrée* ou *catalogue numér* se divise en trois registres ouverts, le premier aux inscrip



grand format ou in-folio, le second au format moyen ou quarto, et le troisième au petit format ou in-octavo. Chaque istre portera le numero 1 et formera tête de série.

leconnaissance des formats. — Il est utile de préciser ici moyens de déterminer chaque format. A l'époque où le papier it fabriqué selon des règles de dimension qui variaient peu, reconnaissait le format en comptant les pages de la feuille npression. Les désignations d'in-folio, in-quarto, in-octavo résentaient alors une hauteur fixe. Il n'en est plus de même ourd'hui que les feuilles d'impression sont de dimensions très érentes, et que certains in-octavo deviennent plus grands un in-folio du xvi[e] siècle. L'indication actuelle a donc perdu ancienne signification, car elle ne répond pas toujours à l'in- ation de la hauteur du livre; elle doit être abandonnée pour désignations suivantes, répondant mieux aux dimensions lles :

1° *grand format* (comprenant tous les volumes dépassant centimètres);

2° *Moyen format* (comprenant les volumes hauts de 25 à centimètres);

3° *Petit format* (comprenant les volumes au-dessous de centimètres).

'ormats inégaux. — Il peut arriver qu'un ouvrage de petit le moyen format soit accompagné d'un atlas grand format. ce cas, l'inscription de l'atlas à l'inventaire sera jointe à celle l'ouvrage, sans que l'on se préoccupe de la différence des nats. Mais si l'atlas ne peut être rangé sur le même rayon, l'y remplacera par une planchette indicatrice portant au dos umero attribué à l'ouvrage et, sur une des faces, la désigna- du lieu où cet atlas sera déposé.

'lanchettes indicatrices. — Les planchettes indicatrices seront lement employées pour représenter sur les rayons : 1° les es prêtés; 2° les livres disparus; 3° les livres précieux placés s rang, dans des réserves particulières; 4° les livres envoyés reliure.

es planchettes seront en bois blanc et fabriquées le plus sim- nent possible. Elles affecteront la forme d'un volume d'une isseur suffisante pour que leur dos reçoivent l'étiquette.

3° Inscription au registre d'entrée-inventaire.

Après avoir numéroté le livre et reconnu son forma inscrira son numéro, son titre abrégé et ses conditions rielles sur le registre d'entrée affecté à son format. Il a é quel était l'objet de ce catalogue et pourquoi il se divi trois registres destinés aux inscriptions de l'in-folio, d quarto et de l'in-octavo.

Le tracé et les légendes de chaque registre seront conf au modèle d'État (voir le modèle n° 1). On ne saurait trop re que, une fois inscrits, les numéros de chaque ouvrage immuables et servent de points de repère dans les indic des catalogues alphabétique et méthodique.

Conditions du registre. — Le *registre d'entrée-inven* devra être de papier de fil bien collé et réglé (espacemen lignes, 2 centimètres). Ménager des marges assez grandes permettre plus tard une seconde reliure, s'il est nécessair cas d'erreur, ne pas faire de grattages, mais barrer d'un léger et écrire à l'encre rouge toute correction.

Indication des reliures. — L'inscription des titres d'ouv pourra être abrégée de façon à ne pas tenir plus d'une ligne.

Pour la sûreté du récolement, il ne faudra pas omettre, t fois, le détail des conditions de reliure, en abrégeant com suit ces dernières indications :

Basane............	bas.	Miniatures........	min.
Blanc...............	bla.	Notes manuscrites...	n. ms.
Bleu...............	bl.	Parchemin..........	parch.
Broché.............	br.	Percaline..........	perc.
Compartiments......	comp.	Petits fers...........	p. fers
Cartonné..........	cart.	Planches..........	pl.
Chagrin..........	ch.	Plaquette..........	plaq.
Dédicace autographe	ded. aut.	Portrait.............	ptr.
Demi-reliure........	d.-r.	Rouge..............	r.
Dentelles...........	dent.	Veau brun.........	v. br.
Dessins.............	des.	Veau écaillé. — Veau fauve. — Veau marbré. — Veau racine. — Veau tacheté.....	v. éc. v. f. v. m. v. r. v. t.
Filets...............	fil.		
Doré sur tranche....	tr. d.		
Fleurs de lis.........	fl. d. l.		
Gaufré............	gf.	Vélin.............	vél.
Gravures..........	grav.	Vert..............	v.
Maroquin rouge, bleu, jaune, noir, vert....	mar. r., bl., j., n., v.	Violet............	viol.

Recueil de pièces. — Donner l'indication du blason, si la liure est blasonnée. On ne doit pas omettre le catalogue détaillé des pièces de recueils factices (sous la rubrique 1re *pièce*, *p.*, *etc.*).

Avoir soin de mentionner à la colonne *observations* les dédicaces autographes et les notes manuscrites qui pourront se rencontrer.

Inscriptions réservées. — Si l'ouvrage est broché, s'abstenir de toute indication, en se réservant de mentionner plus tard le détail de sa reliure.

Les périodiques et les ouvrages non terminés ne seront inscrits à l'inventaire qu'à la fin de la publication ou d'une série complète. Jusque là, leur inscription aura lieu, en la forme ordinaire, dans un cahier particulier avec numérotage provisoire et affectation d'un local spécial.

Inscription des doubles. — Les doubles doivent être portés sur l'inventaire et sur les catalogues. L'expérience a prouvé, d'une part, qu'ils pouvaient être utiles, et, d'autre part, que leur isolement ou leur aliénation avaient des inconvénients plus grands que le bénéfice de leur renvoi.

1° Inscription au catalogue alphabétique.

Le catalogue alphabétique a pour objet de répondre, à bref délai, à toutes les demandes qui concernent un nom d'auteur.

Ce catalogue ne saurait être établi sur un registre à folios fixes, par ce motif déterminant qu'il est impossible de mesurer les accroissements à venir et de leur ménager un espace suffisant. Le catalogue alphabétique doit donc être établi sur cartes ou folios mobiles, en telle sorte qu'il puisse se prêter indéfiniment à tous les besoins, sans obliger le bibliothécaire à des remaniements, avec la perspective de la refonte complète d'un travail considérable.

Nous ne saurions recommander exclusivement un modèle de carte ou de folio mobile. Le meilleur est sans contredit celui qui, au meilleur marché possible, permettra d'assembler et de désassembler facilement le catalogue pour chaque intercalation.

été mis en avant jusqu'ici. Les uns font passer dans le une broche de bois ou de fer; d'autres permettent de les ter comme des feuillets de livre au moyen d'une charn toile qui les rattache à une sorte de registre à souche ; encore usent de folios mobiles reliés par la pression bandes de fer à vis graduées comme pour les registres ma militaires. En principe, ces méthodes sont préférables à des cartes en boîtes qui sont dépourvues de toute att risquent de s'éparpiller. Mais elles présentent le triple in nient d'être coûteuses, de ne pouvoir permettre ni une i lation rapide, ni l'utilisation des cartes anciennes. Le n expédient serait, si on s'en tient aux cartes ancien mod les retenir en boîtes au moyen d'un appareil à grille (voir n° 6), puis on rangera les boîtes dans un corps de rayo de 1m,50. Pour faciliter l'examen des cartes, chaque sera doublée d'une planchette sortant à volonté pour su la boîte, si elle est attirée extérieurement, comme cela tique à la Bibliothèque nationale.

Les cartes doivent être de carton léger et avoir au 10 centimètres sur 6. Toute latitude est laissée si on l plus grandes.

L'écriture ronde, ou tout au moins un peu relevée, est mandée dans l'inscription des cartes; elle est plus net lisible et tient moins de place.

Béclard (A.-P.) 842

Éléments d'anatomie. — 4e édit. Paris, 1864, in-8.

· titre de l'ouvrage ci-dessus est abrégé; il ne doit être é en son entier que sur le catalogue méthodique, où il sera ours facile de le retrouver, si on a besoin d'éclaircisse- ts.

ɔrsqu'un auteur portera plusieurs prénoms, les inscrire , au moins par leurs lettres initiales. Ne pas oublier les ·s distinctifs et désignations d'origine ou d'emplois, lorsqu'il ira de noms répandus comme *Dubois*, *Durand*, *Duval*, etc., Ranger tous les homonymes par ordre alphabétique de pré- ɪs, après avoir porté ceux dont les prénoms restent inconnus, ui se succèdent par rang de date.

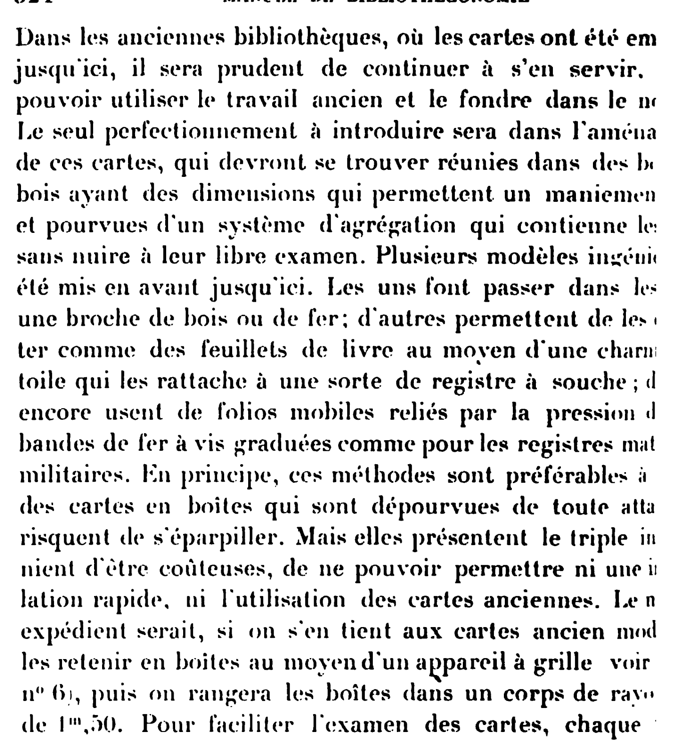
on inscrit une traduction ou un ouvrage fait en collabora- , faire la carte au nom de l'auteur traduit ou du premier ·ur nommé. Ne pas négliger d'établir ensuite des cartes de ɾoi au nom du traducteur et de chaque collaborateur. Ces ·ois seront sommaires. Exemple : après avoir fait la carte *Cours élémentaire de culture des bois*, par Lorentz, complété Parade, n° 1245, et celle du *Robinson* de Daniel de Foé, tra- par le docteur Boisseau, n° 1819, on dressera par surcroît leux cartes suivantes :

Parade (A.)

. Lorenz, 1245.

Boisseau (Dr J.-G.)

V. Foë (Dan. de), 1819.



Dans les anciennes bibliothèques, où les cartes ont été em
jusqu'ici, il sera prudent de continuer à s'en servir,
pouvoir utiliser le travail ancien et le fondre dans le n
Le seul perfectionnement à introduire sera dans l'améa
de ces cartes, qui devront se trouver réunies dans des b
bois ayant des dimensions qui permettent un maniemen
et pourvues d'un système d'agrégation qui contienne le
sans nuire à leur libre examen. Plusieurs modèles ingéni
été mis en avant jusqu'ici. Les uns font passer dans le
une broche de bois ou de fer; d'autres permettent de les
ter comme des feuillets de livre au moyen d'une charn
toile qui les rattache à une sorte de registre à souche; d
encore usent de folios mobiles reliés par la pression d
bandes de fer à vis graduées comme pour les registres mat
militaires. En principe, ces méthodes sont préférables à
des cartes en boîtes qui sont dépourvues de toute atta
risquent de s'éparpiller. Mais elles présentent le triple in
nient d'être coûteuses, de ne pouvoir permettre ni une i
lation rapide, ni l'utilisation des cartes anciennes. Le n
expédient serait, si on s'en tient aux cartes ancien mod
les retenir en boîtes au moyen d'un appareil à grille voir
n° 6), puis on rangera les boîtes dans un corps de rayo
de 1m,50. Pour faciliter l'examen des cartes, chaque
sera doublée d'une planchette sortant à volonté pour su
la boîte, si elle est attirée extérieurement, comme cela
tique à la Bibliothèque nationale.

Les cartes doivent être de carton léger et avoir a
10 centimètres sur 6. Toute latitude est laissée si on l
plus grandes.

L'écriture ronde, ou tout au moins un peu relevée, est
mandée dans l'inscription des cartes; elle est plus ne
lisible et tient moins de place.

Quand le bibliothécaire écrit une carte, il doit vei
que l'inscription de tête se dégage nettement à l'œil. S
exemple, à inscrire les *Éléments d'anatomie* de Béc
portent le numéro 812, il disposera ainsi son inscrip
haut de la carte est seul figuré.

Béclard (A.-P.)	842
Éléments d'anatomie. — 4[e] édit. Paris, 1864, in-8.	

titre de l'ouvrage ci-dessus est abrégé ; il ne doit être en son entier que sur le catalogue méthodique, où il sera urs facile de le retrouver, si on a besoin d'éclaircisse-s.

sequ'un auteur portera plusieurs prénoms, les inscrire au moins par leurs lettres initiales. Ne pas oublier les distinctifs et désignations d'origine ou d'emplois, lorsqu'il a de noms répandus comme *Dubois*, *Durand*, *Duval*, etc., langer tous les homonymes par ordre alphabétique de pré-, après avoir porté ceux dont les prénoms restent inconnus, i se succèdent par rang de date.

on inscrit une traduction ou un ouvrage fait en collabora-faire la carte au nom de l'auteur traduit ou du premier ır nommé. Ne pas négliger d'établir ensuite des cartes de oi au nom du traducteur et de chaque collaborateur. Ces ois seront sommaires. Exemple : après avoir fait la carte *ours élémentaire de culture des bois*, par Lorentz, complété 'arade, n° 1245, et celle du *Robinson* de Daniel de Foé, tra-par le docteur Boisseau, n° 1819, on dressera par surcroît ux cartes suivantes :

Parade (A.)	**Boisseau (D[r] J.-G.)**
Lorenz, 1245.	V. Foë (Dan. de), 1819.

Si l'auteur est anonyme ou pseudonyme, et si l'on n' trouvé son nom dans les répertoires de Barbier ou de Qu mettre en vedette le nom de la matière à la place du n l'auteur. Admettons, par exemple, que les auteurs des *Élé d'anatomie* et de la *Culture des bois* soient restés inconn usera des désignations d'*Anatomie* dans le premier cas *Bois* dans le second.

Si le bibliothécaire, pour plus de commodité, voulait également sur ce catalogue tout autre nom de personne, d ou de matière, il n'en aurait que plus de titres à la reco sance du public.

Les bibliothécaires expérimentés savent, du reste, co la multiplicité des renvois est précieuse. Un catalogue ordonné ne contient jamais trop de renvois.

5° Inscription au catalogue méthodique.

Le *catalogue méthodique* ou *catalogue par ordre de mat* a pour objet de mettre en évidence l'ensemble des connaiss humaines que renferme la bibliothèque et de renseigner les vailleurs qui désirent étudier une matière déterminée.

Ce catalogue doit être fait sur cartes ou folios mobiles, co le catalogue alphabétique et pour les mêmes motifs. La divi adoptée pour le classement des matières sera conforme à cell *Manuel du libraire*, par Brunet, comme étant la plus répan Il est évident que les bibliothécaires de nos établissements s tifiques développeront encore certaines divisions de ce cl ment; ils seront conduits à ces perfectionnements par la rich même des spécialités de leurs dépôts. Les cartes ou folios mo seront rédigés dans l'ordre suivant :

1° En haut, indiquer la classe en petits caractères;

2° A la suite, indiquer en gros caractères la division ava date de l'impression, et ensuite le titre complet de l'ouvra laissant un blanc intermédiaire suffisant;

3° Terminer par le numéro d'ordre.

ıéd. — ANATOMIE, 1864.

ments d'anatomie géné- par P.-A. Béclard, 4e ıugmentée d'un précis ›logie, de nombreuses ›ns et de 80 figures, . Jules Béclard. Paris, n. 1864, in-8° (n° 812).

Sc. agr.— SILVICULTURE, 1860.

Cours élémentaire de culture des bois créé à l'École Forestière de Nancy, par Lorentz, complété et publié par A. Parade, 4e édition. Nancy, Grimblot, 1860, in-8° (n° 915).

ıpriation de certaines bibliographies imprimées. — Les ıphies spéciales déjà imprimées pourront être utilisées bliothécaire. Lorsque le cas se présentera, il lui suffira néroter les articles et de les prendre comme parties inté- de son *catalogue*.

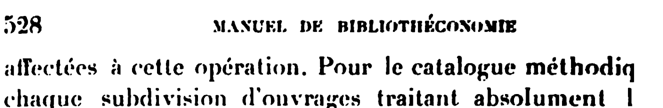
ple. — Si une bibliothèque possède plusieurs milliers de ıdes, le meilleur parti à prendre est de porter les numéros de ces mazarinades sur les marges d'un exemplaire de la *aphie des mazarinades*, publiée par la Société de l'His- France. Cet exemplaire devra être collé et interfolié, ı à permettre l'inscription des numéros et les additions ront se présenter. On obtiendra de la sorte un double : rapidité dans le travail et netteté d'aspect; on pourra renseigner plus complètement le travailleur.

observation pour la *Bibliographie biographique* d'ŒT- ıui donne le détail de toutes les biographies imprimées l'année 1854.

ıne, pour les recueils si nombreux et si étendus des ıbliées pour ou contre les jésuites, on pourra se servir mplaire de la *Bibliographie du Père* CARAYON, etc., etc.

6° INTERCALATION DES CARTES.

ur achèvement, les cartes des catalogues sont interca- l'ordre alphabétique ou dans l'ordre méthodique. Nous rlé déjà de l'intercalation des homonymes, et des boîtes



affectées à cette opération. Pour le catalogue méthodiq chaque subdivision d'ouvrages traitant absolument l sujet, on observe l'ordre chronologique.

7° Placement des volumes sur les rayons.

Organisation des travées. — Une fois inscrit aux tr logues, l'ouvrage est ce qu'on appelle *propre au serv* ne reste plus qu'à le placer à son numéro sur les rayons

Une étiquette placée à hauteur de l'œil au milieu de travée portera un numéro d'ordre très apparent en romains. Sous ce numéro d'ordre on indiquera en chiffre le premier et le dernier numéro de la travée. Étant d travée XII contenant les ouvrages numérotés de 3002 l'étiquette sera ordonnée ainsi :

TRAVÉE XII
Numéros 3002 à 3150

Chaque salle recevra également un numéro d'ordre pl porte à hauteur de l'œil, avec indication de la premièr la dernière travée, du premier et du dernier numéro. Éta née, par exemple, la salle 3, renfermant les travées 40 à numéros 10000 à 12500, le cartouche sera conforme à ce n

SALLE III [1]
TRAVÉES 40-52
Numéros 10000 à 12500

1 On pourra substituer au numéro de la salle le nom d'un d d'un testateur ayant accru les richesses de la bibliothèque.



Un tableau synoptique des salles, des travées et des numéros ra placé dans le cabinet du catalogue (voir modèle n° 5). La lonne *Indications locales*, qui est la dernière de ce tableau, t destinée à fournir des points de repère aux employés nouaux dans le service. Les dispositions locales ne permettent s toujours, en effet, de donner aux salles une suite naturelle, il est bon, dès le point de départ, de se diriger en toute certide soit au rez-de-chaussée, soit à tel étage, soit à tel pavillon.

Après avoir parlé des dispositions d'ordre général, nous ppellerons que, dans chaque travée, les numéros se comptent gauche à droite et de bas en haut. De même, dans chaque lle, les travées se comptent en partant de la gauche de la porte entrée. Les travées placées au milieu des salles observent le ême ordre et viennent après les travées adossées aux murs.

Formats atlantiques. — Les grands formats de certains atlas cessitent une travée spéciale sous la forme d'un comptoir sur s rayons duquel ils seront placés horizontalement, dans l'intét de leur conservation. Cette travée réservée sera le plus près ssible de la salle de travail, sinon dans cette salle même.

Ouvrages usuels. — Dans la salle de travail seront aussi plas les ouvrages usuels, tels que dictionnaires, recueils encyclodiques, annuaires et répertoires de tous genres. Un large pitre devra être voisin de la travée spéciale qui contiendra s publications, de telle sorte que les travailleurs soient à même les consulter librement, à la condition toutefois qu'ils restent debout et ne pourront emporter les volumes à leur place.

Il est entendu que les ouvrages réunis ainsi seront représens sur les rayons de la bibliothèque par des planchettes indicaces qui permettront de les retrouver lors des récolements.

Il en sera de même pour les ouvrages précieux ou très rares ui devront être qualifiés tels avec discernement). Remplacés r des planchettes indicatrices sur les rayons, ils seront placés ns des buffets ou sous des vitrines fermant à clef. Les vitrines rviront surtout à l'exposition des reliures et des autographes marquables. A moins de motifs particuliers, un livre ou anuscrit ne devra jamais être exposé ouvert sous une vitrine.

57. — Plus récemment, W. ALTMANN s'est également déclaré l'adversaire de ce projet (« Bibliothekstechnisches » *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 413), que F. EICHLER, au contraire, a approuvé dans un article intitulé aussi « Bibliothekstechnisches », *ibid.*, 1894, p. 310. Un mouvement se dessine en ce moment en Allemagne en faveur, d'une association de bibliothécaires. Cette association se constituerait comme section spéciale du « Verein der deutschen Philologen und Schulmänner » qui doit précisément tenir à Dresde, du 28 septembre au 2 octobre prochain, sa 44e réunion. Espérons que les hautes personnalités qui ont pris l'initiative de ce projet sauront le mener à bonne fin. — Puisque nous parlons de l'association fondée dernièrement en Autriche, disons que c'est dans une réunion tenue le 8 décembre 1895 dans l'amphithéâtre du séminaire de philologie de l'Université de Vienne et présidée par le Directeur de la Bibliothèque de la Cour, M. le professeur W. Ritter von HARTEL, que fut fondé le « Verein für Bibliothekswesen ». Les statuts en furent discutés et votés dans la même séance. Cf. *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 48-49. — La première assemblée de l'association a eu lieu dans l'amphithéâtre du séminaire de philologie de l'Université de Vienne le 23 février 1896, sous la présidence de F. GRASSAUER. Le *Centralblatt f. B.* a publié les règlements de la Société, XIII, 1896, p. 268-270. Il s'est fondé aussi une *Library Association* en Australie. Voir à ce propos : « The Australasian Library Association », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 275-276.

Page 436. — Sur le *Library Journal* et l'*A. L. A.*, cf. *Library Journal*, XIX, 1894, p. 191-192. — R. R. BOWKER, « The Library Journal and library organization : a twenty years' retrospect », *The Library*, XXI, 1896, p. 5-9. — Le 17e Congrès des Bibliothécaires américains s'est tenu en 1895 à Denver and Colorado Springs ; le 18e, en 1896, à Cleveland. Non content de reproduire les compte rendus des réunions de l'Association, le *Library Journal* publie encore la liste des bibliothécaires qui font partie de la société et donne les noms des membres nouveaux. Cf. *Library Journal* « A. L. A. Statistics », XXI, 1896, p. 501-502. — L'*A. L. A.* a nommé une commission choisie parmi ses membres et qui est chargée de la publication de travaux bibliographiques : voir W. J. FLETCHER, « The work of the publishing section » [of the A. L. A.], *Library Journal*, XIX, 1894, p. 102. — Sur les associations de bibliothécaires qui se sont créées dans différents états de l'Union, cf. E. L. ADAMS, « Work accomplished by the various state library associations », *Library Journal*, XX, 1895, p. 380-382. Le *Library Journal* publie en outre régulièrement le compte rendu détaillé des réunions que tiennent ces associations, ainsi que celui des assemblées des « library clubs » qui se sont constitués dans certaines grandes villes.

— Le 29 et 30 novembre 1895 a eu lieu à Atlanta une conférence « of *women* librarians », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 15-16.

Page 437. — Sur le Congrès de Chicago voir aussi « Congrès des

velable, il faudra que l'ouvrage soit rapporté et réinscrit
registre.
ıt exceptés du prêt : 1° les livres demandés fréquemment;
périodiques; 3° les dictionnaires; 4° les ouvrages de prix;
gravures, cartes et plans; 6° les ouvrages brochés.
bibliothécaire est chargé de tenir le registre de prêt. Si un
prêté n'est pas rapporté dans le délai voulu, ce fonction-
doit en avertir le jour même la commission de la biblio-
e; faute de quoi, il est responsable de la non-réintégra-

registre de prêt sera établi conformément à l'état ci-joint
le n° 2); les inscriptions de la première et de la dernière
ıe devront être écrites lisiblement sous les yeux du biblio-
re par l'emprunteur lui-même, afin de prévenir toute con-
ion. En tête du registre figurera, sur feuille mobile, une
lphabétique des emprunteurs avec renvois à leurs inscrip-
L'ouvrage prêté ne pourra quitter son rayon sans y être
acé par une planchette indicatrice portant au dos le même
ro d'ordre, et, sur un de ses plats, une carte donnant le
le l'emprunteur avec le titre sommaire de l'ouvrage. Au
de l'ouvrage, la planchette sera retirée, biffée et réunie
lanchettes disponibles.
chaque inspection, le délégué du ministère, après avoir
né et visé le registre de prêt, se fera remettre un état cer-
e la situation de ce registre. Cet état devra être transmis
nistre et accompagné, s'il y a lieu, de propositions moti-

manuscrits ne pourront être prêtés que sur l'autorisation
le du ministre, après l'avis du bibliothécaire et de la com-
on.
olements. — Une partie des folios du catalogue numérique
cupée par un état de récolements s'étendant à une période
années (modèle n° 1).
termes du règlement général de comptabilité, dont les
itions sont obligatoires pour tous les services publics, le
ment des collections doit être *annuel*; il doit, en outre,
enouvelé à chaque mutation du fonctionnaire responsable.
eut donc être contrevenu en principe à ces dispositions;

toutefois, il peut y avoir lieu d'examiner, dans les biblio qui comptent au delà de 100.000 volumes et dans le bu d'assurer aux opérations le caractère le plus rigoureux, i avoir lieu d'examiner, disons-nous, si le récolement t peut se répartir en deux années et plus.

Le récolement devra être fait au mois de juillet p membres de la commission de surveillance de la biblio assistés du bibliothécaire et d'un délégué spécial du Le ministre appréciera s'il convient, en outre, de réel concours d'un représentant du domaine. Un des visite l'appel des numéros inscrits au catalogue numérique, ta l'autre reconnaîtra ces mêmes numéros sur les rayons en soin de constater l'identité de l'ouvrage et son état. d'absence non motivée du livre appelé, trois formalités observées séance tenante :

1° On portera sur l'état de récolement, en regard de l'o la lettre A (modèle n° 1).

2° On intercalera sur les rayons, à la place du livre ma une planchette indicatrice reproduisant au dos le numér bué précédemment audit ouvrage, et portant sur un de s une carte donnant le titre du livre avec la date de la const d'absence.

3° Les inscriptions de cette carte (numéro, titre et devront en outre être transcrites sur un registre spécial pour titre : *État des ouvrages disparus*. En cas de réinte ultérieure, la constatation sera faite à la dernière colo l'état, avec la date de la réintégration. Ces substitutions nécessairement signalées à la commission des visiteurs au ment de l'année suivante.

L'état des ouvrages disparus, le livre de prêt et le r d'entrée doivent être visés par la commission à la suite travail annuel.

Chacun des membres de cette commission signe le p verbal (modèle n° 4) où doivent être consignées sans omi les diverses opérations que nous venons d'énumérer et résultats. Copie de ce procès-verbal sera transmise au mi par le recteur.

Reliures. — Il devra être p eliure des ou

e année après leur impression. Les reliures de luxe ne sont s faites pour les bibliothèques publiques, sauf dans certain s particuliers ; on ne demandera donc généralement que des mi-reliures très simples et des cartonnages à dos de veau ou toile. N'admettre la rognure que pour les ouvrages usuels ; erdire de rogner pour les autres, en les faisant seulement gner et jasper en tête, pour les préserver de la poussière. iller à ce que les plats de la reliure débordent franchement la nche des volumes : ils ne s'en conservent que mieux ; faire ller le papier des ouvrages usuels, s'il ne l'est pas.

Adopter pour les demi-reliures le veau blanc (simple, verni antique) qui se fonce tout seul et ne change pas. Pour les mi-reliures parchemin, prendre du parchemin vert comme nt moins salissant.

Les ouvrages donnés à la reliure seront remplacés sur les rons par des planchettes indicatrices.

Nettoyage. — Tous les mois, les vitrines seront ouvertes, rées, essuyées, ainsi que les livres ou manuscrits auxquels es sont affectées.

Tous les ans, aux vacances, cette dernière opération aura lieu ur un tiers des livres de la bibliothèque. Le battage ne doit s être brutal ; il est surtout utile pour les volumes brochés. ur les volumes reliés, il a présenté des inconvénients qu'on ut éviter par l'essuyage pratiqué au moyen de chiffons de ne ou de linge secoués à l'extérieur de la salle toutes les fois 'il en sera besoin, et fréquemment blanchis.

Aérage. — Les fenêtres de la salle de travail devront être vertes pendant un quart d'heure au moins, dès la fin de la nce.

Encriers. — Les encriers seront des siphons simples à large se et sans système de pression. Cette forme ne laisse prendre a plume que la quantité d'encre nécessaire. Elle évite les hes.

V.

CLASSEMENT DES MANUSCRITS.

Pour le classement des cabinets de manuscrits, il est recommandé aux bibliothécaires de numéroter en se conformant aux



toutefois, il peut y avoir lieu d'examiner, dans les bibliot qui comptent au delà de 100.000 volumes et dans le but d'assurer aux opérations le caractère le plus rigoureux, il avoir lieu d'examiner, disons-nous, si le récolement t peut se répartir en deux années et plus.

Le récolement devra être fait au mois de juillet pa membres de la commission de surveillance de la biblio assistés du bibliothécaire et d'un délégué spécial du r Le ministre appréciera s'il convient, en outre, de récl concours d'un représentant du domaine. Un des visiteu l'appel des numéros inscrits au catalogue numérique, tan l'autre reconnaîtra ces mêmes numéros sur les rayons en p soin de constater l'identité de l'ouvrage et son état. d'absence non motivée du livre appelé, trois formalités observées séance tenante :

1° On portera sur l'état de récolement, en regard de l'ou la lettre A (modèle n° 1).

2° On intercalera sur les rayons, à la place du livre man une planchette indicatrice reproduisant au dos le numér bué précédemment audit ouvrage, et portant sur un de se une carte donnant le titre du livre avec la date de la consta d'absence.

3° Les inscriptions de cette carte (numéro, titre et devront en outre être transcrites sur un registre spécial pour titre : *État des ouvrages disparus*. En cas de réinté ultérieure, la constatation sera faite à la dernière colon l'état, avec la date de la réintégration. Ces substitutions nécessairement signalées à la commission des visiteurs au r ment de l'année suivante.

L'état des ouvrages disparus, le livre de prêt et le re d'entrée doivent être visés par la commission à la suite d travail annuel.

Chacun des membres de cette commission signe le pr verbal (modèle n° 4) où doivent être consignées sans omis les diverses opérations que nous venons d'énumérer et résultats. Copie de ce procès-verbal sera transmise au min par le recteur.

Reliures. — Il devra être pourvu à la reliure des ouvr



ıe année après leur impression. Les reliures de luxe ne sont ıs faites pour les bibliothèques publiques, sauf dans certain s particuliers; on ne demandera donc généralement que des ›mi-reliures très simples et des cartonnages à dos de veau ou › toile. N'admettre la rognure que pour les ouvrages usuels; terdire de rogner pour les autres, en les faisant seulement ›gner et jasper en tête, pour les préserver de la poussière. eiller à ce que les plats de la reliure débordent franchement la anche des volumes : ils ne s'en conservent que mieux; faire ›ller le papier des ouvrages usuels, s'il ne l'est pas.

Adopter pour les demi-reliures le veau blanc (simple, verni ı antique) qui se fonce tout seul et ne change pas. Pour les ›mi-reliures parchemin, prendre du parchemin vert comme ant moins salissant.

Les ouvrages donnés à la reliure seront remplacés sur les yons par des planchettes indicatrices.

Nettoyage. — Tous les mois, les vitrines seront ouvertes, ›rées, essuyées, ainsi que les livres ou manuscrits auxquels les sont affectées.

Tous les ans, aux vacances, cette dernière opération aura lieu ›ur un tiers des livres de la bibliothèque. Le battage ne doit ıs être brutal; il est surtout utile pour les volumes brochés. ›ur les volumes reliés, il a présenté des inconvénients qu'on ut éviter par l'essuyage pratiqué au moyen de chiffons de ne ou de linge secoués à l'extérieur de la salle toutes les fois 'il en sera besoin, et fréquemment blanchis.

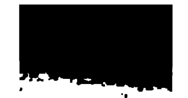
Aérage. — Les fenêtres de la salle de travail devront être vertes pendant un quart d'heure au moins, dès la fin de la ance.

Encriers. — Les encriers seront des siphons simples à large se et sans système de pression. Cette forme ne laisse prendre la plume que la quantité d'encre nécessaire. Elle évite les ches.

V.

CLASSEMENT DES MANUSCRITS.

Pour le classement des cabinets de manuscrits, il est recommandé aux bibliothécaires de numéroter en se conformant aux



prescriptions de la note ministérielle publiée au mois de i 1877, et préparée par M. Léopold Delisle, directeur d Bibliothèque nationale. Le premier tome de son *Inven général et méthodique des manuscrits français de la Bi thèque Nationale* Paris, 1876, in-8, peut être également pour modèle d'un catalogue sommaire. — Pour un catal descriptif complet, on devra recevoir des instructions détai de la commission permanente du catalogue des manus des bibliothèques de France, au ministère de l'instruc publique.

VI.

AUTOGRAPHIE DU CATALOGUE.

L'impression du catalogue méthodique est généralement rée par le public des bibliothèques. Presque partout aussi budget restreint ne permet point cette dépense relativen considérable.

Comme toute publication de ce genre se tire à peu d'ex plaires, comme elle est consultée par des lecteurs lettré comme elle n'a jamais un caractère bien définitif, puis chaque année apporte un nouveau contingent, on peut reco au procédé moins coûteux de l'autographie.

Si le bibliothécaire a une écriture lisible, il peut, en écriv sur du papier autographique, n'avoir d'autres frais que c du report, du papier et du tirage. Toute initiative de ce genre assurée des encouragements de l'administration.

VII.

MODÈLES D'ÉTATS.

Les modèles 1 à 5 qui suivent sont réduits de moitié. L dimensions de la boîte à cartes (modèle n° 6) n'ont pas de cara tère absolu. Chaque bibliothécaire sera libre de les modifi selon la grandeur de ses cartes, et de perfectionner au besoin u appareil dont l'idée première nous a paru recommandable.

Modèle n° 1

SPÉCIMEN DU REGISTRE D'ENTRÉE-INVENTAIRE

Le registre est supposé ouvert :

...............FORMAT

N. B. Chaque registre étant affecté à un seul format, on n'a pas ouvert de colonne pour sa désignation, devenue inutile.

NUMÉROS	TITRES DES OUVRAGES	VOLUMES	RELIURES	OBSERVATIONS	DATE D'ENTRÉE	ABSENTS AUX RÉCOLEMENTS DES ANNÉES																						
						18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....	18....
	Report.....																											
	Total....																											

MODÈLE N° 2.

REGISTRE DE PRÊT

SIGNATURE et adresse de l'emprunteur	TITRE SOMMAIRE DE L'OUVRAGE	VOLUMES	NUMÉRO	DATE de sortie	DATE de rentrée	DURÉE du prêt

MODÈLE N° 3.

ÉTAT DES OUVRAGES DISPARUS

Numéros	TITRES SOMMAIRES	DATES de la constatation	DATES de la réintégration ou de la réapparition



BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE...

PROCÈS-VERBAL DE RÉCOLEMENT POUR L'ANNÉE 18 .

Nous, soussignés (*noms et qualités*).

Certifions avoir effectué le récolement de la bibliothèque universitaire de par l'appel, à l'inventaire et sur les rayons, des numéros ci-après :

Sur un nombre total de numéros.

Nous certifions également avoir vérifié les catalogues des *matières* et des *noms d'auteurs*, le *registre de prêt* et l'*état de lisparition.*

Les absences constatées sur les rayons ont été consignées par ous à l'inventaire, suivant la liste authentique annexée au prément procès-verbal.

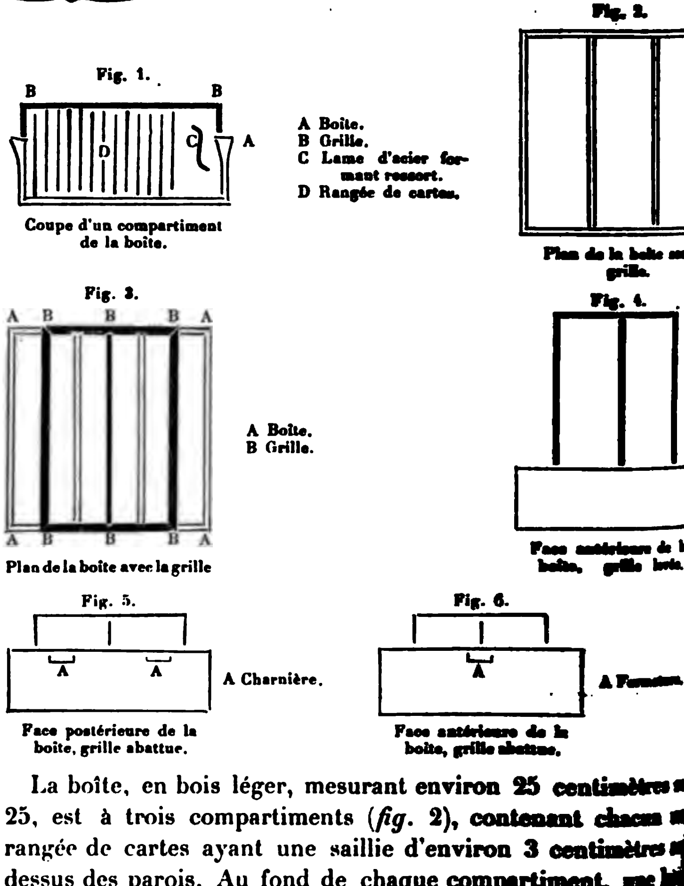
(*Lieu, date. — Signature.*)

MODÈLE N° 5.

ABLEAU SYNOPTIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE DE. . .

NUMÉROS des salles	NUMÉROS des travées	NUMÉROS des ouvrages	INDICATIONS LOCALES
alle 1.........			
alle 2.........			

Modèle n° 6.



Coupe d'un compartiment de la boîte.

Plan de la boîte sans grille.

Plan de la boîte avec la grille

Face antérieure de la boîte, grille levée.

Face postérieure de la boîte, grille abattue.

Face antérieure de la boîte, grille abattue.

La boîte, en bois léger, mesurant environ 25 centimètres s… 25, est à trois compartiments (*fig.* 2), contenant chacun … rangée de cartes ayant une saillie d'environ 3 centimètres … dessus des parois. Au fond de chaque compartiment, une la… d'acier formant ressort maintient les cartes au repos dans … verticale (*fig.* 1), mais cède en permettant un écart suffisant… on veut les consulter. Sur cette boîte, une grille à charnière… à fermeture forme couvercle (*fig.* 3, 4, 5 et 6); elle est formée… trois tringlettes s'abattant à volonté chacune sur le milieu d'… rangée de cartes, et suffisant à les empêcher de sortir sans… effort extérieur. La fermeture doit être combinée de façon… la boîte se ferme par la chute du couvercle et s'ouvre … promptement que possible.



ulaire relative aux Règlements des Bibliothèques universitaires.

Paris, le 28 novembre 1886.

Monsieur le Recteur,

i l'honneur de vous adresser le règlement de la bibliothèque otre Académie. Les propositions faites à ce sujet par le eil général des Facultés ont été examinées avec le plus l soin ; si j'ai reconnu qu'il était difficile de les revêtir toutes on approbation, du moins les modifications apportées au t de règlement présenté ont-elles été conçues dans l'esprit is large, avec la volonté bien arrêtée de faciliter l'accès et ge de la bibliothèque et de faire disparaître tout ce qui était ture à entraver le libre fonctionnement du service. Je vous dans ma circulaire du 31 décembre 1885 : « Il est un cern nombre de principes dont je suis décidé à ne pas me partir. La bibliothèque universitaire, même quand elle a des tions différentes, est une, sauf certains cas tout à fait eptionnels ; elle n'est pas moins faite pour les étudiants que ır les professeurs ; elle doit être réglementée et administrée quement en vue du progrès des études. » J'ai été amené, examen des divers projets de règlements qui m'ont été is, à formuler ces principes et à introduire par conséquent, chacun de ces règlements, un certain nombre d'articles iuns que je voudrais développer et expliquer dans la précirculaire. Ces articles concernent le budget de la bibliothèque, la Commission de la bibliothèque, le mode d'acquisition vres, le service de lecture, le prêt au dehors, le prêt de thèque à bibliothèque et la question des vacances.

positions générales. — La bibliothèque universitaire étant iblissement affecté aux besoins communs de l'ensemble des tés doit nécessairement se trouver placée sous votre autonmédiate. Le personnel de la bibliothèque vous est directesubordonné ; de vous relève tout ce qui touche à l'admition, à la comptabilité, à la discipline intérieure. Toutefois, urs des attributions qui vous avaient été conférées par le

règlement du 23 août 1879 sont maintenant du ressort
seil général des Facultés et de la Commission de la bibli
C'est ainsi que le Conseil général dressera, et me s
chaque année, le projet de budget de la bibliothèque.
Commission dirigera, en toute liberté, les acquisitions
qui seront faites sans autorisation préalable.

Budget de la bibliothèque. — Aux termes du d
28 décembre 1885, article 10, et de la circulaire expli
31 décembre, même année, le Conseil général me p
répartition des fonds alloués en bloc pour les services
des Facultés. En ce qui concerne la bibliothèque univ
il lui appartiendra également de déterminer l'emploi d
accordé en dressant, au commencement de l'année sco
projet de budget où seront prévues les dépenses affére
divers services de la bibliothèque (acquisitions de livr
nements aux journaux et revues, reliures, ports de liv
de bureau du bibliothécaire, etc.). La constitution d'une
est prescrite par le règlement en vue des besoins qui
généralement sentir au commencement de l'année sc
pour lesquels il ne sera plus consenti d'allocations e
naires. La bibliothèque devra pouvoir atteindre la fin d
avec les seules ressources de son budget. Il n'est pas
possible de prévoir avec exactitude quel sera le montant
généraux et des dépenses diverses; d'autre part, une ins
de ce chef pourrait entraver, ou même arrêter tout à
fonctionnement de services obligatoires. J'attire particuli
sur ce point l'attention du Conseil général, qui établira
positions de manière à obvier aux inconvénients que je
signaler.

Commission de la bibliothèque. Acquisitions. — Vous
dans vos attributions, Monsieur le Recteur, tout ce qui t
l'administration de la bibliothèque ; le Conseil général en
le budget annuel et le soumet à mon approbation ; mais la
tion scientifique de l'établissement, c'est-à-dire la faculté
quérir des livres, de prendre des abonnements aux journa
revues, de délibérer sur les questions ayant trait à l'usage
bibliothèque, est remise à une Commission composée de me
du corps enseignant et du bibliothécaire. Toute liber

:e à cette Commission, dans les limites du budget approuvé Ministre. Elle sera éclairée sur les besoins du public de la bibliothèque par le *registre des demandes d'acqui-* établi conformément au modèle annexé au règlement ci- nais elle ne devra pas se tenir pour obligée de satisfaire s les demandes qui lui seront ainsi adressées. Jamais la ssion ne perdra de vue l'intérêt général de la bibliothèque, seule considération suffira pour faire écarter un certain de vœux. Les achats d'une bibliothèque universitaire ne point être dirigés d'après les mêmes règles que les acqui- personnelles d'un particulier, ou même celles d'une ıèque destinée au grand public. Les ouvrages qui ne pré- nt pas un caractère de valeur permanente, les livres des- être oubliés quelques mois après leur publication, la des travaux de vulgarisation, n'ont point droit à une ans nos collections scientifiques. L'objectif de la commis- evra être l'enrichissement réel de la bibliothèque, l'aug- ion du nombre des instruments de travail, et non pas le de donner satisfaction à la curiosité passagère de es-uns en entassant sur les rayons des livres que personne ıandera plus l'année suivante. Elle n'oubliera pas qu'une ıèque est réputée riche avec un nombre relativement res- le volumes, si elle peut mettre à la disposition des lec- ıus les bons ouvrages relatifs à chaque science, pendant le autre bibliothèque, très belle en apparence, est en réalité et incomplète si le choix des livres n'a point été judi- nent fait. Une bonne direction scientifique donnée aux tions sera du reste auprès de l'administration la meilleure nandation pour obtenir une augmentation des ressources ibliothèque.

:ommission disposera de l'intégralité du crédit alloué acquisitions et abonnements. Sauf certains cas tout à éciaux, sur lesquels je me réserve de prononcer, elle era aucune répartition entre les Facultés, à plus raison entre les divers enseignements d'une même . Toute dépense sera imputée sur le crédit total. La ssion conservera ainsi une liberté d'action plus grande et jours à même soit de profiter des occasions qui peuvent

se présenter, soit de parer aux besoins du moment. Comme el aura uniquement en vue l'intérêt bien entendu de la bibli thèque et des études, il n'est point à craindre qu'avec cet manière de procéder une ou plusieurs spécialités soient sac fiées ou seulement négligées. Mais il sera plus facile d'écart des demandes peu justifiées, et surtout, lorsque la bibliothèq sera encore divisée en plusieurs sections, d'éviter les doubl emplois qui entraînent des dépenses presque toujours supe flues.

Le registre des demandes d'acquisitions n'aura pas seulem pour but de porter à la commission les désirs et les besoins de professeurs et des lecteurs de la bibliothèque ; il répondra e même temps au vœu, maintes fois exprimé par les membres d Corps enseignant, d'être informés des nouvelles acquisitions Comme il sera toujours tenu au courant par le bibliothécaire, et que la date de réception de tout ouvrage dont l'acquisition au été décidée par la Commission y sera soigneusement notée, le intéressés n'auront qu'à parcourir les dernières pages du registr pour satisfaire leur légitime curiosité. Il est inutile d'ajouter que les abonnements aux journaux et revues, demandés et effectués d'office par la Commission, devront être transcrit annuellement sur le registre au même titre que les acquisitio de livres. Les désabonnements y seront l'objet d'une menti spéciale. Les lecteurs auront ainsi à leur disposition un véritab journal de la Bibliothèque.

Service de lecture. — J'ai fixé à six heures par jour la dur des séances de lecture. Avec le personnel restreint dont no disposons et les travaux qui incombent au bibliothécaire e dehors des heures d'ouverture, exiger davantage serait préju ciable au bon fonctionnement du service. Vous aurez à décide Monsieur le Recteur, d'accord avec la Commission de la bibl thèque, si les deux séances réglementaires doivent avoir lie dans la journée, ou s'il serait préférable de continuer à ouvr soir la salle de lecture. Dans le cas où les circonstances rendr nécessaire une mesure exceptionnelle, et si une prolongatio la durée des séances paraissait indispensable, vous voudrez b m'adresser un rapport motivé sur les besoins à satisfaire et ressources de la Bibliothèque en personnel.

Prêt au dehors. — La limitation de la durée des séances de ecture entraîne nécessairement une plus large extension donnée iu service du prêt à l'extérieur. Aussi bien, les motifs sérieux qui, lors de l'organisation des bibliothèques universitaires, avaient ait soumettre le prêt à une réglementation assez rigoureuse ont pour la plupart cessé d'exister. L'habitude a été prise de se ervir d'une bibliothèque régulièrement organisée, et, d'autre part, nos collections de livres se sont considérablement accrues depuis plusieurs années. Rien n'empêche donc d'augmenter les acilités déjà accordées à MM. les Professeurs de l'enseignement upérieur, et d'admettre les étudiants régulièrement inscrits et es membres de l'enseignement secondaire à en bénéficier. Ces erniers se recrutent de plus en plus parmi les élèves que forme enseignement supérieur; la bibliothèque, qu'ils fréquentaient éjà en qualité d'étudiants, deviendra un des liens qui les rattaheront d'une manière permanente à leurs anciens maîtres et ux Facultés près desquelles ils auront conquis leurs grades acaémiques. Comme fonctionnaires de l'État, ils auront droit au rêt, dans les limites fixées par le règlement, sans autre formalité remplir que la déclaration de leur qualité.

Il ne peut en être tout à fait de même en ce qui concerne les udiants. Leur droit au prêt des livres est absolu. Sans parler es avantages qu'ils pourront retirer de cette facilité au point de ie de leurs études, ce qui serait déjà une considération suffinte, les Facultés ne doivent pas oublier, Monsieur le Recteur, i' une partie notable des fonds alloués pour l'entretien des bliothèques universitaires provient du droit de bibliothèque yé par les étudiants. Les nouvelles ressources que le parleent, j'en ai la ferme assurance, mettra bientôt à ma disposition, ur donner une plus grande extension au service des biblioèques, seront prélevées sur les droits d'inscription. Dans ces nditions, il me semblerait souverainement injuste de refuser x étudiants la faculté d'user de la bibliothèque universitaire as une mesure aussi large que possible. Mais, d'autre part, us ne devons négliger aucune précaution pour mettre nos collions à l'abri de tout risque de perte ou de détérioration. Il ne drait pas qu'un étudiant puisse quitter la Faculté sans avoir du les ouvrages empruntés à la bibliothèque ou réparé les

D

ɘmment à sa disposition et que parfois il avait fait acqué-
rue de recherches spéciales. Les inconvénients résultant
e situation m'ont souvent été signalés. Il y sera obvié
mesure de ce qui est possible par le prêt de bibliothèque
othèque. Le nouveau service présentera encore bien
s avantages, et en particulier celui d'établir des commu-
ns suivies entre nos diverses bibliothèques universitaires,
jusqu'à présent beaucoup trop isolées l'une de l'autre.
nces. — J'ai fixé à deux mois la durée des vacances de la
ièque. D'accord avec la Commission, vous arrêtez le jour
eture et le jour de réouverture, et porterez à ma connais-
a décision que vous aurez prise. Vous aurez sans doute à
ompte des usages et des besoins locaux, mais vous jugerez
ement utile que la bibliothèque soit réouverte une quin-
e jours avant la reprise des cours d'enseignement supé-

intention, Monsieur le Recteur, est que le présent règle-
oit immédiatement appliqué. Vous voudrez bien prendre
ures nécessaires pour que la Commission de la biblio-
, dont les attributions seront beaucoup plus étendues que
e l'ancienne Commission de surveillance, soit bientôt
iée ; vous m'informerez des choix qui auront été faits par
ultés. Le règlement sera affiché dans la salle de lecture de
othèque : je vous en adresse un certain nombre d'exem-
pour être distribués aux intéressés. Il sera également
porter à la connaissance des étudiants les conditions
vront remplir pour avoir droit au prêt. L'exemplaire du
demandes d'acquisitions que je vous envoie sera
ble par le bibliothécaire et parafé par vous ou par
Je vous prie de vouloir bien veiller à ce qu'il soit
tôt possible bibliothèque et mis à la disposi-
Profess des étudiants.
eur, entrer dans tous les détails
ment. Bien des cas peuvent se
rez à vous prononcer, d'accord
othèque. Vous m'en référerez,

toutefois, s'ils présentaient un caractère particulier d'imp
tance.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considérat
très distinguée.

Le ministre de l'Instruction publique,
des Beaux-Arts et des Cultes,
René GOBLET.

ARRÊTÉ DU 20 DÉCEMBRE 1893

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES BEAUX-ARTS ET
CULTES,

Vu l'arrêté du 4 décembre 1882, relatif au certificat d'aptit
pour les fonctions de bibliothécaire universitaire ;

La Commission centrale des bibliothèques universitai
entendue,

ARRÊTE :

Inscriptions, pièces à produire, informations.

ART. 1er. Les candidats au certificat d'aptitude pour les fo
tions de bibliothécaire universitaire doivent se faire inscrire
Secrétariat de l'Académie dans laquelle ils résident.

L'inscription n'est pas reçue au cas où le candidat aurait pl
de trente-cinq ans ou moins de vingt et un ans révolus, au
décembre de l'année qui précède l'inscription.

ART. 2. Ils déposent à cet effet :

1° Leur acte de naissance.

2° Le diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier de l'e
seignement secondaire classique.

3° Un certificat constatant que le candidat a fait une année
stage comme surnuméraire dans une bibliothèque univer
taire.

La durée du stage est réduite à six mois pour les licenciés
lettres et les licenciés ès sciences, les docteurs en droit ou
médecine, les archivistes paléographes et les élèves diplômés
l'École des Hautes Études.

Sont dispensés de la condition de stage les fonctionnaires des bliothèques dépendant de l'État ou des communes pouvant jus- ier de trois ans de service actif.

4° Un *curriculum vitæ* écrit en entier et signé par eux, dans quel ils font connaître les situations qu'ils ont occupées, la ture de leurs travaux et de leurs services, les divers diplômes brevets de capacité qu'ils ont obtenus.

5° Une note indicative des langues anciennes et des langues vantes qu'ils déclarent connaître.

6° Le certificat d'un médecin délégué par le Recteur constatant ır état de santé et leur aptitude physique.

Art. 3. Les candidats sont informés de leur admissibilité aux amens quinze jours au moins avant l'ouverture des épreuves.

Examen.

Art. 4. L'examen comprend deux épreuves : l'une écrite, utre orale.

Art. 5. *Épreuve écrite.* — L'épreuve écrite comprend :

1° Une composition sur une question de bibliographie générale sur une question d'administration appliquée au service d'une bliothèque universitaire, tirée du programme ci-annexé :

2° Le classement de quinze ouvrages traitant de matières verses et appartenant aux différentes époques de l'imprimerie. travail implique les opérations déterminées par l'Instruction nérale du 4 mai 1878, savoir :

Le numérotage ;

L'inscription au registre d'entrée-inventaire ;

L'inscription au catalogue méthodique ;

L'inscription au catalogue alphabétique.

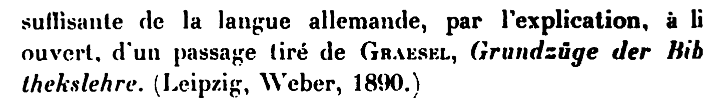
Le candidat devra justifier, dans ce travail, d'une écriture rée et parfaitement lisible.

Art. 6. *Épreuve orale.* — L'épreuve orale se compose :

1° De questions sur la bibliographie et le service d'une biblio- èque universitaire :

2° D'interrogations sur les langues vivantes inscrites à la note licative mentionnée à l'article 2.

Le candidat devra justifier, en tous cas, d'une connaissance



suffisante de la langue allemande, par l'explication, à li ouvert, d'un passage tiré de GRAESEL, *Grundzüge der Bib thekslehre.* (Leipzig, Weber, 1890.)

Jugement des épreuves.

ART. 7. Les épreuves sont subies devant la Commission c trale des bibliothèques universitaires. Pour être valable, le ju ment devra être rendu par cinq de ses membres à toutes opérations.

Il est soumis à la ratification du Ministre, qui délivrera un c *tificat d'aptitude* aux candidats qui en seront jugés dignes.

Le résultat de l'examen et le rapport du président sont co gnés au registre des procès-verbaux de la commission cent des bibliothèques universitaires.

Sessions d'examen.

ART. 8. Les sessions d'examen ont lieu à Paris. Elles s ouvertes par un arrêté du Ministre qui indiquera les dates d'o verture et de clôture du registre d'inscription, le lieu, le jour l'heure des épreuves.

ART. 9. Les dispositions contraires au présent arrêté sont demeurent rapportées.

Fait à Paris, le 20 décembre 1893.

E. SPULLER.

PROGRAMME

DE BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE ET D'ADMINISTRATIO

DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

1re PARTIE. — BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.

I. — **Les Éléments matériels du livre.**

1° Le papier (matières diverses; fabrication à la forme, ve geures, pontuseaux, filigranes ou marques d'eau; fabricati



mécanique; papier vélin, de Chine, du Japon, de Hollande, etc.).

2° Les caractères et l'encre d'imprimerie (caractères gothiques, romains, de civilité : lettres capitales, chiffres romains; encre noire et de couleur, rubriques, etc.).

3° La composition typographique (justification, placards, pages, recto, verso, colonnes; marges, impression sur grand papier, fausses marges, gloses marginales, manchettes; lettrines, itre courant, foliotage et pagination, réglure, etc.).

4° Le pliement et l'assemblage des feuilles (diverses sortes l'impositions et de formats: signatures, réclames).

5° Les parties accessoires du texte (titre, adresse bibliographique, préface, introduction, notice, notes, appendice, table, ndex, errata, privilège ou permission, etc.).

6° Les illustrations (figures dans le texte et hors texte, planches en noir et en couleurs; capitales ornées, vignettes, culs-de-lampe, encadrements; frontispice, titre gravé, marques de libraire, portrait ; cartes, plans, tableaux graphiques, airs notés ; atlas séparé du texte, portefeuille, etc.).

7° La forme de la publication (volume, tome, série, collection, périodique, ouvrage en cours; fascicule, livraison, extrait ou tirage à part, tirage à petit nombre, plaquette, etc.).

8° La reliure (différentes sortes de peaux et de toiles; cartonnage, emboîtage; reliure pleine, demi-reliure, reliure sur onglets; titre, ornements des planches, du dos et des plats; termes techniques de la reliure).

9° Les particularités distinctives des exemplaires (ex-libris, dédicace, notes manuscrites : papier de luxe, reliure aux armes, reliure signée; carton; détériorations matérielles : taches, déchirures, piqûres, etc.).

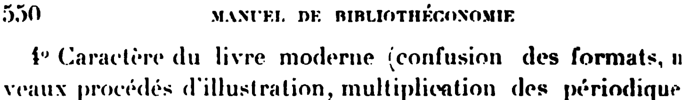
II. — **L'Histoire du livre.**

1° Notions générales sur les origines de l'imprimerie, sur son introduction et son développement en France.

2° Caractères distinctifs des incunables : leurs rapports avec les manuscrits et les xylographes.

3° Impressions des Alde, des Estienne, des Plantin, des Elzevier, des Didot, etc.





4° Caractère du livre moderne (confusion des formats, n veaux procédés d'illustration, multiplication des périodique des ouvrages d'érudition, etc.).

III. — Les Répertoires bibliographiques.

1° Bibliographies universelles, telles que Brunet, *Manuel libraire*; Ebert, *Allgemeines bibliographisches Lexik* Graesse, *Trésor des livres rares*.

2° Bibliographies spéciales à la France, telles que Quér *la France littéraire*, *les Supercheries littéraires*; Barb *Dictionnaire des anonymes*; Lorenz, *Catalogue de la libra française*; le *Journal général de l'imprimerie et de la librai* — répertoires analogues, publiés en Allemagne, en Anglet en Italie, en Espagne, en Portugal, aux États-Unis d'Améri etc.

3° Bibliographies spéciales à une matière déterminée: exemple, pour l'histoire du moyen âge : Potthast, *Biblioth historica medii ævi*; U. Chevalier, *Répertoire des sources toriques du moyen âge*; pour la philologie classique : Engelm et Preuss, *Bibliotheca scriptorum classicorum*; et ainsi de s pour les principales branches de l'histoire, du droit, de la guistique, de la littérature, des sciences mathématiques, p siques, naturelles, médicales, etc.

IV. — Bibliographie appliquée à l'usage des bibliothèques.

1° Rédaction des titres qui doivent figurer dans un catal de bibliothèque : règles générales, cas particuliers anonym pseudonymes, noms composés, etc..., règles spéciales à la réd tion des titres d'incunables.

2° Classement des titres suivant la nature du catalogue doivent figurer :

a Catalogue alphabétique, soit des noms d'auteurs, soit titres anonymes; règles générales du classement alphabétiqu

b Catalogue méthodique; différents systèmes de classifi tion : avantages du système de Brunet, perfectionnements d il est susceptible;

gue alphabétique des matières ; utilité et difficultés
s de ce répertoire.
ition matérielle des catalogues : registres, cartes ou
les ; avantages et inconvénients de chaque système.

— ADMINISTRATION DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.

I. — **Le personnel.**

othécaire, les sous-bibliothécaires, les garçons de
attributions, leurs devoirs, leur responsabilité ; la
n de la bibliothèque ; — unité administrative du dépôt
re, malgré la pluralité des sections.

II. — **Le local.**

ion aux bibliothèques universitaires des principes
le la construction et de l'aménagement des biblio-
bliques : conditions les plus favorables à la préserva-
res et à la facilité du service ; principales dispositions
France et à l'étranger pour le chauffage, l'aération,
l'aménagement des salles de travail, des galeries et

III. — **Le mobilier.**

en bois ou en métal, travées, rayons fixes, rayons à
s ou à clavettes ; armoires pour les livres de réserve,
pour les formats atlantiques, casiers pour les pério-
ascicules ; boîtes à cartes, meubles pour catalogues ;
ges, échelles ; tables et pupitres de travail ; porte-
rtons pour les brochures, reliures mobiles, sangles de
hes de déplacement, planchettes indicatrices, etc.

IV. — **Les livres.**

nance. — *a*) Dons de l'État et des particuliers.
isition : budget de la bibliothèque, registre des
d'acquisition, part respective de la Commission de la
ue et du bibliothécaire dans les acquisitions ; usages

4° Caractère du livre moderne (confusion des formats, nou-veaux procédés d'illustration, multiplication des périodiques et des ouvrages d'érudition, etc.).

III. — Les Répertoires bibliographiques.

1° Bibliographies universelles, telles que BRUNET, *Manuel du libraire*; EBERT, *Allgemeines bibliographisches Lexikon*; GRAESSE, *Trésor des livres rares*.

2° Bibliographies spéciales à la France, telles que QUÉRARD, *la France littéraire*, *les Supercheries littéraires*; BARBIER, *Dictionnaire des anonymes*; LORENZ, *Catalogue de la librairie française*; le *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*; répertoires analogues, publiés en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Portugal, aux États-Unis d'Amérique, etc.

3° Bibliographies spéciales à une matière déterminée; par exemple, pour l'histoire du moyen âge : POTTHAST, *Bibliotheca historica medii ævi*; Ul. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du moyen âge*; pour la philologie classique : ENGELMANN et PREUSS, *Bibliotheca scriptorum classicorum*; et ainsi de suite pour les principales branches de l'histoire, du droit, de la linguistique, de la littérature, des sciences mathématiques, phy-siques, naturelles, médicales, etc.

IV. — Bibliographie appliquée à l'usage des bibliothèques.

1° Rédaction des titres qui doivent figurer dans un catalogue de bibliothèque : règles générales, cas particuliers (anonymes, pseudonymes, noms composés, etc...), règles spéciales à la rédac-tion des titres d'incunables.

2° Classement des titres suivant la nature du catalogue où ils doivent figurer :

a) Catalogue alphabétique, soit des noms d'auteurs, soit des titres anonymes; règles générales du classement alphabétique.

b) Catalogue méthodique; différents systèmes de classe-ment; avantages du système de BRUNET, perfectionnements dont il est susceptible;



ogue alphabétique des matières ; utilité et difficultés
es de ce répertoire.
osition matérielle des catalogues : registres, cartes ou
biles ; avantages et inconvénients de chaque système.

. — Administration des Bibliothèques universitaires.

I. — **Le personnel.**

iothécaire, les sous-bibliothécaires, les garçons de
rs attributions, leurs devoirs, leur responsabilité ; la
on de la bibliothèque ; — unité administrative du dépôt
ice, malgré la pluralité des sections.

II. — **Le local.**

tion aux bibliothèques universitaires des principes
de la construction et de l'aménagement des biblio-
ubliques : conditions les plus favorables à la préserva-
vres et à la facilité du service ; principales dispositions
en France et à l'étranger pour le chauffage, l'aération,
, l'aménagement des salles de travail, des galeries et
s.

III. — **Le mobilier.**

s en bois ou en métal, travées, rayons fixes, rayons à
es ou à clavettes ; armoires pour les livres de réserve,
pour les formats atlantiques, casiers pour les pério-
fascicules ; boites à cartes, meubles pour catalogues ;
rges, échelles ; tables et pupitres de travail ; porte-
artons pour les brochures, reliures mobiles, sangles de
ches de déplacement, planchettes indicatrices, etc.

IV. — **Les livres.**

enance. *a*) Dons de l'État et des particuliers.
uisition : budget de la bibliothèque, registre des
s d'acquisition, part respective de la Commission de la
que et du bibliothécaire dans les acquisitions ; usages



de la librairie française et de la librairie étrangère, prix for net, achat de livres d'occasion ou en ventes publiques, al ments aux périodiques, souscription aux ouvrages en achat des suites, complément des collections; vérificat l'état des livres achetés.

c) Échange des thèses et publications académiques en facultés françaises et avec les universités étrangères; forr prescrites par les circulaires et arrêtés ministériels.

2° Classement. — a) Principes généraux : ordre d' appliqué au rangement des ouvrages sur les rayons; com son avec l'ordre méthodique et le système d'intercalation dans d'autres bibliothèques; — série unique de numéros. sée en trois sections correspondant aux trois principaux fo — numérotage continu dans chaque section.

b) Opérations de classement prescrites par l'Instruction rale du 4 mai 1878 : timbrage, numérotage, inscripti registre d'entrée-inventaire, inscription au catalogue alp tique, inscription au catalogue méthodique, intercalatio cartes à leurs catalogues respectifs, placement des ouvrag les rayons.

c) Cas particuliers : classement provisoire et inscriptio des registres spéciaux des périodiques, des ouvrages en de publication ou provenant des échanges universitaires; t ment des brochures et des doubles; constitution d'une r pour les livres précieux; groupement à part des livres usu des volumes de très grand format; règles spéciales au classe des manuscrits.

3° Mesures de conservation. — a) Reliure : préparatio ouvrages et des périodiques à relier, recueils factices, rel provisoires, tenue du registre des reliures, vérification volumes reliés;

b) Réparation des volumes tachés, déchirés ou piqués;

c) Aération, nettoyage et battage des volumes;

d) Récolement annuel : formalités prescrites pour l'appel volumes et la constatation des absences; — récolements ex ordinaires, en cas de mutation du fonctionnaire responsable.

V. — **Les services de la bibliothèque.**

1° Service à l'intérieur. — Conditions d'admission dans la salle de lecture, bulletin de demande, communication des livres, surveillance, catalogues et livres usuels.

2° Service au dehors. — Personnes admises à emprunter, livres exceptés du prêt, tenue du registre de prêt, modes de réclamation, responsabilité des emprunteurs; prêt de bibliothèque à bibliothèque.

VI. — **La comptabilité financière et administrative.**

1° Tenue des comptes de libraires, relieurs et autres fournisseurs, préparation des factures, règlement des comptes.

2° États de situation, compte rendu des dépenses budgétaires, procès-verbaux de récolement.

XIV.

(Page 426.)

DEWEY a proposé de supprimer dans les petites bibliothèques le registre de prêt et de lui substituer un système de son invention, dont voici, en peu de mots, l'économie générale. Les bulletins de prêt dont nous avons parlé plus haut seraient remplacés par des fiches en carton divisées, comme un registre, en un certain nombre de colonnes correspondant à des rubriques déterminées (Titre de l'ouvrage, Cote du catalogue, Nom de l'emprunteur, etc., etc.). Toute personne désirant emprunter un ouvrage recevrait une de ces fiches qu'elle n'aurait qu'à remplir en suivant les indications des rubriques. Au cas où elle voudrait emprunter deux ou trois ouvrages, elle devrait demander deux ou trois fiches et chacune de ces fiches serait alors munie d'une lettre faisant fonction d'exposant (*a*, *b*, *c*, *d*, etc.). Tout ouvrage prêté serait ainsi représenté par une fiche que l'on mettrait à sa place sur les rayons. Lorsque cet ouvrage ferait retour à la bibliothèque, on rendrait à l'emprunteur la fiche en question, après y avoir marqué la date de la restitution du livre. La même fiche pourrait alors servir de nouveau pour d'autres emprunts et constituerait ainsi, pour l'emprunteur, une sorte de registre de prêt personnel. A la

fin de l'année, ou du semestre, elle devrait être rendue à la thèque. Ce système présenterait plusieurs inconvénien graves; outre, en effet, qu'il rendrait difficile l'établissem la statistique annuelle il compliquerait, jusqu'à un certain le service des garçons, et mettrait le bibliothécaire dans l' sibilité à peu près absolue d'établir un contrôle quelconc les opérations du prêt. De l'aveu même de son inventeu serait, du reste, applicable que dans de petites bibliotl ainsi que nous l'avons déjà dit : on ne pourrait l'utiliser d établissement de quelque importance sans qu'il en résu épouvantable désordre. (Cf., au sujet de ce système, les articles publiés par Dewey sous le titre de « Charging syst etc., dans le *Library Journal*, III, 1878.)

Mentionnons encore le système de prêt « combiné » p par Schwartz. (Cf. Schwartz, A « combined » charging sy *Library Journal*, IV, 1879, p. 275-277.) Il est ingénieux est bien loin d'offrir les mêmes avantages qu'un registre de quelle façon il est organisé. Lorsqu'une personne emprunter un livre elle remplit un bulletin de prêt sur leq indique, avec le titre de l'ouvrage dont elle a besoin, so son adresse et la date. L'employé qui reçoit ce bulletin y la cote de l'ouvrage demandé, le numéro qu'il porte au r d'entrée, et le numéro d'ordre de l'emprunteur. Ce r d'ordre sera, par exemple, 1, 2... 10, suivant que la perso se présente sera la première, la seconde ou la dixième de l née. Cela fait, le garçon de service va chercher le livre in puis il prend une petite feuille de papier très étroite, gon sa partie supérieure et la colle sur le plat intérieur du v Cette feuille est divisée en deux colonnes : dans l'une, l'e indique la date du prêt; dans l'autre, le numéro d'ordre d prunteur. Une fois ces diverses opérations achevées, il l'ouvrage à la personne qui en a fait la demande, et met pr rement le bulletin de prêt dans une petite boîte divisée certain nombre de compartiments correspondant aux diffé classes du catalogue. Lorsque la séance est terminée, il dr statistique du prêt de la journée et remet ensuite les bu dans une autre boîte divisée, elle aussi, en une série de com ments correspondant aux diverses classes de la biblioth



:haque classe,les bulletins sont réunis ensemble par semaine.
inons maintenant comment s'effectue la restitution des
. Quand un emprunteur rapporte un ouvrage, le bibliothé-
de service n'a qu'à l'ouvrir et à consulter la petite feuille
sur le plat intérieur de la reliure, pour savoir à quelle date
ume a été pris et quel est le numéro d'ordre de la personne
: présente. Ces données lui suffisent pour retrouver le bul-
le prêt qui est alors rendu à l'emprunteur. Ajoutons qu'au
ıencement de chaque semaine, et pour faciliter le service,
liothécaire réunit ensemble tous les bulletins qui viennent
'ance pendant la semaine et les classe dans l'ordre des jours
: ouvrages qu'ils représentent doivent être rapportés.



NOTES COMPLÉMENTAIRES

INTRODUCTION

§ II.

De la science des bibliothèques en général.

Page 5, note 1. — Cf. en outre F. Eichler, *Begriff und Aufgabe er Bibliothekswissenschaft. Vortrag*. Leipzig, 1896.

Page 7, note 1. — Parmi les plus récents travaux de bibliographie ous mentionnerons : P. E. Richter, *Verzeichniss der Bibliotheken it gegen 50000 und mehr Bänden*. Th. 1. 2. Leipzig, 1894. — . G. Wilson, *The world's largest libraries*. New-York, 1894. — . Kukula, « Statistik der wichtigsten ausserdeutschen Bibliotheken er Erde », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 111-124; XII. 1895, . 311-326.

§ IV.

Traités de bibliothéconomie.

Page 20. note 1. — Citons encore les articles suivants : O. Hartwig, Die Entwicklung des preussischen Bibliothekswesens im letzten Jahrzehnt », *Die Nation*, 1894, p. 462-466. — F. Grassauer, « Ziele nd Aufgaben des modernen Bibliothekwesen. Vortrag gehalten n der konstituirenden Versammlung des « Oesterreichischen Vereines ür Bibliothekswesen », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 239-247. F. Eichler, « Bibliothekstechnisches », *ibid.*, XI, 1894, p. 308-319; XII, 1895, p. 501-502. — W. Altmann, « Bibliothekstechnisches ». *ibid.*, XII, 1895, p. 410-414. — Les *Jahresberichte für neuere deutsche Litteraturgeschichte* ont confié depuis quelque temps le compte rendu les ouvrages de bibliothéconomie à Oskar v. Hase, qui s'acquitte de sa tâche de la façon la plus remarquable.

Page 22. note 1. — Aux catalogues modèles que nous avons cités ous ajouterons le *Musterkatalog für Haus-, Vereins-, Volks- und Schulbibliotheken*. Herausgegeben von der Gesellschaft für Verbreitung von Volksbildung. Berlin, dont la 7e édition est en ce moment n préparation. On reconnait de plus en plus, en Allemagne, utilité des bibliothèques publiques libres, dans le genre de celles

qui existent en Amérique et en Angleterre, pour satisfaire aux besoins de lecture du gros public. Cf. à ce propos : « Die öffentlichen Bibliotheken Deutschlands », *Mittheilungen der Comenius-Gesellschaft*, I, 1893, p. 133-136. — E. Reyer, « Reform der deutschen Stadtbibliotheken », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 401-402. — J. Tews, « Volksbibliotheken », *Paedagogisches Magazin*, Heft. [illegible], Langensalza, 1894. — « Die Volksbibliothek » *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 933 et 2321-2324. — C. Nörrenberg, *Die Volksbibliothek, ihre Aufgabe und ihre Reform*, Kiel, 1895 (réimpression 1896), voir le compte rendu que E. Jeep en a fait dans l'*Ethische Kultur*, 1895, nos 47 et 48. — C. Nörrenberg, *Die Bücher- und Lesehalle*, Köln, 1896. — E. Jeep, « Volksbibliotheken und Volkslesehallen », *National-Zeitung*, 1895, 19 mars, no 189. — Du même, *Centrale Volksbibliothek, Vortrag*, Charlottenburg, 1896. — W. B[illegible], *Die ländliche Volksbibliothek. Ein kritischer Wegweiser und Musterkatalog nebst Grundstöcken und Winken zur Einrichtung und Leitung*, 2. Aufl. Berlin, 1896. — E. Reyer, « Leistung der deutschen Volksbibliotheken », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 30-33. — Du même, *Handbuch des Volksbildungswesens*, Stuttgart, 1896, particulièrement p. 145 et suiv. « Volksbibliotheken ». — P. F. Aschrott, *Volksbibliothek und Volksleschalle*, Berlin, 1896. — *Die Volksbibliothek*, Beiblatt zu : *Der Bildungsverein. Hauptblatt für das freie Fortbildungswesen in Deutschland*, Berlin. — On a récemment créé à Berlin, et dans différentes villes allemandes, des salles de lecture et des bibliothèques populaires. Cf. à propos de Berlin : *Bericht über die Verwaltung der Ersten öffentlichen Lesehalle zu Berlin* 1895, 1896. — En Autriche, la bibliothèque populaire libre Ottendorfer de Zwittau (Moravie) mérite une mention spéciale. Cf. *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 329-330 ; XII, 1895, p. 187 ; XIII, 1896, p. 132 ; XIV, 1897, p. 128. — *Library Journal*, XIX, 1894, p. 380-381. — *Nachrichten aus dem Buchhandel*, 1896, p. 374-376). Elle a fait paraître, en 1896, son quatrième rapport annuel.

Page 24. — Nous pouvons ajouter aux travaux français que nous venons de rappeler les articles parus dans la *Grande Encyclopédie* au mot « Bibliothèque ».

Page 24, note 2. — Pendant que notre ouvrage était sous presse, le Manuel de M. A. Maire a paru sous le titre suivant : *Manuel pratique du Bibliothécaire. Bibliothèques publiques, bibliothèques universitaires, bibliothèques privées ; suivi : 1° d'un lexique des termes du livre ; 2° des lois, décrets, etc., concernant les bibliothèques universitaires de 1837 à 1894*. Paris, 1896.

Page 25, note 1. — La *Bibliotheca bibliographica italica* d'Ottino et [illegible] a été complétée en 1895 par un volume de supplément. [illegible] a publié en outre, en 1896 (Torino, C. Clausen), le premier supplément annuel à la *Bibliotheca*, contenant les ouvrages parus [illegible] 1895.

Page 26. — Le second manuel publié par la « Library Association »



United Kingdom », *Public library legislation*, a été composé par H. W. Fovargue et J. J. Ogle. Aux cinq ouvrages que nous avons cités ajoutons les deux qui suivent : 6. *Books for village libraries*, by F. J. Burgoyne and J. Ballinger, 1895. — 7. *Adoption of public libraries act*, by H. W. Fovargue, 1896.

Page 27, note 3. — Aux différents travaux énumérés dans cette note nous ajouterons encore l'ouvrage suivant : *Public Library Denver. Public Library hand-book*, Denver, 1895 (par J. C. Dana, en collaboration avec F. D. Tandy, J. Parsons et J. M. Lee), dans lequel se trouvent réunis les « admirable articles on first principles of library work » parus précédemment dans the « Books », organe de la « Denver Public Library ». — Outre le manuel que nous venons d'indiquer, il faut encore, pour connaître l'organisation des bibliothèques américaines, consulter d'après A. R. Hasse (*Library Journal*, 1895, p. 305) : « the bulletins issued by the Denver library, the bulletins and reports of the Los Angeles public library bearing on training classes, the circulars of the Armour, Pratt and Drexel Institutes on library schools, and finally the handbooks and reports of the library school of the New-York state library. » Mais le travail qui fournit, à notre avis, les renseignements les plus nombreux est celui de Melvil Dewey, *Papers prepared for the World's Library Congress held at the Columbian Exposition. U. S. Bureau of Education: reprint of chapter 9 of part 2 of the report of the Commissioner of Education for 1892-93* (p. 691-1014). Washington, 1896. Le *Library Journal* avait reproduit en 1893, dans son numéro de juillet, des extraits de la plupart des dissertations contenues dans l'ouvrage que nous venons de signaler et qui constitue, ainsi que Harris le fait remarquer avec juste raison, « a unique and valuable treatise on the general subject of the management of libraries » (*Library Journal*, XXI, 1896, p. 157). — W. Flint a publié dans la *Circular of information*, 1893, n° 7, une statistique des « Public Libraries » des États-Unis et du Canada. — Parmi les travaux les plus récents relatifs au développement des « Free public libraries », nous mentionnerons J. Winsor, « The development of the library », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 370-375. — J. L. Harrison, « The public library movement in the United States », *New England Magazine* (Boston), 1894, p. 709-722; *The Library*, VIII, 1896, p. 110-124, 141-149. — F. P. Hill, « Report on library progress », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 56-60. — J. R. Boosé, « The constitution of colonial public libraries », *The Library*, VI, 1894, p. 391-402. — Ch. Welch, « The public library movement in London : a review of its progress, and suggestions for its consolidation and extension », *ibid.*, VII, 1895, p. 97-109. — E. Foskett, « The educational value of the public library movement, and a reply to some views advanced by Mr. Charles Welch », *ibid.*, p. 110-119. Cf. aussi même volume, p. 120-128. — J. P. Briscoe, « How to extend the library movement », *ibid.*, VIII, 1896, p. 73-76.

Page 30. — C. Haeberlin a fait paraître à Leipzig, en 1895, un *Gene-*

ralregister des dix premières années du *Centralblatt für Bibliothekswesen*. La *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées* a publié aussi, dans une bibliographie rétrospective des périodiques, le dépouillement des premières années du *Centralblatt* I, p. 146-153 de la partie « Bibliothèques ». Cf. également dans cette bibliographie le dépouillement des tomes I-XXIX (1855-188[illegible]) du *Cabinet historique* (ibid., p. 53-58), et celui des années 1-6 (188[illegible]-1889) du *Bulletin des Bibliothèques et des Archives* (ibid., p. 58-[illegible]).

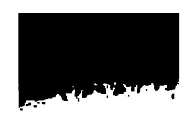
Page 31. — La *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées* a cessé de paraître. Elle a été remplacée par *le Bibliographe moderne. Courrier international des archives et des bibliothèques*, publié sous la direction de M. Henri Stein (Paris).

Page 32. — La *Rivista delle Biblioteche* publiée par G. Biagi paraît depuis son sixième volume sous le titre de *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi*, Firenze-Roma, E. Loescher, Torino. Le dépouillement des cinq premiers volumes a été donné par la *Revue internationale des Archives, des Bibliothèques et des Musées*, I, p. 63-67 de la partie « Bibliothèques ».

Page 32. — Cf. aussi les *Transactions of the L. A. U. K. I. Annual Meeting*. Oxford, 1878. C'est après le huitième meeting International conference, tenu à Plymouth, que les *Transactions* et *Proceedings* cessèrent de paraître en tirage à part. Depuis lors ils sont publiés dans le journal de l'Association qui, ainsi que nous le disons page 3[illegible], s'appelait d'abord *The Library Chronicle* et s'appelle maintenant *The Library*.

Page 33. — *The Library Association Year-book* de l'association des bibliothécaires anglais contient la « complete list of the public libraries in the United Kingdom, rules for cataloguing, syllabuses of examinations and specimens of questions, and full particulars of the L. A. U. K. and its work. »

L'association des bibliothécaires américains publie aussi annuellement un *American Library Association handbook*. — Depuis le mois de mai 1896 paraît à Chicago, sous la direction de M. E. Ahern, une revue intitulée *Public Libraries*, qui s'occupe spécialement des intérêts des petites et des nouvelles bibliothèques. Cette revue est mensuelle, mais ne paraît ni en juillet ni en août. [illegible] les *Library Notes*.



PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

DE LA CONSTRUCTION DES BIBLIOTHÈQUES

§ II.

De la disposition des locaux. Considérations pratiques.

Page 42. — Cf. W. Beer, « On library floors and floor-coverings », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 100-101.

Page 45, note. — La partie du *Handbuch der Architektur* relative aux bibliothèques se trouve analysée dans le *Centralblatt f. B.*, X, 1893, p. 417-419. Voir encore : H. Düring, « Bibliothekstechnische Mittheilungen », *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 297-311 ; XIV, 1897, p. 27-38, 65-74. — Ch. Berghoeffer, « Ueber die Ordnung des modernen Bibliothekbaues und einige neuere Ausstattungsmittel », *Berichte des Freien Deutschen Hochstiftes zu Frankfurt a. M.*, 1896, p. 309. — J. Cousin, *De la construction et de l'installation des bibliothèques universitaires*, Paris, 1886.

Page 60, note 1. — Voir aussi l'article que C. Nörrenberg a publié sur F. W. Poole, dans le *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 526-528.

Page 61, note. — Sur l'architecture des bibliothèques, cf. encore Th. H. West, « Report on library architecture », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 96-100, et L. F. Gray, « The new public library of the city of Boston », *Library Journal*, ibid., p. 365-368.

Page 77, note 1. — A propos de la nouvelle bibliothèque de Strasbourg consulter : S. Hausmann, *Die Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek in Strassburg*, Strassburg, 1895, et *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 176-177.

Page 114. — Sur le projet de construction pour la Bibliothèque nationale centrale de Florence, consulter D. Chilovi e A. Papini, *Il nuovo palazzo per la Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze*, Firenze, 1892.

§ III.

Aménagement intérieur de la bibliothèque.

Page 131. — Ch. Berghoeffer a récemment traité la question des rayons mobiles dans un article du *Centralblatt f. B.* (XIII, 1896, p. 152-157), intitulé : « Bewegliche Repositorien ».

Page 132. — Le travail de Jühges a été analysé par Ch. Berghoeffer dans le *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 514-516.

Page 134. — Sur le système de J. Roth, employé à Graz, voir la

notice publiée par le *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 573-574.

Page 135. — Cf. « Library Bureau steel stack », *Library Jou* XIX, 1897, n° 12, p. 193-196.

§ IV.

De l'entretien et de l'agrandissement des bâtiments.

Page 143, note 1. — Cf. encore sur les « Sliding (moveable, ging) presses » du British Museum : H. JENNER, *Library Chronicle* 1887, p. 88-90. — H. M. MAYHEW, « A revolving extension pre *The Library*, VII, 1895, p. 10. — R. GARNETT, « On the provisi additional space in libraries », *ibid.*, p. 11-17.

Page 144, note 1. — Aux travaux indiqués dans cette note ajouterons les suivants : C. RINAUDO, *Sul trasferimento della bi teca civica di Torino. Relazione*, Torino, 1893. — C. R. GILI « Practical library-moving », *Library Journal*, XX, 1895, p. 48-4 L. F. GRAY, « The new public library of the city of Boston. Movi *Library Journal*, XIX, 1894, p. 367. — W. LIST, « Uebersiedl der Kaiserlichen Universitäts- und Landesbibliothek in Strassbu E. in den Neubau », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 145-15 G. MAAS, *Bibliothekumzüge*, Leipzig, 1896. (Voir sur cet ouv *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 120-124.)

CHAPITRE II.

DES EMPLOYÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I.

Du bibliothécaire en général.

Page 146, note. — Mentionnons encore parmi les travaux publi en Angleterre l'article de S. SMITH, « The public librarian : his he and hindrances », *The Library*, VIII, 1896, p. 157-167.

Page 147, note. — Aux divers articles parus en Amérique et q nous venons de citer, ajoutons : « Don't ; warnings of experience *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 104-107. — C. K. Bolton « The librarian's duty as a citizen », *ibid.*, XXI, 1896, p. 219-2 — L. E. STEARNS, « The librarian, assistants, and the public *ibid.*, p. 489-492.

Page 150, note. — Les bibliothèques publiques libres des États Unis se proposent, avons-nous dit, un but pédagogique, et c'est là un point sur lequel les bibliothécaires américains eux-mêmes ne se lassent pas d'insister. Voici, par exemple, en quels termes s'exprime J. N. LARNED dans son discours d'ouverture de la réunion des biblio thécaires américains tenue à Lake Placid : « Not many years ago our missionary undertakings from the library seemed to be bounded by its own walls. The improving, annotating, and popularizing of catalogues ; the printing and distributing of bulletins and reference

s ; the surrounding of readers and seekers in a library with wil-
; help and competent suggestion ; these labours seemed, only a
years ago, to include almost everything that the librarian most
lous as a missionary could do. But see what doors have been
ning in the last few years, and what illimitable fields of labor
w invite him ! Through one, the great army of teachers in the
nmon schools is coming into co-operation with him. Through ano-
r, he steps into the movement of university extension, and finds
every one of its servants a true apostle of the library mission of
d books. From a third, he spreads his beneficent snares about a
in branches and delivery stations ; and by a fourth he sends
raveling libraries » to the end of his State. » Cf. *Library Jour-*
, XIX, 1894, n° 12, p. 1-4. — « The library », ajoute W. H. Brett,
dans un article intitulé « The present problem », *Library Journal*,
, 1894, n° 12, p. 5-9 — « is no longer content to remain passive,
rely a magazine of information, but is more and more aiming to
ist and guide the reader, and to become an active teaching force.
e library and the school are approached each other. » — « The
ction of the public library — dit H. M. Utley dans son discours
uverture de la « Conference of librarians in Denver and Colorado
rings 1895 » — is purely and wholly educational », *Library Journal*,
, 1895, n° 12, p. 1-4. — « The library », lisons-nous encore dans
Library Journal, XX, 1895, p. 113, « that has no connection with the
al schools is neglecting its mission and ignoring its noblest oppor-
ities. » — Cf. encore sur cette question : C. W. Birtwell,
lome libraries », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 9-12. —
S. Cutler, « Home libraries », *ibid.*, p. 13-14. — L. E. Stearns,
Report on reading for the young », *ibid.*, p. 81-87. — G. Watson
le, « How teachers should co-operate with librarians », *ibid.*, XX,
5, p. 115-118. — E. M. Coe, « What can be done to help a boy
like good books », *ibid.*, p. 118-119. — M. E. Merington, « How
y we make the guiding of pupils' reading a part of the teachers'
rk », *ibid.*, p. 119-121. — A. L. Sargent, « Reference work among
ool children », *ibid.*, p. 121-122. — Ch. K. Bolton, « Library
minations in schools », *ibid.*, p. 122-123. — J. M. Sawin, « Some
cessful methods of developing children's interest in good lite-
ure », *ibid.*, p. 377-379. — M. S. Cutler, « Home libraries »,
., XXI, 1896, p. 60-62. — J. C. Dana, « Libraries and teachers »,
., p. 133-134. — L. A Eastman, « The child, the school, and the
ary », *ibid.*, p. 134-139. — C. C. Young, « The public library and the
lic school », *ibid.*, p. 140-144. — Th. C. Burgess, « Means of leading
s from the dime no vel to better literature », *ibid.*, p. 144-147.
M. E. Comstock, « The library as an educational factor », *ibid.*,
147-149. — M. E. Dousman, « Children's departments », *ibid.*,
406-408.

n Angleterre, on assigne aux bibliothèques publiques, nous
ons déjà dit, un but analogue à celui des bibliothèques américaines.

Dans l' « Address at the opening of the 17. Annual Meeti
L. A. U. K. » tenu à Belfast, R. GARNETT, par exemple,
« an intimate alliance of the librarian with other educational
(*The Library*, VI, 1894, p. 299-306). — Voir aussi : J. J. O
relationship of the public library committee to other ed
bodies », *The Library*, VII, 1895, p. 129-134. — A. W. R
« The board school in relation to the public library », *ibi*
1896, p. 285-297. — T. C. ABBOTT, « The relation of public
to educational institutions », *ibid.*, p. 428-434.

Page 154, note 1. — Cf. aussi : O. MÜHLBRECHT, *Die Bibl
im Dienste des Buchhandels*. Berlin, 1894. — Ch.-V. LANGLOI
de bibliographie historique. I. Instruments bibliographiqu
1896. (Sur cet ouvrage, voir : *Revue des Bibliothèques*, 1896, p
et *Library Journal*, 1896, p. 512-513.) — F. CAMPBELL, « Th
graphy of the future », *The Library*, VII, 1895, p.
DU MÊME, *The theory of national and international bibl*
London, 1896. (Cf. sur ce travail : A. L. J[ELLINEK], dans l
blatt, 1897, p. 228-230 et 625, 752; *Library Journal*, X
p. 467-468.)

§ II

Des divers fonctionnaires de la bibliothèque en partic

Page 156, note 1. — Voir, en outre, J. BALLINGER, « Rep
constitution of public library committees : with a schedul
Library, VII, 1895, p. 1-9.

Page 158. — On trouvera des renseignements sur les différe
portés par les employés des bibliothèques autrichiennes
discours prononcé par S. FRANKFURTER à l' « Oesterreichische
für Bibliothekswesen », et reproduit dans le *Centralblatt f.*
1897, p. 133-137.

Page 160, note 1. — Cf. encore : « The anonymous assistan
who isn't », *Library Journal*, XX, 1895, p. 241-242.

Page 166, note 1. — Les appointements des bibliothécaires
ont été à nouveau fixés par un arrêté ministériel en date du
1894. Cf. *Centralblatt für die gesammte Unterrichtsverwa
Preussen*, 1894, p. 732-734. — Un autre arrêté en date du 5 a
règle les indemnités auxquelles ont droit les « Hilfsbiblioth
Cf. *ibid.*, 1895, p. 617, et *Centralblatt f. B.*, 1895, p. 140. —
tain nombre d'améliorations sont en ce moment à l'étude. V
tralblatt f. B., XIV, 1897, p. 130-131.

Sur les appointements des fonctionnaires des bibliothèqu
chiennes, cf. *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 48, 270, 334;
des fonctionnaires des bibliothèques italiennes, *ibid.*, XI
p. 529; *Bollettino delle pubblicazioni italiane*, 1895, nº 23
ruolo organico delle Biblioteche pubbliche governative, e
delle Biblioteche, VI, p. 191.

CHAPITRE III

DES RESSOURCES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Page 168, note 1.— Cf. encore P. Schwenke, « Bibliotheks-Adressbuch, wissenschaftliche und Volksbibliotheken », *Centralblatt f. B.*, II, 1895, p. 494-501.

Page 169, note. — A propos de l'ouvrage de Dziatzko, cité ici, cf. . Ambrose, « Dr Dziatzko on German libraries », *Library Journal*, XI, 1896, p. 53-59.

Sur les budgets des grandes bibliothèques italiennes, voir encore . Dziatzko, « Eine Reise durch die grösseren Bibliotheken Italiens », *ammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten.* Heft, 6, 1894, . 96-128. Ce travail contient, en outre, une foule de renseignements tiles sur les bibliothèques italiennes.

Page 169, note 1. — E. Steffenhagen a reproduit récemment dans *Zeitschrift für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte.* ome 24, 1894, p. 137, une ordonnance, promulguée par le duc harles en 1725, qui stipule que les professeurs de l'Université evront, à leur entrée en fonctions, verser une certaine somme d'arent pour la bibliothèque de Kiel, et que les étudiants seront astreints la même obligation au moment de leur immatriculation, au moment e leurs examens et à leur sortie de l'Université.

Rappelons pour mémoire qu'en France les étudiants doivent ayer un « droit de bibliothèque » de 10 francs à la première inscripon qu'ils prennent dans une des Facultés de l'État. Cf. *Instruction elative à la perception d'un nouveau droit pour les bibliothèques des acultés, du 31 décembre 1873.* « Une partie notable des fonds alloués our l'entretien des bibliothèques universitaires provient du droit de ibliothèque payé par les étudiants ». *Circulaire relative aux règleents des bibliothèques universitaires du 28 novembre 1886.*

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IV

ORGANISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I

Acquisition du premier fonds.

Page 171, note 1. — Cf. encore R. K. Dent, « Notes on the formaon of a small reference library », *The Library*, VIII, 1896, p. 531-35. — « List of books on library legislation », *The Library*, IX, 197, p. 32-33. — *Programme de bibliographie générale et d'administration des bibliothèques universitaires*, annexé à l'arrêté ministéel du 20 décembre 1893 et reproduit *in-extenso* dans l'*Appendice XII*, p. 548-553.

Page 173. — G. HEDELER a entrepris un *Verzeichniss von Privat-Bibliotheken*, dont le tome I, *Vereinigte Staaten. Canada*, vient de paraître. Leipzig, 1897.

Les bibliothèques privées constituent jusqu'à un certain point un fonds de réserve pour les bibliothèques publiques, et nos grandes bibliothèques s'enrichissent fréquemment de collections particulières de grande valeur. Cf. J. P. EDMOND, « A plea for private libraries », *The Library*, VII, 1895, p. 211-215. Grâce aux ressources considérables dont elles disposent, les bibliothèques de l'Amérique du Nord ont pu en ces dernières années acheter en Europe nombre de collections importantes provenant de la succession de savants connus.

Page 177, note 1. — A ajouter aux travaux mentionnés dans cette note : Otto MÜHLBRECHT, *Die Bücherliebhaberei (Bibliophilie-Bibliomanie) am Ende des 19. Jahrhunderts*. Berlin, 1896. — J. P. COLLIER, *Bibliographical and critical account of the rarest books in the English language*. London, 1865.

Page 180. — A propos des miniatures, voir A. von OECHELHAEUSER, *Die Miniaturen der Universitäts-Bibliothek zu Heidelberg*. Th. 1, 2. Heidelberg, 1887-95. Il en a paru un compte rendu dans le *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 576-579.

Page 184, note 1. — Les ouvrages consacrés à l'étude des *ex-libris* sont très nombreux. Outre ceux que nous avons déjà indiqués, nous citerons encore les suivants : **France.** *Album de 26 ex-libris les plus beaux, curieux et singuliers des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*. Paris, 1895. — W. HAMILTON, *French book-plates*. 2. ed. London, 1896. — *Ex-libris imaginaires et supposés de personnages célèbres anciens et modernes*. Paris, 1896. — **Allemagne.** Peter JESSEN, « Ueber Ex-libris », dans la revue *Pan*, I, p. 265-270. — C. TESKE, *Das mecklenburgische Wappen von Lukas Cranach, die Bücherzeichen (Ex-libris) des Herzogs Ulrich von Mecklenburg*. Berlin, 1894. — J. SATTLER, *Deutsche Kleinkunst in 42 Bücherzeichen*. Berlin, 1894. — DU MÊME, *Art in book-plates*. London, 1894. — O. von HEINEMANN, *Die Ex-libris Sammlung der herzoglichen Bibliothek zu Wolfenbüttel*. Berlin, 1895. Il a paru une édition anglaise de cet ouvrage, sous le titre de : *The ex-libris collection of the ducal library at Wolfenbüttel*. London, 1895. — Gustav A. SEYLER, *Illustriertes Handbuch der Ex-libris Kunde*. Berlin, 1895. Cet ouvrage contient, p. 80 et suiv., de nombreuses indications bibliographiques sur les travaux consacrés aux *ex-libris*. — Graf K. E. zu LEININGEN-WESTERBURG, « Ex-libris », *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 621-623. Le comte de LEININGEN-WESTERBURG a dressé aussi une bibliographie des *ex-libris*, dans le *Buchgewerbeblatt*, III, 1895, H. 7 et 8. — O. SCHLOTKE, « Bücherzeichen und die Zeitschrift « Ex-libris » », *Nachrichten aus dem Buchhandel*, II, 1895, p. 1440-1442, 1452-1455, 1469-1471. — J. SATTLER, *Durcheinander. Allerlei Zeichnungen und Skizzen von Ex-libris, Titelblätter, Zierleisten, Vignetten*, etc. Berlin, 1897. — *Aus der Ex-libris Sammlung des Börsenvereins der deutschen Buchhändler*. Berlin, 1897. —

Dans l'exposition permanente de manuscrits qu'elle a organisée, la Bibliothèque royale de Munich a eu soin de réserver une section aux *Ex-libris*. Cf. *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 583. — **Angleterre.** N. Labouchere, *Ladies' book-plates*. London, 1895. — J. Vinycomb, *On the processes for the production of Ex-libris*. London, 1894. — La seconde partie de l'ouvrage de Hamilton, *Dated book-plates (Ex-libris)* (signalé en note p. 185), a paru en 1895 (London, New-York). — **Amérique.** C. D. Allen, *American book-plates : a guide to their study. With a bibliography by* E. N. Hewins. New-York, 1894. — *The book-plate annual and armorial year-book*. New-York. — Depuis juillet 1896, la « Washington Ex-libris Society » publie aussi une revue intitulée *Ex-Libris*.

L'*Allgemeine Schweizerzeitung* a publié dans son numéro du 21 juin 1895 une correspondance dans laquelle on protestait non sans raison contre le sans-gêne avec lequel certains collectionneurs dépouillent de leurs *ex-libris* les livres des bibliothèques publiques. Cette correspondance a été reproduite en partie par le *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 483.

§ II

De la rédaction du Catalogue.

Page 188, note. — Dziatzko prépare en ce moment une seconde édition de son *Instruction*. (Cf. *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 337). A propos de cette instruction, voir encore O. Meyer, dans la *Deutsche Litteratur-Zeitung*, 1890, col. 1757-1758 ; R. Garnett, dans *The Library Chronicle*, V, 1888, p. 166-169, et « Rejoinder » par Dziatzko *ibid.*, p. 194.

Cutter, disons-nous dans cette note, a reproduit dans ses *Rules* les règles du « British Museum », de la « L. A. U. K. » et de la Bibliothèque Bodléienne, mais nous devons ajouter qu'il ne les a pas reproduites intégralement. Il s'est contenté de citer les articles dans lesquels ces règles diffèrent de celles adoptées par l'« A. L. A. ».

Les anciennes règles de la « L. A. U. K. » ont été publiées en français dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLII, 1881, p. 601-605.

Parmi les dernières instructions parues, nous mentionnerons les *Instructionen für die Katalogsarbeiten der K. K. Hofbibliothek in Wien*. Heft. 1. *Bibliographisches System*. Wien, 1895, etc. — H. Simon, « Die Katalogzettel für Sonderabdrücke und Ausschnitte » *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 489-494.

Page 193, note 1. — Voir aussi J. J. Ogle, « Some pitfalls in cataloguing », *The Library*, VIII, 1896, p. 150-156.

Page 193, note 2. — Sur la restitution des prénoms, cf. M. Laue, « Ueber Vornamenermittelung », *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, p. 114-123, et à propos de ce travail, Ch. Berghoeffer, *ibid.*, p. 275.

Page 199, note 1. — Pour la **France**, cf. encore : R. de Lasteyrie

et E. Lefèvre-Pontalis (et E. S. Bougenot), *Bibliographie des tr historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes France*, dressée sous les auspices du ministère de l'instr publique. Paris, t. I-III, 1888-96. — J. Deniker, *Bibliograph travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et relles) publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée s auspices du ministère de l'Instruction publique*. Tome I. Paris. — J. Grand-Carteret, *Les almanachs français : bibliographie-graphie des almanachs, années, annuaires, etc., et autres publi annuelles éditées à Paris* (1600-1895). Paris, 1896.

Pour l'**Allemagne** : *Preisliste der durch das Kaiserliche Zeitungsamt in Berlin und die Kaiserlichen Postanstalten des R Postgebiets zu beziehenden Zeitungen, Zeitschriften. Mit Nacht — Societatum litterae. Verzeichniss der in den Publikationen der A mieen und Vereine aller Laender erscheinenden Einzelarbeiten au Gebiete der Naturwissenschaften*. Herausgegeben von M. Ki Berlin, R. Friedländer und Sohn.

Pour l'**Autriche-Hongrie** : *Preis-Verzeichniss der in der Öst chisch-Ungarischen Monarchie und im Auslande escheinenden Z gen und periodischen Druckschriften*. Wien.

Pour la **Suède** : B. Lundstedt, *Sveriges periodiska litteratur. B grafi*, I, 1645-1812; II, 1813-1894. Stockholm, 1895-96.

Pour l'**Angleterre** : F. Campbell, « The bibliography of perio litterature », *The Library*, VIII, 1896, p. 49-64.

Pour l'**Amérique du Nord** : J. H. Hickcox, « Serial, technical, scientific publications of the government », *Library Journal*, X 1897, p. 16-17.

Page 201, note 2. — Cf., en outre, H. E. Curran, « Acceptable library catalogues », *The Library*, VII, 1895, p. 21-28. — E. J. W « Cataloguing in the future », *Library Journal*, XX, 1895, n° p. 21-24. — G. Watson Cole, « Cataloguing in the future » ii p. 24.

Page 207, note 1. — A propos du papier, voir aussi : V. M « Le papier », *Revue des Bibliothèques*, I, 1891, p. 195-207. — Briquet, « Le papier et ses filigranes, *ibid.*, IV, 1894, p. 2 — O. Winkler, « Unsere Druckpapiere », *Nachrichten aus Buchhandel*, II, 1895, p. 1132-1134, 1170-1172, 1205-1207, 1231-1274-1276. — R. T. Swan, « Paper and ink », *Library Journal* 1895, p. 163-167.

A. *Du Catalogue méthodique*.

Page 213, note 1 A propos des « Dictionary-Catalogues » *List of subject headings for use in dictionary catalogs; prepared committee of the American Library Association*. Boston, publish the A. L. A publishing section by the Library Bureau, 1895. propos de la classification : W. J. Fletcher, *Library classifica*

printed with alterations, additions and an index from his « Public braries in America ». Boston, 1894.

Page 225, note 1. — Mentionnons encore ici les remarquables travaux e W. M. GRISWOLD fait paraître à Cambridge (Mass.) sous le titre *ndices* et qui donnent des indications précieuses sur une foule de ues.

C. — *Du Catalogue alphabétique.*

Page 238, note 1. — A ajouter aux ouvrages anglais signalés dans te note, F. MARCHMONT, *A concise handbook of ancient and modern rature, issued either anonymously, under pseudonyms or initials.* ndon, 1896.

D. *Des Catalogues spéciaux.*

Page 268, note 1. — Cf. aussi : *Die Büchermarken oder Buchdruk-r- u. Verlegerzeichen.* (Bd. 4) *Frankfurter und Mainzer Drucker- und rlegerzeichen bis in das 17. Jahrhundert.* Hrsg. von P. HEITZ. rassburg, Heitz, 1896. — [F. van der HAEGHEN, R. van den BERGHE J. J. ARNOLD], *Marques typographiques des imprimeurs et raires qui ont exercé dans les Pays-Bas*, I, II. Gand, 1894. — *Le rsenblatt f. d. deutschen Buchhandel* a publié une bibliographie s ouvrages consacrés à l'étude des marques d'imprimeurs. Année 94, p. 674.

Page 270, note 1. — Sur le cataloguage des incunables, voir encore DZIATZKO, « Ueber Inkunabelnkatalogisierung », *Sammlung biblio-ekswissenschaftlicher Arbeiten.* Heft. 10, 1896, p. 94-133. — A. MAIRE, *nuel pratique du Bibliothécaire*, p. 139 et sq. — « Nachträge und richtigungen zu Vouilliémes Bonner Inkunabeln-katalog », *Central-att f. B.*, XII, 1895, p. 429-431. Parmi les derniers catalogues d'in-nables publiés en France, nous citerons ceux des bibliothèques de jon et de Versailles par M. PELLECHET, le catalogue des incunables la bibliothèque d'Albi par C. PORTAL, de la bibliothèque d'Orléans r CUISSARD, etc., etc.

Page 275, note 1. — Le *Jahres-Verzeichniss der an den deutschen hulanstalten erschienenen Abhandlungen*, cité dans cette note, a été mplété par des « Ergänzungen » publiés par E. ROTH, dans le *Cen-lblatt f. B.*, IX, 1892, p. 288-289, et par R. KLUSSMANN, *ibid.*, XIV, 97, p. 137-139.

Page 277, note. — E. RENN a fait paraître comme programme en 96 à Landshut un *Verzeichnis der Programme und Gelegenheits-hriften, welche an den kgl. Bayerischen Lyceen, Gymnasien und teinschulen erschienen sind von 1889-90 bis, 1894-95.* Ce *Ver-ichniss* continue le *Verzeichniss aller Programme.....* rédigé d'abord r GUTENÆCKER, puis ensuite par J. G. ZEISS, et enfin depuis 1884-85 r RENN. (R. KLUSSMANN a publié un compte rendu du nouveau cata-gue dont il est ici question dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, 515-516).

Vorschlagen von A. Czerny, O. Grillnberger und G. ...
entworfen von der historischen Section der Leo-Gesellsch...
1895. — A. Giry, *Manuel de diplomatique*. Paris, 1894. — ...
Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie ...
von M. Tangl, Heft. 1. Berlin, 1897. — C. Paoli, *Grundri...*
lesungen über lateinische Palaeographie und Urkundenleh...
Schrift- und Bücherwesen. Aus d. Ital. übersetzt von K. ...
Innsbruck, 1895.

Page 280. — A propos du cataloguage des manuscrit...
Keinz, « Die Wasserzeichen des xiv. Jahrhunderts in Han...
der K. bayerischen Hof- und Staatsbibliothek. » (*Abhandl...*
Königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften.) Münc...

Page 285, note. — La « Public Library » de Boston aurait...
l'intention de faire imprimer le catalogue de ses collectio...
machine linotype. Cf. « The linotype in the Boston public ...
Library Journal, XX, 1895, p. 174-175.

Page 286, note 1. — Un certain nombre de catalogues de m...
ont paru récemment en France. Nous signalerons entre ...
Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque ...
par Henri Omont, *Ancien supplément français*, t. I-III. Paris...
Parmi les derniers catalogues de manuscrits parus en Allem...
citerons les suivants : *Katalog der Kaiserl. Universitäts- u.* ...
bliothek in Strassburg. K. A. Barack : *Elsass-lothringisc...*
schriften und Handzeichnungen. Strassburg, 1895. — E. B...
Katalog der Handschriften der K. öffentlichen Bibliothek zu ...
Bd. 3, *Die Leibnitz-Handschriften*. Hannover, 1895. — O. v...
mann, *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wol...*
Bd. 5. Wolfenbüttel, 1895. — *Verzeichniss der Handsch...*
Preussischen Staate. I. Hannover. 3. Göttingen. Bd. 3. Berl...

r, et les manuscrits allemands par Th. Längin. Le troisième lu Catalogue général a été publié en 1895. — Les manuscrits n âge et les incunables appartenant à la bibliothèque de la ildesheim ont été décrits par H. Nentwig dans le XIe vol. du latt f. B., 1894, p. 345-368.

287, note. — F. A. Mayer a fait paraître dernièrement « Ein :atalog der Handschriften in Oesterreich », *Centralblatt f. B.*, '6, p. 247-348. — Pour l'**Espagne**, consulter R. Beer, *Handschätze Spaniens. Bericht über eine im Auftrage der K. e der Wissenschaften, 1886-1888, durchgeführte Foreise.* Wien, 1894. (Tirage à part aus den *Sitzungsberichten s. hist. Klasse der Akademie*, 1891-94. — Pour l'**Angleterre**, 'e : *Catalogue of additions to the manuscripts of the British 1888-93.* London, 1894. — M. R. James, *Descriptive catathe mss. in the Library of Eton College*, Cambridge, 1895; *College*, Cambridge, 1895 ; *of King's College*, Cambridge, F. Madan, *A summary catalogue of western ms. in the Library at Oxford*, vol. 3. Oxford, 1895. — Pour l'**Italie**, *Indici* et *cataloghi* que nous avons signalés, on consultera . Galli, *I manoscritti e gli incunaboli della biblioteca comli Imola.* Imola, 1894. — G. di Marzo, *I manoscritti della communale di Palermo*, vol. I, Part. 2. Palermo, 1894. — ni, *Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche* vol. I, Part. 1, 2. Milano, 1894-96. — C. Castellani, *Catalogus graecorum qui in bibliothecam D. Marci Venetiarum inde ab 40, ad hæc usque tempora inlati sunt.* Venetiis, 1895. — A. Ehrhard : « Zur Catalogisirung der kleineren Bestände her Handschriften in Italien. » *Centralblatt f. B.*, X, 1893, 8.

89, note. — A propos du projet d'impression des catalogues bliothèque Nationale, cf. J. Macfarlane, « The projected atalogue of the Bibliothèque Nationale », *The Library*, VII, 49-50. — Dans le numéro de mai 1895 de son *Bulletin men*ibliothèque Nationale a publié l'article « Aristote » comme de son nouveau *Catalogue général des livres imprimés.*

290, note. — Au sujet du catalogue du Reichstag, cf. les ons de K. Boysen, dans le *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, 5. — Sur l'*Index-Catalogue of the library of the Surgeonoffice*, voir G. E. Wire, dans le *Library Journal*, XX, 1895, '6. Wire appelle cette œuvre grandiose « *a great triumph*, greatest triumph of American bibliography ». Depuis 1896 e seconde série de ce catalogue (vol. 1 et suiv.), mais ce n'est S. Billings qui la publie. Il a cessé de s'en occuper depuis is la direction de la « Public Library » de New-York.

90, note 1. — Parmi les derniers catalogues d'ouvrages de publiés par les bibliothèques, nous citerons le *Catalogue* *des livres imprimés mis à la disposition des lecteurs dans*

Cf. en outre : H. VARNHAGEN, *Systematisches Verzeichnis de grammabhandlungen*, *Dissertationen und Habilitationsschrift dem Gebiete der romanischen und englischen Philologie, sou allgemeinen Sprach- und Litteraturwissenschaft und der Päd und Methodik*, 2. Auflage von J. MARTIN. Leipzig, 1893.

Page 279, note 1. — Outre les ouvrages cités dans cette n le cataloguage des manuscrits, voir encore : *Regulatir für de beitung von Manuscripten-Katalogen (zunächst der Bibliothek oesterreichischen Stifter und geistlichen Corporationen) nac Vorschlägen* von A. CZERNY, O. GRILLNBERGER und G. VIEI *entworfen von der historischen Section der Leo-Gesellschaft*. 1895. — A. GIRY, *Manuel de diplomatique*. Paris, 1894. — W. . *Schrifttafeln zur Erlernung der lateinischen Palaeographie*. 3. von M. TANGL, Heft. 1. Berlin, 1897. — C. PAOLI. *Grundriss z lesungen über lateinische Palaeographie und Urkundenlehre*. I *Schrift- und Bücherwesen*. Aus d. Ital. übersetzt von K. Lohs Innsbruck, 1895.

Page 280. — A propos du cataloguage des manuscrits, v. KEINZ, « Die Wasserzeichen des XIV. Jahrhunderts in Handsch der K. bayerischen Hof- und Staatsbibliothek. » (*Abhandlung Königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften*.) München.

Page. 285, note. — La « Public Library » de Boston aurait. par l'intention de faire imprimer le catalogue de ses collections p machine linotype. Cf. « The linotype in the Boston public Libr *Library Journal*, XX, 1895, p. 174-175.

Page 286, note 1. — Un certain nombre de catalogues de manu ont paru récemment en France. Nous signalerons entre autr *Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque Natio* par Henri OMONT. *Ancien supplément français*, t. I-III. Paris. 18 Parmi les derniers catalogues de manuscrits parus en Allemagne citerons les suivants : *Katalog der Kaiserl. Universitäts- u. Land bliothek in Strassburg*. K. A. BARACK : *Elsass-lothringische H schriften und Handzeichnungen*. Strassburg, 1895. — E. Boden *Katalog der Handschriften der K. öffentlichen Bibliothek zu Han* Bd. 3, *Die Leibnitz-Handschriften*. Hannover, 1895. — O. von He MANN. *Die Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Wolfen* Bd. 5 Wolfenbüttel, 1895. — *Verzeichniss der Handschrift Preussischen Staate. I. Hannover. 3. Göttingen. Bd. 3*. Berlin. I

Le premier volume du *Katalog der Bamberger Biblioth* F. LEITSCHUH, qui n'avait pas encore paru, est en ce moment presse.

La Bibliothèque Royale de Berlin a fait paraître en 1894 le 1e de ses manuscrits ; il contient le tome VI des manuscrits publiés par W. AHLWARDT.

En 1894 a paru un supplément nouveau à l'*Handschriftenverz der Grossherzoglich Badischen Hof- und Landesbibliothek zu Karlsr* Dans ce supplément, les manuscrits romans ont été décrits

AMEY, et les manuscrits allemands par Th. LÄNGIN. Le troisième me du Catalogue général a été publié en 1895. — Les manuscrits noyen âge et les incunables appartenant à la bibliothèque de la d'Hildesheim ont été décrits par H. NENTWIG dans le XI[e] vol. du *ralblatt f. B.*, 1894, p. 345-368.

ge 287, note. — F. A. MAYER a fait paraître dernièrement « Ein ralkatalog der Handschriften in Oesterreich », *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 247-348. — Pour l'**Espagne**, consulter R. BEER, *Handftenschätze Spaniens. Bericht über eine im Auftrage der K. demie der Wissenschaften, 1886-1888, durchgeführte Forngsreise.* Wien, 1894. (Tirage à part aus den *Sitzungsberichten philos. hist. Klasse der Akademie*, 1891-94. — Pour l'**Angleterre**, ncore : *Catalogue of additions to the manuscripts of the British um, 1888-93.* London, 1894. — M. R. JAMES, *Descriptive catae of the mss. in the Library of Eton College*, Cambridge, 1895; *esus College*, Cambridge, 1895 ; *of King's College*, Cambridge, . — F. MADAN, *A summary catalogue of western ms. in the leian Library at Oxford*, vol. 3. Oxford, 1895. — Pour l'**Italie**, e les *Indici* et *cataloghi* que nous avons signalés, on consultera i : R. GALLI, *I manoscritti e gli incunaboli della biblioteca comale di Imola.* Imola, 1894. — G. di MARZO, *I manoscritti della ioteca communale di Palermo*, vol. I, Part. 2. Palermo, 1894. — IARTINI, *Catalogo di manoscritti greci esistenti nelle biblioteche ne*, vol. I, Part. 1, 2. Milano, 1894-96. — C. CASTELLANI, *Catalogus um graecorum qui in bibliothecam D. Marci Venetiarum inde ab 1740, ad hæc usque tempora inlati sunt.* Venetiis, 1895. — ussi A. EHRHARD : « Zur Catalogisirung der kleineren Bestände chischer Handschriften in Italien. » *Centralblatt f. B.*, X, 1893, 19-218.

ge 289, note. — A propos du projet d'impression des catalogues a Bibliothèque Nationale, cf. J. MACFARLANE, « The projected ted catalogue of the Bibliothèque Nationale », *The Library*, VII, p. 49-50. — Dans le numéro de mai 1895 de son *Bulletin men-* la Bibliothèque Nationale a publié l'article « Aristote » comme imen de son nouveau *Catalogue général des livres imprimés.*

ge 290, note. — Au sujet du catalogue du Reichstag, cf. les rvations de K. BOYSEN, dans le *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, 1-115. — Sur l'*Index-Catalogue of the library of the Surgeonral's office*, voir G. E. WIRE, dans le *Library Journal*, XX, 1895, 4-396. WIRE appelle cette œuvre grandiose « *a great triumph*, t the greatest triumph of American bibliography ». Depuis 1896 t une seconde série de ce catalogue (vol. 1 et suiv.), mais ce n'est John S. BILLINGS qui la publie. Il a cessé de s'en occuper depuis a pris la direction de la « Public Library » de New-York.

ge 290, note 1. — Parmi les derniers catalogues d'ouvrages de ence publiés par les bibliothèques, nous citerons le *Catalogue bétique des livres imprimés mis à la disposition des lecteurs dans*

la salle de travail de la Bibliothèque Nationale, suivi de la l catalogues usuels du département des manuscrits. Paris, 189 *Catalogue de la salle publique de lecture de la Bibliothèque Na Supplément (1887-1894).* Paris, 1895. — Mentionnons e *Verzeichniss der im grossen Lesesaale der Königlichen Bil aufgestellten Handbibliothek.* 2. Ausgabe, Burg., 1896. — *Verzeich Handbibliothek des Lesesaales der Universitäts-Bibliothek zu l* Leipzig, 1896. — *Königliche Universitäts-Bibliothek München log der Handbibliothek des Ausleihe-Zimmers.* München, 1 propos de ce dernier catalogue, cf. les observations de Schn CAROLSFELD, dans le *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 4- *Pubblicazioni periodiche ricevute dalle Biblioteche di Genova ne* Genova.

§ IV

De la conservation des livres.

Page 319, note 1. — Il vient de paraître à Londres (189 Elliot Stock, une nouvelle édition de l'ouvrage de W. BLADE *enemies of books.*

Page 323. — Nous venons de dire que l'État n'a pas, selon intérêt à assurer ses bibliothèques, mais en Italie on n'est pas avis, et un arrêté du ministre de l'Instruction publique en d 19 novembre 1894, recommande au contraire, spécialement aux teurs des bibliothèques d'État, d'assurer leurs établissements *Centralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 185.

CHAPITRE V

DE L'ACCROISSEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I

De l'accroissement en général et de ses différents mode

Page 324, note 1. A ajouter aux ouvrages mentionnés dans note : « Selection of books », *Library Journal*, XIX, 1894, by E. M. COE, p. 30-32; by C. M. HEWINS, p. 32-34; by W FOSTER, p. 34-36; by D. V. R. JOHNSTON, p. 36-37; by W BARDWELL, p. 37-38; by W. H. BRETT, p. 38-39; by H. M. U p. 39-41; by F. M. CRUNDEN, p. 41-42. — J. N. LARNED, « The s tion of books for a public library », *Library Journal*, XX p. 270-272. — M. S. CUTLER, « Principles of selection of bo *ibid.*, p. 339-341. — G. E. WIRE, « Medical books for small p libraries », *Library Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 37-39. — J BROWN, « A plea for select lists of books on important subje *The Library*, vol. VII, 1895, p. 363-366. — F. T. BARRETT, « S tions of books for a reference library », *ibid.*, vol. VIII, 1896, p



— B. Wood, « The selection of books for a reference library », , p. 522-530.

in de permettre aux bibliothécaires des « Free Public Libraries » orienter plus facilement dans le choix des livres dont l'acquisi- peut être considérée comme particulièrement utile pour les éta- ements qu'ils dirigent, et afin de faciliter aux lecteurs qui fré- tent ces bibliothèques l'usage des ouvrages en question, on a, en lernières années, publié tant en Angleterre qu'en Amérique des ogues spéciaux, généralement bien faits et qui donnent les titres ivres les plus utiles. Cf. entre autres, W. S. Sonnenschein, *The books, a reader's guide to the choice of the best available books ery department of science, art and literature*. 2 éd. London, 1891. : même, *A readers guide to contemporary literature; being the first lement to « The best books »*. London, Sonnenschein, New-York, am, 1895. — *U. S. Bureau of Education. Catalog of « A. L. A. » ary. 5000 volumes for a popular library selected by the Ameri- Library Association and shown at the World's Columbian Expo-* ı. Washington, 1893. — A. H. Leypoldt and G. Iles, *List of s for girls and women and their clubs*. Boston. Published for the .. A. Publishing Section by the Library Bureau. 1895. (*Library nal*, XX, 1895, p. 396-399.) — *5000 books : an easy guide to the books in every department of reading; selected, classified and fly described by a corps of experienced editors, under the direction ie Literary Bureau of the Ladies' Home Journal*. Philadelphia, .

ıge 327. — Il serait bon, venons-nous de dire, que chaque othécaire fût obligé de rédiger un rapport annuel sur son admi- ·ation. C'est ce qui se fait dans les bibliothèques universitaires nandes qui publient les rapports en question dans la Chronique eurs Universités respectives. Nombre de bibliothèques munici- s des grandes villes d'Allemagne font elles-mêmes imprimer ıellement un rapport de leurs opérations. Nous citerons entre es les bibliothèques de Francfort, de Lübeck, de Mayence, , etc. Sur la bibliothèque publique Rothschild à Francfort, voir ›re Ch. Berghoeffer, dans le *Centralblatt f. B.*, XIII, 1896, 67-574. — Cf. en outre : « Périodical library bulletins », *Library nal*, vol. XIX, 1894, n° 12, by G. M. Jones, p. 50; by G. Watson e, p. 50-52; by C. M. Hewins, p. 52-53; by J. Edmands, p. 54; . C. Dana, p. 54-55; by W. H. Brett, p. 55-56.

ıge 328. — Il faut éviter à tout prix, cela va sans dire, l'acqui- n des livres dont la bibliothèque n'a pas besoin. C'est là un ıt très important et dont on s'est particulièrement occupé dans bibliothèques publiques libres de l'Amérique du Nord. Le *Library nal* a publié en 1895 toute une série d'articles « upon the precau- s exercised to avoid the selection of undesirable books; and the tment of those objectionable after purchase ». Ces articles ont sous le titre de « Improper books », *Library Journal*, XX,

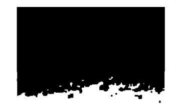
1895, n° 12, by Th. H. West, p. 32; by G. T. Clark, p. 33-: J. N. Larned, p. 35; by W. H. Brett, p. 36-37. — A la questi nous venons d'examiner peut s'en joindre une autre qui a été en ces termes au congrès de l'A. L. A. de 1894 : « Is the free library justified in supplying to its readers books of enterta: only? » Cf. à ce propos : C. H. Garland, « Common novels in libraries », *Library Journal*, XIX, 1894, n° 12, p. 14-16. — Thurston, « Common novels in public libraries », *ibid.*, p. 16 G. Watson Cole, « Fiction in libraries », *ibid.*, p. 18-21. — Whelpley, « Common novels in public libraries », *ibid.*, p. 21 E. M. Coe, « Common novels in public libraries », *ibid.*, p. E. H. Woodruff, « Fiction in public libraries », *ibid.*, XX p. 342-345. - G. H. Elliott, « Our readers and what they r *The Library*, VII, 1895, p. 276-281.

Page 329, note 1. — Au sujet de ce que nous disons, dans cett du rôle que pourraient jouer les bibliothèques universitaires formation des bibliothèques spéciales, cf. H. L. Koopman, functions of a university library », *Library Journal*, XIX, n° 12, p. 24-30. — Les bibliothèques municipales, avons-nous a devraient se préoccuper de former une collection de tous les ouv ou travaux quelconques publiés sur la ville où elles sont sit C'est également le point de vue défendu par R. G. Thwaites da article du *Library Journal* (XX, 1895, p. 341-342) intitulé : « I tories in public reference libraries. » Thwaites voudrait surtout les bibliothèques en question réunissent tous les livres d'adr publiés dans la localité où elles ont leur siège: « The duty of city librarian », dit-il, « to collect local directories and newsp is to me so self-evident that it seems superfluous to argue the matt Il cherche particulièrement « to call the attention of refer librarians to the value of general collections of directories. » Cf. en M. A. Sanders, « Value of local history in a public library », *Lib Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 40. — A. L. Peck, « Adaptation of li ries to local needs », *ibid.*, n° 2, p. 45-48. — W. R. Cutter, « Ge logical research in public libraries », *ibid.*, XXI, 1896, p. : 223. « Newspaper volumes », dit Cutter, « are of especial value no public library, however small, should be without the b volumes of the local newspaper from the first issue. »

Page 333. - Pour se guider dans les ventes aux enchères et n'y payer les livres plus cher qu'ils ne valent réellement, consul P. Dauze, *Index biblio-iconographique* et la *Revue biblio-iconographique*. Paris, 1894 et suiv. - G. Brunet, *Du prix des livres ra vers la fin du XIXe siècle*. Paris, 1895. Extrait des Actes de l'Acad mie nationale. — W. Roberts, *Rare books and their prices*. Lon don, 1895.

Page 338. — Sur ce qu'il faut entendre par « double », G. Milchsack, « Doppeldrucke », *Centralblatt f. B.*, XIII, 18 p. 537-567.





ge 338, note 1. — Il serait à souhaiter qu'on créât dans chaque un bureau des doubles auquel toutes les bibliothèques envert les ouvrages qu'elles auraient en double. Ce bureau publieégulièrement un catalogue des livres qu'il aurait en dépôt, et ie bibliothèque pourrait choisir dans le catalogue en question ertain nombre d'ouvrages correspondant comme valeur aux les qu'elle aurait envoyés. — Cf. encore « Ein italienischer letten-Erlass », *Centralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 509-510.

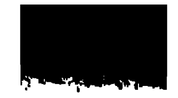
ge 341, note 3. — Voir encore à propos du dépôt légal : lebnisse im Buchhandel und im Bibliotheksfach, I. Ueber itexemplare », *Nachrichten a. d. Buchhandel*, II, 1895, p. 1510- — « Ueber Pflichtexemplare », *ibid.*, p. 1568. — G. Hölscher, · Frage der Pflichtexemplare », *Börsenblatt f. d. deutschen handel*, 1896, p. 6483-6486. — S. H. Ranck, « Need of additional ·ight depositories », *Library Journal*, XX, 1895, n° 12, p. 43-45.

ge 348, note 1. — Consulter, en outre, pour les États-Unis : :phart, « Report on gifts and bequests to libraries », *Library al*, XIX, 1894, n° 12, p. 61-63. — M. E. Hazeltine, « Maintaithe public library by endowment », *ibid.*, XXI, 1896, p. 93-95. *ntralblatt f. B.*, XI, 1894, p. 137, 572; XII, 1895, p. 281. Dans rnier passage, le *Centralblatt* annonçait que l'Astor Library et nox Library devaient se réunir à la Tilden « Trust » pour former eule et immense bibliothèque publique. La fusion est aujourun fait accompli. (Cf. *Bulletin of the New York Public Library*, I, n° 1, New-York, 1887, et *The Library Journal*, XX, 1895, ·85, 125-126), et c'est John S. Billings, le célèbre auteur de l'*Inatalogue of Surgeon-general's office*, qui a été nommé directeur grand établissement, *Library Journal*, XXI, 1896, p. 63. Cf. en . R. R. Bowker, « Libraries and the library problem in grea-·w-York », *ibid.*, p. 99-102. — Récemment, Andrew Carnegie a lon à la ville de Pittsburgh d'une magnifique bibliothèque ruite à ses frais. Cf. « The Carnegie library of Pittsburgh », *ry Journal*, XX, 1895, p. 382-385.

§ II

Du registre des acquisitions.

e 354, note. — L'article de M. A. Fécamp : « Projet d'un cataannuel des acquisitions des bibliothèques universitaires » a paru e tome I, année 1891, p. 417-432 de la *Revue des Bibliothèques*. mi les bibliothèques allemandes qui publient chaque année un gue imprimé de leurs nouvelles acquisitions, nous mentionneacore la bibliothèque publique fondée à Francfort-sur-le-Mein baron Karl von Rothschild.



§ III

De la reliure des livres.

Page 368, note 1. — A. J. Rudolph, bibliothécaire à la Ne Library à Chicago, et inventeur du « Rudolph Indexer », a récemment un appareil spécial pour la reliure des périodiques ouvrages en cours de publication. Cf. « The Rudolph book bi *Library Journal*, XX, 1895, p. 221. Voir encore : G. Cini, « (mento delle notizie biografiche nella biblioteca nazionale cen Firenze », *Revue internationale des Bibliothèques*, I, p. 135-138

Page 369, note 1. — Pour l'histoire de la reliure en l consulter encore L. Gruel, *Manuel historique et bibliographi l'amateur de reliures*. Paris, 1887.

Page 370. — Sur le collationnement des livres, cf. W. J. Fl « The collating of library books », *Library Journal*, XX, p. 80-81. Les membres de « l'A. L. A. » ont émis l'avis su « It does not pay to collate *all* new books », *Library Journal*, 1893, « Conference number », p. 88.

Page 370, note. — Les parties II et III de l'ouvrage de H. Bi *La reliure du XIXe siècle*, ont récemment paru. Paris, 1895-96. sujet de la reliure, consulter encore : Pour l'**Allemagne** : *Bi bände aus dem Bücherschatze der Königlichen öffentlichen Bib zu Dresden*. 2. Aufl. hrsg. von K. Zimmermann, und *Neue Folg* von H. A. Lier. 2. Aufl. Leipzig, 1896. — Pour l'**Angleterre** : Fletcher, *English bookbindings in the British Museum*. L 1896. — Du même, *Bookbinding in England and France*. L 1896. — Du même, *Foreign bookbindings in the British M* London, 1897. — L'ouvrage de W. Salt Brassington, *A hist the art of bookbinding* que nous indiquons au bas de la page été sévèrement critiqué dans *The Library*, VII, 1895, p. 93-94.

Page 375, note 1. — Cf. aussi F. H. Parsons, « The care of n *Library Journal*, XX, 1895, p. 199-201.

CHAPITRE VI

DE L'USAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

§ I

De l'usage de la bibliothèque en général et des règleme qui s'y rapportent.

Page 384, note 1. — Voir, en outre, H. W. Fovargue, « councils and the library acts », *The Library*, VI, 1894, p. 30 et sur l'organisation des bibliothèques à la campagne : E. A. l Rural public libraries », *The Library*, VIII, 1896, p. 29

[. Bourgoyne and J. Ballinger, *Books for village libraries; with s upon the organization and management of village libraries*, by). Brown. London, 1895. — F. A. Hutchins, « Travelling libra- in farming communities », *Library Journal*, XXI, 1896, p. 171- — S. H. Ranck, « Railroad travelling libraries », *Library nal*, XXII, 1897, p. 10-13.

age 385, note 1. — Cf. encore J. Schnorrenberg, « Mittheilungen dem Bücherverzeichnisse des ehemaligen Klosters Sion in Köln », *tralblatt f. B.*, XII, 1895, p. 579-582, et « Bibliotheksbenutzungs- ıung eines Bücherliebhabers » (publiée par J. Schnorrenberg), s le *Centralblatt f. B.*, XIV, 1897, p. 46.

age 387, note 1. — Outre le guide de Leitschuh que nous avons alé, citons encore le *Führer durch die Bibliothek des Kunstge- be-Museums*, par P. Jessen, qui a paru en seconde édition en 1896, erlin. — Les *Free Public Libraries* d'Angleterre et des États-Unis sidèrent que leur principal devoir est de faciliter par tous les ens possibles aux lecteurs l'usage des collections qu'elles ren- nent. Voici, en effet, ce que nous lisons dans *The Library* (VII, 5, p. 222) à propos d'un compte rendu du travail de Brown, *The rkenwell public library quarterly guide for readers* : « What a t change has come about since the typical librarian was in all iousness the keeper of the books, and was never happy while a gle volume was out of its place. Now the typical fin de siècle arian issues his traps, baits and advertisements, as zealously as a hing tradesman, and as if his salary depended on the number of umes issued. In 1900 we shall expect to see every library with its f of canvassers, who will make regular house to house visitations, will eloquently entreat the coy ratepaper to taste his wares; and and-by they will go out into the highways and bye-ways and com- them to come in. » Cf. encore sur cette question : W. E. Foster, he information desk », *Library Journal*, XIX, 1894, p. 368-370, demande qu'il y ait dans chaque bibliothèque un employé spécia- ent chargé de renseigner les visiteurs. — G. T. Little, « Helping nirers », *Library Journal*, XX, 1895, nº 12, p. 19-20. — J. Potter scoe, « Half-hour talks about books with library readers », *The rary*, VII, 1895, p. 18-20.

§ II

De la communication des livres dans la salle de lecture.

age 394. — Sur la faculté que l'on accorde au public de venir lier dans les salles des bibliothèques universitaires, cf. S. H ck, « The public use of college libraries », *Library Journal*, XX 5, p. 235-239.

age 395, note 2. — Aux travaux cités dans cette note ajouter les ants : B. C. Steiner and S. H. Ranck, « Report on access to the lves », *Library Journal*, XIX, 1894, nº 12, p. 87-96. — J. D. Brown,

Open libraries from a British standpoint », *Library Journ*
1895, p. 9-12. — J. D. Brown and H. W. Fincham, « The Clerk
open lending library », *The Library*, VI, 1894, p. 344-353, et *l*
Journal, 1895, p. 51-54. — Th. Mason, « A new method of an
a lending library », *The Library*, VI, 1894, p. 263-265, 361-
J. H. Quinn and J. D. Brown, « Classification of books for l
in which readers are allowed access to the shelves », *ibid.*, VI
p. 75-82.

Page 397. — La question de savoir si l'on doit mettre le
diques nouveaux à la disposition du public dans la salle de l
été longuement discutée par les bibliothécaires des *Fre*
Libraries. Cf. entre autres : « Supplying of current daily new
in free library reading-rooms », *Library Journal*, XIX, 1894, a
A. W. Whelpley, p. 42-44 ; by H. M. Utley, p. 44-45 ; by
Crunden, p. 46-47 ; by J. Thomson, p. 47-48 ; by J. Bain, p.
W. H. Brett, « Use of periodicals », *ibid.*, XX, 1895, n° 12, ;.

§ III

Du prêt des livres hors de la bibliothèque.

Page 411, note 1. — Pour la Prusse, cf. encore l'arrêté qu
rise le prêt entre les bibliothèques de Bonn et de Münste
tralblatt für die gesammte Unterrichtsverwaltung, 1893, p. 22
de Königsberg et de Braunsberg (*ibid.*, p. 222-224), et entre la B
thèque royale de Berlin et les bibliothèques universitaires
p. 224-226). — En 1895, le prêt a été également organisé ent
Bibliothèque royale de Berlin et la bibliothèque régionale
Wiesbaden, et à la même époque il a commencé à fon
entre les bibliothèques de Göttingue et de Münster, et entre ce
Göttingue et de Marbourg. — E. Roth a dressé, dans le *Centr*
f. B., XIII, 1896, p. 578, la statistique des livres que les unive
prussiennes et la Bibliothèque royale de Berlin se sont mutuelle
prêtés. — La Bibliothèque nationale de Florence a récemment
nisé un service de recherches bibliographiques très bien compr
qui mériterait d'être imité. Lorsqu'un érudit s'adresse à elle pour
demander dans quelle bibliothèque il pourrait trouver tel ou tel
dont il a besoin, elle envoie aux établissements avec lesquels e
en relation un formulaire imprimé portant le titre de l'ouvrage
question, et elle peut au bout de quelques jours, grâce aux répo
qui lui parviennent, fournir le renseignement désiré. Cf., à ce p
L. Dorez, « Note sur la circulaire de recherches bibliographiques
employée par la Bibliothèque nationale de Florence », *Rev*
Bibliothèques, VI, 1896, p. 140-142. — « Per le ricerche bibliografiche
Bollettino delle pubblicazioni italiane, 1896, n° 256.

Page 413, note. — Sur le remplacement par les emprunteurs
livres qu'ils ont perdus ou détériorés, voir aussi : B. C. Steiner

